BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHÂTEL

OU 100 1 af

BPU Neuchâtel
1031018887

MUSÉE NEUCHATELOIS

OU 100 1 of

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

XXXIIme ANNÉE

NEUCHATEL
IMPRIMERIE DE H. WOLFRATH & Cie

1895

(Tous droits réservés)

AU LECTEUR

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHATEL

Nous voici au seuil de notre trente-deuxième année. Le lecteur nous connaît assez pour nous dispenser de longs discours. En lui adressant nos vœux, nous nous permettons d'en former un qui n'est égoïste qu'en apparence : c'est que le nombre de nos abonnés aille croissant, de façon à nous permettre de développer et d'améliorer nos illustrations.

Nous avons publié pendant l'année dernière quelques belles planches qui ont montré à nos amis ce que nous pourrions faire, ce que nous ferions, si trop souvent nous n'étions arrêtés par le geste grave de notre trésorier, qui articule le fatal : « Trop cher ! »

Nous avons la conviction que beaucoup de Neuchâtelois pourraient encore devenir nos abonnés et nous accorder un appui si nécessaire. Nous osons les y convier d'une façon pressante.

Il y a un an, nous disions : « Tout n'a pas encore été publié sur l'histoire de notre petit pays. Il reste de nombreux filons à exploiter dans les archives publiques et particulières. » Un de ces filons vient de nous être ouvert. La curieuse lettre publiée en tête de cette livraison est une trouvaille qui en promet plusieurs autres,

et nous osons annoncer aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* que nous leur offrirons dans le cours de cette année des documents inédits variés et du plus haut intérêt. Nous ne pouvons les énumérer ici, ni les indiquer tous dans la liste d'articles imprimée à l'intérieur de notre couverture. Mais nous croyons pouvoir dire sans gasconnade que ce n'est vraiment pas le moment de se désabonner du *Musée neuchâtelois*. Nous avons, au contraire, des raisons de croire qu'il va entrer dans une des phases les plus intéressantes de sa carrière déjà longue.

Sur ce, ami lecteur, reste-nous fidèle, et que le Ciel te conserve, pour ton bonheur et pour le nôtre.

La Rédaction.

UNE LETTRE DE BLAISE HORY

(Avec fac-similé)

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE NEUCHÂTEL

Blaise Hory est un des rares poëtes — et le plus remarquable — dont Neuchâtel se puisse vanter avant notre siècle. Voici plus de cinquante ans que Frédéric de Rougemont révélait au public les poésies du pasteur de Gléresse. Dans la notice qui leur sert d'introduction, il cite plusieurs poésies latines, une entre autres adressée à Jonas de Merveilleux, banneret de Neuchâtel, son parent. Cette poésie est un quatrain destiné à être inscrit sur la chaire du temple de Neuchâtel en souvenir de la Réformation. On avait demandé des projets d'inscription à plusieurs beaux esprits du temps. Celui qui fut adopté n'est point le quatrain de Blaise Hory, mais le distique bien connu qu'on peut lire encore sur le dais de l'ancienne chaire, conservé au Musée historique.

Aujourd'hui, grâce à l'obligeance de Mme A. de Merveilleux, nous pouvons offrir à nos lecteurs une pièce inédite fort curieuse, relative à cette affaire d'inscription. C'est le texte de la lettre de Blaise Hory qui accompagnait le quatrain qu'il composa à la demande de Jonas de Merveilleux. Cette lettre est précédée du quatrain lui-même, avec diverses variantes qui pourront intéresser les latinistes, et une traduction en vers français.

Les lettres de Blaise Hory sont plus que rares, et le *Musée* n'en a jamais publié aucune. Nous n'avons vu d'ailleurs figurer nulle part l'autographe du pasteur-poëte; aussi avons-nous saisi cette occasion de reproduire sa signature, qui ne manque pas de caractère. La lettre est datée de Gléresse, 1585. Le destinataire est qualifié : *Nobili viro D. Jonae Mirabili, tribuno Neocomensi* (A noble homme D. Jonas Merveilleux, tribun [c'est-à-dire *banneret*] de Neuchâtel).

Fixons la généalogie de ce personnage.

La famille Merveilleux remonte à *Jean Wunderlich*, officier de la maison de Rodolphe de Hochberg; Wunderlich était venu de Rothelin avec son maître, lorsque celui-ci vint prendre possession du comté de Neuchâtel. Il traduisit son nom en celui de Merveilleux.

Jean, mort en 1492, eut un fils : *Guillaume,* qui se distingua à la bataille de Marignan et devint à son retour banneret de Neuchâtel. La *Biographie neuchâteloise* le mentionne comme l'un des principaux appuis de notre Réformation.

Guillaume eut deux fils : *Jean* et *Etienne*. Nous reviendrons sur le second tout à l'heure. Quant à *Jean,* ancêtre direct de la famille existant actuellement à Neuchâtel, il fut conseiller d'Etat et châtelain de Thielle. Il fut surtout l'homme de confiance de Jeanne de Hochberg et reçut

d'elle une lettre de noblesse, « la première, dit la *Biographie neuchâteloise,* qui ait été donnée par nos comtes ». Jean Merveilleux embrassa la Réforme comme son père, et fut comme lui un zélé défenseur des nouvelles croyances. La Commune de Peseux lui doit la fondation de son école. Il mourut en 1561, après avoir exercé les fonctions d'interprête des rois François Ier et Henri II auprès des Ligues suisses. Il est plusieurs fois mentionné dans la *Correspondance des réformateurs* d'Herminjard. C'est ainsi que Viret, dans sa lettre à Calvin, du 29 mai 1543, parle de son collègue le pasteur Comte, qui exerçait aussi la profession de médecin : *Comes abiit Neocomum curaturus Mirabilem, Regis interpretem.* « Comte est allé à Neuchâtel pour soigner Merveilleux, interprête du Roi. »

Jean de Merveilleux, avons-nous dit, eut un frère cadet, *Etienne,* qui fut aussi châtelain de Thielle. Il laissa un seul fils, *Jonas,* qui mourut, en 1587, sans postérité, après avoir été maire de Neuchâtel, banneret, et capitaine d'une compagnie de 300 hommes au service d'Henri de Navarre. C'est à Jonas, fils d'Etienne, qu'est adressée la lettre de Blaise Hory, antérieure de deux ans à la mort de Jonas.

Relevons dans ce document quelques faits dignes de remarque.

Hory nous apprend d'abord qu'Etienne de Merveilleux, père de celui à qui est adressée la lettre, était son parrain. Il résulte ensuite du titre latin qui figure en tête du quatrain *[Ex annotatis Stephani Mirabilis]* que le poëte de Gléresse s'était inspiré, pour composer ses vers latins, d'un manuscrit d'Etienne de Merveilleux. Celui-ci a, en effet, rédigé des *Annales* (encore inédites). Il y avait consigné, paraît-il, cette remarque, que la date de notre Réformation avait coïncidé avec celle de la Ligue de Smalkalde, conclue en 1530; Blaise Hory a soin de conserver dans son quatrain ce rapprochement de dates. Il fait en outre allusion dans sa lettre aux *Annales* rédigées par son parrain, partisan très décidé aussi de la Réforme. Hory s'exprime lui-même avec une énergie passionnée sur cet événement capital de notre histoire. Il énumère en outre les villes suisses qui ont donné à la nôtre l'exemple de la foi nouvelle; outre Bâle, Berne et Zurich, il mentionne Genève et semble dire, si nous le comprenons bien, que la Réforme y aurait été introduite un an plus tôt qu'à Neuchâtel. C'est là une erreur qu'on ne s'explique pas sous la plume d'un homme aussi bien renseigné que devait l'être le pasteur de Gléresse. Notons d'ailleurs que la mention de Genève a été ajoutée après coup en interligne.

Cela dit, nous lui laissons la parole.

Philippe GODET.

Ex annotatis nobilis viri STEPHANI MIRABILIS.

Undena Octobris; quo anno Smalcaldia, junctis
Fœdere principibus, nobilitata fuit.
Cimmeriis, lux tecta diu, rediviva, tenebris
Pontificum hinc fumos, præstigiasque fugat.

Si mavis duos posteriores versus sic repones :

Tandem ex abstrusis, pietas micat alma, latebris.
Hincque sua, errorum nubila, luce, abigit.

Vel sic :

Emersit postquam, densa ex caligine, Verum
Pellitur, hæ sacra ex æde, superstitio.

Vel sic :

Relligio, obscuris, dum sese proripit, antris,
Missam, perpetuum mittit in exilium.

Interprétation françoise.

L'an que maint protestant, en Smalcalde, s'unit,
D'octobre onzième jour : vérité prisonnière
Sortant (la grâce Dieu) de sa creuse tanière,
La messe, pour jamais, de ce temple bannit.

Nobili viro D. IONÆ Mirabili, tribuno
Neocomensi, honorando compatri et
consanguineo : faciebat B. H. pridie calend.
july. 1585.

Monsr et très honoré compere, Entre les choses les plus rares, singulières, et mémorables advenues de notre temps, ne s'en trouve une plus remarquable, que l'abrogation de l'abominable messe, à laquelle au mesme instant a succédé la désirable prédication du St Evangile, qu'a esté à noz predecesseurs comme ung retour de la captivité Babylonienne en laquelle ilz avoient longuement esté detenuz, destituez de la vraye cognoissance de IESUS Christ, sans laquelle il ny a point de salut. Tout ainsi donc que feu Monsr votre père, mon honoré parrin, monstrant le grand aise qu'il en receut, et la sainte affection de laquelle il estoit meue, mit au plus beau de ses annales, l'an et jour de la repurgation du temple de Neufchastel : Semblablement aussi, vous, vray imitateur des vertus paternelles, tirant ce mémorial de son livret, avez voulu qu'il fust exposé à la veue de tous, le publiant au mesme temple, duquel les vendeurs, acheteurs et changeurs furent dechassez : LAUS DEO : escrit votre dit père. Or doncq suyvant la charge que m'aviez baillée, de réduire ce fait, en carmes, et l'abreger par ung tetrastiche latin, ayant, après longue suspension, d'avanture trouvé en mes tablettes, le mémoire qu'en avois fait, ay soudain mis la main à la plume, et escrit ce que ie vous envoye, peut estre assez tost, si assez bien. Les deus premiers vers, contiennent l'an et le jour. La confédé-

ration de Smalcalde sur le fait de la religion, entre plusieurs princes et villes d'Allemaigne, pour s'asseurer contre les menées de l'Empereur Charles cinquième, du Pape, et autres potentats, est fort renommée, et fut faite en l'an 1530. Dieu suscita M. Guillaume Farel, fidèle et courageux réformateur, à noz pères, ausquels les exemples : de Basle et Strasbourg (ou les abus papisticques furent abolis vingt moys devant), de Berne et Geneve, qui avoient précédé ceux icy d'ung an entier, et fut engravé sur une colomne, en lettres d'or, l'an et le iour, audit Berne), Du canton de Zürich, qui estoit desja auparavant reformé par Huldrich Zwingli en lan 1524 (le i3e en Iuing) firent croistre le cueur, pour oser entreprendre ung fait de telle importance. Quand aux autres deux vers qui contiennent le fait, vous choisirez entre huyt, les deux qui vous sembleront les meilleurs, selon l'advis qu'en pourrez avoir. J'ay tourné le tetrastiche latin, en ung quatrain françois, comme vous pouvez voir. Le tout est fait grossement selon mon lourd et mal exercité style, et ne vous sera difficile de trouver quelcung, qui s'esvertuera voyant cecy a faire mieux : Quoy quil en soit, ie vous prieray de prendre ce petit labeur, de bonne part, m'offrant de vous gratifier en chose plus grande, quand il vous plaira m'employer, faisant cependant requeste à Dieu qu'il vous maintiene longuement en heureux estat, pour l'advencement de son honneur, me recommandant à voz bonnes graces. De Gleresse ce dernier en Iuillet 1585.

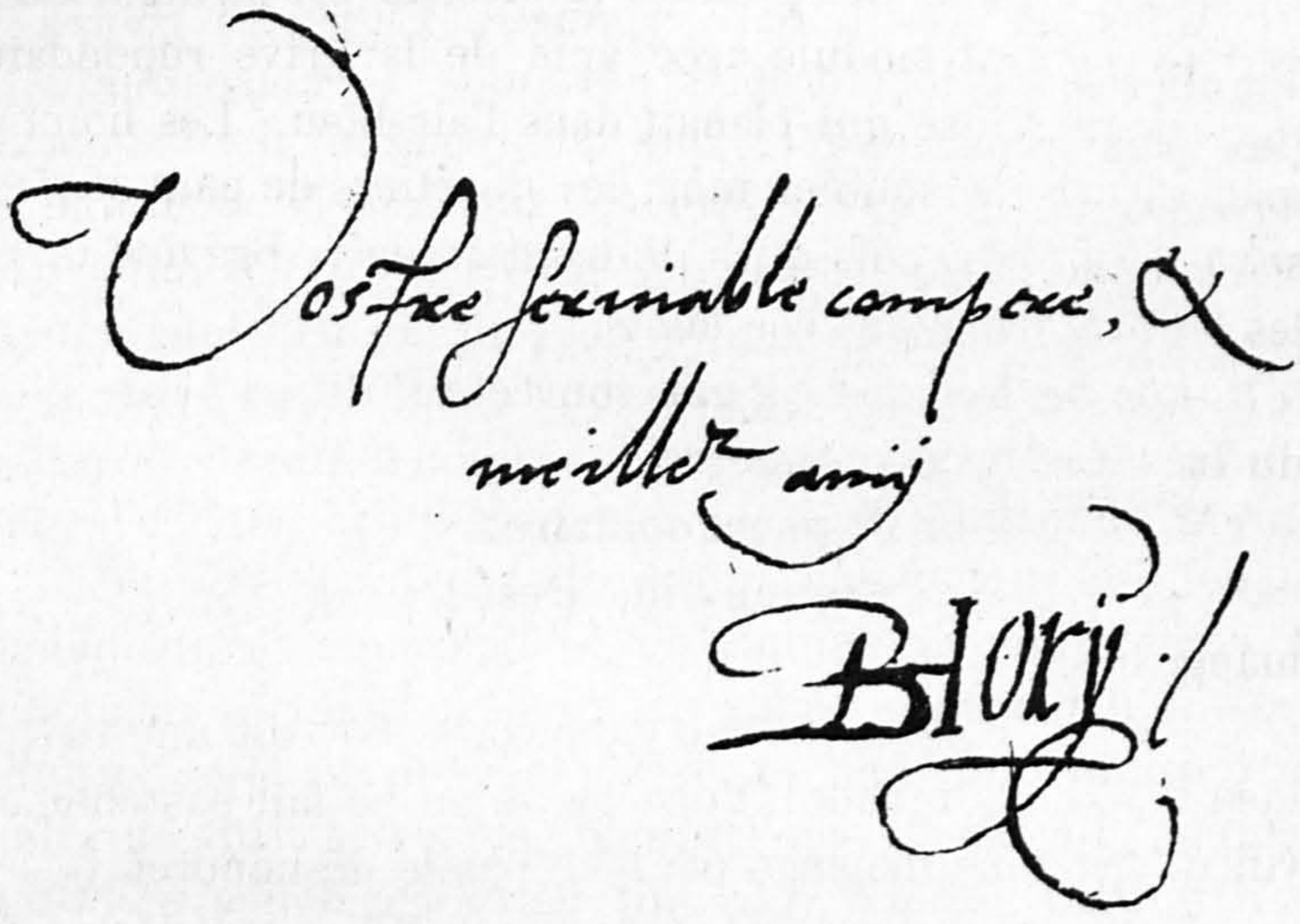

A Noble et Vertueux
Monsr Merveilleux, Banderet
de Neufchastel, mon honoré
compere et singulier amy
Audt lieu.

UNE DÉFILÉE

Lu à la séance générale, à Auvernier, le 12 septembre 1894

(Suite et fin. — Voir la livraison de décembre 1894, page 273)

Chacun se laissa tomber sur la mousse; des groupes se formèrent selon les affinités et les positions sociales; les sacs, les carniers furent ouverts, les hottes déchargées; on en tira les provisions, les bouteilles, les légers et mignons barils de bois autrefois fort en usage pour contenir le vin. Alors commença un de ces repas en plein air, dont chacun a pu savourer les délices dans une course de montagne qui développe l'appétit et excite la gaieté. Le ciel était pur, l'air tiède, embaumé d'aromes sylvestres; le vent discret des beaux jours balançait les ramilles et les lichens blancs des vieux sapins où l'on entendait glisser les écureuils. De la profondeur des grandes futaies, le cri strident du geai ou du pic-vert et le chant modulé avec âme de la grive répondaient aux piaillements de la buse qui planait dans l'air bleu. Les hommes jouaient des mâchoires sans souffler mot; les quartiers de pain de ménage, les saucisses fumées, les œufs durs, le fromage de la Brévine disparaissaient sous les assauts de toutes ces dents.

— Il ne manque qu'une source ici, dit un Français qui venait miser du bois pour son commerce.

— Une source, pourquoi faire?

— Pour couper mon vin, c'est l'usage dans mon pays, quand on mange.

— Vous mettez de l'eau dans votre vin? dit une voix indignée. Quelle idée de l'autre monde! Voilà ce qu'on ne fait pas chez nous, on boit son vin pur et sans mélange pour ne pas le déshonorer.

Un murmure approbateur accueillit cette déclaration de principes et, pour l'appuyer, chacun approcha de ses lèvres son gobelet d'étain, sa bouteille ou son baril, et huma avec volupté le petit blanc des Rosset ou des Gravanis.

— Eh! l'Espagnol, dit le maître-bourgeois, où es-tu ?

— Ici, commandant, répondit le vieux soldat en se levant et en portant le revers de la main droite à son bonnet.

— As-tu soif?

— Toujours, capitaine... j'attendais...

— Bien; prends cela, c'est du 27, entends-tu? il en reste assez pour te passer la soif.

— Merci, dit le vieux reître, qui élevait la bouteille à la hauteur de l'œil, d'un air satisfait; si j'osais répondre un mot à ce monsieur, je dirais : « Chaque pays, chaque mode ». En Espagne, où nous avons fait connaissance avec des soifs épouvantables, avec des journées de marche au soleil sans ombre, les pieds perdus dans la poussière, nous buvions à *la fresca*, comme les gens du pays, qui font *gicler* le vin comme un fil sous la langue relevée, entre la langue et les dents de devant. Il faut plus d'une minute pour boire la valeur d'un verre, mais il profite bien plus et désaltère parfaitement. Si chacun adoptait cet usage, on perdrait le goût de s'enivrer.

Joignant l'action à la parole, il appuya le pouce sur le goulot de la bouteille, qu'il tenait renversée au-dessus de sa tête, et ne laissa tomber qu'un mince filet qu'il reçut sous sa langue, les yeux fermés, avec une expression de volupté très plaisante.

— Ouais, la vilaine mode, et quelle grimace! dit avec dédain un gros homme au nez rouge et rugueux, je veux avoir mon compte *rond*, moi, et non une apparence; ça ne prendrait pas à Boudry, du moins pour le moment. — On ne parlait pas encore des sociétés de tempérance.

— Pourquoi l'appelez-vous l'Espagnol? dit le Français en riant; il n'en a ni la mine, ni l'accent.

— Vous voyez en lui un des derniers survivants du bataillon du prince Berthier, dont il a fait toutes les campagnes jusqu'à la fin de l'empire.

— Pas celle de Russie, dit l'étranger.

— Je vous demande pardon, j'étais à Saragosse, avec mon sergent Bindith que voilà; mais il n'était pas à la Bérézina, où nous avions de la glace, des balles et du cosaque à discrétion, sauf le respect que je vous dois. Comment des hommes peuvent endurer de telles misères, c'est quelque chose qu'on a peine à croire; aussi en sommes-nous revenus la valeur d'une poignée, pour raconter comment les autres ont fini là-bas.

— En fait de misères, dit le sergent Bindith, maigre, vif, au nez aquilin, à l'œil de feu, j'en ai eu ma part sur les pontons espagnols, après la capitulation de Baylen en 1808. Dieu nous aide! Une bataille

n'est rien auprès d'une journée de pontons, à l'ile de Cabrera. J'ai réussi à m'échapper de nuit avec quelques camarades, au milieu d'une fusillade qui grélait autour de nous, et à regagner notre corps. Quelle vie nous avons menée pendant sept ans, les jeunes d'aujourd'hui ne le sauront jamais! En avons-nous fait des pas sur nos semelles, à travers l'Europe et ses capitales, où nous entrions en vainqueurs! Mais aussi que d'amis nous avons semés, laissés par terre dans leur sang, deux de mes frères, l'un était mon *besson* que j'avais été rejoindre. Et justement voilà sa veuve et sa fille qui viennent aussi *miser* du bois. Santé, Julie, nous allons bien?

— Oui, merci, la montée est pénible; on est content de s'asseoir.

— Peut-on vous offrir un verre de vin? dit le maître-bourgeois, vous avez chaud, vous devez avoir soif, Madame Bindith, que pensez-vous miser?

— Quelques branches de sapin pour des fagots.

— Quand vous aurez choisi ce qu'il vous faut, ne vous en inquiétez pas, nous ferons vos fagots et on les conduira devant chez vous gratis.

— Grand merci, Maître-Bourgeois! dit la veuve les larmes aux yeux.

* * *

— Justicier Amiet, dit une voix, votre *Charbon* est agité; il quête en reniflant; ouvrez l'œil; je vous dis qu'il y a quelque chose... de brillant.

— Je le vois parbleu bien; un renard aura passé ici ce matin. Voyons, Charbon, laisse ça, pouah! un renard, pouah!

— Mais le chien, un grand barbet noir, avec d'épaisses moustaches frisées et les yeux luisants perdus dans sa toison, ne paraissait pas pressé d'obéir aux objurgations de son maître; il continuait à courir en faisant des circuits, le nez à terre, très affairé, flairant une piste, avec ces tressaillements, ces éternuements qui annoncent la présence du gibier; il dirigea sa course vers le bas de la pente et disparut. Tout à coup un aboiement sec mais éclatant retentit dans les broussailles, et l'on vit un grand lièvre effaré gravir la clairière en faisant des sauts énormes et traverser le cercle des dîneurs qui se levèrent tous comme des ressorts.

— Arrêtez-le, arrêtez-le...

Ce fut soudain un tumulte, une mêlée indescriptible; chacun se précipitait au-devant du fuyard en lui lançant son chapeau, son bâton, sa bouteille avec des gestes, des cris tels que la pauvre bête, ivre de peur, rebroussa chemin avec la vitesse d'un oiseau, et ne pouvant plus diriger ses élans, alla donner de la tête contre le bloc de granit, rebondit et tomba

sur le dos. Au même instant le sergent Bindith lui jeta son habit sur la tête et se coucha dessus en étendant les bras, tandis que Charbon, acharné après sa proie, poussait des aboiements joyeux, et que le lièvre, revenu à lui, faisait des efforts désespérés pour se dégager.

— Je le tiens, criait tout essoufflé le sergent, le nez dans l'herbe, venez m'aider, nous l'aurons, c'est un tout gros bouquin qui me soulève, en *édgevatant*, comme si j'étais une plume. *Subahia se vo voueilli le lassî cor... tas de manollias que vos êtés...*

Les plus agiles, accourus à cet appel énergique, l'entouraient déjà; ils firent si bien que le lièvre, duement assommé, devint l'objet de l'attention générale; on admirait son râble épais, la longueur de ses oreilles, son poids extraordinaire; on félicita le sergent, sans oublier Charbon, tout frémissant d'aise, qui dansait autour de sa victime.

— Bravo ! Abram Bindith, à toi les honneurs de la journée.

— Pour un ancien prévôt d'armes des troupes impériales, la victoire n'est pas glorieuse, dit-il en élevant le lièvre qu'il tenait par les pattes de derrière, ça ne me vaudra pas la croix; tout l'honneur en revient à Charbon et à son maître qui l'a dressé. Pour un simple barbet, vous reconnaîtrez qu'il travaille comme un vrai chien de chasse.

— Je propose, dit le maître-bourgeois, qu'on le mette tout chaud, je veux dire le lièvre, dans la hotte de l'Espagnol, et ce soir dans la marmite à la « maison de ville ». Ce sera pour le souper. On ne peut pas inviter Charbon, mais son maître le justicier Amiet et le sergent Bindith. Maintenant nous allons continuer les mises. David Resson, faites la criée.

* * *

Les enchères finies, chacun se dispersa de son côté, mais les autorités de Cortaillod et de Boudry firent un détour au pied de la montagne pour explorer les abords d'une maisonnette abandonnée et déjà délabrée qu'on distinguait à peine au milieu des sapins et des broussailles.

Naguère elle était habitée par un original, bûcheron de son métier, nommé Veillard, qui, depuis des années, s'était retiré dans cette solitude forestière, et que beaucoup de gens appelaient « l'homme des bois ». Il avait construit lui-même sa cabane, auprès d'une source, chose rare le long du pied de la montagne; les métairies qui y sont dispersées ne le savent que trop. Il l'avait pourvue des ustensiles et des meubles les plus indispensables et s'était créé un jardin où il cultivait des légumes et des fruits pour son entretien. On le voyait rarement et seulement lorsqu'il venait renouveler ses provisions dans les villages voisins, vendre les

fruits des bois, des balais, des baies de genièvre, de la térébenthine, des grives, des gélinottes, des bécasses prises au lacet, et encore faisait-il ces excursions le soir, et à la dérobée. On l'employait à façonner le bois des coupes et à glisser par la *lequeta* les sapins abattus sur le haut de la montagne. Bien qu'il fût communier de Cortaillod, cet homme avait réussi à se donner les allures furtives d'un demi-sauvage, n'ayant d'autre société que sa chèvre, les blaireaux, les écureuils, les martes, les engoulevents, les oiseaux de nuit, les renards dont il recevait parfois la visite. Aussi quand, par hasard, les enfants, qui le craignaient, venaient à le rencontrer, avec ses loques grises, sa barbe noire, sa chevelure inculte, se sauvaient-ils à toutes jambes en criant: « L'homme des bois, l'homme des bois! »

Le produit de son travail ne suffisait pas toujours à son entretien; alors il avait recours aux pratiques familières autrefois à ceux qui vivaient dans le voisinage des forêts. Aucune loi ne régissait ces vastes espaces où les arbres poussaient à leur guise sous la seule sauvegarde de la libre nature; point de forestier, les gardes-champêtres étaient à peu près inconnus; ils n'apparaissaient momentanément qu'à l'époque de la maturité du raisin, sous la forme de *brevards* qui se contentaient, lorsque le temps ne les engageait pas à faire leur ronde sur les chemins des vignes, de tirer un coup de fusil par acquit de conscience, avant d'aller ronfler dans leur lit. Certaines communes riches faisaient à leurs ressortissants des répartitions de bois si copieuses, qu'elles dépassaient leurs besoins et qu'ils en revendaient une partie aux *habitants*. Lorsqu'un propriétaire influent demandait du bois à la Commune, sous prétexte de réparer sa demeure, ou de construire un hangar, une remise, on le lui accordait gratis ou pour un prix dérisoire. Parfois ce bois était revendu, au grand scandale des communiers pauvres, exclus de ces largesses et qui cherchaient à se récupérer d'une autre façon, soit par des pirateries nocturnes, ou des escamotages sournoisement exécutés. La tentation est grande, en effet, de couper de quoi faire les montants d'une échelle, un joug, le timon d'un char à bœuf, des manches d'outils. Veillard enlevait adroitement dans les taillis les jeunes sapins, non pour la fourniture clandestine des arbres de Noël, dont la coutume ne s'était pas encore introduite chez nous, mais pour les revendre sous forme de perches de haricots. Il en avait détruit des milliers lorsqu'on voulut bien s'apercevoir de ses ravages, qui n'étaient un mystère pour personne; la maréchaussée, mise à ses trousses, l'appréhenda au corps, et il fut écroué dans le château de Boudry.

— Voilà la cabane de Veillard, dit un des gouverneurs de Cortaillod; vous l'avez vu sans doute, justicier Udriet, que devient-il dans sa prison?

— Si vous avez vu un renard pris dans une trappe, c'est Veillard privé de la liberté. Il n'est pas fier, et se meurt d'ennui, tant il a besoin de grand air, de mouvement, de voir des arbres, de respirer le vent de la montagne. Il étouffe dans son étroite cellule.

— Son procès avance-t-il? On n'en parle pas; a-t-on découvert d'autres délits?

— Rien de plus que ce que vous savez.

— Si on arrêtait tous les voleurs de bois de la Juridiction, le château de Boudry ne pourrait les loger.

— C'est possible, d'autant plus qu'il ne contient que quatre ou cinq cellules. Mais on ne peut arrêter que ceux qui sont pris sur le fait, et il faut encore des témoins.

— A quoi sera-t-il condamné?

— Peuh! c'est selon, probablement aux verges.

— Ce serait bien sévère à l'égard d'un malheureux vivant en dehors de la société et qui ne croyait pas commettre une mauvaise action.

— On l'avait averti, c'était un voleur incorrigible, qui empêchait le reboisement en s'attaquant aux jeunes arbres qu'il sciait à moitié, par le pied, pour les faire périr, et qu'il coupait sans miséricorde quand ils étaient secs. Il faut faire un exemple, sinon nos forêts seront livrées au pillage.

— Regardez cette montagne, où les arbres sont si serrés du haut jusqu'au bas, songez au bois qu'on laisse perdre par incurie, ou parce qu'il a peu de valeur; ce que Veillard a pris est une quantité imperceptible.

— D'accord, s'il avait commis ces dégâts au haut de la montagne; mais c'est le bas qu'il ravageait, la partie accessible où le bois a de la valeur, où nous avons ouvert des chemins de dévestiture; voilà ce qui aggrave son cas. Il poussait au mal ces étrangers qu'attirent nos fabriques d'indiennes et qui vont nous déborder, ces *habitants* qui deviennent toujours plus nombreux. Ils prétendront bientôt avoir leur part des biens communaux qui sont à nous; je vous dis qu'il convient d'établir nettement les situations et d'imprimer le respect de la propriété. D'ailleurs, cinquante coups de verge, ce n'est pas une affaire; on l'exemptera de l'exposition au *carcan*.

Ils arrivaient en ce moment à la lisière des forêts, et tout à coup s'ouvrit devant eux la belle campagne lumineuse et cultivée de Perreux,

d'où la vue domine une grande partie du vignoble jusqu'à Neuchâtel. Laissons nos notables suivre le sentier qui les conduira jusqu'à la maison de ville, où le lièvre est déjà dans la marmite et où un bon souper les attend.

* * *

Une semaine plus tard, un matin, pendant la récitation du catéchisme d'Ostervald, qui avait bien ses mérites, on vint nous dire à l'école que nous avions congé jusqu'à midi, parce qu'on allait fouetter Veillard.

Echapper à la récitation de la grammaire de Fournier, quelle aubaine ! et voir fouetter Veillard, l'homme des bois ! Chacun en tressaillait d'aise. Livres, cahiers, plumes d'oie sont lancés dans les *boulins*[1] des longues tables, et nous courons du côté du château en nous bousculant et en criant : « Iou, iou, on va *gibler* l'homme des bois ! »

Un lugubre cortège, précédé de deux gendarmes, sortait déjà de la cour du château et descendait vers la porte Vermondins. L'exécution de la sentence se faisait d'ordinaire dans la ville, que le condamné devait parcourir d'un bout à l'autre en s'arrêtant sous chaque reverbère pour recevoir dix coups. Ceci nous renseigne sur l'éclairage, chose rare alors, et qui était dû à la dotation d'un bourgeois généreux, nommé Verdonnet, qui avait fait fortune à l'étranger. Toutes les fenêtres étaient garnies de têtes qui s'avançaient pour mieux voir.

Veillard, trapu, barbu, ses cheveux noirs tombant sur sa figure farouche, marchait tête nue, les yeux baissés, les mains liées sur les reins par une corde que tenait le valet du bourreau. On avait déchiré sa chemise pour mettre à nu son dos, et passé ses bras dans les manches de sa veste de milaine appliquée sur sa poitrine. Après le valet, qui portait dans sa main droite la verge formée d'un faisceau de longs brins de bouleau, venaient deux hommes superbes, grands et forts, coiffés d'un tricorne militaire très haut et revêtus d'un long manteau bleu foncé à collet galonné d'argent. L'un était le bourreau Steinmeyer, l'autre le grand sautier Baillot, portant le sceptre à pomme d'argent. Dans la foule qui les entourait, les femmes étaient de beaucoup les plus nombreuses et les plus hardies; chacune tenait un marmot sur le bras et en avait d'autres suspendus à ses jupons.

— Boute vaë le bé doù, disait l'une, el est deveni gras qu'met on tasson u tsaté.[2]

[1] Les casiers.

[2] — Regardez le beau dos; il est devenu gras comme un blaireau au château.

— Damadze bin! e n'a rè faë tot l'heuver que baëre et m'dzi, c'tu lâr.

— Va pèrè roba lé verdzés de fâvés! Ora, te ne fa pieut l'orgollieux.

— Subahia sé va rélâ? Quaësi-vo qu'on pouisse l'oyï. [1]

— Que la sentence de la justice reçoive son exécution, dit le grand sautier en élevant son sceptre.

Aussitôt la verge s'abattit sur ce dos nu, qu'admiraient les commères, sur ces chairs rosées qui frémirent au contact des brins de bouleau, sifflant dans l'air comme des aiguilles d'acier et que l'exécuteur maniait avec d'amples balancements de bras sur un rhythme lent et mesuré. Après ces dix coups, le dos et les épaules étaient zébrés de fines lignes sanglantes entrecroisées.

A la vue du sang, les femmes les plus hardies devinrent sérieuses; elles serraient avec crainte leur marmot sur leur poitrine, et regardaient hébétées cette chose horrible.

A la dernière halte, quand la terrible verge s'abattit de nouveau sur les chairs saignantes et meurtries, maculées de caillots noirs, la douleur fut si aiguë que Veillard, crispé sous cette torture atroce, fit un effort désespéré pour rompre ses liens et poussa une clameur qui nous fit reculer d'effroi.

— Enfants, souvenez-vous!...

Cette voix lamentable, chevrotante d'angoisse, de sanglots contenus, de honte et d'impuissance, vibre encore à mes oreilles après soixante années. Il n'était pas besoin de me tirer les oreilles comme au sommet de la montagne pour graver cela dans ma mémoire.

— To parî, disaient les femmes dans leur humeur changeante, por quoqués verdzés de fâvés, évoua dinse c' tu poure diabe! L'est poret du rude!

— Lé vrai qu'el est mau aloyî. Ora, e faut le péléhyî pieut de quiandze dsors por le gari. [2]

* * *

Telles étaient les scènes qu'on exposait à nos regards dans notre enfance; on croyait par là nous inspirer l'horreur du vice et nous mettre en garde contre la tentation de mal faire. Mais nous en étions si peu touchés, que les jours qui suivaient les exécutions, notre divertissement préféré consistait à les répéter avec une fidélité scrupuleuse. Le jeu du

[1] — Dommage bien! il n'a rien fait tout l'hiver que boire et manger, ce voleur.
— Je m'étonne s'il va crier? Taisez-vous, qu'on puisse l'entendre.

[2] — Egalement, pour quelques perches de haricots, arranger ainsi ce pauvre diable! c'est pourtant rude, c'est vrai qu'il est mal accommodé. Maintenant, il faut le soigner plus de quinze jours pour le guérir.

voleur nous fournissait tous les éléments d'un drame où les gendarmes, les justiciers, le beau Steinmeyer et le malfaiteur avaient chacun leur rôle. Chacun voulait être à son tour voleur et bourreau; c'était ce qui flattait le plus notre vanité. Et puis nous y trouvions pour nos leçons de grammaire des exemples très avantageux, établissant la différence entre les verbes actifs et les verbes passifs : *l'exécuteur frappe :* actif; *le voleur est frappé:* passif; c'était d'une clarté indiscutable et Fournier pouvait être satisfait.

Si j'ai abusé de votre patience en faisant revivre une parcelle d'un temps qui vous paraît lointain, mon intention n'est pas de conclure par des comparaisons humiliantes pour nos pères. Sans doute, une foule de choses ont disparu et nous ne les regrettons pas : les gibets, le bourreau, les bourgeoisies avec leurs privilèges et leur esprit de clocher, les corvées, le patois, les chandelles de suif, les grammaires de Fournier, de Noël et Chapsal, et, j'aime à le croire, les voleurs de bois et les braconniers; mais, malgré toutes les créations de l'Etat moderne, longues à énumérer, en quoi sommes-nous supérieurs? Les maîtres-bourgeois de 1834 seraient fort surpris de voir le monde nouveau qui, en si peu de temps, a remplacé l'ancien; mais en seraient-ils satisfaits? Sans affecter l'indifférence des Arabes du désert au milieu des merveilles de Paris, ils nous diraient avec la hardiesse que donne l'exercice de l'autorité : « Vous parlez mieux que nous, mais votre écriture n'est pas belle; vous calculez très bien et vous êtes vêtus avec luxe, mais vous avez des dettes; vous tenez autrement votre fourchette, mais vous buvez l'absinthe; vous réglez vos montres de trois sous sur les Allemands, et vos modes d'un jour sur les Français; vous avez de belles routes, mais plus de bonnes jambes; vos jeunes gens sentent le tabac et portent des lunettes; vos filles ont l'aspect de jolies poupées qui ont peur de se salir; vous n'avez pas aboli les maladies, les soucis, la folie, les crimes; vos vignes sont dévorées par l'oïdium, le mildiou, le phylloxera et vos personnes par la grippe. Etes-vous meilleurs et plus heureux? »

Mais en voyant ici cette assemblée, représentant tout le pays, unie dans un même sentiment de liberté et de chaud patriotisme, sans l'ombre de ces rivalités qui nous divisaient autrefois, et paralysaient nos efforts, ils s'écrieraient, les larmes aux yeux et les mains tendues vers nous : « Voilà le progrès, voilà la réelle supériorité, voilà l'espoir de l'avenir ! »

L. Favre.

DEUX PROJETS DU GOUVERNEUR DE LENTULUS

L'effervescence causée dans notre pays par le différend entre les Bourgeoisies et le Prince au sujet de la *vente* et de l'*abri*, avait culminé au mois d'avril 1768 à l'assassinat de l'avocat-général Gaudot. A la suite de cet événement tragique, le commissaire extraordinaire de Derschau ayant réclamé l'intervention des quatre cantons alliés, Berne, Fribourg, Soleure et Lucerne, ceux-ci mirent sur pied environ 1800 hommes qui, avant d'entrer dans la principauté, formèrent pendant quelques jours un camp d'observation à Anet, sous le commandement du colonel bernois de Watteville; mais l'inspirateur de leurs mouvements était le général de Lentulus, désigné pour occuper le poste de gouverneur de Neuchâtel et pacifier le pays. Nous ne reviendrons pas sur l'histoire de ces troubles, assez souvent écrite, ni sur la biographie de Lentulus, qu'Auguste Bachelin a retracée dans les années 1887 et 1888 du *Musée neuchâtelois;* nous nous bornerons à ajouter un chapitre inédit au récit de ces événements.

M. l'avocat Folletête, archiviste à Porrentruy, a bien voulu nous donner communication de trois documents, qui jettent un nouveau jour sur le caractère du général et sur ses intentions à l'égard de la Suisse entière, aussi bien que de Neuchâtel. Nous y voyons que Lentulus ne venait pas dans notre pays avec la mission unique de rétablir l'ordre dans la principauté; il s'était encore donné pour tâche de consolider le lien qui la rattachait à la Suisse, non seulement en renouvelant les traités de combourgeoisie avec les quatre cantons, mais aussi en formant de nouvelles alliances. Il avait entre autres jeté son dévolu sur le prince-évêque de Bâle, qui était alors Simon-Nicolas, comte de Montjoie. L'entreprise n'était pas facile, car il existait entre les évêques de Bâle et la France un traité d'alliance qui semblait exclure un rapprochement avec Frédéric-le-Grand; aussi Lentulus établit-il bien distinctement la dualité du monarque allemand et du prince de Neuchâtel. Seul, ce

dernier recherche l'amitié du prince de Bâle, à l'exclusion du roi de Prusse.

Un des côtés les plus curieux de cette affaire est que l'intermédiaire choisi par Lentulus pour négocier avec l'évêque est un ministre protestant, le pasteur Gibollet, de Neuveville, qui paraît être au mieux avec la cour de Porrentruy. Neuveville, on le sait, quoique protestante, faisait partie de l'évêché de Bâle. Ses pasteurs, nommés par le Conseil de ville, étaient toujours bien vus à la cour des évêques, qui affectionnaient particulièrement Neuveville, depuis que les Neuvillois avaient pris fait et cause pour l'évêque Jean de Vienne dans ses démêlés avec Bienne. Les pasteurs voisins de Bellelay faisaient de très fréquentes apparitions au monastère, où ils avaient leur couvert mis à la table de l'abbé. Bellelay avait une maison, des propriétés, des vignes à Neuveville; de là, entre le pasteur de cette ville et le monastère, des relations constantes, qui devaient s'étendre à la cour de Porrentruy. Ce qui pouvait encore y contribuer, outre les nécessités et les occasions nées de l'administration courante, était le séjour à Neuveville de la famille de Gléresse, qui y avait une maison et de grandes propriétés, et exerçait en été, et surtout en temps de vendanges, une large hospitalité dont profitaient entre autres le chancelier de Billieux et ses fils. Nous devons ces détails à M. Folletête.

Les documents appartenant aux archives épiscopales de Porrentruy, que M. Folletête a bien voulu nous communiquer, sont les lettres originales par lesquelles le ministre Gibollet expose la mission dont il est chargé et rend compte de ses différentes entrevues avec le général de Lentulus. Elles ne portent malheureusement pas le nom du destinataire, mais paraissent être adressées à un personnage influent de l'entourage du prince-évêque, selon toutes probabilités au chancelier de Billieux, déjà mentionné.

Quant à l'auteur de ces lettres, François-Alphonse Gibollet, M. le pasteur A. Quinche veut bien nous donner quelques détails sur son compte. Fils de Baruc Gibollet, lui-même déjà pasteur de Neuveville, François-Alphonse, né en 1720, fut consacré en 1739 et occupa les fonctions pastorales à Neuveville, de 1740 à 1775. Il avait, comme nous le verrons dans sa correspondance, des parents à Neuchâtel, où il venait de se retirer lorsqu'il mourut la même année, le 27 octobre 1775.

Sans autre préambule, nous transcrivons, en rajeunissant un peu l'orthographe, mais non le style, la première de ces missives, datée de Neuveville le 25 mai 1768, et conçue en ces termes :

Monsieur et très honoré patron!

Je supplie votre Seigneurie avec tout le respect possible de me pardonner le long détail suivant, mais il m'a paru nécessaire tant à ma propre cause dans l'esprit de son Altesse que surtout à l'affaire dont il s'agit principalement;

Il y a déjà quelque temps que me trouvant avec M. Steiguer, Baillif de St-Jean et parlant des affaires du temps et singulièrement de l'arrivée dans ces quartiers de M. le général de Lentulus pour y commander la petite armée d'observation. Je lui témoignai fort simplement que ce général devant être gouverneur de Neuchâtel où j'ai tant de liaisons et où sa bienveillance pourrait m'être utile par bien des endroits, etc., je serais bien aise que lui, M. le Baillif de St-Jean, voulut bien dans l'occasion me présenter à ce général pour que j'eusse l'honneur de lui faire ma cour. — Rien de plus simple, me dit M. Steiguer, nous y irons ensemble quand il vous plaira, et nous en restâmes là. – De mon côté et lorsque je sçus que M. de Lentulus était arrivé à Anet, je pensai qu'avant de me prévaloir des offres de M. le Baillif il convenait de laisser passer les premiers jours et la première semaine qui devaient naturellement être des temps d'occupations pour ce général, crainte d'aller m'intrure dans des moments peu convenables et tels que l'on pourrait ni faire attention à moi, ni s'en souvenir, etc. Dans ce système, et absolument et uniquement dans l'objet d'apprendre des nouvelles pour fournir un gazetin, sachant qu'il y avait eu grand monde à St-Jean les 19, 20, 21 et 22 du courant, je me proposai d'y aller dîner le 23e. — Etant en chemin et à pied, je rencontrai fort près de la Neuveville la voiture de St-Jean où étaient la baillive et Mlle Tillier sa sœur, qui venaient chez moi. Je présume qu'elles avaient leurs vues; mais après leur avoir dit que j'allais diner chez elles, à moins qu'elles ne voulussent me faire l'honneur de diner chez moi, elles me répondirent avec beaucoup de vivacité: Ah! non certes, nous ne dinerons pas chez vous, nous vous prenons au mot, vous viendrez diner à St-Jean. Entrez seulement vite dans la voiture, nous voulons aller donner un petit bonjour à Made Gibollet et nous retournerons ensemble; tout cela s'exécuta et ces dames n'ayant passé qu'une demi heure chez moi, je remontai en voiture avec elles et me rendis à St-Jean. Après que j'y eus été un moment, M. le Baillif m'invita à me mettre à la fenêtre avec lui. A propos, me dit-il, vous m'avez témoigné il y a quelque temps que vous souhaiteriez de voir M. le gén. de Lentulus, mais vous ignorez sans doute qu'ayant eu l'honneur de le voir avant hier il m'a prévenu sur votre sujet en me témoignant qu'il serait bien aise de vous voir et de vous parler; sur quoi lui ayant dit ce que vous m'aviez dit vous-mème, il m'a chargé de vous conduire chez lui au premier jour; il faut, continua-t-il, que nous y allions ensemble cet après midi. J'avoue que cette proposition me frappa; mille réflexions se présentèrent à mon esprit, dont les principales avaient bien surement pour objet mes parents de Neuchâtel, ne sachant s'il n'y aurait rien sur leur compte et si quelques-uns de mes patrons de Berne, instruits, et cherchant à me donner une marque de protection n'auraient point parlé à ce général qui voulait me prévenir, etc., etc. Enfin, ignorant de quoi il pouvait être question, sentant cependant également et d'un coté que l'on ne vou-

drait sans doute pas m'appeler par un tel canal dans un objet fâcheux, et de l'autre que quoi qu'il en fut, il ne me convenait point de négliger une telle occasion de prévenir ou de rendre service, en tout cas, à un parent, etc., etc. Je dis à M. le Baillif que je m'étais si peu attendu à voir M. le Général dès ce jour même, que je ne savais si j'oserais me présenter chez lui dans l'équipage actuel où je me trouvais. Bon, me dit-il, vous voilà au mieux, en tout cas, ajouta-t-il en badinant, je vous prêterai du linge et une perruque. Je ne m'arrête à ces bagatelles que parce qu'elles paraissent insinuer qu'il y avait des vuës dans la promenade du matin de Mad[e] la Baillive à la Neuveville et que l'on cherchait à m'avoir surement et promptement à Anet. Bref, dès que l'on fut sorti de table, M. le Baillif et moi seuls nous montâmes en voiture et nous rendimes à Anet. M. le Baillif fit arrêter devant le quartier du général, il y avait un concours de monde prodigieux; les exprès, les courriers ne cessaient d'y aborder et d'en repartir. Malgré cela, dès que M. le Baillif se fit annoncer, nous fûmes introduits. Nous trouvâmes le général avec son secrétaire, qui écrivait et qui malgré cela donnait audience à je ne sais combien de personnes, tant officiers que gens de Neuchâtel du parti royaliste, dont j'entendis les uns implorer sa protection, les autres lui demander sureté pour retourner chez eux, etc., etc. Mon Dieu! qu'est-ce que le monde!

Quoi qu'il en soit, M. le Général auquel M. le Baillif me présenta m'honora de l'accueil le plus gracieux et quoique le monde ne cessât d'entrer et de sortir et qu'en raison des cas très graves assurément qui se présentaient, M. le Général proposât avec la plus grande liberté et à mon grand étonnement les réflexions et fit les réponses les plus hardies et qui annonçaient un général accoutumé à servir un maître qui sait se faire respecter dans toute l'Europe et obéir par ses sujets et malgré tout cela, dis-je, M. le Général nous ayant fait offrir des sièges, paraissait attendre que le moment fut favorable pour me parler. Ce moment ne venait point parce que le monde ne tarissait point; seulement y en eut-il un que M. le Baillif saisit par les cheveux pour dire deux mots à l'oreille de M. le Général; je présume qu'il s'agissait de moi, mais je ne fais que le présumer, n'ayant point cru convenable de m'en informer ensuite.

Au bout d'une grande heure tout au moins, un instant de calme s'étant manifesté, nous voulûmes le saisir M. le Baillif et moi pour nous retirer. M. le Général laissa sortir M. le Baillif et s'approchant de moi, il me conduisit à un coin de la chambre d'où tout le monde eut incessamment grand soin de s'éloigner. Là, après m'avoir dit qu'il me connaissait et avoir ajouté quelque chose d'infiniment trop gracieux pour un aussi petit et mince sujet que le très humble soussigné, il me dit à peu près mot à mot ce qui suit: « Voici Monsieur de quoi il s'agit: je suis autorisé de la part de S. M. en qualité de Prince de Neuchâtel, et il répéta en qualité de Prince de Neuchâtel, de proposer à S. A. le Prince Evêque de Basle un traité d'alliance et de bon voisinage sur le même pied que j'en ai déjà proposé le renouvellement aux 4 cantons de Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure, ce qui j'espère s'arrangera au plutôt. Voudriez-vous dès là, Monsieur, vous charger de ma part de sonder les dispositions de votre cour à cet égard et prendre engagement avec moi de me faire passer la

réponse que vous en recevrez. Je sais, ajouta-t-il, que S. A. a un traité particulier avec la France, mais rappelez-vous dans le rapport que vous voudrez bien faire que je ne vous parle pas du Roi de Prusse, mais du Prince de Neuchâtel. »

A l'ouïe de cette proposition si différente de mes idées précédentes à peine m'en rapportais-je au témoignage de mes oreilles; chacun a cependant son petit grain d'amour propre; je crus devoir faire contenance et après avoir témoigné à S. E. qu'elle m'honorait autant par la confiance qu'elle voulait bien me témoigner, que je me reconnaissais moi-même un petit sujet pour me charger d'une telle proposition, il me parut qu'il y aurait autant d'impolitesse que d'imprudence à me refuser à ce qui était exigé de moi et cela d'autant plus qu'à mon défaut un autre canal aurait bientôt été trouvé.

En témoignant donc à S. E. mon respect pour ses ordres je me bornai à la supplier de me répéter ses dits ordres de la manière la plus positive pour que je ne m'égarasse pas moi même. Il me réitéra là dessus positivement ce que j'ai dit ci dessus, en ajoutant bien expressément que comme en s'adressant à moi il ne s'agissait que d'une démarche de confiance et qui devait demeurer secrette, que d'une démarche d'ailleurs qui ne tendait qu'à prévenir et sonder les dispositions de S. A., il s'attendait que je voudrais bien lui faire parvenir surement la réponse qui me serait faite soit qu'il fut encore à Anet, à Berne ou à Neuchâtel; pour sonder ce général lui-même et découvrir s'il était pressé dans ce qu'il proposait et dans cet objet je lui demandai s'il désirait que je fisse passer sa proposition par exprès ou seulement par les courriers ordinaires. Les *courriers ordinaires,* me répondit-il, *suffiront,* et là dessus ayant fait ma révérence, je me retirai.

Je n'hésiterai point à avoir l'honneur d'avouer ingénument à votre Seigneurie que cette commission me charge, et cela surtout par la raison que j'ignore comment elle sera prise en cour et si peut-être elle n'y sera point incommode. Mais enfin, suis-je en faute? J'ai exactement et fidèlement rapporté à votre Seigneurie les choses comme elles se sont passées, il m'a été impossible de rien prévoir. Je ne sais si j'aurais dû refuser. Dans ce cas que d'autres voies ne se présentaient à M. le Général! D'ailleurs j'avourai ingénument à votre Seigneurie que l'air de grandeur qui environnait un général, que tout ce train militaire dont je me voyais moi-même environné de toute part, que tout cela dis-je m'en imposait assez à moi qui n'y suis rien moins qu'accoutumé, pour me gèner dans un refus de mon canal à supposer même qu'il eut été en place, ce que j'ignore.

Enfin je supplie votre Seigneurie de daigner assez me continuer sa précieuse bienveillance pour me pardonner et m'excuser auprès de Son Altesse au cas que je me suis trop laissé aller. Je ne puis répondre que de mes intentions, mais il n'en est et n'en sera sûrement jamais au monde de plus droites, de plus fidèles, de plus zélées ni de plus respectueuses. Mais d'un autre coté si l'on me permet de faire une réponse à M. le Général; ah! je supplie instamment votre Seigneurie de daigner me la tracer mot à mot, afin que je ne m'égare pas. C'est une grâce que je prends la liberté de vous demander avec toute l'instance et le respect possible.

Rentré dans la voiture de M. le Baillif de St-Jean que je trouvai et qui m'attendait sur la terrasse de la maison : — Eh! bien, me dit-il, M. le Général vous a parlé. Je ne vous demanderai assurément pas ce qu'il vous a dit, mais je crois le savoir, il s'agit surement de propositions à faire à votre cour pour quelque traité. — Vous autres, Messieurs les Baillifs, lui répondis-je, vous avez trop d'esprit, vous devinez tout ce que vous voulez. Je ne rapporte ceci que parce qu'il en résulte que M. le Baillif savait de quoi il était question, soit qu'il le tint de M. le Général lui-même, soit qu'il l'eut appris de Berne ou des seigneurs représentants des cantons qu'il a vus et avec lesquels il a mangé à Cerlier à leur passage pour se rendre à Neuchâtel. C'est ce que je n'ai pas voulu lui demander et cela d'autant plus qu'il ne m'aurait répondu que ce qu'il aurait voulu.

J'implore la continuation de la gracieuse bienveillance de votre Seigneurie. Je ne cesserai de demander au Ciel sa précieuse conservation et c'est dans les sentiments du monde les plus dévoués et les plus respectueux que j'ai l'honneur d'être plus que qui que ce soit au monde

Monsieur et très honoré Patron!

De Votre Seigneurie

Le très humble et très obéissant serviteur

Le Min.: GIBOLLET fils.

(A suivre.)

Jean GRELLET.

CHARLES BERTHOUD

1813-1894

(Suite — Voir la livraison de décembre 1894, page 295)

Dans le recueil d'articles de Charles Berthoud qui vient d'être publié sous le titre d'*Etudes et biographies,* nous avons inséré plusieurs des dédicaces en vers qui accompagnaient l'envoi des *Quatre Petitpierre*, ce qui nous dispense de les reproduire ici. Mais nous saisissons l'occasion de constater que l'érudit était doublé d'un poète spirituel et délicat, que sa correspondance nous révèle à chaque instant. C'est surtout avec Amiel que la causerie prenait volontiers un tour poétique, s'égayait de couplets piquants et de rimes faciles, — « la rime de Voltaire, une gueuse peu fière. »

Nous aurions beaucoup de pages intéressantes à glaner dans les lettres que les deux amis échangèrent pendant de longues années. Nous tenons à recueillir au moins quelques fragments de leur correspondance pendant la guerre franco-allemande, sur laquelle ils n'étaient pas complètement d'accord, ainsi qu'on va le voir.

Amiel écrit à Charles Berthoud, le 16 octobre 1870: « Nous assistons à un déplacement du centre de gravité européen : je ne suis pas de ceux qui le regrettent. Et vous? » — Charles Berthoud répond par la lettre suivante, qui débute par des considérations politiques fort sensées et contient en outre un passage intéressant sur Juste Olivier:

« Venez donc; nous causerons de « ce déplacement du centre de gravité européen, » qui ne vous déplaît pas, et qui ne me déplaît pas davantage, pourvu que M. de Bismarck ne crée pas *aux portes de la Suisse* une Pologne française. Quand vous parlez d'un centre de gravité, je suppose que vous voyez dans ce centre de gravité-là une condition d'équilibre. Or, comment arriver à l'équilibre quand une des parties de la machine est disloquée de telle manière qu'elle doit être vouée à jamais à des secousses et à des mouvements irréguliers ? C'est pourtant là qu'on tend en atteignant la France jusqu'au cœur, pour le plaisir d'attacher aux flancs de l'Allemagne un corps étranger comme l'Alsace et la Lorraine.

« Je ne sais rien de Fritz Berthoud, dont vous me demandez aussi des nouvelles, sinon qu'il est en Suisse et n'a pas rejoint, avant le siège, sa maison de Paris, rue de Berlin. »

Suivent quelques détails sur Juste Olivier, que les malheurs de la France « atteignent directement dans ses intérêts et sa famille, sans parler du sentiment désintéressé de sympathie. » Il poursuit:

« On comprend que le poète des *Chansons du soir* s'attriste jusqu'au fond... Je compte aller voir prochainement son frère Urbain pour demander des nouvelles et envoyer mes vœux [1]. Vous qui avez mieux que des vœux à envoyer, c'est-à-dire des vers, vous devriez bien songer à ce Juste, persécuté par la mauvaise fortune comme tous les justes; un envoi de vous le distrairait sur sa montagne, ou dans la plaine, s'il y est descendu. Pour moi, j'aime toujours mon vieux professeur de Neuchâtel (vous savez que J. O. a débuté par là), et rien de ce qui lui arrive ne m'est indifférent. »

Cependant les évènements se précipitent; malgré sa résistance héroïque, la France est accablée, et Charles Berthoud adresse à Amiel une lettre dont voici le *post-scriptum:*

[1] Notons en passant que Charles Berthoud entretint des relations d'excellent voisinage avec l'auteur de l'*Orphelin*, et qu'il y eut souvent échange de visites entre les deux voisins, entre Givrins et Gingins (que le lecteur nous pardonne toutes ces rimes en *ins!*).

Pauvre France ! horrible hécatombe !
Après Strasbourg, c'est Metz qui tombe;
Et bientôt l'obus et la bombe
Sur Paris rugiront dans l'air...
O Toi, dont j'attends la venue,
Christ, puissance encore inconnue,
Quand paraîtras-tu dans la nue
Pour fermer enfin cet enfer !

Novembre 1870.

Cette longue parenthèse nous a un peu éloignés du *Musée neuchâtelois*. Nous tenons à signaler encore un des derniers travaux publiés dans ce recueil par Charles Berthoud, sa belle notice sur Ernest Bersot. Encore un Neuchâtelois d'origine, dont il a tenu à faire honneur à notre petit pays. Il était entré en correspondance avec l'éminent écrivain dont le père avait quitté les Brenets pour s'établir en France comme horloger. Bersot avait gardé une sorte de traditionnel attachement pour sa première patrie, où il n'est jamais venu, mais à laquelle il reconnaissait devoir « deux grandes passions : l'amour de la nature et de l'indépendance. »

Nous tenons à transcrire ici la lettre adressée par M. Adert, directeur du *Journal de Genève*, à Charles Berthoud à propos de sa notice sur Bersot. Elle contient quelques renseignements dignes d'être conservés :

« ... J'ai reçu avec grand plaisir votre tirage à part de votre notice sur Bersot... Ces extraits sont fort bien faits, et ils donnent bien une véritable idée de la tournure d'esprit et des idées sur la religion, la politique, la morale de ce vieil ami. Ce qu'il y a eu peut-être de plus curieux et de plus intéressant chez Bersot, ça été le point de départ et le point d'arrivée. Quant au point de départ, je suis peut-être, aujourd'hui, le seul à le connaître, par la raison, hélas ! trop naturelle que tous nos contemporains sont morts et que je reste seul, ou à peu près, de ceux qui l'ont connu à l'Ecole normale. Nous y étions entrés ensemble (lui 6e, moi 7e), et nous nous étions d'autant plus liés qu'il y avait entre nos origines une certaine conformité de destinées que nous aimions à repasser. Après avoir ainsi vécu côte à côte, nous nous sommes séparés, et dès lors le lien (par ma faute) s'est peu à peu relâché. J'ai cependant encore, en 1869, passé toute une journée avec lui à Arcachon, où tous nos vieux souvenirs se sont retrempés. »

La période de la vie de Charles Berthoud à laquelle nous sommes parvenus a été la plus féconde et la mieux remplie. Nous le voyons collaborer non seulement au *Musée neuchâtelois,* mais à la *Galerie suisse*, de M. Eugène Secretan, au *Journal de Genève,* à la *Bibliothèque universelle*, au *Supplément* du dictionnaire de Littré, à la table analytique des œuvres de Sainte-Beuve. Il publie des traductions d'ouvrages italiens,

anglais, allemands, et entretient, sur tous les objets, une correspondance active, qui nous permet de le surprendre dans la diversité de ses occupations. Tâchons de mettre un peu d'ordre dans tout cela et ne craignons pas de faire quelque violence à la chronologie, qui n'est point ici l'essentiel.

Les trois beaux volumes de la *Galerie suisse* ont paru en 1873, 1876 et 1880. Ce précieux recueil de Biographies nationales fut entrepris par M. Eugène Secretan, qui a acquis ainsi les titres les plus sérieux à la reconnaissance publique. Il s'était assuré le concours de plusieurs écrivains suisses ; Neuchâtel lui a fourni six collaborateurs : le pasteur L. Henriod, J.-H. Bonhôte, Auguste Bachelin, Aug. Jaccard, Aimé Humbert et Charles Berthoud. Ce dernier a fourni six notices : celle sur *Béat-Louis de Muralt* (tome I) ; celles sur *les Philanthropes neuchâtelois*, *Madame de Charrière* et *Léopold Robert* (tome II) ; celles sur *Juste Olivier* et sur *Charles Gleyre* (tome III). Il fit tirer à part ces deux dernières et celle sur Mme de Charrière. C'est à l'envoi de deux de ces brochures (Olivier et Gleyre), que H.-F. Amiel répondait en ces termes, le 28 janvier 1880 :

« Vos deux notices sont des bijoux. Justesse, finesse, nuance, propriété, mesure et goût, elles ont tout ce qu'on désire. Celle sur le peintre a un je ne sais quoi de grec, et j'ai vu avec plaisir que sur le poète nous étions d'accord, même en détail. Acceptez mes compliments bien sincères. Toutes ces notices sont instructives, mais un assez petit nombre sont littéraires; et les deux vôtres sont parmi les plus attrayantes de ce dernier groupe. »

M. Herminjard a remarqué avec raison que dans ces biographies, l'auteur est parvenu à l'épanouissement complet de son talent, « fait de grâce, de juste mesure, de netteté et d'une proportion si heureuse des qualités du style, que la critique se trouve désarmée ». On ne saurait mieux dire. Les notices sur Mme de Charrière et sur Olivier, entre autres, sont des modèles achevés d'un genre qui exige l'art d'être concis sans sécheresse, complet sans minutie fatigante, et de dire beaucoup en peu de mots. Berthoud a excellé dans ce travail de condensation lumineuse; il nous a laissé quelques « portraits d'âmes » où rien d'essentiel ne manque et où il a su, avec un très rare bonheur, allier à l'exactitude et à la sobriété la séduisante élégance du style.

Un jour, peu après la publication du troisième volume de la *Galerie suisse*, Charles Berthoud causait avec Amiel de cette entreprise à l'achèvement de laquelle ils avaient concouru avec beaucoup d'autres.

Berthoud, se souvenant de la *Chanson des Pirates*, de Victor Hugo, parodia le refrain de cette *orientale* célèbre :

Dans la galère capitane,
Nous étions quatre-vingts rameurs.

Dans la galère secrétane,
Nous étions quarante rameurs.

Le 28 janvier 1880, Amiel lui écrivait :

« Ci-joint une bouffonnerie turque sur le refrain que vous m'avez fourni et qui peut être chantée en chœur, même par les dames de vos manoirs. Si vous voulez en amuser votre oncle ou Félix-le-Taciturne [1], je n'y mets pas d'opposition. Je suppose que MM. Bonhôte et Bachelin aiment aussi à rire. Ceux qui ont ramé ensemble peuvent bien se dérider au 2e acte.

LA GALÈRE

Loin de Tunis et de Surate,
Joyeux flibustiers sans firman,
Nous étions, sur le bleu Léman,
Les hommes d'un hardi pirate.
Divers de moustache et d'humeurs,
Mais soumis comme un clan gitane,
Sur la galère secrétane
Nous étions quarante rameurs.

Le chef corsaire, un dur à cuire,
Nous cueillant par tous les chemins,
Poussa la rame entre nos mains
Et se chargea de nous conduire.
Il prenait tout : greffiers, rimeurs,
Peintres, savants, frac et soutane...
Sur la galère secrétane
Nous étions *quarante* rameurs.

« Hurrah les bras ! gloire à vos belles !
A l'envi suez, écumez !
La nef aux fourneaux allumés
Bondit sur les ondes rebelles.
Redoublez d'efforts, mes charmeurs,
Ne perdons point la tramontane ! »
Sur la galère secrétane
Nous étions quarante *rameurs*.

« Ouvrez la narine et l'oreille !
Fins mariniers, flairez le vent ;
Nous cherchons un trésor vivant :
Notre croisière est sans pareille.
Point de butin pour les dormeurs
Enturbanés de tarlatane ! »
Dans la galère secrétane
Nous étions quarante rameurs.

Et nous avons sur les rivages
Capturé partout l'abonné ;
Et le Léman s'est étonné
De la grandeur de nos ravages.
Mais ce métier change les mœurs ;
L'orgueil nous vient, la peau se tanne...
Sur la *galère* secrétane
Nous étions quarante rameurs.

Le forban n'est pas exemplaire !
On nous disait intelligents :
Redevenons honnêtes gens,
Abandonnons notre galère.
Gare au lacet des imprimeurs !
Plantons plutôt choux à Catane.
Sur la galère secrétane
Nous *étions* quarante rameurs.

Genève, le 27 janvier 1880.

H.-F. AMIEL.

[1] M. Félix Bovet, à qui Amiel reprochait, par ce surnom plaisant, de ne pas lui écrire assez souvent.

Charles Berthoud écrit, au sujet de ce badinage, à son ami Herminjard :

« Ce brave Amiel m'a envoyé, comme à vous, sa ballade turque, qui m'a fait grand plaisir. Il me la devait un peu, puisque, me dit-il, c'est moi qui lui en ai fourni le refrain. Il ajoute que mes deux notices dans la *Galerie* sont des *bijoux !!!* Que ne lui ai-je répondu que sa ballade est une turquoise de la plus grande finesse ! »

A la *Bibliothèque universelle*, Berthoud a donné son curieux article sur *Une Prétendante à la souveraineté de Neuchâtel*, que nous avons déjà mentionné et qui a été recueilli en tête des *Etudes et biographies ;* puis de nombreux comptes-rendus bibliographiques et beaucoup de traductions, que sa modestie refusait de signer, en particulier *Fleurs des Alpes, épisode de la vie du roi Louis II de Bavière,* qui eut tant de succès[1]. Mais Charles Berthoud fut surtout le traducteur attitré d'Ouida. Il nous écrivait, le 15 juillet 1885, à propos de cet écrivain :

« J'ai fait à Florence, il y a dix ans, la connaissance de Ouida (Mlle de la Ramé). Je ne l'aurais pas faite *da me; ..* mais de très aimables dames de Genève qui s'étaient prises d'un goût très vif pour Ouida, après la lecture de *Deux petits sabots ,* publiés vers ce temps, m'avaient expressément demandé d'aller la voir, de lui dire combien elle les avait fait pleurer, combien tout ce qui touchait à elle les intéressait. Figurez-vous, si vous voulez, que je suis entré chez Ouida, tenant en mains deux petits sabots de cristal pleins des larmes de ces lectrices, à peu près comme Cornélie, dans le 5e acte du *Pompée* de Corneille, quand elle paraît sur la scène tenant l'urne qui contient les cendres de son époux (la plus belle page de cette tragédie, disait Voltaire, mais la plus inutile). — Eh bien, depuis ce moment, je me suis trouvé en relations avec Ouida, je l'ai revue quelques années plus tard, à Scandicci, nous sommes restés en correspondance (passablement intermittente); j'ai traduit pour Tallichet quelques-unes de ses nouvelles. L'an dernier, les Hachette m'ont demandé, de sa part, de traduire pour eux son roman de *Wanda.* Les deux volumes ont paru il y a deux ou trois mois: les Hachette ont donné au traducteur un nom de fantaisie : je m'appelle Frédéric Bernard sur leurs volumes.

« Il y a des moments, quand on a commis un acte mystérieux, où l'on éprouve le besoin de se confesser à un ami : c'est sur vous qu'est tombé mon choix, parce que je sais que vous garderez mon secret. »

Aujourd'hui, ce petit secret n'a plus besoin d'être gardé, et je le livre aux bibliographes neuchâtelois.

[1] Cet ouvrage a paru ensuite en un volume chez Bridel.

Il n'eût tenu qu'à Charles Berthoud de collaborer plus régulièrement au *Journal de Genève*. Nous avons sous les yeux les lettres que lui a adressées M. J. Adert pendant une longue suite d'années ; ces lettres, charmantes de verve, de cordialité enjouée, font également honneur à Charles Berthoud, qu'on voit si estimé, si recherché de ce journaliste pressé et surchargé de besogne et qui était un homme de haute culture et de grand savoir. Il talonne sans relâche son ami de Gingins pour obtenir quelque article. Un des plus remarqués parmi ceux que lui donna Berthoud, fut l'étude sur le *Dictionnaire de Littré* (1872). Recueillons à ce propos quelques amusants billets d'Adert :

« L'article est excellent et d'une lecture fort agréable, car il est en même temps très spirituel, ce qui ne gâte rien, même dans les questions de grammaire et de lexicographie. »

Du 7 mai 1874, à propos d'un autre article de Berthoud :

« Mon cher correspondant,

« ... Je veillerai à la correction des épreuves; toutefois si vous avez les nerfs sensibles à ce sujet (ce que je crois), vous devriez faire comme moi. Je ne relis *jamais* mon journal. De cette façon je ne connais les sottises que commettent mes compositeurs que par le bruit public. Je trouve que c'est très suffisant. »

Le 20 mars 1877, en lui envoyant les trois premiers volumes de l'*Histoire de Florence,* de M. Perrens :

« Je ne vois absolument que *vous* qui puissiez vous charger de ce travail, et c'est ce que j'écris à M. Perrens, en réservant, bien entendu, votre assentiment. Je lui dis que vous êtes un peu paresseux (ne me démentez pas), mais que, si vous consentez, il trouvera en vous un critique et un appréciateur *di primo cartello.* »

Le 26 décembre 1877, il lui accuse réception d'un article sur un ouvrage de Charles Secrétan. Cette lettre contient un passage fort amusant sur l'encombrement du *Journal de Genève* à ce moment de l'année :

« ... Seulement, il est impossible de publier votre article *avant* le nouvel-an, car nous sommes littéralement submergés par cette littérature qui n'attend pour éclore que les derniers jours de l'année – et qui disparaît aussi vite qu'eux. C'est l'époque où je me fais le plus d'ennemis, chacun voulant passer, *orantes primi transcendere ripam... Navita sed...* Or, c'est moi qui suis Charon, et vous devez savoir de quelles bénédictions on comblait le cher homme... »

Le 3 janvier 1880, il lui réclame un article promis depuis de longs mois : « J'en ai fait mon deuil, et il y a longtemps que je vous ai livré

aux remords de votre conscience, qui s'acquitte assez bien, ce me semble, de son rôle. C'est tout ce que je demandais. » — Et le 25 juin suivant : « Mon cher correspondant (je vous donne toujours ce titre flatteur pour nous, dans la pensée qu'il finira, un jour ou l'autre, par réveiller votre conscience, qui me paraît terriblement endormie, et qu'il secouera votre paresse.) »

Puis ce sont des invitations à déjeûner avec Marc-Monnier, Paul Albert, ou Brunetière, ou à dîner avec la rédaction et la collaboration du *Journal :* « Votre place est toute marquée au milieu de ce cénacle. Pouvez-vous venir la prendre ? »

(A suivre.) Philippe GODET.

LE VIEUX MOULIN DE MOTIERS

(Avec planche)

Le croquis de George Grisel que nous reproduisons nous transporte au Val-de-Travers, à Môtiers, auprès du canal, bordé de grands peupliers, qui faisait marcher le vieux moulin aujourd'hui disparu. Il a été remplacé par une scierie ; celle-ci, notons-le en passant, figure, avec son toit rouge, dans une des plus jolies aquarelles de M. Boy-de-la-Tour que possède notre Musée.

C'était là jadis un site charmant : les « nécessités modernes » l'ont transformé, au grand chagrin des amants du pittoresque. Ils n'y trouveront plus l'antique moulin, avec ses écluses et ses « pelles ». Les grands peupliers, encadrant le chenal, ont été pour la plupart abattus ; de l'autre côté de la route de Boveresse, le Régional a cruellement modernisé un délicieux coin de rivière ; l'Areuse, corrigée et matée, ne couvre plus au printemps les prairies du marais, et l'on peut gagner Boveresse à pied sec, sans « camber » de pierre en pierre. Rousseau, qui dut rêver souvent sur ces rivages, ne les reconnaîtrait plus. — Ainsi va le monde.

Le croquis de Grisel, que M. Gustave Jeanneret a bien voulu traduire à la plume, est malheureusement incomplet : l'imagination du lecteur essaiera de prolonger les troncs ébauchés et de reconstruire idéalement les grands peupliers. Nous n'en avons pas moins tenu à recueillir cette page d'un de nos artistes les plus sincères, qui excellait à résumer avec un sentiment très délicat, en un croquis spirituellement enlevé, le caractère et l'intimité d'un site.

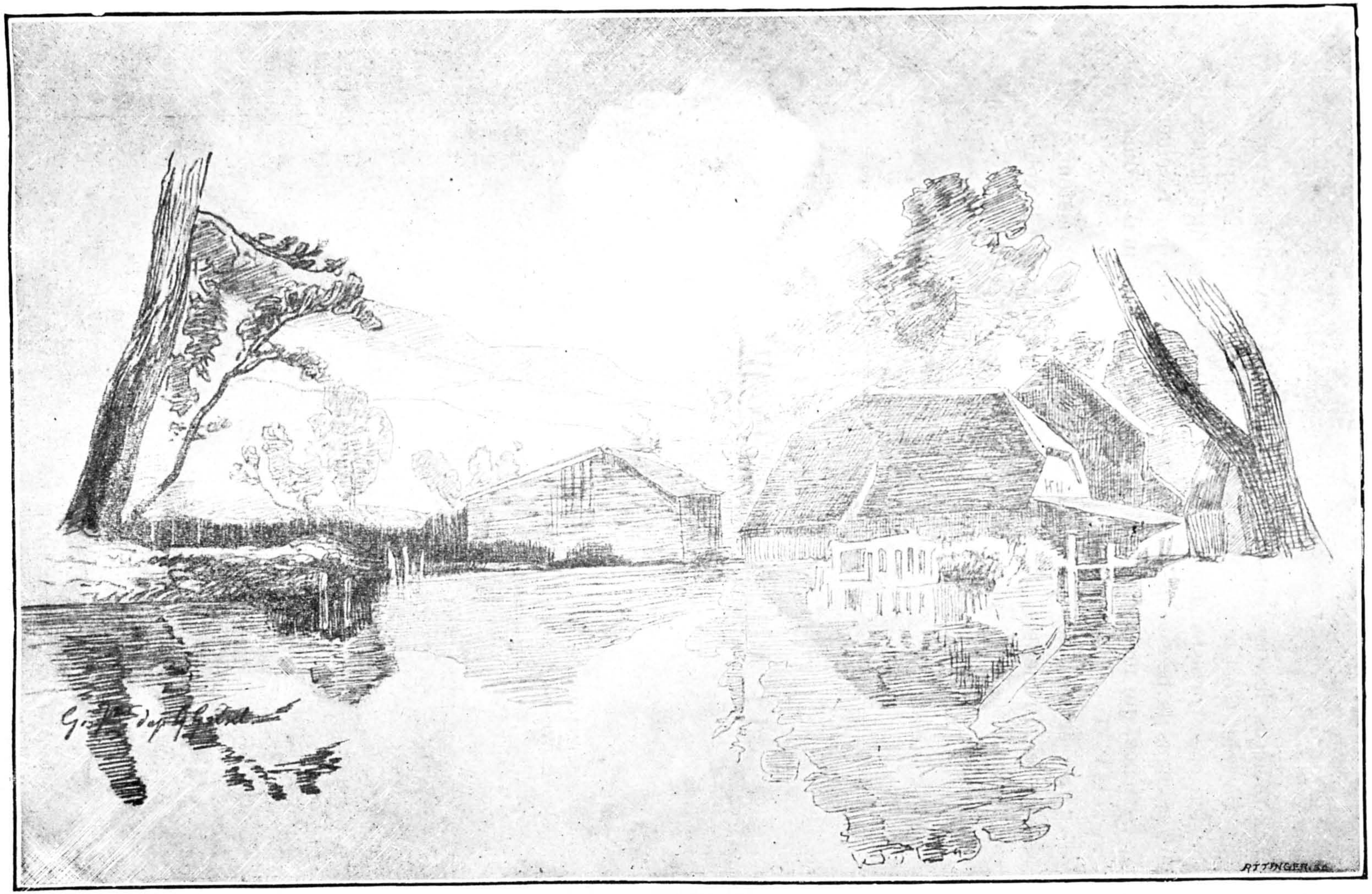

LE VIEUX MOULIN DE MOTIERS

D'APRÈS UN CROQUIS DE G. GRISEL

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL.

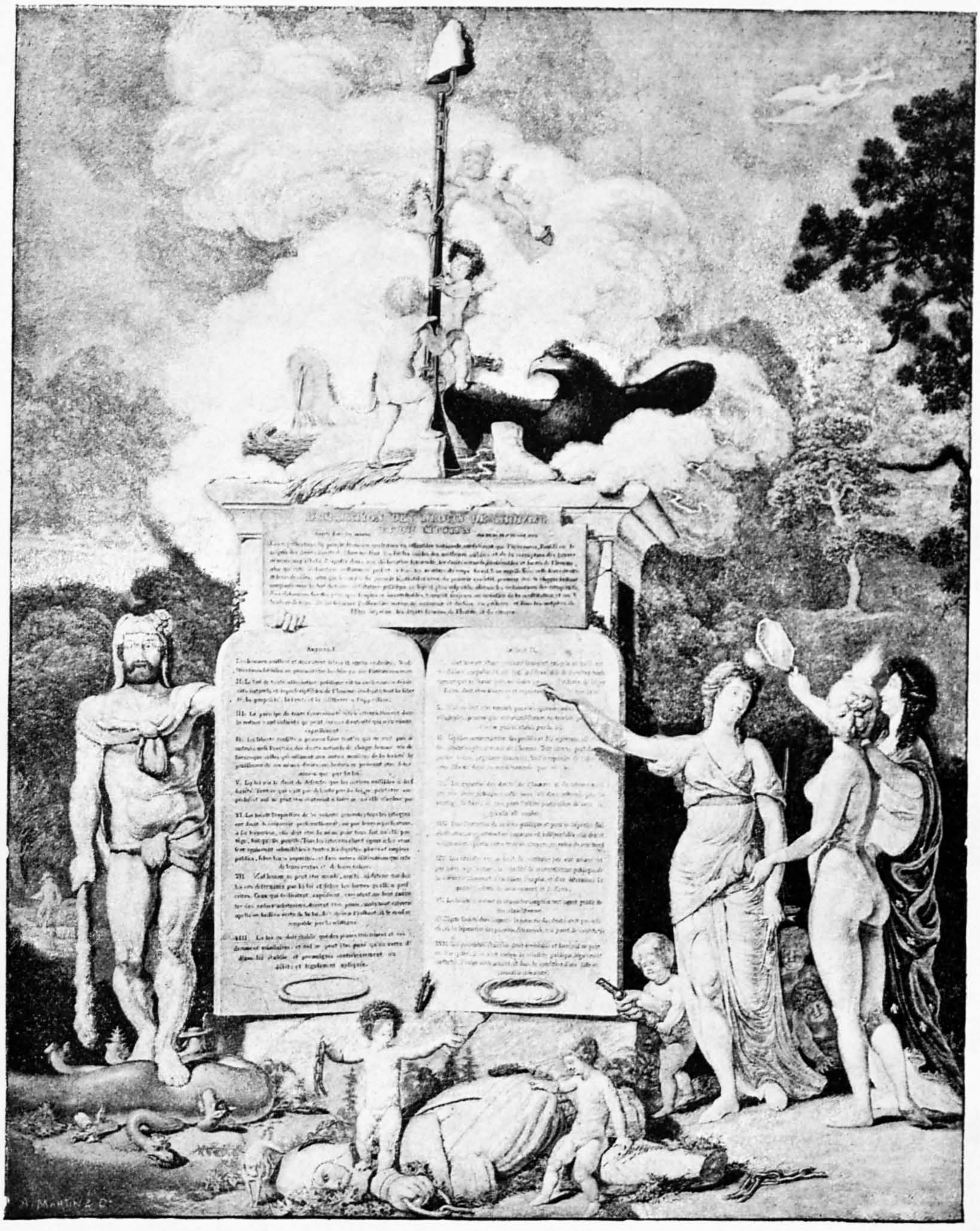

LES DROITS DE L'HOMME

Gravure d'Henri Courvoisier-Voisin (1792)

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

L'ENTERREMENT DE LA ROYAUTÉ A MORTEAU EN 1792

(AVEC PLANCHE)

I

L'histoire du pays de Neuchâtel, étudiée avec l'amour que doivent y apporter les vrais Neuchâtelois, nous révèle une foule de choses qui peuvent intéresser les petits et les grands.

Aujourd'hui, je vous entretiendrai le plus brièvement possible d'une période de notre histoire, pleine de faits curieux qui démontrent d'une façon péremptoire que les Neuchâtelois ont toujours eu « la tête mousseuse », malgré leur apparente impassibilité, cette tête mousseuse dont parlait déjà le Grand Frédéric, roi de Prusse, au siècle passé.

Revenons donc dans ce dix-huitième, un des siècles les plus étranges que l'on puisse imaginer, où Jean-Jacques Rousseau vivait parmi nous, où Voltaire habitait Fernex, à deux pas de Genève.

L'année fatidique 1789 avait passé, commençant ce grand œuvre de la Révolution française qui a bouleversé le monde moderne; nous sommes en 1792, et nous nous transportons en imagination dans les Montagnes neuchâteloises, et même au-delà de la frontière, en France, à Morteau.

La Révolution, si heureuse et si intelligente dans son aurore, était pacifique et belle à ce moment-là; la Terreur s'annonçait par quelques indices, mais ne se prévoyait pas encore dans l'esprit des masses; on plaisantait, on riait même, on ne tuait pas encore.

Chez nous, les têtes s'échauffaient, les Montagnards surtout s'identifiaient avec la Révolution; un peu partout s'élevaient les arbres de la liberté, autour desquels on chantait et l'on dansait la *Carmagnole*, en arborant des bonnets rouges; sur les fenêtres on plaçait des pots de fleurs avec des piquets garnis de ces emblêmes. Les personnes portent la cocarde nationale française tricolore; ils en font en émail avec la devise : *Vivre libre ou mourir*, et ils façonnent en laiton des gances de chapeaux en forme de piques, dont *le feu* (le sommet) fait le bouton et dont l'extrémité supérieure est armée du dit bonnet rouge en émail.

Mais la manifestation la plus étrange et la plus considérable s'est passée à Morteau, le 8 décembre 1792, et non pas le 6 décembre, comme l'indique le volume intitulé : *La Chaux-de-Fonds, son passé et son présent*, paru dernièrement.

Plus de douze cents Neuchâtelois des Montagnes et du Val-de-Ruz se sont rendus à Morteau pour y célébrer l'enterrement de la Royauté; cette cérémonie, dont nous avons retrouvé le procès-verbal, a fait l'objet de graves réflexions de notre chancelier de la principauté, Jérôme Boyve; il n'a pas signé, mais on reconnaît son écriture immédiatement.

Nulle trace de cette manifestation dans les Manuels du Conseil d'Etat; en hommes prudents, nos gouvernants avaient pensé que le plus simple était d'ignorer publiquement et officiellement cette adhésion réellement extraordinaire aux principes républicains français.

Mieux que cela, nous n'avons pu retrouver deux rapports du maire du Locle, l'honorable Jeanhenry Vuagneux, qui avaient été adressés au Conseil d'Etat; mais seulement la mention suivante du 10 décembre 1792:

« En attendant, je demande la faveur à Vos Seigneuries d'agréer que j'aye l'honneur de confirmer mes deux missives à Monsieur de Sandoz-Rollin, secrétaire d'Etat, l'une du premier et l'autre du 8 courant, où j'entrois dans quelques petits détails de ce qui se passe par ici en gros depuis qu'on y a planté trois arbres dits de la liberté, et du brillant qui se préparoit samedi dernier pour aller à Morteau célébrer l'enterrement ditte de la Royauté, et d'où il en est revenu plusieurs des nôtres tant du Locle que de la Chaux-de-Fonds et d'ailleurs qui y ont prêté serment au Club. Tous savent-ils bien ce qu'ils font ? »

Donnons maintenant la parole au protocole dont notre prose ne pourrait être qu'une pâle copie :

Provès-verbal de la fête de l'enterrement de la Royauté, célébrée à Morteau par les Amis de la liberté et de l'égalité républicaine, pour servir d'adhésion à la Loi qui abolit la Royauté en France.

L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le 1er de la république française, le huit décembre, les membres de la Société républicaine établie à Morteau, ayant fixé au présent jour la fête de l'enterrement de la Royauté, se sont assemblés à cet effet dans la salle de leurs séances.

Deux courriers se sont présentés et ont annoncé que leurs frères les bourgeois habitant les Montagnes de Vallangin, alloient arriver, et que pour prévenir les abus et détruire tout soupçon, ils étoient chargés de remettre au comité permanent de la municipalité la liste des noms et surnoms de leurs concitoyens.

L'assemblée, concertée avec la municipalité, a délibéré qu'il seroit à l'instant envoyé une députation pour les recevoir.

Cette députation a été composée de quatre officiers municipaux, douze vétérans, vingt amazones armées de piques, vingt nourrissons de la république, six membres de la société républicaine, un détachement de la garde nationale, et un piquet de la même garde à cheval.

Cette députation est allée recevoir ces bons voisins à l'entrée du bourg. Vérification faite par appel nominal, ils se sont trouvés au nombre de 1138, non compris l'avant et arrière-garde, composée de 55 cavaliers.

En tête de la troupe marchaient trois hommes de couleur, enchaînés, qui venoient réclamer les bienfaits de la nation françoise. La musique exécutoit alternativement les airs de *Ça ira* et de l'hymne national. La troupe marchoit sous un étendart représentant d'un côté Minerve donnant la main au génie de la liberté sur l'autel de la patrie, foulant aux pieds sceptres et couronnes brisées; à droite l'hydre terrassée expirante, avec l'inscription: *Sort des despotes*.

De l'autre côté, Guillaume Tell décochant son arc. Suivoient quantité de voitures en forme d'amphithéâtres, sur lesquelles étoient placés les respectables vieillards, les femmes et les enfants helvétiens, décorés de bonnets rouges, et de rubans tricolores. Un membre de la députation étoit prêt de prononcer un discours de réception, lorsque la troupe valanginoise a demandé de rendre avant tout hommage à l'arbre de la liberté. Ce discours accueilli, le symbole du bonheur a été entouré. L'hymne national a été chanté, et un mouvement spontané d'un saint enthousiasme a fait fléchir les genoux, au divin couplet: *Amour sacré de la patrie.* Un membre de la troupe helvétique, résidant au Locle, a prononcé le discours suivant:

« FRANÇAIS!

« Peuple loyal et généreux, veuillez accorder aux habitants des montagnes de Vallangin la satisfaction de vous exprimer aujourd'hui les sentiments qui les animent et les ont toujours animés pour vous.

« Français! nous venons dans ce beau jour prendre part à la joye de votre république; nous venons, citoyens de Morteau, vous féliciter sur le courage et l'énergie des nouveaux hommes de la France... Leurs yeux ont été ouverts, leurs préjugés vaincus, ils ont fait des progrès rapides dans la nouvelle carrière qu'ils viennent d'ouvrir aux hommes en général, et le bonheur qui en résultera pour tous, honorera à jamais la brave nation dont vous faites partie.

« Nous osons mêler nos accens à ceux de tous les peuples, non pour vous flatter en vils esclaves de l'ancien régime, mais pour vous encourager, comme des hommes libres, à ne point vous lasser dans la glorieuse lutte où vous avez paru en athlètes vigoureux et persévérans; mais pour vous encourager à ne poser l'épée que lorsque tous les ennemis de la raison et de la vérité seront frappés de mort. Braves Français, l'ouvrage est digne de vous: vous seuls pouviez, dans l'humiliante attitude où le genre humain étoit, vous seuls pou-

viez vous relever, attaquer et vaincre les antiques erreurs, et montrer enfin à l'univers étonné ce que peut un peuple doux et sensible, mais dont on a trop longtemps méconnu les droits sacrés; vous seuls pouviez tirer de la terrible secousse d'une immense révolution un avantage précieux, celui d'organiser un nouveau gouvernement, dont le plan sage va, malgré l'envie, faire votre bonheur.

« Ah! puisse-t-il s'effectuer aussitôt que vous aurez obtenu une paix glorieuse! ah! puisse-t-il, par sa durée, confondre les prédictions remplies de fiel de vos ci-devant, qui croient ou qui veulent faire croire que la société ne peut subsister bien organisée, qu'autant que leurs privilèges seront conservés, et leur ridicule prépondérance comptée pour un moyen de la soutenir!... vils argumens faits pour vous décourager ou vous intimider, si vous pouviez les écouter encore.

« Français! des jours sereins vont luire sur votre République... tout le présage; nos cœurs nous le disent; vos efforts, vos intentions nous en assurent. Amis des hommes, pourquoi ne seriez-vous pas heureux, quand, par un attrait irrésistible, l'affection de tous les peuples se précipite sur votre fortunée planette, pour vous rendre, s'il étoit possible, celle que votre générosité et l'aménité de votre caractère leur ont vouée dès longtemps ?...

« Peuple sensible, trouveriez-vous des ingrats chez ceux qui vous connaissent ? Non, jamais... Recevez donc de vos voisins du Locle, de la Chaux-de-Fonds et de la frontière, l'assurance de leur amitié... Vivons en frères, citoyens français, soyons toujours unis, et que rien ne puisse intervertir notre bon voisinage, pas même les perfides menées de vos ennemis, dont la jalousie et les projets malveillans pourroient demander de la haine entre nous... Ah ! périssent ceux qui chercheroient à nous ravir l'estime de l'amitié réciproque que nous nous devons, et que nous venons vous jurer bien cordialement aujourd'hui !

« Nous ne devons pas chercher à dire devant nos frères de Morteau et ceux de la frontière, que voici leurs amis constans; ils l'ont été dans les temps d'adversité qu'avoient amenés votre révolution; ils le seront, à plus forte raison dans ceux de bonheur et de prospérité...

« Oui, frères et amis, nous faisons des vœux pour vous; votre plaisir sera dans la durée de votre félicité, et dans la satisfaction que nous ressentons de pouvoir vous exprimer notre façon de penser ; notre récompense sera enfin dans l'accueil amical et fraternel que vous nous faites et nous ferez toujours. Nous osons le croire, en jugeant d'après notre cœur. »

Un membre de la députation de la société républicaine a répondu : « Chers voisins, quand vous vintes vous réjouir avec nous du succès de nos armes, vous vous montrâtes nos vrais amis; aujourd'hui en célébrant la chute des tyrans, vous prouvez que vous n'êtes pas dégénérés ; la liberté vient d'entendre vos chants; nous donnerons aujourd'hui un exemple au peuple, celui de l'union; que cet arbre en soit l'éternel monument. »

Les trois hommes de couleur ont réclamé, par un cantique, les secours de la nation française.

L'intérêt que ces trois hommes ont employé dans ce chant, a attendri tous les spectateurs. Un membre de la députation municipale les a délivrés de leurs chaînes et leur a donné un baiser fraternel : alors les larmes ont coulé.

Au même moment une salve d'artillerie a annoncé le triomphe de la liberté et de l'égalité : le cortège, précédé de la musique et des trois hommes de couleur devenus libres, sur l'épaule de l'un desquels l'officier municipal qui les avoit délivrés des chaînes posoit une main protectrice, a repris sa marche, et est arrivé, avec le plus grand ordre, dans la salle de la société républicaine, où il a été accueilli par de vifs applaudissements.

Un bourgeois de Vallangin, résidant à la Chaux-de-Fonds, membre de la société républicaine séante à Morteau, a monté à la tribune et a dit: « Républicains français, frères et amis, recevez l'hommage que nous faisons à la déclaration des droits de l'homme, du tableau du libérateur de la Suisse; qu'il soit un témoignage de l'union des habitants des Montagnes de Vallangin, avec la République française. »

Le président de la société a répondu : « Frères et amis, depuis longtemps: nous avons reçu des preuves de votre dévouement à la cause de la liberté: elle agrée l'hommage des enfants de *Guillaume Tell*; son tableau sera placé en face de celui des droits de l'homme, et comptez que la nation française n'aura pas promis en vain protection aux amis de la liberté et de l'égalité: que l'arbre de liberté, élevé au Locle et à la Chaux-de-Fonds, soit pour les deux peuples l'emblême de fraternité et de ralliement contre les tyrans. La société admet à sa séance vos concitoyens et concitoyennes. »

Un citoyen français, résidant à la Chaux-de-Fonds, et membre de la société républicaine établie à Morteau, a prononcé le discours suivant :

« Jusques à quand parlerons-nous de roi et de royauté ? Jusqu'à quand nous entretiendrons-nous de tyrans et de tyrannie ? Déjà depuis trop longtemps ils furent nos idoles. Depuis trop longtemps ils firent courber nos têtes sous leur sceptre de fer. Qui de nous ignore que la vie de nos rois fut un tissu de meurtres, de carnages, de parricides, d'empoisonnements et d'infanticides. Qui de nous ignore que toujours du pied du trône le fleuve de la corruption se répandit dans toutes les veines du corps politique ? En est-il une seule de ces têtes couronnées qui ne se soit souillée, qui ne se soit avilie même par le raffinement de quelque crime ?

« Puisse l'histoire qui nous a transmis leur forfait, ne jamais parvenir à nos descendants. Puisse le sceptre que nous allons briser, la couronne que nous allons fouler aux pieds, être en horreur à nos neveux! et puissent les noms de nos rois, opprobre du genre humain, être ensevelis dans l'oubli le plus profond! Si la monarchie commença par un brigand qu'elle finisse par un traître.

« Les fêtes qui jusqu'ici ont été célébrées par la plupart des peuples, sembloient n'avoir d'autre but que celui de les entretenir dans l'ignorance et dans le fanatisme. Les processions, ou plutôt les pieuses promenades, n'avoient pour objet que d'aveugler les hommes et les soumettre à la tyrannie ecclésiastique.

« L'acharnement de ces ministres du Seigneur à conserver leur autorité, la terreur qu'ils s'efforcent d'inspirer aux âmes foibles et ignorantes, telles sont les preuves de ces vérités. Un despotisme qui enchaîne les sentiments est plus tyrannique mille fois que l'arbitraire des Denis et des Tarquins.

« Les prêtres enchaînèrent les peuples par la subtilité de leurs raisonnements, par le mystérieux dont ils voiloient leurs discours, leurs cérémonies et leurs sacrifices. Les rois ont échafaudé leur domination sur la faiblesse des nations qu'ils vouloient subjuguer. Quel siècle, puissant architecte de l'univers, que celui où les yeux des humains, couverts d'un épais bandeau, n'apperçoivent la lumière qu'à travers un nuage plus épais encore! Mais ils sont passés ces tems où les Français vieillis dans la servitude, et courbés sous le joug des tyrans et de leurs satellites, devoient se réjouir des maux qui les accabloient. Ils ne sont plus ces temps où l'hypocrisie nous conduisoit dans les temples, pour y rendre au Dieu de paix d'ardentes actions de grâces, du sang qu'avoient répandu l'orgueil, l'ambition, la haine, la vengeance et souvent le fanatisme de nos monarques.

« Nos fêtes sont plus pures, nos cérémonies sont plus religieuses. En substituant à ces *Tedeum* que peu d'entre nous comprennent, l'hymne des marseillois *(sic)*, nous tirons l'homme de sa léthargie, nous lui apprenons *quand*, *pourquoi* et contre *qui* il doit tourner ses armes; nous débrouillons à ses yeux un chaos qui l'enveloppoit; nous lui prouvons qu'il étoit fait pour les merveilles qui l'environnent. Mais, hélas! quelles sont grandes ces merveilles, quelles sont incompréhensibles! Que l'histoire vante tant qu'elle voudra les Scipion, les Annibal, les Turenne et les Lowendal; les Dumouriez, les Custine, les Valence, les Beurnonville figureront plus longtemps au temple de mémoire. Les vainqueurs des Thermopyles cèderont la palme aux défenseurs de la patrie.

« Bois, forêts, cavernes, ravins, redoutes inaccessibles à ces bouches qui vomissent la mort, parlez, dites-nous de quelle valeur, de quelle intrépidité vous fûtes témoins! et vous remparts de Mons, dites-nous quel fut votre étonnement lorsqu'à l'approche des braves défenseurs de la liberté, les satellites du despotisme furent dispersés?

« Cette cohorte d'esclaves traverse, en tremblant, l'enceinte de vos murs, et arrache à nos guerriers le plaisir de les combattre.

« Gand, Bruxelles, Tournai, félicitez-vous de la visite des Français; Malines, Anvers, Louvain, et toi clergé brabançon, toi qui, par tes intrigues et tes superstitions, osas t'opposer au recouvrement de tes droits; Trèves, Mayence, et vous tous peuples qui aimez à goûter les douceurs de la liberté, dites à l'univers entier que le génie français n'est point un ange destructeur, mais qu'il sait épargner un sang dont il connaît le prix; dites-lui qu'il respecte les propriétés et qu'il n'offre aux peuples qui l'invoquent, que l'abolition de la tyrannie et le bonheur de l'égalité.

« Mais, hélas! peut-être en est-il encore parmi nous qui les méconnaissent ces merveilles, peut-être en est-il qui, trompés par de factieux agitateurs, ou séduits par des prêtres rebelles, croient encore à la résurrection d'un parti

qui depuis longtemps aiguise le fer meurtrier, et médite en secret le carnage et la ruine entière de sa patrie.

« Citoyens qui les connoissez, dites-leur: Rentrez dans le néant, horde vile et méprisable; reconnaissez votre faiblesse, avouez votre insuffisance : si, dans votre système perturbateur, vous n'adoptez pas la souveraineté de la nation, convenez au moins de son indulgence, de sa générosité.

« Citoyens, avec moi, dites aux vrais républicains, en leur montrant les attributs de la royauté : Voilà les types de tous nos maux; voilà les étendarts de votre servitude: voilà les signes de votre esclavage: bientôt ils seront brisés, et déjà je les vois réduits en poudre, et se dissiper dans les airs avec la gloire qui les environnoit, avec la terreur qu'ils inspiroient. O France! ô république! ô patrie, si chère à mon cœur! toi qui fus témoin de mes sanglots, toi dont la double tyrannie me faisait craindre la ruine, tu vas donc enfin triompher de tous tes ennemis! Mais ressouviens-toi que ton triomphe est attaché à l'union. Tu vas briser tes chaînes; tu vas rendre à l'humanité avilie son lustre, sa splendeur et sa gloire; pour y réussir, sois attachée à tes sages représentants, et hâte-toi surtout de te donner des loix.

« Tu les vois, ces hommes d'une autre couleur que moi; depuis longtemps tu gémissois sur leur sort; mais une loi barbare imposoit silence à ta voix: elle ordonnoit le crime. Ils deviennent tes frères, ces jouets infortunés de la cupidité, tu les reçois dans ton sein, tu brises leurs fers, et tu leur donnes la vraie existence: reçois mes hommages, reçois leur amour.

« Citoyens nos voisins, ils ne sont plus ces temps où le fanatisme alimenté par quelques prêtres sanguinaires, sema les haines et les divisions parmi les enfans d'un même père. La bienfaisante philosophie a compris tous les hommes dans les liens de la fraternité. La loi juge l'homme selon ses actions; il en est comptable à sa patrie, à ses concitoyens, mais ses opinions sont à lui, il n'en doit compte qu'à son créateur.

« Citoyens français, soyez tous témoins de leur reconnaissance; elle est bien sincère, elle est bien étendue. Ils la renouvellent aujourd'hui sur les débris de la royauté, ils m'assurent qu'ils renonceroient plutôt à la vie qu'aux droits imprescriptibles de l'homme. Ils adorent votre sainte révolution, ils la voient avec un plaisir qui ne le cède point au nôtre. Ils aiment à se persuader que le génie bienfaisant de la France sauroit, dans certaines circonstances, distinguer ces sommets trop longtemps couverts de glaces et de frimas, de ces contrées heureuses qu'embellissent Pomone et Cérès. Vous m'entendez : oui, ils périront tous avant de courber la tête sous le joug de l'esclavage; ce ne sont point des enfants dégénérés de Guillaume Tell.

« Mais que dis-je, et où m'emporte mon zèle patriotique ? Vos plans sont tracés, vos vues sont jetées, vos projets sont concertés sur les fondements de votre liberté, vous voulez élever l'édifice d'un bonheur universel. Puisse le grand architecte de l'univers présider à cette heureuse structure! puisse la nation française anéantir tout gouvernement despotique, et s'entourer de vrais républicains, puisse le génie qui découvrit et déjoua tous les complots de vos ennemis, déconcerter les intrigants et les agitateurs! »

Un membre de la société a dit: « Je pense que l'on ne peut faire que d'applaudir aux sentiments patriotiques que notre frère vient de manifester dans ce discours; mais j'observe que, quelque utile, quelque agréable que soit cette séance, il est tems de la lever pour enterrer cette royauté qu'on laisse trop longtemps sur les trétaux. »

Le président a annoncé que la séance étoit suspendue jusqu'à huit heures du matin, le lendemain.

Une salve d'artillerie a annoncé l'ouverture de la cérémonie, qui a commencé par les *vigiles* de l'office des morts, traduits en langue françoise et travestis, chantés autour d'un mannequin, emblême de la royauté, représentant fidèlement la double face du scélérat Louis XVI, où l'artiste avoit parfaitement exprimé l'adulation et la trahison. Il étoit décoré de tous les ordres et du manteau royal, tenant d'une main le sceptre, et de l'autre un poignard. Le convoi funèbre éclairé par des pages à livrée de la cour, s'est mis en marche. Les coureurs et les nègres, à la livrée des princes de Coblentz, ont fait l'ouverture. Marchaient en tête Voltaire et Rousseau, portant les flambeaux de *la philosophie*, et après eux un Savoisien et un Belge.

Suivoient des vétérans et des vieillards helvétiens. Un groupe d'élèves de la patrie, ayant avec eux les jeunes Valanginois. Les amazones républicaines, avec elles les citoyennes d'Helvétie.

Les jeunes citoyennes françaises et Vallanginoises.

Vingt musiciens.

Le mannequin royal, supporté par un laboureur et un jacobin sans culotte.

Dix gardes du corps en grand uniforme, accompagnaient les frères du roi précédés de leurs pages, avec leurs écussons et suite usitée dans les grandes cérémonies.

Un lourd baron allemand, et ses gens portant arbre généalogique et ustensiles de cuisine et de bâfre, et à sa droite un petit-maître gentil-homme.

Des maréchaux de France.

Bouillé et Lafayette, chassés par les généraux Dumouriez et Custine.

La reine entre deux docteurs en Sorbonne, porteurs des saints canons et de toute la *pretentaille* théologique.

Suivoit de très-près le cardinal Collier (Rohan) avec dame Valois Lamotte, en grande réflexion.

Les dignitaires de tous les ordres, mendiés ou brocantés.

L'aumônier de la cour.

Les intendants et agents de la liste civile.

Le porteur de la feuille des bénéfices et un garde des sceaux.

Un évêque.

Un gros bénéficier et une cuisinière rebondie.

Les ordres religieux entremêlés.

Les suppôts de la chicane, chargés de sacs de procédures, et sollicités par plusieurs fermiers (généraux) des ci-devant.

Un gros groupe d'aristocrates de toutes les classes, à longues oreilles.

Les banquiers, financiers et agioteurs.

Les consternés feuillans à nez longs d'un pied, obsédés par des citoyennes de la halle.

Un exempt des maréchaux de France et un lieutenant de police, fuyant devant le tableau des droits de l'homme porté en bannière par un nombreux groupe de *jacobins helvétiens* et français, ayant au milieu d'eux deux ou trois hommes de couleur portant les débris de leurs chaînes.

Enfin *Monsignor* Maury revenant de *Roma* pleurant sur la perte de ses huit cents fermes, et consolé par l'air *Ça ira* chanté par une multitude de citoyens et citoyennes fermant la marche.

Le convoi, égaïé par des chants funèbres tournés en ridicule, entremêlés à chaque strophe d'airs brulesques exécutés par la musique, ayant parcouru les rues illuminées, est enfin arrivé à l'arbre sacré de la liberté, au pied duquel s'est trouvé creusée la fosse de la royauté, *Mercure*, son caducée en main, fend la presse, et annonce le *Tems* et le *Destin*, ils paroissent. Le *Tems* à tête chauve, front ridé, barbe blanche, grandes ailes, sablière en main, armé de sa faux, s'arrête un instant et dit : « J'ai mesuré le cours de la tyrannie des rois, Capet, tu l'as fini ; *Destin* prononce. »

Il reprend aussitôt sa marche rapide. Le *Destin* le front couvert de son casque, revêtu de sa cuirasse et armé de son bouclier, dépose sur le bord de la fosse le vase de Pandore, et prononce cet arrêt : « *Atropos* coupe le fil des crimes des rois ; *Clotho* et *Lachesis*, filez les siècles d'or. »

A ces mots, le fantôme funeste est englouti, la fosse est couverte et les ridicules emblêmes des distinctions arrachés par les *sans culottes*, sont rejetés dans le vase de Pandore, qui est à l'instant refermé par le *Destin* qui disparoit avec le vase.

Paraît le génie de la France, revêtu d'une robe blanche, coiffé à la grecque, ceint d'un ruban tricolore, tenant en main le globe, et, prononce ces paroles consolantes : « Républicains essuyons nos larmes ; le Destin vient de couronner nos travaux, notre constance et notre courage ; les oppresseurs ne sont plus ; le règne de la liberté commence, bientôt une sage constitution consacrera l'égalité et notre bonheur.

« Et vous enfans de l'Afrique, que l'avarice arracha du sein maternel, transplanta sur un sol étranger, et ravala au rang des brutes, soyez hommes ; peuples opprimés levez-vous, je vous prends sous ma protection, vous tous, jurez sur la tombe de la royauté, exécration éternelle aux tyrans, et désormais ne formez plus qu'une famille. »

A l'instant un cri général s'est fait entendre : *Périssent les tyrans, vive la république universelle!*

Le convoi a formé un cercle et a manifesté son allégresse par des chants et des rondeaux civiques publiant le triomphe de la liberté. »

La grande cérémonie patriotique et publique était terminée, et avant de voir se produire l'initiation d'un certain nombre d'Helvétiens au club de Morteau, relevons en passant quelques-uns des curieux incidents de cette singulière fête où l'on sent, où l'on pénètre même

l'esprit enthousiaste et naïf, l'emphase et le pathos des révolutionnaires français.

L'auteur même du procès-verbal se met à la hauteur des circonstances, et sa relation devient un récit coloré, une mise en scène des plus divertissantes et des plus convaincues. Les trois hommes de couleur enchaînés rappellent évidemment l'affranchissement des nègres de Saint-Domingue par la République française; quant au génie de la liberté foulant aux pieds sceptres et couronnes brisés, ce spectacle a dû certainement inspirer une des plus curieuses gravures neuchâteloises que nous connaissions.

Cette pièce, qui n'est ni signée ni datée, représente l'apothéose des droits de l'homme, et porte comme titre et sous-titre: « Aux Français Libres et à leurs Amis — Par un Helvétien non dégénéré »; on reconnaît aussitôt le faire et la manière de Henri Courvoisier-Voisin, l'émule et le contemporain d'Abraham Girardet.[1]

Il est inutile de donner une description détaillée de cette gravure, puisque le *Musée* la reproduit, mais il est permis de se demander ce que peut bien signifier ce groupe de trois femmes placé à la droite des tables de la nouvelle loi, et à quoi tend cette allégorie si bizarre.

Nous voyons dans la femme qui montre du doigt l'article 9 des Déclarations, la Justice; celle du milieu qui brandit un miroir et dont la nudité est presque habillée, doit être la Vérité; pour la troisième qui se drape dans un manteau fleurdelysé, on peut croire que l'artiste a voulu représenter l'ancienne France applaudissant au triomphe de la nouvelle France.

Si l'on veut bien mettre en rapport avec la cérémonie de Morteau les symboles qui abondent dans cette gravure: l'hercule écrasant l'hydre royale et papale, le sceptre, la couronne et les chaînes, le tout brisé; le chevalier du moyen-âge gisant en morceaux, n'est-il pas admissible que Courvoisier-Voisin ait composé cette planche en souvenir de l'enterrement de la royauté dont nous venons de transcrire le procès-verbal?

Il est certain que Henri Courvoisier-Voisin fut mêlé aux mouvements révolutionnaires et qu'il se réfugia à Bienne pour échapper aux ennuis de sa position, et c'est dans cette ville qu'il mourut en 1830.

[1] Voir, concernant cet artiste, le *Musée neuchâtelois*, 1870, p. 309; 1871, p. 78, 101, 224.

[2] Cette gravure, fort rare, n'est pas mentionnée dans l'Iconographie neuchâteloise d'Auguste Bachelin.

Nous voyons aussi figurer dans le cortège de Morteau Guillaume Tell; en outre, un citoyen de la Chaux-de-Fonds fait cadeau aux républicains français du portrait de l'immortel arbalétrier; il est curieux de constater la recrudescence d'enthousiasme et de vénération qui se manifeste pour les hommes du Grutli et pour Tell en particulier; Courvoisier-Voisin, entre autres, a raconté leur histoire par son burin, il pourrait bien être aussi l'auteur du tableau en question, qui existe peut-être encore quelque part à Morteau.

Ce n'est pas seulement chez les habitants des Montagnes que cette tendance se faisait remarquer; nous avons l'exemple d'un homme du gouvernement, de Charles-Adolphe-Maurice de Vattel, fils d'Emer, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, qui publia en 1798 un opuscule intitulé: « Guillaume Tell ou la Suisse délivrée du joug des étrangers par un Suisse... »

C'est un poème en prose emphatique et enthousiaste qui ne laisse aucun doute sur les sentiments patriotiques du fougueux châtelain; du reste, en France, en 1792 comme de nos jours, la masse de la population ne sépare jamais dans ce qu'elle connaît de notre pays ces deux noms accolés: la Suisse et Guillaume Tell.

Quant au style des orateurs français et neuchâtelois, il ne pourrait être plus enflé et plus déclamatoire; ils sont aussi prolixes les uns que les autres, et les réminiscences mythologiques y coudoient les aphorismes et les réflexions à la Jean-Jacques Rousseau; la phrase suivante, par exemple, est du pur Rousseau: « ... et montrer enfin à l'univers étonné *ce que peut un peuple doux et sensible* », et cette autre: « *Peuple sensible, trouveriez-vous des ingrats chez ceux qui vous connaissent?* »

Mais l'on sent cependant ici et là la griffe du lion, la menace cachée, et cette grande fête qui est un enterrement, et qui se termine par le cri de mort aux tyrans, fait prévoir la fête sanglante de l'année suivante, le règne de Robespierre et de Marat; il y souffle déjà un vent de Terreur, malgré les chants et les rires.

(*A suivre.*) MAX DIACON.

DEUX PROJETS DU GOUVERNEUR DE LENTULUS

(Suite et fin. — Voir la livraison de janvier 1895, page 20)

Le second de nos documents n'est pas daté. Il paraît être une annexe à un rapport, ou gazetin, malheureusement perdu et qui pourrait se rapporter à une nouvelle entrevue de Gibollet avec le général. En tête se trouvent les mots: « Feuille séparée et que l'on supplie qui reste plus secrète que le gazetin même. »

Voici cette pièce, qui nous donne quelques piquants aperçus sur le caractère de Lentulus et sa manière d'envisager hommes et choses:

« Témoin oculaire et auriculaire a vu et entendu ce qui suit:

1. M. le Général de L. très grand et très bel homme, annonçant son grand seigneur autant que possible, d'un air de hauteur que l'on n'a jamais vu s'allier si parfaitement avec la politesse la plus séduisante, tient librement et publiquement les discours les plus hardis.

2. Ayant lui-même mis sur le tapis les lettres et propos d'un secrétaire d'ambassade (vid. Gazetin § 1), il en parla comme du dernier des bavards, disant et répétant avec le plus grand air d'assurance: Ah! pardieu, si ma cour avait un ministre à celle de Versailles, il y a longtemps que ce petit garçon serait à la Bastille; mais patience, je vous donne ma parole d'honneur, oui Messieurs, je vous la donne, que ce qui est renvoyé n'est pas perdu. Faute d'un ministre à la cour de France, je suis réduit à la nécessité de m'adresser directement à la mienne; le tour est un peu grand et retarde les affaires, mais croyez-moi, elles ne s'en feront pas moins.

3. Que voulez-vous, Messieurs, ces misérables de Neuchâtel se prévalent de la douceur et de la lenteur de la marche de LL. EE. des cantons alliés; ils connaissent la marche helvétique et en abusent; allons, allons, le sang suisse coule encore dans mes veines, il faut se prêter à cette lenteur, mais que ces malheureux assassins ne se trompent pas, S. M. saura les déterrer et les réclamer dans tel coin du monde qu'ils se retirent. Ces misérables Neuchâtelois payeront bien cher la peau de M. G. (Gaudot); indépendamment des têtes qui sauteront, il y aura bien des confiscations, non pas assurément au profit de S. M., ses ordres sont positifs; Elle m'ordonne d'en gratifier les pauvres et les hôpitaux.

4. Oui l'officier Chambrier après ses prouesses neuchâteloises est retourné à son régiment en Hollande. Ah! pardieu, je vous donne bien ma parole que cette compagnie neuchâteloise (on ne sait s'il voulait parler d'une compagnie de soldats proprement dite ou d'une compagnie d'officiers neuchâtelois qui servent en Hollande) sera renvoyée en moins de six semaines et le sera dans un goût à ne pas produire son congé.

5. On m'a cru fort embarrassé de trouver des troupes pour réduire Neuchâtel. Pardieu, pour raisonner ainsi il faut n'avoir pas seulement l'idée de la politique des cours et des ressources de S. M. Mais, et sans parler de tout cela, voilà des tas de lettres où l'on m'offre tout récemment dix fois plus de troupes qu'il ne m'en faudrait; il lut en effet des fragments de nombre de ces lettres, les unes de Zurich, les autres des Grisons et singulièrement une où il était expressément dit qu'il y avait 600 hommes à son service, et posant celle-ci sur un canapé, *voilà,* dit-il en parlant de cette mème et dernière lettre, voilà une lettre de la part du *Prince de Bâle.* « De Bâle », dis-je, c'est ainsi que 4 oreilles l'ont entendu et croyent, se persuadent l'avoir bien entendu et que deux yeux étonnés mais fort attentifs croyent, mais sans pouvoir cependant l'assurer absolument, avoir remarqué que la première lettre de la signature était un W. Je dis que 4 oreilles ont entendu « du Prince de Bâle »; oui et elles croyent l'avoir bien entendu. Mais et pour ne rien hasarder, mon Dieu! il serait possible qu'il aurait dit du *Prince de Bade.* C'est une suite de réflexions qui a conduit l'auditeur à supposer la possibilité qu'il aurait dit *Prince de Bade,* car immédiatement après, et mème un jour entier après l'avoir entendu, on était très persuadé, comme on l'est encore intérieurement, qu'il dit *Prince de Bâle.* Ce qu'il y a d'ailleurs de sûr, c'est que cette lettre portait le titre de *Monsieur* en vedette et que le vocatif *Votre Excellence* en grosses lettres s'y voyait dans la première ligne.

Voilà bien des propos et des propos qui présentent réflexion. »

Dans cette seconde entrevue, Gibollet parait ne pas avoir été seul, puisque quatre oreilles ont entendu les propos du général, et ces quatre oreilles ne se sont sans doute pas trompées, car Lentulus n'aurait pas dit le *prince,* mais bien le *margrave* de Bade. Au reste, le prince-évêque, nous écrit M. Folletête, n'avait pas de soldats à envoyer à Neuchâtel. Le régiment qu'il avait capitulé en France en 1758 était prêt à partir pour la Corse et le prince n'aurait pu le rappeler que pour ses besoins personnels, ce qui n'était pas le cas. Le général de Lentulus a-t-il tout simplement voulu en imposer à Gibollet, avec cette lettre montrée à distance? Nous ne savons, et l'initiale W. que le pasteur de Neuveville croit avoir vue, ne donne aucune solution du problème: des deux margraves alors régnants, celui de la ligne de Bade se nommait Auguste-George, son cousin de la ligne de Durlach, Charles-Frédéric; quant à l'évêque de Bâle, son prénom, nous l'avons vu, était Simon-Nicolas. Si

la première lettre était bien un W., elle ne pouvait donc qu'appartenir à la signature d'un chancelier ou secrétaire.

L'officier dont il est question est probablement Jean-Pierre de Chambrier-Travanet, alors au service des Etats-Généraux. Mais nous ignorons ce qui a pu lui attirer le courroux du général de Lentulus. S'il s'agit bien de lui, les menaces n'ont pas été mises à exécution, car Chambrier était encore en Hollande en 1795, date à laquelle il obtenait le grade de colonel.

Les négociations au sujet du traité avec le prince-évêque traînèrent pendant quatre mois au cours desquels il y eut sans doute, par l'intervention de Gibollet, d'autres pourparlers dont les traces n'ont pas été retrouvées, et nous présumons que le pasteur de Neuveville aura eu l'occasion de rédiger plus d'un gazetin. Tout ce que nous savons est que l'évêque répondit aux ouvertures de Lentulus par une fin de non recevoir. C'est ce que nous apprend, du reste très sommairement, un troisième mémoire de Gibollet, en date du 27 septembre 1768. Il eût été intéressant de connaître l'exposé des motifs du refus de la cour de Porrentruy. Nous ne pouvons que les deviner en partie par les observations qu'ils suggèrent à Lentulus. Mais bien que laconique sur ce point, le mémoire du 27 septembre présente encore un autre intérêt en nous montrant que tout général prussien qu'était Lentulus, le sang helvétique coulait encore dans ses veines et qu'il aurait voulu fortifier la Suisse en rétablissant des liens plus étroits entre les cantons et par l'introduction d'une organisation militaire capable de résister avec succès à une invasion.

Voici ce curieux mémoire de Gibollet :

Je montai à 11 heures au Château de Neuchâtel; M. le Gouverneur étant pour lors en Conseil d'Etat, je lui fis demander par un sautier à quelle heure je pourrais avoir l'honneur de lui rendre mes devoirs; sa réponse fut que ne pouvant encore tout à fait quitter le Conseil, il me priait de rester pour manger sa soupe. Comme je crus pouvoir faire encore quelques visites avant le dîner, sachant que l'on ne se mettait à table qu'à une heure, je descendis en ville et sans que j'en sache la raison, dès que midi eut sonné, M. le Gouverneur envoya le grand sautier du Roi me chercher partout et me réitérer l'invitation d'aller dîner au Château. J'y montai environ à midi et demi; introduit dans le grand poile, j'y trouvai M. le Gouverneur seul auquel, après les premiers compliments, je dis que deux raisons m'avaient empêché jusques alors de me présenter chez lui, l'une que j'avais été incommodé, l'autre que je n'avais point encore reçu de réponse. Il me répondit très obligeamment qu'il avait appris mon indisposition; après quoi il me demanda si j'avais pour le coup une

réponse. L'ayant appris de moi et remarquant qu'il y avait grand monde dans la grande galerie joignant l'appartement où nous étions et dont la porte de communication était ouverte, il me fit entrer dans son cabinet, où il débuta par me dire: « Vous avez reçu une réponse, je prévois qu'elle sera négative; votre cour se croit sans doute dans le cas de garder des ménagements incompatibles avec les vues du Roi qui sont pourtant bien simples. Mais enfin voyons. » — Lui ayant là dessus produit ma réponse, il la lut fort attentivement et me la rendit; quoi fait, il enfila un discours qui dura plus d'un quart d'heure, qu'il me serait bien impossible de rendre mot à mot, mais dont voici bien sûrement l'analyse:

La première réflexion fut de surprise et d'étonnement sur les craintes qu'on lui paraissait si généralement éprouver en Suisse de déplaire à la France et sur les ménagements excessifs et silencieux que les différents Etats de cette même Suisse gardaient les uns envers les autres; politique, dit-il, qui est sans doute très sage dans les circonstances ordinaires, mais qui, dans les circonstances actuelles, paraît bien déplacée, et cela pour deux raisons:

1° Parce que quant à ce dont il s'agissait actuellement, il n'y avait rien assurément qui pût avec raison offenser la France ou déplaire aux cantons, n'étant question que de resserrer plus étroitement dans un esprit helvétique des nœuds qui unissent déjà naturellement des voisins et d'exprimer des engagements respectifs qui ne peuvent nuire à personne. La France, ajouta-t-il, aurait assurément asssi mauvaise grâce de trouver à redire à cela, qu'elle en a eu de désapprouver et d'envoyer un espion à Berne à l'occasion du camp que j'y formais l'année dernière. Qui s'est jamais avisé de prendre ombrage des différents camps que S. M. Très-Chrétienne forme toutes les années dans l'intérieur de son royaume?

2° Mais la grande raison sur laquelle il insista beaucoup, c'est, dit-il, que sans tant de craintes et de ménagements poussés à l'excès, il s'agit actuellement ou jamais pour les différents Etats de la Suisse de penser à eux-mêmes et à leur conservation en s'entendant mieux et se montant sur un pied un peu plus respectable; et quand je parle des Etats de la Suisse, ajouta-t-il, j'y comprends la principauté de Bâle, tout comme celle de Neuchâtel et d'autres.

Comment peut-on en effet se flatter? continua-t-il, les fers ne sont-ils pas au feu? et toute l'Europe n'est-elle pas témoin? La réunion des deux maisons de Bourbon et d'Autriche ne tend-elle pas manifestement à envahir tous les petits Etats ses voisins en attendant qu'elle vienne à ses grands projets? Voyez la conduite que l'on tient en Italie et en Corse. A quoi en est le Roi de Sardaigne, bientôt bridé de toute part? et à quoi en seront dans peu les autres princes et Etats de cette même Italie? On ne respecte pas même les Etats du Pape, et sous quels prétextes les attaque-t-on? On ne prend seulement plus la peine de colorer sa conduite; on paraît dire ouvertement que l'on ne craint plus personne.

Dans cet état de choses s'agirait-il bien de craintes et de ménagements stériles? Ne doit-il pas bien plutôt être question de précautions et d'alliances

auxquelles on pourrait ne penser que trop tard. Pour moi, je l'avoue, ajouta-t-il, j'aurais voulu pouvoir donner l'exemple de ces alliances plus étroites aux différents Etats de la Suisse et ensuite des vues et des ordres du roi, commencer par lier cet Etat avec ses plus proches voisins, S. A. le Prince de Bâle et les quatre cantons. Je me persuade que ç'aurait été un acheminement à aller plus loin et à mettre la Suisse en état de se préserver par elle-même. Ce à quoi elle doit enfin d'autant plus penser qu'il n'est pas possible de prévoir qui pourrait actuellement empêcher les maisons de Bourbon et d'Autriche réunies de faire dans ces quartiers tout ce qu'elles voudront. En Angleterre *dolet caput,* et c'est tout dire. Les Hollandais paraissent craindre plus d'être asservis par leur stathouder[1] que conquis par leurs voisins, ils restent les bras croisés. Dans le nord nous ne craignons rien; nous sommes même la seule ressource, mais nous sommes bien éloignés; enfin rien n'est plus sensible que les Etats de la Suisse sont imminemment dans le cas de penser à eux-mêmes et de ne pas attendre qu'il soit trop tard; et ils sont en état de le faire avec succès, je le soutiens.

Croiriez-vous, ajouta-t-il, d'un très grand sens froid, qu'ensuite de mes ordres et occupé de tout ce que dessus j'ai actuellement formé un plan par lequel il constate que les Suisses s'entendant bien sont constamment en état, sans dégarnir leur pays, de mettre sur pied en huit jours de temps une armée de cent-quatre-vingt mille hommes, de les nourrir et de les soldoyer. Ah! tout cela est bien plus facile qu'on ne pense, quand on connaît l'économie militaire. — Sur ceci il entra dans des détails qui me transportaient dans les nues. J'ai présenté mon plan, ajouta-t-il, il a eu le succès auquel je m'attendais; les uns l'ont goûté avec empressement, d'autres ont crié à l'impossible sur *le général* sans pouvoir rien opposer aux idées de détail. J'ai cependant encore lieu d'espérer que l'on y fera plus d'attention. Ensuite de mes idées, Berne a actuellement cinquante mille hommes enrégimentés, effectifs et bien disciplinés, et de ces 50,000 il y en a 25,000 que je m'engage de mettre en campagne avec tout le nécessaire dans trois fois vingt-quatre heures.

A quoi bon tout cela? Certainement il ne s'agit pas d'attaquer personne, mais uniquement de se défendre et de se défendre singulièrement contre une première surprise, dans le goût de celle de la Corse[2], temps auquel il serait bien tard de penser à se réunir. Cette idée me frappe jusqu'au point, et a tellement frappé S. M. en qualité de Prince de Neuchâtel, qu'ensuite de ses ordres je n'en resterai surement pas où j'en suis; j'ai de nouvelles propositions à faire, de nouveaux plans à proposer. Le sang helvétique coule dans mes veines; je n'aurai jamais à me reprocher d'avoir négligé des précautions que je sais très certainement être nécessaires à ma patrie. Les vues du Roi ne peuvent être suspectes; l'on ne peut pas seulement présumer qu'il demande quelque chose pour lui en Suisse. Seulement, tombera-t-on d'accord, qu'il est

[1] Le stathouder était alors Guillaume V, dépossédé par les Français en 1795 et mort à Brunswick en 1806.

[2] Les Français venaient, cette même année, non sans luttes acharnées, de soumettre la Corse que les Gênois leur avaient vendue moyennant 40 millions de francs.

très naturel que dans sa qualité de Prince de Neuchâtel il pense à conserver ses Etats et ceux de ses voisins desquels il n'a rien à craindre. Je ne perds donc point mes idées de vue et je les perds si peu que pendant que je travaillerai des autres côtés, je vous prie de donner un nouveau coup d'éperon du côté de votre cour; ce sont les termes dont il se servit et ce fut la conclusion à laquelle il revint une couple de fois.

Brochant sur le tout, il est certain que toutes les réflexions et les idées de M. le Gouverneur sont militaires; c'est son génie; c'est de ce côté qu'il envisage tout; c'est à cela qu'il rapporte tout. A cet égard tout lui paraît simple, uni et facile. Et me rappelant d'un autre côté tout ce qu'il m'a dit dans son cabinet, il me semble entendre M. de Voltaire lui appliquer en particulier ce qu'il dit de tous les ambassadeurs en général: Ils donnent à la fois l'alarme à l'Europe et cherchent à garantir les plus faibles des invasions que le plus fort est toujours prêt d'entreprendre.

Pendant le dîner où l'on parla beaucoup des affaires de Pologne et de celles de Neuchâtel même, j'eus occasion de faire deux observations: La première qu'à l'occasion des affaires de Pologne[1] M. le Gouverneur n'aimait point qu'on fît la supposition que le Roi de Prusse pourrait bien y prendre part, ni qu'il fût à la veille de rentrer en campagne; cette idée ne prenait point chez lui; il paraissait même l'éloigner lorsqu'on la supposait. Ne voulait-il peut-être par là qu'ôter aux Neuchâtelois qui étaient présents, l'idée que le Roi étant occupé ailleurs ne penserait guère à leurs affaires et ne serait pas en position de les pousser avec vigueur? c'est ce que j'ignore.

La seconde, qu'à l'occasion des affaires de Neuchâtel même dont M. le Gouverneur parlait au reste d'une manière très aisée et sans le moindre fiel, il éloignait également l'idée de son prochain retour à Berlin, insinuant même qu'il serait encore dans ce pays l'été prochain et parlant de quelques parties qu'il projetait pour ce temps-là. Encore à cet égard ne voulait-il que serrer le bouton aux Neuchâtelois en leur faisant entendre qu'il ne les perdrait point de vue que leurs affaires ne fussent en règle? c'est ce que j'ignore également.

Ici se terminent les révélations du ministre Gibollet, qui paraît bien avoir deviné les intentions de Lentulus au sujet des Neuchâtelois. En effet, tandis qu'il les berçait de l'illusion qu'il se trouverait encore au milieu d'eux l'été suivant, il songeait peut-être déjà à son départ, car il s'effectua peu de semaines après l'entretien qui fait le sujet de ce dernier mémoire du diplomate improvisé et fort prudent dont nous venons de faire la connaissance en la personne du pasteur de Neuveville.

Jean GRELLET.

[1] On jugera de l'exactitude de cette assertion en se rappelant qu'il s'agit ici de la « Confédération de Bar » qui fut le prétexte du premier démembrement de la Pologne, dont le roi de Prusse eut sa part.

CHARLES BERTHOUD

1813-1894

(Suite — Voir la livraison de janvier 1895, page 25)

Il a été question précédemment du Dictionnaire de Littré. Il nous y faut revenir pour rendre hommage à l'un des plus remarquables travaux de Charles Berthoud, nous voulons parler de sa collaboration au *Supplément*. Nous avons le bonheur d'avoir en mains vingt-huit lettres autographes de Littré à son correspondant suisse, et nous n'allons pas négliger l'occasion d'offrir à nos lecteurs quelques pages inédites de l'illustre savant. Cette correspondance embrasse les années 1867 à 1879.

Charles Berthoud avait écrit à Littré, dont l'ouvrage paraissait par livraisons, pour lui soumettre quelques observations. Littré lui répond :

« 26 juin 1867.

« Je vous remercie des observations que vous avez bien voulu me transmettre. J'en prends note et les mets en réserve pour le cas d'une seconde édition. Je vous remercie aussi de l'intérêt que vous voulez prendre non seulement à l'œuvre, mais à l'ouvrier... »

« ... S'il vous arrivait dans vos lectures ou dans le milieu qui vous entoure (car vous savez que je suis friand des patois et des locutions locales) de rencontrer quelque chose qui pût m'importer pour les parties de mon dictionnaire qui me restent à publier, je vous serais très obligé de me le communiquer. »

« 12 septembre 1869.

« ... La 22me livraison, même la 23me ont paru. Je mets ma superstition à terminer mon dictionnaire avec mes soixante-dix ans; or j'aurai soixante-dix ans au commencement de 1871; je fais donc tous mes efforts pour avoir fini à ce moment-là. »

Quand le Dictionnaire eut paru, Charles Berthoud l'annonça dans le *Journal de Genève*. A l'envoi de son article, Littré répond de Versailles, le 20 janvier 1873, sur papier à lettres portant l'en-tête: *Assemblée nationale:*

« ... J'inscris les observations qui sont dans votre lettre et dans votre article. Non que je compte faire une seconde édition; je suis trop vieux pour cela; c'est bien assez d'avoir eu la superstition des soixante-dix ans; je ne puis avoir celle d'une seconde édition. Mais je laisserai des notes, des corrections, des additions, des suppressions, dont mon successeur usera, si la réussite du livre l'exige. Au reste, je puis vous dire que la réussite ne manque pas à ce livre, cependant si volumineux et si cher, et qu'elle passe même ce que j'avais auguré. J'étais modeste: *hoc erat in votis, modus... non ita magnus.* Horace serait content, je le suis aussi. »

Bientôt, l'auteur reconnut la nécessité d'ajouter à son ouvrage un supplément, et c'est alors que Charles Berthoud devint un de ses collaborateurs les plus zélés. Il nous écrivait à nous-même plus tard (1885) au sujet des notes envoyées à Littré :

« Savez-vous que, de celles-ci, il en a accueilli plus de 900 dans son *Supplément?* Il est vrai que la plupart sont de bien peu d'importance, de la micrologie pure. Mais il était si épris d'exactitude, si désireux d'être complet, qu'il ne dédaignait rien. Je vous permets de rire à mes dépens de ce recensement de mes notes. Vous me trouverez bien fat. Votre père disait autrefois, très spirituellement, que ces dénombrements-là (il s'agissait des ministres qui échangent le chiffre de leurs sermons) portaient malheur, comme celui qu'avait fait le roi David de son armée, et qui fut si cruellement puni sur le peuple d'Israël. »

Charles Berthoud eut pour auxiliaire très précieux dans cette tâche son ami Félix Bovet, à qui Littré envoie souvent des remerciements. Voici le post-scriptum de sa lettre du 12 janvier 1875 :

« J'oubliais de vous prier de transmettre l'expression de ma reconnaissance à M. Bovet. Vous et lui videz vos tiroirs et me transmettez *vos amas*. C'est une bonne fortune pour moi; je demande à tous mes amis d'en faire autant.

« Ma santé est toujours médiocre, mais je travaille, la tête étant libre, moins sans doute que jadis, toutefois autant qu'il est nécessaire pour occuper ma vieillesse. »

« Paris, le 16 juillet 1875.

« Je vous remercie des glanes que vous m'envoyez; j'ai utilisé les précédentes; et j'ai été à même de voir combien vous et M. Bovet vous avez mis de soin et d'etude dans les notes que vous m'avez transmises. Ne m'oubliez pas, je vous en prie, auprès de M. Bovet. »

Les lettres de Littré ne traitent pas seulement de questions de lexicographie. En voici une où se montrent tout ensemble la délicatesse de ses procédés et la profondeur d'un patriotisme attristé et découragé :

« Lion-sur-Mer (Calvados), 21 août 1876.

« ... Mai tenant, j'ai à vous adresser une question à laquelle je vous prie de répondre avec la même sincérité que je vous l'adresse. Je publie en ce moment un volume; mon désir serait de vous l'envoyer. Mais c'est un volume uniquement consacré à la philosophie positive. Jamais je n'adresse mes élucubrations philosophiques à des personnes à qui je sais qu'elles ne causeraient aucun plaisir. Dites-moi donc quelles sont vos dispositions à cet égard. Mon intention est de vous témoigner ma reconnaissance pour tous les services que vous m'avez rendus. J'y manquerais, soit en vous envoyant un livre qui ne vous agréerait pas, soit en ne vous envoyant pas un livre dont je suis l'auteur et contre lequel vous n'auriez pas des répugnances philosophiques ou religieuses.

« Je vous suis bien obligé de vos félicitations [1]. Les fonctions politiques sont venues me trouver bien tard dans la vie. En toute autre circonstance je les aurais déclinées; mais je pense qu'en notre situation aucun individu ne doit déserter le poste qui lui est confié. Nous avons été un grand pays; nous

[1] Littré venait d'être nommé sénateur.

ne le sommes plus : *fuit Ilium et ingens gloria Teucrorum.* Il nous faut vivre comme les illustres familles déchues : être humbles de notre présent, et fiers de notre passé. »

Le lecteur est sans doute curieux de savoir plus exactement en quoi consistait la collaboration de Charles Berthoud au *Supplément* de Littré. Nous sommes en mesure de le dire avec précision, car il avait conservé le brouillon de toutes les notes envoyées à l'auteur du *Dictionnaire.* Nous avons dépouillé attentivement ce volumineux dossier, et recherché dans le *Supplément* les traces du travail de Berthoud. Elles y sont très apparentes, car dans la plupart des cas, Littré a reproduit textuellement la note fournie par son correspondant, qu'il a du reste soin de citer dans les cas de quelque importance.

Berthoud lui a communiqué d'abord une foule de ces mots locaux, mais de bonne souche française, dont le grand philologue était si friand ; tels sont les mots : *attédier, chambrer, s'esbigner, bizingue, montagnon, sautier, pristin, boiton, replat, huchée, tavillon, abeiller, grimpée, tarabiscoter, volée, vire, milaine, joran, vaudère, gros* (du jour), *tourner* (les jours *tournent), coterd,* etc. Beaucoup de ces expressions ont été empruntées aux œuvres de nos meilleurs écrivains : Tœpffer, Mme de Gasparin, Juste Olivier, Rambert. D'autres sont des termes théologiques fournis par d'anciennes versions de la Bible, par les sermonnaires protestants, Mestrezat, Saurin, ou par les écrivains jansénistes : *Biblicisme, asinaire, nicodémite, supernel, asacramentaire.*

Une foule d'autres mots sont tirés des œuvres de Voltaire, de Chateaubriand, de Th. Gautier, de G. Sand, de Balzac, et plus spécialement de Sainte-Beuve. Tel est le cas du mot *organicien.* Ce qui est piquant, c'est que Sainte-Beuve l'avait appliqué précisément à Littré, dans l'article qu'il lui avait consacré. Ch. Berthoud se fit un malin et gentil plaisir de signaler à Littré cette omission. Et l'on trouve dans le Supplément l'article tel qu'il l'avait envoyé à l'auteur :

« *Organicien.* Celui qui, dans l'étude des corps vivants, met au premier rang la considération des organes. C'est un physiologiste et un organicien en toute étude, Sainte-Beuve, *Nouveaux Lundis,* V (article sur M. Littre). »

Parmi les mots que le Supplément doit à Berthoud, il faut citer les suivants, qui étaient encore presque des néologismes il y a un quart de siècle : *vaticiner* (tiré du *Journal de Genève), esthéticien, impressionniste* (tiré d'un article de V. Cherbuliez), *funambulesque, auréolé, paysanesque, pharamineux, vénusté, préfacier, prudhomesque, romancer, truculent, poussiéreux, maniérisme, turcophile, sensationisme, livresque, verveux, nirvana, progressisme, moliéresque,* etc. Et n'est-il pas curieux que ce soit notre compatriote qui ait proposé à Littré le verbe *photographier*, qui ne figure que dans le troisième Supplément ?

Pour beaucoup de ces mots, Charles Berthoud a correspondu avec Félix Bovet, dont les lettres comprennent de vrais trésors d'érudition ingénieuse. Ouvrez le Supplément au mot *Calaganes :* vous y trouverez une longue note de Berthoud sur ce terme d'injure adressé par les Jésuites aux religieuses de Port-Royal (voir la XIme provinciale de Pascal). C'est Félix Bovet qui avait retrouvé le nom de *M. de Callaghan*, gentilhomme irlandais, ami des jansénistes, dans le tome III de l'*Histoire générale de Port-Royal* de Dom Clémencet. Il y avait un nom propre au fond du mystérieux adjectif. Et Charles Berthoud d'écrire à son ami :

« Monsieur Littré saura que c'est à vous qu'il doit cela, et d'autres choses encore, car j'ai rendu à Félix ce qui était à Félix, au moins pour tout ce qui était essentiel... Je ne puis faire un pas sans rencontrer des choses qui me rappellent tout ce que je vous dois pour ma correspondance avec Littré. »

A propos d'une étymologie hébraïque précisée par M. Bovet, il lui écrit encore :

« Je me rappelle, et je me l'applique, le mot de M. Perret-Gentil, qui me répondit, un jour que je lui disais, de l'un de mes anciens disciples, qu'il s'était remis à l'hébreu : « Ah ! je ne savais pas qu'il s'y fût jamais mis. »

Et Berthoud ajoute malicieusement :

« J'ai découvert dans les registres de la Vénérable Classe, où je cherchais tout autre chose, que « le proposant Auguste Perret-Dardel » avait fait son premier examen d'hébreu (non pas celui d'entrée) « d'une manière tout à fait insuffisante », ce qui ne l'a pas empêché de devenir un des traducteurs de la Bible. »

Voici encore quelques piquants extraits des lettres de Littré :

« Paris, 18 novembre 1876.

« ... Je vous remercie des nouvelles notes que votre lettre du 16 novembre contient, particulièrement pour *hydraute* [1], que je voyais sans savoir au juste ce que c'était.

« ... Pouvez-vous me dire ce que c'est que *auscelle* ou *anscelle,* qui est donné pour un terme suisse par Senancour : « J'ai commencé par faire élever un grand toit couvert d'*anscelles,* qui joindra la grange et la maison, » *Obermann,* Lettre 66. »

« Paris, le 20 décembre 1876.

« ... On me communique un exemple de *mayen,* tir fédéral. Connaissez-vous ce mot, et quelle en est l'origine ? »

Berthoud expliqua que jadis ces solennités se célébraient au mois de *mai,* d'où le mot *mayen*. Littré lui répond, le 9 février 1877 :

« *Mayen* m'a pleinement satisfait; votre explication m'a fait comprendre des passages qui paraissaient ne pas s'accorder. »

L'œuvre achevée, Littré écrit à son collaborateur, le 16 janvier 1878 :

[1] Ce mot figure dans le Supplément sous la forme *hydraute* (avec *u*) et non *hydrante* (avec *n*), qui a prevalu dès lors.

« ... Maintenant que vous avez tout le Supplément, vous pouvez voir combien vous m'avez été utile, et, me connaissant, juger combien je vous porte de gratitude; mais ne comptons pas, et continuons à user de l'amitié l'un de l'autre. »

Puis, le 16 mars suivant :

« ... Je suis très satisfait d'avoir terminé mon *Supplément*. Vous avez une part dans cette satisfaction, car vous m'avez donné une aide constante et bien fructueuse. Je suis dans ma 78me année; c'est l'extrême vieillesse, à qui peu de jours appartiennent. Aussi, toutes les fois que j'entreprends présentement un travail, je me demande si j'en verrai l'achèvement; et quand j'y parviens, je me réjouis comme un enfant qui obtient le jouet objet de ses vœux, ou, pour parler plus exactement, comme un vieillard à qui la nature fait une grâce inespérée. Cela ne m'empêche pas de recommencer des projets. La vieillesse est un dernier gîte; et que faire en un gîte, à moins que l'on y songe[1] ? a dit le fabuliste. Mais cela n'empêche pas non plus la maladie d'ajouter son poids à celui des ans. On vieillit comme on peut, non comme on veut; et au milieu de beaucoup de désavantages, je garde l'avantage de conserver la tête libre. »

La dernière lettre de Littré est du 21 décembre 1879. Son état s'est, dit-il, « cruellement aggravé ». Il ajoute : « Je suis sans aucune espérance de soulagement, sauf en la mort, qui tarde. »

On comprend, par tout ce qui précède, que Littré, dans la préface du *Supplément*, ait nommé Charles Berthoud parmi ceux qui sont « venus à son secours d'une façon particulièrement systématique et prolongée ». Son érudition minutieuse, sa science lexicographique, ses vastes lectures le désignaient pour une pareille tâche; c'est un honneur pour lui — et par là pour notre pays — d'avoir si utilement collaboré au monument élevé par Littré à la langue française.

* * *

Il faillit être aussi, quoique plus indirectement, le collaborateur de Sainte-Beuve. L'illustre critique lui avait quelquefois écrit, soit à propos des ouvrages dont Charles Berthoud lui avait fait hommage *[François d'Assise,* la *Correspondance de Heine],* — soit pour lui demander quelque renseignement. C'est ainsi qu'il lui écrivait, le 17 avril 1868[2] : « Me permettez-vous de vous adresser une question bien minutieuse? Il m'est arrivé dans *Port-Royal* de parler d'un frère morave de *Herrnhout.* Est-ce bien ainsi qu'il faut dire? Ou faut-il absolument écrire à l'allemande Herrenhut ? »

Après la mort de Sainte-Beuve, son dernier secrétaire, M. Jules Troubat, qui travaillait à la table analytique des *Causeries du lundi,*

[1] *Sic.*

[2] L'original de cette lettre est en notre possession.

proposa à Charles Berthoud de se charger de la table des *Portraits littéraires* et des *Portraits de femmes*. Notre ami n'hésita pas à assumer cette tâche ardue et se mit à l'œuvre au commencement de 1876 :

« On m'a offert cette besogne, écrit-il à Félix Bovet; je l'ai acceptée, et ne le dis qu'à vous; elle va bien à ma paresse, comme les traductions allaient à celle du bon Maucroix... Le bon côté de tout cela, c'est que je devrai relire ligne après ligne ces quatre volumes.

« ... J'ai soigné les Suisses: le pasteur Mouson de Saint-Livré est redevenu le pasteur Mousson de Saint-Livres. J'ai inscrit Petitpierre et Prince à leur place, juste avant Pétrarque; surtout j'ai changé Louis-Ferdinand Herder, le traducteur et le correspondant de Mme de Charrière, en Louis-Ferdinand Huber, son véritable nom. Je suis content que Sainte-Beuve n'ait pas appris cette confusion, qui l'aurait un peu tourmenté... »

On voit que Charles Berthoud s'acquitta de sa tâche avec cette exactitude minutieuse et cette érudition de détail qui sont indispensables en pareille matière : « On ne peut pas faire un travail avec plus de conscience que vous », lui écrivait M. Troubat. Mais celui-ci dut, pour diverses raisons, abandonner l'entreprise, et l'éditeur Garnier la fit achever par un autre, qui utilisa le travail de Berthoud. Il serait à peine nécessaire de mentionner ce labeur ingrat, s'il n'avait été l'occasion d'un échange de lettres assez actif avec M. Troubat et si la correspondance de ce dernier n'offrait souvent de l'intérêt pour nous. C'est ainsi que l'ancien secrétaire de Sainte-Beuve donne sur Juste Olivier des détails qui appartiennent à notre histoire littéraire. Il explique, par exemple, pourquoi Sainte-Beuve n'a pas consacré à son ami vaudois un de ses *Lundis :* « Sainte-Beuve, dit-il, ne pouvait pas imposer un talent qui ne s'imposait plus. » Et il raconte la petite scène que voici :

« Le véritable Olivier était celui que Sainte-Beuve a rappelé un jour devant moi, en 1862, en dînant chez lui avec Scherer et peut-être même M. Rambert (si je ne me trompe). « Allons, lui dit Sainte-Beuve au dessert, dans un mouvement de chaleureuse amitié qui le reportait dans tout leur passé, allons, Olivier, chantez-nous *Helvétie! Helvétie!* » Olivier sourit, son œil s'éclaira. « Vous vous rappelez, lui dit Sainte-Beuve, comme c'était beau quand les jeunes gens chantaient votre chœur à Lausanne. » Nous étions tous intéressés et enthousiasmés à ce souvenir. Olivier se mit à chanter, et nous fîmes chorus au refrain. »

* * *

Nous avons vu déjà que, par une sorte d'indolente timidité, Charles Berthoud avait pris goût aux travaux de traduction. C'est par là qu'il avait débuté; il s'y adonna jusqu'au terme de sa carrière. En 1877, pendant un hiver passé à Florence, il traduisit les *Secrets d'Etat*, du général de la Marmora, « dont je ne me vante pas, écrivait-il à M. Herminjard, dont je me cache plutôt parce que j'ai été fort mécontent de l'impression ».

Le volume, où abondaient les incorrections, avait en outre subi des changements sur lesquels le traducteur n'avait pas été consulté. Ce n'est d'ailleurs nullement par passion politique que Ch. Berthoud avait traduit ce livre, qui apportait de curieuses révélations sur les événements de 1866 :

« En faisant cette traduction, dit-il à M. Charles Ritter, je n'ai pas été le moins du monde dirigé par un sentiment d'antipathie pour M. de Bismarck que je n'éprouve pas. J'ai voulu seulement contribuer pour une part à éclaircir les faits. Ces faits d'ailleurs ne me préoccupent pas beaucoup; je suis arrivé à l'âge, non pas de l'indifférence, mais du syncrétisme politique. »

Ce qui l'avait surtout intéressé aux mémoires du général, c'est qu'il le connaissait personnellement et l'avait revu pendant son dernier séjour à Florence :

« Hélas! écrit-il à Amiel le 14 mars 1878, le pauvre général que j'avais vu si plein de vie, le printemps dernier, et qui ne se plaignait que de ses rhumatismes, ne prêchera plus et je n'aurai plus à lui servir d'interprète. Il est parti en même temps que son roi, et avec ces grands morts se clôt la première période, la période héroïque de la nouvelle Italie. »

(A suivre.) Philippe GODET.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES CARTES DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite — Voir la livraison de décembre 1894, page 286)

IIme PÉRIODE : XIXme SIÈCLE

Si, au XVIIIme siècle, la principauté de Neuchâtel a fourni un respectable contingent de géographes et de topographes, il était réservé aux premières années du XIXme siècle de posséder dans ce domaine un artiste dont les œuvres honorent le pays, et qui, jusqu'à nos jours, a été à peine surpassé. Etablies avec une exactitude et une clarté parfaites, les cartes d'Ostervald ont laissé immédiatement dans l'oubli tous les travaux antérieurs; elles ont été un évènement géographique de haute importance.

Membre d'une famille qui a illustré Neuchâtel sous bien des rapports, *Jean-Frédéric Ostervald-d'Ivernois* naquit dans cette ville en 1773. Dès son enfance, il se sentit poussé vers le dessin et les sciences exactes. A 23 ans déjà, il s'occupait activement de travaux géographiques et topographiques, établissant un tableau des profondeurs du lac de Neuchâtel, ou complétant ses études sous la direction du célèbre mathématicien Trallès, dont il avait fait la connaissance au commencement du siècle. C'est avec lui qu'il apprit, entre autres, à mesurer les hauteurs au moyen du baromètre, et c'est sous ses auspices qu'il commença le lever trigonométrique et topographique de la principauté de Neuchâtel, qui aboutit en 1806 à la publication de sa première carte de Neuchâtel.

L'œuvre d'Ostervald est considérable; à côté de l'ouvrage que nous aurons à étudier plus en détail, on lui doit une carte de la Suisse à l'échelle du 1:400000, qui est des plus remarquables. Elle fut gravée à Paris, et l'auteur y a appliqué un nouveau système pour le dessin des montagnes, en remplaçant les hâchures verticales par des courbes horizontales. Le ministre de la guerre français, qui eut sous les yeux le travail d'Ostervald, déclara d'emblée que cette carte était ce qu'on avait fait de mieux en ce genre. Ostervald publia en outre deux brochures sur les « Hauteurs du canton de Neuchâtel » et sur les « Hauteurs des pays compris dans le cadre de la Carte générale de la Suisse », puis toute une série de « Voyages pittoresques », très appréciés et illustrés sous sa direction. Il travailla aussi, sous les ordres de Dufour, au lever général de la Suisse, montrant partout une énergie et une facilité de travail incomparables.

C'est en janvier 1850 qu'il mourut, et que s'éteignit avec lui la famille d'Ostervald.

La première édition de la Carte d'Ostervald parut, comme nous l'avons dit, en 1806. Elle a pour titre : « Carte de la principauté de Neuchâtel, levée de 1801 à 1806 et dédiée à Son Altesse Sérénissime le prince et duc de Neuchâtel, par J.-F. d'Ostervald.[1] » Normalement orientée au Nord, elle est à l'échelle du 1:96000, mais le premier lever est au 1:48000, il appartient au dépôt du ministère de la guerre, à Paris. L'orographie est indiquée par des hâchures à lumière oblique venant du N.-O. C'est à la Bibliothèque de Neuchâtel que se trouve le dessin original de la planche au 1:96000, d'une grande finesse d'exécution, mais qui ne porte pas encore l'indication des forêts, vignes, etc.; le modelé du terrain, l'hydrographie et les localités sont seules indi-

[1] Gravée par Barrière, à Paris.

quées. Il en résulte que cet original a une valeur artistique encore plus grande que la gravure; il est plus clair et a plus de relief, mais il est moins complet que la carte gravée. Dans cette dernière, les bois, les limites des champs et des vignes et les rochers sont soigneusement donnés par les signes conventionnels employés encore aujourd'hui; les localités sont indiquées par un plan des constructions qui les composent, les routes par deux traits parallèles et les chemins par un seul trait.

L'aspect général de la carte se rapproche tout à fait de celui de la Carte Dufour, qui s'est au reste beaucoup inspirée d'elle. Pour l'époque où elle parut, c'était un vrai chef-d'œuvre qui fut apprécié à sa juste valeur par tous les hommes de l'art. Puissant, dans son *Principe du figuré du terrain*, n'hésite pas «à recommander aux jeunes artistes qui se livrent à la gravure et à la topographie, de consulter, outre les cartes déjà citées, celle des environs de Paris, par M. Brué, ainsi que la belle carte de la Principauté de Neuchâtel, levée par M. d'Ostervald.»

La carte proprement dite ne porte pas de cotes, mais dans l'un des coins de la feuille se trouve une table des « Hauteurs calculées trigonométriquement au-dessus du Môle de Neuchâtel, lequel est élevé, suivant MM. de Luc et Pictet, de 1343 pieds de Roi sur la mer». Cette table donne l'altitude de quarante points différents de la Principauté, montagnes, localités, cols, etc.; ce n'est pas encore la carte moderne, mais c'est déjà un progrès immense sur les travaux des topographes du XVIIIme siècle, dont aucun n'avait donné les différences de niveau du terrain figuré.

En 1837, d'Ostervald publia une seconde édition revue et complétée de sa carte. La République helvétique y a fait place à la Confédération suisse, l'Empire français au Royaume de France, qui ne s'étend plus, comme précédemment, sur tout le Jura-Bernois. Enfin, le territoire du Cerneux-Péquignot, réuni à Neuchâtel en 1814, a été ajouté à l'ancienne carte. A cela près, la nouvelle édition est identique à la première; tout au plus peut-on remarquer que le modelé du terrain est plus foncé que dans le dessin de 1806. Comme la précédente, la carte de 1837 a été gravée à Paris, par Barrière, et éditée par Ch. Picquet, géographe du Roi et de Mgr le duc d'Orléans.

En dehors de ces deux cartes, il en existe une troisième, qui n'a jamais été publiée et dont on ne possède que deux originaux manuscrits, l'un aux Archives de Neuchâtel, l'autre à Berlin[1]. C'est une carte au 1:25000 à courbes de niveau, levée de 1836 à 1840.

[1] Des copies existent au département neuchâtelois des Travaux publics et chez M. de Perregaux, à Neuchâtel.

Comme auparavant la Carte de Merveilleux, celle d'Ostervald a eu de nombreux descendants, à l'échelle originale ou à des échelles réduites, et cela dès l'édition de 1806; on les retrouvera dans des documents, dans de petites publications, un peu sous toutes les formes. Dans l'« Essai de statistique du canton de Neuchâtel », publié par Orell-Füssli, à Zurich, en 1818, Hegi donne déjà une réduction de la Carte d'Ostervald. En 1831, 1837, 1838, paraissent également des réductions chez Gagnebin, lithographe, à Neuchâtel. L'échelle est du 1:192000. L'une de ces cartes, celle qui porte la date de 1837, fut insérée en 1839 dans le *Bon Messager neuchâtelois*. Ces cartes, quoique petites, ne sont pas mauvaises, le relief particulièrement en est remarquable; on peut toutefois observer que celle de 1838 est moins claire et moins bien gravée que la précédente.

En 1838, la lithographie Nicolet édite une carte à une échelle encore plus petite, dans le *Voyage d'un instituteur*. Elle porte le titre de « Canton de Neuchâtel et ses environs ». En 1839, paraît à Genève une carte de Neuchâtel, dans le *Nouveau Messager suisse*.

Dans les *Châteaux neuchâtelois* du maire Huguenin (1843), se trouve également une réduction de la Carte d'Ostervald, représentant la principauté de Neuchâtel, avec les limites des juridictions en 1806, indiquées en couleurs.

Enfin, dans le *Guide itinéraire à Neuchâtel et dans les environs, les vallées et les montagnes,* publié chez Gruaz, éditeur, à Genève, en 1851, l'on trouve une toute petite carte du canton de Neuchâtel, évidemment inspirée par celle d'Ostervald, comme les précédentes.

En 1857-1858, les almanachs neuchâtelois sont enrichis de cartes, l'*Almanach de la République*, pour 1858, porte, avec la date de 1857, une carte routière de la République et Canton de Neuchâtel, à l'échelle de 1:280000. Cette carte, absolument plane, sert de couverture à la brochure; elle indique les chemins de fer du littoral du Lac, du Val-de-Travers et du Chaux-de-Fonds-Locle.

Le *Messager boiteux* de 1858 contient une planche déjà préférable et plus soignée, à l'échelle du 1:177000. Elle donne non seulement le plan de situation, y compris les chemins de fer, mais aussi l'orographie, toutefois d'une manière assez primitive. Cette carte a été exécutée à la lithographie F. Gendre, à Neuchâtel. Sauf erreur, elle a été également mise en vente séparément.

(A suivre.) J.-E. BONHÔTE.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison de décembre 1894, page 279)

III

L'Assemblée générale de Commune. — Nous avons dit que *l'assemblée générale de Commune* était une espèce de landsgemeinde, qu'elle connaissait de tout, statuait sur tout et tranchait toutes les questions en dernier ressort. Il n'était pas possible qu'un tel pouvoir pût s'exercer ainsi, en tout temps et toujours, sans présenter des inconvénients, sans amener des abus.

Pour une cause ou pour une autre, ces assemblées de Commune étaient quelquefois bruyantes, prenaient des décisions parfois saugrenues, et il fallait les singulières qualités des gens en fonctions dans nos Communes, justiciers, anciens d'église et autres, il fallait leur molle obstination, leur invincible douceur jointe à cette immuable souplesse de nos fonctionnaires des XVIIme et XVIIIme siècles, pour arriver à sortir d'embarras ces ménages communaux à institutions tout à fait républicaines, malgré l'emploi d'un jargon souvent de la dernière servilité.

Le général de la Commune d'Auvernier, comme on appelait alors l'assemblée générale de Commune, ne siégea donc pas toujours avec le calme et la sérénité du Sénat romain. Quelques pièces des archives en témoignent.

Ainsi, en octobre 1745, la Communauté avait été convoquée par devoir *pour lever son ban des vendanges.* Or, sans attendre que l'assemblée fût assez revêtue, un certain nombre de communiers, la moitié seulement, et en l'absence du gouverneur, mit le ban d'une façon si précipitée et si contraire au bon ordre qui s'était observé jusqu'alors, disent les documents, que cette affaire étant venue à la connaissance du Conseil d'Etat, ce dernier évoqua la Communauté d'Auvernier à paraître devant lui pour y rendre raison de sa conduite. — Après l'avoir entendue, il rendit un arrêté par lequel il lui enjoignait de ne plus s'assembler, à l'avenir, pour la mise de son ban de vendange, sans en avoir averti au préalable le maire de La Côte, qui devait venir présider l'assemblée.

C'était une espèce de mise sous tutelle. Les gouverneurs et gens influents d'Auvernier eurent beau faire ressortir que la précipitation à mettre le ban par cette assemblée irrégulièrement constituée avait été occasionnée par un contretemps de neige alors survenu et dont elle craignait les suites, — que cette manière de faire avait été immédiatement désavouée, — le Conseil d'Etat, trouvant une certaine gravité dans le cas, maintint son arrêt. Et, chose un peu extraordinaire, cet arrêté resta en vigueur vingt ans.

Enfin, en décembre 1764, la Communauté prit le parti de s'adresser, sous la signature de son gouverneur, J.-H. Mouchet, au Conseil d'Etat. Elle lui exposait que, quoique MM. de Montmollin et Pury, ancien et moderne maire de La Côte, en eussent toujours usé, à l'égard de ces arrêts, d'une façon gracieuse et pleine de condescendance envers la Commune (celle-ci se faisant un devoir de leur rendre ce témoignage), — de quelle conséquence ne serait pas le fait que l'on pût en faire usage à rigueur, comme par des renvois ou refus d'assemblées de Commune pour mettre le ban des vendanges?... Cela pourrait devenir très nuisible à la Communauté d'abord, et à ceux, tant étrangers que du lieu, qui se trouvent intéressés dans son vignoble, lequel est des plus considérable. Deviendraient ainsi inutiles, disait-elle, toutes les visites qui se font chaque année par une vingtaine de preud'hommes, choisis d'entre les plus capables de la Commune pour connaître l'état et la maturité du raisin, et sur le rapport desquels la Communauté détermine ordinairement le jour de son ban!...

La Communauté concluait en demandant d'être rétablie dans tous les droits dont elle était jouissante auparavant, sollicitant la révocation de l'arrêt du Conseil d'Etat, arrêt qui établissait pour elle une distinction odieuse d'avec le reste des Communes du Vignoble, dont aucune n'était dans son cas, ce à quoi Auvernier était très sensible. Elle faisait de plus ressortir que, depuis cet arrêt, la Communauté s'était constamment dirigée, quant à la mise de son ban, avec toute la circonspection et le bon ordre possibles, qu'elle n'avait dès lors donné aucun sujet de plainte à ses voisins, desquels même elle avait été applaudie.

Le Conseil d'Etat n'était pas complètement édifié, car il répondit qu'il voulait bien suspendre l'effet de son arrêté, mais pour aussi longtemps que la Communauté ne donnerait pas lieu au gouvernement de le remettre en vigueur, et sous la condition expresse que lorsqu'elle voudrait mettre son ban des vendanges, elle en avertirait le maire de La Côte, un jour à l'avance, afin qu'il pût s'y rencontrer s'il le jugeait à propos, et qu'elle fît de même citer, un jour d'avance, par devoir et serment, tous les membres de la Communauté, en les informant du sujet de l'assemblée, afin qu'ils s'y rendent pour donner leur avis et faire

ensorte que les choses se passent en règle et point à la précipitée, comme elles l'étaient par ci-devant.

La Communauté d'Auvernier resta coite une année. En septembre 1765, elle prit le parti détourné de s'adresser à M. de Pury, maire de La Côte et conseiller d'Etat, qui intercéda pour elle. Néanmoins, cette fois encore, le Conseil d'Etat inséra, dans son arrêté, une réserve, un garde à vous. Il y disait qu'il voulait bien dispenser la Communauté d'Auvernier de demander la permission de s'assembler lorsqu'il s'agirait de mettre le ban des vendanges, *pour tant et si longtemps qu'elle se comportera bien*, et en lui enjoignant d'aviser le maire de La Côte du jour qu'elle aurait fixé pour son assemblée générale.

On nous permettra d'ouvrir une parenthèse à propos de ce *ban des vendanges,* qui fait encore tant de bruit à l'heure qu'il est, à Auvernier même, mais surtout à Cortaillod. A cette époque, on levait non seulement le ban des vendanges, mais encore celui *du grappillage,* comme cela résulte d'un arrêté du Conseil d'Etat, du 7 octobre 1766, aux archives d'Auvernier et de la teneur suivante :

« Il est ordonné à tous les officiers du Vignoble de faire établir *le ban du grappillage* dans leurs juridictions, à un certain éloignement de celui des vendanges, de manière que les grappilleurs ne puissent mettre les pieds dans les vignes qu'après qu'elles seront entièrement vendangées, — leur enjoignant, pour cet effet, d'obliger les Communautés d'établir des brévards qui gardent les vignes et gagent tous ceux qui auront la témérité d'y aller avant que le ban du grappillage soit rompu.

Le ban des vendanges ne fut réglementé d'une façon générale et définitive qu'en 1809[1], sous la domination du prince Berthier, temps pendant lequel le Conseil d'Etat profita de régler unilatéralement beaucoup de points auxquels il n'aurait pas osé toucher sous le régime prussien, où pouvaient intervenir les *remontrances* au prince et les *rescrits* de celui-ci.

Pour en revenir aux assemblées générales de Commune, il paraît que des réunions tumultueuses n'étaient pas quelque chose de très rare à Auvernier, et que le Conseil d'Etat le savait.

A cette même époque, soit le 1er janvier 1756, il y eut un tel scandale *au général* de Commune, que du coup il se forma un parti à Auvernier pour demander la suppression des assemblées générales de Commune et leur remplacement par un Conseil général. Voici comment, le lendemain 2 janvier, les partisans de cette réforme exposaient leurs raisons :

[1] Arrêté du 13 mars 1809.

« *Des désordres réitérés se sont introduits dans cette Communauté* par la quantité de personnes qui assistent aux assemblées, ce grand nombre empêchant de réfléchir mûrement et convenablement sur les différents cas qui s'y proposent et de délibérer sur ces cas. Car, ainsi qu'on le sait, par une fâcheuse expérience, un communier qui aura une bonne et solide raison à avancer sur une matière, se trouve étourdi et interrompu par une partie de ce grand nombre qui, sans attendre qu'on leur demande leur sentiment, le donne inconsidérément, avec chaleur, sans réflexion et sans qu'on puisse les arrêter. Outre qu'il y en a qui assistent dans les assemblées avec du vin (ayant bu) et empêchent — ainsi que cela arriva hier d'une manière scandaleuse, au regret de toutes les personnes sensées et zêlées pour les intérêts de la Commnauté — de mettre en règle ce qui est d'usage et de pratique dans ces occasions.

« Cette grande confusion a porté ces mêmes personnes à proposer, comme elles le font maintenant, au général de la Communauté, d'établir *à l'imitation de plusieurs Communautés de cet Etat*, un Conseil abrégé, dont le pouvoir et l'autorité seront restreints de la manière suivante:

1° Ce conseil sera composé de 24 personnes, savoir 4 justiciers, 4 anciens d'église et 4 officiers de milice, s'il y en a autant qui puissent y assister. Pour ce qui est des 12 autres membres, ils se prendront indistinctement dans *le général* de la Communauté, d'entre les plus capables, en observant qu'il y en ait 4 *du commun*.

2° Ces 24 personnes décideront et mettront en règle les affaires ordinaires et courantes de la Communauté, à laquelle ils rendront compte à chaque Nouvel-an de leurs agissions et de tout ce qu'ils auront fait pour le bien et avantage de la Communauté. Bien entendu que lorsqu'il se présentera des cas graves et essentiels, comme changement ou aliénation de fonds, pâturage, réception de communiers et autres de cette nature, il faudra le concours général de la Communauté.

3° Les gouverneurs se prendront comme du passé dans *le général* de la Communauté, en observant qu'il y en aura au moins toujours un tiré *des Vingt-Quatre.* »

Comme nous l'avons fait remarquer, l'organisation toute démocratique, trop démocratique peut-être de nos Communes rurales, était trop antique pour que des modifications aussi essentielles et radicales que celles-là pussent y être apportées facilement et sans de grandes discussions et de longues années. C'est si vrai, que les changements du genre de celui proposé par les gens sensés d'Auvernier, en 1754, ont tous, à peu près, été imposés par l'autorité supérieure; ceux qui ont été adoptés spontanément sont très rares.

(A suivre.) Fritz Chabloz.

SERMENT DE CONFÉDÉRATION FAIT A MORTEAU EN 1790

(AVEC PLANCHE)

Il nous a paru intéressant de rapprocher de la planche qui complète l'article de M. Max Diacon, en tête de cette livraison, une autre gravure fort rare, intitulée : *Serment de Confédération, fait à Mortau* (sic) *ainsi que dans toute la france* (sic) *le 14 Juillet 1790, à midi.* Les habitants des Montagnes neuchâteloises et particulièrement ceux du Locle prirent part à cette cérémonie, où l'on jura fidélité à la Nation, à la Loi et au Roi. Cette pièce, gravée au trait, rappelle beaucoup les *prestations des serments réciproques* de 1786, aussi est-on autorisé à l'attribuer soit à Alexandre, soit à ~~Charles-Samuel~~ Girardet. Au bas de la page, on lit : « Chez Samuel Girardet, libraire au Locle ».

Au-dessous de la gravure est un assez long texte écrit en italiques avec force fautes d'orthographe, et dont voici la teneur :

Ordre, Solemnité, et formule du Serment.

Le fusil sur l'épaule. Bayonnette au bout. Tête nuë. La main droite levée vers le ciel. et L'épée nuë a la main par les Officiers, Le Drapeau déploié et placé devant lautel de la patrie. Monsieur le Maire et les Officiers Municipeaux prononcérent le Serment qui fut repété individuëllement par chaque citoïen.

Serment.

Nous jurons de rester a jamais fideles a la Nation, a la loi, au Roi, et de maintenir de tout notre pouvoir la Constitution Decréttée par L'Assemblée Nationnale, et accepté par le Roi. Nous jurons de Protéger de tout notre pouvoir et conformément aux loix la sureté des personnes et des propriété, la Libre Circulation des grains, la perception des impots Legalement établie, Sous quelque forme & dénomination qu'ils Se perçoivent, et de demeurer unis à tous les françois par les liens indissoluble de la fraternité.

Exaltation & Exclamation, de tous les Citoyens aprés le serment prété.

VIVE LA NATION, VIVE LE ROI.

Chez Samuel Girardet, Libraire au Locle.

A. GODET.

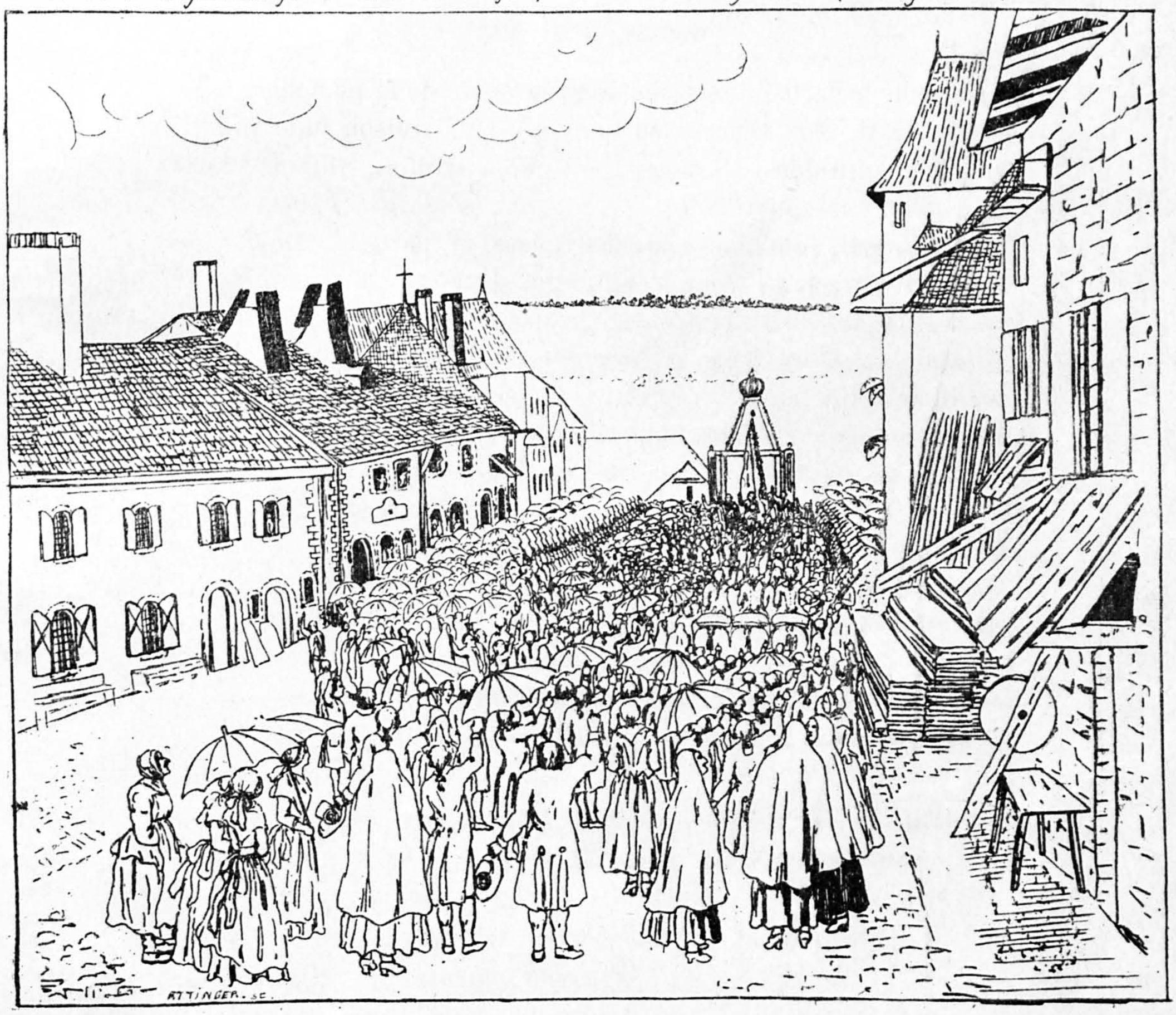

SERMENT DE CONFÉDÉRATION FAIT A MORTEAU EN 1790

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

Comme toutes les ruines des châteaux du moyen-âge, celles-ci ont aussi leurs légendes. On attribue la fondation de Hochberg à un certain personnage nommé Hacho, qui lui aurait donné son nom ; c'est en effet le nom de Hachberg qu'aurait porté longtemps le château qui nous occupe; il fut transformé en Hochberg dans la première moitié du XVIIme siècle. Hacho, d'après la légende, aurait vécu à l'époque de Charlemagne ; il revient, dit-on, de temps à autre visiter son ancien manoir. Une dame blanche s'y montre aussi quelquefois, cherchant à attirer dans sa retraite, comme Loreley, les jeunes gars assez imprudents pour répondre à ses appels.

Le château n'est mentionné dans les documents que vers la fin du XIme siècle, et le prétendu fondateur Hacho n'a probablement jamais existé. Le nom de Hachberg aurait plutôt pour origine l'oiseau rapace, l'autour, en allemand *Habicht,* transformé par le langage populaire en Habs ou Hach, comme dans Habsbourg qui vient de Habichtsburg.

Il est probable que la première famille des seigneurs de Hachberg s'est éteinte peu après l'année 1127. Le Hachberg passa alors entre les mains des margraves de Baden. Comment cette transmission se fit-elle, on l'ignore; à cette époque le château était déjà une construction imposante, qui servait, dès le commencement du XIIIme siècle, de résidence aux margraves de Baden, lesquels associèrent son nom à leur titre. Il se distinguait de tous les manoirs de la contrée par sa magnifique situation, l'étendue et la solidité de ses constructions. Il fut plus tard considérablement agrandi, et devint une véritable place forte, défendue par des bastions portant les noms de Baden, Hochburg, Röteln, Sausenberg, Diane, Saint-Rodolphe, Badenweiler, et capable de soutenir un siège. Cependant les princes badois n'y résidaient que temporairement. En leur absence on y logeait les baillis et autres fonctionnaires des margraves. On y enfermait aussi quelquefois des prisonniers d'Etat, ce qui explique la défense faite au commencement du XVIIme siècle d'y laisser entrer des étrangers, sans la permission du margrave.

Lorsque l'usage des canons se généralisa, on transporta à Hachberg un nombre considérable de ces engins; on y établit même une fonderie pour en couler de nouveaux. D'après un inventaire dressé en 1636, on y voyait une double couleuvrine et une pièce de 19 livres, de 19 pieds de long et du poids de 80 quintaux. On y comptait en outre : 34 gros canons, dont la longueur atteignait 5^m^,5; 11 plus petits avec 4000 boulets ; 5 mortiers et 5 pétards, avec toutes les munitions pour le service de ces pièces et 700 mousquets, dont on armait la garnison.

Le château a soutenu trois sièges. Le premier eut lieu lors de la guerre des Paysans, en 1525. Hachberg opposa alors une résistance énergique aux révoltés, qui ne purent s'en emparer, tandis que Röteln, Badenweiler et Sausenberg tombèrent entre leurs mains. Le second siège fut plus sérieux. C'était pendant la guerre de Trente ans, qui exerça de si affreux ravages en Allemagne. Le Brisgau ne fut pas épargné, et fut tour à tour dévasté par les troupes bavaroises et impériales et par les Suédois. On raconte des uns et des autres des traits de barbarie, comme il s'en commit du reste partout dans cette terrible guerre. En 1633, les habitants du village de Kirchhofen furent obligés de se rendre aux Suédois et sept cents d'entre eux furent assommés. On voyait encore au commencement de ce siècle, dans l'ossuaire de ce village, des amas de crânes criblés de trous, qu'y avaient percés les masses d'armes des Suédois. Les Impériaux ne se conduisaient pas mieux. Joignez à ces horreurs la famine, les maladies et en particulier la peste, qui enleva une foule de personnes (à Fribourg, 1100), et l'on aura une idée des souffrances qu'eurent à endurer ces malheureuses populations. Pendant l'automne de l'année 1635, il n'y avait aux environs du Hachberg, à quelques lieues à la ronde, pas un brin d'herbe, pas un légume, pas un fruit. Enfin les Impériaux s'approchèrent de la place; mais trop faibles pour en faire le siège en règle, ils se contentèrent de la cerner, pour empêcher qu'elle ne fût ravitaillée. La garnison tenta quelques sorties, mais sans grand succès ; elle n'était pas assez nombreuse pour entreprendre des marches qui l'auraient conduite trop loin de ses murailles protectrices ; d'ailleurs les soldats commençaient à déserter, la famine à y faire des victimes. Malheureusement le margrave, faute de ressources, ne pouvait envoyer aucun secours à ses fidèles, et on ne pouvait espérer que Bernard de Saxe-Weimar, qui réorganisait son armée dans la Franche-Comté et l'évêché de Bâle, vînt débloquer la place. Cependant elle tint bon jusqu'en février 1636. Il fallut bien alors entrer en négociations avec l'ennemi, et la capitulation fut signée le 11 mars à Emmendingen. On accorda à la garnison la permission de sortir avec armes et bagages. Le matériel de guerre fut transporté à Brisach et partagé entre l'empereur et l'électeur de Bavière. On ne garda que la poudre pour faire sauter les fortifications, et l'on se mit immédiatement à l'œuvre pour démanteler la forteresse. On y employa plusieurs centaines de paysans des environs, et au bout de deux mois il ne restait du château, regardé jusqu'alors comme imprenable, que les habitations intérieures et en particulier le corps supérieur d'appartement, privé, il est vrai, de ses portes et fenêtres.

Lorsque la guerre de Trente ans fut terminée (1648), il ne put être question de relever le château, au moins immédiatement. Il fallait d'abord réunir les populations dispersées, reconstruire leurs demeures, les églises, les écoles, et remettre le sol en culture. Tout cela prit du temps, et pendant près de trente ans, Hochberg resta à l'état de ruine. Ce ne fut qu'en 1660 qu'on commença à le relever. Au bout de huit ans l'ouvrage était assez avancé pour qu'on pût le défendre avec succès. On y mit la dernière main en 1673, et on y logea une petite garnison de quatre-vingts hommes, sous le commandement d'un lieutenant. Mais les jours du nouveau château devaient être courts; il allait aussi succomber sous les coups de nouveaux adversaires. Une guerre avait éclaté entre Louis XIV et la Ligue d'Augsbourg qu'avait organisée, contre le grand Roi, Guillaume, stathouder de Hollande. Le Brisgau et le margraviat de Baden, avec le Palatinat, devinrent le théâtre des hostilités, pendant lesquelles tomba à Sasbach le maréchal Turenne. On augmenta les moyens de défense du Hochberg ; la petite troupe qui l'occupait fut renforcée et les habitants d'alentour, exposés aux violences aussi bien des Impériaux que des Français, se réfugièrent, avec tout ce qu'ils purent emporter, derrière les murailles de la forteresse. En novembre 1677, les Français, sous les ordres du maréchal de Créqui, arrivèrent à l'improviste devant Fribourg, qui se rendit au bout de quelques jours. La prise de cette ville, vu sa proximité, mettait le château en grand danger. On se hâta d'y faire entrer de nouveaux renforts, et la garnison fut portée à 900 hommes. Au mois de décembre, les ennemis essayèrent de la surprendre, à la faveur d'un épais brouillard, mais durent se retirer sans avoir réussi; malgré plusieurs sommations du commandant français de Fribourg, la place résista jusqu'à la paix de Nimègue, en 1679. On sait que Fribourg resta alors entre les mains de Louis XIV, mais la forteresse de Hochberg était pour cette nouvelle acquisition un voisinage inquiétant. Pour enlever aux Français tout prétexte de s'en emparer d'une manière ou d'une autre, on se décida à détruire les ouvrages extérieurs construits à grands frais, pour conserver au moins le château intérieur, qui ainsi ne pourrait plus porter ombrage au redoutable ennemi. Il aurait été d'ailleurs difficile de le défendre longtemps, car le margrave n'était pas en mesure d'y entretenir une garnison suffisante, et d'englober, dans l'enceinte des fortifications, le Hornwald qui les domine et d'où il aurait été facile de les détruire.

Il semblait donc que les bâtiments intérieurs resteraient épargnés, lorsque le lundi, 13 octobre 1684, un incendie y éclata. Malgré les efforts

de la garnison et des populations des environs, le feu ne put être éteint, faute d'eau. Toute la partie supérieure du château fut détruite de fond en comble avec une grande quantité de provisions. Le feu doit avoir éclaté par la négligence des femmes des soldats, qui avaient déposé des cendres chaudes dans une des pièces de leur appartement. Ce qui resta des constructions fut réservé pour recevoir les provisions de vivres et de vins, provenant des dîmes et autres redevances et destinés à servir aux approvisionnements des fonctionnaires du margrave et des pasteurs.

Le château, ou ce qui en restait, pouvait, semblait-il, être épargné ; mais on comptait sans les Français, qui occupaient toujours Fribourg, et pour lesquels une place démantelée ne pouvait être un sujet d'alarme. On se trompait. Le 12 octobre 1688, en pleine paix, un capitaine français, accompagné d'un interprète et d'un tambour, arriva peu après minuit et somma le lieutenant, commandant la petite garnison, de livrer la place sous peine de pendaison pour lui et ses gens. Il fallut céder à la violence, et le château fut remis à l'officier français, sous la condition que les provisions qu'il renfermait fussent respectées par les nouveaux possesseurs. Il n'en fut guère tenu compte ; les officiers français se firent servir à manger, et burent à la santé du margrave qu'ils saluèrent comme un ami de leur roi. Les soldats badois furent congédiés et l'on procéda à des réquisitions pour la garnison française qui prit leur place.

Hochberg n'était cependant pas encore au bout de ses malheurs. En janvier 1689 arriva de Versailles l'ordre de faire sauter ce qui jusqu'alors était resté debout. On eut soin de transporter à Fribourg la cloche et l'horloge qui s'y trouvaient encore. L'œuvre de destruction fut cette fois complète, si complète qu'on renonça dès lors à relever Hochberg de ses ruines.

Une inscription moderne, gravée au-dessus de la porte d'entrée, relate les faits que nous venons de rapporter : *Unter Ludwig dem vierzehnten, König von Frankreich, wurde diese Feste, trotz versprochener Schonung, am 19ten Februar 1689, auf Befehl des Ministers Louvois durch General Dufey gestört.*

Les bastions et les remparts furent bientôt envahis par des buissons impénétrables ; des arbres enfoncèrent leurs racines dans les lézardes des murailles, et leurs cimes dépassèrent et enveloppèrent cet amas de ruines. Ce n'est que récemment qu'on a commencé à y faire un peu de jour, un peu trop à notre avis, car les lierres et les plantes qui en garnissaient les murailles en cachaient au moins la nudité, et leur donnaient quelque chose de plus pittoresque.

Tableau Généalogique

DE LA

MAISON DE BADEN-HOCHBERG

(d'après Sachs)

—×—

Henri Ier
fils de Hermann IV de Baden,
margrave de Hachberg en 1212. † 1231.

Henri II
margrave de Hachberg et landgrave du Brisgau,
entre dans l'Ordre teutonique 1290. † vers 1300.

LIGNE DE HACHBERG

Henri III

Henri IV
† 1369.

Otto Ier
† 1386
à Sempach.

Henri V
† av. 1399.

Jean
† ap. 1396.

Hesso Ier

Otto II
vend Hachberg au margrave
Bernard de Baden,
† 1418.

Hesso II

Rodolphe
chef des Teutoniques,
† 1343.

Hermann
grand-maître
des chevaliers de St-Jean,
† 1357.

LIGNE DE SAUSENBERG

Rodolphe Ier
† 1314, ép. une Röteln.

Anne
ép. Frédéric
comte de Fribourg.

Henri
hérite Röteln
en 1315,
† ap. 1318.

Rodolphe II
† 1352.

Otto
ép.
Elisabeth de Strassberg,
† 1384.

Rodolphe III
† 1428.

Agnès, Catherine, Anne, Marguerite
entrent dans les
ordres.

Otto
évêque
de Constance,
† 1414.

Guillaume
protecteur du Concile de Bâle,
remet ses Etats à ses fils en 1441,
† 1473.

Rodolphe IV

Rodolphe IV
reçoit Badenweiler, hérite le comté de Neuchâtel 1457,
ép. Marguerite de Vienne, † 1487.

Ursule

Hugo
† 1444.

Guillaume
† ap. 1444.

Philippe de Hochberg
comte de Neuchâtel, ép. Marie de Savoie, † 1503.

Jeanne de Hochberg
ép. Louis d'Orléans-Longueville, † 1543.

CHATEAU DE SAUSENBERG

On trouve souvent le nom des margraves de Hochberg accolé à celui de Sausenberg. En effet, comme on peut le voir par le tableau généalogique ci-joint, la maison de Hachberg se divisa vers 1300 en deux branches : l'aînée, qui se continue par Henri III, et la cadette, qui doit son origine à Rodolphe Ier, et s'établit à Sausenberg, tout en conservant la désignation de Hachberg.

Le château de Sausenberg était situé sur un prolongement méridional du Blauen, une des principales sommités de la Forêt-Noire, entre Badenweiler et la petite ville de Kandern. C'était une situation tout à fait favorable à l'érection d'une place forte, à 668 mètres d'altitude ; mais de tous les châteaux de la maison de Hochberg, c'est celui qui a laissé le moins de vestiges. Il n'en reste qu'une tour ronde et quelques murs d'enceinte. De cette seigneurie dépendaient une trentaine de villages ou communes. Elle confinait au nord à celle de Badenweiler, à l'est à la Forêt-Noire autrichienne, au sud à la seigneurie de Röteln et à l'ouest au Rhin.

Outre leur titre de margraves, les Hochberg-Sausenberg avaient encore celui de landgraves. La juridiction d'un landgrave ou landgericht s'étendait sur toutes les localités qui n'en avaient pas été libérées par un privilège impérial, comme la plupart des domaines ecclésiastiques et les villes impériales. Le landgericht était un fief impérial et, avec le consentement de l'empereur, pouvait être en tout ou partie vendu ou hypothéqué. Sous le nom de landgraviat il ne faut donc pas se représenter un territoire délimité, mais seulement la haute juridiction sur une certaine classe de gens dans des localités déterminées. Les landgraves ne séjournèrent pas longtemps à Sausenberg, et fixèrent dès 1314 leur résidence à Röteln.

L'histoire du manoir de Sausenberg offre les mêmes péripéties que Hochberg, Badenweiler et Röteln. Pendant la guerre des Paysans, il fut pris et occupé quelque temps par les rebelles, sous le prétexte de le défendre contre la fureur des gens de la Forêt-Noire. Pendant la guerre de Trente ans, les Impériaux s'en emparèrent en mai 1633 ; en juillet ce fut le tour des Suédois ; la garnison impériale reçut la permission de se retirer à Brisach, mais fut massacrée dans sa retraite par les paysans exaspérés. Enfin, en 1678, Sausenberg fut complètement détruit par les Français commandés par le maréchal de Créqui.

(A suivre.) Ch. HERZOG.

CHARLES BERTHOUD

1813-1894

(Suite — Voir la livraison de février 1895, page 50)

L'année suivante, Berthoud publiait une traduction fort bien faite du *Gardien*, d'Anthony Trollope, qui eut un vif succès auprès des meilleurs juges. Amiel écrivait au traducteur, le 4 mai 1879 :

« Je viens de lire le *Gardien* et je me hâte de remercier le donateur. L'œuvre est si galamment troussée qu'elle a l'air d'un original. C'est affaire à vous pour ces spirituelles naturalisations. D'ailleurs, le récit est fort attachant, et son humour cache quelques questions graves. Bref, j'ai eu un vrai plaisir à faire avec vous la traversée et je regrette que le pilote ait rayé son nom du livre de bord. Le scrupule n'est-il pas excessif? »

Et Ch. Berthoud de répondre :

« Vous trouvez que j'aurais pu inscrire mon nom quelque part à côté de celui de l'auteur. Il m'a paru que l'anonyme valait mieux. Certes! si je faisais jamais quelque chose qui s'approchât des *Etrangères*, je me redresserais de toute ma hauteur, et je dirais: *Me, me! adsum qui feci?* Mais un petit roman en prose!... J'ai préféré ne pas voir mon nom figurer au pied de ce *testimonium paupertatis*. »

Nous avons déjà mentionné la traduction de *Wanda*, que la maison Hachette publia sous le pseudonyme de Frédéric Bernard. Charles Berthoud aimait les livres de Ouida; il goûtait « l'éclat et le caractère dramatique de son talent », et était devenu, comme il disait, son « translateur ordinaire dans la *Bibliothèque universelle* ».

Mais, il faut bien en convenir, ces travaux de traduction n'étaient pour lui qu'une façon d'occuper quelques heures d'une vieillesse consacrée surtout à la lecture, à la correspondance et à la douce rêverie. C'est avec infiniment de raison que M. Charles Ritter, un des amis de Berthoud qui l'ont le mieux compris, a dit qu'il « représentait à merveille l'homme de lettres d'autrefois, vivant jusqu'au bout de la vie de l'esprit, sans être accablé par le souci d'une production incessante ». Il avait réalisé un idéal de vie retirée, à la campagne, en la société des livres, « cette bonne compagnie de l'esprit humain ». Et il glissait un jour, dans une lettre à nous adressée, ce quatrain tout à fait caractéristique :

Quand les carreaux sont blancs de givre,
Un couteau de bois à la main
S'avancer à travers un livre,
Voilà le plaisir souverain.

Il avait si bien pris goût à cette vie sans fièvre et sans « échéances littéraires » (mes confrères savent ce que cela signifie), qu'il en venait à ne plus pouvoir se mettre à l'œuvre quand il le souhaitait. A son indécision native (« Moi qui suis le plus indécis des hommes pour les grandes et plus encore pour les petites choses »), s'ajoutait la douce accoutumance de cette vie de dilettante, et il écrivait à son frère Léon, non moins indécis, non moins scrupuleux que lui : « L'extraction d'un article de ma pauvre tête est aussi douloureuse, me semble-t-il, que doit l'être l'opération du trépan. Nous souffrons de la même maladie, mon cher frère : tu ne peux pas peindre, je ne puis plus écrire, sauf des lettres ».

Sa correspondance est pleine d'aveux de cette sorte, de plaintes sur « cette stérilité qui passe à l'état chronique ».

« Je ne fais rien que fumer et flâner; je ne lis même pas, je lisotte; chaque jour je fais le plan d'un petit travail que je vais entreprendre, et, quand le plan est bâclé, ou à peu près, il me semble que j'ai fait quelque chose, et je me couche sans remords. — Je n'ai pas moins de six ou sept travaux promis à d'autres, ou que je me suis promis à moi-même, et je m'endors sans cauchemar, comme un homme endurci que je suis, sous ce fardeau d'engagements auxquels je ne fais pas honneur. Plaignez-moi. »

(Lettre du 31 janvier 1880, à M. Herminjard.)

« Hélas! cher ami, je ne fais rien, sinon des projets: c'est ce que j'ai fait toute ma vie et je mourrai dans l'impénitence finale. »

(Lettre au même, 5 mai 1884.)

« Je lis ou plutôt je relis, et je n'écris pas. J'ai là, dans cette petite bibliothèque que vous regrettez si aimablement de n'avoir pas vue, je ne sais combien de volumes auxquels se rattachent autant de promesses de *recensions* à faire dans les journaux. Et par conséquent, autant de remords, parce que je n'ai pas fait honneur à ma parole. Encore ces derniers jours, Louis Favre m'a envoyé ses *Vieux Portraits*, et Ph. Godet ses *Evasions*, en me priant de les annoncer quelque part. Je n'ai rien fait. Le démon de la procrastination me paralyse. Pourtant ce ne sont pas certes les loisirs qui me manquent. Ou plutôt, c'est précisément parce que j'en ai trop. »

(Lettre à M. Ch. Ritter, du 17 novembre 1880.)

Il semble presque regretter le temps où il était astreint au travail à heure fixe, où ses étudiants l'attendaient à son cours; il écrit à Amiel, le 29 avril 1879 :

« Je vous félicite d'avoir passé un assez bon hiver; je ne vous félicite pas moins de pouvoir célébrer un jubilé professoral: combien je regrette, moi qui suis votre aîné, de ne pouvoir en faire autant, et d'être contraint de reconnaître que j'ai quitté beaucoup trop tôt la partie! »

Pour donner au lecteur une idée de cette existence d'homme de lettres campagnard et pour le faire pénétrer mieux encore dans son intimité, je transcrirai ici quelques pages curieuses, portant le titre de *Journal intime* et retrouvées parmi les papiers de Charles Berthoud. Elles sont datées de 1868 et donnent à penser qu'il avait un moment songé à écrire régulièrement son journal, mais qu'il y renonça déjà au bout de quelques jours. Le fragment qu'il a laissé, rédigé au retour d'une course à Genève, nous fait regretter vivement cette interruption si prompte; car le simple récit de ses promenades eût fourni à l'auteur l'occasion de noter une foule de souvenirs et de traditions locales qui ont leur prix. On va en avoir un exemple :

« Lundi 2 novembre 1868.

« Revenu par le train du soir, par un clair de lune admirable; les ombrages de Versoix et de Coppet, les échappées sur le lac argenté, m'ont fait une vive impression : je me croyais encore jeune; aussi, arrivé à Nyon, je me suis mis en route pour Gingins, un assez gros paquet à la main, absolument comme si j'eusse été encore un étudiant de Zofingen.

« Voici mon dîner à Genève : j'ai acheté chez un boulanger la moitié d'un gros pain de dix-huit centimes; il me l'a enveloppé dans un vieux journal; je suis entré, mon paquet sous le bras, chez un pâtissier-charcutier, où j'ai demandé la moitié d'un pâté d'une livre; la pâtissière m'a fait venir de chez son voisin, le marchand de vin, une *picholette* de vin blanc nouveau excellent. Coût total 80 centimes. Cela vaut mieux qu'un dîner de 3 ou 4 francs au café du Nord, et l'on n'est pas exposé à entendre, comme cela m'est arrivé, un des jeunes E... demandant un couteau d'argent pour manger une pomme à son dessert et déclarant au garçon qu'il lui était tout à fait impossible de manger du fruit sans un couteau d'argent. Je suis plus fils de Jean-Jacques que ces gens-là, qui sont pourtant ses compatriotes. »

« Mardi 3 novembre.

« Monsieur Urbain Olivier a passé ce matin devant la maison, revenant de la Tour de Crassier, et tenant en laisse un lévrier noir comme la nuit, chose rare chez les lévriers, m'a-t-il dit. Je l'ai accompagné, lui et son lévrier, jusque près de Givrins. »

« Lu aujourd'hui la moitié du 3me chant, et le 4me des *Géorgiques :* c'est la sixième fois que je lis tout le poëme, depuis le printemps de 1865 que nous avons passé à la Cadenabbia, au lac de Côme, en face de Belaggio, dans le plus beau pays du monde : c'était lire du Virgile presque dans sa patrie. Le curé de la Cadenabbia m'avait prêté le volume. »

« Mercredi 4 novembre.

« Promenade solitaire par la plus belle après-midi d'automne; charmants détails à Crassier et environs, ponts, moulins, oseraies, étangs resplendissant au soleil, tout ce qu'aimait la peinture de paysage il y a quarante ou cinquante ans. C'est sur ce chemin que Mlle Suzanne Curchod chevauchait sur son âne et allait donner des leçons dans les manoirs du voisinage, pour rentrer le soir au presbytère de Crassier, où son père était pasteur. Qui aurait songé alors qu'elle deviendrait la femme du ministre des finances de Louis XVI, qu'elle présiderait un des grands salons de Paris? Puis qu'elle rentrerait en Suisse châtelaine de Coppet? Sa fille, Mme de Staël, qui n'avait pas pour sa mère le culte enthousiaste qu'elle rendait à M. Necker, est-elle venue parfois revoir la cure de Crassier, d'où était sortie pour de si hautes destinées l'humble fille du pasteur?

« J'ai poussé jusqu'au Bois-des-Lys, demeure actuelle de la famille de Loriol de Portes. Quelques années avant la Révolution, le comte de Portes, exilé par messieurs de Berne, pour avoir pris contre le bailli Tscharner, de Nyon, la défense du jeune Desvignes, de Genollier, dont la fortune s'en allait doucement dans la caisse baillivale, s'amusait parfois à faire dresser dans sa campagne du Bois-des-Lys, sise à la fois sur territoire français et suisse, une grande table dont le haut bout était sur terre française et le reste sur terre bernoise; là s'asseyaient sa famille et ses amis, et lui, seul à l'extrémité de la table, s'amusait à narguer la maréchaussée baillivale passant dans le voisinage. Ce détail m'a été raconté par Mme de M., de Genollier. »

Un passage de ce *Journal intime* nous apprend un détail que nous avons omis de consigner dans le récit de la jeunesse de Berthoud, et que nous notons, puisque l'occasion s'en présente. Il avait, comme il le donne à entendre, fait partie de la Société de Zofingen, et ses lettres contiennent quelques allusions amusantes aux faits de cette époque; c'est ainsi qu'il écrit à Félix Bovet (5 août 1875) :

« Et moi aussi, je suis un Zofingien du vieux temps; j'ai même été affilié à trois sections différentes [1], mais je ne suis jamais allé à Zofingen, aux grands chapitres de cet ordre chevaleresque « sans rites et sans mystères », comme l'a dit Secrétan quelque part. »

Il avait été témoin des conflits qui se produisirent entre la Société et les Quatre-Ministraux, et se plaisait à en entretenir ses vieux amis, en même temps qu'à rappeler le souvenir des camarades d'autrefois: les Henri Caumont, les Ulysse Guinand, les Auguste Humbert, les Henri Quinche, etc. C'est surtout dans ses lettres à M. Herminjard qu'il revient volontiers sur ce sujet; Charles Berthoud et le savant éditeur de la *Correspondance des réformateurs* s'étaient rencontrés dans une commune affection pour Juste Olivier, « ce cher Olivier, écrit Berthoud, qui restera bien, comme vous le dites, un lien entre nous. Nous nous sommes tout de suite compris à son sujet. » Voici un passage piquant d'une lettre à M. Herminjard :

« 8 novembre 1876.

« Quand vous reverrez Ulysse Guinand, rappelez-moi à son souvenir, et dites-lui que j'ai appris avec chagrin qu'il était souffrant et confiné au logis. Je l'ai beaucoup connu autrefois, mais depuis ma jeunesse, je ne l'ai presque jamais revu. Je voudrais bien que *Les quatre Petitpierre* lui fissent oublier les tribulations que « Messieurs les Quatre » de l'Hôtel-de-Ville de Neuchâtel lui ont fait souffrir autrefois. Mais un demi-siècle aura bientôt passé sur ces déboires, et il y a longtemps qu'il a tout pardonné. »

(A suivre.) Philippe Godet.

[1] A Neuchâtel, à Lausanne et à Bâle.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison de février 1895, page 60)

IV

Rouages communaux. — L'assemblée générale de Communauté était, dans le fond, seule souveraine, avons-nous dit, pour statuer sur toute affaire ne rentrant pas dans les attributions des gouverneurs de Commune, attributions qui étaient très peu étendues. L'assemblée générale qui se tenait au Nouvel-an était par le fait, je le répète, une véritable petite landsgemeinde, statuant ainsi sur une foule de questions.

Le mode de faire en usage dans ces assemblées était simple. Le *gouverneur* annonçait que tel ou tel avait présenté une requête; le secrétaire de Commune en donnait lecture; ensuite le gouverneur déclarait la discussion ouverte, puis fermée, et il passait au vote, soit *au plus*, qui n'était point secret du tout, mais public, l'opinion de chacun était réclamée à tour de rôle, ou à l'appel nominal. Il était interdit, sous de très graves peines, de répéter les opinions en dehors de l'assemblée. Le résultat du vote était transcrit au fur et à mesure par le secrétaire de Commune, quelquefois sur le dos de la requête même, au moyen de traits ou *bâtons* tracés à la suite les uns des autres sur une ligne faite à la plume. Les archives d'Auvernier ont plusieurs pièces sur lesquelles figure ce mode de votation primitif. Ainsi nous avons :

Un *Plus sur la requête du sieur justicier Lhardy*, indiqué comme suit:

Oui : ||||||||||||||||||||||| 23

Non : |||||||||||||||||||| 20

Un *Plus au sujet des taureaux* (communaux), dont voici le résultat :

Deux : |||||||||||||||||||| 20

Un seul : |||||||||||||||||| 18

Un *Plus sur la requête de Jean Jacot, incendié* (pour un secours), dont le résultat ne fut pas réjouissant pour le pauvre homme :

2 écus neufs : 6

Rien : 21

On le voit, l'assemblée générale du Nouvel-an statuait sur tout. Toutes les demandes quelconques faites à la Commune venaient y défiler, et il n'y en avait pas peu : pas un fonctionnaire, par exemple, qui n'eût quelque chose à réclamer !...

Comme ces requêtes montrent sur le vif les rouages communaux de l'époque, nous allons en examiner quelques-unes :

A tout seigneur, tout honneur. Voici la requête d'un gouverneur de Commune. Elle nous apprend que l'assemblée générale du Nouvel-an nommait deux gouverneurs, pour fonctionner, l'un durant les premiers six mois de l'année, l'autre pendant le second semestre; que ces fonctions étaient obligatoires et gratuites et qu'on n'accordait une façon de traitement pour ces fonctions que tout à fait exceptionnellement et peut être une fois par siècle. Il est à remarquer que les événements extraordinaires de cette époque avaient fait adjoindre au gouverneur un comité ou une commission spéciale.

« François Beaujon, membre de cette honorable Commune, était nommé moderne gouverneur d'icelle, pour les six derniers mois de l'année 1813. Ce fut la dernière semaine de l'année que les troupes autrichiennes inondèrent subitement ce pays par un passage, pour ainsi dire non interrompu jusqu'au printemps de l'année suivante. Vous vous rappellerez sans doute les nombreuses et continuelles occupations que ce passage a causées dans cette Commune, non seulement par rapport aux logements militaires, mais encore par rapport aux réquisitions de tous genres que ces militaires exigeaient et qu'il fallait se procurer avec grandes peines et dans les autres Communes de l'Etat et même dans les cantons voisins. Vous vous rappellerez également que toutes ces occupations forcèrent le comité nommé par la Commune à rester assemblé jour et nuit en permanence pendant longtemps, et vous n'ignorez pas que le gouverneur en chef est membre né de toutes ces assemblées, et que c'est à lui à qui l'on réfère l'exécution de la majorité des ordonnances, qui l'oblige à une multitude de vacations extraordinaires et pénibles. »

François Beaujon était donc tenu à ces vacations extraordinaires pendant sa préfecture de gouverneur, en 1813. Aussi il a rempli son devoir à la parfaite satisfaction du comité. Mais les vacations qu'il a faites pendant le passage des troupes alliées, sur la fin de sa préfecture, sortent évidemment de la classe ordinaire, car dans les attributions d'un gouverneur, la Commune n'a pas pu prévoir des événements semblables à ceux que nous avons éprouvés, et, dans son règlement relatif aux fonctions de ses gouverneurs modernes, les fonctions extraordinaires auxquelles ses gouverneurs seraient appelés en 1813 et 1814, par l'effet des événements politiques qui ont tour-

menté l'Europe à cette époque. En outre, après avoir achevé sa préfecture de gouverneur, à la fin de 1813, il a été requis de faire les fonctions du gouverneur qui devait lui succéder pendant les commencements de 1814, parce que le passage des troupes, qui avait tout dérouté, n'avait pas permis que la Commune s'occupât, comme à l'ordinaire au Nouvel-an, de la nomination des gouverneurs pour 1814. D'où il est résulté que, pendant vingt-sept jours, en janvier 1814, François Beaujon a fait les fonctions de gouverneur; il a vaqué comme un employé spécial de la Commune et non point comme un fonctionnaire *assujetti à des obligations*.

« D'un autre côté, le dit Beaujon est reliquataire d'un débit de L. 67 sur son compte de gouverneur. Vous ne souffrirez pas qu'il soit victime du zèle et de la bonne volonté qu'il a montrés dans les époques sus rappelées, etc., etc. »

L'assemblée générale lui accorde deux louis, c'est-à-dire les deux tiers environ de la somme qu'il redevait.

Un fonctionnaire communal mal rétribué, c'était la *sage-femme,* au moins si l'on en croit quatre requêtes adressées successivement à l'assemblée générale de Communauté.

En 1780, Catherine Ambos avait été admise comme sage-femme sans traitement, mais avec l'espérance que si l'on était content d'elle, la Communauté lui accorderait quelques chars de bois, en reconnaissance. Quatre ans s'étant écoulés, sans que, comme sœur Anne, elle eût rien vu venir, ni apparaître la moindre bûche de bois, elle réclama (en 1784) « vu, disait-elle, que hors un petit nombre de maisons où elle était bien payée, elle retirait fort peu d'une partie, et, de l'autre, en voyant leur état de pauvreté, elle n'avait pas la conscience de leur demander son dû ».

La sage-femme qui succéda à dame Ambos avait une pension fixée, crut-elle d'abord, à « un louis d'or neuf par année ». Mais quand elle le réclama au gouverneur, celui-ci répondit qu'il n'avait ordre de la Communauté que de lui délivrer un écu neuf. Elle eut beau protester, c'est l'écu neuf qui fut maintenu. Et cela dura jusqu'à une seconde requête exposant que la dite E. Gagnebin ayant depuis fort longtemps exercé, dans la Commune, sa profession au contentement de tous, elle était demandée à Saint-Blaise, aux conditions les plus favorables, puisque non seulement on lui fournirait un logement avec un jardin, mais qu'on lui paierait encore trente écus petits de pension annuelle; toutefois, comme elle aimerait rester à Auvernier, elle demandait qu'on lui augmentât de treize écus l'écu neuf qu'elle avait de gage.

La requête ne fut-elle pas accueillie? C'est probable, car, en 1802, on voit Isaac Colin, demeurant à Cormondrèche, offrir les services de sa femme, en exposant: « Que son épouse possédant le talent d'accoucheuse, et désirant le rendre efficace au public, il a fait les frais de la mettre en pension chez M. le Dr Gachet, célèbre accoucheur à Cerlier, où elle a eu l'occasion d'acquérir de nouvelles connaissances et de se perfectionner dans cet art, *le plus utile à l'humanité.* »

Une requête touchant aussi au régime sanitaire, est celle du sieur Malo, *chirurgien,* établi à Corcelles. Au Nouvel-an 1790, il prend la respectueuse liberté d'exposer à l'assemblée générale d'Auvernier, que :

« L'année dernière, il avait été prié de secourir nombre de communiers d'Auvernier, attaqués ou menacés de la maladie épidémique qui régnait dans cette Commune. Il leur avait donc porté secours, de jour et de nuit, et indistinctement aux pauvres comme aux riches. Or, s'il a été satisfait généreusement de ces derniers, il n'a pu être payé des pauvres. Cependant il n'a pas employé les moyens de force pour y arriver, au contraire, vu la rareté du numéraire, la cherté sans exemple qui règne et la chétive année de vendange qu'on a eue. Comme Malo a été informé que la Commune avait eu exercé des libéralités envers d'autres chirurgiens pour des cas analogues, il demande à la Communauté si elle voudrait entrer pour quelque chose dans les comptes qu'il serait dans le cas de produire. »

Ainsi, la Commune n'allouait pas alors de pension à un *médecin* et n'en avait point d'attitré chez elle.

Quant au *vétérinaire,* une requête de la même époque nous indique l'introduction d'un mode de faire assez satisfaisant.

Nicolas Rusch, de Limbach, canton de Berne, médecin-vétérinaire résidant à Colombier depuis plusieurs mois, expose qu'il a le dessein de s'établir dans cet Etat, de manière à pouvoir exercer son art et gagner sa vie honorablement, en s'astreignant à venir chaque semaine un jour que les Communautés de La Côte fixeraient. La vertueuse bourgeoisie de Boudry et les honorables communautés de Cortaillod et Bevaix ont déjà arrêté ce jour au samedi. Il demande une petite rétribution à fixer en attendant que, d'ici au Nouvel-an, on ait pu mieux juger et apprécier ses talents et les services qu'il rendra. Comme Colombier est à peu près au centre des villages dénommés, il ose se flatter que les honorables communautés de La Côte y adhéreront, puisque la bourgeoisie de Boudry cherche à l'avoir seule chez elle et à augmenter son gage, s'il se rend à ses désirs.

En écrivant un travail du genre de celui-ci, on est obligé plus d'une fois de se demander: faut-il ne rien omettre et faut-il ne rien ajouter ? — Ne rien omettre, ce serait accabler ceux qui liront ces lignes; ne rien ajouter, ce serait, sur beaucoup de points, les laisser dans l'ignorance. Ce qu'il faudrait, c'est de rester dans la mesure et c'est difficile. On remarquera pourtant que je n'ai ajouté aux pièces mêmes que ce qui pouvait les éclairer et les lier. — Si, pour justifier quelque peu la facture de cet essai, j'osais indiquer un auteur, je citerais Renan.

« L'histoire, dit-il quelque part, est pour nous la vue immédiate du passé: or, la discussion et l'interprétation des documents peuvent seules nous procurer cette intuition. S'il m'était permis de choisir entre les notes d'un historien original et son texte complètement rédigé, je préférerais les notes. Je donnerais toute la belle prose de Tite-Live pour quelques-uns des documents qu'il avait sous les yeux et qu'il a parfois altérés d'une si étrange manière.

Un recueil de lettres, de dépêches, de comptes de dépenses, de chartes, d'inscriptions, me parle beaucoup mieux que le récit le plus dégagé. Je ne crois même pas qu'on puisse acquérir une claire notion de l'histoire, de ses limites et du degré de confiance qu'il faut avoir dans ses divers ordres d'investigations, sans l'habitude de manier les documents originaux. »

Cela dit, je continue.

Un fonctionnaire communal de l'époque était *le tambour,* espèce d'huissier communal, au moins si nous en croyons une requête du temps.

« Jean-Henri Galland, un de vos zélés et bons communiers, vient vous supplier, en tout respect, *de ne pas regarder à quelques baches pour lui rendre complet le justeaucorps qui lui a été accordé au Nouvel-an passé.* — Il ne s'agit que de peu de chose en sus de ce que vous avez déjà eu la bonté d'ordonner, et ce sera une affaire pour six ans à venir, qui lui fera plaisir et qui sera regardée pour le gage de tambour, tout ainsi et comme il vous a déjà plu de faire pour les six ans passés. Il espère, outre cela, de votre équité et générosité, Messieurs, que vous continuerez aussi, dans la suite, à lui faire livrer *le bache* accoutumé, toutes les fois qu'il lui est ordonné de battre la caisse. »

Ainsi l'honorable tapin d'Auvernier recevait pour salaire un batz pour chaque publication communale et de plus un vêtement tous les six ans. La requête de Galland ne dit pas ce qu'il fallait à ce justaucorps pour qu'il devînt *un complet.* C'est regrettable.

Le service du *bureau de poste* était alors à la charge de la Commune. Au Nouvel-an 1794, Jeanne, veuve de Jean-Jaques Convert, prie l'assemblée générale de lui augmenter son gage de *messagère;* car vous n'ignorez sans doute pas, disait-elle, que je suis obligée *de veiller deux fois par semaine,* pour attendre le postillon d'Yverdon, et que les chandelles et huiles ont considérablement augmenté de prix.

Dame Jeanne Convert était donc obligée de veiller deux fois par semaine pour attendre la poste d'Yverdon et les dépêches qu'elle devait distribuer. Mais il y avait certains fonctionnaires communaux qui dormaient encore moins: c'étaient les deux guets de nuit. Ceux qui adressèrent la requête suivante à l'assemblée de Commune du 1er janvier 1794 paraissent avoir été de joyeux compagnons.

« *Il est plus facile à des guets de crier les heures que de faire une harangue.* Dès là, ceux de ce village implorent votre indulgence sur l'expression des sentiments qu'ils viennent vous présenter à l'occasion de cette nouvelle année. Ce qui émane du cœur n'est pas toujours élégant, mais bien toujours sincère. Si donc les vœux que les soussignés, David Convert et son collègue. forment en ce jour, sont accomplis, tout contribuera à la prospérité de cette honorable Communauté, et rien ne manquera au bonheur de tous les membres qui la composent. »

Il est malheureux pour nous que le secrétaire de Commune d'il y a cent ans n'ait pas noté au dos de cette pièce originale comment l'assemblée

accueillit les vœux de ses deux guets de nuit. Probable est-il qu'on leur alloua de quoi boire à la santé des honorables communiers une *chopine d'Auvernier,* laquelle, comme on sait, avait l'avantage très apprécié d'être égale au pot de Neuchâtel.

La surveillance communale s'étendait à des domaines dans lesquels elle n'a plus rien à dire, actuellement que nous jouissons de la liberté de commerce. Ainsi les boulangers ne pouvaient vendre leur pain qu'à des prix admis par la Commune, et la vente de la viande de boucherie était soumise aussi à un tarif communal. — L'assemblée générale du 1er janvier 1762 fut appelée à statuer sur un cas assez délicat, comme on va voir:

« Abram Pettavel, boulanger, expose bien humblement que: Il y a une douzaine de jours, MM. les gouverneurs furent chez lui pour lui déclarer, au nom de la Communauté, que s'il voulait continuer de faire du pain à vendre, il eût à se conformer à la *pariffe* de Neuchâtel, ou qu'il subirait les peines infligées aux contrevenants. Or, il eut le malheur de s'oublier au point de lâcher de mauvaises paroles aux sieurs gouverneurs, qui en firent leur rapport à M. le maire de La Côte, lequel a conclu contre lui, Ab. Pettavel, à trois jours et trois nuits de prison civile, — avec réserve toutefois que si la Communauté acceptait ses excuses, il modifierait ses conclusions, etc. »

L'assemblée générale agréa les excuses de l'irascible Pettavel, qui jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus et que son four seul pourrait être, désormais, chauffé à blanc.

La Communauté d'Auvernier avait un *inspecteur du bétail;* mais le traitement de ce fonctionnaire n'était pas quelque chose de régulier et d'arrêté, d'après une requête adressée à l'assemblée générale de Commune par David Beaujon, en ces termes assez rogues, mais qui montrent quel était le travail réclamé de lui:

« La Communauté ayant accordé à M. le secrétaire Girardet deux louis d'or neufs pour avoir été son inspecteur durant cinq mois, sans avoir fait aucune inspection par le village, — *je viens voir,* Messieurs, combien vous voulez m'allouer, — ayant été inspecteur pendant une année et fait plusieurs visites dans tout le village:

1° Avec MM. le secrétaire Perrochet et l'ancien Perrochet, comme gouverneur.

2° Avec M. le président Jainin, lui ayant remis un double du bétail qu'il y avait dans le village, pour le faire parvenir à M. le maire de La Côte, suivant les ordres du gouvernement;

3° Avec M. le justicier David Lardy, — sa journée étant payée par la seigneurie.

La Communauté d'Auvernier possédait une *boucherie* qu'elle louait au plus offrant. En 1763, le prix annuel en était de 120 fr. et Abram Dubois la desservait. Après lui, Jonas Robert, du Locle, l'obtint pour 300 L. faibles.

Bien que les conditions de son bail portassent qu'il n'était permis à personne de venir vendre de la viande à Auvernier, Robert se plaignait que des gens du dehors vinssent y débiter des veaux, à la saison où ils étaient abondants, et de temps à autre de la viande de grosses bêtes, ce qui devait cesser, sinon il exigerait un rabais. En 1769, la boucherie lui échut de nouveau, mais pour 507 L. par année, et sous la condition formelle *de ne jamais demander de rabais, sous quel prétexte que ce fût*. En 1776, il demandait la continuation pure et simple de son bail.

Jacob Ermel lui succéda. Une requête qui dépeint bien l'époque où elle fut écrite, est celle que la Communauté reçut de ce boucher, en 1793 :

« Jacob Ermel, maître boucher dans Auvernier, est si satisfait de la manière qu'il y a été accueilli, du soin que l'honorable Communauté a eu de le bien loger, en un mot il est si enchanté de l'affabilité de toutes les personnes qui habitent ce florissant endroit, qu'il désirerait de tout son cœur que l'événement le favorisât assez pour témoigner son dévouement à chacun et sa sincère reconnaissance à cette respectable assemblée. Avec plaisir il ferait un sacrifice pour éprouver ce délice ; mais, hélas !... les circonstances aujourd'hui sont telles — et c'est ce qui l'afflige — qu'il est lui-même dans le cas de venir solliciter une douceur d'elle dans le prix de son bail. »

L'année suivante, nouvelle supplique, aussi intéressante que la première.

« Jacob Ermel voudrait témoigner à l'honorable Communauté assemblée, d'une manière non équivoque, sa vraie intention de faire son devoir. Mais tant il est vrai que tout le monde a ses défauts, il a aussi les siens, qui font peut-être que chacun n'est pas aussi satisfait de lui qu'il le désirerait bien ; on ne remarque peut-être que trop qu'il n'a pas été à l'école de la civilité. Mais, en échange, il a la bonne foi de convenir de ses fautes, et il peut dire, sans crainte de s'abuser et de s'exposer à un reproche fondé de flatterie, qu'il a en partage la candeur, la sincérité et ce qui caractérise l'honnête homme. »

Il termine trois pages de cette prose en « saisissant avec empressement cette occasion favorable pour manifester les vœux ardents qu'il adresse au souverain Arbitre de toutes les destinées à l'époque du renouvellement d'année, pour la prolongation des précieux jours des honorables communiers d'Auvernier et de leurs *tendres* épouses. »

Jean-Pierre Blœsch, de Bienne, succéda à Ermel ; il payait dix louis d'or de location et avait à sa charge une obligation nouvelle, celle *d'haberger tous les pauvres passants*. Il ne le cédait en rien à Ermel dans la manière de brûler un grossier encens devant les communiers d'Auvernier, – desquels il réclamait une diminution de bail, « vu que, dit-il, son débit est très petit pour gagner sa vie, outre que le débit des *habillés de soie* au prix courant et la *taxe de la viande* y portent une visible diminution à tous profits. » — La Communauté lui accordant cela, il redoublera de zèle, « ayant le bonheur d'être établi parmi une société dont le désintéressement la caractérise si noblement et qui devrait être un modèle à imiter dans toutes les autres. »

(A suivre.)

Fritz Chabloz.

L'ENTERREMENT DE LA ROYAUTÉ A MORTEAU EN 1792

(Suite et fin. — Voir la livraison de février 1895, page 33)

II

Cette manifestation publique d'hommes, de femmes et d'enfants, cette alliance républicaine, si imposante par le nombre des manifestants, par l'accord des habitants des Montagnes de Valangin et de la ville de Morteau, devait avoir le lendemain, aux yeux des révolutionnaires, une consécration moins éclatante, mais plus pratique et plus compromettante en même temps pour les peu fidèles sujets de Sa Majesté prussienne.

En effet, tandis que les femmes helvétiennes et les jeunes Helvétiens se réjouissaient au sein des familles patriotes de la petite ville française, le matin du 9 septembre, avant de reprendre le chemin des pénates neuchâteloises, la société républicaine de Morteau tenait ses assises ; et, grâce au verbal conservé, nous pouvons assister à l'initiation d'un certain nombre de nos compatriotes qui tenaient à affirmer d'une façon positive leur adhésion aux idées républicaines de l'époque.

Ces partisans dévoués se recrutaient spécialement à la Chaux-de-Fonds et au Locle, et parmi eux il faut compter quelques Français établis dans nos Montagnes et qui y avaient fait une active propagande en faveur des idées nouvelles. Les affiliés du reste de la Principauté étaient en très petit nombre, quoique plusieurs localités du Vignoble, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz eussent fourni des représentants dans les 1158 soi-disant Valanginois présents à la fête de la veille ; on comprend du reste que les populations industrielles fussent les plus accessibles à ces mises en scènes, à ces représentations théâtrales qui faisaient le bonheur de nos voisins transjurassiens et de tous les sans-culottes de la France.

La fédération du Champ-de-Mars, à Paris, à laquelle toutes les provinces avaient envoyé des délégués, était devenue le grand modèle pour tous ; les clubs, à l'instar du club des Jacobins, fonctionnaient partout ; aussi n'est-il pas étonnant de voir soixante-dix-sept montagnards du pays de Neuchâtel demander leur adhésion au club de Morteau, bien qu'il dût leur en coûter cher par la suite.

Extrait du procès-verbal de la séance tenue le matin du 9 décembre 1792, dans la Société républicaine établie à Morteau.

Soixante-dix-sept citoyens helvétiens, qui ont assisté à la fête d'hier, ont témoigné à la société le désir d'être admis au nombre de ses membres. La société, adhérant à leurs vœux, les a admis par acclamation, et tous ont prêté le serment requis. Un des membres reçus a prononcé le discours suivant :

« Citoyens, Frères et Amis !

« L'heureuse révolution qui s'est naguère opérée en France, son commencement et ses progrès, voilà un phénomène qu'aucun mortel n'eût pu prévoir ni ne pourra expliquer, mais dans lequel l'homme sage reconnoîtra l'ouvrage d'une providence lassée des désordres, des excès et des brigandages commis par des tyrans toujours armés, secondés encore dans leurs projets oppressifs d'une noblesse aristocrate, aussi sanguinaire et barbare, aussi prête à servir d'instrumens aux despotes, qu'ils ont été adroits et ardens à usurper une distinction et des privilèges extravagants, pour se sustenter tous aux dépens de la partie la plus faible, la plus isolée, et néanmoins la plus utile des Etats.

« Mais en gémissant sur le sort qu'a éprouvé pendant tant de siècles l'humanité, par un avilissement et une dégradation révoltante, fruit de la politique ambitieuse des tyrans, qui n'admirera avec les transports de la joye la plus pure, le nouvel ordre de choses qui s'est si rapidement établi, qui rend l'homme à lui-même, qui lui permet de reprendre sa première dignité, de porter un regard serein vers la voûte azurée dont la vue lui étoit interdite par le joug qui le tenoit courbé ? Mais il n'appartenoit qu'à la nation française, aux descendants des Francs, d'opérer un tel changement, d'abolir la tyrannie, de substituer à cette outrageante distinction de rangs et de classes dans la société, une égalité, une amitié et une fraternité jusqu'ici inconnues, à dépouiller un clergé aussi avide qu'insatiable de toutes ses longues et scandaleuses usurpations, et à fonder enfin l'empire de la philosophie.

« Mais qui pourroit tracer tous les avantages qui résultent de cette mémorable révolution ? Ah ! qu'ils sont grands, qu'ils seront solides et universels, à en juger par l'accueil que font tous les peuples aux héros de la révolution, et par l'avidité que témoignent toutes les nations de participer à ses avantages !

« Mais dans l'énumération des différents avantages qui résultent de ce nouvel ordre de choses, c'est celui de la formation des sociétés de citoyens dont le but est de fraterniser, de se concerter sur le soutien des droits imprescriptibles et inaliénables des hommes, d'après les principes immuables du droit naturel, et d'y puiser comme à la source des lumières capables de détruire et d'effacer des préjugés contraires au système de la liberté ; car si la sociabilité est une des premières facultés de l'homme, c'est dans ces sociétés qu'il pourra l'exercer dans une plus grande latitude et en coopérant avec les chefs-d'œuvres littéraires des écrivains les plus favorisés de la nature, étendre cette chaîne d'union et de bienfaisance qui doit rapprocher toutes les nations, et affranchir du joug de la tyrannie... C'est d'après l'aperçu des heureux effets

de cette formation de sociétés, que nous avons, mes concitoyens et moi, désiré d'avoir accès dans celle de ce canton, et que nous nous applaudissons d'y avoir été admis en formant des vœux sincères pour la prospérité de chacun des dignes membres qui la composent, en y souhaitant salut et bon accueil. »

Un citoyen français, membre de la société, a répondu par ce discours :

ORAISON FUNÈBRE DE LA ROYAUTÉ.

Consummatum est.

IL N'EST PLUS.

« Il n'est plus le despotisme, le génie de la liberté et la philosophie ont renversé sont trône hideux. Ils ont arrêté leur vol sur la terre des Français ; ils ont embrasé les âmes de leurs feux bienfaisans, ils ont animé, éclairé des législateurs dignes de la Grèce et de Rome. Les droits de l'homme sont promulgués... A cette trompette terrible aux tyrans, à ce jugement dernier, une ligue de rois avoit la folle audace d'espérer d'échapper... et d'enchaîner les hommes libres.

« Des menées perfides du fantôme que la corruption avoit conservé, des trahisons avoient préparé leurs voies... Des armées d'esclaves menaçoient la liberté... O insensés ! pourquoi vouloir lutter contre des êtres d'une nature supérieure ! pourquoi venir égorger des frères ? Mais la destinée ne vous avoit amenés au milieu de nous que pour apprendre quelle est la force de nos bras, que pour y puiser des leçons de la liberté, jusqu'à ce que le prochain moment soit arrivé d'anéantir vos rois et d'être libres.

« En effet, chers amis, ne vous semble-t-il pas que les trahisons de Louis Capet et les succès éphémères des ennemis de l'humanité, aient été conduits par la main de la Providence pour réveiller les Français de leur léthargie, pour déraciner enfin les préjugés de la royauté et donner à l'univers les spectacles du combat des hommes libres et des esclaves. Sans les trahisons de Louis Capet, nous serions encore assez malheureux pour avoir un roi ; la liberté faisoit un pas rétrograde et les peuples voisins languissoient encore nombre d'années dans les fers. Mais à peine avons-nous brisé les liens dont nous avoit enlacés l'assemblée constituante, à peine avons-nous éprouvé de marcher seuls, que nos premiers pas ont porté partout l'épouvante, et nos armées ont maîtrisé la victoire.

« Muse de l'histoire, ta plume lassée de tracer les crimes des rois, des reines, des pontifes et des druides de tous les tems, les combats sanglants, jeux de l'ambition de ces tigres, les sacrifices humains, les croisades, les saint Barthélemy, les dragonnades, les bûchers de l'Inquisition, quand finirois-je ? Ta plume, dis-je, teinte de sang, fatiguée de décrire les forfaits des maîtres de la terre et la misère de la gente humaine, échappoit de tes mains, et tu ne la reprenois que pour instruire les races futures... Muse, repose-toi, essuie tes larmes...; il n'est plus le despotisme, le fanatisme expire, *consummatum est*... Ils sont écoulés les siècles de malheur et de désolation. Un ère plus heureux *(sic)* commence ; c'est celui de la liberté des peuples. O histoire, tu n'es plus

esclave, prends un nouveau burin, et transmets à la postérité les travaux d'un peuple qui conquit sa liberté sur ses prêtres et ses rois ; peins sa constance, décris ses succès rapides, et ne les compare à l'antiquité que pour relever leur supériorité; décris cet enthousiasme de la gloire, cet amour sacré de la patrie, qui conduisent aux combats les guerriers de la France, leur font supporter sans plainte le malaise, la fatigue, et au milieu des frimas leur gagnent des victoires ; surtout crains d'oublier les noms de ces généreux philosophes, qui, par leurs écrits, jetèrent les fondemens du grand édifice. O Rousseau, que n'ai-je ton génie créateur pour te célébrer ! Vous, bon abbé de Saint-Pierre; savant et vertueux Mably, dont les lumières et les projets furent traités de chimères des âmes sensibles ! Et toi, Francklin, qui le premier arrachas le sceptre aux tyrans ! Et toi, Paine, qui l'aidas à donner des lois à l'Amérique, viens siéger parmi nos législateurs ! Vous tous qui, par votre patience, par votre sagesse et vos travaux, êtes les architectes de la liberté des peuples, la postérité connaîtra vos noms sacrés; le marbre et le bronze vous montreront aux siècles les plus reculés : en vous voyant, l'ami de la liberté sentira ses yeux se remplir des larmes de la reconnaissance, son cœur tressaillir de joie.

« Un ère nouveau commence *(sic)*, c'est celui de la fraternité universelle. Les prêtres, dignes soutiens de la royauté, et le machiavélisme des rois, avoient mis des barrières entre les nations; ils avoient donné naissance à ces funestes rivalités dont ils se servoient pour appesantir les chaînes des peuples. Les prêtres, se saisissant de l'homme dès le berceau, pour ne le quitter qu'à la mort, avoient inspiré ces préjugés fanatiques, et cette haine terrible pour... pour des disputes, des différences d'opinions auxquelles personne ne comprend rien. O que les hommes ont été insensés de se haïr et de verser des torrens de sang pour de vaines et ridicules disputes !

« Philosophie bienfaisante, tu es venue débrouiller le chaos. A ta lumière, le fanatisme s'enfuit, et tous les hommes sont frères.

« Rendons grâce, chers amis, à celui qui éclaire également les hommes de tous les climats, de toutes les couleurs et de tous les cultes, de ces heureux changements, et espérons que tous les mortels, inspirés par son saint esprit, connoîtront leurs droits, se lèveront ; que l'arbre sacré sera partout le signe de la liberté des peuples et de leur fraternité ; que les chaînes de la royauté et de la superstition tomberont à l'impulsion électrique de la philosophie.

« La sainte coalition des peuples sera le germe de la paix perpétuelle, et je vois l'aurore du jour heureux de la République universelle, composée de toutes les républiques partielles du globe.

« Déjà la Savoie, la Belgique, le Palatinat sont sous l'égide de la liberté; déjà couvrant de ses ailes Anselme [1] et sa sœur (?), elle traverse le Piémont; elle va revoir les lieux où elle fut adorée, d'où les Césars et les papes l'ont chassée, elle va visiter cette ville d'où le premier des Brutus expulsa les Tarquins, et lui sacrifia son propre fils, qui avait eu le malheur d'être fayétisé (?);

[1] Jaques-Bernard-Modeste d'Anselme, général de la République (1740-1812), s'empara de Nice en 1792.

ce camp où Scévola, ce digne régicide, cè digne républicain, fit trembler un tyran et délivra sa patrie; elle va pleurer sur la cendre de Caton, qui ne peut survivre à sa patrie, sur le triste sort de Brutus, le dernier des Romains et le premier des Français.

« Et toi, Helvétie, tu la possèdes cette bienfaisante liberté que t'apporta Guillaume Tell. Exilée de presque tous les climats, elle vint se réfugier dans tes montagnes. Si elle a reçu des blessures, le jour de sa guérison arrive; tu l'auras saine et entière.

« Peuple de Vallangin, tu vins naguère célébrer avec nous son auguste fête. Animé d'un saint enthousiasme, tu lui as consacré le sapin, son arbre chéri, puisqu'il croît dans nos montagnes et que sa majestueuse grandeur et sa rectitude sont les emblèmes de la grandeur d'âme et de la vertu qui doivent animer les hommes libres... et tu viens avec nous enterrer la royauté, et tu fais hommage à la déclaration des droits du tableau de Guillaume Tell! Enfans de la liberté, du haut de l'Olympe, votre aïeul a contemplé vos jeux, il a entendu vos chants, il applaudit à vos dons, et ses bénédictions vont vous combler de bonheur.

« O peuple de Vallangin ! que ce jour cimente les liens de l'amitié, que le Doubs voie, de ses deux rives, fraterniser les citoyens des deux peuples, et si jamais tu réclames nos secours, nous sommes à toi. »

Les frères helvétiens ayant manifesté l'intention de rejoindre leurs foyers, la société a unanimément décidé qu'avant de quitter ces bons voisins, on irait encore rendre une visite respectueuse à l'arbre de la liberté, ce qui s'est exécuté sur-le-champ. Là, les genoux fléchis, on a répété le couplet : *Amour sacré de la patrie ;* puis avant de se séparer, on a dansé sur la fosse de la royauté, et enfin nos bons amis sont partis, ayant avec eux douze *sans-culottes* français qui les ont accompagnés jusque sur la frontière, où ils se sont quittés en se donnant le baiser d'union et de paix.

Nous avons déjà vu que les orateurs de Morteau abusaient volontiers d'images et de figures flamboyantes; quant au clubiste passionné qui reçoit les citoyens helvétiens des Montagnes de Valangin dans le sein de la société patriotique, il a un faible pour les prosopopées.

Lorsqu'il s'adresse ainsi directement aux mânes des philosophes du XVIIIme siècle, à Jean-Jaques Rousseau, par exemple, nous le comprenons très bien, mais il est assez difficile de savoir pour quelle raison il parle à l'abbé de Saint-Pierre[1] et à Mably[2] en oubliant Voltaire ; c'est un homme qui a cependant lu et dévoré ses bons auteurs ; il est même pair et compagnon avec les *législateurs* du nouveau monde, avec Benjamin

[1] *Charles-Irénée-Castel abbé de Saint-Pierre* (1658-1743), auteur du *Projet de paix perpétuelle;* en 1713. Saint-Simon dit de lui : « Il avait de l'esprit, des lettres et des chimères ; il a consacré sa vie à la propagation de la paix. »

[2] *Gabriel Bonnot de Mably* (1709-1785), publiciste, historien et philosophe, auteur du *Droit public de l'Europe fondé sur les traités.* Principes des lois, précurseur de la Révolution.

Franklin et Thomas Payne [1]. Cet inconnu trahit son affiliation à la franc-maçonnerie, lorsqu'il les appelle « les architectes de la liberté des peuples ».

L'omission du nom de Voltaire nous paraît voulue, car c'est un fait singulier à observer dans le développement de la Révolution française, combien le grand destructeur du XVIIIme siècle a eu peu d'admirateurs; ce que l'on a désigné sous le nom « d'esprit voltairien » n'est venu que bien plus tard, et de tous les hommes de la Révolution, un seul pourrait être considéré comme un fils d'Arouet, c'est l'avocat d'Arras, Robespierre.

A l'éloquence des clubs et des assemblées populaires, il fallait des modèles enthousiastes et sentimentaux, des rêveurs et des imaginatifs, des abbé de Saint-Pierre et des Jean-Jaques ; Voltaire était trop didactique, trop ironique et trop simple.

Quels pouvaient bien être au fond les sentiments et les opinions de tous ces braves habitants de la Principauté se rendant à l'enterrement de la royauté à Morteau, eux qui étaient alors bel et bien sujets d'un roi, et dépendants d'un gouvernement monarchique? C'est ce qu'il est assez difficile d'expliquer.

Le chancelier Jérôme-Emmanuel de Boyve, après avoir analysé les procès-verbaux, ne ménage pas les participants. « Jamais peut-être, dit-il, la présomption, l'aveuglement, l'amour inconsidéré des nouveautés, l'ingratitude ne furent poussés plus loin ; et le jour où l'on vit des Suisses, enfants de la liberté, renier leur patrie, fouler aux pieds la mémoire de leurs pères, abjurer les principes qui avoient fait leur force et leur bonheur pour s'unir à des hommes qui avoient à peine brisé leurs fers, et pour adopter des principes que l'expérience n'avoit point encore éprouvés, ce jour devint un éternel monument de honte et de reproches pour notre patrie.

« Pour ceux qui ont juré à Morteau, le grand nombre, revenus à eux-mêmes, regretteront sans doute une action qui les rendit criminels et traîtres à la patrie; mais leur erreur même les mettait dans la dépendance de ceux qui les avoient égarés. Le petit nombre, par contre, traîtres d'intention autant que de fait, sentirent qu'ils étoient allés trop loin pour en rester là; ils comprirent que leurs crimes ne resteraient pas impunis... »

En effet, des poursuites dirigées contre ceux des manifestants qui étaient entrés dans la société patriotique de Morteau, amenèrent l'exil de plusieurs d'entre eux.

[1] *Thomas Payne* (1737-1809), publiciste anglais, pendant la guerre d'Amérique ; il publia *La Crise*, surtout les *Droits de l'homme*, en deux parties, et une foule d'écrits de politique et d'économie politique ; il fut député à la Convention, et passa les dernières années de sa vie à New-York.

Il n'est pas douteux, en effet, que nombre des promoteurs de ces mouvements ne fussent pleinement d'accord avec les révolutionnaires français, et ne cherchassent, eux aussi, une révolution dans le pays de Neuchâtel ; mais il est certain aussi que la majorité des montagnards valanginois n'allait pas aussi loin.

L'appréciation du chancelier, très exagérée à notre sens, n'en est pas moins fort juste lorsqu'il parle de « l'amour inconsidéré des nouveautés ». C'est bien là la véritable explication de la curieuse cérémonie à laquelle nous venons d'assister.

Si l'on compare la situation politique et administrative du pays de Neuchâtel en 1792 avec celle des oligarchies suisses qui l'entouraient, il n'est pas possible d'admettre que plus de mille Neuchâtelois aient eu l'idée et la volonté de s'attaquer soit à leur gouvernement, soit au souverain d'alors.

Il ne faut pas oublier que dès l'origine de la Révolution française, beaucoup d'hommes instruits et sensés dans notre pays en comprenaient la nécessité, et ne la considéraient pas sans déplaisir; que le peuple lui-même s'y intéressait comme à un grand spectacle où les mots de liberté, de fraternité, d'égalité proclamés en France et tout nouveaux pour les Français, lui rappelaient l'épopée du Grutli, et ses propres libertés à lui.

La grande masse ne vit ni trahison, ni révolte à dresser des arbres de la liberté, à porter des bonnets rouges, à chanter la *Carmagnole*, le gouvernement lui-même ne s'en effarouchait pas dès l'abord ; mais au fur et à mesure que la Révolution, pacifique à ses débuts, marchant avec la constitution et le roi, se fit violente et sanglante, la situation changea aussi, et le gouvernement neuchâtelois, effrayé, ne put que sévir, et le peuple lui-même, assistant aux tragédies de la Terreur, ne s'en alla plus fêter à Morteau.

C'est du reste dans toute la Suisse, et particulièrement dans le canton de Berne, que l'on vit s'élever des arbres de la liberté ; on raconte à ce sujet une curieuse anecdote, qui eut pour théâtre une paisible cité des bords du lac de Bienne.

Ses habitants avaient aussi érigé un arbre de la liberté, mais plus tard, dans les mauvaises années, en 1816 et 1817, ils s'adressèrent à M. le bailli bernois afin que le gouvernement leur vînt en aide ; celui-ci leur répondit allègrement : « Allez trembler l'arbre de la liberté, il tombera de la graine et des pommes de terre !... »

Notre gouvernement fut moins féroce ; il conjura la famine, autant qu'il le put ; il avait oublié et les arbres, et les bonnets, et l'enterrement de la royauté à Morteau ; du reste nous étions devenus canton suisse, et nous n'avions pas de baillis !

Max Diacon.

NOTE. — Nous avons reçu au dernier moment quelques renseignements de M. F.-A. Delachaux, notaire à la Chaux-de-Fonds, au sujet de la planche des « Droits de l'homme ».

M. Delachaux nous dit qu'à la mort de son oncle, M. Perret-Gentil, il est devenu possesseur d'une certaine quantité de gravures et d'essais de Courvoisier-Voisin, entre autres du cuivre original de la gravure intitulée : « Déclaration des droits et devoirs de l'homme et du citoyen ». Ce cuivre est en quelques parties différent de celui qui a servi à la gravure que le *Musée* a reproduite, et voici ce qu'en pense M. Delachaux :

« En comparant ces deux gravures, j'ai tout lieu de supposer que pour sa seconde œuvre Courvoisier-Voisin a utilisé la plaque qu'il avait préparée pour ses « Droits de l'Homme ». On voit vaguement, dans la partie supérieure, au-dessus de l'Hercule, la chasse à laquelle il fait allusion, mais le pêcheur a disparu, de même que le paysage faisant fond derrière les têtes des trois femmes. Les tables elles-mêmes ont été agrandies au détriment du fronton qui les surplombe dans les Droits de l'homme, les doigts de l'Hercule ont disparu, bien que la position du doigt soit restée la même... »

M. Delachaux ajoute que Courvoisier-Voisin était avant tout un bon patriote, mais non pas un homme sanguinaire ; les excès de la Terreur doivent lui avoir fait sentir le besoin de modifier le texte des Droits de l'homme tel qu'il avait été arrêté à l'époque de la Révolution, et il l'a remplacé par un texte où il parle non seulement des droits, mais encore des devoirs de l'homme et des citoyens.

Voici du reste l'explication de la planche donnée par Courvoisier-Voisin, et que M. Delachaux nous communique :

La Vérité et la Justice font observer à la France ravie l'idole colossale du despotisme renversée et brisée, et les précieuses Tables du code tardif, mais désormais inaltérable, de la restauration des droits de l'homme, attachées et fixées à son piédestal, protégées par Hercule, ayant sous ses pieds l'hydre affreux de la tyrannie aristo-fanati-monaco-hypocrite expirant (dont cependant quelques têtes regimbent encore), et portant sur un autre témoin de sa force et de ses victoires l'éloquente cocarde patriotique ; — font observer : les divers génies des ci-devants Etats, réunis et aidés par l'amour pour substituer à ce monstre infernal le symbole auguste et sacré de l'immortelle et délicieuse liberté, soutenu sur l'arme du citoyen, ou le peuple armé, capital pilier d'icelle, est environné de la protection divine symbolisée par les nuages qui les enserrent, et par l'aigle contenant à peine les foudres, prêtes à anéantir le criminel ou l'insensé qui conspirerait contre ces biens inappréciables, aidant de l'aile l'un des génies qu'il soutient.

A côté et dès la pulvérisation de l'idole, un généreux pélican y a établi sa petite famille, où il lui sacrifie son sang, vraie image du véritable patriotisme. La Vérité indique encore les débris féodaux mollement couchés sur les chardons et les orties qui croissaient autour de cet odieux monument, avec lesquels débris jouent d'autres génies dont l'un fait remarquer gaiement à ses petits collègues la grandeur héréditaire appréciée à sa juste valeur par l'animal le plus intelligent qui fait des libations à son honneur, tandis que le limaçon pétulant parcourt ce chef respectable et le rossignol aquatique se promène élégamment sur ce vaste corps en haubert, cotte d'armes, ceinture chevaleresque, etc., etc.; un autre génie montre les réjouissants morceaux des outils de la tyrannie, un bout de chaîne rompue et un fragment du talisman dentelé: un troisième est chargé de la main de pierre tenant le reste épiné du sceptre de fer, dont le bout sert à fixer les victorieuses et balsamiques tables au nouveau monument: l'autre de ses mains paternelles tenant les esclaves à la chaîne est au ravissant monceau. Dans le fond peut se remarquer un citoyen pêchant à la rivière commune au pays, la Renommée va l'annoncer à l'univers en préludant avec *Ça ira*...

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES CARTES DU CANTON DE NEUCHATEL

(Suite et fin — Voir la livraison de février 1895, page 56)

Ostervald devait avoir, dans la seconde moitié du XIXme siècle, un successeur et continuateur en la personne du colonel *Alphonse de Mandrot* (1814-1883). Nous disons successeur et continuateur, car de Mandrot, habile dessinateur, n'a guère fait que reproduire, lui aussi, les levers originaux d'Ostervald sous d'autres formes; c'est d'Ostervald ou de Dufour qu'il a hérité la mesure trigonométrique du canton, que personnellement il n'a pas relevée, et c'est en modifiant leurs travaux originaux, en les transformant avec habileté à d'autres échelles et avec de nouveaux procédés, qu'il a créé une série de nouvelles cartes de Neuchâtel, pour la plupart encore en usage.

Il ne faudrait pas conclure de ce que nous venons de dire que de Mandrot ne fut qu'un copiste de peu de valeur, loin de là; ses nombreuses œuvres de cartographie embrassent non-seulement Neuchâtel et certaines parties de la Suisse, mais une quantité d'autres contrées; à plusieurs reprises il reçut des distinctions flatteuses pour ses travaux et, l'un des premiers, il appliqua à ses cartes le système des courbes de niveau combinées avec des teintes, obtenant ainsi autant d'exactitude et plus de relief. Outre ses cartes, de Mandrot a laissé un Cours topographique, plusieurs armoriaux, dont un Armorial neuchâtelois, et un nombre assez considérable d'études historiques, de monographies militaires, qui le font classer en bon rang parmi ceux qui se sont occupés de l'histoire de notre pays.

Nous n'avons à parler ici que de ses documents topographiques concernant le canton de Neuchâtel.

Le premier en date empiète sur le domaine d'Ostervald et celui de Mandrot; en effet, en 1857, de Mandrot publiait une édition de la Carte d'Ostervald, agrandie au 1:50000, revue et complétée par Mayor-Déglon. Cette carte, gravée à Stuttgart chez F. Malté, était à trois teintes: terrain en brun, forêts en vert, hydrographie en bleu. Elle a été employée dans les écoles comme carte murale et est devenue extrêmement rare, comme la seconde édition qui fut publiée en 1858 à la lithographie Furrer, à Neuchâtel.

Un document qui a déjà un caractère plus personnel, est celui que de Mandrot publia, en 1865, sous les auspices de la Société d'utilité

publique et d'après la Carte fédérale (lithographie Furrer, à Neuchâtel). C'est une bonne carte au 1:100000, à cotes, ressemblant presqu'en tous points à l'Atlas Dufour. L'hydrographie, toutefois, est en bleu verdâtre, et, chose singulière, les cotes des montagnes sont données en mètres, tandis que les profondeurs du lac sont en pieds de France. Il est probable que cette dernière mesuration est copiée sur la carte du fond du lac, dressée en 1838 par Arnold Guyot. Les stations lacustres sont indiquées par des signes conventionnels, suivant qu'elles appartiennent à l'âge de la pierre, du bronze ou du fer. L'aspect d'ensemble de la carte a moins de relief que celle d'Ostervald ou de Dufour; néanmoins il faut croire qu'elle répondait à un réel besoin de la population, car elle fut très bien accueillie; les publications de l'époque font grand éloge de son exactitude et de la modicité de son prix, et une seconde édition dut promptement suivre la première (voir V. Benoit, *Mélanges neuchâtelois*).

Avant de continuer à étudier l'œuvre de Mandrot, signalons, entre parenthèses, les différents reports sur pierre de la Carte Dufour, qui furent consacrés au canton de Neuchâtel par le Bureau topographique fédéral. Le premier date de 1868, c'est ce qui nous fait en parler maintenant. Bachelin le signale par cette phrase: «Canton de Neuchâtel, grande carte bien exécutée, porte cette simple indication: Eidg. Stabsbureau. Ueberdruck. Anno 1868.» Nous ne les décrirons pas, puisqu'ils ne sont qu'un fragment de la Carte générale de la Suisse.

Le plus connu et certainement le meilleur des travaux de Mandrot est la Carte du canton de Neuchâlel, dessinée d'après la Carte de l'Etat-major fédéral, et qui a paru en deux éditions différentes, toutes deux gravées par Leuzinger, à Berne. Bachelin et la *Bibliographie nationale suisse* n'en indiquent, par erreur, qu'une seule édition, et cependant elles sont bien distinctes l'une de l'autre.

La première, sans date, a dû paraitre vers 1868-1869. C'est une carte bien exécutée au 1:100000, donnant les cotes de hauteur, et où le dessinateur a employé les courbes de niveau préconisées par Ostervald à la fin de sa vie, au lieu des hâchures de l'Atlas Dufour. Cette carte est complètement en noir, sauf le régime des eaux qui est en bleu, tandis que l'édition suivante, celle que connaissent Bachelin et la *Bibliographie nationale suisse,* a les courbes de niveau, soit le terrain en brun, les forêts en vert et l'hydrographie en bleu. A cela près, elle est identique à la précédente; dans l'une et l'autre les courbes de niveau sont faites à vue, et n'ont pas la prétention de donner des équidistances plus ou moins exactes, comme celles de l'Atlas Sigfried. La dernière édition, qui porte la date de 1870, a paru chez J. Sandoz, à Neuchâtel.

Les profondeurs du lac sont données en mètres et non plus en pieds de France comme dans les précédentes; on y retrouve les indica-

tions des stations lacustres des différents âges, ainsi que toutes les données de la Carte Dufour. Le dessin est extrêmement clair et présente le relief d'une manière remarquable, grâce au fait que l'auteur a forcé l'épaisseur des courbes de niveau du côté de l'ombre, de façon à garder la lumière oblique du système des hâchures. Ce système a été créé par de Mandrot et c'est surtout ce qui l'a fait connaître à l'étranger.

La carte ne s'arrête pas aux limites politiques du canton de Neuchâtel, elle donne encore une notable partie des pays limitrophes avec autant de détails que pour les parties principales.

Somme toute, c'est un travail remarquable au point de vue du dessin, et qui est encore fort employé de nos jours; de Mandrot en publia, en 1872, une réduction au 1:160,000, dont une édition parut chez Leuzinger, à Berne, et l'autre à la lithographie Furrer, à Neuchâtel.

Parmi les nombreuses autres œuvres topographiques de Mandrot, nous citerons encore, *pro memoria,* les feuilles séparées qu'il a publiées en 1877, d'après la Carte Dufour, gravées par Müllhaupt & fils, à Berne, et imprimées chez Furrer, à Neuchâtel. Ce sont les feuilles de Dombresson, la Chaux-de-Fonds, Saint-Blaise, la Chaux, les Verrières et Neuchâtel.

Après de Mandrot, le canton de Neuchâtel reste stationnaire pendant plus de dix ans en matière de cartographie; à peine peut-on citer dans ce laps de temps une petite carte destinée aux écoles, à l'échelle du 1:200000, qui parut, en 1883, chez J. Sandoz, et qui ne présente que fort peu d'intérêt, comme celle qui est actuellement dans le commerce et qui a été publiée par J. Randegger (1:150000). Ce sont des cartes à fortes teintes estompées, bien suffisantes pour l'usage auquel elles sont destinées, mais qui n'ont qu'une exactitude très relative et peu de détails. Notons en passant que la carte de Randegger a dans un de ses angles un plan de Neuchâtel-ville au 1:20000.

Nous avons légèrement anticipé en parlant de ce dernier travail, avant de citer la belle œuvre de M. Maurice Borel.

En 1889, en effet, ce jeune cartographe neuchâtelois a publié, à Paris, une excellente carte de son canton, à l'échelle du 1:50000, d'après les minutes au 1:25000 du Bureau topographique fédéral, la carte au 1:50000 du canton de Vaud et les cartes françaises des ministères de la guerre et de l'intérieur. Cette carte, qui contient dans un angle Neuchâtel-Serrières au 1:8200, a tous les perfectionnements modernes, courbes de niveau en couleur à équidistances régulières de 20^{m}, ombres destinées à donner le relief à vue, désignation des plus exactes du plan de situation, forêts teintées en vert et hydrographie en bleu, nombreuses cotes, etc.; elle peut, en un mot, prendre bon rang après ces deux chefs-d'œuvre dont la Suisse a le droit d'être fière : la Carte Dufour et l'Atlas Siegfried.

M. Borel a exécuté en outre un relief de cette même carte, aux équidistances de 20m pour le Jura et de 10m pour le plateau. Ce relief donne exactement les mêmes détails que la carte, et possède les mêmes teintes. Le plan de Neuchâtel-ville, qui occupe l'angle S.-E. de la carte, ne se retrouve pas sur le relief, qui représente par contre, en plus, tout le secteur du terrain au sud du lac de Morat, jusqu'à Fribourg et environs. Un exemplaire de ce relief, transformé en carte géologique par M. le Dr Jaccard, se trouve à l'Académie de Neuchâtel.

Ce dernier travail de M. Borel nous amène à parler, pour terminer, des deux autres reliefs que nous connaissons du canton de Neuchâtel.

En 1832, M. L.-L. Boscawen Ibbetson a modelé une carte de la principauté à l'échelle du 1:38000, au relief extrêmement accentué et donnant en teintes le régime des eaux, les forêts, les prés, les vignes et les localités; il n'en a été moulé que peu d'exemplaires. Cette carte est limitée au nord par une ligne tirée le long du cours du Doubs, de Biaufond par les Brenets, et au sud par le lac et la Thielle, d'Epagnier au lac de Bienne. Les pays et cantons limitrophes de la principauté ne sont pas modelés et laissés en blanc sur le relief.

Enfin, en 1855, Edouard Beck éditait à Berne une carte en relief au 1:200000 du canton de Neuchâtel et de ses environs; la proportion de la hauteur n'est pas indiquée, mais elle est passablement forcée. La surface du terrain est jaunâtre, les forêts teintées en vert et les lacs en bleu; l'ensemble de la carte n'était pas mauvais, autant que nous avons pu en juger sur un exemplaire assez détérioré.

C'est ici que nous nous arrêtons. Sans doute bien des lacunes existent dans cette courte étude, mais elles sont en partie volontaires, car nous n'avons voulu nous occuper que des documents géographiques proprement dits, laissant, par exemple, de côté les cartes géologiques et les cartes cadastrales, comme aussi nous avons passé sous silence les plans partiels et les cartes manuscrites qui sont légion.

Un champ considérable reste donc encore à défricher, dans lequel de précieuses découvertes pourraient sans doute être faites. Les vieilles archives des communes, entre autres, sont une terre encore presque vierge, dont le dépouillement attentif et intelligent révèlerait maint document ignoré, maint dessin curieux; mais le cadre de cette notice ne nous permettait pas de nous étendre davantage.

Si nous avons réussi à établir que notre pays a été l'objet de bien des études consciencieuses et profondes, et que, dans ce domaine comme dans bien d'autres, il tient un rang distingué, si nous avons pu apporter une modeste contribution à l'histoire de la patrie, notre but est atteint.

J.-E. Bonhôte.

COUPE TRIBOLET

(AVEC PLANCHE)

La jolie coupe que nous reproduisons ici étant une propriété particulière, peu d'entre nos compatriotes auraient eu l'occasion de l'admirer, si le *Musée neuchâtelois* n'était là pour mettre en lumière et faire connaître au public tout ce qui peut intéresser notre histoire locale.

Cette coupe, qui date de la fin du XVIIme siècle, est une des plus gracieuses compositions de notre orfèvre neuchâtelois Henri Gallot, dont nous avons parlé jadis dans une présente publication (année 1889) et dont le Musée historique possède plusieurs œuvres remarquables. Les deux poinçons dont elle est marquée ne laissent aucun doute à cet égard : le premier est l'aigle chevronné de Neuchâtel, comme poinçon de contrôle de la ville, le second est le poinçon de l'artiste $\frac{H\ G.}{13}$, 13 étant le titre de l'argent.

Le vase lui-même, fermé par un couvercle à godrons, surmonté d'un oiseau aux ailes éployées, est porté sur un élégant pied en forme de lion dressé, tenant un écusson. Il est posé sur une sphère que soutient une base à godrons. Deux des six godrons du vase sont gravés d'écussons : l'un de Tribolet, à deux chevrons d'argent sur champ de gueules, l'autre inconnu (oison posé sur un fer à cheval). Une légende, gravée sur les quatre autres godrons, contient ce qui suit :

Ce vaze a esté donné à Monsieur Godefroi Tribolet par la Communauté de Couvet le 10 May 1697.

Voici la copie de l'arrêt de l'honorable Communauté de Couvet relatif à ce don et que M. Maurice de Tribolet, propriétaire de cette jolie coupe, a bien voulu nous communiquer :

« Arret de l'honnorable Communauté de Couvet du 10 May 1697.

« Arêté que l'on achetera un Vase à Monsieur Tribolet, Ministre, de la valeur de dix à douze Ecublancs[1], en reconnoissance de la peine qu'il prend pour l'instruction de notre jeunesse; sur lequel vase sera gravé un Oison (mot parfaitement lisible) avec un écriteau portant le nom de Godefroy, fils de Mondit sieur Ministre et la dâte de ce jour d'huy dixième May 1697.

« Extrait du livre d'arret N° 8 f° 49 et conforme à l'original ce qu'ateste à Couvet le treizieme Février mil huit cent cinq[2].

« H. Henriod. »

Cette lettre nous apprend à peu près tout ce que nous désirons savoir au sujet de cette coupe; deux points cependant nous restent obscurs : Pourquoi la Communauté de Couvet se décide-t-elle, comme pièce ornementale du couvercle et meuble du second écusson, à faire graver un *oison* sur un fer de cheval ? Pourquoi dédie-t-elle au fils ce qui semblait devoir être destiné au père ?

[1] Un écu blanc = 5 fr. 80.

[2] Ce dernier paragraphe répond évidemment à une demande de copie de l'acte en question, réclamé en 1805 par un membre de la famille de Tribolet.

Nous n'avons pas trouvé à la première question de réponse satisfaisante; sur ce point toutes nos recherches ont été vaines.

Quant à la seconde question, voici ce que nous conjecturons :

C'est probablement à l'occasion de la naissance de son premier enfant, Godefroy de Tribolet, baptisé le 22 décembre 1696 à Môtiers-Travers, que la Communauté de Couvet offrit à M. le ministre Tribolet la coupe en question. Est-ce peut-être pour ne pas froisser les sentiments de délicatesse du père, ou comme simple cadeau fait à l'enfant nouveau né que la coupe lui fut dédiée, nous ne savons. En tout cas, de cette façon, le don étant fait à l'enfant en l'honneur du père, ce dernier pouvait accepter sans scrupule.

Nous n'avons pas grand'chose à ajouter à ce qui est dit dans la *Biographie neuchâteloise* page 404, sur Charles de Tribolet, l'ami du grand Ostervald, si ce n'est qu'il doit être né en 1659 et non en 1660. D'après la généalogie de la famille de Tribolet, il fut baptisé le 17 juillet 1659.

Qu'on nous permette cependant de transcrire ici un curieux passage tiré de la même source et relatif à ce remarquable pasteur :

« La charge de doyen de la Classe était de son temps en grand honneur et fort recherchée. La Classe, le jour de l'élection du doyen, restait assemblée jusqu'à trois heures; après quoi elle se rendait en procession, le nouveau doyen en tête, à la prière au Temple du bas. Ce jour-là, trois heures de l'après-midi avaient déjà frappé, la cloche de la prière commençait à sonner, et l'on n'avait encore pu s'entendre sur le choix d'un doyen. Alors le pasteur Tribolet, qui avait déjà occupé cette fonction, et qui jouissait d'un grand crédit parmi ses collègues, affligé du désaccord qui régnait entre eux à ce sujet, et du fâcheux effet que les indécisions des membres de la Classe produiraient dans le public, s'adressant à ses collègues, leur dit : « Ne donnons pas à nos frères le spectacle de nos divisions. Je me nomme doyen. Qui m'aime me suive! Marchons au temple ! » Toute la Classe le suivit et c'est ainsi qu'il fut nommé doyen. »

M. Philippe Godet a publié dans notre livraison de septembre 1892 quatre lettres adressées par le grand théologien aux fils de son ami, Godefroi et Jean-Rodolphe de Tribolet. Il a noté à ce propos que Godefroi, filleul d'Ostervald, avait écrit une tragédie, *La mort de Socrate*, qu'il chercha vainement à faire jouer à Paris. Nous renvoyons à cet article, qui contient quelques rectifications importantes aux indications fournies par la *Biographie neuchâteloise* sur la famille de Tribolet.

Proportions de la coupe :

Hauteur (sans le couvercle),	0m,26.
Diamètre du bord supérieur,	0m,105.
Diamètre du bord inférieur,	0m,092.

A. Godet.

N.-B. Nous adressons ici tous nos remerciements à M. Maurice de Tribolet.



COUPE TRIBOLET

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

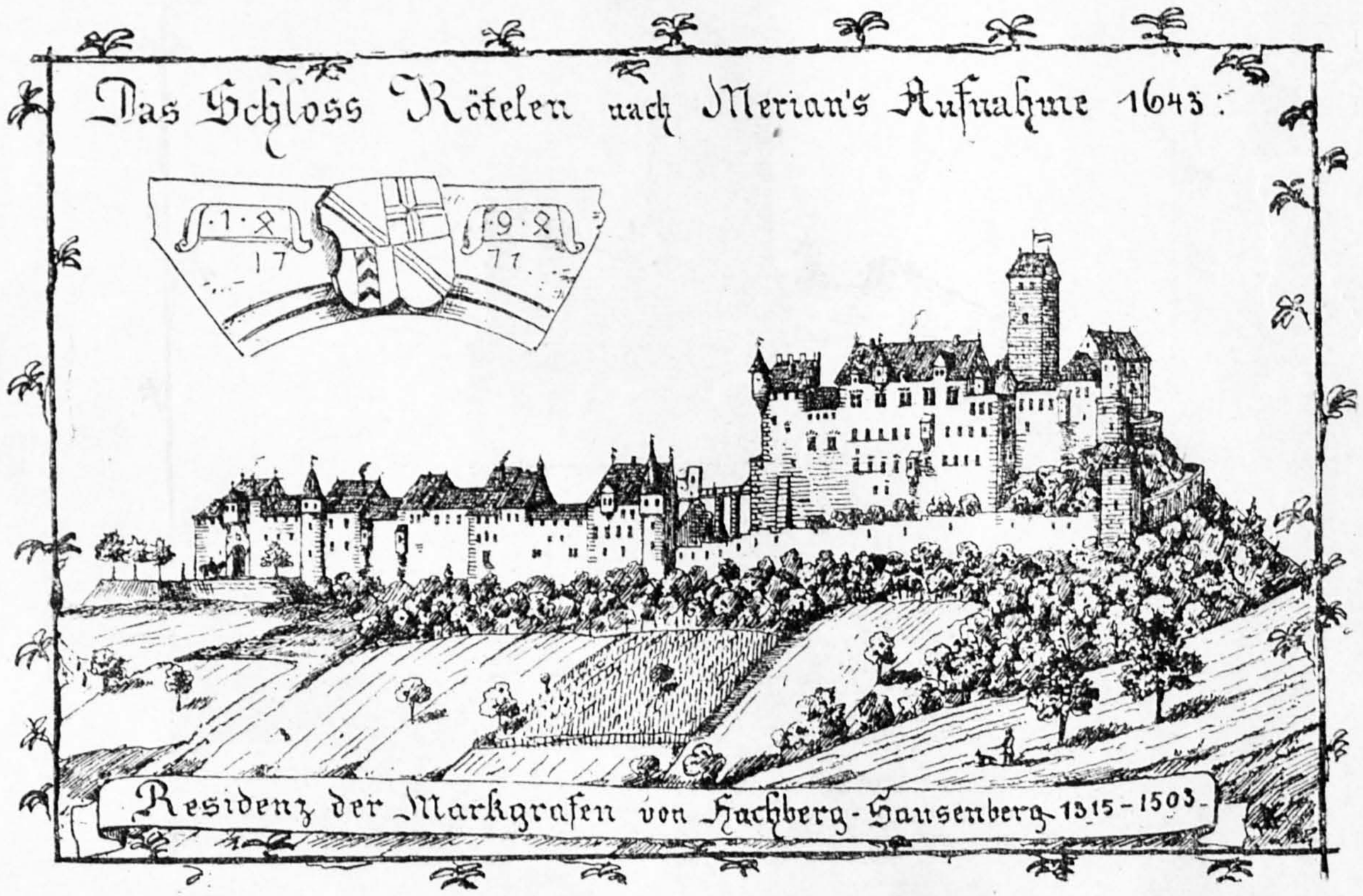

CHATEAU DE RÖTELN

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchâtel.

MUSÉE NEUCHATELOIS



CHATEAU DE RÖTELN

Die Veste Hachberg unter Markgraf Georg Friederich.



nach einer Skizze des Commandanten Bowinkhausen v. Waltmerod 1609.

Der Vorhof D mit dem innern Burgthor E.



Wappen-Steine:

am Thor Eing: zum Sisshübel. Quetstein am Thor D. am Rothgatterthor. i.







Schussstein.

CHATEAU DE HOCHBERG

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

LES CHATEAUX DE NOS COMTES DU BRISGAU

des MAISONS de FRIBOURG et de HOCHBERG

ET LEUR HISTOIRE

(Suite, avec planches. — Voir la livraison de mars 1895, page 65)

CHATEAU DE RÖTELN

Sur un mamelon adossé aux premiers contreforts de la Forêt-Noire, et dominant la vallée de la Wiese et la petite ville de Lörrach, se voit une grande ruine, du milieu de laquelle s'élèvent deux tours d'un aspect imposant. Ce sont les restes du vieux manoir des margraves de Sausenberg-Röteln, qui devint plus tard résidence de ceux de Baden. Au pied de l'éminence sont disséminées quelques maisons qui portent encore le nom de Röteln et Rötelnweiler; elles indiquent la place où se trouvait autrefois l'ancien bourg, plus considérable, de ce nom. Si l'on en excepte celui de Hachberg, le château de Röteln est le plus grand des châteaux badois du moyen-âge. Du haut de la tour la plus élevée, que l'on a rendue accessible et arrangée en belvédère, on jouit d'une vue des plus étendues sur la vallée du Rhin, le Jura, les Vosges et même, par un temps clair, sur les géants des Alpes bernoises. Mérian en donne une reproduction dans sa *Topographia Sueviæ,* alors que le château était encore intact. Elle a servi de modèle à un plan en relief exposé dans le nouveau Musée historique de Bâle.

De la petite ville de Rötelnweiler, que cite Merian, il reste une église bâtie en 1401 par le margrave Rodolphe, mort en 1428, et dans la chapelle de laquelle se voient les deux statues bien travaillées, reposant sur des sarcophages, du fondateur et de son épouse Anne, fille de Varenne et sœur de notre comte Conrad de Fribourg. Outre l'église en question, il ne reste de Rötelnweiler que l'école et la cure, avec quelques autres bâtiments. Il devait se trouver autrefois sur le même emplacement un autre édifice consacré au culte. Cet édifice, qui existait déjà en 670, fut donné alors, sous le nom de Raudinlain, au couvent de Saint-Gall.

A l'époque de Charlemagne, la localité s'appelait Rotinlaim, plus tard Rotilein, d'où l'on fit Rotenlein, Rotenlan, Rötelein et Röteln. Elle est désignée par nos historiens neuchâtelois sous le nom de Reuthelin.

C'est dans la seconde moitié du XIme siècle qu'on voit paraître pour la première fois les sires de Röteln. En 1083, Burckhard, évêque de Bâle (1072-1107) — probablement le fils de notre premier seigneur Ulrich de Fenis, — établit un certain Dietrich de Röteln comme avoué pour les terres du nouveau couvent de Saint-Alban, situées sur la rive droite du Rhin.

Le chef de la branche aînée des seigneurs de Röteln, Conrad, avait pour épouse une fille de notre comte Ulrich III de Neuchâtel, sœur de l'évêque de Bâle, Henri (1262-1274), l'adversaire de Rodolphe de Habsbourg, celui que le chancelier de Montmollin qualifie de *vieux renard*.

Ce Conrad eut trois fils dont le cadet, Lutold, devint chanoine et prévôt de la cathédrale de Bâle. C'est par lui que les terres de Röteln passèrent à la maison de Hachberg-Sausenberg. Il abandonna en effet, en 1315, au margrave Henri de Hachberg, landgrave à Sausenberg, qui descendait d'une nièce du dit Lutold, toutes les places fortes, châteaux, maisons, villages, avec toutes les juridictions et dépendances de Röteln, dans le Wiesenthal et le Kandernthal. Les margraves établirent dès lors leur résidence au château de Röteln, qu'ils agrandirent et transformèrent successivement, car ce séjour leur était plus agréable que celui de Sausenberg. Lors du grand tremblement de terre, en 1356, le jour de Saint-Luc, Röteln paraît ne pas avoir souffert, tandis qu'il s'écroula quarante-six châteaux dans l'évêché de Bâle et trente-huit dans celui de Constance.

Nous avons vu plus haut que ce fut le margrave Rodolphe qui, en 1401, fit construire l'église de Röteln. Il y fit graver au-dessus du portail d'entrée l'inscription suivante, qu'on y lit encore: *Jch . Marggraf . Rudolf . macht . dise . Kirchen . in . dem . Jar . do . man . zalt . von . Gottes . Geburt . vierzehnhundert . Jar . und . ein.* Il épousa en secondes noces, en 1387, Anna de Fribourg, fille du comte Egon et de Varenne de Neuchâtel ; de sa nombreuse postérité, il ne resta à sa mort que trois descendants: Otto, qui devint évêque de Constance, Vérène et Guillaume, qui lui succéda. Il mourut en 1428, à l'âge de 84 ans, et fut enseveli dans l'église de Röteln.

Guillaume, fils et successeur de Rodolphe, était d'un esprit aventureux; il passa la plus grande partie de son temps à voyager ou à servir différents princes, le duc Frédéric d'Autriche, l'empereur Sigismond de Luxembourg, Philippe-le-Bon de Bourgogne, qui l'appela dans son conseil

et le nomma son chargé d'affaires auprès de l'empereur. Comme bailli des domaines antérieurs *(Vorlande)* de l'Autriche — partie sud du grand-duché actuel de Baden, — il favorisa l'entrée en Suisse des Armagnacs, tandis que son cousin Jean de Fribourg envoyait aux Confédérés les cinquante hommes qui, sous les ordres d'Albert de Tissot, prirent part à la bataille de Saint-Jaques, 1444. Les Bâlois furent si irrités contre Guillaume de son attitude dans cette circonstance, qu'ils lui interdirent le séjour de leur ville. Il mourut en 1470, laissant un fils, Rodolphe, qui hérita de Jean de Fribourg, en 1457, le comté de Neuchâtel. C'est celui de nos princes qui a lutté avec son peuple contre Charles-le-Téméraire. A partir de ce moment, Röteln cessa d'être résidence, c'est Neuchâtel et la France qui furent dès lors les séjours de prédilection des Hochberg.

Philippe, son fils et successeur, conclut en 1490, avec le margrave de Baden, Christophe, une convention en vertu de laquelle, dans le cas où l'un des deux contractants viendrait à mourir sans enfants, Röteln, Sausenberg et Badenweiler d'un côté, et le margraviat de Hachberg de l'autre, appartiendraient au survivant. En même temps, on négocia un mariage entre le fils du margrave et Jeanne, la fille de Philippe. Mais Jeanne, élevée en France, ne voulut pas entendre parler d'une union avec un prince allemand et épousa Louis d'Orléans-Longueville. Le roi Louis XI avait déjà favorisé ce mariage du vivant de Philippe. Aussi, à la mort de celui-ci, en 1503, le margrave Christophe prit-il aussitôt possession des domaines du Brisgau, malgré la protestation de Jeanne, dont les descendants continuèrent à porter le titre de marquis — traduction de margrave — de Rothelin, jusqu'à la régence de Marie de Bourbon (1573-1601), tutrice de notre prince Henri Ier d'Orléans-Longueville. Cette princesse, qui avait bonne tête et bons yeux, dit le chancelier de Montmollin, profita de circonstances favorables pour régler l'affaire en litige. Elle abandonna les droits des Orléans sur les terres de Souabe, contenant 52 communes, pour la somme de 223,000 florins d'empire, que lui remettait le margrave, avec la clause que la maison de Baden reconnaissait que le comté de Neuchâtel n'avait pas été compris dans la convention de 1490. C'est avec cet argent que Marie de Bourbon put acquitter les sommes dues pour l'acquisition de la seigneurie de Valangin et de celle de Colombier.

Conformément aux dernières volontés de Philippe, son cœur, renfermé dans une boîte de plomb, fut transporté de Neuchâtel à Röteln, pour y être déposé dans l'église, à côté de ses ancêtres. Le bailli Rodolphe

de Blumeneck envoya, avec grande solennité, une délégation à la rencontre des messagers neuchâtelois chargés d'accomplir ce pieux devoir, les accompagna dans l'église et assista en personne à la cérémonie. Lorsque celle-ci fut terminée, il les invita, au nom de son maître, le margrave, à un repas; mais l'invitation fut déclinée et la délégation neuchâteloise reprit le chemin de ses foyers, sans prendre congé ni remercier. C'était peut-être sur un ordre reçu qu'elle en agissait ainsi et en manière de protestation contre la spoliation dont Jeanne pensait être la victime.

Quoique le château de Röteln cessât d'être résidence et ne servît plus qu'à loger des baillis, il conserva encore une petite garnison. Rappelons à ce propos que, d'après la chronique de notre chanoine Hugues de Pierre, « Rodolphe de Hochberg, pendant la guerre de Bourgogne, fit venir à Neuchâtel des archers de Rheutelin et autres pays à lui appartenant devers le Rhin, qui partie se logèrent au chastel de Thièle et en la ville du Landeron, partie furent meis et embusqués à la roche de Saint-Sulpy[1] et en celle de la Cussetta. Dès que le comte apprit que la Tour Bayard était assaillie, il accourut de Berne, emmenant avecque lui les dits archers qui tenaient le pont de Thièle et le Landeron. Après avoir prêté serment de se comporter fidèlement envers Messieurs des Ligues, les dits archers forains furent conduits et logés à Boudry Rochefort. » Il ne paraît pas qu'ils aient pris part à la bataille de Grandson, mais bien à la prise du château de Vaumarcus, « tombé du premier coup par surprise ès mains du Bourguignon ».

Mais revenons à Röteln. En mai 1525, il fut enlevé par les paysans soulevés contre leurs seigneurs et occupé par eux pendant quelques semaines. Pendant la guerre de Trente ans, il fut pris et repris tour à tour par les Impériaux, par les Suédois et les troupes de Bernard de Saxe-Weimar, et cela dans le court espace de cinq ans. Après la conquête de Fribourg par les Français en 1677, les châteaux du margraviat, entre autres Hachberg et Röteln, reçurent des renforts pour les défendre contre ces nouveaux adversaires. Les Français firent, pour s'emparer de Röteln, une première tentative qui échoua. Une seconde leur réussit mieux. Ils occupèrent les hauteurs au nord et à l'ouest de la place, conduits, dit-on, par un paysan. Cernée et incapable de résister, la garnison dut se rendre, et le château fut livré aux flammes et détruit. Le village de Röteln eut le même sort; l'église seule fut épargnée.

[1] Une petite forêt, située au-dessus du passage de la Chaîne, porte encore aujourd'hui le nom de bois de Ruthelin ou Röthelin (voy. Carte 277, Etat-Maj. féd.).

A ceux de nos lecteurs que leurs affaires ou leurs loisirs conduiraient à Bâle, et qui voudraient se faire une idée plus claire, *de visu*, de la situation et des ruines de Röteln, nous conseillerions cette petite excursion, qui ne leur prendrait pas beaucoup de temps et leur laisserait, comme à nous, un agréable souvenir. De Bâle à Lörrach, il y a une demi-heure à peine en chemin de fer; de Lörrach au château, qui domine la vallée et se voit de loin, une petite course à pied les conduirait au but. Pour un ami de notre histoire, c'est une promenade qu'il vaut la peine de faire. La Wiese, chantée par Hebel, serpente au milieu de vertes prairies, les pentes des montagnes sont couvertes de fraîches forêts, et à l'idylle qu'elles suggèrent à l'âme se joint, pour l'admirateur des merveilles de l'industrie moderne, l'aspect d'une contrée vivante et prospère. Nos anciens comtes n'ont sans doute jamais supposé quelle activité animerait leurs domaines et combien les progrès réalisés de nos jours les transformeraient. On peut, en contemplant cette vallée du haut de la tour de Röteln, regretter le temps des grandes chevauchées et des châtelaines aux regards rêveurs; en effet, le son du cor des chasseurs ou des gardiens du manoir, le cliquetis des armes ne réveillent plus les échos des montagnes, mais après tout nous n'avons pu, en comparant les deux époques que représentent ces ruines et les riants villages que nous avions sous les yeux, nous empêcher de trouver qu'il vaut mieux et qu'il fait plus beau vivre au temps présent qu'à ceux dont nous avons cherché à évoquer le souvenir.

(A suivre.) Ch. HERZOG.

MAISON DE RÖTELN

CONRAD
chef de la branche aînée des sires de Röteln,
épouse la quatrième fille d'Ulrich de Neuchâtel, d'après Tschudi,
† 1260.

WALTHER — OTTO † 1306. — LUTOLD, chanoine et prévôt de Bâle, abandonne en 1315 au margrave Henri de Hachberg, landgrave à Sausenberg, tous ses droits sur Röteln.

WALTHER
et une fille qui épouse Rodolphe
de Hachberg-Sausenberg.

HENRI VI
(Voir la généalogie des Hachberg.)

ROLES RENVERSÉS

NOUVELLE

Elle s'étendait bien au-delà de Fleurier, la réputation du père Lequin; elle avait même franchi les limites du Val-de-Travers, et dans la contrée il n'était pas de chasseur qui ne connût ses légendaires exploits. Ceux qui approchent du demi-siècle ou l'ont laissé derrière eux, gardent le souvenir de ce petit homme à la mine joviale, dont la voix fluette n'annonçait en rien un personnage digne de passer à la postérité.

Dans son jeune temps, le père Lequin avait été la terreur du gibier d'alentour, et le cap de la septantaine doublé, on le voyait encore, alerte et léger, le fusil sur l'épaule, suivre dans leurs pérégrinations ses jeunes émules tout fiers de le posséder. C'est qu'on chassait alors à Fleurier, et l'on y chassait tout de bon : les perdrix n'étaient point un mythe, et quand octobre ramenait avec les gelées le passage de la bécasse, c'est par dizaines, s'il vous plaît, qu'au retour on comptait les victimes ; les lièvres foisonnaient, on en faisait des hécatombes, et le chevreuil, sans contrebande ni braconnage, honorait de ses gigues la table des sportsmen. Revenir bredouille ? ah ! bien oui ! c'est de nom seulement qu'on connaissait cette douloureuse expression. Jours fortunés, qu'êtes-vous devenus ?

Mauborget se souvient de la troupe animée que ramenait régulière l'équinoxe d'automne ; Mauborget était le quartier-général, et de la cuisine de la mère Jeanne s'exhalaient des fumets aujourd'hui inconnus. C'est qu'on y festoyait ! Arrivé de Turin pour la circonstance, Jéhu Bovet y apportait le concours de ses raffinements culinaires, et certains jours où la cohorte, ébranlée avant l'aube, s'épandait dans les prés et les taillis, lui, de garde à l'auberge de « Chez Simon », s'installait au foyer de la mère Jeanne, devant un civet de lièvre ou un salmis de bécasses, dont le souvenir et la renommée font aujourd'hui encore monter l'eau à la bouche. Ce qu'étaient ces repas ! Tout coureur de montagnes en appréciera l'incomparable béatitude : rentrer affamés, la gorge sèche, pour trouver, au lieu du petit salé traditionnel, une table à faire pâlir d'envie un prince ! Le seul revers de la médaille étaient les mouches : des mouches comme on n'en vit jamais qu'à Mauborget, tapissant par grappes les vitres hermétiquement closes où elles bourdonnaient compactes aux rayons d'un impitoyable soleil, car la mère Jeanne avait deux bêtes noires : les volets clos et les chambres aérées. Mais on en avait bien cure ! Attiré par l'odeur du festin, l'essaim s'abattait en vain sur la table, il eût fallu autre chose pour arracher à leur quiétude ces fortunés mortels. Le blanc pétillant du pied de la côte avait bientôt produit son effet, et le ravitaillement effectué, le civet passé à l'état de souvenir, les langues se

déliaient. Que tout fût assaisonné de sel attique, nous ne le prétendrons pas, mais à défaut d'un ingrédient dont n'use pas qui veut, une inépuisable dose de gaieté rehaussait la saveur des mets. C'étaient les heures de gloire du père Lequin, et aux productions de sa féconde imagination, éclataient des rires à faire trembler les vitres.

Bien différent de ses confrères, le père Lequin, lui, ne rabâchait pas, car, n'en déplaise aux Nemrods de tous les âges, leurs récits d'ordinaire ne brillent guère par la variété : le poste où le lièvre a débouché, — la bonne tenue ou les méfaits du chien, — l'explication d'un coup raté (car, à tout coup raté, il y a une cause absolument étrangère au chasseur) : voilà le thème unique, inévitable, dont il s'agit de tirer d'infinies variations.

Le père Lequin, lui, ne se complaisait point dans la monotonie, et ses sujets variaient avec les saisons. Ses chiens, toujours exceptionnellement doués, avaient accompli des prouesses fabuleuses, et ses abeilles, qu'il reconnaissait au Creux-du-Van, lui apportaient dans un bourdonnement amical des nouvelles de leur ruche. — Un jour de printemps, que fatigué d'une longue course à la recherche d'introuvables morilles, il s'était endormi sous un sapin, un mouvement ascendant du sol l'avait arraché à ses rêves : c'était une colossale morille qui, développée pendant son sommeil, le soulevait peu à peu vers de plus hautes régions. — Un autre jour — fait inouï pour un chasseur de cette trempe, — il s'en revenait tête basse, la gibecière vide, ayant vainement déployé les ressources de son génie à l'adresse d'un renard qui s'obstinait à lui faire la nique. En pareille occurrence, à qui s'adresser, sinon à sa tabatière, consolatrice des mauvais jours ? la tabatière, hélas ! avait disparu. Carnassière et poche vides, la déveine était trop complète, on ne s'en revenait point ainsi au logis, et le chasseur de rebrousser chemin. Il revenait donc lentement sur ses pas, examinant le sol, quand soudain une éclaircie lui dévoila le spectacle le plus extraordinaire qui eût jamais fait battre un cœur de chasseur.

Près d'une borne, à une centaine de pas, l'air affairé et intrigué, son renard retournait quelque chose entre ses pattes ; tout à coup le mouvement cessa, il vit l'animal baisser la tête et son museau s'enfoncer dans quelque chose qu'il ne distingua pas. Au même instant, il se produisit un si formidable éternuement que la forêt en tressaillit et que les oiseaux cessèrent brusquement leurs chants : maître renard avait aspiré une si abondante quantité de tabac, que sa tête, s'élevant et s'abaissant dans l'effort de l'éternuement, heurta la borne avec une telle violence, qu'il passa du coup de vie à trépas. La peau était à lui, et si le contenu de la tabatière avait sensiblement diminué, le contenant du moins était intact.

Une autre fois, dans un vol de cailles dont l'épaisseur avait pour un moment obscurci l'atmosphère, sa redoutable carabine avait causé de tels ravages, que cinq minutes plus tard il tombait encore une averse de pattes et de plumes.

Les cinq ou six jours réglementaires passés à Mauborget, on s'en revenait à Fleurier, où une série de soupers réunissaient d'autres amis ne portant ni fusil ni carnassière, et la vie se passait douce, douce !

C'est qu'à Fleurier, dans ce cher bon vieux temps, l'on ignorait le triste nom de crise : l'hydre de l'anarchisme ne montrait point à l'horizon ses têtes redoutables, et l'ouvrier travaillait en chantant. Digne alors de son nom, l'horlogerie versait à pleines mains l'abondance dans cet heureux pays : c'était plaisir de voir sortir des mains de l'artisan et les précieuses répétitions, et les infaillibles chronomètres destinés à porter au-delà de l'océan la réputation de l'industrie neuchâteloise. Pas de fabriques, à peine d'ateliers; l'horloger fleurisan travaillait au logis, labeur largement rémunéré qui groupait la famille entière; pas de chômage, pas plus d'inquiétude du lendemain que de souci du pain quotidien ; patrons et ouvriers, unis dans un commun effort, sans jalousie ni méfiance. Age d'or à jamais disparu, vie saine et tranquille, si loin de notre enfièvrement fin de siècle, s'il suffisait de vous évoquer pour vous voir revenir !

Et dans les réunions du village, comme à celles de Mauborget, le père Lequin avait la place d'honneur, et les récits de recommencer de plus belle. Chances exceptionnelles, coups étonnants, dangers merveilleusement écartés : c'était à le croire placé sous la très spéciale protection de Saint-Hubert. Mais hélas ! tout a une fin, et les festins de Mauborget devaient, eux aussi, faire la triste expérience de l'instabilité des choses terrestres. Un événement, unique dans les annales de la chasse, mit un terme fatal à ces glorieuses expéditions.

O vous qu'intéressent les exploits cynégétiques, écoutez cette très authentique histoire, non point revue et augmentée dans l'édition du père Lequin, mais puisée aux sources de la pure et simple vérité.

Pour rendre plus complète l'intelligence du récit, on saura qu'en ces temps lointains, les battues de Mauborget avaient occasionné entre chasseurs vaudois et neuchâtelois une redoutable rivalité. Les Vaudois ne voyaient pas sans un amer déplaisir la dévastation commise dans leur pays par ces intrus de confédérés neuchâtelois, et les gendarmes partageaient leur antipathie : nos Fleurisans le savaient.

Or, en cette année-là, Jéhu Bovet, avec son ami Alexandre Vaucher, dit Porthos (on ne sait pour quelle lointaine ressemblance avec ce célèbre mousquetaire), chassaient un jour, munis de permis neuchâtelois, dans la combe de Pierrenod. Avaient-ils charitablement résolu d'épargner le gibier vaudois et de limiter leurs exploits à la terre neuchâteloise ? Mystère; le fait est que, pour une cause ou pour l'autre, les permis vaudois étaient absents de leurs poches.

Ils s'avançaient donc prudemment à quelques pas de la frontière, si difficile à reconnaître avec ses innombrables angles et contours, qu'il faudrait pour être au clair, à défaut d'une muraille chinoise, celle que feu Septime Sévère fit un jour élever dans l'île de Bretagne. C'était une de ces délicieuses journées d'automne où, sous son voile de vapeurs bleuâtres, la nature semble idéalisée; les dernières brumes du matin flottaient lentement dans l'air tiède, et dans les pâturages se répondaient joyeuses les sonnailles des troupeaux. Jéhu Bovet resté en arrière, son chien d'arrêt à ses talons, s'avançait vers un taillis, quand, à son indicible étonnement, il entendit une détonation et vit presque en même temps surgir des buissons un grand diable d'individu en

blouse bleue qui s'éloignait à longues enjambées, un fusil à la main. C'était quelque peu insolite. Fort intrigué, il pressait le pas, tout en examinant les lieux, car dans ces dangereux parages on pouvait sans s'en douter franchir la frontière et être pris en flagrant délit, quand une sorte de cri inarticulé ou de gémissement parti du pied des buissons, lui fit oublier toute préoccupation personnelle.

Si jamais Jéhu fut surpris en sa vie, ce fut certes en ce moment: son ami Alexandre gisait sur le sol, terrassé par un individu également en blouse bleue qui pressait de toute sa force un genou sur sa poitrine. L'infortuné Porthos râlait, la face congestionnée, et l'aventure menaçait de tourner au tragique, si d'un bond s'élançant par derrière sur l'homme à la blouse, Jéhu, de son bras robuste, ne l'avait proprement étendu sur le dos. En reprenant le jeu de ses poumons, Porthos retrouva du coup et la parole et sa force d'athlète.

— Canaille! tonna-t-il, à mon tour! et joignant le geste à la parole, il allait procéder à une énergique application de la loi du talion, quand Jéhu, qui, sans avoir perdu son sang-froid, maintenait l'autre sur le sol, l'arrêta:

– Malheureux! cria-t-il, ne vois-tu pas? c'est un gendarme! (En dépit de leur travestissement, il avait reconnu les agents de la force publique.) Les bandits nous ont attaqués sur territoire neuchâtelois, celui-ci est entre nos mains, emmenons-le à Môtiers; c'est à la préfecture qu'il rendra compte de son agression.

— Mais mon fusil! cria le malheureux Porthos avec un regard navré sur l'homme qui détalait de toute la vitesse de ses jambes, sans plus se soucier de la situation où il abandonnait Martin, son confrère.

— Tant pis pour le fusil, répondit Jéhu malgré sa sympathie pour la déconvenue de son ami, mais pour le rattraper, il faudrait lâcher prise, et ma foi, la capture est trop rare pour la laisser échapper.

Allongeant sa botte dans le bas de l'échine de Martin, Jéhu le remit en position verticale, et c'est ainsi que poussé devant eux par les deux Neuchâtelois, Martin fit sa peu triomphale entrée dans l'auberge de Pierrenod.

Quel trajet pour un représentant de la force publique! à chacun des mouvements de l'infortuné pour faire un saut de côté et gagner la frontière, répondait en sens inverse un mouvement de ses deux sbires, et la poigne de Porthos, dont il eut le loisir d'apprécier la puissance, le maintenait dans la correcte voie.

Tout cela s'était passé si rapidement, que Jéhu se croyait encore le jouet d'un rêve, quand remis du premier émoi, Alexandre put enfin expliquer l'aventure.

— J'étais posté, fit-il de sa grosse voix de basse, à côté des buissons et épaulais mon fusil, quand ces deux chenapans qui s'y tenaient blottis, me prennent traîtreusement par derrière, l'un par les jambes, l'autre, je ne sais comment, et m'étendent par terre avant que j'aie eu le temps de m'en rendre compte. En tombant je lâche mon fusil et le coup part en l'air, effleurant la blouse de l'autre. Ils prétendaient que j'étais sur Vaud, et pendant que je me débattais comme un possédé, ils tâchaient de m'entraîner plus loin, les gueux!

Celui qui a filé a tiré son couteau pour couper la bandoulière de mon fusil, et ce Martin de malheur était en train de m'étouffer quand tu es survenu.

Et au souvenir de l'agression, Porthos, qui savourait à petits coups sa vengeance, allongea dans les flancs du prisonnier quelque chose qui ne ressemblait rien moins qu'à une caresse.

La tête de l'aubergiste et celle de Martin à l'entrée du trio à Pierrenod! Planté dans un coin de la chambre et gardé à vue, le prisonnier dut assister impassible au navrant récit de sa capture, entremêlé des éclats de rire des assistants et des bruyantes interjections de Porthos. O Tantale! ton supplice jamais égala-t-il le sien ? Il vit l'une après l'autre défiler des bouteilles dont l'étiquette seule mettait en gaieté, et dut, la gorge sèche, la langue épaisse, prendre penaud et déconfit le rude chemin qui conduit à Môtiers. Mais il n'était qu'au début de ses infortunes.

Près du chemin qui, de la forêt, débouche à une petite distance de la grotte, une voix bien connue les interpella :

— Hé! a-t-on fait bonne chasse? Mais sapristi, quelle espèce de gibier nous ramenez-vous là? Un bipède, et déplumé encore! Et Porthos sans fusil. Ah ! ça, à quoi jouez-vous ? Je veux être pendu si j'y comprends quelque chose.

— Arrive ici, Loup, et nous te conterons l'affaire ; tu nous accompagneras à la préfecture où nous allons de ce pas. Et l'infortuné Martin, qui suait à grosses gouttes, la langue collée à son palais, dut écouter de nouveau et sans protester sa lamentable odyssée.

A plus d'une reprise, Frédéric Loup, que secouait un rire fou, dut s'arrêter pour reprendre haleine, mais c'est aux premières maisons du village que commença tout de bon le Calvaire de l'illustre policier. L'histoire, contée au premier passant, les précéda comme une traînée de poudre, et le cortège, qui grossissait à vue d'œil, avait pris des proportions de rassemblement populaire quand on atteignit les degrés de la préfecture.

Jugez si les murs de l'honnête salle tressaillirent d'étonnement en voyant à ce point les rôles intervertis, mais discrets comme des murs de préfecture, ils gardèrent pour eux leur impression. Quant aux dignes magistrats, il fallut toute la gravité de leur charge pour les faire assister imperturbables à une si renversante déposition. Un gendarme pris par des chasseurs! Des souris mangeant un chat! C'était à douter du témoignage de leurs sens. Force fut pourtant de se rendre à l'évidence: ce Martin démonté et piteux n'était pas une illusion ; il était bien là, en chair et en os, jurant ses grands dieux qu'il y avait eu violation de territoire, à quoi répondaient les non moins énergiques dénégations des deux Neuchâtelois.

Une seule chose restait à faire : se transporter sur les lieux et procéder à un minutieux examen de frontière ; le lendemain donc, l'imposant cortège de la justice du Val-de-Travers s'ébranlait à la file sur l'abrupt chemin de la côte de Môtiers, tandis que sur le versant opposé, Martin, relâché par le préfet tôt après sa déposition, entraînait sur ses pas tout le parquet de Concise.

Vérité, vérité, déesse inflexible, qu'il est dur parfois de sacrifier sur tes autels! La délimitation bien établie, il se trouva que l'endroit piétiné où

l'Alexandre fleurisan avait cru rendre l'âme était... à quelques centimètres de la frontière, sur territoire vaudois. Le délit était patent: violence commise sur un gardien de la paix en pays étranger.

La peccadille fut par Messieurs de Vaud jugée un cas pendable, à cette différence qu'à pendaison l'on substitua bannissement, mais bannissement pour un temps illimité. Cette sentence fut le glas des dîners de Mauborget, et dans ce jour néfaste, la cuisine de la mère Jeanne rentra dans l'obscurité. Adieu les alléchants fumets des salmis de bécasses, adieu les glorieuses battues et les franches lippées. Privés de leurs compagnons, les autres membres de la confrérie ne virent plus en Mauborget qu'un triste lieu de pèlerinage et désertèrent la place.

Qui le croirait ? Les gouvernements respectifs s'en mêlèrent, et il fallut un grave délit de pêche commis quelques années plus tard sur le lac au préjudice de Neuchâtel, pour mettre fin à cette douloureuse situation. Il y eut de part et d'autre généreuse amnistie, et les rancunes vites endormies ne se réveillèrent plus.

Bien des ans ont passé, et les héros du drame, alors dans la fleur de la jeunesse, depuis longtemps ne chassent plus. Leurs cheveux ont blanchi, mais si l'âge a ridé leurs fronts, le corps est resté droit, le cœur chaud et aimant. L'un d'eux passe encore chaque année le Mont-Cenis pour revoir son Jura où un puissant attrait le ramène, et c'est de lui que je tiens l'histoire contée sur le théâtre même de ce grand événement.

L'expérience n'a pas enseigné à Porthos le respect de la maréchaussée. Comme il entrait un jour, il y a quelques années, au Cercle démocratique :

— Arrive, lui cria un camarade, il y a ici quelque chose de nature à t'intéresser.

— Peuh ! fit-il en haussant ses robustes épaules, des gendarmes vaudois ! Il y a bien de quoi faire tant d'histoires : je les prends, moi !

E. Dubois.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison de mars 1895, page 76)

V

Bois de batisse. — Comme toutes les Communes de l'Etat, celle d'Auvernier distribuait gratuitement du bois à bâtir à ses ressortissants, lorsque ceux-ci reconstruisaient ou réparaient leurs maisons. D'après les pièces aux archives d'Auvernier, ce droit n'était pas clairement défini ni réglementé.

Le principe était que tout membre de la Communauté indistinctement devait participer aux bénéfices et supporter les charges auxquelles sa qualité de communier l'astreignait. — Ce principe ne lui ayant pas été appliqué, David-Guillaume Beaujon témoignait sa profonde surprise à l'assemblée générale de Commune (qui statuait aussi sur ces cas), de ce qu'on ne lui eût accordé que 4 *pannes* et 8 *chevrons*, tant pour la construction de son nouveau pressoir que pour les réparations faites à ses caves, « dans le temps qu'il sait, disait-il avec amertume, que la dite Communauté a, jusqu'ici et à quelque chose près, en suivant l'esprit de ses accensements, accordé *la moitié du bois qui était nécessaire,* tant pour des établissements de la nature du sien que pour des réparations : quoi qu'il en soit, il se borne, pour le coup, à vous prier, Messieurs, de vouloir lui déclarer — *par écrit, à la suite de la présente représentation,* si, dans cette occasion, vous l'avez traité comme un autre membre de la Communauté, ou si vous le reconnaissez indigne d'avoir part à nos bois, contre l'intention de nos souverains de glorieuse mémoire qui nous les ont accensés pour les départir à ceux qui ont des réparations à faire dans leurs maisons. »

Pour être mis au bénéfice du droit au bois de bâtisse, il ne suffisait pas qu'un communier fût propriétaire d'un bâtiment dans le territoire communal, il fallait encore qu'il y fût domicilié. Cependant la question du domicile obligatoire était contestée. Ainsi, en 1801, Henri-François Convert, demeurant à Neuchâtel, mais possédant une maison

à Auvernier, réclamait contre le refus par lequel l'assemblée générale de Commune avait accueilli sa demande de bois pour réparer cette maison, sous prétexte qu'*il ne participait pas aux reutes et corvées.* Il faisait valoir que le bois donné à ceux qui faisaient les reutes et corvées était *le bois d'affocage* et non *le bois de bâtisse.*

« En effet, disait-il, en accordant *la marein*[1] à ceux de ses communiers qui se proposent de bâtir ou de réparer une maison située dans l'endroit, la Communauté n'a jamais eu l'intention de faire une gratification à un de ses membres. Elle a eu uniquement en vue le bien et l'avantage général, c'est-à-dire l'agrandissement, l'embellissement et surtout la sûreté du village. Elle a donc dû, *dans sa sagesse,* encourager ses communiers à édifier des maisons, à rebâtir celles qui tombent en ruines, à réparer celles dont la charpente est pourrie, afin de les rendre moins dangereuses pour le feu. C'est pourquoi elle a décidé qu'elle accorderait le marein nécessaire à ceux qui se trouveraient dans ce cas. »

Cette répartition de bois à bâtir était ce qu'on pourrait appeler l'inverse de l'impôt progressif, puisque les pauvres communiers, qui n'avaient pas de maisons, ne recevaient rien, et que plus on possédait de bâtiments, plus on retirait de la Commune.

Lorsque l'assurance immobilière eut été créée, cette injustice était devenue si criante, que le Conseil d'Etat se vit obligé de prendre des mesures. Par un arrêté du 30 décembre 1823, il invita les Communes à modifier leurs règlements forestiers et les conditions sous lesquelles elles pourraient livrer à l'avenir du bois à bâtir. Le Conseil d'Etat faisait remarquer avec raison que la Chambre d'assurance procurait à tous les propriétaires de bâtiments les moyens, en cas d'incendie, d'être indemnisés de leurs pertes, — les Communes, si elles leur accordaient gratuitement du marein, les indemnisaient à double, ce qui ne pouvait être continué.

VI

Domaine communal. — Comme nous l'avons dit, l'assemblée générale de Commune prononçait sur toutes les questions communales, sans exception. C'est donc elle seule qui pouvait aliéner les terrains communaux.

Il y a, pour Auvernier, plusieurs exemples de ce fait, et, chose singulière, la haute autorisation du Conseil d'Etat n'est ni mentionnée, ni

[1] *Marein, merrein,* etc., bois à bâtir, bois de travail, mais non bois à brûler.

réservée. La Commune vend, sans permission de personne, et, autre chose remarquable, elle grève d'un cens en sa faveur, le terrain aliéné. — Voici le contenu résumé d'un de ces actes, du 5 décembre 1575 :

« Blaise Junod et Pierre Cortaillod, d'Auvernier et bourgeois de Neuchâtel, font savoir que, comme gouverneurs de la Communauté du dit village, au nom de tous les membres et de leurs successeurs, par leur consentement, licence et vouloir, étant pour ce fait *assemblés au lieu et place de la chapelle d'Auvernier*, pour autoriser et passer les présentes, — ils ont vendu, à honnête homme, Pierre Buxereux, du dit lieu, pour lui et ses hoirs, une *certaine pourprise* et *morcel de terre* mouvant d'une acquisition auparavant faite (par la Communauté) des Guenaux, de Neuchâtel, appelée la *Prise du Verrier,* ce qui peut contenir par les bornes mises, joûte les bois du village dits de Cottendard devers vent, Jeannod Junod, favre, devers bise, le chemin tirant au Vauxdereux, devers joran, et l'acheteur devers uberre, — ensemble avec ses fonds, fruits, etc., pour le prix de 50 livres monnaie faible et 4 livres de vin bu, — réservé que l'acheteur ne pourra vendre, engager, ni diminuer, lui et ses hoirs, la dite pourprise, qu'il ne la présente et offre d'abord à la Communauté d'Auvernier et, si celle-ci ne la voulait reprendre, l'acheteur ou ses hoirs ne la pourront vendre à personne d'autre qu'aux particuliers d'Auvernier, — et ils en jouiront et useront comme la Commune eût pu le faire et non plus outre ; — et, pour clore la dite pièce, l'acheteur ni ses hoirs ne porteront nuisance ès bois du dit village, — et ils payeront aux gouverneurs d'Auvernier et à leurs après-venants gouverneurs du dit village, *un sol petit de cens,* sur le jour St-Martin. »

Trois aliénations du même genre, faites par la Commune en 1574, 1575 et 1592, portèrent la contenance de la *Prise du Verrier* à 12 faux, ou 24 poses. En 1613, ces quatre acquisitions formant un seul mas, propriété de Barbely Chaillet née Junod, payaient un *cens* annuel de 3 sols, mais aucune *dîme,* sinon *2 émines d'avoine par chaque pose de terre qui serait ensemencée*, tous les ans, un mois après moisson, — ce qui était un morceau de pain — et cela en vertu d'une modération et octroi fait à la Commune d'Auvernier par noble, prudent et sage seigneur Jacob Vallier, en qualité de lieutenant et gouverneur général ès comtés de Neuchâtel et Valangin.

Travaux publics. — Lorsqu'il s'agissait de travaux publics d'une certaine importance à exécuter, l'Etat intervenait et levait une espèce d'impôt spécial qu'il répartissait entre les Communautés intéressées.

Ainsi, le 13 avril 1755, le procureur général du roi représentait à l'honorable Communauté d'Auvernier que la seigneurie était dans l'intention de faire couper le rocher qui pend sur *le passage de la Clusette,* de manière que les voyageurs pussent y passer en toute sûreté, — qu'une entreprise de cette nature n'a pour objet que le bien public et l'avantage des peuples de cet Etat, notamment de tous ceux qui composent les corps et communautés qui sont sur *la route du Valtravers* [1] ; et qu'une entreprise de cette importance ne peut se faire qu'à grands frais ; — dans cette vue et pour contribuer à un établissement si *salutaire* [2] et si digne de l'attention et du zèle que l'*honorable Communauté d'Auvernier a constamment manifesté dans tous les cas de cette nature*, elle est requise et sollicitée de déterminer une somme de ses deniers, dont la Seigneurie disposera dans l'objet que dessus, et cela payé une fois pour toutes et sans conséquence pour l'avenir, — cette somme sera employée fidèlement pour faire ce travail et subvenir ainsi aux grands frais que cet ouvrage occasionnera.

Entretien des chemins. — En dehors de ces dépenses faites une fois et *sans conséquence pour l'avenir*, il y avait un budget pour l'entretien des chemins, qui était assez élevé ; en 1819, il était de 37 louis.

Emue à la vue de ce chiffre, la Communauté décida de s'adresser au Conseil d'Etat pour lui demander si — les corvées pour l'entretien des chemins étant à la charge aussi bien des *habitants* que des *communiers*, — il n'était pas de toute justice qu'une partie de ces 37 louis fût payée par les *habitants,* et non pas en entier par la Commune, soit par les communiers. Bien que le nombre des habitants fût égal à celui des communiers, à Auvernier, la Commune ne demandait pas cependant, disait-elle, qu'ils supportassent la moitié de ce fardeau, mais qu'ils fussent taxés au moins à une dizaine de louis, à répartir entre eux le plus équitablement possible.

Le Conseil d'Etat n'agréa pas ce mode de faire et répondit qu'il renvoyait la Communauté à suivre l'ancien usage et à s'entendre à l'amiable avec les habitants, à ce sujet.

(A suivre.) Fritz Chabloz.

[1] On avait dit d'abord *le Vauxtravers,* on disait encore au XVIIIme siècle, *le Valtravers,* et ce n'est que très tard qu'on a dit le Val-*de*-Travers.

[2] Un de ces mots dont le sens s'est modifié.

CHARLES BERTHOUD

1813-1894

(Suite — Voir la livraison de mars 1895, page 72)

De temps en temps, Charles Berthoud quittait son manoir et allait visiter ses vieux amis à Genève, à Lausanne, à Neuchâtel. A Genève, il assistait quelquefois aux séances de l'Institut genevois, dont il était membre correspondant. C'est même lui qui fut le rapporteur du concours d'histoire littéraire de 1885, et son rapport, qu'il fit imprimer, est un véritable modèle du genre.

Il apparaissait parfois — trop rarement — aux réunions annuelles de notre Société d'histoire. En 1886, il fit un petit séjour au Val-de-Travers, berceau de sa famille, où il avait, on s'en souvient, débuté dans le ministère. Il écrit au pasteur de Gingins, M. Dubois, qu'il a retrouvé au Vallon deux dames, contemporaines de sa jeunesse, l'une à Couvet, l'autre à Fleurier, — qu'il n'avait pas vues depuis les temps lointains où il habitait Couvet comme diacre du Val-de-Travers, et qui, chose singulière, lui ont paru à peine changées: « Il est vrai, ajoute-t-il, que je ne les ai vues qu'à l'œil nu; j'ai laissé mon binocle dans ma poche, et je m'en suis félicité. »

A Neuchâtel, il aimait à retrouver, entr'autres, ses vieux amis Alphonse Petitpierre, Louis Bovet, Louis Favre, avec qui il entretint une correspondance active; il s'en allait à Saint-Blaise voir son frère Léon; à Marin, où Bachelin le recevait comme son maître vénéré.

Je conserve précieusement le souvenir d'un souper chez Léon Berthoud, avec son frère et le peintre de Marin. Plus tard, Charles Berthoud me rappelait cette soirée dans une lettre bordée de noir, écrite dans cette même maison de Saint-Blaise, où Léon venait de mourir:

« Notre pauvre ami Bachelin était là, un peu rêveur, un peu abattu, comme s'il eût senti déjà descendre sur lui l'ombre profonde de la mort qui s'avoisine. Vous le chicaniez doucement de son silence, qui était presque triste, mais vous ne réussissiez pas à l'égayer... Je ne me doutais pas alors qu'il fût si près du soir; je l'ai compris plus tard. »

Des quatre convives d'alors, trois aujourd'hui sont partis, et le quatrième a eu le douloureux devoir d'écrire leur biographie.

Mais, parmi ses plus chères affections, il faut mentionner surtout le frère de sa mère, M. Auguste Colomb-Grenier, ancien pasteur, résidant au Clos, près d'Aigle. Comme nous l'écrivait M. Herminjard, « on connaîtrait imparfaitement Charles Berthoud si l'on n'avait pénétré un peu avant dans le cœur si chaud et si tendre de son père spirituel. »

Auguste Colomb, qui fut lié avec Vinet, Vulliemin, Juste Olivier, Frédéric Frossard, était né à Provence et avait fait ses premières études à Neuchâtel; élève du vénéré professeur Pétavel, il devait à ce maître la connaissance et le culte des classiques grecs et latins, qu'il conserva jusqu'au terme de sa longue vie. C'est à lui que Charles Berthoud adressait un piquant sonnet, où il évoque le souvenir de notre ancien collège et qui commence ainsi :

Dans le collège où Mathurin Cordier
Dictait jadis sa leçon familière,
Où Mons Jordan, dressant sa tête altière,
Devint plus tard son terrible héritier...

Colomb avait fait ensuite un séjour de deux ans à Paris. « De là, écrit son neveu, de là son style si français. A part Vinet, qui avait tout cela de nature et de culture personnelle, je n'ai connu aucun Vaudois qui eût à ce point cette empreinte d'élégance, de délicatesse et de finesse françaises dans le style et la conversation. »

M. Colomb fut successivement principal du collège de Vevey (c'est alors que Charles Berthoud, âgé d'environ douze ans, passa quelque temps dans cette ville), pasteur à Florence, puis pasteur à Rougemont, et derechef directeur du collège de Vevey. Il fut au nombre des démissionnaires de 1845, redevint pasteur à Florence, passa les trente dernières années de sa vie dans la retraite, cultivant son jardin, s'occupant de botanique et de géologie, écrivant çà et là quelques vers d'une belle effusion lamartinienne, serviable à tous, le plus aimable des hommes et le plus fidèle des amis. Cet érudit, ce spirituel causeur, cet élégant écrivain, n'a pas donné la mesure véritable de son talent « si châtié et si pur »; quelques poésies et quelques articles, insérés dans la *Revue chrétienne*, sur les philosophes religieux de l'Italie, constituent à peu près tout son bagage littéraire. Amiel, qui a esquissé « cette figure si originale de jardinier-pasteur-lettré, à l'esprit délié, au regard d'aigle, à la main généreuse, à la parole badine et même un peu caustique », ajoutait : « Quel dommage qu'il eût la plume si paysanesquement pares-

seuse!» En effet, Colomb fut une intelligence merveilleusement réceptive plutôt qu'une force créatrice. Pour Charles Berthoud, ce vieil oncle avait été le guide le plus sûr, le conseiller le plus écouté, le confident le plus intime; il aimait à se retremper dans l'atmosphère sereine de cette âme de sage et de chrétien, à causer avec lui des bonnes lettres qu'ils aimaient passionnément tous deux; et lorsque M. Colomb mourut, âgé de 83 ans, en mars 1880, Berthoud écrivait à Charles Secrétan:

« Vous ne pouvez vous faire d'idée, cher ami, de tout ce que je perds avec mon oncle; tant qu'il était là, il me semblait vraiment que j'étais encore presque jeune; son influence sur moi a été grande, — ou plutôt, depuis ma première jeunesse, mon imagination a été occupée de lui; il y a mille choses que je ne disais qu'à lui, et que, désormais, je ne dirai plus à personne, parce que personne ne s'y intéresserait... Il m'arrivait constamment d'avoir avec lui, mentalement, de longs entretiens. »

Il s'écrie dans une autre lettre:

« Cette contrée de Chillon s'est voilée pour moi, depuis le jour où nous l'avons conduit au cimetière de Veytaux. »

Mais un autre deuil, plus sensible encore, et plus imprévu, était réservé à Charles Berthoud. Il eut la douleur de survivre à son frère Léon, de neuf ans plus jeune que lui, qu'il avait toujours suivi dans sa carrière avec une sollicitude en quelque sorte paternelle, et qui mourut à Saint-Blaise le 26 février 1892. Ce fut un coup terrible pour le frère aîné: « Mon deuil, nous écrivait-il, ne finira qu'avec moi, je le sens bien. » Et il ajoutait, quelques semaines plus tard:

« Ce pauvre Léon! c'est à présent surtout, mieux que dans les premiers jours, que je sens tout ce que j'ai perdu en lui. Sa correspondance me manque plus encore que je n'avais pensé. Je le voyais trop rarement, mais ses billets, qui étaient, malgré lui, de véritables lettres, ses cartes postales, toujours écrites en anglais (il avait acquis pour cela, depuis longtemps, une véritable maestria, — un mot qu'il aimait, vous le savez bien, cher ami!), où il mettait tant de choses avec sa fine écriture, maintenaient entre nous la communion fraternelle; tout cela me manque et je me sens seul... J'aurais tort de me plaindre de l'isolement, et pourtant je le sens: avec mon frère a disparu tout un monde de souvenirs de famille d'autrefois, qu'un mot seul suffisait à réveiller... Et tant de gens disparus parmi ceux que nous connaissions, que nous aimions, et dont je ne saurais maintenant parler à personne! Cher ami, gardez longtemps tous les vôtres... »

Il se plaignait de plus en plus du poids des années, de la difficulté qu'il éprouvait à accomplir le moindre travail. Nous le voyons pourtant

encore, en 1891, traduire de l'anglais et publier chez Hachette, sous le pseudonyme de Fr. Bernard, un roman en deux volumes: *Syrlin*. Sa correspondance est toujours active, étendue, pleine d'entrain, de verve et de charme mélancolique. Mais il recule devant l'exécution des engagements que nous avions réussi à lui faire contracter au profit du *Musée neuchâtelois*. D'année en année il nous promet, sans jamais nous les envoyer, des articles, impatiemment attendus, sur Muralt et sur la vie sociale au XVIIIme siècle. Il s'excuse avec une sorte de confusion résignée: « Les ajournements, nous écrit-il (1888), sont devenus pour moi un mal chronique, incurable! Connaissez-vous le proverbe espagnol: La rue qui s'appelle *Demain* conduit à la place *Jamais?* J'y suis arrivé, à cette place maudite, et j'y reste... » Ou encore: « Je suis né, paraît-il, un quart d'heure trop tard, et cela se retrouve tout le long de la vie, même quand cette vie est longue; c'est pourquoi j'ai toujours manqué d'à-propos. »

Il n'en manqua point, cependant, le jour où, désireux de laisser un souvenir à son village natal, il fit don à l'hôpital de Couvet du Pré-de-Porte. L'hospice avait fait des offres au propriétaire, qui refusa, par une sorte de « superstition », de vendre, comme il disait, « le seul coin de terre qui me reste des propriétés de ma famille d'autrefois ». Mais peu de temps après, il donnait ce qu'il n'avait pas voulu vendre. « Je suis très aise, écrivait-il à son ancien élève, M. le pasteur Petitmaitre, qu'après moi ce dernier débris des propriétés de ma famille au Val-de-Travers, n'ait d'autre propriétaire que l'institution de bienfaisance dont vous présidez le comité. »

Cette donation put être régularisée dans les derniers jours de la vie de Charles Berthoud.

Ce que Charles Berthoud a été, surtout à la fin de sa vie, pour la paroisse, pour l'Eglise, pour son cher village d'adoption, M. Dubois, pasteur de Gingins, pourrait nous le dire. Il l'a dit d'ailleurs dans l'oraison funèbre où il a excellemment parlé de son ami; il l'a dit quelques jours après dans un journal vaudois. Le contact entre une population très réservée et un nouveau venu d'allures imposantes et au fond fort timide, le contact avait fini par s'établir: Gingins considérait Berthoud comme l'un des siens, et lui-même il s'y sentait chez lui. Il suivait régulièrement le culte de l'Eglise nationale, à laquelle, soit à Neuchâtel, soit au canton de Vaud, il était demeuré très attaché. En 1887, il fut appelé à faire partie du Conseil de paroisse. Sa modestie en fut étonnée. « Vous m'écririez que je viens d'être appelé à faire partie du Conseil fédéral;

que ma surprise ne serait pas plus complète. » Il devint un membre assidu, même laborieux du Conseil de paroisse et prit au sérieux les fonctions qu'il avait acceptées. Il fut surtout un précieux ami pour son pasteur, qu'il voyait fréquemment. C'est au presbytère que Berthoud passait une des dernières veillées de l'an 1893, et, sur une parole de son hôte qui évoquait l'année nouvelle, il dit avec une solennité qui frappa les assistants : « L'année nouvelle, je la commencerai, mais je ne l'achèverai pas. »

Ce pressentiment ne le trompait point. Le 1er février, il était pris d'une pneumonie contre laquelle l'exceptionnelle vigueur de sa constitution lutta pendant un mois. Le jour même où la maladie fondait sur lui, au moment de s'aliter, il m'écrivait encore pour me faire ses vœux à l'occasion d'un voyage en Hollande : « J'arrive à temps pour vous dire encore bon voyage. » Et dans cette lettre, la dernière qu'il ait écrite, il faisait encore une allusion à « Notre-Dame de Colombier », — c'est ainsi que dans nos lettres nous appelions Mme de Charrière.

J'eus le privilège de revoir Charles Berthoud quatre jours avant sa fin. Qu'il était tendrement affectueux, chrétiennement résigné à la mort qu'il voyait venir, et surtout qu'il était humble ! Cet homme qui passait, grâce à sa prestance et à sa démarche, pour un peu hautain, était en réalité, pour ceux qui l'ont connu de près, un exemple d'humilité chrétienne en même temps que de parfaite sincérité devant Dieu. Nul ne fut plus éloigné que lui de la propre justice du pharisien, nul ne se jugea soi-même avec une plus sévère clairvoyance, et le pasteur de Gingins, qui a mieux que personne pénétré dans l'intimité de sa vie religieuse, a pu appliquer à sa fin paisible cette parole : « Dieu résiste aux orgueilleux, mais il fait grâce aux humbles. »

C'est le soir du 1er mars 1894 que Charles Berthoud s'est endormi pour toujours. Quelques amis de Neuchâtel et de Lausanne vinrent le dimanche suivant se joindre au cortège des habitants du village qui conduisit sa dépouille mortelle au cimetière de Gingins. Il repose au pied de ce Jura qu'il aimait, dans cette terre vaudoise qui était à moitié sa patrie, puisqu'on est toujours plus ou moins du pays de sa mère.

* * *

Nous voici arrivé au terme de cette longue notice, où nous avons cherché à évoquer la figure d'un homme que nous aimions d'une affection en quelque sorte filiale. Nous sentons, au moment de poser la plume, tout ce qui manque à son portrait; il eût fallu entrer, mieux que nous

n'avons su le faire, dans l'intimité de son âme. Toute biographie est une énigme à résoudre; l'étude de toute âme humaine devrait aboutir à une formule qui l'explique et qui la résume. Nous avons cherché dans la correspondance de Charles Berthoud, depuis ses années de jeunesse jusqu'à la fin de sa vie, le secret de sa destinée et de sa physionomie morale. Et nous croyons pouvoir dire que rarement un homme fut plus différent de ce qu'il paraissait être aux observateurs superficiels. Ce qui lui manqua surtout, c'est la confiance en sa force, c'est la foi en lui-même; il eut des dons éminents, un esprit d'une pénétration rare, un goût très délicat, un sens littéraire très vif, aiguisé par de vastes lectures, une érudition curieuse et étendue, qui ne cessa de s'enrichir jusqu'au bout. Et cependant il n'a pas produit une œuvre maîtresse; il s'est borné à de piquantes recherches d'histoire et à des traductions où il s'effaçait lui-même avec une persistance singulière. Il n'osa pas oser; la timidité dont il souffrait le paralysa constamment; son indécision remit sans cesse au lendemain l'œuvre rêvée; il arriva au terme de sa vie avec le sentiment qu'il n'avait pas donné sa mesure, et peut-être, ce qui est plus grave, qu'il n'eût pas valu la peine de la donner. Il légitimait ainsi l'apathie de sa volonté, se complaisait dans cette espèce de studieux *farniente* où s'écoulèrent les années de sa maturité et de sa vieillesse. Son intelligence n'en demeurait pas moins active, pas moins ouverte aux choses du dehors. Il fut jusqu'au bout le spectateur le plus avisé et le plus attentif du mouvement littéraire; il prit aux travaux de ses amis l'intérêt le plus fidèle, et d'autant plus touchant qu'il s'en voulait au fond de sa stérilité et qu'il ne pouvait ignorer de quoi il eût été capable, avec plus d'effort et moins de vains scrupules. Il fut un admirable conseiller, qui trouvait, comme nous le disait M. Louis Favre, une éloquence persuasive pour encourager les autres à produire, pour les stimuler au travail fécond; un juge, au sens élevé et ferme, qu'on ne pouvait consulter sans profit, ni sans regret, car on se disait, en lisant ses lettres si fines et si riches: « Pourquoi n'est-ce pas lui qui entreprend l'œuvre en vue de laquelle il me donne de si précieux avis? »

Nous avons montré le cas qu'un Littré faisait de son concours, le prix qu'un Adert attachait à sa collaboration. C'est avec une sorte de mélancolie que nous avons surpris dans sa correspondance les témoignages de la haute estime en laquelle l'ont tenu les Amiel, les Juste Olivier, les Secrétan, les Herminjard, les Félix Bovet, les Charles Ritter, tous les hommes distingués, en un mot, dont s'honore notre pays: un tel homme nous devait davantage que les essais qu'il nous a donnés. Du

moins notre pays a-t-il été toujours le sujet principal de ses études historiques ou littéraires. Et c'est là surtout ce qui nous a engagé à donner quelque développement à la biographie de Charles Berthoud. Il était ardemment Neuchâtelois, et conserva toute sa vie un tendre attachement pour ce coin de terre auquel se rapportaient toutes ses pensées : parmi ses diverses collaborations, la plus assidue fut celle qu'il donna au *Musée neuchâtelois*. Son patriotisme n'avait d'ailleurs rien d'étroit et de sectaire; il avait appris à voir les choses de haut, peut-être parce qu'il les avait souvent vues de loin, qu'il avait élargi ses points de vue durant ses séjours à l'étranger, et qu'il s'était rendu compte que notre pays n'a rien à envier à ses voisins.

Nous aurions voulu encore, au cours de cette notice, montrer mieux le cœur sensible et tendre que cachait notre ami sous ses allures imposantes, qui ont induit en erreur tant de juges superficiels. Son cœur, nous en avons éprouvé la bonté paternelle, disons mieux : la tendre sollicitude, et nous savons, avec d'autres, quel deuil a été sa mort pour ceux qui avaient joui de son amitié.

C'est à ceux-ci que nous devons d'avoir pu retracer sa vie, et nous remercions non seulement sa famille, mais ses amis, de nous avoir confié tant de documents dont nous avons fait notre profit dans ces pages.

Puissent-elles en retour leur avoir donné la satisfaction de revivre quelques heures en la société de celui que nous pleurons avec eux.

Philippe GODET.

APPENDICE

Nous recueillons ici quelques lettres qui compléteront notre notice et que nous regrettons de n'avoir pu y insérer à leur date.

A propos de son séjour à Bâle, dont nous avons parlé au début de cette biographie, Charles Berthoud nous écrivait en février 1889 :

« Adieu, mon cher « ataraxe ». Je ne vous envoie pas un *Macte animo,* parce que je sais que vous n'en avez pas besoin... A propos du *Macte animo:* Châteabriand raconte dans les *Mémoires d'outre-tombe* qu'arrivant à Bâle, devant l'hôtel des Trois-Rois, et comme il descendait de voiture, *un étudiant* s'approcha de lui, et lui dit: *Macte animo, generose puer!* C'était en plein règne de Louis-Philippe; Châteaubriand était exilé de France. Il n'était plus jeune, il s'en faut, et le *generose puer* le fit sourire... Je vous raconte cela parce que je crois avoir assisté à cette scène; j'étais à Bâle, étudiant (*generosus puer)* quand Châteaubriand y arriva, accompagné d'un brigadier de gendarmerie

française qui escortait sa chaise de poste depuis Saint-Louis, et avec lequel il s'entretint en souriant, en arrivant à l'hôtel. Singulier effet de la distance des temps: en lisant ce récit des *Mémoires d'outre-tombe,* j'ai revu tout cela; mais figurez-vous que je me suis demandé si ce n'était point moi qui avais dit le *Macte,* etc. Je suis à peu près sûr que je n'ai pas fait cette sottise, et pourtant il me reste quelque doute, tant ce détail est loin et se confond dans le demi-jour de la *Dichtung und Wahrheit.* »

Dans une lettre à M. Charles Ritter (12 avril 1888), je trouve un souvenir intéressant du séjour de Charles Berthoud à Paris. Il s'agit du chef du romantisme genevois, le poète Charles Didier, dont Berthoud fréquentait volontiers le salon :

« Il avait un mardi ou un mercredi, et recevait passablement de gens de lettres, et même des illustres. J'y ai vu Lamennais absorbé dans une partie d'échecs et ayant l'air d'un vieux curé; j'y ai causé avec Mme Louise Colet, fort belle (et qui devait avoir eu l'air d'une charmante furie quand elle avait voulu donner un coup de couteau à Alphonse Karr : j'y pensais en m'entretenant avec elle). Mme Ch. Didier était aussi une très agréable et jolie personne, qui semblait singulièrement jeune auprès des cheveux déjà tout blancs de son mari. Ça été là pour Didier une heureuse période de sa vie, mais courte: bientôt ont commencé les tribulations. »

Nous recueillons aussi la lettre que M. Renan adressait à notre ami après la publication de *François d'Assise :*

« Serres, 28 juillet 1865.

« Monsieur,

« Avant mon voyage, j'avais déjà eu connaissance de votre livre, et je l'avais trouvé extrêmement bien fait. Je vous remercie de l'envoi que vous avez bien voulu m'adresser. Je ferai de votre publication l'objet d'un article *(Variétés)* dans le *Journal des Débats*. Déjà j'avais eu l'intention de faire un article de ce genre sur l'original de M. Hase. Je retrouve mon exemplaire allemand, chargé de notes; des occupations plus urgentes me le firent négliger. Votre livre vient très heureusement pour moi me réveiller à l'endroit d'un sujet qui a toujours été de ma prédilection. J'aime beaucoup François d'Assise, et j'ai éprouvé un vif plaisir à le trouver si bien présenté par vous au public français.

« Agréez, Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée.

« 29, rue Vanneau. E. Renan. »

Terminons — enfin! — par une rectification. A page 179, *Musée* d'août 1894, nous nous sommes exprimé de telle sorte qu'on a pu croire que c'est entre 1827 et 1830 que Ch. Berthoud avait suivi les leçons de Juste Olivier. Or, celui-ci n'a commencé ses cours à Neuchâtel qu'à son retour de Paris, après la révolution de Juillet.

PORTRAIT DE J.-L.-CHARLES D'ORLÉANS, COMTE DE DUNOIS

Ferdinand pinxit. — R. Nantueil (pour Nanteuil) sculpebat, 1660

(AVEC PLANCHE)

Ce remarquable portrait est le pendant de celui de Charles Paris d'Orléans, qui a été publié en 1892 dans le *Musée neuchâtelois*. Tous deux sont du même peintre, du même graveur et de la même année 1660. A cette époque, Charles Paris, fils cadet de Henri II d'Orléans-Longueville, avait dix ans, et J.-L.-Charles, son frère aîné, plus connu sous le nom de l'*Abbé d'Orléans*, en avait quatorze. Ces deux portraits sont du reste traités de main de maître.

Le portrait de l'Abbé d'Orléans est de moyenne grandeur, en buste. La tête, représentée de face, un peu tournée vers la droite, est charmante de naïveté et de jeunesse. Rien dans cette physionomie douce et intelligente ne fait prévoir la triste maladie qui assombrira plus tard la vie du jeune prince, mort à 48 ans, atteint d'aliénation mentale.

J.-L.-Charles d'Orléans, qui devint prince de Neuchâtel en 1663, résigna, déjà en 1668, la Principauté entre les mains de son frère cadet, Charles Paris. Il mourut en 1694.

Le nom du peintre de portrait, Louis Ferdinand, né à Paris en 1640[1], est peu connu; quant à celui du graveur français Robert Nanteuil (1630-1678), il est de ceux dont s'honore l'art de la gravure. Dans sa courte vie, il ne grava pas moins de 250 portraits, indépendamment de ceux qu'il peignit au pastel. C'est de lui aussi qu'est le superbe portrait d'Henri II d'Orléans-Longueville, dont la reproduction a été offerte en 1894 par le *Musée* à ses lecteurs.

Tous ces portraits font partie de la collection du Musée historique.

Alf. Godet.

[1] Basan. Dict. des gravures anciennes et modernes.



J.-L.-CHARLES D'ORLÉANS, COMTE DE DUNOIS

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL.



Louis Coulon.

LOUIS DE COULON

1804-1894

Avec reproduction du portrait peint par Faure en 1867

Parmi les familles réfugiées dans notre pays, « pour cause de religion », qui ont voulu rendre en bienfaits l'hospitalité et la sécurité que leur refusait leur patrie, la famille Coulon tient un des premiers rangs. Nous lui devons la création de notre Musée d'histoire naturelle, et c'est grâce à son initiative, que l'histoire naturelle enseignée régulièrement, a pu prendre pied chez nous et a fait en peu de temps des progrès remarquables. Avant 1830, tout était à créer dans le domaine de la science : les mathématiques, la chimie, la physique venaient de faire leur apparition dans l'enseignement ; quelques amateurs épars dans le pays, des pasteurs pour la plupart, enregistraient des observations de météorologie, mais avec des instruments imparfaits, non comparables entre eux ; les Benoît, des Ponts, recueillaient des insectes, des plantes, des minéraux, des fossiles, créaient des collections, comme un siècle auparavant, au temps de Louis Bourguet, Garcin et le pasteur Cartier organisaient des *cabinets* de curiosités qui s'éparpillèrent après leur mort sans qu'on puisse dire ce que ces richesses sont devenues. D'Ivernois, le capitaine Chaillet, les frères Gentil, de la Chaux-de-Fonds, reliaient les anneaux de la chaîne non interrompue des botanistes depuis le temps où le docteur Abraham Gagnebin, de la Ferrière, et d'Ivernois enseignaient la botanique à J.-J. Rousseau. De toutes parts se manifestaient des lueurs, des tentatives sans lien, sans l'appui indispensable que fournit l'association régulière ou l'enseignement public.

En 1831, les mouvements politiques qui éclatèrent dans notre pays et qui furent vaincus par les armes, n'étaient pas favorables à la réalisation des plans d'études rêvés par d'excellents esprits. La crise intense dont la chute de Charles X donna le signal, avait fait naître dans une partie de notre peuple, qui aspirait à l'indépendance, des insurrections violemment refoulées. La rancune, la scission étaient partout et paralysaient l'élan vers un progrès bien désirable dans le domaine intellectuel.

Au milieu de ces luttes passionnées, de cette irritation des cœurs, n'est-il pas consolant de voir surgir un homme qui, avec des convictions très arrêtées, sait se dégager de toute aigreur et, élevant son âme au-dessus des questions de parti, entreprendre une œuvre à laquelle il consacre sa vie avec une inébranlable persévérance? Cet homme est Louis Coulon.

Formé par de bonnes études à Paris, éclairé par le contact des savants naturalistes qui brillaient en France à cette époque : Geoffroy Saint-Hilaire, Lamarck, Blainville, Lacépède, Duméril, de Jussieu, Desfontaines, Richard, Beudant, Brongniart et par dessus tout Cuvier, il sentait mieux que personne ce qui nous manquait pour nous mettre en état de prendre notre part des recherches organisées dans tous les pays civilisés. Mais pour y parvenir, il fallait attirer quelques hommes animés de la même ardeur que lui-même. Il était secondé dans ses intentions par son père, qui l'inspirait par son exemple et l'excitait par ses encouragements.

Que de choses à faire ne voyaient-ils pas autour d'eux, que de secrets à découvrir, que de recherches à entreprendre dans nos lacs, dans nos montagnes dont on ignorait la structure, dans l'atmosphère dont les phénomènes restaient obscurs, dans nos sources, nos ruisseaux, nos rivières, dans l'asphalte du Val-de-Travers qui restait sans emploi, dans la tourbe qui devenait de plus en plus un combustible apprécié et dont on craignait le gaspillage, dans les blocs erratiques sans rapport aucun avec les roches calcaires de notre Jura, dans nos cavernes et les causes qui les avaient creusées. Et notre faune, et notre flore, qui en ferait la synthèse, où loger et mettre à l'abri de la destruction les herbiers et les collections d'animaux conservés qui existaient déjà chez nous, en attendant qu'une main savante pût les classer d'une manière utile pour l'étude et pour l'enseignement? Et notre industrie, qui la ferait sortir de la routine où elle risquait de s'enfouir?[1]

L'enseignement lui-même, où était-il donné? Jusqu'en 1835, les écoles étaient disséminées dans notre ville, à la rue du Château, au Trésor, même dans l'abattoir du menu bétail au bord du lac, et les élèves, pour passer d'une leçon à une autre, devaient courir la ville. Le Gymnase, où toutes les classes allaient être réunies, était en construction,

[1] Dans les grandes localités de nos Montagnes, qui, pour les besoins de leur industrie, auraient réclamé le secours des sciences, rien de régulier n'existait. Un Français, le professeur Bresson, donna, pendant quelque temps, vers 1830, des cours libres de mathématiques, de physique, de chimie, qui eurent les plus heureux effets.

et les travaux durèrent bien des années, le sol qui le portait ayant été conquis sur le lac. Cet édifice, dont les dimensions paraissaient excessives à beaucoup de gens, était déjà la manifestation d'un esprit nouveau et d'une tendance à établir dans l'enseignement un progrès et des développements que l'avenir se chargerait de réaliser.

Quant aux écoles de filles, dont jusque-là on s'était médiocrement préoccupé, réduites à quelques classes primaires, elles étaient logées dans deux masures, les unes dans l'ancien Hôtel-de-ville, les autres (les gratuites) aux Bercles, dans les anciens magasins d'une raffinerie de sucre abandonnée. C'est même dans le vieux laboratoire de celle-ci qu'on avait installé provisoirement l'enseignement de la physique et de la chimie.

Tout cela était plus que modeste, comparé à ce que nous possédons aujourd'hui; mais des changements allaient s'opérer, en grande partie sur l'initiative de L. Coulon, de son père et de leurs amis.

* * *

La biographie de P.-L.-A. Coulon père, écrite par M. Félix Bovet avec le talent, l'esprit et le cœur que nous lui connaissons, et qui fut lue à la Société helvétique des sciences naturelles réunie à la Chaux-de-Fonds en 1855, est le plus beau monument qu'on puisse élever à celui qui fut chez nous un des nobles représentants de l'initiative courageuse et de cet esprit public qui est la gloire d'un pays. C'est à ce titre qu'elle devrait être reproduite dans le *Musée neuchâtelois*, pour servir d'exemple à la génération actuelle, qui prend trop l'habitude de tout demander à l'Etat. Celui qui a le plus contribué à l'établissement de la Caisse d'Epargne et qui, jusqu'à son dernier jour, en fut gratuitement le directeur et le teneur de livres, a rendu de tels services qu'il doit être mis au nombre de ces bienfaiteurs de l'humanité qui s'occupent à la fois des intérêts matériels, intellectuels et moraux de leurs concitoyens.

Son fils Louis, avec moins de vivacité peut-être, mais avec une persévérance égale à la sienne, entrait dans ses vues et ne reculait devant aucune peine pour réaliser les plans qu'il avait conçus.

Si j'entreprends de rappeler le souvenir de Louis Coulon, dont la mort, survenue le 13 juin 1894, a été pour notre ville un deuil public, et dont les obsèques ont attiré un concours inaccoutumé d'assistants appartenant aux autorités de l'Etat, de la Commune, à l'Académie, à la Société des sciences naturelles, dont il fut le président vénéré pendant 54 ans, c'est pour avoir une occasion d'exprimer publiquement mon

admiration pour ce juste avec lequel j'ai travaillé pendant près d'un demi-siècle, et ma reconnaissance pour le bien qu'il m'a fait par l'exemple de sa vie, de sa modestie, de son activité, de son désintéressement.

Beaucoup d'hommes ont eu une existence plus brillante, plus mouvementée que la sienne, beaucoup ont écrit, parlé, remué momentanément les masses populaires par leur éloquence, mais combien ont apporté dans le monde une idée nouvelle, ou laissé un monument durable de leur passage sur la terre ? Louis Coulon a parlé rarement, écrit fort peu, si peu que je serais embarrassé d'allonger ma notice par des citations ; les lettres de ses correspondants ne contiennent que des demandes de services, des remerciements pour services rendus, ou des questions spéciales d'histoire naturelle, rien qui puisse intéresser nos lecteurs ; mais il a fondé et organisé notre Musée, inspiré le goût de l'étude de la nature, facilité l'établissement à Neuchâtel d'Agassiz, soutenu pendant plus d'un demi-siècle notre Société neuchâteloise des sciences naturelles, qui a contribué pour une si large part à la diffusion des lumières et à des progrès de tout genre dans notre canton. Voilà, me semble-t-il, des actes et des titres suffisants pour justifier la place que nous lui donnons dans le *Musée neuchâtelois*.

Louis Coulon naquit à Neuchâtel le 2 juillet 1804 ; c'est là qu'il fut élevé et qu'il fit ses premières études. De bonne heure il manifesta un goût prononcé pour l'histoire naturelle ; il recueillait avec soin les insectes, les plantes, les fossiles, non qu'il y fût engagé par l'enseignement qu'il recevait, puisque les sciences naturelles n'étaient pas encore inscrites dans les programmes, mais il avait l'exemple de son père, qui, à ses travaux de négociant associé de la maison Pourtalès, alliait les goûts et l'activité d'un naturaliste. Dans leurs courses de la ville au « Roc », propriété de famille au-dessus de Cornaux, le père et le fils rencontraient aux marnières et aux carrières d'Hauterive, dans le vallon de Voëns, sur les pentes de Chaumont, une foule d'objets qui devenaient un sujet de conversation et d'étude et allumaient chez le jeune écolier un feu qui ne s'est jamais éteint.

Avant de se rendre à Paris, en 1824, Louis Coulon fit, en 1822, un séjour à Manheim pour y apprendre l'allemand. Là, il eut la joie de continuer, avec ses professeurs et ses condisciples, les excursions dont il avait pris l'habitude et dont il rapportait d'abondantes récoltes de tout genre : plantes, insectes, papillons, coquilles, que l'on déterminait avec soin et qui devenaient le noyau de collections intéressantes. Il est

probable que c'est là qu'il commença à empailler les oiseaux et les mammifères et qu'il s'exerça au dessin qui devait lui rendre, plus tard, de si grands services.

A Paris, il étudia avec une ardeur extrême, et en profitant des facilités qu'il trouvait dans les riches collections de la grande cité, les diverses branches de l'histoire naturelle, et se rendit familières l'anatomie, la taxidermie et toutes les pratiques en usage pour la conservation des animaux et des plantes destinés à prendre place dans un Musée. C'est là aussi qu'il dut s'exercer à l'aquarelle et qu'il acquit cette habileté que nous avons si souvent admirée dans sa peinture des oiseaux.

A son retour à Neuchâtel, il entra dans l'administration de la Bourgeoisie et on lui confia la direction des forêts. Celles-ci, par ses soins, comptèrent bientôt, comme chacun le sait, parmi les mieux entretenues et les plus belles du canton. Mais ce qui, de bonne heure, devint sa principale ambition et son occupation favorite, ce fut de recueillir tous les spécimens du règne végétal et du règne animal qui pouvaient se présenter, ou que son père et lui achetaient de leurs deniers, ou obtenaient par des échanges. Lorsque la salle du rez-de-chaussée de la maison des Orphelins, aujourd'hui Hôtel communal, accordée pour recevoir le Musée naissant de la ville, fut remplie, ils entassèrent dans leur habitation du Faubourg leurs acquisitions nouvelles, appelant de leurs vœux le jour où ces richesses pourraient être utilisées dans l'enseignement officiel. Toutefois, la création de cette chaire dépendait non seulement d'un vote des Conseils, mais de la chance de trouver un professeur capable et assez désintéressé pour se contenter du traitement alors admis par l'administration.

Ce professeur se présenta de lui-même, et ce fut un beau moment dans la vie de L. Coulon que celui où il reçut la lettre dont je cite des fragments. Elle était datée de Paris, 27 mars 1832, et signée Louis Agassiz.

MONSIEUR,

Je viens vous remercier de tout ce que vous avez bien voulu faire pour la publication de mon prospectus (concernant les *Poissons d'eau douce*) et pour les souscriptions que vous m'avez fait avoir. Je vous en suis très reconnaissant et si jamais je puis vous obliger, veuillez disposer de moi.

. . . . . .

J'ai eu le bonheur de me concilier, pour toutes mes recherches, la bienveillance de M. Cuvier, qui a mis à ma disposition tous les objets que j'ai voulu examiner. Il a même poussé envers moi la générosité bien au-delà de ce que devait attendre un jeune homme de mon âge, et qui a encore si peu

fait pour la science. Vous avez vu les matériaux que j'ai réunis pour une histoire des poissons fossiles; vous savez aussi qu'à mon départ pour Paris je redoutais beaucoup de ne pouvoir examiner ceux qui se trouvaient au Museum avec toute la liberté que j'aurais désirée, et je croyais d'autant plus positivement en être privé que M. Cuvier avait lui-même annoncé un ouvrage sur cet important sujet, qu'il se proposait de publier dès qu'il aurait achevé sa grande histoire naturelle des poissons. — Eh bien, non seulement M. Cuvier m'a permis de décrire, de comparer et de faire dessiner tous les squelettes des poissons vivants et tous les fossiles qui sont disposés aux Galeries, mais encore il m'a remis tous les matériaux qu'il avait réunis par devers lui pour son ouvrage et même tous les dessins qu'il avait fait faire au Musée Britannique et ailleurs et, ayant d'autres travaux importants qui l'occuperont, il veut bien croire que je m'acquitterai assez bien de la tâche que j'ai entreprise pour les fossiles, pour renoncer à son ouvrage et me laisser remplir seul cette lacune.

Vous pouvez penser combien un semblable encouragement m'a donné de zèle, et avec quelle ardeur je poursuis mon travail; c'est même une des raisons pour lesquelles je ne vois personne ici, pour ne pas me laisser distraire. J'avance beaucoup malgré l'immensité des matériaux qui sont à ma disposition, et je suis déjà arrivé à des résultats assez intéressants sur la répartition des poissons fossiles dans les différentes périodes de la création et sur leurs rapports avec les poissons vivants.

Lorsque, dans le courant de l'été passé, j'ai eu le plaisir de vous voir, je vous ai exprimé à plusieurs reprises le vif désir que j'aurais de pouvoir me fixer auprès de vous, et mon intention de faire des démarches pour chercher à obtenir la chaire d'histoire naturelle que vous fonderez dans votre Lycée.

Maintenant, les choses doivent être plus avancées que l'an passé, et vous m'obligeriez infiniment si vous pouviez bientôt me donner quelques renseignements là-dessus. J'ai communiqué mes projets à M. de Humboldt, que je vois fréquemment ici, et qui veut bien me témoigner de l'intérêt en m'aidant de ses bons conseils; il pense que dans de pareilles circonstances, il faut, surtout dans ma position, prendre ses mesures à l'avance.

Il est un autre point fort important pour moi, dont je voulais vous entretenir également. Quoique vous n'en ayez vu que bien peu de chose, vous savez cependant que, dans mes différentes courses, par mes relations et par mes échanges, je me suis fait une fort jolie collection d'histoire naturelle, riche surtout dans les classes où votre Musée est le moins fourni, et qui pourrait remplir les lacunes des collections de la ville de Neuchâtel, et les rendre plus que suffisantes pour donner un cours complet d'histoire naturelle. J'ai donc pensé qu'il pourrait entrer dans le plan de ce que vous vous proposez de faire pour le Lycée, d'augmenter aussi vos collections zoologiques et, s'il en était ainsi, j'ose croire que la mienne remplirait pleinement le but que vous vous proposez d'atteindre. Dans ce cas, je vous l'offrirais. Je dois viser à m'en défaire, quoiqu'il m'en coûtera beaucoup de me séparer de ces compagnons d'études sur lesquels j'ai fait, jusqu'à présent, presque toutes mes recherches. Mais les frais qu'elle exigerait pour la loger convenablement sont au-dessus de mes forces.

Cette lettre établit nettement la situation : le jeune et vaillant Vaudois revenait des Universités de Munich et de Heidelberg avec ses

diplômes de docteur en médecine et de docteur en philosophie; il était déjà l'auteur de publications sur les *Poissons du Brésil*, qui avaient attiré sur lui l'attention des savants les plus illustres, et commençait ses immortelles recherches sur les *Poissons fossiles*, qui complétaient les travaux de Cuvier sur la paléontologie des vertébrés. Mais son père, pasteur à Concise, désirait le voir s'établir comme médecin pratiquant, afin qu'il pût gagner sa vie, et cette perspective le désespérait. C'est alors que, renseigné par les parents qu'il avait à Neuchâtel, il s'adressa à L. Coulon, comme à celui qui, seul, pouvait lui tendre la main pour le tirer d'embarras et lui aider à prendre dans le monde la situation qu'il ambitionnait. Il ne se trompait pas car, dans une lettre du 23 mai suivant, et dont j'ai le brouillon sous les yeux, L. Coulon l'encourage en lui disant que l'établissement d'une chaire d'histoire naturelle gagne des partisans; la difficulté est le manque d'argent : le déficit de 14,000 francs constaté dans les finances de la bourgeoisie a épouvanté tout le monde et paralysé les courages; on trouve déjà que la construction du Gymnase coûte trop cher; les événements politiques de l'année précédente, les prises d'armes ont causé des dépenses imprévues qui peuvent se renouveler, vu l'agitation qui règne dans le pays. L. Coulon regrette les grosses pensions de retraite qu'on a accordées. Enfin, le seul moyen qui se présente est une souscription qu'il va entreprendre, et il demanda à Agassiz s'il se contenterait de 70 à 80 louis par an, pour dix heures de leçons par semaine, lesquelles ne se donneraient que dans les auditoires de belles-lettres et de philosophie.

Peu après, le 4 juin, Agassiz remercie L. Coulon de la perspective qu'il lui ouvre de pouvoir s'établir bientôt auprès de lui. Toutefois la mort subite du baron Cuvier, survenue depuis sa dernière lettre, a apporté quelque changement dans sa position. Il s'agit de terminer l'ouvrage sur « les poissons » que le grand naturaliste a laissé inachevé, et le professeur Valenciennes lui demande de s'associer à ce travail en lui faisant des propositions fort engageantes, mais il ajoute : « Je suis trop peu Français de caractère et je désire trop vivement m'établir en Suisse pour ne pas leur préférer la place que vous pensez me donner, pour peu que je puisse me tirer d'affaire avec les appointements qui y seraient attachés.

« ... Jusqu'à présent, mes actes témoignent que je ne tiens pas à une position lucrative par intérêt personnel, qu'au contraire je sacrifierais toujours à l'avancement de l'établissement qui me serait confié tous les moyens qui seront mis à ma disposition. »

Lequel était le plus heureux de ces deux jeunes correspondants, dont l'un allait bientôt jeter un si vif éclat dans la science et fixer les regards des savants de l'Europe sur notre petite ville encore inconnue, et dont l'autre, en ce moment protecteur désintéressé, serait plus tard honoré pour la bonne action qu'il venait d'accomplir. Il avait enfin trouvé un homme selon son cœur, animé comme lui du feu sacré de la science ! Il lui écrit, le 23 mai : « Je ne peux pas attendre le moment de vous voir au milieu de nous et de vous avoir pour collègue. »

Sans perdre une minute, et avec l'intrépidité calme de l'homme convaincu qui opère des miracles, Louis Coulon eut recours au moyen héroïque qui trouve toujours un écho dans le cœur des Neuchâtelois; il ouvrit une souscription qu'il colporta lui-même chez ses amis, et recueillit une somme de 6,000 francs qui assurait au candidat une chaire provisoire et un modeste traitement de 2,000 francs pendant trois ans. Plus tard, le gouvernement y ajouta un subside.

Cet humble salaire qui fait sourire aujourd'hui, et qu'il accepta néanmoins avec reconnaissance, était le salut pour Agassiz.

Sans l'accueil, les encouragements et les ressources qu'il trouva dans notre ville, que serait-il devenu, lui qui avait à sa solde deux peintres : Weber et Dinkel, pour ses travaux, et d'énormes recherches en perspective? Il accepta en rêvant la gloire, et ouvrit joyeusement ses cours au mois de novembre 1832, *après les vendanges*, comme on dit chez nous. On lui avait accordé une salle à l'Hôtel de ville, à deux pas de la maison des Orphelins où était le petit Musée. C'est là qu'il conduisait ses élèves pour les démonstrations.

En apprenant la part que L. Coulon avait eue dans l'établissement d'Agassiz à Neuchâtel, le grand voyageur et savant, Alex. de Humboldt, lui écrit, de Potsdam, pour le remercier du service qu'il vient de rendre à son protégé, dont il fait le plus bel éloge. « Je savais, par notre ami commun, M. de Buch, que vous cultivez l'histoire naturelle avec un succès qui égale votre zèle; il m'est doux de voir que votre bienveillance s'est dirigée vers un jeune homme, qui m'est cher, et que l'illustre Cuvier vous aurait recommandé avec la même chaleur affectueuse... »

Les deux lettres autographes, auxquelles j'emprunte ces lignes, font le plus grand honneur à L. Coulon et méritent d'être conservées comme des monuments.

(A suivre.)

L. Favre.

LES CHATEAUX DE NOS COMTES DU BRISGAU

des MAISONS de FRIBOURG et de HOCHBERG

ET LEUR HISTOIRE

(Suite et fin, avec planche. — Voir la livraison d'avril 1895, page 97)

LE CHATEAU DE BADENWEILER

Quoique le château de Hachberg ait donné son nom à deux de nos comtes et à la comtesse Jeanne, ce n'est cependant pas de Hachberg qu'ils sont immédiatement sortis. Hachberg et les terres qui s'y rattachaient avaient été vendues en 1415 par le comte Othon II à son parent Bernard, margrave de Baden, pour la somme de 80,000 florins d'or. Le florin d'or valait alors une soixantaine de francs. La maison s'était partagée en deux branches, et c'est de la cadette que sont issus nos seigneurs neuchâtelois. Rodolphe Ier, de qui ils descendaient, s'était établi dans le sud du Brisgau, au château de Sausenberg, qu'il échangea plus tard contre la résidence plus spacieuse et plus agréable de Röteln. Quant au château et à la seigneurie de Badenweiler, qui faisaient aussi partie du patrimoine de nos comtes allemands, ils provenaient de l'héritage des Fribourg, qui nous ont donné deux souverains, Conrad et Jean, célèbres, l'un par ses démêlés avec Vauthier de Rochefort et les bourgeois de Neuchâtel, l'autre par la bienveillance qu'il a témoignée à ses sujets welches.

Il y a sans doute, dit un auteur, des points de vue plus étendus, plus grandioses et plus romantiques que ceux que présente Badenweiler, mais il y en a certainement peu qui soient aussi gracieux. A l'horizon se dressent les Vosges aux contours arrondis ; à leurs pieds s'étendent les fertiles campagnes de l'Alsace, parsemées de nombreux et florissants villages et de villes industrielles ; plus près du spectateur se déroule, comme un ruban d'argent, le Rhin large et découpé de nombreuses îles; enfin, au pied même des derniers contreforts de la Forêt-Noire, s'étend la petite ville de Müllheim, entourée d'une ceinture de vergers et d'arbres fruitiers. C'est sur un de ces contreforts que se dressent les ruines du château de Badenweiler.

Ainsi que l'indique son nom, Badenweiler possède des sources minérales et thermales, utilisées déjà à l'époque romaine. On a retrouvé en 1784 les ruines des thermes que les Romains y avaient établis. On ignore quand le château qui domine la localité a été construit ; peut-être faut-il remonter jusqu'aux Allemanes pour en retrouver l'origine. Le premier document qui en fasse mention date de l'année 1222. Il faisait partie des domaines des Zæhringen, qui y ont fondé l'église, consacrée à Saint-Pierre.

Aucun château du Brisgau n'a changé aussi souvent de maître. Aux Zæhringen succédèrent les Welfs, puis les Hohenstaufen, les comtes de Fribourg, ceux de Strassberg, de Fürstenberg, les ducs d'Autriche, quelques propriétaires hypothécaires, enfin les margraves de Hachberg-Sausenberg et ceux de Baden. Après l'extinction des Hohenstaufen, le château se trouve entre les mains du comte Conrad Ier, de Fribourg (1237-1272), qui probablement s'en empara de vive force, car en qualité d'héritier des Zæhringen, il avait des prétentions sur tout ce qu'avait possédé cette illustre famille. Après la mort de Conrad, ses fils se partagèrent la succession ; l'aîné, Egon, eut Fribourg, et Henri, le cadet, Badenweiler et Neuenbourg sur le Rhin. Mais la veille du jour où les bourgeois de cette ville devaient lui prêter le serment d'obéissance, ils se révoltèrent contre leur seigneur et furent soutenus dans leur rebellion par l'évêque de Bâle, Henri, de la maison de Neuchâtel, l'adversaire de Rodolphe de Habsbourg. Il s'engagea une longue lutte dont les gens de Neuenbourg finirent par sortir vainqueurs ; leur ville devint ville impériale. Le comte Henri établit sa résidence à « Baden auf der Burg », donc à Badenweiler. Il eut deux filles, dont l'aînée, Marguerite, épousa le comte Othon de Strassberg, de la maison de Neuchâtel. Elle hérita de son père, qui mourut en 1303, la seigneurie de Badenweiler.

Le nouveau seigneur, Othon de Strassberg, ne tarda pas à avoir des différends avec Egon III de Fribourg, au sujet des mines d'argent qui se trouvaient dans le voisinage et qu'ils possédaient en commun. On sait que Othon de Strassberg, chargé par le duc Léopold d'Autriche d'occuper, en traversant le Brunig, le pays d'Unterwald, fut repoussé par les vaillants pâtres de la contrée et mourut des suites de lésions internes, quelques jours après la bataille de Morgarten. Il ne laissait qu'un fils, nommé Imer, qui n'a pas laissé de grandes traces dans l'histoire. Il mourut en 1364 et fut enterré dans l'église de Badenweiler. Son sceau porte les chevrons de Neuchâtel, qui devinrent les armes de la seigneurie de Badenweiler. Ses cousins et héritiers, comtes de Fürstenberg, vendirent

tout l'héritage pour la somme de 25,000 florins d'or à la ville de Fribourg. Celle-ci était alors en guerre avec son seigneur, Egon IV ou Egeno, époux de Varenne, fille de notre comte Louis de Neuchâtel et sœur d'Isabelle.

Cette maison de Fribourg, qui a donné deux souverains à notre pays, a eu une vie assez agitée et remplie par des querelles avec les seigneurs voisins et ses sujets de la ville de Fribourg. Egon III, l'ancêtre de notre seigneur Conrad, avait déjà eu maille à partir avec eux. Il y avait dans son caractère, dit un des historiens de la maison de Fürstenberg, quelque chose d'opiniâtre, de provocateur, d'orgueilleux, qui poussait à la lutte et lui aliénait les cœurs. Il ne comprenait pas l'esprit de son temps, qui était opposé aux entreprises de la noblesse ; c'était le moment où s'accentuait la lutte des rois et des communes contre la féodalité, qui devait succomber. La maison de Fribourg eut le malheur de manifester avec trop peu de prudence ses sentiments intimes, et d'être ainsi en conflits fréquents, en Allemagne et en Helvétie, avec la démocratie. Cette imprévoyance l'exposa à des mécomptes et contribua à hâter la décadence de cette famille.

C'est sous Egon IV, par le mariage duquel notre pays devait passer aux Fribourg, que la lutte atteignit son paroxysme. Zélé partisan de la dynastie impériale des Luxembourg, qui était vue de mauvais œil par la plupart des princes allemands à cause de ses tendances peu patriotiques, Egon IV ne manqua pas d'attirer sur lui l'animadversion de plusieurs d'entre eux. Il se montra en outre contempteur des droits des bourgeois et peu disposé à respecter leurs anciennes franchises et libertés. Il reprochait de son côté aux Fribourgeois d'admettre dans leurs rangs quelques-uns de ses sujets, et voyait dans ce fait une diminution de ses droits et de son autorité. L'animosité alla si loin des deux parts, que le comte Egon, ayant résolu de surprendre la ville, se présenta une nuit avec plusieurs nobles devant une des portes. Mais les bourgeois étaient sur leurs gardes et repoussèrent les assaillants. Ils s'attaquèrent même au château seigneurial qui dominait leur ville et le réduisirent en cendres. A peine en reste-t-il aujourd'hui quelques vestiges. Il était envisagé comme un des plus beaux de l'Allemagne.

La lutte n'en continua pas moins entre les deux adversaires. Fribourg réclame l'assistance des villes, ses alliées, entre autres de Bâle, Brisach, Neuenbourg et de Berne même, en vertu de leur commune origine, qui remontait aux ducs de Zæhringen. Les seigneurs du voisinage, même de l'Alsace, comme l'évêque de Strasbourg, à leur tour, voyant

un des leurs attaqué, accoururent à la rescousse, et une armée de 300 hommes de cavalerie et de 5000 fantassins marcha contre la ville. La rencontre eut lieu près d'Endingen, à l'extrémité nord du Kaiserstuhl. Les Fribourgeois subirent une défaite complète ; plus de mille d'entre eux tombèrent sous le glaive des vainqueurs; près de 400 furent précipités dans le Rhin, 300 environ restèrent entre les mains d'Egon (18 octobre 1366). De plusieurs centaines de Bâlois qui avaient pris part à la lutte, il n'en revint pas la dixième partie, et l'on dut par deux fois procéder à Bâle à l'admission de nouveaux bourgeois.

Malgré cet échec, les Fribourgeois, la première terreur passée, n'abandonnèrent pas la partie. Ils firent de nouveaux efforts pour obtenir, si possible, une paix honorable. Ils réussirent à gagner plusieurs seigneurs, et des négociations furent entamées sous la médiation des ducs d'Autriche et des évêques de Bâle, de Strasbourg et de Constance. Après un an et demi de pourparlers, on finit par s'entendre, et la paix fut conclue aux conditions suivantes : Egon renonçait à ses droits de souveraineté sur la ville, ainsi qu'aux revenus qu'il en tirait ; il recevait en compensation les terres de Badenweiler, plus une somme de 15,000 marcs d'argent (le marc pouvait valoir une trentaine de francs). Il lui restait en outre le landgraviat du Brisgau, c'est-à-dire la haute juridiction sur certaines classes de gens dans des localités déterminées, avec les vassaux et ministériaux. Il possédait aussi les mines d'argent qui se trouvaient dans la contrée, ainsi que les droits de chasse; il régnait sur une vingtaine de villages et autres localités, et presque toute la petite noblesse du pays reconnaissait son autorité. Quant à la ville de Fribourg, elle était libre... de se choisir un nouveau maître ; elle ne conquit donc pas son indépendance, et se donna aux ducs d'Autriche, médiateurs de la paix qui termina la querelle, et qui la convoitaient depuis longtemps.

En 1376, Egon prit part au mauvais carnaval de Bâle (*böse Fastnacht*), en compagnie du duc Léopold d'Autriche, à qui le petit Bâle appartenait alors en hypothèque. Les seigneurs de la suite du duc entrèrent, à la faveur des réjouissances du carnaval, dans le grand Bâle, et s'y comportèrent, vis-à-vis des femmes et des filles, de telle manière que les bourgeois se mirent à sonner le tocsin, tombèrent sur leurs hôtes impertinents et massacrèrent ceux qui ne furent pas assez prompts à s'enfuir. Egon eut bien de la peine à leur échapper et, s'il était tombé entre leurs mains, il eût probablement payé cher sa victoire d'Endingen.

Il mourut à Badenweiler le 23 août 1385, et fut enterré dans l'église,

où son tombeau porte cette inscription : *Anno Domini MCCCLXXXV in vigilia Sancti Bartholomei Apostoli obiit nobilis dominus Egeno, comes de Friburgo, hic sepultus.* Il avait assigné en douaire à sa femme Varenne trois villages dans le Sundgau. Il laissait un fils, qui fut notre comte Conrad de Fribourg, et une fille, Anne, qui épousa en 1387 le margrave de Hachberg-Sausenberg, dont le petit-fils a été le premier de nos seigneurs de ce nom.

La guerre qu'il avait soutenue contre Fribourg avait coûté beaucoup d'argent au comte Egon. Malgré la somme qu'il avait reçue, comme nous l'avons vu plus haut, de 15,000 marcs d'argent, il était plongé dans les dettes, et cette déplorable situation financière s'aggrava encore par la mauvaise administration de son fils Conrad. Les choses allèrent si loin que ce dernier fut obligé plusieurs fois — c'était une espèce de contrainte par corps — de se rendre avec un seul valet dans une hôtellerie qu'on lui désignait, et où il était forcé de se loger à ses frais, jusqu'à ce que le créancier se déclarât satisfait. Il lui arriva parfois de rester débiteur de l'hôtelier et de lui fournir caution pour le paiement. En 1389, il promet avec sa tante Isabelle, notre comtesse, de payer en différents termes, à deux aubergistes de Bâle, une somme de 340 livres, pour consommations et prestations à lui fournies. Quelques années plus tard, il en devait à peu près autant à un hôtelier de Fribourg, et lui engagea, pour se libérer, les revenus de trois de ses baillages. Une grande partie de ses autres revenus dut en outre être hypothéquée pour satisfaire ses plus forts créanciers, à Bâle, Fribourg et Strassbourg, et libérer ses ministériaux qui s'étaient portés ses cautions. Il arriva même que le tribunal de Rotwyl, sur les instances des prêteurs, prononça sur lui la sentence du ban, et adjugea aux plaignants l'usufruit des villages qui n'étaient pas encore grevés d'hypothèques. En 1388, il associa son beau-frère Rodolphe de Hachberg-Sausenberg à la co-jouissance des fiefs qu'il tenait de l'évêché de Bâle, en particulier des droits de chasse et des mines d'argent dans le Brisgau. Enfin, en 1399, il donna en engagère toute sa seigneurie de Badenweiler pour la somme de 28,000 florins d'or au duc Léopold d'Autriche, mais il n'en reçut que 2,000 comptant, le reste devant être employé à payer ses dettes. C'était, comme on le voit, un vrai panier percé. Heureusement il lui restait une poire pour la soif, le comté de Neuchâtel, qu'il hérita de sa tante Isabelle, et où il se fixa définitivement. Les rapports qu'il soutint avec ses sujets welches et Vauthier de Rochefort, rapports qui dévoilent les fâcheux côtés de son caractère, sont assez connus pour que nous nous y arrêtions.

Si la situation économique de Conrad était déplorable, son rôle politique est assez marqué. Il devint conseiller de l'empereur Sigismond de Luxembourg et fut choisi par ce dernier comme arbitre dans une querelle qui avait surgi entre les membres de la famille des Visconti. Il prit part aussi avec son fils à la conquête de l'Argovie par les Bernois, comme représentant de l'empereur. Ce fut grâce à Sigismond que la maison de Fribourg recouvra la seigneurie de Badenweiler, avec l'assurance que si l'empereur se réconciliait avec le duc d'Autriche (c'était Frédéric, connu sous le nom de « la poche vide », excommunié par le concile de Constance et mis au ban de l'empire), et lui rendait ses Etats; le château et la seigneurie de Badenweiler resteraient aux Fribourg. En 1418, Conrad et son fils furent libérés de toute juridiction étrangère. Celui qui voulait les citer en justice ne pouvait le faire que devant l'empereur ou son représentant comme juge suprême. Leurs sujets participèrent aussi au même privilège et furent rendus indépendants du tribunal aulique de Rotwyl (Hofgericht). C'était accorder aux uns et aux autres une grande faveur, car ce tribunal attirait à lui tous les procès — nous l'avons vu plus haut, — s'immisçait dans tout et cherchait à annihiler les tribunaux baillivaux et provinciaux. En outre il était très prompt à prononcer le ban de l'empire sur les personnes et les localités condamnées par lui, ce qui donnait à leurs voisins l'occasion de les attaquer et de les molester. Il était à cause de cela haï des paysans qui, un beau jour, rossèrent d'importance et emmenèrent lié à Badenweiler un huissier du dit tribunal.

Conrad mourut en 1424, le 16 avril, jour des Rameaux. Il eut pour successeur son fils Jean, qui devint comte de Neuchâtel et hérita, paraît-il, des dettes de son père, car on le voit remettre en gage le château et la seigneurie de Röteln, le 13 août 1424, pour la somme de 6000 florins d'or, à son cher oncle, *dem frommen, vesten Herrn, Hansen von Nüwenburg, herr zu Vamerkü, ritter*. Ce Jean de Vaumarcus, dont le nom, comme on le voit, avait été passablement défiguré en passant en pays allemand, était le fils, ou bien, selon Matile (*Musée historique*, tome II), le neveu de Pétermann ou Pierre de Vaumarcus et de Marguerite de Neuchâtel, fille naturelle du comte Louis, beau-père d'Egon de Fribourg; c'est pourquoi Jean l'appelle son oncle. Sous cette désignation, on entendait alors un parent, même éloigné, du côté maternel. Combien de temps le sire de Vaumarcus détint Badenweiler à titre de *Pfandherr*, on ne le sait pas; mais en 1441 nous retrouvons notre comte Jean maître de la seigneurie, à laquelle il donna une organisation judiciaire (*Land-*

gerichtsordnung). Occupé surtout dans son pays de langue française et à la cour du duc de Bourgogne, Philippe-le-Bon, qui le créa chevalier de la Toison d'or, il remit en 1444 sa seigneurie de Badenweiler à son cousin Rodolphe de Hachberg-Sausenberg, et le désigna par son testament comme héritier du comté de Neuchâtel. Avec lui s'éteignit la maison de Fribourg.

D'après M. Frédéric de Chambrier, Conrad de Fribourg fut le seul prince injuste qui ait régné sur notre pays, sur trente-un souverains, barons, comtes, ducs et rois qui l'ont possédé, tandis que Jean fut loyal chevalier, brave guerrier, capitaine expérimenté, politique habile, courtisan sans ambition, ami chaud et zélé confédéré, homme d'un sens juste et droit.

Si nous nous sommes arrêtés un peu longuement sur cette famille des Fribourg, c'est que son histoire explique l'attitude qu'ont prise les comtes de cette maison vis-à-vis de leurs sujets de Neuchâtel. Conrad, en effet, eut maille à partir, comme on le sait, non seulement avec Vautier, mais aussi avec les bourgeois de notre ville. Sa roideur allemande et son esprit autoritaire, héritage par atavisme de son père et de son grand-père, vinrent se heurter contre l'obstination neuchâteloise. L'antagonisme du caractère welche et du caractère germain ne devait pas manquer d'éclater. De là les frottements de Conrad avec Vautier et ses alliés les bourgeois. Quel contraste ne présente pas sa conduite avec celle de son fils Jean! Celui-ci, plus habile et plus intelligent, comprit mieux sa tâche et se fit Neuchâtelois. D'ailleurs ses relations avec les ducs de Bourgogne, Jean-sans-Peur et Philippe-le-Bon, avaient, semble-t-il, affiné son caractère, adouci les angles et donné à son esprit cette débonnaireté et cette souplesse qui le rendirent cher à ses sujets welches.

Rodolphe et Philippe de Hochberg ne se rendirent que rarement dans le Brisgau; leur activité s'exerce désormais en pays français, soit à la cour de Bourgogne, soit à celle de France, où Philippe épouse la nièce de Louis XI, Marie de Savoie. Pendant leur absence, les pays allemands étaient gouvernés par des baillis, qui résidaient dans le château. Pendant la guerre des Paysans, celui-ci fut occupé pendant quelques semaines par les rebelles. En 1633, lors de la guerre de Trente ans, il fut pris par les Impériaux, en 1638 par les troupes de Bernard de Saxe-Weimar, et démoli, comme le Hachberg, par les Français en 1678.

* * *

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA MAISON DE FRIBOURG

(D'après Sachs)

EGON Ier
comte d'Urach 1219.

EGON II
seigr de Fribourg 1220, † 1236.

CONRAD Ier
comte de Fribourg, † 1272.

EGON III
comte de Fribourg,
remit son comté à son fils Conrad II en 1316.

HENRI
seigneur de Badenweiler et Neuenburg,
† vers 1303.

CONRAD II
comte de Fribourg,
landgrave du Brisgau en 1318, † 1350.

MARGUERITE
ép. Othon de Strassberg,
hérite Badenweiler.

VÉRÈNE
ép. Henri
de Fürstenberg.

FRÉDÉRIC
landgrave du Brisgau en 1318,
comte de Fribourg en 1350,
ép. Anna, fille du margrave
Rodolphe de Hachberg,
seigneur de Sausenberg, † 1356.

EGON IV
comte de Fribourg,
renonce à son comté
en 1368, † 1385,
ép. Varenne, fille du
cte Louis de Neuchâtel.

IMER
comte de Strassberg,
† avant 1364.

CLARA
ép. le comte palatin
Götz de Tubingen.

CONRAD III
landgrave du Brisgau,
hérite de sa tante
Isabelle de Neuchâtel
le comté de Neuchâtel
en 1395, † 1424.

ANNA
ép. Rodolphe,
margrave de Hachberg,
seigneur de Röteln,
enterrée avec son époux
à Röteln.

ELISABETH
ép. Otto
de Hachberg-
Sausenberg.

JEAN
comte de Fribourg et de Neuchâtel,
† 1458,
ép. Marie, fille de Jean de Châlons.

GUILLAUME
† 1444.

RODOLPHE
reçoit Neuchâtel et Badenweiler
de Jean de Fribourg,
† 1487.

PHILIPPE
ép. Marie de Savoie, † 1503.

JEANNE DE HOCHBERG
ép. Louis d'Orléans-Longueville,
† 1543.

MUSÉE NEUCHATELOIS

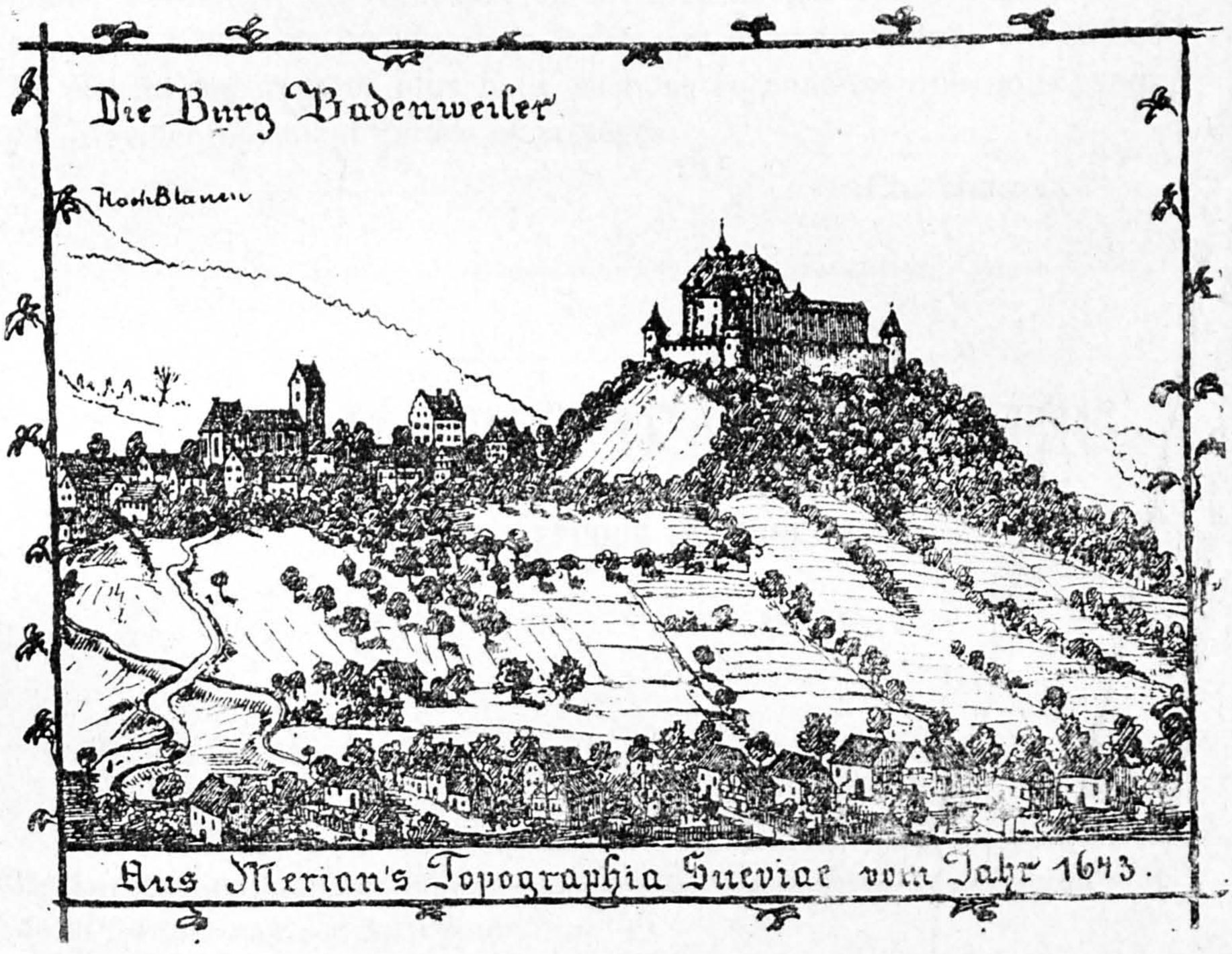

CHATEAU DE BADENWEILER

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel

Pour nous, Neuchâtelois, une visite aux châteaux de nos anciens seigneurs ne peut que ranimer notre amour pour notre petite patrie. Hachberg, Röteln, Badenweiler ne sont plus que des ruines; nos châteaux neuchâtelois sont encore presque tous debout; les seigneuries ou les Etats d'où sont venus chez nous les Fribourg et les Hochberg ont disparu et se sont fondus dans le grand tout; notre petit canton est resté autonome, a conservé sa nationalité et son cachet foncièrement neuchâtelois. Comment, en regardant en arrière, ne pas être reconnaissants envers nos ancêtres de l'héritage qu'ils ont défendu et nous ont laissé? En élevant nos regards plus haut, sachons reconnaître que nous avons été providentiellement gardés et protégés.

Ch. Herzog.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison d'avril 1895, page 108)

Habitants. — Du reste, la manière de traiter les *habitants* et de les faire contribuer aux charges locales fut plus d'une fois agitée au sein de la Communauté d'Auvernier.

En 1819 aussi, le notaire Perrochet, secrétaire de Commune, adressait au Conseil d'Etat la demande de savoir si, à l'imitation de Colombier et de plusieurs autres Communautés du pays, Auvernier n'avait pas le droit d'exiger une contribution annuelle de tout étranger tenant boutique ou faisant publiquement un commerce dans le lieu, — et s'il n'en serait pas de même dans le cas où un étranger obtiendrait la permission d'avoir dans le village un vendage de vin sans tenir une auberge en règle.

Le Conseil d'Etat se contenta de renvoyer la Commune à élaborer un projet de règlement sur ces points et à le lui soumettre.

Si les bouchers établis à Auvernier trouvaient *tendres* les épouses des communiers d'Auvernier, comme nous l'avons vu, je doute que les autres *habitants* pussent en dire autant de leurs maris.

En 1707, ces derniers avaient fixé à 10 livres faibles, les permis d'habitation ou *giets* [1] à payer par Daniel Perrenoud et Pierre Frasse, deux non-communiers qui étaient venus se fixer sur le territoire d'Auvernier et y avaient prospéré. Trouvant cette somme excessive, ils avaient réclamé au Conseil d'Etat. Les deux gouverneurs parurent le 15 février devant M. de Stavay-Mollondin, gouverneur, mais se déclarèrent sans instructions et demandèrent à en référer à leur Commune.

Ils revinrent donc le 22, disant qu'ils étaient chargés de *remontrer* très humblement que leur Commune avait exercé de tout temps le droit d'imposer des giets *différents* sur les particuliers demeurant à Auvernier sans être de la Commune, aux uns plus, aux autres moins, suivant les raisons qu'ils en avaient. Ils suppliaient donc qu'il plût à la Seigneurie de maintenir leur Communauté dans l'exercice de ce droit — se basant sur le fait que leurs prédécesseurs avaient, ci-devant et dans le temps, obtenu à grands frais des affranchissements considérables des charges dont chaque particulier, communier ou non, était entenu à la cure de Colombier, de quoi les *habitants* sont exemptés comme ceux du lieu : se trouvant dans une telle situation et ainsi privilégiés, les habitants devaient être imposés plus fortement.

Le Conseil entendit à leur tour Frasse et Perrenodz [2]. Puis, ayant fait donner place à MM. de Chambrier, l'un chancelier, l'autre maire, tous deux conseillers d'Etat, à cause de leur qualité de communiers d'Auvernier, — et délibéré, il chargea ces deux MM. de Chambrier de chercher à amener les parties à un accommodement amiable, à l'égard de ce *giète,* — défendant au surplus aux deux parties d'*user d'aucune voie de fait l'une contre l'autre, sous peine de châtiment exemplaire.*

Cette dernière phrase laisse entendre qu'il s'était échangé des arguments *frappants.*

Les conditions mises à l'établissement des étrangers dans la Commune étaient d'ailleurs quelque chose de tout à fait arbitraire. Ainsi, en 1780, une demoiselle Hartaud, qui possédait des vignes à Auvernier, ayant pris pour vigneron un non-communier, J.-J. Loup, et ayant présenté son parent, Samuel Berindon, de Peseux, pour caution des *giets* dont

[1] Du verbe *jeter :* un *jet* ou *giet* était une somme imposée, jetée sur un étranger.

[2] Les noms de famille n'étaient pas encore fixés depuis très longtemps. Une reconnaissance d'Auvernier de 1569 a l'entête suivant : « Reconnaissance d'honorable homme Claude Perrochet d'Auvernier, Juré de la Justice de la Côte, Bourgeois de Neuchâtel, fils de feu Jean Perrochet, qui fut fils de feu Antoine Perrochet, *autrement* DU RUPS, grand-père du dit reconnaissant. » (Grandes Archives.)

Ainsi cet *Antoine Perrochet* s'appelait indifféremment, vers 1500, Perrochet ou *Durups,* c'est-à-dire *Duruz* ou *Droz,* d'après l'orthographe moderne. On sait que la tradition dit que les *Droz* montagnards sont originaires de La Côte ; voilà un document à l'appui. — Le nom de *Droz* s'est d'ailleurs écrit : *Duriaux, Durioz, Deroux Deruz, Deroz, Droz* (en patois *Droux*). — Le nom de *Druey* a la même origine.

pourrait l'imposer la Commune, — celle-ci ne voulut recevoir Loup que si le cautionnement visait non-seulement les giets, mais aussi tous les dommages que l'on pourrait prouver avoir été faits par Loup.

La quotité de ces permis d'habitation fut fixée définitivement par un arrêté du 31 décembre 1792, par lequel le Conseil d'Etat autorisait toutes les Communes à exiger un giet de 20 batz de chaque chef de famille domicilié chez elles, qu'il demeurât dans le village ou dans des habitations écartées. — C'est l'impôt que les habitants payaient encore en 1848.

Habitants et droit d'auberge. — La Communauté d'Auvernier n'était pas non plus d'une largeur effrayante en fait de permissions d'ouvrir auberge chez elle, à en juger par l'un des dossiers de ses archives.

Susanne-Marie Convert née Faverger, une veuve, avait obtenu du Conseil d'Etat, le 8 février 1730, la permission de tenir auberge dans sa maison et de pendre à celle-ci une enseigne dite : *A la Vigne.* Entre temps elle avait épousé David Pellaton, gouverneur de Travers. Auvernier demanda alors à la Seigneurie de révoquer cette concession, offrant du reste de dédommager la veuve Convert des frais qu'elle avait faits à ce sujet.

Le Conseil d'Etat retira la concession d'auberge, « considérant, disait-il un peu tard, l'état et la situation de la maison Convert », — et la chose était signifiée à Pellaton, le 2 mars 1730, par D. Jeanneret, *sergent* en la seigneurie de Travers.

Pellaton protesta, demandant que l'arrêt de révocation fût retiré, d'autant que la concession de pendre une enseigne à la maison de sa femme avait été *confirmée par d'autres arrêts précédents.* La Commune s'y opposant, le Conseil d'Etat maintint l'ordre de dépendre l'enseigne, — ce qui fut notifié au peu maniable Pellaton, par D. Boiteux, autre *sergent* en la seigneurie de Travers.

Là-dessus, Pellatton supplie d'être reçu à demander, par devant MM. des Trois-Etats, *éclaircissement* de l'arrêt du Conseil d'Etat qui révoquait la concession accordée à sa femme. Le Conseil d'Etat ayant refusé, la Commune d'Auvernier fit signifier à Pellaton, toujours juridiquement, qu'il eût à se rendre incessament à Auvernier, pour abattre la dite enseigne, la remettre à la Communauté, suivant l'esprit de l'arrêté du 27 février 1730, et se prêter à l'accord amiable que la Communauté voulait faire avec lui, au sujet des frais que sa femme avait impendus en cette affaire, — lui déclarant qu'en cas de refus, les gouverneurs d'Auvernier auraient l'honneur de s'approcher de Mgr le Gouverneur de l'Etat pour le supplier de nommer deux Conseillers d'Etat, comme commissaires, afin de régler cette affaire.

On voit que cela se corsait. Mais Pellaton n'était pas homme à s'arrêter en chemin. Il s'adressa au roi, ainsi qu'en témoigne le rescrit suivant :

« Nous Frédéric-Guillaume, par la grâce de Dieu roi de Prusse, margrave de Brandenbourg, archichambellan et prince électeur du Saint-Empire romain, prince souverain d'Orange, de Neufchâtel et Vallengin.

« Aimés et féaux. Nous vous communiquons ci-joint un mémoire qui nous a été présenté touchant l'octroi que vous avez accordé à Susanne-Marie Faverger, de pendre un enseigne à la maison qu'elle possède à Auvernier pour y tenir cabaret. Cet octroi contenant la clause expresse « Pour autant de temps qu'il nous plairait », il semble que, par celle-ci, et par plusieurs autres circonstances, la suppliante n'a pas un juste sujet de se plaindre de ce qu'il a été révoqué. D'un autre côté, il se trouve, dans le dit mémoire, quelques circonstances qui paraissent favoriser la demande de la suppliante. Cependant nous ne pouvons pas juger avec fondement de cette affaire, puisque nous ne sommes pas informés des raisons que la Communauté d'Auvernier a alléguées pour obtenir la révocation du dit octroi. Le meilleur apparemment serait de finir le différend à l'amiable, et nous vous ordonnons de donner commission aux Conseillers Chaillet et Brun d'Oleyres qu'ils fassent tout leur possible pour y disposer les intéressés. Mais si, contre notre attente, ils ne veulent point donner les mains, vous nous renverrez le mémoire susmentionné et vous nous ferez un ample rapport de l'affaire, en y joignant votre avis, pour que nous puissions vous faire savoir nos intentions là-dessus.

« Sur ce, nous prions Dieu de vous avoir en sainte et digne garde. Fait à Berlin ce 3e octobre 1730.

« Par ordre exprès du Roy. »

Cette affaire insignifiante était ainsi devenue l'objet d'un rescrit princier. Mais elle n'était pas terminée pour cela.

Un an et demi après, le 11 mars 1832, la Communauté d'Auvernier faisait signifier à Pellaton, maintenant domicilié à Neuchâtel, par le ministère de J.-J. Cornu, *sautier* de la Seigneurie [1], qu'il eût enfin à dresser la note de frais qu'elle offrait de lui payer.

L'affaire traîna jusqu'au 21 juillet 1733, où le Conseil d'Etat, profondément ennuyé, prit un arrêté ordonnant à Pellaton de communiquer enfin aux deux commissaires désignés pour terminer le différend, les

[1] Le titulaire du même office s'appelait *sauthier* à Neuchâtel, *sergent* à Travers et *métral* à Gorgier.

répétitions qu'il avait à faire à la Communauté d'Auvernier, afin de les régler si possible, sinon d'en faire relation à S. M.

Pellaton refuse. Nouvelle instance de la Commune, nouvel arrêté du Conseil d'Etat. Là-dessus, ébahissement de Pellaton, « qui ne peut de moins, dit-il, que de manifester la surprise où il est de voir qu'on ait porté des plaintes à MM. du Conseil d'Etat sur le refus qu'on lui impute d'avoir fait à leurs ordres, puisque c'est *aventurément* et *à crédit* qu'on lui suppose ce refus. »

On le voit, l'affaire n'avançait pas. Le 2 janvier 1734, à la suite de l'assemblée générale de Commune, qui s'était montrée agacée de toutes ces lenteurs, les gouverneurs d'Auvernier font notifier à Pellaton qu'une journée définitive est fixée au 7 janvier, pour arrêter la somme des frais arrivés lorsque *feue* sa femme obtint de pouvoir pendre une enseigne d'auberge à sa maison.

Pellaton trouve à propos de ne pas paraître et MM. Chaillet et Brun d'Oleyres se séparent sans avoir rien fait. Nouvelle citation pour le 14 janvier. Cependant, ce n'est que le 29 avril que les deux commissaires réussissent enfin à terminer cette affaire, qui menaçait de devenir absolument grotesque, Pellaton affichant des prétentions très élevées et la Commune d'Auvernier poussant les hauts cris et demandant une modération de la note de frais. Les parties ayant fini par admettre MM. Chaillet et Brun comme arbitres souverains, ces derniers fixèrent la somme à payer à Pellaton à 74 livres tournois et 16 sols, somme relativement élevée pour l'époque. — Toujours revêche, David Pellaton ne voulut encaisser que le 10 juin 1734. Il y avait quatre ans et demi que cela durait.

C'est là, certes, un curieux exemple des mœurs processives de l'époque. Car la Communauté d'Auvernier ne put jamais articuler un motif sérieux à l'appui de son opposition tardive à l'établissement de l'auberge que voulait desservir la veuve Convert, remariée Pellaton, morte pendant ce procès drolatique. Ce qui peut se lire entre les lignes, c'est qu'on ne s'opposait pas à ce que le cabaret *à la Vigne* fût desservi par la veuve Convert, *d'Auvernier*, mais que c'était une abomination qu'il le fût par Madame Pellaton, *de Travers*. Cette dernière était-elle jolie? David Pellaton avait-il eu des rivaux?... Il y a dans cette affaire, comme dans les causes de la guerre de Troie, un dessous de cartes que les contemporains seraient seuls en mesure de bien nous expliquer. Et encore !...

(A suivre.)

Fritz CHABLOZ.

CONCESSION DU CHATEAU DE VALANGIN

à la Société d'histoire

Les lecteurs du *Musée neuchâtelois* savent que, grâce à l'initiative de M. Frédéric Soguel, député, et à l'accueil bienveillant fait par le Conseil d'Etat à la demande de la Société d'histoire, le Château de Valangin, qu'il avait été question, un moment, de transformer en prison civile, conservera son caractère et son cachet d'édifice historique. Le Conseil d'Etat a, en effet, en novembre dernier, concédé, avec l'approbation du Grand Conseil, l'usage gratuit de ce château à la Société d'histoire, qui s'est chargée de le meubler et, si possible, de le restaurer dans le style du temps passé. Les Neuchâtelois s'intéresseront certainement à l'œuvre entreprise par la Société d'histoire, et celle-ci ne doute pas qu'elle ne trouve l'appui qui lui est nécessaire pour réaliser son dessein.

Nous donnons ici le texte de la convention conclue à ce sujet entre le Conseil d'Etat et la Société, ainsi que le décret du Grand Conseil approuvant cette convention.

Ch. Chatelain.

CONCESSION

DE L'USAGE GRATUIT DU CHATEAU DE VALANGIN PAR L'ÉTAT DE NEUCHATEL A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU CANTON DE NEUCHATEL

Du 17 novembre 1894

Entre l'*Etat de Neuchâtel,* représenté par MM. Jules Morel, président du Conseil d'Etat, et John Clerc, secrétaire, tous deux domiciliés à Neuchâtel, et agissant sous réserve de ratification par le Conseil d'Etat et d'approbation du Grand Conseil, d'une part;

Et la *Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel,* ayant son siège à Neuchâtel, représentée par son président, M. Alfred de Chambrier, domicilié à Neuchâtel, et par ses deux délégués spéciaux,

MM. Charles Châtelain, pasteur, l'un de ses secrétaires, et Frédéric Soguel, notaire, domiciliés à Cernier, tous trois agissant pour la Société en vertu de la décision prise par l'assemblée générale en date du 7 juin, d'autre part;

Il a été déclaré et convenu ce qui suit:

1. L'Etat de Neuchâtel concède à la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel l'usage gratuit du Château de Valangin et les représentants de la Société acceptent en son nom cette concession, en expliquant que la Société s'impose la tâche de meubler successivement les divers locaux du Château dans le style du temps passé et d'y grouper les documents nécessaires pour donner l'image de la vie d'autrefois et pour constituer l'histoire parlante du développement des institutions et des libertés du pays.

2. Cette concession est faite à titre perpétuel pour durer aussi longtemps que la Société concessionnaire maintiendra la destination nouvelle du Château; mais l'Etat de Neuchâtel pourra toujours, par décret du Grand Conseil, reprendre pour les services publics la libre disposition de l'édifice, à condition que la Société en soit avertie une année à l'avance, afin de lui laisser le temps de transporter ses installations mobilières dans d'autres locaux.

3. L'Etat se réserve la possession du logement qui renferme le poste de gendarmerie.

4. La Société concessionnaire se charge de l'entretien du Château, moins le logement du gendarme-concierge; en outre l'Etat continuera de supporter les dépenses de maintien et de réparation des murs de soutènement et d'enceinte.

5. La Société ne pourra commencer aucun travail de restauration du Château, ni aucune installation d'ameublement sans en avoir au préalable soumis les plans et devis à l'approbation du Conseil d'Etat.

Ainsi fait et signé à double au Château de Neuchâtel, le samedi dix-sept novembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze (1894).

Le président du Conseil d'Etat,
(Signé) MOREL.

Le secrétaire,
CLERC.

Au nom de la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel:

Le président,
(Signé) Alfred DE CHAMBRIER.

Par délégation:

Chs CHATELAIN, *secrétaire.*
Frédéric SOGUEL.

LE CONSEIL D'ÉTAT

DE LA

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL

Vu la convention stipulée, le 17 novembre 1894, entre le président et le secrétaire du Conseil d'Etat, d'une part, et la Société d'histoire et d'archéologie, d'autre part, convention concédant l'usage gratuit à cette dernière du Château de Valangin,

Entendu le Département des Travaux publics,

RATIFIE

la convention dont il s'agit et en propose l'approbation au Grand Conseil.

Neuchâtel, le 19 novembre 1894.

Au nom du Conseil d'Etat :

(Signé) *Le président,*
MOREL.
Le secrétaire,
CLERC.

LE GRAND CONSEIL

DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHATEL

EN SUISSE

Vu le rapport et sur la proposition du Conseil d'Etat,

DÉCRÈTE:

Article premier. — Est approuvée purement et simplement la convention conclue le 17 novembre 1894 entre le Conseil d'Etat et la Société d'histoire et d'archéologie du canton de Neuchâtel, et concédant à cette dernière la jouissance conditionnelle du Château de Valangin.

Art. 2. — Le présent décret sera mis à exécution après avoir été soumis au délai du referendum.

Neuchâtel, le 20 novembre 1894.

Au nom du Grand Conseil :

(Signé) *Le président,*
E. LAMBELET.
Les secrétaires,
Ch. PERRET. A.-J. ROBERT.

Le présent décret ayant été publié conformément à l'article 1er de la Loi sur l'exercice du referendum et n'ayant donné lieu à aucune opposition, est mis à exécution.

Neuchâtel, le 25 janvier 1895.

Au nom du Conseil d'Etat :

(Signé) *Le président,*
MOREL.
Le secrétaire,
CLERC.

UNE NEUCHATELOISE IL Y A CENT ANS[1]

Nous avons obtenu de la confiance et de l'obligeance d'une de nos lectrices la communication du journal intime dont on va lire des extraits.



Mme Rose (ou Rosette) de Bosset-DeLuze se mit, vers la fin du siècle dernier, à écrire son journal pour deux ou trois amies et parentes absentes de Neuchâtel. On y trouve une image assez complète de la vie neuchâteloise à cette époque. On y trouve en même temps un portrait de l'auteur du journal, qui se peint sans y songer dans ces notes prises au jour le jour. Et ce portrait n'est peut-être pas moins intéressant que le tableau des mœurs d'autrefois.

Il est toujours curieux de pénétrer dans une âme. Mais si cette âme est celle d'une de nos grand'mères, ce n'est plus seulement la curiosité, c'est une sorte de piété filiale qui nous donne le désir de la connaître.

Qu'étaient les Neuchâtelois de cette époque? Comment vivait-on dans notre ville il y a cent ans? Que pensait-on? Comment s'amusait-on? Comment écrivait-on?

Pour avoir la réponse à ces questions, il suffit de laisser parler une femme de ce temps-là. Et il n'est nullement besoin que cette femme soit supérieure à tout son entourage et ornée de dons exceptionnels. Au contraire. Une personne d'élite comme Mme de Charrière nous en apprend moins sur les mœurs et les sentiments d'alors que Mme de Bosset-DeLuze,

[1] Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs un portrait de Mme de Bosset-DeLuze, exécuté d'après une miniature qui appartient à M. Frédéric de Bosset. Un autre de nos lecteurs a bien voulu aussi nous confier un petit album renfermant une soixantaine de portraits neuchâtelois; nous avons retrouvé dans le nombre plusieurs des personnages mentionnés au cours de notre travail. Nous reproduirons dans nos prochains articles quelques-uns de ces portraits, intéressants au point de vue du type et du costume, et qui sont l'œuvre de M. le châtelain de Meuron.

car celle-ci ne se met point au-dessus et en dehors de la société neuchâteloise pour la juger; elle a assez de finesse et d'esprit pour bien observer et bien voir, mais le sentiment de sa supériorité ne l'isole pas de sa société; on ne se défie pas d'elle, on ne se sent pas épié et jugé par elle, et l'on se montre devant elle comme on est. Ce n'est pas une femme auteur qui cherche des documents et des motifs; c'est une femme du monde qui écrit par simple besoin de se rendre compte de sa vie et de l'emploi de son temps.

Elle représente à merveille le niveau de la société d'alors et peut être prise pour un type assez caractéristique de la Neuchâteloise du siècle dernier. Les fines peintures de Mme de Charrière sont une traduction très piquante de la réalité. Mais le journal de Mme de Bosset en est une image plus naïve, moins voulue, et par là plus précieuse au point de vue documentaire. Au reste, ces deux témoins ne se contredisent pas; leurs récits se complètent et s'éclairent réciproquement.

I

Faisons d'abord connaissance avec Rosette de Bosset. Elle avait environ trente ans lorsque son amie, Mlle Julie de Merveilleux, lui demanda un jour de lui léguer ses notes intimes. Elle écrivait à ce propos dans son journal :

23 mars 1796. – Vous croyez mon journal intéressant et vous me demandez ce souvenir dans mes dernières dispositions. Quelle erreur est la vôtre, et combien vous trouveriez un tel présent peu digne de vous et de moi! En effet, le détail aride et sec d'une soirée passée avec gens que vous ne connaissez point, peu ou point de réflexions ou de portraits, quelques nouvelles qui serviront dans ma vieillesse à aider ma mémoire, lorsque je raconterai l'histoire de mon temps... Ma vieillesse? Puis-je désirer de parvenir à un âge avancé, si déjà je suis vieille avant le temps,... si, sans calcul, sans ambition, j'ai vécu au jour la journée, supportant les peines et les soucis de la vie avec patience et résignation, jouissant des plaisirs qui se sont trouvés à ma portée, sans en faire un très grand cas, parce que souvent ils ne s'accordaient pas avec mes goûts, et que je n'étais pas plus faite pour eux qu'eux pour moi!.. Non, je ne puis désirer de vieillir...

Si je parviens à un âge de vieillesse, il sera triste... Peu de gens se plaisent dans ma société: l'on aperçoit bientôt le vide de mon âme. Mon indolence se concentre dans un petit cercle d'occupations, de distractions. Mes soins sont toujours matériels; ils se bornent à nos hardes, à nos vêtements, blanchir, repasser, etc. Cela prend ma vie... Le soir, je sens l'ennui de vivre seule. Un beau soleil, le retour du printemps me font désirer de me promener, et je le fais quelquefois. Je voudrais le bonheur de ce qui m'entoure autant que le mien...

Cette page respire une certaine mélancolie, que les circonstances expliquent assez.

Rose-Marguerite DeLuze, née à Neuchâtel le 23 mai 1767, fille de Jean-Frédéric DeLuze et de Suzanne-Louise Borel, avait épousé Jean-Frédéric de Bosset, qui était veuf et père de deux enfants. Sans être positivement brouillés, les époux ne s'entendaient que médiocrement. Ils eurent, dans les années qui suivirent immédiatement la Révolution, à lutter contre des difficultés matérielles; en outre, Mme de Bosset paraît avoir manqué un peu de sens pratique. M. de Bosset passa plusieurs années à Paris, où le retenaient ses affaires : sa femme y vécut à deux reprises avec lui. Mais au moment où commence son journal, en 1795, elle habite à Neuchâtel, rue des Moulins, une maison qui appartenait, croyons-nous, à ses parents. Elle a quelques pensionnaires, jeunes commis allemands, qui font dans notre ville leur apprentissage de commerce, exactement comme Henri Meyer, le héros des *Lettres neuchâteloises*. La vie de la jeune femme est pénible et fatigante; elle s'y résigne vaillamment, comme on va voir :

18 juin 1796. – Cette petite aide à vivre par une table ennuyeuse de commis, cette vie resserrée dans la rue des Moulins, remplie tristement par des détails qui, dans beaucoup de maisons, seraient du ressort d'une servante, tout cela ne convient ni à mon âme ni à mon corps, et je languis dans une si triste vie, sans espérance meilleure, sans crainte de la mort. Que l'on ne croie point cependant que j'aie aucun regret à mon mariage : j'aime mon mari, j'aime mieux ma position actuelle que celle de vieille fille répandue dans le monde, et y promenant ses ennuis, son inutilité et ses ridicules. Mais...

Elle s'efforce de remplir exactement tous ses devoirs :

30 janvier 1796. — Il a fait un temps de pluie bien triste. Je me suis occupée à faire mes comptes. Celui de ce mois a été parfaitement juste. J'ai pensé que mon mari serait content de mon exactitude, car il ne s'attend jamais à quelque chose de bien et de suivi de ma part. A quoi servirait la vie si, en vieillissant, parmi beaucoup d'erreurs et de grandes défectuosités, on ne faisait pas quelques progrès dans le bien? Lenteur, paresse, indolence, vous avez toujours été mes grands ennemis! Que de gens à qui les défauts opposés ont fait plus de mal encore!

Si elle avait eu besoin d'excuses, elle en aurait trouvé dans sa santé, qui était assez délicate. Elle note, sans y insister, ses petites incommodités, comme dans l'amusant passage que voici :

11 mai 1796. — Rhume de cerveau joint à ma fluxion. Je veux indiquer mes maladies, parce qu'à la dernière on en aura eu les progrès. Et si l'on n'a pas autre chose à dire de moi, on pourra du moins rappeler que je suis morte de telle ou telle manière, selon ou hors les règles.

18 mai 1796. — Bon M. Dublé, vous avez beau dire et redire: vous ferez beaucoup moins pour ma guérison que le retour du beau temps.

Notons, en passant, cette mention du médecin Dublé de la Gacherie, issu d'une famille réfugiée, et qui mourut à Neuchâtel en 1807 sans laisser ni descendants, ni parents. Il légua sa fortune à la Vénérable

Classe, pour créer un fonds en faveur des jeunes ministres sans place. La ruelle Dublé conserve dans notre ville le souvenir de cet homme de bien.

Si Mme de Bosset parle de ses maladies, elle ne s'en plaint jamais, et tâche, comme elle dit, « de mettre la gaîté, le contentement en réquisition, au lieu des biens et des jouissances de la fortune et de la vanité. » Sa petite philosophie, qui ne manque pas de grandeur, se résume en ces mots (1er avril 1796) : « Dans ce monde, pour n'être pas trop malheureux, il faut tout faire pour les autres, n'en rien attendre, et fermer les yeux sur ce qu'ils ne font pas pour nous. »

Elle se juge d'un cœur sincère et avec un esprit droit. Elle écrira, par exemple (27 mars 1796) : « J'ai fait mes dévotions des fêtes de Pâques en sondant mon âme et ses progrès dans le bien : je suis très éloignée d'être contente. » — Un soir, elle se couche « avec des idées très mélancoliques. » Le lendemain, elle écrit (8 octobre 1802) : « Je me suis levée mieux disposée. J'ai fait des petits bas pour la petite de notre servante ; je vais faire des gants pour la mère. *Fais du bien, et tu aimeras la vie*, voilà ma maxime consolatrice. »

Ces passages sont caractéristiques. Ce qui paraît dominer chez les dames de ce temps-là, c'est la fermeté d'esprit, un sens droit, une certaine vaillance de caractère. Elles savent l'art de s'oublier elles-mêmes. Elles ne cherchent pas à se faire plaindre, mais à être agréables à leur entourage. Elles ont à un haut degré l'esprit *social*. Avec le romantisme, le *moi* va tout envahir : nous entendrons la plainte des âmes méconnues et des femmes incomprises (sans parler des hommes) ; nous aurons les Corinne, les René et les héroïnes de George Sand. Nos dames de jadis n'avaient rien de ce *vague à l'âme*. Leur santé était-elle délabrée : elles gardaient la gaieté de l'esprit, l'énergie de la volonté ; elles réagissaient en se disant qu'elles n'étaient pas le centre de tout, et oubliaient leurs maux en pensant aux autres.

Celle qui nous occupe fut tenue en haute estime par ses amis, et surtout par les deux femmes les plus distinguées qu'il y eût alors dans notre pays. « Nos amis nous caractérisent », a dit la marquise de Lambert. Rien ne caractérise mieux Mme de Bosset que le fait d'avoir été particulièrement liée avec Mme de Charrière et Mme Morel-de Gélieu. Cette dernière, devenue depuis peu la femme du doyen Morel, de Corgémont, adressait à son amie la curieuse lettre que voici :

Votre belle-fille a donc eu le bonheur d'être soignée par vous pendant sa maladie. J'ai souvent pensé que l'homme qui vous avait demandée et obtenue pour être la belle-mère de ses enfants, avait été bien judicieux et bien heureux. J'ai même eu souvent une autre idée bien bizarre peut-être, mais qui prouve tout ce que j'ai pour vous d'estime et d'attachement. J'ai pensé que si je mourais bientôt, je voudrais que les circonstances permissent que celui dont je vous ai parlé vous retrouvât à ma place. Ce serait avec confiance, avec

plaisir, que je vous remettrais le soin de son bonheur. Vous êtes la seule femme de qui j'aie pu me dire cela, et cette idée, comme si elle était prête à se réaliser, m'a donné une sorte de satisfaction. S'il fallait mourir à présent, je crois que j'en regretterais moins la vie. Moquez-vous de moi, cela vous est bien permis, mais pas trop pourtant, car moi je parle sérieusement et je me sens même attendrie.

Mme de Charrière était l'amie de ces deux dames, et exerça sur elles, comme sur tout son entourage, l'influence de son esprit très cultivé et très décidé. Mais quelle fut au juste la nature de cette influence, dont on a souvent parlé? Une autre lettre — fort remarquable — de Mme Morel à Mme de Bosset va nous le dire. On remarquera que si la jeune Isabelle de Gélieu, fille du pasteur de Colombier, a subi volontiers l'ascendant de Mme de Charrière, ce ne fut point sans conserver sur certains points son indépendance. L'influence de la spirituelle Hollandaise fut plutôt intellectuelle que morale et philosophique, et son scepticisme ne déteignit pas sur sa jeune amie. C'est ce que marque avec finesse et fermeté Mme Morel dans la lettre — inédite — que nous transcrivons :

Sans doute j'aurai du plaisir à vous parler de Mme de Charrière et des obligations que je lui ai; ces obligations sont infinies, et jamais il ne m'est rien arrivé d'aussi décidément heureux et favorable que d'avoir fait sa connaissance dans un temps de ma vie si pénible, si abandonné, que je ne me le rappelle qu'en frémissant. Mme de Charrière me redonna vie, pour ainsi dire, me redonna un sentiment doux de mon existence. Que de moments d'ennui et d'abandon ne m'a-t-elle pas épargnés, que de moments délicieux n'ai-je pas passés auprès d'elle! Comme elle savait me consoler, me faire espérer de mon sort, et de moi, ce que jamais je n'aurais osé en espérer! Quoi qu'il puisse m'arriver, je ne penserai jamais à ces temps-là sans un sentiment bien doux de satisfaction et de reconnaissance. Je ne crois pas qu'il lui soit donné, si malheureusement elle pouvait en avoir l'intention, de me faire autant de mal et de chagrin qu'elle m'a fait de bien et de plaisir.

Quant à son influence sur moi, elle peut bien être moindre que vous ne la supposez. Elle m'écrivait, il y a quelque temps, que je n'avais pas autant profité d'elle que je l'aurais pu. Cela se peut bien, mais il y en a une raison bien simple, c'est que nous différons sur des choses trop essentielles pour que je puisse me laisser aller au goût de l'imitation. D'ailleurs, il serait difficile de la suivre en tout: elle ne se suit pas assez elle-même; mais j'ai pu profiter et je crois avoir profité de son expérience, de son tact et de cet esprit d'observation qui est une de ses grandes qualités. Au reste, je vais plus loin que vous ne vouliez, car vous ne me demandiez que de parler des obligations que je lui ai. J'en parle moins que je n'y pense, mais j'y pense beaucoup.

Mme de Charrière avait de la sympathie pour la franche et droite nature de Mme de Bosset-DeLuze, comme le prouvent les lettres qu'elle lui adressait et que nous avons sous les yeux :

Vous êtes, lui dit-elle, pétrie d'indulgence, de bonté et de douceur... Il ne tiendra qu'à vous d'acquérir des qualités auxquelles vous n'aviez peut-être pas eu occasion de penser, et de perdre de très petits défauts qui vous avaient échappé chez d'autres, parce que vous êtes très indulgente, et qui par conséquent ne pouvaient vous choquer chez vous.

Un jour, Mme de Bosset songea à s'expatrier, à chercher une place d'institutrice ou de dame de compagnie. Une annonce, parue dans un journal d'Allemagne, demandait une personne qui réunît toute espèce de qualités. Mme de Charrière pensa aussitôt à son amie de la rue des Moulins. Mme de Bosset rédigea une lettre en réponse à l'article de la feuille allemande. Cette lettre fut revue par Mme de Charrière, et nous en avons le brouillon corrigé de sa main. L'auteur de *Caliste* ne ménage pas les critiques à Mme de Bosset :

Je vais vous dire rudement que je ne suis pas contente de votre lettre. Je n'y trouve ni ensemble, ni précision... J'ai effacé un *dès lors* qui peut-être allait fort bien. Mais j'ai une haine extrême pour les *dès lors*.

Elle remarque, en outre, que l'extérieur d'une lettre a son importance, et va jusqu'à pressentir la graphologie : « L'aspect d'une lettre peut donner bonne ou mauvaise opinion de la personne qui l'a écrite. J'ai vu des gens juger du caractère par l'écriture, et ne se pas tromper. »

A propos d'une place en Hollande, proposée à Mme de Bosset et qu'elle refusa, Mme de Charrière lui écrit :

Après votre refus, qui me paraissait très raisonnable et auquel je me suis attendue, j'ai envoyé chercher Mlle Gaullieur, fille du régent d'école à Peseux. Elle est jeune et vive, elle m'a paru intelligente, elle a servi de sous-maîtresse à son père, je crois qu'elle est ce qu'il me faut... J'ai prévenu la jeune fille que mon pays est un peu triste et sa nature un peu maussade Elle y pourra, ce me semble, regretter Peseux. En attendant, je m'amuse à penser que j'épuise les écoles de la Côte et en verse l'instruction sur ma patrie. Agréez, Madame, mes très humbles salutations et mes vœux pour votre bonheur. Vous exigez peu de la fortune : puisse-t-elle vous accorder au moins ce peu que vous méritez à tant d'autres, et autant par un caractère bienveillant et doux que par un esprit juste, sain et éclairé.

Enfin, dans une de ses lettres à Mme de Bosset, je trouve un passage qui peint l'état d'âme de Mme de Charrière à la fin de sa vie désenchantée :

Nous nous plaignons de telle ou telle circonstance de la vie : c'est de notre condition d'homme ou de femme qu'il y aurait plutôt à se plaindre. Elle est épineuse et triste en soi. Etourdissons et éteignons-nous tant que nous pouvons. Nous ne serons pas éternellement sur cette terre. Pleurez quelquefois, Madame, sans chercher à vous retenir, puis réfléchissez un peu, puis calmez-vous dans les petites et plates occupations qui sont à la portée de chacun de nous.

Nous connaissons, ce me semble, assez bien, par tout ce qui précède, notre Neuchâteloise d'il y a cent ans. Son journal va nous renseigner maintenant sur son genre de vie et sur la société qu'elle fréquentait.

(A suivre.)

Philippe GODET.

ACTE D'HOMMAGE de ROLLIN de NEUCHATEL à JEAN de CHALON

1311

En 1288, Raoul ou Rollin de Neuchâtel (Rodolphe V), qui venait de succéder à son père Amédée, résigna sa seigneurie entre les mains de Rodolphe de Habsburg, empereur d'Allemagne ; celui-ci, à sa prière, en investit Jean de Châlons, seigneur d'Arlay, duquel Rollin la reprit en fief. D'après le chancelier de Montmollin, ce fut sur les sages conseils de ses oncles et tuteurs, Jean et Girard de Neuchâtel, que le jeune Rollin prit cette grave détermination de descendre du rang de vassal direct de l'empire à celui d'arrière-vassal. Il voulut par là, tout en apaisant l'empereur irrité de la prise et du sac de son château de Habsburg par Amédée, se donner en Jean de Châlons un protecteur puissant. En 1311, Rollin, trouvant que l'acte de 1288 ne spécifiait pas assez la protection qu'il avait voulu se procurer, renouvela son hommage en stipulant plus exactement certains points. « L'instrument qui s'en suivit, dit le chancelier, fut une vraie inféodation et le premier titre qu'on peut justement appeler de ce nom [1]. »

Matile, dans les *Monuments de l'histoire de Neuchâtel,* a donné l'acte par lequel Jean de [illegible] reçoit l'hommage de Rollin [2]. Nous donnons ici l'acte par lequ[illegible]in renouvelle l'inféodation de sa seigneurie. Montmollin dit que ce titre très important, muni des sceaux des parties, est au château de Trye. Il se trouve actuellement aux Archives du Doubs, à Besançon [3].

Je Raul Cuens et Syres de Nuefchastel seur le lac en la dyocese de losanne fay savoir a tous que je confesse et reconnois que je tieng en fie lige et en chasement devant touz autres Signours de haut baron et pouissant mo Signour Jehan de Chalon Signour dArlay toutes les choses cy aprs esctes et noumees pmierem̄t quque (quanque) Je ay et dois avoir au val de nyruil des le ruy de vauz en amont vers Nuefchastel et mon chastel dou pont de tiele ensamble toutes ses aptenances en vile en justice en boys en prez en champs en tre et entoutes autres choses qlles qlles soient. Item mon chastel de boudri ensamble sa chastelenie et toutes ses aptenances en viles en justice en aigues et en toutes autres choses. Item mon chastel de Valmarcuy ensamble toutes ses aptenances

[1] Mémoires II. Page 98.
[2] Mémoires I. Page 36.
[3] Monuments CCCXXXII.

en viles en bois en rivieres en aigues en tre en justice et en toutes autres choses. Item mon chastel de Rochefort en samble toute sa chastelenie et ses aptenances en viles en justice en bois en aigues en tres et en toutes autres choses. Item la vile de Bondiviller et ses aptenances et quque Je ay et dois avoir ou Val de Ruil. Item le valtravert ensambles toutes ses aptenances en viles en aigues en bois en tre et en toutes autres choses qlles qlles soient que je y ai ne puis avoir ne dois excepte le paage la chace et les hommes q lon apele royez lesqlles choses sont aussi de son fie et les tieng de luy p raison de l'empire et p le commandemt a Roy Raul d'alemaigne. Item mon chastel et ma vile de Nuefchastel la baronnie la justice et toutes ses aptenances en tre en bois en preis en champs en vignes en aigues en ventes en paages et en toutes autres choses q je y ai ne puis ne dois avoir lesquelz choses Je tieng dou fie a devant dit mon signour jehan de chalon p la rayson de l'empire et p le commandement a Roy Raul dalemaigne exceptez de toutes les choses desus dites les dymes de blef et de vin que je tieng ou qon qon tient de moy lesqlz je tieg en fie de leglise nre dame de losanne. Et est a savoir que mes dis sires et si hoirs moy et my hoirs doient aidier contre tous hommes tandis que je ou my hoirs vorriens faire droit et prendre p luy ou p ses hoirs et Je ly dois aidier et my hoirs as siens ausi contre tous et est a savoir q ceste fealte ceste ligete et cest hommage q Je ay fait a mon dit Signour Je lai fait es us et as coustumes de Bourgoigne en tel fourme que se Je navoie hoir masle que li une de mes filles ou des filles de mes hoirs repreist le dit fie et tenist ausi com Je lay reps et tieng dou devant dit mosignour jehan de chalon et en la maniere repissent de luy q je en ay reps et apres est a savoir que mes dis sires me doit porter garant envers lemperour sensi estoit que il vossit q je repisse de lempire le fie q muet de luy. Et est a savoir la baronnie de nuefchastel laquelle est dou fie mon dit signour p rayson de lempire et par le commandement dou Roy Raul dalemaigne ensi come il est desus dit ensemble ses aptenances en ventes en paages en court daigues et en bois et en haute justice et en basse, dure et doit durer des le fournel pres de Lierescy tang a ruissel de la lance et tant q a la combete de mie jour en lonc et dure en large des la pierre de villar en willier [1] tang a la pierre a feu outre le val de ruyl.[2] En tesmoingnage de laquelle chose Je ay mis mon seel en ces psentes lettres et ay priet a religieuse psonne et honneste frere jaques prior en cel tans de roumeymoustier que il meist son seel en ces psentes lettres. Et Je frere jaques prior en cel tans de roumeymoustier a la piere dou devant dit mon signour Rol signour de nuefchastel ay mis mon ppre seel en ces presentes lettres que furent faites et donnees a Rochejan lan de grace nre signour mil trois cenz et onze le vinredi devant la saint Jehan Batipste ou moys de jung.

(Signé sur le repli de l'acte : J. d. e. y. v.
[J. DE YVERDUNO].)[3]

(Les deux scels sont tombés.)

[1] Archives du Doubs E. 150. Original en parchemin.
[2] Le Vully.
[3] Entre le Pâquier et le Bugnenet (?).

La comparaison entre l'acte de Jean de Châlons et celui de Rollin, datés tous deux de Rochejean le 18 juin 1311, mais rédigés en des termes quelque peu différents, est intéressante surtout en ce qui concerne le Val-de-Travers et le Val-de-Ruz.

Montmollin prétend que, en 1218, Berthold Ier de Neuchâtel acquit le Val-de-Travers, les Verrières et la Brévine, de Gérard de Vienne, baron de Grandson, en lui donnant en échange des terres qu'il possédait en Bourgogne. Il se fonde pour cela sur un acte de 1218, « vu, tenu et lu par le chanoine Baillods, mais enlevé de nos archives, dit-il, en compagnie de bien d'autres, on devine assez quand et comment[1] ». D'après le chancelier, les comtes de Neuchâtel seraient, ensuite de cet échange, devenus pour le Val-de-Travers vassaux des Châlons-Arlay antérieurement à l'hommage de 1288. Chambrier, dans son *Histoire de Neuchâtel*, conteste la réalité de cet échange, et par suite de cette vassalité. En effet, dans les deux actes d'hommage de 1311, le Val-de-Travers est mentionné exactement au même titre que toutes les autres parties du fief, sans que rien ne rappelle une précédente vassalité; seulement l'acte signé par Rollin ajoute : « excepte le paage, la chace et les hommes que lon apele royez, lesquelles choses sont aussi de son fie et les tieng de luy par raison de lempire et par le commandement a Roy Raul d'alemaigne ». Ne serait-ce point ceci seulement qui aurait été, en 1218, l'objet d'un échange avec Gérard de Vienne et aurait fait antérieurement déjà à 1288, le comte de Neuchâtel vassal des Châlons. On comprendrait alors pourquoi Rollin le mentionne à part dans son hommage, avec confirmation de l'empereur. L'acte de 1218, vu, tenu et lu par le chanoine Baillods, mais que le chancelier de Montmollin n'avait pas eu entre les mains, ne se rapporterait ainsi qu'à certains droits dans le Val-de-Travers et non à toute la Baronnie.

L'acte donné par Rollin, enumérant avec plus de détail que celui de Jean de Châlons les différentes parties du fief de Neuchâtel, permet de constater qu'en 1311 le châtelard du Vautravers n'existait pas encore. Ce château est mentionné pour la première fois dans un acte de 1343; [2] il aurait donc été construit entre 1311 et 1343, et non en 1218 comme le dit Boive dans ses *Annales*.

Quant au Val-de-Ruz, nous voyons par les deux actes de 1311 que Rollin de Neuchâtel ne possédait dans la seigneurie de Valangin que Boudevilliers « et ses apartenances et quanque Je ay et dois avoir ou Val de Ruil », c'est-à-dire, quelques droits spéciaux, ainsi ceux sur les hommes royés. Il n'est fait nulle mention ni du château de Valangin, ni de la Bonneville; les sires de Valangin n'étaient donc pas félons envers le comte de Neuchâtel lorsqu'ils en faisaient hommage à l'Evêque de Bâle.

Ch. CHATELAIN.

[1] J'exprime ma vive reconnaissance à M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, pour l'aimable obligeance avec laquelle il a toujours facilité mes recherches.

[2] Monuments de l'histoire de Neuchâtel XCCCLXIV.

LOUIS DE COULON

1804-1894

(Suite — Voir la livraison de mai 1895, page 121)

A peine installé, le professeur Agassiz, d'accord avec L. Coulon, sentit le besoin de réveiller les bons Neuchâtelois, de les stimuler, de les tirer des stériles débats d'une politique acerbe en dirigeant les esprits vers des questions d'un ordre plus élevé. C'est dans ce but qu'ils fondèrent la Société des sciences naturelles, dont M. Coulon père fut le premier président, et qui ne tarda pas à réunir en un faisceau tous les citoyens éclairés qui comprirent d'emblée l'importance de ce terrain neutre, où les partis politiques faisaient trêve, et les heureux effets de ce foyer de lumière rayonnant sur le pays tout entier.

Ainsi fut créé, le 6 décembre 1832, à l'instar de ce qui existait depuis une dizaine d'années dans d'autres villes de la Suisse, un centre de culture intellectuelle et de libre discussion, où chacun apportait le résultat de ses observations, de ses découvertes, le résumé de ses lectures, de sa correspondance, en vue de féconder l'enseignement, les travaux de l'industrie, des arts et de l'agriculture. Tel est, à peu près, le programme adopté par cette institution qui fleurit encore aujourd'hui et qui a traversé sans encombre bien des périls, grâce à L. Coulon, son président dévoué et fidèle pendant plus d'un demi-siècle.

Mais la nouvelle Société sentit que, si elle demeurait isolée, elle se condamnait à mourir d'inanition; au contraire de tant d'autres qui, une fois constituées, perdent leur temps à s'admirer et à se prévaloir de leur titre, elle voulut, pour se donner un stimulant, entrer en relation avec celles qui étaient en activité dans d'autres villes de la Suisse et qui se faisaient connaître par des publications importantes. Déjà, en 1835, elle publia un premier volume de *Mémoires*, qui fut un événement chez nous, et devint pour L. Coulon le sujet de nombreuses correspondances: « La Société, dit la préface, ne demande, en retour de ce premier résultat de ses travaux, qu'un bienveillant accueil; elle espère que les sociétés auxquelles elle s'empresse d'adresser ce volume, voudront bien tenir

compte de ses efforts et l'aider, par les communications qu'elles pourraient lui faire, à rendre ses nouveaux travaux plus dignes de leur être adressés. »

On en tint si bien compte, qu'à l'apparition de ce volume, en 1836, la Société helvétique des sciences naturelles décida de se réunir, l'année suivante, à Neuchâtel, sous la présidence d'Agassiz.

A cette nouvelle, la ville fut prise de saisissement; chacun se demandait comment on parviendrait à recevoir un si grand nombre de savants, pour ne pas rester trop au-dessous de leur attente et de l'honneur qu'ils nous faisaient en venant, pour la première fois, nous visiter. Telle fut, pendant des mois, la préoccupation générale, et celle des divers comités chargés des détails de l'organisation. Heureusement, le Gymnase venait d'être inauguré en 1835; on avait au moins des locaux convenables pour les séances générales et celles des sections. Afin d'avoir quelque chose à montrer à nos confédérés, on travailla avec d'autant plus d'activité à l'ameublement des salles du Musée, où l'on transporta les collections. On peut juger de la fièvre de L. Coulon, sur qui retombait toute cette besogne jusque dans ses moindres détails; c'est lui qui arrangeait les spécimens dans les vitrines, qui écrivait et plaçait les étiquettes et donnait à l'ensemble un aspect satisfaisant.

Ce n'est pas ici le lieu de faire le récit des trois journées mémorables commencées le 24 juillet 1837, ni de rappeler le discours par lequel L. Agassiz ouvrit la XXIIme session de la Société helvétique et proclama, avec un enthousiasme entraînant, la *théorie glaciaire*, qui devait faire son chemin dans le monde et illustrer ceux qui l'avaient conçue. M. L. Coulon m'a souvent parlé de ces jours d'exaltation et de vie intense et des discussions véhémentes provoquées par les idées nouvelles qui portaient le trouble dans les esprits. La veille du 24 juillet, Agassiz qui l'avait aidé toute la journée à recevoir les 150 arrivants, dit, en le quittant, à dix heures du soir :

— Il faut maintenant que je songe à mon discours d'ouverture.

— Comment! il n'est pas terminé?

— Je n'en ai pas encore écrit une ligne.

— Malheureux, vous ne serez pas prêt.

— Ne craignez rien, la nuit y pourvoira.

L. Coulon ajoutait, en souriant: « Tout cela n'était qu'un jeu pour Agassiz, qui était toujours sûr de se tirer d'affaire et de charmer les esprits les plus récalcitrants. »

* * *

Mais ce Musée, objet de la sollicitude de L. Coulon, de quoi se composait-il pour faire bonne figure aux yeux de nos confédérés, en 1837? Il nous le dit lui-même dans la note suivante insérée dans le Ier volume des *Mémoires de la Société des sciences naturelles:*

ORIGINES DU MUSÉE DE NEUCHATEL

M. le comte Ch.-D. de Meuron, général au service de l'Angleterre, fonde le Musée, en 1790, avec des collections achetées aux Indes et au Cap, consistant en mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, un très grand nombre de coquilles et beaucoup de zoophytes, sans parler d'une collection de curiosités ethnographiques.

En 1828, M. Aug. de Meuron-Perregaux envoie 160 oiseaux du Brésil. — M. Edouard Borel-Sandoz, de Couvet, envoie de Java 7 mammifères, 84 oiseaux et une collection d'insectes et de papillons.

En 1829, Mlle H. Borel-Sandoz, de Couvet, donne plusieurs oiseaux des Indes et une collection de graines récoltées à Calcutta et au Népaul. — MM. Ch. Godet et L. Coulon fondent, avec leurs collections particulières, celle des coléoptères.

En 1830, M. le professeur de Joannis fait don de coquilles de la Méditerranée, de coléoptères et de reptiles d'Afrique. — M. Ed. Bovet, de Fleurier, envoie de Chine une collection d'insectes, ainsi que des coquilles et des poissons.

En 1831, M. Fritz Guébhard, consul à Alexandrie, envoie deux collections géologiques, provenant : l'une, des environs du Caire; l'autre, de l'Arabie pétrée, et une collection de coquilles de la mer Rouge. — — M. Ch. Godet envoie de Paris une collection de coléoptères, et M. Arnold Guyot, une collection de coléoptères des environs de Berlin. — M. le maire Sandoz, de la Chaux-de-Fonds, un chevreuil et plusieurs quadrupèdes et oiseaux.

En 1832, M. Ibetson-Sandoz, des coquillages de la mer du Nord. — M. Léo Du Pasquier, un herbier très précieux récolté au Brésil, des coquilles, des oiseaux, des serpents. — M. Jean van den Bosch, officier hollandais à Batavia, une caisse d'insectes de Java, principalement des papillons. — MM. les comtes de Pourtalès-Gorgier, une collection de coléoptères. — M. Jean Huguenin, une collection de coquilles des mers des Antilles. — M. Aug. de Montmollin, des fossiles des environs de Paris. — M. G. Perrin, de Petrolo, près Florence, de beaux fossiles d'Italie. — De divers particuliers, 500 fr. pour faire des achats.

En 1833, M. le comte Albert de Pourtalès, une collection d'oiseaux du nord de l'Amérique. — M. Henri Borel, au Brésil, plusieurs têtes de jaguar. — M. de Joannis, officier de la marine française, sous forme d'échange, un envoi considérable d'oiseaux et de reptiles d'Egypte. — M. F. Guébhard, encore plusieurs mammifères d'Egypte. — M. le comte F. de Pourtalès de Castellane, 900 fr. pour achats.

En 1834, M. Dumbar, une collection d'oiseaux du Brésil. — M. de Roulet de Mézerac, une belle collection de poissons de Nice. — M. le colonel de Bosset, des poissons et des mollusques précieux de Nice. — Quelques étudiants, à Berlin, une collection d'oiseaux du Brésil. — M. Phil. Huguenin, une collection nombreuse d'insectes du Brésil. — M. Ed. Borel-Sandoz, un envoi magnifique d'oiseaux et de mammifères de Singapore, de Canton et de Cochinchine. — MM. le comte. Alb. de Pourtalès et Latrobe, un envoi considérable d'insectes récoltés dans l'Amérique du Nord et au Mexique. — M. Ch. Godet, une collection de papillons exotiques. — M. le colonel de Bosset, des fossiles d'Œningen et de Nice. — M. Phil. Zode, une belle collection de coquilles des Indes. — M. Jean van den Bosch, un bel envoi d'oiseaux de Java, des mammifères et des reptiles. — M. le pasteur Octave Roulet, à Java, une riche collection d'insectes, d'oiseaux, de mammifères, de reptiles, et un herbier.

En 1835, M. Jules Lerch, étudiant, une collection de fossiles du canton de Neuchâtel. — MM. les Drs Borel et de Castella, les préparations pathologiques intéressantes qu'ils ont occasion de faire. — M. Ch. Godet, sa collection de minéraux, d'hyménoptères, de diptères et d'hémiptères. — M. Coulon père, son herbier composé de près de 15,000 espèces de plantes, renfermant plusieurs herbiers originaux, entr'autres les plantes de l'Héritier, de Desfontaines, de Poiteau, etc. — M. Louis Coulon, sa collection d'oiseaux d'Europe et beaucoup d'autres objets d'histoire naturelle dès que le nouveau local sera disponible.

Enfin, le roi a contribué par un don de 4,000 fr., et M. le comte L. de Pourtalès, par un autre de 2,000 fr., à l'achat des collections d'Agassiz; celui-ci déclare que tous les envois, qui désormais lui seront adressés de l'étranger, feront partie du Musée.

Tel est le bilan du Musée avant 1838; ce noyau comprenant les divers groupes du règne animal et un nombre considérable de plantes aurait pu satisfaire tout autre que L. Coulon; mais que de lacunes il y voyait et que de places vides, surtout depuis que les collections avaient pris le chemin des vastes salles que nous connaissons. Et puis, noblesse

oblige! Avec un professeur comme Agassiz, qui attirait à Neuchâtel des savants comme Wilhelm et Carl Schimper, Alexandre Braun et leurs amis d'Allemagne, assistant aux séances très nourries de la Société des sciences naturelles, et qui s'entourait de collaborateurs comme Carl Vogt, Ed. Desor, Gressly, de collègues comme Ch. Godet, Arnold Guyot, Dubois de Montperreux, le Musée ne pouvait rester stationnaire. Déjà dans le IIme volume des *Mémoires,* qui suivit de près le Ier, nous trouvons un important travail de M. Ch.-H. Godet : l'*Enumération des végétaux vasculaires qui croissent dans le canton de Neuchâtel,* point de départ de la *Flore du Jura,* qui a rendu tant de services. D'autres circonstances allaient faire affluer les dons : on vit se produire, à l'égard de notre Musée, ce qui se passe dans la formation d'un cristal; dès que le mouvement des molécules est décidé vers le centre d'attraction, elles continuent leur marche régulière. Attirés vers tous les points du globe par leurs affaires industrielles et commerciales, les Neuchâtelois considéraient comme un devoir patriotique d'envoyer ou de rapporter les collections qu'ils pouvaient acquérir dans les contrées qu'ils avaient visitées. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les étiquettes de nos vitrines pour s'en convaincre. M. Coulon inscrivait avec un soin religieux les noms des donateurs et les lieux d'où provenaient les objets. Lorsqu'il savait que des voyageurs, commerçants, touristes ou missionnaires faisaient leurs préparatifs de départ, il les priait de ne pas oublier notre Musée et leur indiquait les espèces animales, ou les catégories sur lesquelles ils les engageait à porter leur attention et leur choix; il leur donnait les instructions nécessaires pour en assurer la conservation, et allait même jusqu'à leur apprendre à empailler, les fournissait de bocaux et des ingrédients indispensables. Souvent ce qui n'avait été qu'une affaire de complaisance se transformait peu à peu, dans le contact avec la nature, en un goût prononcé.

A mesure que les salles de notre nouveau Musée se remplissaient de spécimens de toute nature, mammifères, oiseaux, amphibies, poissons, insectes, coquillages, fossiles, minéraux, objets d'ethnographie disposés d'une manière intéressante et avantageuse, elles excitaient une curiosité qui allait toujours en grandissant et se propageait jusque dans nos vallons reculés. Les visiteurs devenaient toujours plus nombreux; on y allait en famille le dimanche, on en parlait avec un intérêt mêlé d'orgueil national; les élèves d'Agassiz se faisaient une gloire d'expliquer ce qui était inconnu, et ainsi cette création qui paraissait d'abord par sa nouveauté une chose singulière, prenait la place qui lui convenait au

milieu de nous et devenait populaire. Les chasseurs, les pêcheurs accouraient chez M. Coulon dès qu'ils avaient fait une capture digne de lui être présentée, un oiseau rare, un poisson de grande taille, dont ils lui faisaient hommage; il les accueillait toujours avec bonté et savait les encourager en dirigeant leurs recherches. Un chasseur et empailleur hors ligne, le capitaine A. Vouga, de Cortaillod, qui a laissé une complète et admirable collection d'oiseaux d'Europe, aujourd'hui à Lausanne, avait avec lui des rapports fréquents, utiles à tous les deux.

* * *

En 1837, une occasion éminemment favorable de procurer à notre Musée une augmentation de richesses, se présenta de la façon la plus imprévue. La maison de commerce Grenus & Cie, de Genève, et armateurs du Hâvre, offrait de prendre à bord d'un navire, prêt à faire le tour du monde, un naturaliste qui aurait le passage gratuit à la table du capitaine, et qui pourrait recueillir d'abondantes et précieuses collections, durant les escales, au cours du voyage de quelques années entrepris dans un but commercial. Evidemment, cette offre avait pour principal but d'engager les financiers neuchâtelois à placer des capitaux dans cette entreprise qui promettait des profits. L. Coulon et son père y virent une direction providentielle, surtout lorsqu'un naturaliste de carrière se présenta pour tenter l'aventure. C'était un jeune Glaronais, J.-J. Tschudi [1] qui, après des études médicales à Zurich, inclinait vers l'histoire naturelle et était attiré dans notre ville par la réputation d'Agassiz. Il faisait des communications à la Société des sciences naturelles, dont il fut élu membre honoraire, et nous voyons de lui un travail étendu, rédigé en allemand, figurer dans le IIme volume des *Mémoires,* sous le titre : *Classification der Batrachier*, daté de Paris, Jardin des plantes, 30 novembre 1837, sur lequel il comptait pour obtenir le diplôme de docteur de l'Université de Zurich.

J'ai sous les yeux une lettre datée de Carlsruhe, du 4 septembre 1837, par laquelle J.-J. Tschudi demande à L. Coulon et au professeur Agassiz un certificat attestant qu'il a été reconnu par les Quatre-Ministraux et par la direction du Musée de Neuchâtel comme *naturaliste* désigné pour prendre part à l'expédition Grenus. Il se rendit d'abord à Carlsruhe, puis à Leyden, et à Paris, pour en visiter les musées et s'informer de

[1] Frère de Fr. de Tschudi, landamann de Glaris et auteur du bel ouvrage illustré : *Les Alpes.*

tout ce que doit savoir et emporter avec lui un voyageur naturaliste. Louis Coulon et son père s'étaient occupés de réunir les 6,000 fr. nécessaires pour son équipement, et le 26 février 1838, le jeune Glaronais s'embarqua au Hâvre, sur l'*Edmond*, commandé par le capitaine Chaudière, qui était venu lui-même à Neuchâtel pour passer le contrat et régulariser la situation.

Tschudi, né en juillet 1818, n'avait pas vingt ans lors de son départ, et l'on est en droit de s'étonner qu'un si jeune homme, sans expérience, fût exposé aux hasards d'un tel voyage qui ne tarda pas à causer à L. Coulon de mortelles inquiétudes.

Je n'entrerai pas dans le détail des aventures quasi romanesques, racontées dans de longues lettres adressées à L. Coulon, et dont pourtant je voudrais citer certains passages; je me bornerai à dire que l'*Edmond*, après une traversée assez laborieuse, mais sans s'arrêter à Rio-Janeiro ou à Buenos-Ayres, doubla le cap Horn où Tschudi eut l'occasion d'étudier les oiseaux de mer, en particulier les albatros, qui volaient autour du navire et qu'il prenait à l'hameçon, s'arrêta quelque temps aux îles Chiloë, puis à Valparaiso pendant deux mois, et passa de là au Callao. Selon leur habitude, qui date de loin, Chiliens et Péruviens se faisaient une guerre acharnée; les premiers, fort entreprenants, menaçaient Lima. Ce n'était guère, semble-t-il, des conjonctures favorables pour trafiquer; pourtant le capitaine Chaudière avait son but. Un beau jour, ayant débarqué sa riche cargaison, il vendit son navire conditionnellement à l'Etat du Pérou, qui manquait de vaisseaux de guerre, et voilà l'*Edmond* destiné, disait-on, à faire paisiblement le tour du monde, transformé subitement en corsaire, attaquant les ennemis à coups de canon, et inaugurant sa nouvelle carrière par des prouesses navales, suivies bientôt de retours fâcheux.

Cette conversion était chose plus ou moins prévue, selon le profit qu'elle pouvait rapporter aux armateurs. Dans ses lettres écrites du Hâvre, où il perd trois semaines avant de s'embarquer, Tschudi s'étonne de certains préparatifs guerriers et de rumeurs qui circulent; il entend parler d'une vente probable au Pérou; cela le jette dans de vives inquiétudes sur les résultats de son voyage et il regrette de s'être engagé. Toutefois, le courage du jeune Suisse ne l'abandonna pas, même quand on le mit à terre avec ses effets et qu'il se vit abandonné, à Lima, presque sans argent, ne connaissant personne et ignorant la langue du pays. Grâce à quelques Européens, dont il fit la rencontre et auxquels il inspira confiance par ses soins médicaux couronnés de succès, il

emprunta quelque argent, engagea un compagnon, ancien matelot allemand, homme éprouvé, honnête et surtout bon chasseur et, traversant par des cols de plus de 4,000 mètres les Cordillères, en mars 1839, s'enfonça dans les forêts vierges, à 250 lieues des côtes, se construisit une hutte et y passa six ou sept mois employés à faire la chasse et à préparer ses prises pour les conserver.

Ce n'est pas sans émotion que je tiens dans mes mains et que je déchiffre la longue lettre, datée de Chunchotambo, Montagna de Vitoc (Pérou) juillet 1839, et écrite dans cette cabane faite de troncs d'arbres, non loin de tribus d'Indiens féroces, les Chunchos, par ce jeune compatriote qui consent à exposer sa vie et à endurer mille privations pour enrichir notre Musée d'objets rares : oiseaux, singes, llamas, guanacos, vigognes, alpacas, sur lesquels j'appelle l'attention des visiteurs. Il n'a pu se les procurer qu'après d'extrêmes fatigues et un apprentissage pénible de la vie de coureur des bois, à laquelle il était loin de s'attendre.



« J'ai construit ma hutte de telle sorte, dit-il, qu'en coupant une corde, je puis faire tomber une paroi entière et me sauver dans la forêt, en cas d'attaque des Chunchos, qui viennent parfois chasser sur notre territoire dans le premier quartier de la lune, et dont les flèches donnent la mort sans faire de bruit. Mon compagnon Klee et moi, sommes toujours armés, et nous ne quittons pas nos fusils, même pour chercher de l'eau. Cette montagna[1] est la plus dépeuplée et isolée du Pérou; il n'y a qu'un petit village d'Indiens chrétiens et une plantation de sucre, de café et de cacao; mais nous en sommes bien loin et dans un lieu où jamais chrétien n'a

[1] On appelle *montagna* la partie des Andes couverte de forêts vierges, et *montagna real* les plaines vers le Brésil couvertes de forêts vierges.

vécu. Toute la journée est employée à la chasse au milieu d'arbres immenses, âgés d'un millier d'années; nous revenons le soir préparer les oiseaux tués, pour les conserver, et faire notre cuisine pour le repas du soir. Une mauvaise nourriture; notre pot ne voit guère autre chose que des oiseaux et des singes; ceux-ci, les atèles, sont fort nombreux, mais presque tous de la même espèce. De temps à autre, les Indiens chrétiens nous apportent des fruits et des pommes de terre en échange de rubans, de bagues, de couteaux ou de coupons de toile, mais ils viennent en troupe et armés dans la crainte des Chunchos. Nos ennemis nocturnes sont encore les moustiques, qui s'acharnent sur nous, et les chauves-souris (vampires), qui se posent sur nos couvertures, cherchant une place pour nous appliquer une saignée. »

« Malgré tout, en deux mois, j'ai déjà une trentaine de mammifères et près de 200 oiseaux, des reptiles, des poissons d'eau douce, des coquilles terrestres, 500 coléoptères, des papillons, etc. C'est maintenant que je regrette amèrement la perte d'une malle, tombée dans un précipice en traversant les Cordillères, et qui contenait tous mes instruments, mes livres, ma pharmacie, mes notes et une grande partie de mes munitions. J'en estime la valeur à plus de 1,500 fr. Combien ma besogne serait facilitée si j'avais en ma possession tous ces objets qu'il m'est impossible de remplacer. « Voilà dix-sept mois que je suis sans nouvelles de vous et je me désole de ne rien recevoir. »

En février 1840, il écrit de Jauja : « Je reçois vos lettres avec un plaisir inexprimable ; ce sont les premières depuis deux ans. Je vois qu'elles sont restées en route et on me les envoie à la fois... »

« La saison des pluies m'a forcé de quitter les forêts vierges et de gagner les *Punas* (hauts plateaux). L'humidité était telle que nos pieds s'ouvraient et se couvraient de plaies purulentes très douloureuses. Impossible de chasser par un tel déluge, et rester dans notre hutte sans savoir que faire, ce n'est pas gai.

« Mais j'ai souffert aussi dans la Puna, ayant vécu trois semaines dans une espèce de caverne où, tous les matins, j'avais sur ma couverture deux ou trois pouces de neige, et, pour me chauffer, pas d'autre combustible dans ces déserts de 12,000 pieds au-dessus de la mer, que le crottin des moutons, des llamas, des vicugnas (vigognes), et pour mes repas rien que de la viande séchée (carne secco). C'est ici que je parviendrai à tuer des vigognes, ces jolis animaux, dont je vous promets deux exemplaires pour votre Musée.

« Je compte sur vous pour me tirer d'ici, car pour retourner en Europe, il me faut absolument de l'argent. Depuis un an, je suis avec six ou huit piastres dans ma poche. Mais, grâce à Dieu, je gagne de temps à autre, comme médecin, une dizaine de piastres, ce qui me permet de continuer ma triste existence. Il est vrai qu'avec l'expérience que j'ai acquise, je fais beaucoup plus à présent avec un réal qu'au commencement avec une piastre. »

Ce sont les dernières lignes de J.-J. Tschudi adressées à L. Coulon qui soient parvenues à ma connaissance. Je ne sais rien des lettres de ce dernier, mais on ne peut douter que les appels du voyageur n'aient été entendus.

Nous trouvons dans le IIIme volume des *Mémoires de la Société des sciences naturelles*, la liste des dons faits au Musée en 1840, avec cette observation écrite par L. Coulon : « Le Musée, dont le budget suffit à peine aux frais de port et de correspondance, s'est presque uniquement accru de dons. » Et plus loin : « On saisit cette occasion pour remercier les personnes qui, en 1840, ont bien voulu contribuer, par leurs souscriptions, à faciliter le retour de notre voyageur, M. le Dr Tschudi, avec toutes les collections qu'il a faites pour notre Musée, dans la position la plus fâcheuse et avec un rare dévouement. Ces souscriptions ont puissamment contribué à la réussite d'une entreprise qui n'aurait eu, sans cela, aucun résultat avantageux. Nos remerciements s'adressent en particulier au gouvernement, qui a donné 1000 fr. dans ce but. »

En 1841, une note trop brève, que M. L. Coulon a dû écrire avec un sentiment inexprimable de soulagement, contient ce qui suit : « C'est cette année que sont arrivées les collections récoltées par M. Tschudi, notre voyageur; elles ont procuré à notre Musée un nombre d'objets très considérable, dont la plupart ne sont point encore connus. L'administration du Musée saisit encore cette occasion pour adresser ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu souscrire à cette entreprise qui, malgré son fâcheux début, et grâce au courage et à la persévérance de M. Tschudi, a eu des résultats très heureux pour l'augmentation de nos collections. »

L'importance de ces acquisitions est établie par une lettre de Tschudi, écrite de Berlin en 1844, et communiquée par L. Coulon à la Société des sciences naturelles : « Après avoir comparé avec les collections du Musée de Berlin la plupart des oiseaux rapportés du Pérou, il a trouvé que le plus grand nombre des espèces, surtout de la classe des aquatiques et des échassiers, ne peuvent être identifiées aux espèces

connues, et sont par conséquent nouvelles ». Ainsi, ajoute M. Coulon avec un légitime orgueil, « ce voyage aura contribué à augmenter de beaucoup le nombre des espèces d'oiseaux et même de mammifères de l'Amérique du Sud, acquises à la science, tout en nous apprenant que la faune du Pérou diffère beaucoup, non seulement de celle du Brésil, mais même de celle du Chili, décrite par M. Alcide d'Orbigny. »

(A suivre.) L. FAVRE.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison de mai 1895, page 137)

HABITANTS. COMMERCE DES VINS. — Un autre habitant, mais qui n'était pas plus commode que Pellaton, c'est Christophe Frauhen, un Suisse allemand que la Commune d'Auvernier avait admis chez elle, le 14 août 1746, parce qu'elle avait besoin d'un bon tonnelier. Il fallait que ce besoin fût bien pressant, car il fut reçu sans produire aucun acte d'origine, ni attestation du lieu d'où il venait. Toutefois, la Communauté ne l'admit que conditionnellement, c'est-à-dire pour autant de temps qu'elle trouverait à propos, et pourvu qu'il payât un écu blanc de *giette* [1] par an.

Cela alla bien quelques années. Mais c'était un homme animé d'un très mauvais esprit. — D'après son dossier, il commença par parler en mal sur le compte de divers particuliers d'Auvernier ; il retira sans ordre de l'argent de marchands auxquels des propriétaires d'Auvernier avaient vendu du vin et qui furent obligés d'en venir jusqu'à délivrance de taxe, pour être remboursés ; — travaillant pour un bourgeois d'Yverdon qui lui avait commandé un *laiguerfas*, il eut des difficultés à ce sujet ; le vase fut vendu à l'encan et Frauhen condamné à tous frais et dépens.

Mais ce qui aggrava la situation de notre tonnelier, c'est qu'il se permit, de son chef et par sous main, de dénoncer à Soleure des

[1] « *Gita,* impôt payé pax un non bourgeois à la commune qu'il habite, — imposition sur les terres pour les dépenses, soit publiques. — dépôt d'argent de guerre, lequel existait autrefois dans chaque commune vaudoise. » *(Glossaire du patois* par le doyen Bridel, 1845.)

paysans du Bouchenberg qui vendaient en secret des douves à des gens d'Auvernier : les vendeurs furent condamnés à l'amende. — Il alla plus loin. Car un communier d'Auvernier, F.-L. Jainin, dépose par écrit que, se trouvant à Kriegstetten, terres de Soleure, Joseph Schindeler, tonnelier, lui dit que, sans Frauhen, les propriétaires d'Auvernier auraient des douves et des fonds de bosses autant qu'ils en voudraient, et que le dit Frauhen portait plus de mille écus de perte par année au pays de Neuchâtel, rapportant à des Messieurs de Soleure tous ceux qui en pouvaient fournir, pour les faire châtier, et faisant savoir à Soleure *comment cela se passait pour les vins, à Auvernier.*

(Cette dernière phrase est assez énigmatique et laisserait entendre que, dans le soin des vins, on usait alors de certaines pratiques qu'on n'aimait pas à voir communiquées au dehors.)

Un autre communier d'Auvernier, J.-L. Convert, négociant à Berne, dépose aussi par écrit qu'un Soleurois, M. F.-J. Lambert, ayant acheté deux bosses de vin de lui, — Frauhen, de qui Lambert fit rencontre, dit à ce dernier qu'il s'était bien mal adressé, qu'il ne recevrait pas le même vin qu'il avait goûté et que l'argent qu'il avait donné à compte était bien aventuré. C'est l'acheteur lui-même qui avait fait ce récit à Convert, en lui payant le solde de sa fourniture.

Le désagréable tonnelier avait cherché aussi à brouiller la Commune d'Auvernier avec M. de Mollondin, établi à Soleure, mais qui possédait des vignes à Auvernier et en était communier.

Tout cela aurait déjà amplement suffi à motiver une mesure de renvoi. Mais Frauhen combla l'émine d'une autre manière.

Etant devenu veuf, il prit une servante avec laquelle il vécut presque ouvertement comme si elle était sa femme. Apprenant cela, Mme de Gréder, sœur de M. de Mollondin, chez laquelle Frauhen était en location, chercha à le faire sortir de sa maison, mais n'y réussit qu'après de nombreux procédés judiciaires. Or, à la veille d'être mis sur le pavé, Frauhen demanda à la Commune d'Auvernier de pouvoir transporter aux Epancheurs, sur les graviers communaux, une baraque qu'il avait fait construire sur le terrain de Mme de Gréder, pour y distiller de l'eau-de-vie de marc. Il s'adressait bien... La Commune refusa, bien que F. offrît une location élevée et insistât sur la perte considérable qu'il allait éprouver, par le fait qu'il ne pourrait pas utiliser le marc dont il avait fait emplette cette année, assez chèrement.

Poussé par le malin, Frauhen mit le bouquet, comme on dit, en frappant sa servante, le jour du Jeûne, au retour du sermon. La Commune lui signifia alors qu'il eût à vider le village dans six semaines : devenue prudente, elle ne mentionnait, à l'appui de cette mesure, que ce gros scandale.

Le tonnelier à la main prompte adressa aussitôt une requête à la Communauté, promettant de se conduire dorénavant comme le plus doux des Bernois, niant toutes relations illicites avec sa servante, et annonçant qu'il lui avait donné congé le jour auparavant, vu, disait-il, qu'elle était la seule cause de sa disgrâce.

La Communauté — qui était aux anges d'avoir un motif aussi sérieux pour se débarrasser de ce triste personnage — maintient sa décision. Frauhen change immédiatement de tactique : il épouse sa servante et s'adresse au Conseil d'Etat. Comme de juste, l'affaire se met à traîner en longueur et ce n'est qu'en 1757 — deux ans après, — que la Commune prend enfin le parti d'envoyer au Conseil d'Etat un mémoire énumérant toutes les turpitudes à la charge de son tonnelier de malheur.

Outre celles déjà indiquées, il avait vendu vin en pinte, l'an dernier, au mépris des défenses réitérées que la Communauté lui avait fait faire par ses gouverneurs, se mettant fort peu en peine de ces défenses et n'ayant cessé de vendre que lorsque le crédit lui avait manqué pour acheter du vin. — Frauhen avait dit, trois semaines auparavant, en présence de deux témoins dignes de foi, qu'à l'exception de quatre ou cinq communiers d'Auvernier, il se f...ichait (sauf respect!)[1] de la Communauté. — Frauhen, qui ne disait la vérité que lorsqu'il se trompait (au dire de la Communauté), avait rapporté aux deux gouverneurs que deux communiers, Perrochet et Convert, lui avaient redit tout ce qui s'était passé en commune, à son sujet, et qu'ils lui avaient nommé les personnes pour et contre lui : or, au moment où l'assemblée générale allait prendre des mesures contre ces deux communiers (les exclure), ceux-ci s'étaient pleinement justifiés de cette imputation calomnieuse, tandis que Frauhen avait alors simplement nié avoir jamais rien dit de semblable aux sieurs gouverneurs.

La Communauté concluait en demandant le maintien de sa décision de renvoi, à cause de la position de Frauhen, non sujet de l'Etat et homme sans aveu. Ce qui fut fait. — On l'a vu, il était plus facile *d'haberger* un étranger que de le faire déguerpir.

A côté des conditions auxquelles étaient soumis les *habitants*, à Auvernier, cette affaire nous permet de constater que les relations entre cette Commune et Soleure étaient nombreuses au siècle passé. C'était le beau temps où les Soleurois venaient nombreux acheter nos vins et les trouvaient sans rivaux. Ces vins étaient conduits à Soleure, au moyen de barques aussi lourdement chargées que le permettaient les cours de

[1] *Sauf respect!* équivalent dé la locution patoise *Reverince parlà!* employée par la politesse rustique quand le paysan nomme son porc, sa vache, son lit, etc. Le doyen Bridel conte qu'un bonhomme d'Oron poussait la délicatesse si loin qn'il disait toujours, en parlant de sa femme : *Reverince parlà!*

la Thielle et de l'Aar. C'est de cette heureuse époque pour nos encaveurs, que date le dicton par lequel on désigne encore, de Vaumarcus au Landeron, un homme qui a trop bu. Ceux qui disent de lui : « Il a chargé pour Soleure », ignorent bien souvent que, par cette expression, ils font allusion aux pesants chargements de vin que nos bateliers conduisaient, dans le temps, dans la ville de Wengi.

(A suivre.) Fritz Chabloz.

LE FAUBOURG DU CRÊT VERS 1819

Reportons-nous, si vous le voulez bien, à soixante-dix ou quatre-vingts ans en arrière. Nous n'aurons pas de peine à reconnaître dans la vue que nous offrons aux lecteurs du *Musée neuchâtelois* la partie du faubourg du Crêt, située près de l'Académie, à l'extrémité de l'avenue du Premier-Mars.

La longue digue de pierre, appelée la *Battue,* est terminée; mais la *Promenade* inachevée s'arrête à l'ancienne *Rotonde* (aujourd'hui jardin anglais), sorte de rond-point, formé de peupliers. Le lac empiète encore d'une façon indiscrète sur le sol communal, qui est à l'état de terrain vague. L'eau vient même baigner la façade de la maison Haberstock, dont on voit, un peu en arrière du Crêt, le côté en bise. Le mur du jardin attenant a souvent eu, avant la construction de la digue, à supporter le choc des vagues, lorsque le vent d'ouest soufflait avec violence, et les fréquentes réparations, nécessitées par ces dégradations successives, mettaient de fort mauvaise humeur M. Haberstock, comme nous le verrons plus loin. Au premier plan, c'est le Crêt, où l'on montait alors par une rampe d'escaliers, dont on aperçoit les deux piliers terminaux surmontés de boulets de pierre. Au fond s'étend la partie de la promenade déjà terminée, plus loin le môle de la Guillotine qui protégeait le bassin (place du Gymnase actuel), et la ville avec la Collégiale. A droite, la maison Blancart, qui touche à la ruelle Vaucher, et enfin la ~~Grande~~-Rochette.

La vue que nous venons de décrire est la réduction d'une charmante aquarelle du peintre F.-W. Moritz père; elle a environ 0m,39 de long sur 0m,24 de haut, et nous reporte à l'année 1819, époque que bien des vieillards d'aujourd'hui ont encore connue.

Mais revenons un instant à M. Haberstock et à ses humeurs noires. Comme le montre le petit croquis [1] ci-dessous, dû au crayon d'un des

[1] Cette petite vue fait partie de la collection du Musée historique. — Elle doit être de la fin du siècle passé.

Girardet, la partie de la digue de pierre qui est en face de son petit domaine n'est pas encore construite et le lac dégrade sans pitié les murs de la propriété. Le maître-bourgeois Jean-Louis de Pury le rencontre sur le Crêt, au lendemain d'une tempête qui avait de nouveau détruit la clôture du jardin. On cause. Haberstock se plaint d'être obligé de dépenser, pour réparer ses murs, plus d'argent que sa propriété ne vaut. « Voulez-vous me vendre votre terrain? lui dit M. de Pury. — Combien? — Six écus neufs[1] (environ 35 fr.) — Oui; marché conclu. » — Grâce à la digue qui ne tarda pas à se construire, M. de Pury, qui avait dépensé une douzaine de louis pour faire des murs solides, eut la joie de voir le lac, rendu impuissant, s'éloigner de sa propriété. Quelque temps après, il revendait le même sol pour 50 louis[2]. Plus tard, c'était vers 1836, le terrain en partie occupé par le petit jardin de M. Haberstock fut vendu, pour une somme deux fois plus considérable, à M. Ch.-H. Godet, ancien inspecteur des études, qui y construisit sa maison (nº 10 du faubourg du Crêt). Quant à la maison Haberstock, elle fut démolie, puis reconstruite vers 1844. Enfin le Faubourg, mis à l'abri des fureurs du lac, se peupla peu à peu, et les terrains doublèrent encore de valeur.

Aujourd'hui la vieille *Battue*[3] est devenue le trottoir de l'Académie. Un peu au-delà, le trottoir nord de l'avenue du Premier-Mars, qui est entièrement conquise sur le lac, marque à peu près la limite du rivage, jusqu'en 1877, époque où fut entrepris le comblage des terrains de l'est.

Alf. GODET.

[1] L'écu neuf (prononcer : écu neu) valait 5 fr. 80.

[2] Le louis d'or valait 23 fr. 17.

[3] L'ancienne Battue passait proprement près de l'angle N.-E. de l'Académie, se dirigeait du côté du kiosque à musique et de là, en faisant un angle, vers l'angle N.-E. du port.

Nous adressons ici nos remerciements à M. Louis de Pury, propriétaire de la vue de Moritz, pour les renseignements qu'il a bien voulu nous donner.

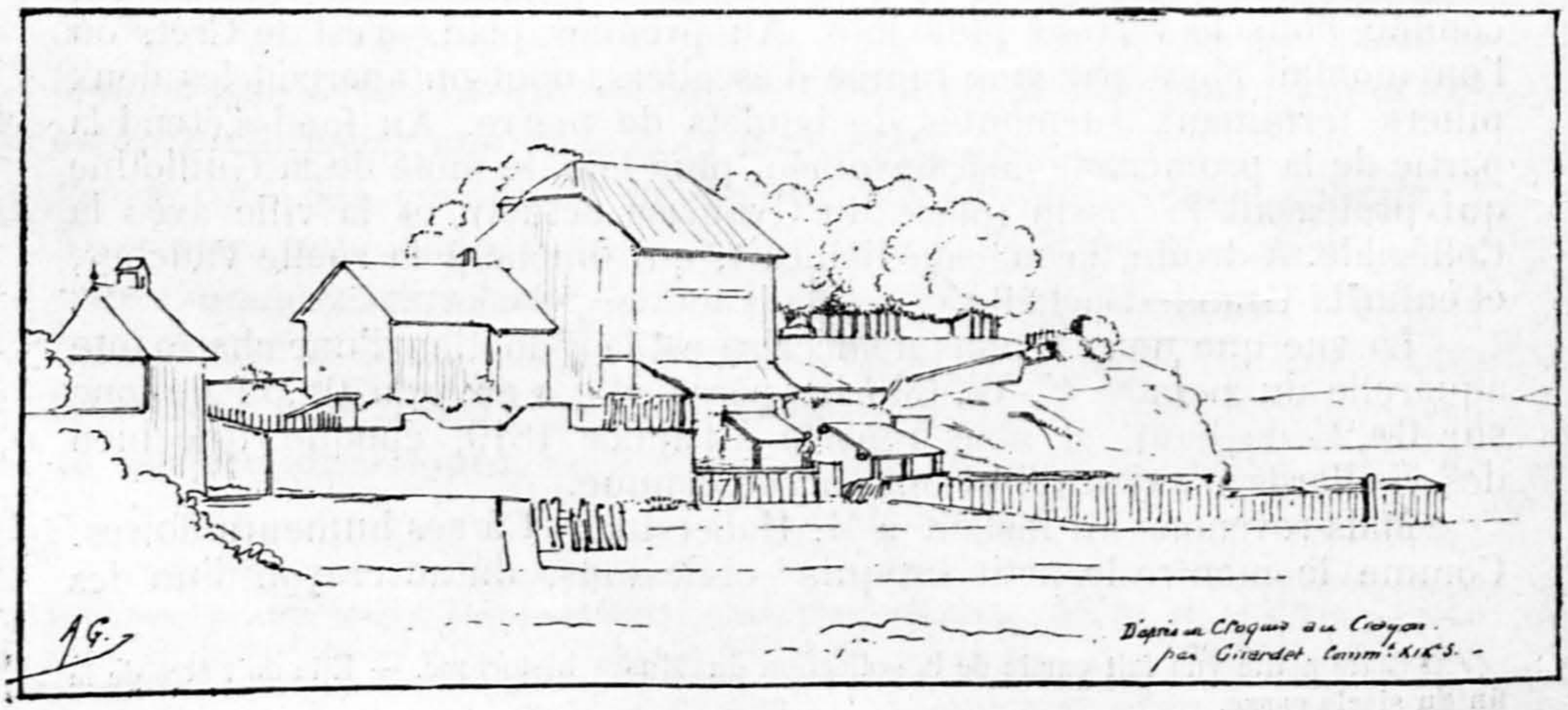

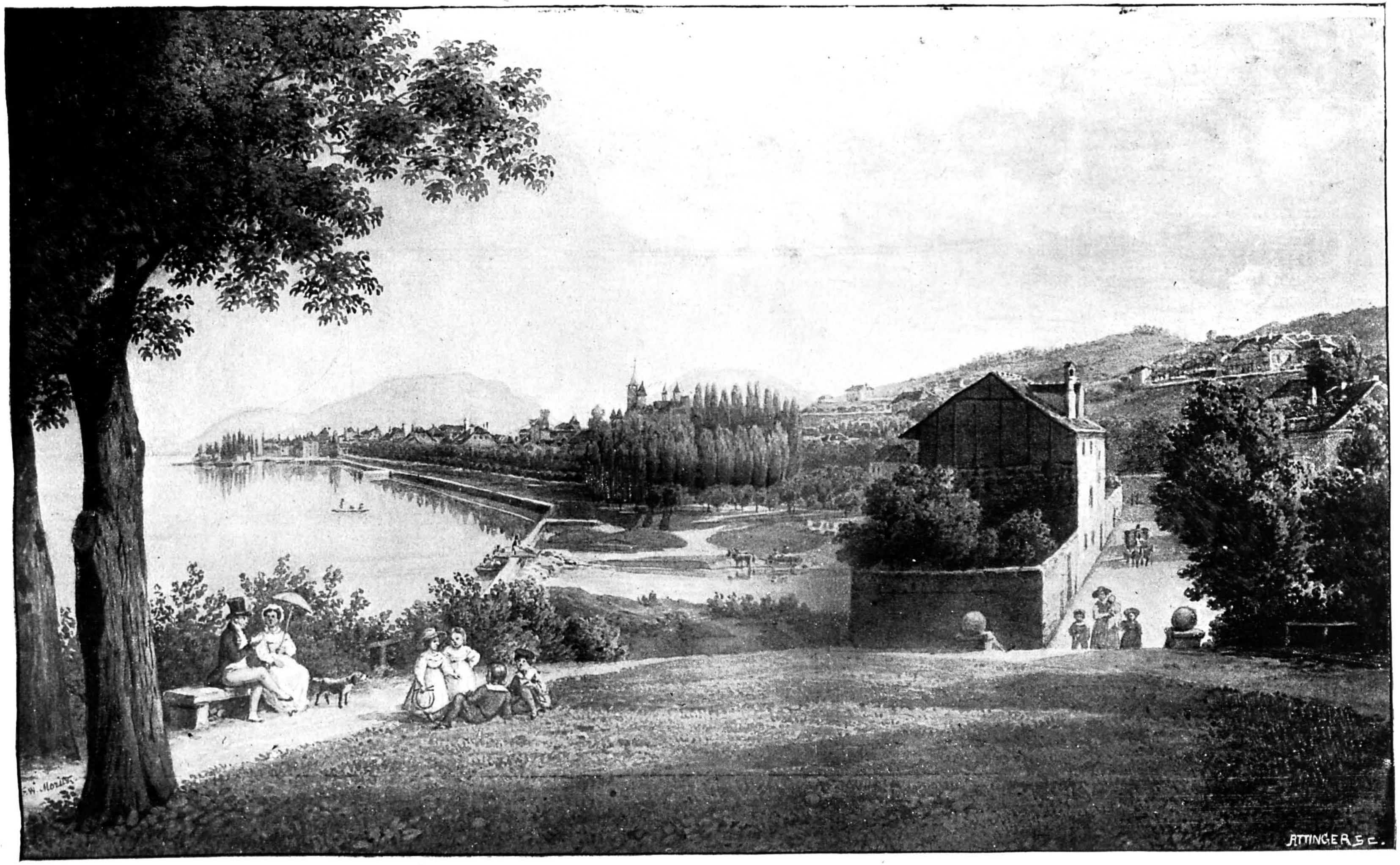

LE FAUBOURG DU CRÊT VERS 1819

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL.

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

PROCÈS-VERBAL

de la séance générale du 30 mai 1895, à 2 1/2 heures, au Château de Valangin

Présidence de M. ALFRED DE CHAMBRIER

Le procès-verbal de la précédente séance administrative (7 juin 1894) est lu et adopté.

Le secrétaire présente au nom du caissier, M. F. Richard, absent, les comptes de l'année 1894. Ces comptes, qui ont été examinés par le Comité et reconnus parfaitement en règle, sont adoptés avec remerciements au caissier. L'avoir de la Société était, au 31 décembre 1894, de 6,960 fr. 01. Quatre-vingt-onze candidats sont présentés et admis comme membres actifs; ce sont :

Anker, Rodolphe, négociant, Locle.
Amez-Droz, docteur, Chaux-de-Fonds.
Baillod, Henri, »
Barbezat, Louis, pharm., »
Barbier, Ch., notaire, »
Baur, Matthias, »
Berthoud, Ch., ministre, Neuchâtel.
Borel, Fr.-G., aide-archiv., »
Bourquin, Alc., ph., Chaux-de-Fonds.
Bourquin, Eug., docteur, »
Bourquin, W., pharm., »
Braunschweig, Alphonse, »
Braunschweig, David, »
Breitmeyer, Jules, fils, »
Buttiker, Walther, »
Challandes, Aimé, »
Chollet, Constant, instit., »
Clerc, Jean, pasteur, Cernier.
Cuche, Jules, doct., Chaux-de-Fonds.
Delachaux, F.-A., notaire, »
Dessoulavy, Max, diacre, Cernier.
Ducommun, Ch.-A., Chaux-de-Fonds.
Ducommun, Henri-Fr., »
Eigeldinger, Jaques, »
Farny, Emile, professeur, »
Faure, Théophile, docteur, »
Franck, Rodolphe, »
Gallandre, Ch.-E., notaire, »
Gentil, Antoine, graveur, »
Gigandet, C.-F., rédacteur, »
Ginnel, James, prof., Chaux-de-Fonds
Gonin, Numa, »
Grandjean, Henri, »
Grosjean, Arnold, »
Grosjean, Louis, »
Grospierre, A., pasteur, Bôle.
Guinand, Lucien-Numa, Ch.-de-Fonds.
Guyot, Ernest, notaire, Boudevilliers.
Hantz, G., pr. à l'Ec. d'horl., Genève.
Henrioud, Gustave, greffier de paix, Chaux-de-Fonds.
Houriet, Raoul, av., Chaux-de-Fonds.
Huguenin, Fritz, »
Huguenin, Ulysse, »
Jacottet, Henri, Paris.
Jaques, Numa, Chaux-de-Fonds.
Jeanneret-Perret, Ed., »
Jeanneret, Félix, avocat, »
Kaiser, Edouard, prof., »
Lenz, Eugène, graveur, »
Leyvraz, Louis pharm., »
Loze, Joseph, instituteur, »
Magnin, Henri, instituteur, »
Monnier, Auguste, avocat, »
Morf, Léon, instituteur, »
Mosimann, Paul, »
Nattermann, Henri, »
Neuhaus, Charles, instit., »
Neukomm, Arnold, »
Nottaris, Angelo, entrepr., »

Nusslé, Guillaume, Chaux-de-Fonds
Paris, James, ministre, Peseux.
Perrelet, B., instit., Chaux-de-Fonds.
Perregaux, H., pasteur, »
Perret, Fritz-Albin, Brenets.
Perret-Michelin, J., Chaux-de-Fonds.
Perret, Charles, banquier, »
Perrin-Jeanneret, Louis, »
Perrochet, Ch., docteur, »
Pequegnat, G., instituteur, »
Pettavel, Paul, pasteur, »
Pittet, Sylvius, architecte, »
Quartier, Armand, not., »
Redard, Ch.-F., »
Robert, Ariste, »
Robert, Arnold, »
Robert, Ch.-Fréd., Chaux-de-Fonds
Robert-Charrue, H., fils, »
Robert, Léon-N., major, »
Robert-Nicoud, Charles, »
Sandoz-Breitmeyer, G., »
Sandoz, Jules, »
Sandoz-Robert, Ulysse, »
Schwab, Alfred, »
Stauffer, Justin, instit., »
Steiner, Raoul, instituteur, »
Touchon, Ernest, Valangin.
Tissot, Edouard, Chaux-de-Fonds.
Villars, Albert, professeur, »
Vuille, Ch.-Albert, »
Wilhelm, Franz, banquier, »
Wille-Notz, Arthur, »

M. B. Reber, pharmacien à Genève, est nommé membre correspondant de la Société.

Sur la proposition du Comité d'organisation de la fête d'été à la Chaux-de-Fonds, celle-ci est fixée au lundi 15 juillet. M. Ed. Perrochet, président du comité, donne quelques renseignements sur le programme projeté de la journée.

M. Philippe Godet présente, pour M. L. Favre, absent, le Rapport de la Commission du patois. Ce rapport expose que le grand nombre de morceaux en patois reçus par la commission, a obligé celle-ci à augmenter le nombre des feuilles d'impression et demande que l'allocation votée l'année dernière pour cette publication soit portée de 2,500 à 3,000 fr. Cette augmentation, recommandée par le Comité, est votée, et des remerciements sont adressés aux collaborateurs de cet ouvrage, dont MM. Favre et Chabloz dirigent la publication. — M. Knapp demande que l'on dresse et publie la statistique des personnes parlant encore le patois dans le canton. — Adopté.

M. Ed. Rougemont expose au nom de M. Clerc, conseiller d'Etat, absent, qu'il se prépare à Berne la publication d'un glossaire romand sous la direction d'un comité spécial. M. Clerc demande à la Société de désigner une personne qui représenterait dans ce comité la Société d'histoire. — L'assemblée désigne M. Louis Favre.

M. W. Wavre propose, au nom de M. F. Richard, que la Société alloue dès maintenant une somme de 50 fr. par livraison pour la publication de l'ouvrage de M. Quartier-la-Tente sur les Communes neuchâteloises. — Cette proposition est approuvée et, conformément au règlement, renvoyée au Comité, avec recommandation. — Une demande de M. A.-P. Dubois, professeur au Locle, présentée par M. Ed. Perrochet et relative à la composition d'une Histoire de Neuchâtel à l'usage des écoles, est également renvoyée au Comité.

M. Châtelain expose ce qu'a fait la Commission pour la restauration du château de Valangin. Cette commission s'est réunie au château, l'a visité et a prié les trois architectes, membres de la dite commission, de lever un plan du château et de préparer un projet de restauration complète, afin que ce que l'on pourra faire au fur et à mesure des ressources, le soit sur un plan uniforme. — M. Alf. Godet annonce que

le Musée historique de Neuchâtel remettra à la Société, pour le château, des portraits des anciens souverains de la maison de Prusse et la maquette de la statue de Farel.

Sur la proposition de M. Ed. Clerc, la Société décide qu'elle aura désormais, autant que possible, ses séances du printemps à Valangin.

M. Châtelain propose la nomination d'une commission chargée de l'inventaire et de la conservation de tous les monuments ou restes de monuments historiques existant encore dans le canton. — Cette proposition est adoptée et la nomination de la commission est renvoyée au Comité, avec un amendement de M. Diacon relatif aux objets historiques.

Sur la proposition de MM. Fritz Landry et Philippe Godet, la Société décide, après une courte discussion, de demander au Conseil communal de Neuchâtel de changer de place un transformateur électrique qui, élevé à côté de la fontaine de la Grand'rue, portant la statue de la Justice, en gâte complètement l'aspect.

Séance levée à 5 heures.

L'un des secrétaires, Ch. CHATELAIN.

UNE NEUCHATELOISE IL Y A CENT ANS

(Suite — Voir la livraison de juin 1895, page 145)

II

Si Mme de Bosset-DeLuze prenait part à la vie de société, elle était avant tout, par la force des choses, une femme de maison, une *ménagère*. Elle connut tous les ennuis du ménage, mais elle en parle avec une résignation qui va souvent jusqu'à la gaîté :

1er février 1796. – Mes commis sont toujours fort difficiles et fort désagréables à nourrir. Marie en prend du souci. Il y a bien à faire à allier leur contentement avec leur modique pension, notre savoir-faire et notre bourse. Mais patience!

Voici, à ce propos, une scène qui me paraît assez spirituellement prise sur le fait :

31 janvier 1796. — J'ai été interrompue par Mlle Des Plans, la cadette. Elle est venue me voir après le sermon du matin. Je lui ai proposé à dîner : accepté. Son babil a rendu notre dîné passablement comique. Elle a pris à partie son voisin, M. Fesch, et lui a fait une fort longue histoire sur Bâle et une dame Fesch... Ensuite, se tournant vers Kœnig, de Glaris, et n'ayant point

d'histoire à lui faire, elle a voulu le faire causer, lui qui jamais ne dit un mot. Dépitée de voir ses questions et ses tentatives inutiles, elle lui a dit qu'il avait oublié de se faire couper le fil. Elle ajouta entre ses dents qu'il était un blanc-bec. Il était tout à fait fâché; les autres l'ont prise pour une folle, ou à peu près, et ils n'avaient pas tant tort.

Déjà alors, il y avait à Neuchâtel des pensionnaires dans beaucoup de maisons. Mme de Bosset nous apprend que le chancelier Boyve en avait quatre à six louis par mois.

Nous sommes portés aujourd'hui à nous exagérer un peu les vertus des domestiques du bon vieux temps. Mme de Bosset nous ôte quelques illusions sur ce point : « Marie, dit-elle, me donne beaucoup de chagrin. La changer, ce serait pis. Que faire? Elle n'est point formée, grossière et malhonnête, brusque et étourdie (19 mars 1796) ».

En ce temps-là, on faisait tout à la maison, et il était en un sens plus compliqué qu'aujourd'hui de tenir ménage. On prenait des personnes à la journée : lingères, tailleuses, charcutiers, râpeurs de choucroûte. Par économie, Mme de Bosset faisait elle-même beaucoup de choses. Il en était d'ailleurs ainsi de la plupart des dames de ce temps, qui s'occupaient de la lessive, repassaient leur linge et le raccommodaient, sans croire déroger. Mme de Bosset écrit dans son journal :

Lundi 17. — Le soleil a percé les brouillards et les a dissipés. Nous avions une lessive à sécher. J'ai été au bord du lac avec nos domestiques. Ma mère a fait le dîner. Le soir, nous étions occupées à plier le linge, lorsque ma sœur est arrivée de la Lance.

Lundi 26. — Mlle Sara Ostervald est venue me voir et m'a trouvée à l'ordre du jour, c'est-à-dire raccommodant mon linge.

20 février 1796. — Apprêts de saucisses. Julie Heinzely a passé toute la journée avec moi et m'a fait grand plaisir. J'ai veillé jusqu'à minuit à saucissonner.

Julie Heinzely, femme du diacre Heinzely, était la belle-sœur de Mme de Bosset, dont le mari avait à Neuchâtel quatre sœurs, toutes mariées, à savoir, outre Mme Heinzely, Mme Brandt, Mme Ducommun [1] et Mme Petitpierre. Celle-ci était la femme de Samuel de Petitpierre, qui fut maître-bourgeois, puis maire de Neuchâtel, et qui fit défricher par les élèves de la maison des Orphelins les terrains de Pierrabot, désignés alors, pour cette raison, sous le nom de *colonie Petitpierre*. Les terres mises ainsi en culture étaient auparavant couvertes de noisetiers et de buissons de belosses; le bétail y pâturait et s'abreuvait au Plan, à la fontaine du *Crêt des Auges,* dont on peut voir encore les trois *auges* ou bassins. Ajoutons que M. de Petitpierre-Bosset eut pour fils Samuel-

[1] MM. Brandt et Ducommun étaient employés dans la maison Pourtalès.

Auguste de Petitpierre, l'éminent prédicateur enlevé prématurément à l'Eglise en 1831, et pour petit-fils Samuel de Petitpierre, procureur-général de la République, mort en 1863.

Nous rendons maintenant la parole à Mme de Bosset. Ecoutons encore ses confidences sur ses occupations domestiques :

25 mai 1796. — Je me vois obligée de me relâcher un peu de mes principes sévères : n'étant pas assez bien pour faire ma petite besogne moi-même, j'ai pris une repasseuse. Puisque j'annonce les visites qu'on me fait, pourquoi ne dirais-je point que Madeleine Couchant, venue pour couper du bois, est venue un peu auprès de moi, s'est assise, et a témoigné beaucoup d'intérêt pour ma santé, et d'amitié pour moi. C'est si rare que l'on ait des témoignages pareils des gens qui travaillent pour vous...

En général, le manque de délicatesse et la grossièreté des domestiques, nous obligent souvent à une sévérité qu'ils interprètent mal ; ou plutôt, c'est l'état même qui a ses inconvénients : ils tendent à l'indépendance, et nos jouissances, nos fantaisies, nos défauts, nous font chercher notre bien-être dans leur asservissement... J'ai dit un peu tout ceci pour Marie, qui me sert actuellement, et dont l'humeur brusque et familière est fort désagréable.

Les mœurs d'alors étaient vraiment patriarcales. C'est ainsi que Mme de Bosset parlait fort souvent patois avec ses proches. Elle mettait même quelque malice à user de ce vieil idiome, lorsqu'une certaine dame Vésian, qui voulait paraître distinguée, se mettait à parler anglais.

Dans les simples veillées de ce temps-là, on se plaisait aux occupations les plus triviales. Je trouve, à la date du 6 juin 1802, cette note vraiment caractéristique : « J'ai lu à ma mère, pendant que toute la famille était occupée à tirer des bouchons des cruches qui ont servi à nous réchauffer l'hiver. »

Ces dames s'occupaient du jardin potager, des vignes, comme le montrent des notes fréquentes inscrites dans notre journal : « On plante les pommes de terre à Cloud-Brochet, ma mère y fut. » — « Je fus promener à Peseux, avec mon père, examiner nos vignes. Il y en a une que j'appelle mienne, à cause qu'elle s'appelle la Bossette. » — Mme de Bosset parle avec éloge d'une dame Vaucher, qui « a fait défricher l'aride Crêt-Taconnet : où naguère ne croissaient que des brelettes, croissent à présent les meilleurs légumes ».

III

Mais les promenades de Mme de Bosset n'étaient pas seulement utilitaires. Un trait remarquable de son caractère et qui était fort loin d'être commun à toutes les dames d'alors (ne parlons pas des messieurs), c'est le sentiment de la nature :

Après dîné, j'ai été à Cloud-Brochet, où je me suis occupée. En revenant j'ai regardé les Alpes avec admiration. Elles étaient parfaitement distinctes, et l'azur de la voûte céleste était si parfaitement semblable à celui du lac, qu'il semblait de la hauteur qu'il se prolongeait au-delà des Alpes, et qu'on voyait une mer sans autre borne que des nuages. Nous avons lu le soir les lettres de Rousseau.

Elle jouissait très vivement des beaux jours, de la moindre promenade; elle écrit, par exemple, le 23 mars 1796 :

J'ai bien joui aujourd'hui du retour du printemps en faisant une promenade charmante au Mail avec mon mari, Henriette et Frédéric (sa sœur et son frère). Nous avons cueilli les premières violettes, des primevères; j'ai rapporté une touffe de mousses superbes. C'est un goût que je trouverais délicieux à cultiver que celui des plantes. Mais quoi? toujours je serai ignorante, sans talents, sans culture dans l'esprit; je me nourrirai des parcelles que je recueillerai des autres par ci par là.

Le printemps, il est vrai, n'égayait guère la rue des Moulins :

Qu'elle est belle la saison qu'annonce ce beau mois, lorsque les arbres sont revêtus de leur fraîche parure, que les plantes, que les fleurs, les oiseaux, que toute la nature reprend ses douces habitudes printanières. Un soupir accompagne cette exclamation : il part de la rue des Moulins; au lieu de verdure, je vois des toits; au lieu d'oiseaux, les chats et leurs amoureux miaulements ornent nos gouttières; au lieu des zéphirs, des vents coulis, des airs perfides m'accablent de fluxions.. Patience! (4 mai 1796.)

Heureusement, à cette époque, on n'avait pas à aller bien loin pour trouver la vraie nature : il suffisait d'aller à l'Ecluse :

Mardi 27 avril 1802. — J'ai commencé la journée à l'Ecluse, à 6 heures du matin. Le soleil y était avant moi. Que j'aime cette promenade solitaire, ces rochers sauvages, le murmure de l'eau, les arbres qui sont au pied des rochers ou croissent dans leurs crevasses — et mes souvenirs, car j'y ai été souvent. L'heure du déjeûner m'a fait rentrer. En voulant repasser le pont et parvenue au milieu, j'ai vu des ouvriers qui l'avaient démonté; il n'y avait plus qu'une poutre de chaque côté. M. Liechtenhan [1] est venu au-devant de moi et m'a donné la main pour passer en sûreté. J'ai passé encore une heure ou deux de la matinée dans l'allée des Roses et la chaumière de la Rochette [2], toujours avec mon livre et mon ouvrage. Le soir, j'ai eu la sagesse de faire une partie de whist avec mes parents.

Mercredi 28. — A 6 $^1/_2$ heures du matin, j'étais à l'Ecluse, assise sur une grosse pierre près du Seyon. Je regardais l'eau, la verdure, je cueillais des fleurs, je lisais. J'ai apporté un bouquet de fleurs parmi lesquelles il y avait de la pervenche. Mon père a été charmé d'apprendre à la connaître. Il nous a parlé de Rousseau et répétait aussi : Ah! voilà de la pervenche. Il en a cherché le mot sur son Bomare, et je l'entendais encore parler de pervenche seul dans sa chambre. C'est une charmante fleur, et qui a de bonnes propriétés.

[1] Le docteur Lichtenhahn probablement, dont il est question souvent dans la correspondance de Mme de Charrière et de Benjamin Constant.

[2] La Rochette appartenait encore, en 1796, à la famille de Bosset. Cette magnifique campagne avait été créée par Jean-George de Bosset, qui avait séjourné une quinzaine d'années à Batavia. Mme de Bosset-DeLuze aimait à y aller souvent, et son journal contient des notes comme celle-ci, bien expressive dans sa brièveté : *Envie de Rochette!...*

Ces dames faisaient volontiers des courses pédestres et s'en allaient en visite dans les villages voisins. On ne se gênait pas à l'occasion de solliciter l'obligeance de quelque charretier passant avec son attelage. Témoin ce souvenir d'un dimanche de septembre :

J'ai été au Bied à pied avec Mlle Prêtre et Caroline de Bosset. Le désagrément que nous éprouvions de la poussière nous a obligées de monter sur un char. Nous étions assises tout à fait à plat sur la charpente du char, et quant à moi j'avais les jambes pendantes qui faisaient un effet fort risible... Bientôt nous nous sommes exhaussées sur des gerles renversées et nous étions mieux. Visite aux Borel, de Gélieu, dîner agréable au Bied. Promenade aux Prés-de-Reuse, au sentier charmant de Rousseau[1]. Puis nous nous sommes assises en rond sur la verdure, près du bord du lac, et Rosalie nous a chanté de jolies romances.

Mme de Bosset faisait parfois des séjours au Bied chez ses cousins DeLuze. Après dîner — ô sainte simplicité! — on allait cueillir de la chicorée sauvage dans les prés d'Areuse. Mais le soir, on lisait *Gil Blas,* ou les *Mémoires,* récemment parus, de Catherine II. Une des grandes joies de Mme de Bosset était d'aller passer quelques jours à Marin chez son frère Louis DeLuze et sa femme, née Breguet, qu'elle appelle « ma petite belle-sœur » et qu'elle aimait fort. A plusieurs reprises, elle s'y rend en bateau. Voici une page d'un lyrisme attachant :

27 mai 1796. — Le cabriolet est à la porte. Je pars. Mon mari vient aussi. Adieu, soucis et affaires! O campagne, mon élément, je vais te voir parée de la parure du mois de mai! Courez, jolis chevaux; passez, arbres, fleurs et verdure!... Le gros Louis et sa petite femme sont au clédar à nous attendre; on arrive, on s'embrasse, on dîne... on se promène avec amitié, on va tout visiter, on joue avec le beau chien à deux nez, on jette la légère levrette contre le lourd dindon, et l'on rit...

Voilà nos maris partis, et nous faisons nos plans pour passer doucement et agréablement le temps : l'ouvrage; pour lecture, un voyage en Chine, nouveau et intéressant; promenade; quelques marques au piquet avant et après les repas. Enfin, une variété réglée et uniforme; ma plume, que j'ai toujours aimé à exercer, car, ayant perdu l'amie à qui je pouvais tout dire, mon papier est devenu mon unique confident. Qui s'en souciera après moi? Il sera jeté au vent.

C'est ainsi qu'il arrive à la modestie de se tromper! — Mais après quatre jours de bonheur, il faut regagner la rue des Moulins, à cause de la Générale Bourgeoisie, qui aura lieu le 1er juin :

31 mai 1796. — Je n'ai plus que cette matinée à passer à la campagne. Oh! profitons des moments! Nous nous promenons, nous visitons encore tout, et nous voilà l'après-midi en petit char. M. Charles Meuron (dit le paysan) que nous rencontrons, se met derrière, et nous arrivons en ville en causant avec lui. Les tambours annoncent la journée du lendemain, on s'agite, on s'empresse.

[1] Nous ignorons ce que c'est que ce « sentier de Rousseau », près d'Areuse. Quelqu'un de nos lecteurs saura peut-être nous le dire.

IV

Notre journal fournit de nombreux détails sur la vie de société d'alors. On se visitait fréquemment et sans façon. On passait la soirée les uns chez les autres à jouer aux échecs, au tric-trac, au whist. On avait déjà des *thés* de l'après-midi; mais ce qui les distinguait des nôtres, c'est qu'on s'y livrait au plaisir de la lecture : « Thé chez Mme de L. avec Henriette Sandoz. Lecture agréable et conversation. » — Souvent, ces dames apportent quelque chose à lire, et la réunion se transforme en pique-nique littéraire :



Passé la soirée chez ma belle-mère avec Mlle Desplans (voir croquis). Chacune ayant fourni sa pièce de lecture, je tirai Mme Roland (les *Mémoires* de Mme Roland venaient de paraître) qui les amusa fort (9 mai 1796).

3 avril 1796. — Passé la soirée en famille Bosset, lu avec mes belles-sœurs quelques chapitres d'une petite brochure intitulée : *Voyage autour de ma chambre,* — imitation de Sterne; distinction de l'homme en deux parties, l'âme et la bête. Harmonie rare entre elles, bête mal élevée, distraction comique.

Mme de Bosset lisait beaucoup pour elle-même et faisait des extraits de ses lectures, qui sont transcrits en regard de son journal : « Je m'attire ainsi, dit-elle, force sarcasmes sur le ridicule de copier des livres. J'ai un but utile, et je continue. »

Le journal enregistre les petites particularités de tous ces thés, de toutes ces soirées : « Thé chez Julie Bosset avec Henriette. Nous avons collationné avec des tartelettes et des bâtons de canelle. C'est une nouvelle friandise qui est très bonne. » Un jour, c'est Mme de Meuron qui a eu « une cafetière versée sur une belle robe tissée au poil de chèvre ». Ces dames se visitaient sans cérémonie de toilette, mais « il est un art de donner d'heureux tours » au plus simple négligé :

11 mai 1796. — Passé la soirée chez Mme Brandt, avec Mmes de Meuron, Jacobel, etc. La belle Emilie Morel y est venue en petit négligé de bazin blanc et bonnet de nuit de fines dentelles.

Quand on n'avait rien à lire, ou rien à dire, on faisait des patiences :

12 avril 1796. — Mmes Ostervald me firent prier d'y aller en petite soirée. Je n'y trouvai effectivement que Mme Morel, qui faisait une patience... Pauvre femme ! Elle s'exerce à une vertu qu'elle ne pratique, je crois, que les cartes à la main. C'est le jeu à la mode; il est charmant pour nos demoiselles : il donne l'occasion de dire — et de penser tant de jolies choses !...



Passé la soirée chez Henriette Ducommun, sauté à la corde (!) et fait des folies tout le soir.

Passé la soirée chez Mme de Meuron en société ordinaire, hors Mme Perregaux-Gaudot — toilette recherchée, air langoureux, — et M. Petitpierre : il serait à peindre, les bras croisés, et en contemplation de Mlle Moser [1].

Passé la soirée chez Mme DeLuze-Feer, avec Mmes Chevalier, Perregaux, Chaillet, Julie de Bosset-DeLuze, Mme Brandt et moi. Le sujet de conversation a été, pour l'une, les bains de Bade, où elle doit aller, ce qui n'était pas fort amusant pour les autres. Une autre a parlé fort au long de sa femme de chambre; une autre de son nappage. Un des maris a la passion de la comédie; l'autre est un bon enfant, qui n'en eut jamais pour rien, dit et fait tout ce qu'on veut.

La musique ne paraît pas tenir une très grande place dans ces réunions. Quelquefois un air de chant, et même quelques tours de danse au son du « forte-piano ». Mais on est plutôt friand des nouvelles du jour, que vient apporter Mlle Caroline DeLuze, cousine de Mme de Bosset :

Elle est la *renommée,* au fait de tout ce qui se fait et se dit partout. C'est une abondance, un vrai trésor que sa conversation. Rosette Bourgeois en a rempli les lacunes en nous jouant du clavecin et en chantant d'une manière bien agréable. Son frère aîné accompagna des airs italiens qui nous firent grand plaisir.

Evidemment, on causait alors de façon piquante, et la conversation, même chez nous, fut un art, que Mme de Bosset décrit par une image charmante :

Passé la soirée chez Mme Soutter avec Mme de Bosset-Sandoz [2], qui y est venue armée de littérature, disposée à être aimable. On a jeté d'abord un tas d'idées; ensuite, comme des roses, on les a reprises et effeuillées. Mme de Bosset avait entrepris M. Soutter et lui faisait la plus belle dissertation.

[1] François de Petitpierre, surnommé « Croise-Bras », était le frère de M. de Petitpierre de Bosset, dont il a été question plus haut. Né en 1748, il mourut célibataire en 1826, après avoir été membre du Petit Conseil, maître-bourgeois et lieutenant-colonel. Nous donnons un portrait de ce personnage, dont l'attitude — *bras croisés* – était devenue légendaire dans notre ville.

[2] Sa tante, fille du général Sandoz.

Arrive M. Sandoz, qui nous a affectés vivement en nous apprenant que le feu était au village de Saint-Martin; en effet, une grande partie du village a brûlé. Adieu la littérature : les dissertations se sont portées sur les incendies, sur les voleurs... M. Sandoz a formé un groupe autour de lui, et nous, les femmes, nous nous sommes rabattues à parler ménage et servantes.

Une grande liberté de ton régnait dans ces réunions, qui n'avaient rien de guindé. Qu'on en juge par le récit suivant :

8 avril 1796. — Passé la soirée chez ma mère; assez grand monde et petit gâteau. Mme Soutter se vantait de n'avoir rien à faire; j'ai avoué bonnement que je n'étais jamais dans ce cas et qu'encore ce matin j'avais — oui — j'avais raccommodé la culotte de mon mari. — En jouant, j'ai vu de côté mon frère Frédéric qui s'avançait pour parler bas à M. Soutter, je me suis retournée, et j'ai vu qu'il lui montrait à sa culotte un défaut, un décousu très passable, car la chemise se laissait voir, à l'endroit où les jambes forment un V... J'allai dire à l'oreille de sa femme qu'elle trouverait de l'ouvrage à la maison, car son mari, plaçant son chapeau ailleurs que sur la tête, était parti.

Les anecdotes de Mme de Bosset ne tournent jamais à la médisance; elle s'arrête à l'observation malicieuse et piquante, ainsi lorsqu'elle dit : « Passé la soirée chez Mme de Meuron avec Mme Sophie Pourtalès; je me suis trouvée placée entre elle et Mme Rougemont-Bovet, deux femmes à « oui et non, Madame ». Le trait est amusant, mais inoffensif.

Ce qui nous frappe dans les mœurs d'alors, c'est le talent qu'avaient ces dames de concilier les plaisirs mondains et les devoirs domestiques. Je relève dans le journal les notes suivantes, qui peignent assez bien cette vie en partie double :

23 février 1796. — Passé la soirée, une soirée causante, à la Rochette, avec Mlles Desplans, Mlle Chaillet, ma belle-mère, etc.

24. — Dîné avec Charles chez Mlles Desplans, puis, en passant, chez Mlle Rosalie Chambrier, et passé la soirée chez ma mère avec Mme Soutter, etc.

25. — Passé la soirée chez ma grand'mère avec mon mari et Charles.

26. — Passé une agréable soirée chez Mlles de Merveilleux avec Mme Meuron-LeBel, Mme Dumbar et Mme Nanette Meuron.

27. — Passé la soirée chez Mlle Rosalie Chambrier, avec les deux plus jeunes sociétés, assez agréablement.

29. Passé la soirée chez Mmes Ostervald, fort agréablement.

1er mars. — Passé la soirée à la Rochette avec Mlles Desplans, Charlotte Chaillet, etc.

2. — Passé la soirée chez ma belle-mère...

3. — Passé la soirée chez ma grand'mère.

4. — Passé la soirée en famille chez Mme Brandt.

5. — Comédie. La *Partie de Chasse d'Henri IV* (de Collé), et les *Deux tuteurs*. Mlle Delor n'a point joué. On dit que Mme *** est jalouse d'elle et de son mari et qu'il y a eu des scènes assez vives entre les acteurs.

6. — Passé la soirée en famille de Bosset; M. Guillaume Sandoz y est venu, qui a été bien aimable.

Voilà, dira-t-on, une personne qui n'est guère à son ménage. Mais écoutez la contre-partie :

7. — Grand souci de lessive; coulée.
8. — Lavée et séchée en partie.
9. — Séchée et pliée.
10. — Repassé jusqu'à cinq heures.

Quelquefois Mme de Bosset recevait ses amis, mais sans faire grand luxe; elle confesse même humblement ce qui a pu manquer au confort de ses hôtes :

Mme Ostervald, Mme de Meuron, Mme Soutter, ma mère, ont passé la soirée chez moi avec le maréchal Chevalier, le châtelain Sandoz, M. Soutter et mon père. Il y a eu quelques retards dans le thé, et puis il a manqué du petit bois pour la cheminée. On a parlé du bal; tous les hommes de la société et ma mère ont souscrit. Le maréchal s'en est fort défendu, et comme on le plaisantait, il lui a pris une attaque de nerfs subite...



Ce militaire si sensible, dont nous donnons le portrait curieux, est David-François Chevalier de Rochefort, un des derniers représentants d'une vieille famille de Neuchâtel, qui avait possédé le fief de Rochefort et en avait pris le nom. Chevalier avait servi dans les Gardes-Suisses du roi de France et s'était retiré en 1786 avec le brevet de maréchal de camp. Ailleurs, Mme de Bosset le qualifie de « vieux et désagréable maréchal Chevalier »; elle lui oppose « le courtois châtelain Sandoz et M. Charles Pury, qui est gai et d'une agréable humeur ».

(A suivre.)

Philippe GODET.

921 / 141 - n

LES SIRES DE VALANGIN ET L'ÉVÊQUE DE BALE

Le 28 février 1295 (1296 [1]), Rollin de Neuchâtel mettait en déroute, près de Coffrane, les troupes alliées de l'évêque de Bâle, Pierre de Reichenstein, et des co-seigneurs de Valangin, Jean et Thierry, emmenait ceux-ci prisonniers, et, en punition de leur félonie, leur prenait Boudevilliers qu'il annexait au comté de Neuchâtel. Quelques mois plus tard, Jean et Thierry faisaient de nouveau hommage de leur seigneurie à l'évêque de Bâle et se mettaient sous sa protection. Rollin, irrité de cette nouvelle rebellion, s'emparait, en 1301, de la Bonneville qu'il détruisait, mettait le siège devant le château de Valangin et contraignait Jean et Thierry à rompre avec l'évêque et à se reconnaître vassaux de Neuchâtel. Tels sont les faits connus de chacun.

Mais les sires de Valangin ont-ils été réellement rebelles et félons, comme le prétendait le comte Rollin, et comme on le croit généralement? Cette accusation ne me paraît pas justifiée. Matile, dans son *Histoire de Valangin*, émettait déjà des doutes à ce sujet.

Suivant les historiens neuchâtelois qui s'appuient sur la chronique de Matthias de Neuenburg, Ulrich III et son neveu Berthold, descendants d'Ulrich de Fenis et co-seigneurs de Neuchâtel, les mêmes qui donnèrent aux bourgeois de cette ville la grande charte de 1214, auraient, peu après cette date, fait entre eux le partage de leurs domaines. Berthold aurait eu les terres françaises (*dominia gallica*), et Ulrich les terres allemandes (*dominia teuthonica*). Ulrich, décédé en 1226, avait cinq fils : Rodolphe, Othon, prévôt de Soleure, Berthold, Ulrich et Henri, évêque de Bâle. Rodolphe reçut pour sa part d'héritage le comté de Nidau; Berthold, celui de Strassberg; et Ulrich, le comté d'Arberg et la seigneurie de Valangin. Celui-ci, qui avait épousé Agnès de Montfaucon, laissa à sa mort (1276) quatre fils : Guillaume, qui eut le comté d'Arberg, Jean, Ulrich, prévôt de Saint-Imier et grand-prévôt de Bâle, et Thierry. Ces trois derniers restèrent co-seigneurs de Valangin, Jean et Thierry exerçant la souveraineté effective. Guillaume avait conservé certaines terres dans cette seigneurie, entr'autres le fief de Granges, près de Bussy, un fief près

[1] L'année civile commençait à Pâques.

de Savagnier et la terre des Ouberons, près de Fontaines, pour lesquels il était vassal de ses frères et arrière-vassal du comte de Neuchâtel. Celui-ci lui ayant contesté ses droits à ces domaines, il en résulta des démêlés assez vifs qui furent réglés par acte du 20 septembre 1276.

Les seigneurs de Valangin étaient-ils déjà à cette époque vassaux du comte de Neuchâtel, ainsi que le prétendait Rollin et que l'affirme le chancelier de Montmollin, qui n'aimait guère les velléités d'indépendance politique des bourgeois de Valangin et des gens de ce comté? Je ne le crois pas. Je ne sache pas, en effet, que ni les comtes de Nidau, ni les seigneurs de Strassberg et d'Arberg, dont les domaines avaient été détachés du grand fief d'empire, le comté ou baronnie de Fenis-Neuchâtel, au même titre que celui de Valangin, aient jamais été vassaux du comte de Neuchâtel; pourquoi alors les seigneurs de Valangin, qui avaient la même origine, l'auraient-ils été? Ce fait avait déjà frappé le chancelier de Montmollin et, avant lui, le chanoine Baillods et le chancelier Hory. « Le chanoine Baillods, dit Montmollin, témoigne sa surprise de ce que les anciens manuscrits de la Collégiale ne faisaient nulle mention de la relevance des deux frères cadets (Nidau et Strassberg), étant persuadé qu'ils tiraient leurs terres à foi et hommage du comte de Neuchâtel, leur frère aîné, chef du chézaul, auquel la dominance et le droit de retour appartenaient incontestablement[1]. » — « Le chancelier Hory, dit-il aussi, manifeste le même sentiment dans un savant mémoire qu'il a laissé sur les droits anciens des comtes de Neuchâtel. Il fonde son opinion sur la nature de la chose et la doctrine féodale, persuadé qu'il était que dans les testaments et actes de partage de nos premiers comtes dont il ne reste nulle trace, la dite relevance, ou tout au moins le droit formel de retour a été chose bien réservée à la primogéniture[2]. » Montmollin, qui ne mettait absolument pas en doute la vassalité de Valangin, concluait de celle-ci, comme Hory, à la vassalité des comtes de Nidau, de Strassberg et d'Arberg. Mais cette vassalité, aucun titre, à ma connaissance, ne la prouve[3].

L'acte d'hommage de Rollin de Neuchâtel à Jean de Châlons, en 1288, n'en parle pas; dans l'acte de 1311, lors du renouvellement de l'hommage, Rollin, après avoir énuméré les châteaux de Thielle, de Boudry, de Rochefort et de Vaumarcus, ne mentionne au Val-de-Ruz que sa ville de Boudevilliers et ce qu'il a et peut avoir encore dans ce val, mais ne dit mot ni du château de Valangin, ni de la seigneurie en

[1] Mémoires, II, page 72.

[2] Mémoires, II, page 57.

[3] Si Hory et Montmollin avaient raison, les seigneurs de Valangin auraient dû, ensuite de ces mêmes droits de primogéniture, être vassaux des comtes d'Arberg, et ceux-ci vassaux des comtes de Nidau.

général. « Ce qu'il avait et pouvait avoir » au Val-de-Ruz, c'étaient quelques petits fiefs ou droits en hommes, en terres ou en cens. Il n'en est pas question davantage dans l'accord intervenu en 1296, cinq mois après la bataille de Coffrane, entre l'évêque de Bâle et Rollin de Neuchâtel, par l'arbitrage de Ulrich de Thorberg ou de Porta. L'acte signé par les deux parties, le 14 août 1296, dit que : « Predictus Rudolphus et sui heredes seu gentes eorum, omnibus juribus, consuetudinibus, possessionibus seu etiam de litteris a Johanne et fratribus ante litem datis et de omnibus rebus aliis in valle Roduli, que de jure vel de facto seu de consuetudine habere, debeant, possideant pacifice et quiete[1].» Pas un mot ni du fief, ni de la Bonneville, ni du château de Valangin.

Du reste ce château dépendait, probablement déjà à cette époque, d'un autre seigneur, le comte de Montbéliard. Un acte de 1282, cité dans un ancien Inventaire des Archives de Montbéliard, porte en effet pour titre : « Lettres comment Valangin est du fief de Monseigneur (le comte de Montbéliard) à cause de Montbéliard[2]. » En tout cas, en 1300, il était un fief de ce comté, car par acte du jour de la Saint-Michel (29 septembre) 1300, Renaud de Bourgogne, comte de Montbéliard, fait hommage à Pierre d'Asphelt, évêque de Bâle, du château de Valangin, qu'il reprend ensuite en fief de lui, « castrum de Valengen, cum suis pertinentiis, secundum quod Johannes de Arberg tenet ab ipso ». En échange, l'évêque de Bâle abandonne ses prétentions sur le château et la ville de Blamont[3]. En 1317, Jean d'Arberg se reconnait vassal de l'évêque de Bâle, sauf la fidélité qu'il doit au comte de Montbéliard ; il déclare que son château est fief de cette maison, et que le seigneur de Valangin est et doit être vassal de l'évêque[4]. Enfin, en 1333, nous voyons Gérard de Valangin être appelé à rendre hommage à Jeanne de Montbéliard comme « tenant son fié de Valangin[5] ».

En faisant, en 1295, hommage à l'évêque de Bâle de leur « forteresse de la Nueve ville », et en devenant par là arrière-vassaux du comte de Montbéliard, Jean, Ulrich et Thierry n'étaient donc pas rebelles et félons envers le comte de Neuchâtel. Nous verrons plus loin ce qui put, de la part de ce dernier, servir de prétexte à cette accusation. Toujours est-il que dans le traité de paix intervenu en 1303 entre Rollin et les trois co-seigneurs de Valangin, Jean, Ulrich et Thierry, ce que ceux-ci reconnaissent tenir en fief du comte de Neuchâtel, ce sont le plaid général,

[1] *Monuments de l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, par Trouillat, II, acte 486.

[2] Matile. *Histoire de Valangin*, page 28.

[3] *Monuments de l'histoire de l'Evêché de Bâle*, II, acte 529.

[4] Matile. *Histoire de Valangin*, page 29.

[5] Matile. *Histoire de Valangin*, page 30.

qui doit être tenu chaque année au Val-de-Ruz, les hommes royés et le droit des fourches, sauf celui qui appartient à l'évêque de Bâle : « Jurisdictionem et dominium furcarum de valle Rodollii... salvo jure in predictis furchis dicti bariliensis episcopi si quod in eisdem inveniretur evidenter habere[1]. » Et lorsque les seigneurs de Valangin devinrent réellement, volontairement ou contre leur gré, vassaux de Neuchâtel, les droits de l'évêque de Bâle sur le château de Valangin et le Val-de-Ruz donnèrent lieu à de longues contestations qui ne furent réglées définitivement qu'en 1520 par les Suisses à une diète de Baden.

La seigneurie de Valangin comprenait le Val-de-Ruz et les montagnes adjacentes au nord jusqu'au Doubs. Elle était limitée au sud par la crête de Chaumont, à l'est par la Montagne des Bois et le val d'Erguel, appartenant à l'évêché de Bâle, et à l'ouest par une ligne tirée de Montmollin aux Portes du Locle (Col-des-Roches) et au Goudebat. Nous croyons que Montmollin fait erreur lorsqu'il donne à cette seigneurie pour limite, au sud, le cours du Seyon; car nous avons vu dans un acte cité plus haut le comte d'Arberg posséder dans la seigneurie de Valangin un petit fief situé près de Savagnier, sur la rive gauche du Seyon.

A l'époque qui nous occupe, le Val-de-Ruz était naturellement la partie de la seigneurie la plus cultivée et la plus peuplée, les montagnes commençaient seulement à être défrichées et habitées çà et là ; en 1228, il n'y avait encore que six paroisses dans tout le territoire, Engollon, Saint-Martin, Dombresson, Fontaines, Coffrane et Fenin, et la population totale ne devait pas dépasser 1,000 habitants. (En 1453, elle était de 1,600 environ.)

En 1291, d'après la tradition, un certain nombre d'étrangers arrivant très probablement de Genève, chassés par les luttes sanglantes entre l'évêque, le comte du Genevois et le comte de Savoie, étaient venus « s'haberger » dans notre pays, quelques-uns au Val-de-Travers, où ils s'établirent à Couvet, le plus grand nombre au Val-de-Ruz, où ils fondèrent les trois villages des Geneveys-sur-Coffrane, Geneveys-sur-Fontaines et Geneveys-sur-Saint-Martin et reçurent de Jean et de Thierry certains privilèges qui leur valurent le nom de « francs habergeants geneveysans ». La tradition locale qui donne à ces immigrants une origine genevoise me paraît justifiée. Je citerai à l'appui un fait entr'autres : Il existait encore, il y a quelques années, aux Hauts-Geneveys ou Geneveys-sur-Fontaines, un groupe de maisons toutes contiguës et placées sur une même ligne, comme dans une rue de ville, ce qui ne se retrouve nulle part ailleurs dans nos vallées moyennes et dans nos montagnes; ce

[1] *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, CCCI.

groupe de maisons portait le nom de «Quart Andrié». Ce nom de Quart est employé dans le même sens à Genève et les Andrié sont aussi une ancienne famille genevoise. Ces deux mêmes noms de Quart et de Andrié se retrouvent pareillement à Couvet [1].

La position de ces trois villages, situés à des hauteurs différentes, indique que le Val-de-Ruz était plus peuplé et plus cultivé à l'est qu'à l'ouest; les premiers habitants de cette vallée ont donc dû y venir depuis le Val-de-Saint-Imier, comme c'est de là aussi que lui sont arrivés ses premiers missionnaires. Lorsque les émigrants genevois arrivèrent, ils reçurent des seigneurs de Valangin des terres dans les parties non encore occupées du territoire de la vallée; à l'ouest, ils en trouvèrent dans la partie basse, tandis qu'à l'est, ils durent s'élever jusque sur le plateau au pied du Mont d'Amens. J'ignore quand a disparu ce dernier village, les Geneveys-sur-Saint-Martin, dont l'emplacement n'est plus indiqué que par un nom local, la Charrière-des-Geneveys. Un rôle de taillables du Val-de-Ruz, de 1418, le mentionne encore.

On ignore la date de la fondation du château de Valangin. Il dut y avoir là, dès l'origine de la seigneurie, sur le rocher qui domine et ferme l'entrée étroite de la vallée, un fort donjon au pied duquel vinrent se grouper quelques cabanes. Les seigneurs de Valangin l'agrandirent peu à peu et, en 1431, l'entourèrent des murailles encore existantes. Mais ce château était trop à l'extrémité de la seigneurie pour pouvoir la défendre en cas de guerre, aussi les sires de Valangin voulurent-ils avoir au centre même de leur territoire une «forteresse», suivant l'expression du temps. L'emplacement en était tout indiqué. C'était, près d'Engollon, un ancien castellum romain qui avait conservé ses murs, ses fossés et ses remparts entourés de trois côtés de ravins.

«Le castellum, dit Quiquerez, désigne un diminutif de castrum, c'est-à-dire un poste militaire plus petit qu'un camp. Il consistait en une forteresse composée d'une ou de plusieurs tours carrées, rondes ou demi-rondes, selon le terrain ou l'importance du poste fortifié. Il était environné de retranchements et il pouvait loger cent à deux cents hommes [2]. » Montmollin dit que ce fut le comte de Neuchâtel, Rodolphe II, «qui, voulant procurer à son frère Berthold, seigneur du lieu, une résidence honorable, fit jeter, en 1145, les fondements d'une ville non de grande étendue, mais forte et bien placée, qui reçut le

[1] Voir sur ce sujet deux notices de M. Louis Dufour: *Recherches sur l'origine des Genevez, dans l'Evêché de Bâle* (Mémoires de la Société d'histoire de Genève, tome XV, 1865), et *Origine des Hauts-Geneveys et des Geneveys-sur-Coffrane* (Almanach de la Suisse romande, 1885). — Suivant d'autres, ce serait le nom de Geneveys et de Geneveysans qui aurait donné naissance à la tradition.

[2] *Monuments de l'ancien Evêché de Bâle*, par Quiquerez, page 54.

nom de Bonne-ville, située non loin d'Engollon. Et comme la vallée et moins encore les montagnes d'icelle n'avaient des habitants pour peupler la ville et les hameaux construits, le comte y envoya de ses propres hommes, avec femmes et enfants, qu'il tira de Boudry, Colombier, la Côte et Landeron [1]. » M. de Mandrot fait remarquer avec raison que le chancelier de Montmollin est ici dans l'erreur, car ce Berthold était évêque de Lausanne et ne pouvait être seigneur de Valangin; puis que le Landeron n'existait pas alors et que le comte de Neuchâtel ne pouvait disposer à cette époque des habitants de Boudry et de Colombier qui n'étaient pas ses sujets [2].

Mais quel qu'ait été le fondateur de la Bonneville ou de la Nueve ville, il n'eut besoin pour avoir un bourg fortifié que d'élever sur les anciens murs romains des maisons de bois, dont la façade extérieure dominait le fossé et servait de muraille [3]. Pour y attirer des habitants, les seigneurs de Valangin accordèrent à ceux-ci certains privilèges qui en firent des bourgeois; nous trouvons mentionné dans un acte de 1294 un Voumard, de Chézard, bourgeois de la Ville neuve, au Val-de-Ruz, et, en 1406, un « Perrinus, dictus Purry, burgensis domini de Valengin extraneus », c'est-à-dire ancien bourgeois de la Bonneville. M. de Mandrot fait évidemment erreur lorsqu'il donne à la Bonneville une population de 1,100 âmes; toute la seigneurie, d'ailleurs, n'en comptait que 1,000 environ. Ce bourg a, en dedans des fossés, une longueur de 165 mètres et une largeur moyenne de 39 mètres. Si l'on compte 7 mètres par façade de maison, comme le fait M. de Mandrot, il y aurait eu 24 maisons de chaque côté de la rue, soit en tout 48; chaque maison ne devait être habitée que par un seul ménage, et à 5 personnes par ménage, cela ferait 240 habitants seulement. Le bourg proprement dit de Valangin, qui a 150 mètres de longueur et, comme à Bonneville, deux rangées de maisons, n'a actuellement que 153 habitants.

La tradition, reproduite entre autres par Boive, place encore au Val-de-Ruz, à cette époque, quatre châteaux : ceux de Hocquincourt, Salette, Bacchontour et Bâtoncourt. Celui de Hocquincourt, consistant en une forte tour et détruit, dit-on, en 1309, par Rollin de Neuchâtel, est le seul dont l'existence soit probable, ou du moins vraisemblable. Situé au-dessus de Villiers, il aurait défendu l'entrée du Val-de-Ruz du côté de l'évêché de Bâle, comme le château de Valangin le défendait du

[1] Mémoires, II, page 77.

[2] *Musée neuchâtelois*, 1865, pages 6 et 7.

[3] Les fouilles faites en 1883, par les soins de la Société d'histoire, ont prouvé que les murs étaient d'origine romaine et que les maisons qui y furent édifiées au moyen-âge étaient des constructions en bois. On n'a retrouvé, en effet, au-dessus de ces murs que des débris de bois brûlé.

côté de Neuchâtel. Quant aux trois autres châteaux, ils n'ont existé que dans l'imagination populaire, qui a probablement donné ce nom à des restes de constructions burgondes ou gallo-romaines. En tout cas celui dit de Bâtoncourt, près de Chézard, était une ancienne villa gallo-romaine [1].

(*A suivre.*) Ch. CHATELAIN.

[1] Voir *Les Châteaux du Val-de-Ruz*, par M. Alfred Godet, dans *Les Châteaux neuchâtelois anciens et modernes*, 1894.

T 066 768 - n

LA MÉDAILLE DU CENTENAIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Le 21 et le 22 juillet 1894, la Chaux-de-Fonds célébrait le centenaire de son relèvement, après le terrible incendie qui l'avait presque totalement détruite le 5 mai 1794. Afin de conserver le souvenir de cette fête, il a été frappé une médaille commémorative en argent et en bronze. Les membres de la commission de cette médaille désiraient « à la fois faire allusion au grand incendie de 1794, établir le contraste entre cette date et celle du centenaire, et indiquer encore d'une manière allégorique la cause du développement de la Chaux-de-Fonds pendant ces cent années ». Voici comment ils ont résolu, grâce à la coopération de M. Hugues Bovy, ce problème assez difficile :

A) Au centre le génie ailé du travail, les ailes ouvertes, tourné à droite ; il étend son bras gauche au-dessus de la Chaux-de-Fonds actuelle, qui est représentée dans le fond, au-dessous de la devise : HONNEUR AU TRAVAIL ; le génie pose son marteau sur l'enclume qui est à ses pieds ; contre l'enclume, l'écusson de la Chaux-de-Fonds et, à droite et à gauche, des outils d'horloger. A l'exergue : 1794-1894. HUGUES BOVY F.

R) Le revers représente, d'après une gravure d'Abraham Girardet, la vue de l'ancienne Chaux-de-Fonds surmontée, en demi-cercle, de la légende : LA CHAUX-DE-FONDS AVANT L'INCENDIE, et à l'exergue : * DU 5 MAI 1794 *

La médaille présente bien et exprime d'une façon suffisamment claire les événements qu'elle doit commémorer.

W. WAVRE.





LOUIS DE COULON

1804-1894

(Suite — Voir la livraison de juin 1895, page 154)

Plus tard, dans son discours à la Société helvétique, réunie à Neuchâtel en 1866, L. Coulon affirme la présence, dans notre Musée, d'oiseaux si rares, rapportés par Tschudi, qu'un des plus grands Musées de l'Europe lui en a demandé communication pour en faire une étude, et que cette faveur a même été requise par un grand Musée américain.

Je ne m'arrêterais pas si longtemps à ce voyage de Tschudi si des notices allemandes, qui lui sont dédiées par des hommes en vue, n'attribuaient pas son premier voyage en Amérique, où il retourna à deux reprises, à une mission dont l'avait chargé le Musée de Genève. Dans les vingt-une lettres écrites à L. Coulon de Carlsruhe, de Leyden, de Paris, du Hâvre, de Valparaiso, de Lima, de la Montagna de Vitoc, de Jauja, partout Tschudi déclare qu'il ne travaille que pour Neuchâtel, mais qu'il se réserve la propriété de ses notes, de ses manuscrits, de ses dessins, et le droit d'en tirer parti plus tard, ce qu'il a fait du reste dans plusieurs publications, une fois établi à Vienne, où il est mort le 8 octobre 1889.

Outre la correspondance de Tschudi, la famille de M. L. Coulon m'a remis celle de M. Grenus, depuis la lettre du 11 novembre 1837 où il offre le passage gratuit à un naturaliste, jusqu'à celle, très sèche, du 22 février 1840, accusant la réception du solde de fr. 2,000 avancés à Tschudi pour son retour. Ces neuf lettres sont curieuses; les dernières ne sont guère que des plaidoyers habiles répondant aux reproches véhéments de L. Coulon, qui avait pris fait et cause pour son jeune et malheureux protégé, et qui accusait le capitaine de l'*Edmond* de l'avoir abandonné à Lima, en foulant aux pieds ses engagements. M. Grenus cherche à se disculper en invoquant, comme circonstance atténuante, la guerre entre le Pérou et le Chili, sans négliger les insinuations sur le compte du voyageur inexpérimenté, qui dans bien des cas avait perdu son temps, en particulier deux mois à Valparaiso à cause d'une affaire

d'honneur avec un officier français du vaisseau de guerre la *Junon*. Tschudi devait se battre ou se tenir caché à bord de l'*Edmond* ancré dans la rade. Quel plaisir j'aurais de pouvoir citer les lettres de M. Coulon, si on avait pu en trouver les copies. Lorsqu'il parlait plus tard de cet incident pénible, ce n'était que par monosyllables et en cherchant à réprimer tout sentiment d'aigreur.

Après avoir lu son cri d'appel suprême, adressé du fond des forêts du Pérou à son protecteur de Neuchâtel, on se demandera sans doute comment Tschudi revint en Suisse. Tant de vicissitudes et de fatigues avaient fini par altérer sa santé, malgré la vigueur de sa constitution. Il fut atteint d'une fièvre nerveuse qui mit sa vie en péril et le laissa trop faible pour continuer ses recherches. C'est alors que son départ fut décidé; il comptait sur le repos du voyage et sur l'air salin de l'Océan pour retrouver ses forces perdues; il s'embarqua au Callao, le 24 août 1842, sur un voilier qui atteignit Bordeaux seulement le 6 janvier 1843, après une traversée de quatre mois. Il vint à Neuchâtel dans le courant de l'été et passa quelque temps dans la famille de M. Coulon, alors en séjour au sommet de Chaumont, dans ce chalet bien connu de tous ceux qui y ont reçu l'hospitalité. Le voyageur amusait les enfants par le récit de ses chasses aventureuses, de ses rencontres avec les jaguars et avec les féroces Indiens Chunchos, des tempêtes que la mer ne lui avait pas épargnées. Un jour, qu'en compagnie des enfants, il contemplait du haut de la montagne le brouillard qui couvrait le lac et le plateau suisse jusqu'au pied des Alpes, le jeune Paul Coulon s'écria : « Voilà la mer! »

— Non, mon garçon, ce n'est pas la mer.

— On m'a dit pourtant que la mer était ainsi.

— Il y a une grande différence, et tu peux m'en croire, j'en viens; j'ai eu sous les yeux assez longtemps le Pacifique, l'Océan austral et l'Atlantique pour en parler avec certitude; tu ouvriras les yeux quand tu verras la grande mer sans limites.

* * *

Après avoir publié trois gros volumes in-4° de *Mémoires*, et affirmé ainsi son existence d'une manière honorable, la Société des sciences naturelles résolut de manifester son activité d'une autre manière. En 1843, elle inaugura son *Bulletin,* qui n'a pas cessé de paraître dès lors, et dont le tome XXII, comptant environ 400 pages et des planches, vient de sortir de presse.

En tête du Bulletin de 1843, nous trouvons l'avant-propos suivant, signé par Louis Coulon fils, président : « En publiant des Bulletins de ses séances, la Société s'est proposé un double but : 1° de tenir au courant de ses principaux travaux ceux de ses membres qui sont empêchés d'assister à toutes ses séances ; 2° d'offrir un moyen de prompte publicité aux observations qui sont de nature à intéresser le public scientifique tout entier.

« Elle se flatte, en même temps, que ces résumés des principales questions qui ont été agitées dans ses réunions, tant à Neuchâtel qu'à la Chaux-de-Fonds, obtiendra les suffrages de ceux qui, sans prendre une part active aux investigations de détail, encouragent tous les efforts qui ont pour but la recherche de la vérité, et que ces feuilles contribueront ainsi à répandre toujours plus le goût des sciences dans le public neuchâtelois. »

Voilà toujours la pensée dominante de L. Coulon qui éclate dans ces quelques lignes ; heureux en voyant l'activité scientifique se propager du chef-lieu jusqu'à la Chaux-de-Fonds, il sent le besoin de changer le mode de publication des travaux, non-seulement pour gagner du temps et prendre date, mais pour que les membres éloignés soient tenus à mesure au courant de tout ce qui se fait. Je me souviens que, grâce aux soins de l'infatigable président, nous recevions régulièrement à la Chaux-de-Fonds, où j'étais alors, les procès-verbaux des séances de Neuchâtel, et cela nous engageait à envoyer les nôtres en échange avec le même empressement. Il en fut ainsi jusqu'en 1848.

Ce Bulletin, d'abord assez mince brochure de 130 à 150 pages, ne tarda pas à prendre de l'ampleur lorsque les secrétaires, sur la recommandation du président, se donnèrent la peine de rédiger avec les développements qu'elles comportaient, les communications presque toutes verbales présentées dans les séances. A mesure que les occupations et les recherches originales de nos professeurs se multipliaient, le temps leur manquait pour les rédiger ; ils ne le faisaient que pour leurs publications personnelles, mais ils prenaient date de leurs découvertes par le Bulletin. Il finit par acquérir assez de notoriété pour être échangé contre ceux de 250 sociétés savantes de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Amérique, etc., qui nous honorent de leurs envois. Et ce n'était pas une petite affaire pour L. Coulon que d'expédier le livre, sortant de presse, non seulement aux sociétaires épars dans tout le canton, mais à ces nombreuses sociétés étrangères auxquelles il importait d'adresser un volume de dimensions suffisamment respectables. Maintes

fois, je l'ai rencontré chargé d'une brassée de ces Bulletins qu'il avait mis sous bande, avec une suscription de sa vigoureuse écriture, et qu'il portait aux membres domiciliés en ville, ou qu'il affranchissait lui-même à la poste pour le dehors. Loin de se plaindre de ces corvées il s'en faisait une fête, comme de copier des ouvrages rares, ou des manuscrits précieux pour ceux qui en avaient besoin et qui manifestaient le désir de les posséder.

Les dons et les acquisitions annuelles faisaient entrer dans les collections du Musée une multitude d'objets pour la plupart peu connus de L. Coulon, ce qui l'obligeait, pour suffire aux déterminations, de se renseigner en consultant les publications les plus récentes, achetant celles qui ne dépassaient pas ses ressources et le modeste budget du Musée, et copiant celles dont le prix était absolument inabordable. C'est alors qu'il eut recours à son crayon, à son pinceau, pour reproduire les planches souvent admirables de ces éditions de grand luxe, et par une pratique jamais interrompue, parvint à un étonnant degré d'habileté. Il se fit une méthode, que les artistes n'approuveraient peut-être pas, mais qui lui permettait d'obtenir rapidement ce qu'il désirait, c'est-à-dire une figure d'une exécution souvent assez sommaire, mais qui suffisait à l'identification des espèces. Il arrêtait son dessin et l'ombrait à l'encre de Chine; puis appliquait les couleurs sur cette préparation, dont le mérite principal était la précision et la netteté, sans s'amuser aux mièvreries des détails soit dans le plumage d'un oiseau, la robe d'un mammifère, ou dans les écailles d'un poisson, ce qui exige des journées d'un travail assujettissant, lorsque les exemplaires sont de dimension quelque peu considérable. Son pinceau, assez gros, largement rempli de couleur, posait les teintes caractéristiques avec une fermeté de main et une sûreté acquise par une longue pratique. Ses plus anciens dessins sont d'une exécution timide, à petits coups d'un pinceau presque sec, comme font les commençants, mais peu à peu il acquit la hardiesse et cette aisance qui est de l'habileté; sa peinture devint large et enlevée, mais toujours originale et personnelle, comme son écriture, qui rappelle les caractères d'imprimerie et convient si bien aux étiquettes du Musée, dont presque toutes sont de sa main.

Durant une soixantaine d'années, il a copié, texte et planches, 52 volumes, dont plusieurs in-folio; d'autres très épais. Ce sont des milliers d'aquarelles, composant un vrai musée en portefeuille, ouvrage colossal poursuivi en tout temps, en ville, à la campagne, avec une persévérance peut-être sans exemple chez les hommes pour qui ce n'est

pas un métier, et au milieu d'autres occupations dont celle-ci constituait un délassement. Sa méthode était de se reposer d'un travail par un autre; et il était convaincu, d'ailleurs, qu'on se souvient mieux de la structure d'un objet lorsqu'on l'a dessiné; cette analyse faite avec attention le grave dans la mémoire pour toujours.

* * *

Jusqu'en 1846, il y eut ainsi une série d'années heureuses pour L. Coulon; il voyait avec reconnaissance l'accomplissement de ses vœux, l'activité scientifique régnait autour de lui, le Musée s'accroissait, la Société des sciences naturelles devenait florissante et sa réputation s'étendait au loin. En 1845, j'eus la joie de me trouver avec lui à Genève, à la réunion de la Société helvétique, qui fut particulièrement intéressante cette année par le grand nombre d'hommes distingués qui s'y rencontrèrent, par les travaux présentés et par l'hospitalité splendide des professeurs genevois appartenant pour la plupart à des familles opulentes, ce qui n'est guère le cas ailleurs. J'eus même la chance de loger avec M. Coulon chez le président de la Société, l'éminent physicien Auguste de la Rive, très en vue alors par ses belles recherches sur l'électricité dynamique et les courants d'induction dont les applications allaient transformer la science. Je vois encore la figure radieuse de L. Coulon au milieu des nombreux amis hébergés dans cette magnifique demeure: Léopold de Buch, Agassiz, J. de Charpentier, Escher de la Linth, Oswald Heer, Bernard Studer, P. Merian, Henri Ladame, Arnold Guyot et d'autres encore; je crois que nous étions dix-huit. Jamais meilleure occasion de voir de près ces hommes supérieurs, aussi simples et affables que savants. On était encore dans le premier feu des recherches sur les glaciers, inaugurées par Agassiz qui était, il faut le dire, le point de mire de tous les regards; son nom était dans toutes les bouches, avec des regrets provoqués par son prochain départ pour le Nouveau-Monde, où l'envoyait le roi de Prusse en mission scientifique. Malgré l'entrain qui ne cessa de régner dans cette belle fête de trois jours pendant lesquels Genève, son ciel bleu et ses campagnes déployèrent toutes leurs séductions, un nuage attristait les cœurs; on avait le pressentiment qu'une lumière allait s'éteindre en Suisse pour briller sous d'autres cieux.

En effet, en mars 1846, Agassiz quitta Neuchâtel; ce fut un triste jour pour les étudiants, les professeurs, la Société des sciences naturelles; le plus affecté était L. Coulon, qui voyait avec inquiétude

s'éloigner cet ami dont les promesses de retour ne parvenaient pas à le rassurer. Ce départ fut bientôt suivi d'événements graves qui le remplirent de sombres appréhensions : la guerre du Sonderbund, en 1847, eut chez nous un retentissement terrible; le refus de notre contingent et les sympathies notoires du gouvernement de Neuchâtel pour les cantons insurgés contre l'autorité fédérale, produisirent une violente exaspération au Val-de-Travers, à la Chaux-de-Fonds et au Locle. Après la guerre, notre pays fut condamné à payer une contribution de fr. 435,000, et celui qui fut chargé d'en faire le versement, à Berne, fut le père de L. Coulon, en qualité de membre de la Commission des finances de l'Etat. Voici comment ce fait est raconté par M. Félix Bovet : « M. Coulon se présenta le jour fixé, 20 décembre 1847, et offrit au Directoire des créances hypothécaires d'une valeur égale à la somme demandée. Ces créances ne furent pas jugées acceptables par le caissier de la Confédération et, sur son rapport, le Directoire refusa de les admettre. On pouvait en appeler à la Diète, mais celle-ci pouvait refuser le délai que l'Etat de Neuchâtel demandait pour s'acquitter en espèces, et le Directoire menaçait de faire, en attendant, occuper militairement le canton. M. Coulon ne voulut pas laisser son pays exposé à cette humiliation; il n'hésita pas un instant, négocia des valeurs qui lui appartenaient, et remit le jour même au Directoire, en écus sonnants, la somme de L. 300,000, soit fr. 435,000. »

(A suivre.) L. Favre.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison de juin 1895, page 164)

VII

Nouveaux communiers. Communiers renoncés et communiers expulsés. — On se demande, sans doute, s'il était facile d'acquérir la qualité de communier d'Auvernier. Non, la chose était au contraire très difficile. C'était d'ailleurs le cas dans presque toutes les communes du

pays. Mais Auvernier marque par le soin jaloux de ses communiers de ne pas augmenter leur nombre. Ses archives contiennent des pièces relatives à six réceptions de communiers seules, pendant deux siècles et demi, de 1591 à 1834; et, sur ces six réceptions, il n'en faut compter que deux, la première et la dernière, qui aient réellement eu pour but d'amener de nouveaux ressortissants à Auvernier.

Voici les noms de ces six personnages :

1591.	Esaïe Collon, qui fut reçu pour		250 livres faibles.
1635.	Charles de Bonstetten,	» »	50 rixdaler,
1658.	Albert de Gingin,	» »	700 livres,
1723.	Jonas de Chambrier,	» »	l'honneur,
1812.	Ch.-Auguste de Pury,	» »	»
1834.	F.-Ed. Bonnet,	» »	2,000 francs.

Transcrivons le formulaire de réception de M. de Bonstetten; il en vaut la peine. Encore ici, c'est l'assemblée générale qui statue :

« Nous Jean Galland et Jaques Robert, d'Auvernier et bourgeois de Neuchâtel, agissant en qualité de gouverneurs de la générale Communauté d'Auvernier, des mannants et habitants en icelle, savoir faisons à tous ceux qui ces présentes verront et orront, tant à présent qu'au temps avenir, que — sur la requête à nous faite par noble et vertueux seigneur, Charles de Bonstetten, écuyer, bourgeois de la ville et canton de Berne, baillif de Soumiswald, baron de Vauxmarcus, seigneur de Jégisdorf, pour être reçu du nombre de nos communiers, — à laquelle requête inclinant de bonne volonté, vu la capacité, bonne fame et réputation du dit seigneur, même la bonne affection qu'il a toujours témoignée à l'endroit des communiers d'Auvernier, comme l'a fait aussi d'heureuse mémoire M. son très honoré feu seigneur père (fils de J.-J. de Bonstetten, gouverneur de l'Etat); — par ces considérations et plusieurs autres, etc., et par l'avis et consentement *de tout le général de la dite Communauté,* pour nous et les nôtres après-venants, le dit seigneur de Bonstetten, — *pour lui et un de ses fils tant seulement* [1], procréé de son corps et en loyal mariage — recevons et acceptons du nombre de notre Communauté, pour doresenavant pouvoir et devoir, pour lui *et son dit fils, à perpétuité,* pleinement et paisiblement jouir, posséder et participer aux mêmes droits, franchises, libertés, priviléges, profits et revenus appartenant à la dite Communauté, ainsi que par ci-devant et jusqu'à présent, nous en avons joui et usé, soit en fours, fontaines, vignes, prés, champs, bois, râpes, pasquiers, pâturages et autres revenus généralement quelconques, tant de ceux qui de présent y sont qu'à l'avenir y seront, sans en rien excepter, ni réserver, — par lui rendant à la dite Communauté et aux gouverneurs d'icelle, qui de présent y sont et à l'avenir y seront, toute due obéissance, soit de reutes, giettes, trahus et autres choses raisonnables, comme l'un des autres communiers.

[1] Un seul fils!... La Communauté n'était pas large, on le voit. Mais ce qu'il y a de piquant en cette histoire, c'est que Ch. fils de Ulrich de Bonstetten n'eut pas de fils, mais quatre filles, dont l'aînée, Marguerite, épousa David de Buren, qui, ainsi, ne devint pas communier d'Auvernier.

*

« Lequel bail, octroi et réception a été fait au dit seigneur de Bonstetten, à l'occasion de la reconnaissance des bienfaits, plaisirs et démonstrations de bonne volonté et affection qu'il a témoignés *au général et au particulier de ladite Communauté*, comme sus est dit, — et néanmoins le dit seigneur, *ne voulant être ingrat ni méconnaissant de telle notre association, faveur et amitié* [1], de l'avoir ainsi reçu et accepté de notre nombre, et associé en tous nos biens communs, honneurs, profits et émoluments généralement quelconques. icelui, à ces causes, nous a librement et gratuitement baillé et concédé de franche volonté, *la somme de cinquante richstaler,* laquelle il a payée et mise entre nos mains (de nous, les gouverneurs), — de sorte que, comme en étant bien payés, contents et entièrement satisfaits, nous l'en avons quitté et quittons au nom du général [2], etc.

« Condition aussi expressément réservée que le dit seigneur de Bonstetten, ni les siens, ne pourra mettre aucun vignolan pour cultiver ses vignes, ni habiter *en sa maison d'Auvernier*, pour lui labourer, qui ne soit du nombre des communiers d'Auvernier, — pour avoir ainsi été réservé et arrêté en contractant les présentes; — s'y promettant, etc., etc. »

Rédiger en cette forme un acte d'agrégation communale, c'est ce qui s'appelle exceller dans le talent de savoir donner d'une main et retirer de l'autre, et même donner un œuf pour avoir un bœuf, — bonnement et naïvement, c'est vrai.

La réception du troisième nouveau communier d'Auvernier n'offre rien de particulier. Elle mentionne en résumé que *le général de la Communauté étant assemblé au grand poille de l'escole d'Auvernier* [3], a admis noble et vertueux seigneur de Gingins, gentilhomme, seigneur d'Eclépens, au nombre de ses co-communiers, pour 700 livres faibles. — Cette somme ne fut payée que sept ans plus tard, après le décès de l'agrégé, par sa veuve, qui régla en même temps les intérêts courus, par 245 livres. — Il n'y avait pas eu de réserve ici en faveur *d'un seul fils*, et nous ignorons si les Gingins, famille de toute vieille noblesse vaudoise, comme les Blonay, ont jamais fait reconnaître, depuis, leurs droits à la qualité de communiers d'Auvernier. Mais, dans le cas très douteux où le vieil esprit exclusif des ancêtres aurait conservé à Auvernier quelques représentants ayant hérité de leurs sages craintes, nous leur dirons que ces craintes n'auraient plus de raison d'être, le dernier mâle de cette antique famille romande, — M. Aymon de Gingins, colonel fédéral et conseiller national, étant décédé en son château de la Sarraz, il y a quelques années seulement.

Il n'en doit pas être de même quant au quatrième nouveau communier d'Auvernier, noble et vertueux Jonas de Chambrier, conseiller

[1] On voit que les communiers d'Auvernier le portaient haut et cousinaient presque avec les gentilshommes du temps.

[2] On pourrait croire que le quart d'heure de Rabelais est enfin passé; mais écoutez.

[3] En 1658, chose à noter.

d'Etat, conseiller privé du roi et son procureur-général à Neuchâtel [1], car ses descendants doivent être encore ressortissants d'Auvernier.

Le 17 janvier 1723, l'assemblée générale de Communauté, ayant mis en considération les bons services que la Commune a reçus ci-devant et qu'*elle espère encore recevoir de lui*, a cru devoir, par quelque moyen, lui en témoigner sa reconnaissance, se persuadant qu'elle ne pourrait mieux faire, *même pour sa propre utilité et avantage,* que de le recevoir et associer de la dite Commune, *vu qu'un membre si illustre, tant par sa naissance que par ses grands emplois, lui fera toujours un grand honneur,* et que, par ses sages et prudents conseils, il pourra, dans les occasions, *lui éviter bien des frais* qui souvent arrivent mal à propos aux Commnnes. — Auvernier reçoit donc et associe au corps de la Communauté, M. Jonas de Chambrier, ses nobles enfants nés et à naître et les enfants de ses enfants mâles, qui naîtront par mariage légitime, à perpétuité, — pour jouir de tous les droits, etc., qui dépendent de la Communauté, droits de paroisse, pâturage, bochéage, fontaines, *fours* et autres, à charge par lui de faire tous devoirs et services de bon et fidèle communier, etc., etc.

M. Charles-Auguste de Pury, baron, maire de la Côte, fut reçu communier, en 1812, à des conditions semblables.

Le dernier des communiers admis par Auvernier est — nous l'avons dit déjà — M. F.-E. Bonnet, dont la belle requête est une des pièces les plus intéressantes des archives d'Auvernier; si je ne la reproduis pas ici, c'est qu'elle appartient à une époque presque contemporaine et encore trop rapprochée de nous (1834).

Antoine Bonnet, l'aïeul de ce nouveau communier, avait été l'une des victimes de l'édit de Nantes (1685), l'un de ces Français distingués qui n'hésitèrent pas à faire le sacrifice de leurs biens et de leur patrie pour rester fidèles à leurs convictions religieuses : tout risquer, tout quitter plutôt que de renier sa foi, disaient-ils. — Arrivé au commencement du XVIIIme siècle dans le pays de Neuchâtel. Antoine Bonnet s'était domicilié à Hauterive, où il obtint, en 1725, une lettre de naturalisation du gouvernement. Mais, peu après, il trouva à propos de se fixer à Auvernier et, pendant plus d'un siècle, sa famille y habita, comme ailleurs, dans le comté de Neuchâtel, les descendants d'autres réfugiés français, les Claudon, les Coulon, les Reynier, les Sauvin, les Guillebert, les Faure, les Bertrand, les Pourtalès, et tant d'autres, qui firent profiter si largement notre pays de tous les résultats que peut produire l'exercice des plus nobles qualités. Tandis que la malheureuse France de Louis XIV vieillard, agonisait, saignée aux quatre veines par les néfastes mesures d'un ramolli entre les mains des Jésuites, les pays qui reçurent les réfugiés, la Suisse, la Hollande, la Prusse, l'Angleterre, la Suède, la Russie, l'Amérique, l'Afrique australe, entrèrent dans une telle ère de prospérité, que bientôt l'on y dit en adage : « Heureux le pays qui a servi d'asile aux réfugiés français pour cause de religion!... »

(A suivre.) Fritz Chabloz.

[1] Disons à ce propos que ce serait commettre une grossière erreur que de comparer les fonctions de l'ancien procureur-général du prince, à celles d'un procureur-général actuel : l'ancien procureur-général était un fonctionnaire éminent et toujours un homme de la plus grande capacité, d'une véritable maturité et rompu aux affaires.

UNE PIERRE VÉNÉRABLE

(AVEC PLANCHE)

Il reste si peu de traces de l'antique temple de Pontareuse, que c'est avec un soin respectueux qu'on recueille les moindres vestiges découverts de cet édifice aujourd'hui disparu, après avoir été durant des siècles le lieu de culte de l'une des plus grandes paroisses de notre pays.

Jusqu'ici les seules reliques que l'on possédât du vieux moûtier de Saint-Pierre se réduisaient à la clef de la porte de l'édifice, au calice qui est encore utilisé pour la célébration de la Sainte-Cène, et à l'une des cloches de la tour Marfaux, que la tradition fait venir de Pontareuse. Les travaux de réparation du temple de Boudry, exécutés l'an dernier sous la direction de M. l'architecte Léo Châtelain, ont mis au jour un fragment intéressant du vieux moûtier. On sait que celui-ci fut démoli en 1647 pour cause de vétusté, et qu'une partie au moins des matériaux provenant de cette démolition servirent à construire le temple actuel de Boudry. C'est une de ces pierres, évidemment une clef de voûte, qui a été trouvée, maçonnée dans les murs du temple comme un vulgaire moëllon. On ne pourrait demander à ce vénérable débris un acte d'origine plus authentique que les deux clefs en sautoir qui le décorent, et rappellent l'invocation de Saint-Pierre sous laquelle était placé le moûtier de Pontareuse.

Il nous a paru que la mention de cette trouvaille devait être faite dans le *Musée neuchâtelois*, parce que, si la pierre elle-même est conservée au Musée de Boudry, combien peu d'amis de notre histoire l'y verront jamais, combien ignoreraient l'existence de ce vénérable témoin des siècles passés, qui reparaît au jour après 250 ans!

O. Huguenin.



CLEF DE VOUTE DU MOUTIER DE SAINT-PIERRE DE PONTAREUSE

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

PROCÈS-VERBAL

de la XXXIme Assemblée générale, à la Chaux-de-Fonds, le 15 juillet 1895

Présidence de M. ALFRED DE CHAMBRIER.

Ouverture de la séance au Temple français, à 9 heures du matin. Le président, dans une courte allocution, rappelle le souvenir de la fête d'histoire déjà célébrée à la Chaux-de-Fonds, et passe en revue les travaux de l'année. Les points saillants de notre activité ont été l'entrée en possession du château de Valangin, la participation décidée à l'Exposition nationale de Genève en 1896, l'achèvement de l'ouvrage sur le Patois, auquel la Société a alloué 3600 francs Le président ajoute qu'afin de pouvoir procéder à la restauration du château de Valangin, d'après un plan uniforme que préparent plusieurs architectes, membres de la Société, il sera fait en temps et lieu un appel à la générosité du public.

Trente neuf candidats sont reçus membres de la Société à l'unanimité; en voici les noms :

Bersot Arthur, notaire, Chaux-de-Fonds.
Blanc Arthur, pasteur, Planchettes.
Bolle-Landry orfèvre, Chaux-de-Fonds.
Borel Paul, pasteur, »
Clerc G., 1^r^ secr. dép. de just., Neuchâtel.
De Brot F.-A., notaire, Corcelles.
Doutrebande E., past., Chaux-de-Fonds.
Dubois-Sengstag Paul, »
Guyot Alfred, gérant, »
Henry, Charles-Arnold, »
Hoch Gustave, négociant, »
Huguenin J., chef d'atelier, »
Jacottet H., ingénieur, »
Jeanneret Jules-Henri, »
Junod Fritz, banquier, »
Landry Pierre, négociant, »
Leuzinger F, négociant, »
Matile J.-H., inspecteur, »
Meyer Emile, fabricant, »
Meyer Nephtali, »
Monnier E., pharmac., Chaux-de-Fonds.
Montandon A., fabricant, »
Nicoud, Louis, fabricant, »
Payot T., négociant, »
Pernod Louis, fils, Vaumarcus.
Piaget Arthur, professeur, Neuchâtel.
Rais Albert, curé, Chaux-de-Fonds.
Reutter L., fils, étudiant, »
Richard J., fabricant, »
Ritter Jules, architecte, »
Robert Alfred, banquier, »
Robert Gustave, Hauterive.
Robert-Tissot, docteur, Chaux-de-Fonds.
Robert Paul, »
Roulet Henri-C., négociant, Bienne.
Sandoz Jules-François, Chaux-de-Fonds.
Scharpf-Mermod Gottfried, Chézard.
Spillmann Charles-R., Chaux-de-Fonds.
Thalmann J.-C., géom. cant., Neuchâtel.

Les travaux presentés sont au nombre de quatre: M. Edouard Perrochet lit une étude sur les Corps de garde de la Ferrière; M. William Wavre parle d'une famille de médailleurs neuchâtelois, Jonas et J.-P. Thiébaud.

M. Edouard Jeanmaire raconte l'histoire du ruisseau de la Ronde et M. Philippe Godet celle des rapports de Mme de Charrière avec les Jacobins montagnards.

Le temps étant très limité, MM. Lucien Landry et Max Diacon renoncent à donner connaissance de leurs travaux, le premier sur la Chaux-de-Fonds, et le second quelques pages concernant le chancelier Boyve.

M. Jules Breitmeyer donne lecture d'une longue lettre de M. Louis Favre, traitant du patois et du volume que la Société vient de lui consacrer.

La séance est levée à 11 heures, et suivie d'une visite aux diverses collections de la Chaux-de-Fonds.

L'un des secrétaires,

Max Diacon.

LA FÊTE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Un des principaux charmes de nos fêtes d'histoire, c'est que si elles se suivent, elles ne se ressemblent pas. Il y a un an bientôt, nous nous réunissions au bord du lac, en plein vignoble, dans le joli village d'Auvernier; le 15 juillet dernier, nous étions les hôtes de notre grande cité industrielle et montagnarde; et, bien que le programme de nos réunions soit toujours composé d'éléments identiques, rien ne ressembla moins à la belle fête d'Auvernier que la belle fête de la Chaux-de-Fonds.

Le « grand village » nous recevait pour la seconde fois; nous y avions célébré notre fête de 1869, mais — ainsi que l'a rappelé M. Breitmeyer — avec beaucoup moins d'éclat qu'en 1895. Notre Société était encore bien modeste il y a vingt-six ans, et sa réunion avait presque passé inaperçue dans la grande cité. Il n'en fut pas ainsi cette fois. De

nombreux candidats s'étaient présentés, comme afin de nous souhaiter la bienvenue au nom de la population; le drapeau fédéral flottait sur le clocher du temple, et des oriflammes aux couleurs de la Chaux-de-Fonds, mariées aux chevrons historiques, décoraient plusieurs maisons; l'imposant corps de musique des Armes-Réunies avait été engagé pour la circonstance, et ce fut cette fanfare si justement réputée qui nous accueillit dès l'arrivée.

La collation d'usage fut offerte à la brasserie Ariste Robert, où la cordiale parole de M. Ed. Perrochet, président du comité local, nous souhaita la bienvenue, tandis que nous faisions honneur au gâteau au beurre traditionnel arrosé du vin pétillant d'Auvernier.

A neuf heures, le cortège traversait les rues de la Chaux-de-Fonds pour se rendre au lieu de la séance. Sur la place de l'Hôtel-de-Ville, nous sommes gracieusement assaillis par une pluie de fleurs jetées d'un balcon où rit un groupe de jolies femmes. Il suffit d'un incident pareil pour mettre toute une société au diapason de fête. Dès ce moment, on sentit le courant joyeux s'établir et on put prévoir que la journée serait charmante. Le ciel d'ailleurs, qui était menaçant la veille, s'était éclairci; le temps était tout à la fois radieux et frais, et jamais la Chaux-de-Fonds n'avait eu l'air plus allègre. Ces impressions s'accentuèrent à notre arrivée dans le temple, décoré avec profusion de fleurs, de verdure et de drapeaux, parmi lesquels les chevrons tenaient la place d'honneur à laquelle l'histoire leur a donné droit.

Dans la vaste enceinte ovale, que les sons de l'orgue, tenu par M. Séb. Mayr, remplissent d'harmonie, prennent place, à côté des membres de la Société, une foule de curieux, d'amis de la Société, et surtout d'amies, dont les claires toilettes égaient la galerie du temple. Le coup d'œil est imposant et gai : c'est une grande famille en fête qui est là rassemblée et qui va applaudir les orateurs.

Le président de la Société, M. Alfred de Chambrier, ouvre la séance par une allocution dont nous tenons à reproduire les passages suivants :

> Vous avez sans doute, comme votre Comité, accueilli avec une vive satisfaction la nouvelle que ce serait dans notre grande cité industrielle qu'aurait lieu la fête d'été qui réunit chaque année les amis de l'histoire nationale.
>
> Beaucoup d'entre nous se souviennent encore de la réception toute montagnarde, c'est-à-dire cordiale et hospitalière, qui nous fut faite il y a plus d'un quart de siècle, en 1869, et du beau travail sur les origines de la Chaux-de-Fonds, présenté par M. Célestin Nicolet, président de la Société d'histoire, avec toute la science d'un érudit, et la prédilection d'un patriote pour sa ville natale.

Depuis lors, bien des changements se sont accomplis, la Chaux-de-Fonds a pris une extension et un développement considérables, la Société d'histoire a vu, elle aussi, le nombre de ses membres quadrupler, et le comité local formé en vue de la fête de ce jour, non content de lui témoigner sa sympathie par la cordialité de son accueil, lui a amené, comme don de joyeux avènement, près de cent membres nouveaux. Ainsi, à tous les points de vue, nous sommes heureux de nous retrouver à la Chaux-de-Fonds, et de voir cette belle fête coïncider avec une ère d'entente fraternelle, qui répond si bien aux aspirations d'une société comme la nôtre, qui, dans le passé comme dans le présent, ne voit qu'une chose, la patrie, qu'elle veut aimer et faire aimer.....

L'orateur énumère ensuite les divers objets dont la Société a eu à s'occuper depuis un an; en voici les principaux :

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'une commission dite du patois avait été chargée de recueillir tous les matériaux nécessaires à la publication d'un ouvrage destiné à sauver de l'oubli ce vieil idiome de nos ancêtres, et qu'un crédit de 2500 francs lui avait été alloué; mais, en raison du nombre de morceaux communiqués à la commission, et dont les derniers étaient les plus intéressants, l'apparition de cet ouvrage; qui sera envoyé gratuitement à tous les membres de la Société d'histoire, s'est trouvée retardée, et, ce qui est plus grave, il a fallu à deux reprises augmenter l'allocation votée, qui se trouve portée aujourd'hui au chiffre définitif, paraît-il, de 3600 francs.

C'est beaucoup, diront quelques-uns. Mais comment résister à M. Louis Favre, mettant au service de son enfant de prédilection, pour lequel il entrevoit de glorieuses destinées, son temps, ses soins, une conviction profonde et une éloquence émue, qui a réussi à attendrir jusqu'aux cordons de la bourse, d'habitude si réfractaires aux éclats de la parole et à l'évocation des sentiments, ce qui n'arrachait pas moins à un des acceptants des crédits nouveaux pour le patois, plutôt, il est vrai, résigné qu'enthousiaste, cette réflexion quelque peu mélancolique: « Plus il s'en va, plus il coûte. »

Enfin, l'événement le plus important dans la vie de notre Société a été bien certainement l'entrée en possession du château de Valangin; notre assemblée de printemps, par le nombre inaccoutumé des participants, les questions soulevées, la verve des orateurs, témoignait du plaisir que tous éprouvaient de se trouver réunis dans le vieux castel, avec la mission de lui rendre un aspect plus digne de son passé; et certes, la vue de ces murs dénudés, de ce plancher crevassé, de ce théâtre rustique, occupant peut-être la place où de brillants chevaliers et de belles châtelaines écoutaient ravis la gaie science des troubadours, était bien de nature à faire naître, même dans les imaginations les plus rassises, le désir d'une restauration aussi prompte que possible.

Mais si ce mot de restauration artistique sonne agréablement auprès d'un coffre bien garni, il sonne un peu creux à côté d'une modeste escarcelle, déjà fortement mise à contribution par des publications entreprises ou subventionnées; un appel à l'inépuisable générosité neuchâteloise apparaît

donc comme inévitable, mais il ne sera lancé qu'après qu'un projet d'ensemble, avec devis à l'appui, aura été préparé par MM. les architectes L. Châtelain, J. Béguin et L. Reutter, qui ont mis leur science et leur dévouement au service de la Société d'histoire.

Parmi les questions soulevées à la réunion de Valangin, celle de la publication d'un manuel d'histoire de Neuchâtel, à l'usage des écoles, dûe à l'initiative de M. A.-P. Dubois, professeur au Locle, mérite une étude très sérieuse de la part de votre Comité, auquel elle a été renvoyée.

Peut-être se trouve-t-il dans cette assemblée quelque jeune historien, doué de la largeur d'esprit, de la haute impartialité indispensables pour entreprendre ce travail, et il permettra à un vieux professeur, qui depuis trente-cinq ans a trouvé ses jouissances les plus pures dans l'étude et l'enseignement de l'Histoire, d'attirer son attention sur un principe fondamental, qui lui donne son caractère scientifique, et a été clairement formulé par M. Henri Martin, l'éminent auteur de la plus récente histoire de France.

Arrivé en effet au terme de son étude sur la période à tant de titres si décriée de la Féodalité, il constate qu'elle aussi a, sous bien des rapports, constitué un progrès, et il conclut par ces mots qui devraient être placés en tête de tout ouvrage historique sérieux :

« L'histoire doit apprécier un régime social, non pas seulement par les conséquences rigoureuses de ses principes, mais aussi par la comparaison avec ce qui l'a précédé, et par la situation moyenne qu'il fait aux masses dans une époque donnée. »

Partant de cette conception si vraie et si profonde du rôle de l'Histoire, j'adresserai au futur auteur du manuel le vœu qu'en tête de chaque chapitre figure un court résumé de la situation générale de l'Europe pendant la période correspondante; ce serait comme un jet de lumière, qui éclairerait bien des événements, et ferait ressortir à son avantage la situation de ce petit peuple neuchâtelois, actif, travailleur, attaché à ses vieilles coutumes et passionné pour ses franchises, tenace dans ses revendications, pliant quelquefois, mais pour avancer bientôt plus encore qu'il n'avait reculé.

Si la loi de l'Histoire de l'humanité est le progrès, non pas tant dans le domaine politique, qui, sous l'action des passions humaines, passe à travers les siècles par des fluctuations continuelles, que dans la situation générale faite aux masses, notre petit pays n'a rien à envier à personne, et à partir de notre charte de 1214, qui a devancé d'une année celle de l'Angleterre, il a marché d'un pas lent, mais assuré, à la conquête de ses libertés communales, longtemps le seul idéal politique des peuples; mieux encore, il est arrivé à jouir d'une somme de bien-être que bien peu de ses voisins possédaient au même degré; nous avons donc le droit, plus encore le devoir d'aimer et de respecter nos ancêtres; ils ne se faisaient pas de la liberté la même conception que nous, elle était plus étroite, plus resserrée, plus aristocratique, dans le sens de celle qui régnait dans les républiques athénienne et romaine, mais enfin elle existait, toute prête à s'élargir, comme l'arbre qui grandit prend sa place au soleil, et c'est certainement à l'esprit communal de nos pères,

que malgré toutes ses étroitesses, nous devons le caractère fier, indépendant, un peu frondeur, qui distingue le Neuchâtelois de vieille roche.

Enfin ils nous ont légué cette magnifique industrie qui a fait la richesse de notre pays, et a enfanté au milieu des sapins de belles cités, comme celle qui aujourd'hui nous offre une si brillante hospitalité; n'oublions pas non plus ces beaux vignobles, créés par eux à force de labeur, d'énergie, de persévérance, et dont les excellents produits donnent à nos fêtes un entrain, une gaieté, un caractère de fraternité qui, pour être trop souvent momentané, n'en est pas moins précieux.

Mais je m'aperçois que l'amour-propre neuchâtelois, peut-être aussi un défaut de race, me fait oublier qu'il s'agit d'un simple manuel, et comme vous tous, j'ai hâte d'ailleurs d'écouter les orateurs qui vont se succéder à cette tribune, et nous parler avec amour de la grande ruche industrielle, dont ils sont fiers à juste titre.

De vifs applaudissements saluent ce langage si élevé et si ferme. Puis nous recevons à mains levées trente-huit candidats, la plupart de la Chaux-de-Fonds.

Les travaux lus dans cette séance seront sans doute imprimés, et nous devons nous contenter de les mentionner brièvement. C'est d'abord une étude solidement documentée et très curieuse de M. Perrochet sur la compagnie qui, depuis la guerre de Trente-Ans, occupait le corps de garde dit de La Ferrière. En historien militaire épris de son sujet, l'auteur retrace les destinées et les vicissitudes de cette estimable troupe montagnarde, qui vécut jusqu'en 1821 et légua en mourant ses fonds à des œuvres de bienfaisance. De jolis desseins de M. Louis Reutter, qui, nous l'espérons, ne seront pas perdus pour nos lecteurs, étaient exposés à côté de la tribune.

La numismatique est une branche importante de l'histoire : elle possède chez nous un spécialiste en la personne de M. Wavre, qui a mis en lumière le nom des Thiébaud, graveurs en médailles dont notre pays a le droit de s'honorer. M. Wavre a réussi, au moyen d'une étude attentive, à fixer avec quelque certitude la part qui revient à chacun des Thiébaud dans l'œuvre remarquable qu'ils ont laissée.

M. Ed. Jeanmaire, peintre, qui avait composé la carte de fête, a fourni aussi une importante contribution à notre séance, sous ce titre : *Histoire d'un ruisseau*. C'est de la Ronde qu'il s'agissait. Il a évoqué ses propres souvenirs d'enfance avec beaucoup de charme, puis a suivi dans les documents officiels les métamorphoses successives du modeste cours d'eau, et s'est plu surtout à nous en décrire les aspects pittoresques, non sans déplorer que les nécessités du « progrès » aient détruit

plus d'un site cher à l'artiste montagnard ; la série des études peintes par M. Jeanmaire et qu'il avait eu l'heureuse idée d'exposer au temple, conserveront pour la postérité le souvenir des choses disparues dont il nous a parlé avec tant d'humour.

M. Louis Favre, absent du pays, avait envoyé une lettre fort captivante sur les travaux de la Commission du patois, qui est arrivée, après les plus intelligents efforts, au terme de son œuvre de sauvetage. Le beau volume déposé sur le bureau et dont il sera offert un exemplaire à chaque membre de la Société, sera un monument précieux du vieil idiome de nos pères, en même temps que de l'activité féconde de notre Société. Elle a sauvé de l'oubli une foule de documents qui, sans elle, allaient être perdus sans retour.

M. Philippe Godet a terminé cette séance très nourrie par la lecture d'une notice sur Mme de Charrière et les Jacobins montagnards. Le talent de la spirituelle romancière est apparu sous une face nouvelle. Devenue publiciste à la requête du gouvernement de Neuchâtel, elle a dépensé, dans ses *Lettres trouvées dans la neige*, beaucoup d'adresse, de verve et d'éloquence pour combattre les idées révolutionnaires et pour pacifier les esprits surexcités.

Entre la séance et le banquet, il y avait juste le temps d'aller voir le Musée de la Chaux-de-Fonds. Cette visite des riches collections archéologiques et artistiques réunies au Collège industriel, a été pour beaucoup de membres de la Société une révélation.

Du Collège aux Armes-Réunies, il n'y a guère qu'une portée de cigarette. A midi et demie, environ 330 convives, salués par les canons du corps des cadets, prenaient place dans la vaste et belle salle où allait se passer le deuxième acte de la fête. L'estrade où se dressait la tribune décorée de verdure était assez vaste pour contenir la société de musique instrumentale l'Odéon, qui, sous la direction experte de M. Dietrich, a singulièrement égayé et embelli le banquet. M. E. Lambert, avocat, a rempli les fonctions de major de table avec le zèle infatigable qu'elles réclament. La coupe qu'il a offerte aux orateurs est un objet historique de prix : elle fut donnée, après la seconde bataille de Willmergen, à l'ancêtre d'un des membres du comité local ; nous avions eu déjà l'occasion de voir ce précieux souvenir à Corcelles, lors de la fête d'histoire célébrée dans ce village.

M. Breitmeyer a réuni en un seul discours les toasts à la Patrie, à la Société d'histoire et au *Musée neuchâtelois*. Avec la grâce familière et l'abondance d'un Nestor, l'orateur a parlé de la légende et de l'histoire,

a rappelé les débuts modestes de notre Société, ses premières réunions, évoqué les disparus : Célestin Nicolet, Bachelin, Charles et Fritz Berthoud, le Dr Clément, Desor, Bonhôte, Daguet, Mandrot, A. Jaccard, etc. ; il a fait au *Musée neuchâtelois* la plus chaleureuse des réclames — et nous osons dire la plus méritée, de même que l'auteur de ces lignes, à la fin du banquet, en a fait une au *Messager boiteux*. C'est lui aussi qui avait reçu mission de boire à la santé de la Chaux-de-Fonds. On nous en voudrait de perdre un précieux espace à transcrire tout au long des vers de circonstance en quelque sorte improvisés et que l'auditoire a accueillis avec une extrême indulgence. Nous ne citerons que quelques strophes :

O grande cité montagnarde,
J'aime ton peuple bien vivant,
Son humeur alerte et gaillarde
Et ses vivacités d'enfant.

Natif du pays de la vigne,
J'aime, pendant tes blancs hivers,
L'actif labeur qui te rend digne
De donner l'heure à l'univers.

Tandis que sur notre rivage
Se traîne l'humide brouillard
Et que dans notre marécage
Nous jouons à Colin-Maillard,

C'est ici que je voudrais vivre,
Pour voir en festons blancs et fins
Briller la dentelle du givre
Aux bras nerveux de tes sapins.

J'aime la fraîcheur de tes caves
Où nos vins deviennent meilleurs,
Car ils paraissent plus suaves
A déguster ici qu'ailleurs.

J'aime tes courageux artistes,
Qui célébrant le coin natal,
Mêlent aux réalités tristes
Un joyeux rayon d'idéal.

Puis le couplet des dames :

Ce matin, sur notre cortège
Elles ont fait neiger des fleurs :
C'est aujourd'hui la seule neige
Qui tomba sur vos visiteurs.

Nous avons entendu encore un toast de M. Alfred Ceresole, pasteur à Vevey, que ses vacances avaient amené dans nos parages et qui a paru très frappé du caractère si populaire de nos réunions. Il a bu à l'histoire

locale, et à ceux qui la cultivent jusque dans nos plus modestes villages. Puis ce fut une vieille et savoureuse chanson de M. Lucien Landry; des vers artistement tournés de M. Gustave Borel-Girard, pasteur; un toast aux Vaudois, de M. Max Diacon; les étonnantes productions, bissées par les convives, de M. Justin Huguenin, qui exécute des morceaux brillants sur le petit harmonica à bouche; une douce romance chantée par M. J. Sandoz... Enfin, M. le pasteur Blanc a, au nom de tous, payé un juste tribut de reconnaissance aux organisateurs de la fête.

Celle-ci eut un troisième acte, qui fut charmant: l'ascension de Pouillerel par l'agréable sentier dû à la munificence des Amis de la Montagne. Nous trouvons au sommet de Pouillerel des rafraîchissements que la saison rendait désirables, et une vue très étendue, vraiment fort belle, sur le Jura. Malheureusement les Alpes n'étaient pas découvertes; mais on ne peut tout avoir.

M. Alfred Ceresole, pressé par ses amis, voulut bien nous lire un de ces récits vaudois qui ont tant de saveur pittoresque et parfois tant de gravité sous l'humour. Ce fut le bouquet du feu d'artifice tiré à la Chaux-de-Fonds le 15 juillet.

La fête était finie; il fallut redescendre à la gare, serrer trop rapidement les mains cordiales des amis montagnards; mais que de précieux souvenirs nous avons emportés de cette journée! Elle n'a eu qu'une ombre: pourquoi les dames n'ont-elles pas participé d'une façon plus générale au banquet, que leur présence eût rendu encore bien plus brillant qu'il n'a été? La Société d'histoire ne peut pas se passer des dames, parce que la patrie elle-même ne peut se passer d'elles, et, puisqu'elles nous tiennent rigueur, l'auteur de ces lignes prémédite de soulever cette grave question: «N'y aurait-il pas lieu de recevoir les dames comme membres actifs de notre Société?» Elles seraient alors moralement tenues de prendre part à nos agapes.

Il est vrai qu'alors ce serait trop beau. Le bonheur terrestre a des limites.....

Philippe GODET.

LOUIS DE COULON

1804-1894

(Suite et fin — Voir la livraison de juillet 1895, page 187)

Au milieu de telles conjonctures, les recherches scientifiques et les travaux du Musée devaient être un peu délaissés; L. Coulon, qui était capitaine d'infanterie, pouvait s'attendre d'un jour à l'autre à être appelé sous les armes pour contenir l'effervescence qui grandissait d'une manière alarmante. Les procès-verbaux de la Société des sciences naturelles se ressentent de ces préoccupations et accusent un marasme prononcé. Bien que le président fût toujours à son poste, les séances sont à l'abandon; un membre va même jusqu'à proposer de ne plus se réunir qu'une fois par mois. Enfin, après un hiver pénible à tous égards, nous trouvons dans les procès-verbaux des 8 et 23 mars 1848 ces mots qui expriment bien l'état des esprits : « Les séances n'ont pas eu lieu, à cause des troubles occasionnés par l'invasion des insurgés. »

Ces insurgés, ainsi qu'on les nommait alors, inspiraient un tel effroi que la plupart des familles opulentes de notre ville cachaient leur argenterie et que « le 1er mars, pendant que le gouvernement provisoire était occupé à s'installer au château de Neuchâtel, la première personne qui se présenta à la porte, demandant à être introduite, était M. Coulon père. On le fit entrer, non sans se demander, avec quelque surprise, quel pouvait être dans un pareil moment l'objet d'une visite si empressée. Il n'apportait ni adhésion, ni protestation. Je viens vous prier, Messieurs, dit-il, de faire placer un factionnaire à la porte de la Caisse d'épargne (alors dans la maison occupée aujourd'hui par la préfecture). La Caisse d'épargne est la fortune des pauvres, il importe, quoi qu'il arrive, qu'elle n'ait aucun danger à courir. [1] »

Il est inutile de dire que parmi tous ceux qui avaient pris les armes pour occuper le chef-lieu et y proclamer la république, il ne vint

[1] Félix Bovet, notice sur M. L. Coulon père.

à l'esprit de personne de s'emparer de l'argenterie qu'on s'était hâté de remplacer par du fer étamé, ou de mettre la main sur la Caisse d'épargne, toujours entourée de déférence et de respect.

Ces faits nous renseignent sur ce qui devait se passer dans la maison du faubourg, habitée par M. Coulon père et par son fils Louis, dans ce musée, cette bibliothèque, vraie retraite de bénédictins aussi laborieux que bienfaisants, et dont la paix venait d'être troublée. Ce fut bien pis encore, lorsque l'organisation des services publics dans le canton entraîna la chute des Bourgeoisies et en particulier celle des Quatre-Ministraux, petit et grand conseils de Neuchâtel, autorité naguère si redoutée, la plus complète incarnation de l'ancien régime. Cette autorité fut remplacée par un conseil général démocratique et un conseil administratif dans lequel L. Coulon fut élu avec son ami H. Ladame. Leurs collègues, pris pour la plupart parmi des bourgeois de la campagne, étaient Ed. Perrochet-Irlet, président, Ch.-L. Depierre, Bergeon-Boileau, Ch. Petitpierre, L. Verdan, Fréd. Meuron et Jules Philippin, secrétaire.

Lorsqu'on a été témoin de l'état des esprits au milieu de ces orages qui remuaient la société de fond en comble, on comprend bien mieux l'abnégation dont fit preuve L. Coulon en acceptant de siéger dans ce conseil né de la révolution. Il fallut, pour le décider, les instances pressantes d'Henri Ladame, et le sentiment profond qu'il accomplissait un devoir en restant sur la brèche quand tout croulait autour de lui. Il conserva l'administration des forêts et domaines et devint le conseil et l'appui d'H. Ladame dans ses importantes fonctions de directeur de l'instruction publique, la ville de Neuchâtel ayant alors entièrement à sa charge non seulement l'instruction primaire et classique, mais encore les études supérieures, par la suppression récente de l'Académie, ce qui avait entraîné la réorganisation des cours abandonnés par la plupart des professeurs.

C'est alors qu'au milieu de difficultés sans nombre on s'occupa activement de l'instruction des jeunes filles, et que l'on construisit pour elles, après de longs débats, le collège des Terreaux, sur l'emplacement des chantiers de la ville et de l'ancien cimetière. H. Ladame et L. Coulon, qui y mettaient toute leur sollicitude, eurent l'idée de réserver dans le nouvel édifice, outre des salles destinées au Musée des beaux-arts, une chapelle confortable pour les prières de la semaine, les cérémonies religieuses des mariages et des baptêmes en hiver, les temples de la ville n'étant pas encore chauffés et parfois presque inabordables pour

les personnes d'une santé délicate. Elle fut solennellement consacrée par une cérémonie religieuse lors de la dédicace du collège, en novembre 1853, et a rendu dès lors de précieux services.

* * *

La position de L. Coulon au milieu des partis politiques et des crises aiguës de 1848 et de 1856 était extrêmement délicate; mais sa conduite, inspirée par sa conscience, par son caractère ferme dégagé de toute ambition et de tout intérêt personnel, fut constamment correcte et à l'abri du moindre reproche. Il se tint éloigné des écarts où il est facile de se laisser entraîner par des liens nombreux et des sollicitations ardentes. Son refuge au milieu des orages qui bouleversèrent notre pays était la prière, l'étude, le travail, non seulement intellectuel mais corporel, le soin de son cher Musée, ses empaillages, l'aménagement et la bonne tenue des forêts confiées à sa garde.

Il avait eu la douleur de perdre son père en 1855; avec lui disparaissait le conseiller fidèle, l'ami qui l'encourageait, l'aidait, exerçait sur lui une influence bénie. La Société des sciences naturelles avait vu s'éloigner ses membres les plus distingués; il se demandait comment il parviendrait à la reconstituer et à lui rendre l'éclat qu'elle avait perdu. Toutefois, dans les plus mauvais jours, il ne désespéra jamais; ainsi dans le cruel hiver de 1857, lorsque les troupes fédérales envoyées au bord du Rhin s'attendaient à une attaque de l'armée prussienne et que nous étions dans l'attente de collisions terribles, il convoquait imperturbablement la Société, portait les cartes de citation à domicile, et présidait des simulacres de séances qui se réduisaient souvent à des conversations auxquelles il cherchait à donner de l'intérêt en nous faisant part des faits nouveaux observés dans les sciences qui lui étaient familières, et en provoquant des discussions. Diriger les esprits vers des préoccupations élevées lui semblait une bonne action dans de telles conjonctures. Mais lorsque l'entretien s'égarait sur des sujets périlleux, il savait l'enrayer d'un mot. Quelqu'un lui ayant dit: « Eh bien! Monsieur le président, selon toute apparence, vous aurez bientôt le plaisir de revoir à Neuchâtel vos amis les Prussiens. — Vous vous méprenez, Monsieur, répondit-il avec dignité, vous ignorez sans doute que je suis un ancien capitaine et que je connais mon devoir. Si l'ennemi franchit nos frontières, nous devons tous nous lever pour l'arrêter; quant à moi, je prendrai ma vieille épée et j'irai l'offrir avec mon sang à ceux qui combattront pour la patrie. »

Le mauvais plaisant se le tint pour dit et n'y revint plus. Notre excellent président ne lui garda pas rancune, mais cette manifestation de son patriotisme grandit en nous le respect que nous avions pour lui.

La crise de 1856 eut pour effet la création des municipalités dans tout le pays, mais M. Coulon, comme directeur du Musée, resta sous l'autorité de la Commune jusqu'en 1875. C'est alors que l'administration des collections passa à la Municipalité, qui eut toujours avec lui les rapports les plus affectueux.

De meilleurs jours se préparaient cependant pour L. Coulon, une nouvelle génération de travailleurs et d'hommes de science étaient venus se ranger autour de lui comme autour d'un drapeau qu'ils voulaient honorer. Ed. Desor était revenu d'Amérique, Henri Ladame était rentré dans l'enseignement, le professeur Ch. Vouga enseignait avec talent l'histoire naturelle, la fondation de l'observatoire et de la fabrique de télégraphes nous avait amené MM. Hirsch et Hipp; les professeurs G. de Tribolet, Kopp, Sacc, le Dr Guillaume manifestaient un zèle réjouissant; les botanistes reprenaient vie, les médecins ne nous avaient pas encore abandonnés, la section de la Chaux-de-Fonds s'était reconstituée avec éclat. Tous ces symptômes étaient si encourageants que, peu après un voyage qu'il fit en Angleterre, où il eut l'occasion de contempler les richesses souveraines du Musée britannique et, à son retour, le Musée de Strasbourg, fondé par son ami W. Schimper, notre ville se trouva de nouveau en état de recevoir la Société helvétique. Louis Coulon, assistant à Genève à la brillante session de 1865, se vit nommer président par acclamations, avec Ed. Desor comme vice-président, pour l'année suivante.

Il ne put refuser, cédant aux appels de l'illustre président sortant de charge, son ami Aug. de la Rive, qui lui promit son concours dévoué. Cependant la perspective de recevoir nos Confédérés, après les splendeurs de Genève, ne laissait pas de nous troubler quelque peu. A partir du mois de mai, chacun se mit à l'œuvre, et une fois de plus, notre ville se montra digne de sa réputation. La séance générale eut lieu au Château, dans l'ancienne salle du Grand Conseil, où purent prendre place environ 250[1] membres et invités étrangers; elle fut très imposante. De son fauteuil, notre président voyait devant lui les figures amies de P. Merian, de Schönbein, de Bâle, de B. Studer, d'Alph. de Candolle, d'Aug. de la Rive, de de Saussure, d'Oswald Herr, d'Escher

[1] Dont 67 de Neuchâtel.

de la Linth, etc., tout ce que la Suisse comptait de plus distingué, comme savants et comme caractères.

Il est d'usage que le président ouvre la première séance générale par un discours. Pour se faire écouter d'un tel auditoire, il faut avoir sa réputation faite et être entouré d'une universelle sympathie. C'était le cas de L. Coulon, qui n'était pas orateur, mais avait quelque chose à dire. Il fit le tableau sincère et vrai de notre situation scientifique, rappela les pertes que nous avions faites depuis 1837, énuméra les acquisitions nouvelles, en particulier les agrandissements de nos collections, la part de J.-J. Tschudi, les dons généreux des voyageurs neuchâtelois, exprima ses regrets à l'égard de nos collections de géologie et de paléontologie, qui demeuraient pauvres malgré les travaux de MM. Aug. de Montmollin, de Georges de Tribolet, de Desor, de Gressly, d'Aug. Jaccard, de C. Nicolet, qui avaient profité de la construction récente des chemins de fer pour faire d'importantes découvertes. Il signale l'activité de notre observatoire et du Dr Hirsch qui le dirige, les observations de météorologie, les recherches de nos botanistes, les antiquités lacustres et le monde mystérieux qu'elles nous révèlent. Enfin, il déclare ouverte la cinquantième session de la Société et la première du Congrès international des sciences antéhistorisques, constitué l'an dernier à la Spezia avec Ed. Desor pour son président.

Les belles journées de soleil et quel temps de fête que ces 22, 23 et 24 août! Après les travaux très sérieux des sections et le dîner en commun, c'étaient, au choix, des excursions à Préfargier, à Cortaillod, Chanélaz, les Prés d'Areuse [1], au réservoir des eaux en construction, à Pierre-à-Bot, à Monruz [2], et tous ensemble, le dernier jour, au Creux-du-Van, où les amis du Val-de-Travers, Fritz Berthoud en tête, étaient accourus.

Malgré ces fatigues et ses 62 ans, L. Coulon était radieux, tous les cœurs le saluaient avec une filiale affection. C'est au Musée qu'il fallait le voir montrer avec bonheur ses vitrines, ses objets rares, ses richesses dans toutes les divisions du règne animal et du règne végétal. Une branche nouvelle était venue se greffer sur le tronc primitif de l'ethnographie, je veux parler des antiquités lacustres et des objets découverts chez nous dans des sépulcres de divers âges. C'était précisément de cela que s'occupait le congrès nommé plus haut et qui venait comparer les

[1] Chez M. Bovet.

[2] Chez M. Bellenot.

objets trouvés en France, en Belgique, en Italie, etc., avec ceux de notre Musée et des collections d'Ed. Desor et du Dr Clément.

* * *

Cependant les années s'ajoutaient aux années et M. Coulon demeurait toujours à son poste avec la même aménité, la même grâce souriante, la même paternelle bonté. Chaque année il assistait, comme membre du bureau, à la session de la Société helvétique, qui change constamment le siège de son Comité central directeur. Une de celles dont il aimait à rappeler le souvenir avait eu lieu en 1863 à Samaden, simple village de la Haute-Engadine, où l'accueil avait été particulièrement cordial et où la nature du pays l'avait vivement impressionné. Il était ainsi connu dans toute la Suisse, où ses collègues l'appelaient le *président*. Une session aurait été manquée s'il s'était abstenu, mais on comptait sur lui comme sur le retour de la belle saison. La première fois que je dus le remplacer, lorsque son grand âge l'obligea à se retirer, on eut l'air de me prendre pour un intrus.

Sans qu'il y parût, la Société des sciences naturelles de Neuchâtel comptait, en 1882, un demi-siècle d'existence. Personne, sauf les vieux, n'avait l'air ne s'en douter. Lorsque je l'annonçai à mes jeunes collègues, leur surprise fut amusante : « Comment, nous sommes aussi vieux que cela! alors il faut faire une fête. » Une telle proposition est généralement votée avec l'unanimité des gens convaincus. Chacun fut d'accord d'associer à la célébration du cinquantenaire de la Société, fixée au 14 décembre 1882, une ovation à notre président. Aux préparatifs faits en secret sous la direction du vice-président, qui écrit ces lignes, se joignirent dans une généreuse émulation le Conseil d'Etat et la Municipalité de Neuchâtel. M. Coulon ne se doutait pas qu'on eût songé à lui. La séance avait commencé par un exposé historique de l'activité de la Société depuis son origine. Elle devait continuer par la lecture de travaux annoncés, lorsque, du milieu de la foule qui remplissait l'ancienne salle du Grand Conseil, il vit se lever le Dr Roulet, délégué du Conseil d'Etat, qui lui remit le diplôme de professeur honoraire de l'Académie de Neuchâtel, et un plateau d'argent aux armes de la République, après l'avoir remercié avec effusion des inestimables services qu'il avait rendus au pays pendant un demi-siècle. Surprise et embarras de M. Coulon : « Pourquoi tant me remercier? je n'ai cherché que mon devoir et mon plaisir en servant mon pays », dit-il avec émotion. Mais sa surprise augmente en voyant le professeur Hagenbach-Bischoff

s'avancer d'un air solennel, dérouler un parchemin et lire le texte latin du diplôme de docteur *honoris causa* que lui décerne l'Université de Bâle. — « Ceci, s'écrie le nouveau docteur, c'est de mon ami Peter Merian. » Et il murmurait : « Je ne mérite pas tout cela », et sa physionomie semblait dire : « Est-ce que ça va bientôt finir? » Il dut entendre encore les affectueuses félicitations de MM. de Saussure, de Genève, et Dufour, de Lausanne, délégués des Sociétés des sciences naturelles de ces deux villes pour assister à cette solennité.

Au banquet qui suivit, et où il prononça le toast à la Patrie avec un enthousiasme qu'on n'aurait pas attendu d'un vieillard de 78 ans, il y eut une nouvelle ovation de la part du Conseil municipal, représenté par MM. G. de Montmollin et Jean Courvoisier, qui lui remirent, au nom de la ville, une pièce d'argenterie comme témoignage d'affectueuse gratitude.

Quelle journée pour Louis Coulon! Sa modestie en était effarouchée; lui, si humble, se sentir le point de mire de tous les regards, entendre ses louanges chantées par tant de bouches; c'était plus qu'il ne pouvait supporter; il en était presque honteux. On raconte qu'il oublia le plateau d'argent, le diplôme de docteur et la magnifique adresse signée par 113 membres de la Société des sciences naturelles, mais qu'il emporta sous son bras, en jubilant, une boîte offerte par M. de Saussure et renfermant quelques insectes rares que notre Musée ne possédait pas encore. C'est ainsi qu'il rentra chez lui.

Ces honneurs n'étaient pas seulement rendus au principal fondateur de notre Musée, au naturaliste savant, au magistrat intègre, mais à l'homme désintéressé, dévoué, bienfaisant, qui honorait notre ville par ses vertus.

* * *

On ne connaîtrait pas complètement M. Louis Coulon si on négligeait de le présenter comme administrateur des forêts de la ville de Neuchâtel, fonctions qu'il exerça pendant 36 ans, de 1828 jusqu'en 1864. Elles n'étaient pas une sinécure, l'étendue des forêts étant de plus de mille hectares, soit environ 4000 poses anciennes, non en un seul mas, mais en parcelles assez éloignées l'une de l'autre. En voici l'énumération :

Dans la côte méridionale de Chaumont	547	hectares.
A la Joux, entre les Ponts-de-Martel et la Chaux-du-Milieu	400	»
A Pierre-Gelée, sur Corcelles	40	»
Aux Chaumes, entre Rochefort et Brot.	24	»

Je ne parle pas des acquisitions importantes faites dès lors; de sorte que l'activité de L. Coulon devait s'exercer sur des terres de nature et d'exposition très diverses.

Au moment où il accepta cette charge qu'on venait de créer, la sylviculture, dont il n'avait pas fait une étude spéciale, était encore à l'état naissant; elle était loin de présenter les développements scientifiques et pratiques qu'elle a acquis dès lors, et sa littérature n'était guère que rudimentaire. Mais le nouveau fonctionnaire, qui ne savait rien faire à demi, déploya tant de zèle pour acquérir les connaissances qui lui manquaient, qu'il obtint de réels succès.

Les autres communes du pays, propriétaires de vastes forêts dans le Vignoble, le Val-de-Ruz, le Val-de-Travers, par des concessions seigneuriales généreuses, étaient bien moins avancées; mais nous devons leur savoir gré de l'esprit conservateur qui les a généralement animées et auquel nous devons, malgré l'absence de lois protectrices, ces belles et vertes futaies qui revêtent encore les pentes de nos monts. Dans nos Montagnes proprement dites, où les forêts sont des propriétés particulières, ce même esprit n'a pas prévalu et, dès que les bois qui, jadis, n'avaient aucune valeur, surtout dans les lieux où les chemins manquaient, furent demandés à des prix toujours plus élevés, peu de propriétaires se trouvèrent en état de résister à l'appât de l'argent et au désir d'augmenter l'étendue des pâturages pour avoir plus de bétail. C'est ainsi que notre haut Jura, auquel ses immenses sapinières avaient valu le nom de *Noires Joux*, est devenu ce que nous voyons aujourd'hui, une contrée presque déboisée, au grand détriment des sources et du climat.

Déjà au milieu du siècle dernier, nous voyons des hommes clairvoyants, comme le colonel Pury, s'élever contre cette tendance de détruire les forêts pour les convertir en pâturages; ils énoncent des craintes pour l'avenir; ces craintes furent répétées plus tard par Léo Lesquereux à propos de l'exploitation sans méthode et sans prévoyance de nos tourbières du Jura. Des besoins nouveaux, l'augmentation de la population qui a doublé, les innombrables maisons construites, enfin les traverses de chemins de fer, les poteaux télégraphiques, les sollicitations effrénées des marchands de bois, voilà des causes de déboisement autrement graves et qui ont nécessité des mesures de protection et la loi forestière de 1869.

Il y a soixante ans, chaque communier se considérait comme co-propriétaire des forêts de sa commune, dont il tirait d'abondantes

répartitions de bois, dépassant de beaucoup ses besoins; il poussait même ses prétentions jusqu'à y laisser paître son bétail, l'ennemi le plus redoutable du reboisement. Les plantations, les semis étaient chose à peu près inconnue et les *essertées* ou coupes blanches, paradis des chercheuses de fraises, de myrtilles, de framboises, devaient se repeupler comme elles pouvaient.

On peut juger de l'accueil fait au nouveau forestier lorsqu'il voulut inaugurer cette charge en réprimant des abus invétérés, comme le parcours du bétail, et en introduisant des procédés d'économie et de culture en désaccord avec des habitudes séculaires. Dans l'assemblée de Générale Bourgeoisie qui suivit sa nomination, on entendit des voix courroucées s'écrier : « Nous demandons qu'on le f.... dehors; depuis qu'il est là, il a tout mis en déroute dans les côtes. » Tout autre que M. L. Coulon eût été épouvanté de ces démonstrations furieuses, et se fût retiré, craignant un mauvais coup; mais il était doué d'une intrépidité tranquille, d'une fermeté que rien ne pouvait ébranler. Il ne fut pas mis à la porte; les gens raisonnables avaient compris qu'il avait la sagesse pour lui et qu'il fallait le soutenir envers et contre tous. Grâce à l'assistance des Conseils de la Bourgeoisie et à la confiance qu'on avait en lui, il parvint à son but, et obtint de si beaux résultats que les hommes du métier lui rendent un chaleureux hommage.

Ils affirment :

1° Qu'il a mis l'ordre et la méthode là où il n'y avait que désordre, routine et préjugés aveugles.

2° Qu'en abolissant strictement le parcours du bétail, il a rendu possibles le reboisement et la bonne tenue des forêts.

3° Qu'il a établi les premières cultures : semis, plantations d'essences bien choisies, chose nouvelle chez nous.

4° Que, grâce à ses soins constants, à son économie, à ses coupes sobres, bien combinées, aux chemins d'accès créés et entretenus, il est parvenu, avec l'assistance d'un personnel qu'il avait formé, à faire des forêts de la ville, en particulier de celle de la Joux, des modèles cités dans les cours de sylviculture, et des massifs d'arbres de taille si imposante, d'un aspect si superbe qu'ils s'imposent à notre admiration. Il préparait ainsi des richesses qui font aujourd'hui bénir sa mémoire.

Une circonstance m'a donné la mesure de la persévérance de L. Coulon lorsqu'il était aux prises avec des difficultés qui paraissaient

insolubles. Il s'agissait de reboiser le Mau-Djobia [1], colline tondue autrefois par le bétail, surtout par la dent redoutable des moutons, sol rocailleux, lavé par les pluies, brûlé par le soleil, qui résistait à toutes ses tentatives. Malgré ses échecs réitérés, il recommençait avec une ardeur nouvelle, avec passion, s'acharnant à cette besogne qui semblait sans issue. Aussi, quelle joie lorsqu'il vit le pin d'Autriche, conseillé par un ami, prospérer sur cette terre rebelle et revêtir peu à peu de sa verdure vigoureuse et sombre le monticule qui semblait condamné à une calvitie éternelle.

Parfois de petites fêtes venaient interrompre le solitaire labeur du forestier; c'était lorsque la commission des forêts, ou une délégation du Conseil administratif, se transportait à la Joux, soit pour une inspection, soit pour une enchère de bois. Une grande voiture requise pour la circonstance, et dont les coffres étaient bourrés de vivres et de liquides, s'acheminait gaiement par la Tourne et les Ponts, et, pendant quelques jours, les chambres destinées aux honorables visiteurs, dans la maison principale du domaine de la Joux, retentissaient des rires et de cette bonne humeur qui gagne l'habitant des bords du lac, lorsqu'il respire l'air de la montagne et qu'il se sent en liberté avec d'aimables compagnons.

C'étaient les grands jours de L. Coulon, lorsqu'il pouvait montrer les améliorations introduites, un chemin ouvert, une futaie en pleine valeur et qu'il jouissait de la surprise de ses hôtes à la vue des progrès accomplis dans ces splendides forêts.

Il serait regrettable de laisser dans l'ombre ce côté particulier et très original de la personnalité de M. L. Coulon; une fois dans les sapinières de la montagne, il laissait à l'orée le savant et l'habitant du faubourg. Alors reparaissait en toute liberté le vieux montagnard cévenol, énergique, tenace, âpre au labeur, qui était le fond primitif et héréditaire de cet homme excellent! La race originelle reprenait tous ses droits, qu'elle ne perdait du reste jamais dans la vie citadine, où il gardait une austère simplicité. Ceux qui l'ont vu travaillant à ses plantations dans les forêts communales, ou dans sa propriété de Chaumont, élaguant les sapins, faisant du jour entre les arbres pour laisser pénétrer l'air et la lumière, maniant la hache ou la scie, liant des fagots ou réparant les murs de ses clôtures, avaient peine à le reconnaître. Il endossait, pour être plus à l'aise, les vêtements et la coiffure du bûcheron, ceignait le gros tablier de cuir, et, de ses fortes

[1] Au dessus de la ville de Neuchâtel.

mains, jouait de la serpe ou poussait devant lui la brouette chargée de pierres.

— Où est-il, ce diantre de Coulon? lui dit un jour un charretier, accourant essoufflé et qui le trouva, le marteau à la main, relevant un pan de mur. Je le cherche depuis une heure sans pouvoir le trouver, on m'a dit qu'il était *par ici*.

— Quel Coulon, et que lui voulez-vous?

— Celui qui est directeur des forêts de la ville.

— C'est bien, venez avec moi.

— On a au moins assez de peine à l'avoir ce monsieur qui me fait *râper* depuis le Val-de-Ruz d'un coin à l'autre de Chaumont.

— Entrez là, dans la maison, je vais l'appeler.

Un moment après, M. Coulon, qui avait déposé son tablier et passé un habit, se présente en souriant :

— Vous avez à me parler, qu'est-ce qui vous amène?

— Comment? c'était vous! dit l'autre effaré de surprise; c'est que diantre! je crois que j'ai été malhonnête.

— Parlez seulement, je vous écoute.

* * *

Ce chalet de Chaumont, qui a reçu tant de visiteurs, même des plus illustres, où s'est exercée une hospitalité qu'on pourrait appeler universelle, était la simplicité même; aucune recherche, nulle prétention, mais on y était reçu à bras ouverts. Quel accueil, quel affable sourire sur la bouche de cet homme qui était la bonté même, quelle amicale effusion de la part de sa famille!

Lorsque le soleil d'août dévore la plaine, que les rues et les maisons de la ville sont devenues incandescentes la nuit comme le jour, quand on a perdu l'appétit et le sommeil, alors Chaumont devient un refuge béni, un lieu de délices. Quelle fraîcheur dans l'air, quelle impression de bien-être sous les sapins, où court une brise bienfaisante; quelle félicité de s'étendre sur la mousse et de regarder le ciel bleu et le vol des oiseaux à travers le feuillage! Avant qu'un hôtel vaste et confortable y fût construit, les chalets épars sur ces hauteurs, comme les mayens de Sion, recevaient, outre leurs hôtes ordinaires, les convalescents, les enfants qui avaient besoin d'air pur, de bon lait, de liberté dans l'herbe et les fleurs sauvages, loin des routes poudreuses entre de hauts murs de vignes. Mais, de tous, le plus hospitalier était le chalet Coulon. Qui

pourrait énumérer les enfants, les adultes, venant des rives fiévreuses de l'Afrique, ou des salles lugubres des hôpitaux, qui ont retrouvé la santé sous ce toit béni du Ciel, où, par une touchante prévoyance, deux lits étaient constamment à la disposition de nos fidèles diaconesses, d'où qu'elles vinssent, pour se reposer?



Tout contribue là-haut à rendre la force au corps, l'allégresse et le ressort à l'esprit : cette atmosphère tempérée, imprégnée de la senteur des sapins, cette vue admirable, l'immense horizon, les Alpes, le Jura, les lointains vaporeux, infinis; et ces nuits étoilées, si pures, si calmes, où les hurlements d'ivrognes, le sifflet des locomotives, le bourdonnement des pianos sont remplacés par les doux sons des clochettes des troupeaux, ces nuits de la montagne, où l'on se sent plus près du ciel, où le sommeil est doux et le réveil serein. Voilà ce qu'offraient M. L. Coulon et sa famille à leurs hôtes, avec le spectacle de leur union, l'édification de leurs prières quotidiennes et je ne sais quel reflet de la vie des premiers chrétiens.

Jusqu'à un âge très avancé, le trajet de la ville à la montagne était un jeu pour L. Coulon, une promenade qu'il faisait plusieurs fois par semaine durant la belle saison. Maintes fois, durant mes herborisations solitaires, je l'ai rencontré marchant à travers bois, gravissant le même sentier ardu, de son pas allongé accompagné de ce balancement du corps et de cette flexion des genoux familiers aux montagnards; il n'était jamais essoufflé, mais il n'aimait pas parler en

marchant. Pour avoir les mains libres, si le temps était incertain, il portait son parapluie suspendu comme une épée à un ceinturon de cuir. Rien ne l'arrêtait; un soir, de retour en ville, il se souvint qu'il avait oublié de fermer un contrevent en quittant le chalet. Le lendemain matin, avant le déjeûner de 7 $^1/_2$ heures, la course était faite et le volet clos, et il avait plus de quatre-vingts ans. On eut bien de la peine, plus tard, à le décider à prendre la poste pour faire le trajet, et encore seulement pour la montée.

Malgré sa vigueur, conservée presque intacte pendant si longtemps, un jour vint où les forces défaillirent et où il comprit que le terme était proche. Loin de le troubler, cette perspective lui souriait; il avait pris une telle habitude de la prière, que sa vie était une prière continuelle, et qu'on peut dire de lui : « qu'il marchait avec Dieu ». C'était le secret de son inaltérable sérénité. Non seulement il fréquentait les réunions de prières, mais s'il y avait quelque malheureux à consoler, il allait prier avec lui; et c'était touchant d'entendre de cette bouche qui parlait peu, l'expression de sa confiance filiale envers son Père céleste et de son ardente charité pour ses frères.

Néanmoins, il ne perdait pas de vue son Musée, ni les séances de la Société des sciences naturelles, à l'Académie, où il se faisait conduire en voiture; là, dans un demi-assoupissement, il assistait aux communications scientifiques et aux discussions, à cette activité intellectuelle qui était devenue un besoin de sa vie. De même aux séances de la commission du Musée, pour le règlement des comptes et surtout pour trouver le moyen d'agrandir les locaux pour les collections qu'on ne sait où loger. Ce fut une rude épreuve pour lui lorsque, le printemps venu, il ne put plus s'occuper de la revue à laquelle chacun des objets du Musée doit être scrupuleusement soumis pour en assurer la conservation, revue qu'il avait faite pendant plus de cinquante ans, perché sur une échelle devant les vitrines ouvertes, ceint d'un tablier à plastron, une penne de chouette, ou le blaireau à la main, déplaçant et replaçant ces milliers d'oiseaux et de mammifères, la plupart empaillées par lui et qui faisaient son orgueil.

Un jour de revue, l'échelle trébucha et il tomba assis au fond de l'armoire, tenant dans ses bras un sanglier qu'il époussetait. Sa situation était critique; adossé au zèbre insensible à sa mésaventure, et dans l'impossibilité de se relever, il resta immobile jusqu'à l'arrivée du concierge qui avait entendu la dégringolade, et qui le tira de peine.

Une autre fois, pendant qu'il était ainsi occupé, des étrangers qui visitaient le Musée, et qui le prirent pour un employé subalterne, lui demandèrent des explications que personne ne pouvait leur donner avec plus de compétence. Charmés de son obligeance et de son savoir, ils lui remirent une étrenne qu'il accepta sans sourciller. — « Ce franc, je l'ai versé dans la caisse du Musée, qui en a assez besoin », disait-il en riant, lorsqu'il racontait cette aventure.

* * *

Je ne prolongerai pas cette notice, où l'on trouvera peut-être que je me suis attardé trop longtemps. Mais j'avais peine à me séparer de cet ami, presque centenaire, l'un des derniers qui rappellent cette époque où Neuchâtel avait acquis un nom glorieux dans la science; en écrivant ces souvenirs, je vivais avec lui, je croyais l'entendre encore respirer et agir comme autrefois. Au moment de terminer ces pages, que mon cœur a consacrées à sa mémoire, je regrette de n'avoir pu lui élever un monument plus digne de lui; mais je me console en me rappelant sa modestie, son humilité. Je me dis aussi que ses vertus sont impérissables, qu'il en doit rester quelque chose dans sa ville natale, et que son dévouement nous entoure encore de sa paternelle sollicitude.

L. Favre.

LES SIRES DE VALANGIN ET L'ÉVÊQUE DE BALE

(Suite — Voir la livraison de juillet 1895, p. 180)

Valangin venait à peine d'être détaché de Neuchâtel que des luttes éclataient entre leurs seigneurs. Ulrich d'Arberg, dont le territoire ne contenait guère qu'un millier d'habitants, se trouvant trop faible vis-à-vis du comte de Neuchâtel, chercha autour de lui un protecteur; il le trouva dans l'évêque de Bâle, Lutholde II d'Aarburg, prélat ambitieux et guerrier, qui, en conflit déjà avec le comte de Neuchâtel à cause de l'avocatie de la ville de Bienne et de son territoire, ne demandait pas mieux que d'avoir de son côté le sire de Valangin; il l'engagea donc à lui prêter

hommage, lui promettant, en outre de sa protection, de lui inféoder la seigneurie d'Erguel. Ulrich y consentit et se déclara vassal de l'évêque. Berthold de Neuchâtel ne l'eut pas plus tôt appris, qu'il monta en armes au Val-de-Ruz, envahit l'Erguel et le territoire de Bienne, battit les troupes épiscopales et contraignit Ulrich à rompre son acte de vassalité. Ce fut pour se venger que Lutholde vint attaquer Neuchâtel et mit le feu à la ville le 28 septembre 1249, aidé par la trahison de quelques nobles.

La tentative d'Ulrich d'Arberg de se placer sous le protectorat de l'évêque de Bâle avait trop mal réussi pour qu'il ne se le tînt pas pour dit, aussi sa vie durant le voyons-nous en paix avec son voisin; mais quelques années après sa mort (1276), lorsque ses fils lui eurent succédé, les luttes recommencèrent. En 1290, un conflit dont on ne connaît pas le sujet, mais qui avait trait probablement à des prétentions que les Arberg élevaient sur des terres de la branche aînée, provoqua une alliance offensive pour cinq ans entre le comte Rollin et les bourgeois de Neuchâtel d'un côté, les conseils et la commune générale des bourgeois de Fribourg de l'autre, contre Guillaume d'Arberg, Jean d'Arberg et leurs frères et aidans[1]. Au bout de trois ans, la paix fut conclue entre la commune de Fribourg et les co-seigneurs de Valangin, ceux-ci ayant renoncé à leurs prétentions. Mais l'année suivante, un nouveau conflit s'éleva; il s'agissait des droits que, lors du partage de famille en 1216, le comte de Neuchâtel avait, comme baron d'empire, conservés sur les hommes royés du Val-de-Ruz[2] et pour lesquels le seigneur de Valangin était son vassal. Le comte ayant fait venir à Neuchâtel quelques-uns de ces royés pour siéger au Plaid de Mai, le sire de Valangin réclama. Après bien des débats, la chose fut réglée par arbitrage. Par acte de janvier 1294 (1295)[3], les deux parties s'engagèrent, Rollin, à payer à Jean et à Thierry, pour ces royés, 25 livres de blanche monnaie et un cens annuel de 28 sous lausannois; les co-seigneurs, à laisser leurs hommes royés siéger au Plaid de Mai à Neuchâtel.

Mais la lutte ne devait pas tarder à recommencer. Les comtes de Neuchâtel avaient perdu définitivement l'avocatie de la ville de Bienne et de son riche territoire, qu'ils tenaient en fief de l'église de Bâle et qu'ils espéraient sans doute pouvoir une fois ou l'autre transformer en possession définitive. Malheureusement pour eux, Berthold de Neuchâtel, à court d'argent, avait emprunté des évêques de Bâle 60 marcs d'argent en hypothéquant son avocatie. Comme ni lui, ni son successeur n'avaient pu rembourser cette somme, l'évêque Henri de Neuchâtel, que le chancelier de Montmollin appelle « un maître homme selon le monde, mais un vrai bélître selon Dieu, justice et raison », et qui était rempli de mauvais vouloir envers ses parents, s'empressa de reprendre Bienne,

[1] Matile, *Monuments*, CCLIX.

[2] Les Reyes ou Royés, descendants des conquérants burgondes, ne dépendaient primitivement que du roi de Bourgogne, puis du roi des Romains, ou de l'empereur; c'est comme au représentant du roi qu'ils obéissaient au comte dans le gouvernement duquel ils étaient domiciliés; soumis à son autorité militaire et à sa juridiction, ils étaient d'ailleurs maîtres de leurs personnes et de leurs biens; ils ne devaient que l'aide et la chevauchée. Il s'en trouvait au Val-de-Ruz et au Val-de-Travers. (Chambrier.)

[3] Matile, *Monuments*, CCLXXI.

dont le territoire s'étendait le long du lac, de Boujean à Gléresse. Pour mieux assurer sa possession, son successeur, Henri d'Isny, fit construire, en 1284, avec le secours de l'empereur, à l'extrême limite des terres de Neuchâtel, le château de Schlossberg, qui fut achevé un peu plus tard par l'évêque Pierre de Reichenstein. [1]

Craignant sans doute que les comtes de Neuchâtel ne cherchassent à se récupérer au nord de ce qu'ils avaient perdu à l'est, Jean et Thierry d'Arberg se tournèrent vers l'évêque de Bâle, Pierre de Reichenstein. En 1295, par acte du 12 décembre, « fait en la ville de Bienne », ils lui donnèrent en franc alleu leur forteresse de la Neuveville et la reprirent de lui en fief : « Avons donney nostre fourterasce que giet ou Valt de Ruey, que lon apaile la Nueve Ville, ansanble toz les biens et droitures et toutes appartenances, ensi come les fosseiz lont enclose a nostre chier seignour monsseignour Pierre, par la grace de Dieu, evesque de Basle et a lesglise de Basle, pour franc aleuf. » Rodolphe de Nidau et Guillaume d'Arberg scellèrent comme témoins cet acte de leur sceau. [2]

Irrités de cet hommage, qui faisait de l'évêque de Bâle le dangereux voisin de Neuchâtel au nord, comme il l'était déjà à l'est, Jean et Girard, oncles et tuteurs du jeune comte Rollin, voulurent y mettre obstacle. Ils réunirent en hâte des troupes, et se préparèrent à envahir le Val-de-Ruz afin de forcer les co-seigneurs de Valangin à rompre avec l'évêque, les accusant de félonie, ensuite sans doute de leur vassalité pour les hommes royés. L'évêque envoya aussitôt au secours de Jean et de Thierry des hommes du Salsgau [3], de Saint-Ursanne et de Delémont. Les troupes réunies de Valangin et de Bâle, commandées par les deux co-seigneurs, marchèrent au devant de celles de Neuchâtel, qui arrivaient par la partie ouverte de la vallée. La rencontre eut lieu près de Coffrane, le jeudi 28 février 1295 (1296). Les co-seigneurs furent complètement défaits, un grand nombre de leurs hommes périrent et eux-mêmes tombèrent entre les mains de l'ennemi [4]. D'après le chancelier de Montmollin, le jeune comte Rollin, âgé de 16 ans, assistait au combat. Voici son récit si vif et si pittoresque : « Les régents étant instruits de la félonie, convoquent aussitôt divers du chapitre, tous les vassaux et les principaux bourgeois, à celle fin d'avoir leur avis, vu la minorité du seigneur comte, et aussi s'assurer bonne aide. D'un commun accord, les régents sont fortement conviés d'armer incontinent contre les félons. Les seigneurs vassaux et les bourgeois demandent tous à marcher. Le jeune comte âgé de 16 ans, présent à ces discours, se met à battre des mains et pleure de joie. Les bourgeois sont les premiers à courre aux armes sous leur bandière; celle de Neureux arrive d'abord aussi. Les seigneurs féotiers amènent tous

[1] Trouillat, *Monuments de l'Evêché de Bâle,* II. acte. 293. Montmollin est dans l'erreur lorsqu'il fait du « grand et beau bailliage de Bienne » une possession héréditaire des comtes de Neuchâtel. (Voir Trouillat.)

[2] Matile, *Monuments,* CCLXXVI.

[3] Le Salsgau comprenait les vals de Tavannes, de Moutiers et de Delémont.

[4] Anno domini MCCXCV, die ultima mensis februarii, in campis de Cofranes, Rodolphus comes et dominus Novi Castri cum gente sua de Novo Castro totum debellavit gentes episcopi basilensis, de Salisgaudia, de Sancto Ursisino et de Delemont, et gentes de Valle Roduli. Ibi captivitati fuerunt duo fratres Johannes et Tetricus condomini de Vaulengin et plures alii et multi ocasi. (Missel de la Collégiale de Neuchâtel. Matile, *Monuments,* CCLXXVII.)

leurs gens d'armes. Henri de Neuchâtel, seigneur de Colombier, et Amédée du Vaux Travers, tous deux chevaliers, sont mis à la tête des troupes. Le jeune comte Rollin demande avec grandes prières d'être aussi de la fête; les régents ne peuvent vaincre ses instances, et l'un d'eux Richard l'accompagne. Les seigneurs de Valangin, bien que l'évêque de Bâle les ait joints avec plusieurs mille des siens, sont déconfits et faits prisonniers ès champs de Coffrane; le prélat se sauve presque seul. »

Où le chancelier a-t-il puisé tous ces détails? Ne serait-ce point dans son imagination, qui lui représentait la chose telle qu'elle a pu se passer? car les documents que l'on possède ne font, à ma connaissance, mention que du fait; mais c'est le cas de dire : « Se non è vero, è ben trovato ».

Jean et Thierry furent retenus plusieurs mois en captivité à Neuchâtel; ils n'en sortirent qu'en août 1296, à la suite d'un arbitrage de Ulrich de Thorberg (de Porta), arbitrage demandé et accepté par les deux parties. Suivant le chancelier de Montmollin, les co-seigneurs de Valangin durent souscrire aux conditions suivantes: 1° se reconnaître félons envers leur suzerain et donner deux têtes d'argent du poids de 25 marcs chacune[1], en signe du rachat de leur propre tête; 2° prêter foi et hommage au suzerain sous bâton levé; 3° annuler l'acte de féauté passé entre eux et l'évêque de Bâle et en remettre l'expédition au comte; 4° abandonner à ce dernier Boudevilliers et son territoire[2]; 5° retirer des mains de l'évêque le bourg et le château de Valangin, qu'ils reprendraient ensuite du comte de Neuchâtel; 6° payer 1000 livres lausannoises pour frais de guerre.

Montmollin appuie son assertion sur un traité qui, dit-il, « se trouve au trésor des archives, non l'original, mais la copie, d'une forme ancienne et d'une toute vieille écriture, en langue latine. Je viens, ajoute-t-il, d'en rapporter la vraie substance à mon sens et autant que j'ai cru bien entendre ce latin-là qui n'est celui de Cicéron.[3] » Je doute de la réalité de quelques-unes de ces conditions, du moins de la cinquième, car en 1295 Jean et Thierry n'avaient pas prêté hommage à l'évêque de Bâle pour le château de Valangin, mais seulement pour la Bonneville. En outre, les deux sentences arbitrales qui furent rendues le 14 août 1296 par Ulrich de Thorberg et qui rétablirent momentanément la paix entre Rollin d'un côté, les co-seigneurs de Valangin et l'évêque de Bâle de l'autre, ne font aucune mention de cette vassalité envers le comte de Neuchâtel; la première porte que les frères d'Arberg s'engagent à accomplir à bref délai tout ce qui est contenu dans la lettre annexée à la présente sentence; de plus, qu'ils ne permettraient pas à leurs hommes royés d'habiter dans leurs maisons fortes sans l'autorisation de Rollin, et qu'ils abattraient les fourches récemment élevées au

[1] Ces deux têtes, placées près du maître-autel de la Collégiale, furent, comme on le sait, enlevées lors de la Réformation, le 23 octobre 1530 par un bourgeois de Neuchâtel. — Matile dit avoir vu encore, au-dessus du monument des comtes, les hampes de deux drapeaux pris à la bataille de Coffrane.

[2] La terre de Boudevilliers comprenait le village de ce nom, la Jonchère et Malvilliers ou Chez-les-Bille.

[3] *Mémoires*, II, page 146.

Val-de-Ruz, en attendant une enquête sur leur droit de les avoir. (Quod dicti fratres dicti de Arberk ea que continentur in littera presenti littere annexa infra mensem post proximam assumptionem beate Marie virginis continuo sequentem teneant et totaliter adimpleant et faciant adimplere; et hoc insuper addito quod dicti fratres, gentes que dicuntur Royez et res eorumdem non permittant habitare in suis munitionibus ultra voluntatem Rodulphi supradicti; et hoc etiam dicimus quod patibulum in valle Rodolii de novo erectum deponi faciant dicti fratres, quousque inquisierimus si dictum patibulum ibidem debeat esse et manere.) La lettre annexée à la sentence, et malheureusement perdue, contenait-elle peut-être quelques-unes des conditions mentionnées par le chancelier? Quant à la sentence d'arbitrage entre Rollin et l'évêque, elle porte seulement que le comte de Neuchâtel conservera tous les droits et possessions qu'il a au Val-de-Ruz, soit de droit, soit de fait, soit d'usage. (Quod Rudolphus et sui heredes seu gentes eorum, omnibus juribus, consuetudinibus, possessionibus seu etiam de litteris a Johanne et fratribus ante litem datis et de omnibus rebus aliis in valle Roduli que de jure vel de facto seu de consuetudine habere debeant, possideant pacifice et quiete)[1].

Rollin s'empara-t-il de Boudevilliers à cette époque-là ou seulement après la prise de la Bonneville en 1301, c'est que l'on ne peut décider; on sait seulement par un acte du 20 septembre 1307 que, à cette date, Jean de Châlons mit Rollin en possession de sa ville de Boudevilliers, la lui donnant en accroissement de fief.[2]

(*A suivre.*) Ch. CHATELAIN.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison de juillet 1895, page 192)

RECONNAISSANCE D'ANCIENS COMMUNIERS. — Pour être complet dans cette question des communiers, nous devons dire que la porte restait toujours ouverte aux descendants d'un ancien ressortissant, pourvu qu'il pût montrer ses droits, par sa filiation. Du moins, c'est ce que l'on peut conclure *d'un cas*[3] consigné dans les procès-verbaux communaux d'Au-

[1] *Monuments,* CCLXXX et CCLXXXI.

[2] *Monuments,* CCCXIII.

[3] M. Georges Quinche qui a compulsé à fond les archives de la Commune de Valangin, déclare n'avoir trouvé aussi, de 1559 à 1842, qu'*un seul cas de reprise.*

vernier. En 1823, Charles-Louis Mayor réclamait la qualité de communier d'Auvernier, en présentant un acte de l'an 1635 qui reconnaissait à son ancêtre, égrège Jean Mayor et à ses successeurs perpétuels, la qualité de ressortissant d'Auvernier, avec un état de filiation authentique prouvant que le requérant était bien un descendant du dit Jean Mayor.

Le réclamant, connaissant sans doute les êtres de la maison, avait eu soin d'ajouter qu'il était propriétaire à Onnens et que l'état de sa fortune mettait la Commune hors du risque de reconnaître un communier pouvant tomber un jour à sa charge.

Renonciation d'un communier. — Y avait-il des moyens, à cette époque, pour un communier, de renoncer à sa qualité? — Oui, et nous pouvons en dire un mot, grâce à un cas advenu à Auvernier, — cas très rare dans l'ancien régime communal neuchâteloise.

Le 22 février 1784, Jaques-Antoine Lardy renonça expressément à sa qualité de communier, — sans que nous sachions exactement pourquoi. Cette déclaration fut admise par l'assemblée générale, mais immédiatement quatre notables d'Auvernier, probablement parents du renonçant, J.-H. L'Hardy, A. De Belly, H. Rossel, capitaine, et E. Lardy, rédigèrent une pièce pour faire remarquer que cette renonciation était nulle de droit.

Après délibération, l'assemblée générale tourna la difficulté en délivrant la déclaration de renonciation demandée, puis en portant dans le registre de ses procès-verbaux une décision qui annulait cette renonciation. Voici ces deux pièces, qui ont un véritable intérêt dans l'étude des questions de vieille organisation communale neuchâteloise :

« Nous, le Président, Gouverneurs et Communiers de la Communauté d'Auvernier, ayant pris en objet la dite requête, avons déterminé de donner au requérant, l'acte qu'il demande, et nous déclarons en conséquence que sa renonciation à la Communauté d'Auvernier a été portée sur nos registres. En foi de quoi, il a été ordonné au secrétaire de notre Communauté de signer le présent à Auvernier, le 22 février 1784. »

« M. le lieutenant-colonel Lardy, père du devant nommé, a représenté à l'honorable Communauté que la renonciation de son fils est un acte forcé auquel il est astreint par l'effet des circonstances, que cette renonciation est nulle de droit, parce qu'elle n'est pas autorisée par le Gouvernement et qu'un contrat qui lie la Communauté à ses membres et ceux-ci à leur Communauté, ne peut être dissous que par le consentement réciproque des deux parties contractantes, lequel n'est point intervenu dans ce cas particulier, — et qu'il espère que l'honorable Communauté d'Auvernier ne se prévaudra ni pour le moment présent, ni dans la suite, de la déclaration faite par son fils et enregistrée sur ses manuels.

« Sur quoi, les avis ayant été recueillis, tous les individus qui composaient cette assemblée, ont adopté les principes posés par M. le colonel Lardy, dans sa requête, et lui ont déclaré qu'ils n'acceptaient point la renonciation de son fils, et que si lui ou ses enfants nés en loyal mariage revenaient s'établir dans le district de la Communauté, ils jouiraient

sans aucun empêchement de leur part de tous les droits et avantages attachés à la qualité de communier. Et cette délibération et la requête qui l'a occasionnée seront transcrites mot à mot sur ses registres, pour y avoir recours au besoin. »

Expulsions de Commune. — Les expulsions de Commune ou plutôt de l'assemblée générale de Commune, étaient presque aussi rares que les renonciations. Nous n'en avons pas trouvé d'indice dans les archives d'Auvernier. On appelait une expulsion d'assemblée de Commune, mettre le *béguin,* et un expulsé devenait un *béguin* (de là l'origine du nom de famille *Béguin*[1]). — Dans ses recherchesconcernant Valangin, M. Georges Quinche a découvert deux expulsions de Valanginois (d'après lui, *mettre le béguin* à un communier, c'était le réduire à la condition des femmes), qu'il a consignées dans les rimes suivantes (car il a eu l'idée bizarre d'indiquer le résultat de ses recherches dans *onze cents* vers).

1° ... Quatre ans après cela, le pauvre *Abram Richard,*
Peut-être victime d'un maudit babillard,
Fut expulsé du corps avec ignominie,
Non qu'il fût coupable d'une friponnerie,
Mais uniquement, est-il dit au plumitif,
Pour avoir, dans un moment trop expansif,
Assuré et promis sa voix et son suffrage
Avec irréflexion, à certain personnage
Qui convoitait la qualité de communier,
Et grandement songeait à se la procurer...
— Je n'ai pas vu si on lui rouvrit le bercail.

2° ... C'est un de ses enfants [2] que la Communauté
Expulsa de son sein, un demi-siècle après [3],
Parce qu'il se proclamait hautement *Contiste,*
Tandis que la Commune toute *Némouriste*
Lançait ses foudres à qui ne partageait pas
Son opinion, dont seule elle faisait du cas.
Abram (*Favre)* qui essuya *la honte du béguin,*
Etait ancien maître-bourgeois de Valangin. [4]

Après avoir emprunté ces citations à M. G. Quinche, je ne pourrais mieux faire, pour clore ce chapitre, que de déplorer avec lui que les Communes neuchâteloises aient eu, pendant si longtemps, une sainte horreur (si l'on peut s'exprimer ainsi) pour les admissions de nouveaux bourgeois. En s'infusant un sang nouveau, elles se seraient sauvées de la ruine qui les menaçait et se seraient épargné cette mesure — beaucoup trop radicale, selon moi, — par laquelle la majorité des électeurs du

[1] Littré ne donne pas ce sens du mot *béguin.*

[2] De Jean-Jaques Favre, sauthier.

[3] Vers 1700.

[4] Ainsi il suffisait, pour être exclu de l'assemblée de Communauté, d'avoir promis sa voix, avant une votation, ou d'avoir des opinions opposées à celle de la majorité de la Commune sur la question de savoir qui avait les véritables droits de devenir prince du pays.

canton, Neuchâtelois et Suisses, et non pas la majorité des électeurs communaux seulement, — a décidé d'ouvrir à deux battants une porte qui n'avait jusque-là été que mal entrebâillée.

Voici la forme pittoresque en laquelle M. Georges Quinche contait, il y a cinquante ans, les difficultés d'amener une réforme de ce genre à Valangin. Et notez que M. G. Quinche était un ardent admirateur du passé monarchique de Neuchâtel.

Je me demande si l'instant n'est pas venu,
Pour notre Communauté tant au dépourvu,
De répudier enfin l'injuste prévention
Qu'elle a contre toute nouvelle réception,
Ce qui pourtant serait une amélioration.
Ah! pourquoi nos gens ne veulent-ils pas comprendre
Qu'à ce prudent avis il faudrait bien se rendre,
Et faire le sacrifice d'un préjugé
Qui malheureusement est trop enraciné,
Au grand préjudice de la Corporation,
Sans que, le moins du monde, elle y fasse attention!...
A les endoctriner, ah! je n'avance guère;
C'est littéralement prêcher dans le désert.
Si vous voulez leur faire jeter les hauts cris,
Vous n'avez qu'à mettre la question au tapis.
Peut-être vous sautera-t-on à la figure;
Je le crains fort et, le plus court, je vous assure,
Est de ne pas toucher cette sensible corde,
Ma foi, mon cher ami, de peur qu'on ne vous morde:
Y n'sè pâ kmè on ch'oûze praidgî d'on taul' afére;
On ch'y veu galiar pru trovâ on sèkeurtére [1] *;*
No sin pru, mado!... rè de çteu vzâdge nové!...
Pot'nom Dieu! qu'è-cè qu'è no manque, ditè-vé?
E n'y'a rè de tau, mado! por me corocî!...
D'què vo mètiâ-vo?... Y vo conseill' d'vo caisî!
Vo n'êtè qu'on vîdaze [2]*, on bougre d'orgolieu,*
Et voûtre discour, ma fè! son grau ènohieu!...
Voilà, mon cher, le beau discours qui vous attend.
Ah! vous conviendrez que ça n'est pas fort plaisant!
Et puis, si vous ne recevez pas quelques coups,
Mon cher Monsieur, croyez-moi, félicitez-vous;
Je vous réponds que vous n'y retournerez plus.
Soins, discours et sermons, tout ça est superflu;
Nos communiers n'entendent pas de cette oreille:
Mieux vaudrait vider le lac avec une seille,
Ou bien encore prendre la lune avec les dents,
Que d'essayer, hélas! d'endoctriner nos gens.
Si vous y parvenez, et pour tout dire, en somme,
Je vous promets bien que j'irai le dire à Rome
Et qu'à la renverse je tomberai quasi,
En apprenant un fait tellement inouï.

[1] M. G. Quinche était secrétaire de Commune.

[2] Littéralement *vie d'aise,* c'est-à-dire *un fainéant.*

Ça viendra, j'espère, et je hâte de mes vœux
L'instant désiré, l'instant que j'appelle heureux,
Où la Communauté du bourg de Valangin
Comprendra une fois qu'elle ferait un gain
En ouvrant une porte à des noms honorables
Dont les services, fort loin d'être regrettables,
Tourneraient au plus grand avantage du corps,
Et augmenteraient son influence au dehors[1].
Ce jour luira pour nos enfants, j'en ai l'espoir;
Je l'entrevois pour eux et voudrais bien le voir.

Valangin, en juillet 1842.

(A suivre.) Fritz Chabloz.

DEUX MONNAIES DE DOMITIEN A CHAUMONT

Ce n'est guère sur le sommet de cette montagne qu'on se serait attendu à trouver des souvenirs de l'époque romaine. Or, dans le courant de l'année 1894, on remettait à l'auteur de ces lignes deux bronzes et, fait curieux, deux monnaies de l'empereur Domitien, trouvées aux deux extrémités de la montagne de Chaumont, l'une dans l'ancien chemin qui traverse la propriété de Pury de Pierre, au Petit-Chaumont, l'autre recueillie par M. Dardel-Pointet, de Saint-Blaise, au haut du Pouet-Séti, dans un lieu appelé le Creux-d'Enges, à l'extrémité du Grand-Chaumont.

La première, de 30^{mm}, est assez fruste. Elle représente : A) la tête de Domitien laurée, reconnaissable, et quelques lettres de la légende ... DOMIT; — R) divinité féminine debout.

La seconde, de 25^{mm} : A) tête laurée à dr., IMP CAES DOMIT GERM...; R) Personnage armé à dr. debout, S C...

Ces deux trouvailles, presque identiques, nous reportent à l'époque où, après la fondation de la colonie d'Avenches par Vespasien, la civilisation romaine florissait dans notre pays, et faites sur des chemins écartés, nous permettent d'envisager comme fréquentées des localités où l'on ne se serait pas attendu à voir passer les Romains.

W. Wavre.

[1] Comparez avec les termes de la réception du procureur-général de Chambrier, comme communier d'Auvernier.

LA CARRIÈRE DE L'ÉVOLE A NEUCHATEL

(AVEC PLANCHE)

Au printemps de 1835 ou 1836, à la suite de fortes pluies, la carrière de l'Evole s'effondra soudain avec un grand fracas. La route de Serrières, nouvellement construite, fut un moment obstruée et une petite maison, située en contre-bas, détruite par un bloc de pierre. Comme l'accident eut lieu la nuit, personne ne fut blessé, mais le matin la route était impraticable; il fallut plusieurs jours pour la réparer.

C'est sur l'emplacement de cette carrière, dont notre vue donne l'aspect général avant l'effondrement, que fut établie, quelques années plus tard, par ordre du magistrat, la promenade des Zig-zags, ainsi nommée des lacets qu'elle forme. Elle relie la route de Serrières à celle de Peseux.

Cette vue, qui nous représente un site disparu du vieux Neuchâtel, a 0m,208 de haut sur 0m,157 de large; elle est due au pinceau toujours exact et sincère de F.-W. Moritz père, et doit être des années 1833 ou 1834.

Elle appartient à M. Louis de Pury, auquel nous adressons ici tous nos remerciements.

Alf. GODET.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain numéro la suite de l'article : « Une Neuchâteloise il y a cent ans ».

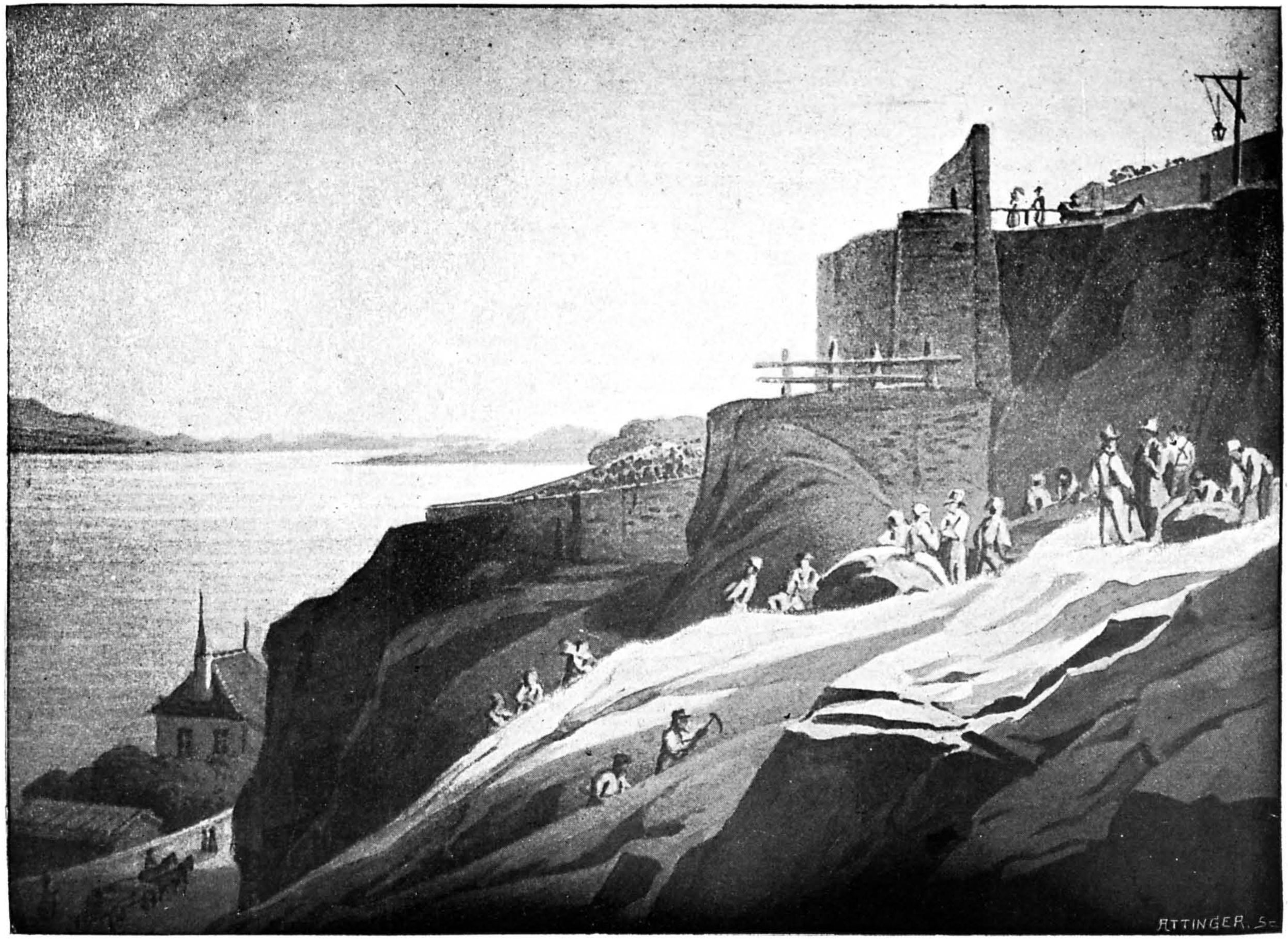

LA CARRIÈRE DE L'ÉVOLE A NEUCHATEL

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel

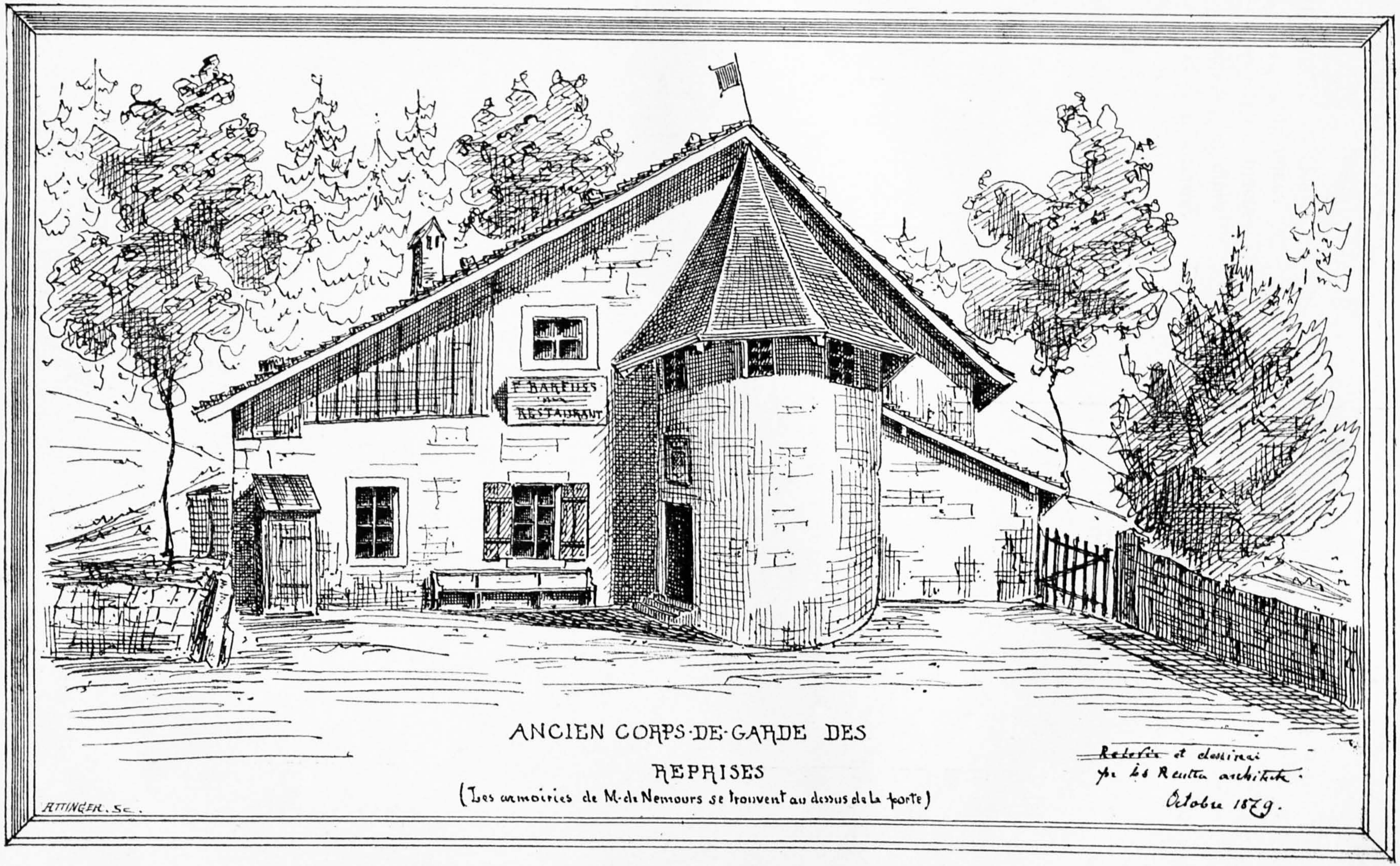

ANCIEN CORPS-DE-GARDE DES

REPRISES

(Les armoiries de M. de Nemours se trouvent au dessus de la porte)

ATTINGER. Sc.

~~Relevés~~ et dessinés
par Ls Reutter architecte.
Octobre 1879.

HISTOIRE MILITAIRE DES NEUCHATELOIS

(AVEC PLANCHE)

Tel est le titre un peu ambitieux que la rédaction du *Musée neuchâtelois* a donné à des articles parus en 1865, 1866 et 1873, et qui devaient se continuer en retraçant l'organisation militaire de notre pays et les faits d'armes accomplis par les Neuchâtelois depuis les temps reculés jusqu'à nos jours.

Le manque de temps disponible a laissé ce travail inachevé, et ce ne seront que des fragments de cette *Histoire militaire* pour lesquels je demanderai l'hospitalité du *Musée*, comme elle m'a déjà été accordée pour un article (1883) sur les revues militaires à la Chaux-de-Fonds au commencement de ce siècle.

Les corps de garde aux frontières du canton de Neuchâtel

Les recherches auxquelles ont donné lieu les publications du centenaire de la nouvelle Chaux-de-Fonds ont permis de retrouver dans nos archives communales bien des documents intéressants pour l'histoire.

L'un d'eux est intitulé : *Les corps de garde aux frontières des deux comtés et leur importance et par qui ils doivent être gardés. Novembre 1637.*

Quel était le motif de ces mesures de précaution, quel danger menaçait notre pays ?

La guerre de Trente ans couvrait d'armées l'Europe centrale ; les Suédois occupaient la Franche-Comté, commandés par le duc de Weimar, qui avait son quartier-général à Morteau. Rappelons qu'il venait même, avec une nombreuse suite, faire ses dévotions au Locle, et que sa fille étant morte, il la fit inhumer dans cette ville.

Les Impériaux, sous Jean de Werth, étaient répandus dans les Franches-Montagnes, appartenant à l'évêché de Bâle, d'où ils furent chassés et remplacés par les Suédois.

Ces voisinages dangereux justifiaient donc pleinement la garde des frontières du Comté de Valangin. Toutefois, nous venons de le voir,

on usait de procédés amicaux à l'égard des protestants suédois, alliés de la France, dont notre duc souverain Henri II de Longueville commandait une armée en Bourgogne.

Devons-nous aux postes armés échelonnés aux limites du pays, d'avoir échappé à l'invasion étrangère, nous ne savons ? Mais nous aimons à constater ce soin jaloux de l'intégrité du territoire, chez les autorités et chez le peuple.

Boyve nous dit en parlant des Impériaux que, ne se fiant pas à ces Allemands, on trouva à propos de faire la garde sur la Ferrière qui est le grand passage pour entrer de l'évêché de Bâle dans le comté de Valangin. Il y eut là en 1635, pendant cinq mois, une garde de 100 hommes qu'on relevait chaque semaine. Ces mutations coûteuses pour les communes, bien que le prince en eût pris la moitié à sa charge, provoquèrent une réorganisation; elle consista dans l'établissement de six compagnies permanentes. Pierre Guy fut établi capitaine pour la Cibourg; Hugues Tribolet, maire du Locle, avait sa compagnie sur la Ferrière; Pierre Pury, lieutenant de Colombier, était aux Brenets; David Rosselet commandait au Cachot; Jonas Favarger à la Brévine, et le capitaine Du Terreaux aux Verrières.

Deux ans plus tard, en 1637, on paraît être revenu à l'ancienne organisation, ainsi que le démontre le document cité au début de ce travail.

Il indique trente-quatre postes ou corps de garde à occuper. Le premier est celui de la Ferrière; disons, sauf à y revenir plus loin, que ce village de l'évêché de Bâle, situé à l'extrême frontière de Valangin, n'existait pas encore au XVIIme siècle, mais que le quartier où il a été bâti, ainsi que les maisons éparses des deux côtés de la frontière, se nommaient la Ferrière; de là le nom du corps de garde de l'une des quatre compagnies du bataillon de la Chaux-de-Fonds.

Cinq autres postes surveillaient la montagne des Bois et le Val-de-Saint-Imier; c'étaient ceux du Bas-Monsieur, de l'Ecuane, de Boinod, du Bugnenet et de Pertuis.

Deux postes se trouvaient à la Sagne, vers l'Eglise et sur le Crêt, soit à une certaine distance de la frontière. Ne faut-il pas chercher le motif de cette unique exception, dans la préoccupation de mieux couvrir les passages de la Tourne et de la Vue-des-Alpes, et par conséquent l'accès du Val-de-Travers et de Neuchâtel ? De la Sagne, en effet, la petite garnison pouvait se porter vers les Ponts, si les postes de la Chaux-du-Milieu avaient été forcés, ou du côté de Boinod, si ce dernier poste avait été culbuté.

Ce qui donne encore créance à notre supposition, c'est l'importance attribuée à la position de Boinod par le document que nous citons; il s'exprime ainsi : « A Boinod, 35 hommes du Vaux, qui se logeront quand le corps de garde sera fait; 25 dedans et 10 au bas. »

La frontière du Doubs était gardée au Valanvron, près de la Roche-Guillaume, à la Maison-Monsieur, à la Sombaille et à cinq endroits intermédiaires : aux Sages, Vers-chez-Christen, à la Tora et Vers-l'Eglise. Y aurait-il donc eu un lieu de culte dans ce quartier? Probablement, puisque, actuellement encore, un lieu s'y nomme le *Haut Motie* et un autre, près des Joux-Derrière, l'*Abbaye*.

Quant à la Tora, nous venons de découvrir, grâce à un ancien plan de la Maison-Monsieur, appartenant au Musée historique de la Chaux-de-Fonds, que la Tora était ce que l'on appelle encore maintenant le Corps de garde (maison Roth). La Tora signifiait la Tour, nom que portait aussi ce corps de garde.

Continuant la nomenclature des postes d'observation, nous trouvons mentionnés : les plaines de Peseux (près les Planchettes), Moron et le Dazenet, dont le poste est à l'état de ruine, mais qu'un joli dessin de M. Louis Reutter nous montre tel qu'il était encore il y a vingt ou trente ans.

Le Locle et son voisinage sont protégés par les postes du Crêt (le Châtelard ?) du Locle, des Malepierres, du Pralet (près des Roches-Houriet ?), du Chauffaux, du Crozot et des portes des Chaux.

Onze postes enfin s'échelonnaient le long des Maix et, plus loin, jusqu'à la Côte-aux-Fées. Ce sont : à Sagne-Jeanne, à la Chatagne, à la Brévine, à l'Escrena, où quelques pans de mur sont encore debout, à Brazé ou Brasel, à Rouiller, chez Jordan, à la Tour Bayard, au Bas-des-Verrières, en haut, en tirant sur la Côte-aux-Fées, et au bas de Vers-Vuitel.

La plupart de ces noms sont mentionnés sur les cartes de Merveilleux (XVIIme siècle), ainsi que les corps de garde de la Ferrière, de la Sombaille (Dazenet), du Pralot, du Crozot et de la Tour Bayard. On peut en conclure que ces derniers postes étaient les seuls permanents et bâtis en vue de leur destination défensive et militaire.

On remarquera l'absence de toute garde sur la partie de nos frontières est et ouest, avoisinant le pays de Vaud et le canton de Berne; Neuchâtel, fidèle allié des Confédérés, n'avait en effet aucun besoin de se garder vis-à-vis d'eux.

Il nous a paru intéressant de rechercher de qui émanait cet ordre d'occupation des postes de la frontière et, bien que le document cité ne

soit pas signé, nous croyons pouvoir en désigner l'auteur; il ne serait autre que Jaques de Stavay-Mollondin, le futur gouverneur, auquel la Chaux-de-Fonds devra son érection en mairie en 1656. Dès 1628, de Stavay était conseiller d'Etat, et auparavant il commandait en France un régiment suisse de son nom. En 1637, au commencement de l'année, il fut, selon Boyve, établi capitaine et lieutenant ordinaire de la seigneurie de Valangin. Qui donc mieux que lui était qualifié pour prendre des mesures militaires concernant spécialement ce comté? Il est vrai que dans l'article consacré à J. de Stavay dans le livre du centenaire de la Chaux-de-Fonds, la date de sa nomination comme capitaine de Valangin serait le 28 août 1643, et non 1637.

Si nous penchons à adopter l'indication de Boyve, c'est, indépendamment d'autres éléments de preuves, le fait qu'il a écrit une *chronique* et que, à la différence de l'histoire qui groupe les faits, ses *annales* s'avancent pas à pas, signalant à leur date les événements de toute nature. Et puis, il nous plaît de voir celui que Chambrier, dans son *Histoire de Neuchâtel*, appelle le gouverneur le plus distingué du pays, s'occuper déjà à l'époque dont nous parlons de la protection de nos Montagnes et de cette Chaux-de-Fonds, objet de sa vive sollicitude.

Le document de Stavay (nous y tenons) ne se borne pas à désigner les postes à occuper, il fixe le nombre des gardes et les localités qui devront les fournir. Nous trouvons un total d'environ 900 hommes, dont 100 au poste principal de la Ferrière et de 15 à 30 à chacun des autres. Toutes les parties du pays sont mises à réquisition; c'était donc une force respectable, d'autant plus que la proximité de ces petites garnisons leur permettait de s'appuyer et de se secourir mutuellement.

Sans que notre document l'indique, on doit admettre que, selon les vieux usages suisses, tout un réseau de signaux était organisé pour appeler aux armes le reste des milices, qui se montaient alors à 5000 hommes.

Si nous avons rappelé comment se gardaient nos frontières au milieu du XVIIme siècle, en nous appuyant sur une pièce authentique, ce n'est pas que l'institution des corps de garde ait été limitée à l'époque de la guerre de Trente ans. Auparavant déjà, les alliances des comtés avec les Suisses nous obligeaient à la surveillance de nos frontières; c'est ainsi qu'il y fut pourvu lors de la guerre de Bourgogne en 1476 et, depuis lors, jusqu'aux temps actuels, soit qu'il s'agît de craintes d'invasions armées, de mesures contre l'introduction de maladies contagieuses des hommes ou du bétail, soit de précautions contre l'entrée de troupes de bohémiens.

Quelques faits signalés par nos chroniqueurs ou historiens nous montrent que dans ces époques troublées on était toujours en éveil.

En 1476, les habitants voisins des Côtes du Doubs pourchassent un parti de pillards bourguignons, en tuent bon nombre, tandis que le reste parvient à atteindre le Doubs, les uns pour s'y noyer, les autres pour réussir à gagner l'autre rive. Il est probable que les gués au bas du Dazenet ont été le théâtre de cette déroute.

En 1734, le marquis de Nesle cherchait à se créer un parti dans le comté de Valangin, pour soutenir ses prétentions à la souveraineté du pays. Il s'établit à Morteau et menaçait de franchir la frontière. On occupa tous les corps de garde, on organisa un réseau de signaux « dans tous les endroits où on a coutume de les établir en pareil cas », dit le justicier du Locle dans son *Abrégé de l'histoire de Neuchâtel et Valangin*. « Les habitants des Brenets, des Planchettes et de la Chaux-du-Milieu furent sous les armes pendant cinq ou six jours, tous prêts à sacrifier jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de leur patrie. »

Pendant la guerre de Trente ans enfin, la garde des frontières fut faite chaque fois que des troupes de l'un ou de l'autre des belligérants s'approchaient du pays.

Si les postes d'observation étaient nombreux, c'est que les moindres sentiers devaient être signalés à la vigilance de l'autorité et pouvaient donner accès à l'ennemi, quel qu'il fût, aussi bien que les routes. Celles-ci, au surplus, étaient en nombre très limité. A la fin du XVIIme siècle, la carte de Merveilleux n'indique comme franchissant la frontière du comté de Valangin que celles de la Maison-Monsieur, de la Chaux-du-Milieu au Cerneux-Péquignot et des Verrières à Pontarlier.

Il n'en trace aucune reliant nos Montagnes avec le Val-de-Saint-Imier et les Franches-Montagnes, ni entre le Val-de-Ruz et l'Erguel, ni même entre le Locle et Morteau, bien que cette dernière dût exister.

Chose singulière, des cinq bâtiments de corps de garde indiqués sur les cartes de l'époque, deux seuls commandent les routes alors existantes, et l'on ne s'explique guère pourquoi l'un des trois autres n'a pas été bâti dans les mêmes conditions, soit près de la route tendant du Locle à Morteau, une invasion de quelque importance ayant dû diriger ses colonnes plutôt sur une large voie qu'au travers de pâturages.

Il résulte de tout ce qui précède que les nombreux corps de garde s'abritaient tant bien que mal dans des maisons d'habitation ou dans des remises, étables, abris de bétail, etc., réquisitionnés par l'autorité.

Quant aux quelques vrais corps de garde, ils étaient aménagés en vue de leur destination militaire, construits solidement et leurs murs percés de meurtrières. Les deux seuls qui aient survécu sont celui de la Cibourg ou de la Ferrière, avec sa demi-tour engagée dans le mur principal et ses belles armoiries superposées de Longueville et de Stavay, sculptées au-dessus de la porte d'entrée, et celui de la Tora, de la Tour, encore debout au-dessus de la Maison-Monsieur, mais complètement transformé. Quant à celui de la Sombaille ou du Dazenet, il a disparu depuis peu d'années.

Notre ami et collaborateur, M. Louis Reutter, architecte, a bien voulu accompagner la présente étude de plusieurs planches reproduisant d'après nature ces derniers témoins d'une époque et d'institutions passées.

Lorsque, dans une seconde partie de ce travail, nous rappellerons quelques fragments de l'organisation militaire aux XVIIme et XVIIIme siècles, nous constaterons combien l'esprit militaire était alors développé et en honneur chez nous. Nous verrons en particulier que plusieurs des corps de garde, bien que destinés à la protection du territoire, étaient construits non pas aux frais de l'Etat, mais des miliciens auxquels ils étaient destinés; c'est du moins ce qui était le cas pour la Compagnie de la Ferrière et pour les deux compagnies du village de la Chaux-de-Fonds, propriétaires du corps de garde de la Tora. Toutefois, ceux de la Sagne, de Moron et des Brenets appartenaient à l'Etat.

Terminons en remarquant que, de tout temps, Neuchâtel, fidèle allié des Suisses, a fait les plus grands efforts pour mettre le pays en mesure de repousser une agression.

Tandis qu'au XVIIme siècle, nous avons vu nos frontières couvertes par trente-quatre postes avancés, que les détachements qui devaient les occuper étaient désignés à l'avance et s'y rendaient au premier signal, ce n'est que depuis quelques années que, par l'organisation du landsturm, on cherche à atteindre le même but.

C'est ce qui peut offrir un certain intérêt à l'étude que nous venons de faire, alors que nous voyons s'en dégager un énergique sentiment de patriotisme, une ferme volonté de repousser tout agresseur et de sauvegarder le sol du pays.

(*A suivre.*)

E. PERROCHET.

LES SIRES DE VALANGIN ET L'ÉVÊQUE DE BALE

(Suite — Voir la livraison d'août 1895, page 219)

Jean et Thierry étaient à peine hors de captivité, qu'ils se considéraient si peu comme vassaux du comte de Neuchâtel pour leur seigneurie, que, cinq mois plus tard déjà ils faisaient un pas plus important encore que le premier. Par acte passé au château de Valangin le 6 janvier 1297, en présence de Rodolphe de Neuchâtel, seigneur de Nidau, de Guillaume d'Arberg et de plusieurs chevaliers et chanoines, ils déclarent qu'ils font hommage pour trois ans à l'évêque de Bâle (Pierre d'Asphelt) de toute leur seigneurie : « Nouz, par bon conseil, par bone sanctey de corps et par bone voluntey avonz resigney et resignons par ces lettres quittement et franchement nostre pays dou Val de Ruey et nostre fourterasce que lon apaile la nueve ville ansamble les gens, les biens... a tres loable Seignour evesque Pierre de Basle et a lesglese de Basle; nous recoignissons aussi que nouz, nostre fourterasce de Valangins et la ville que lon dit Bussiers [1] avons resigney a devant dit evesque Pierre et a lesglese de Basle ansamble le val que lon dit le valt de Ruey, etc. [2] »

Pendant ces trois ans, l'évêque s'engageait à « edifyer une tour et fourterasce sus la pruchaine montaigne que giet pres dou chastel de Valangins que lon apaile la roige roche » [3], soit à l'extrémité ouest de la colline sur laquelle s'élève le château. Cette tour fut-elle construite? je l'ignore; en tout cas, il n'en reste aucun vestige visible.

[1] On nommait *ville* toute agglomération, petite ou grande, de demeures. Sauf les maisons fortes, quelques granges et quelques moulins, il n'y avait pas alors d'habitations isolées. La *villa* était un domaine. — Bussy était à cette époque un village. En 1406, il y avait là sept taillables : Perroud Bestix, Jannet Rabeta, Johannod Begin, Othenin Billie, Perroud Rabeta, Perroud Rabeta fils et Guillemin, payant au seigneur 600 émines d'avoine. (Archives de l'Etat, C. 29.)

[2] *Monuments*, CCLXXXII.

[3] Matile *(Histoire de Valangin)* dit que l'on appelait peut-être ainsi le rocher à l'entrée des gorges du Seyon, au contour de la route qui va de Valangin à Neuchâtel, ou bien plutôt encore celui qui domine le bourg au sud du Seyon, à l'est du pré de la Cernia. L'emplacement de cette « Roche rouge » est tout indiqué; c'est l'extrémité de la colline du château, qui se nomme encore actuellement « Sur la roche ». Ce qui le confirme, c'est la teinte rougeâtre de la pierre.

Ce nouvel hommage, plus complet encore que le précédent, et faisant pendant trois ans de l'évêque de Bâle le vrai maître de la seigneurie, ne dut pas être pour plaire au comte de Neuchâtel; cependant il ne fit rien pour s'y opposer. Ceci me semble bien prouver qu'en 1296 Jean et Thierry ne s'étaient point reconnus et déclarés vassaux du comte de Neuchâtel pour leur seigneurie, sinon il y aurait eu là, de leur part, rébellion ouverte bien plus flagrante que celle de 1295, et Rollin, déjà irrité contre les seigneurs de Valangin, n'eût pas manqué de les châtier rigoureusement. Cela lui était facile, car Jean et Thierry étaient affaiblis par leur défaite de Coffrane, et Rollin avait alors un puissant ami, Amédée IV de Savoie, dont il épousa même la fille, Eléonore, en 1299. « Le comte de Savoie, nous dit Montmollin, touché de la jeunesse, bonne mine et gentil esprit du comte Rollin, le prend en singulière amitié, et l'ayant convié avec grandes affectuosités il l'emmène en visite en Savoie. »

Si Rollin ne fit rien, c'est donc qu'il reconnaissait à Jean et à Thierry le droit de disposer, comme il leur plaisait, de leur seigneurie, tant que les droits qu'il possédait lui-même au Val-de-Ruz étaient sauvegardés. Seulement, lorsque ces trois années furent écoulées, Rollin craignit sans doute que les co-seigneurs de Valangin ne renouvelassent cet hommage et que le Val-de-Ruz ne devînt peu à peu territoire de l'évêché de Bâle, et cela d'autant plus qu'en cette même année 1300 le comte de Montbéliard, Renaud de Bourgogne, dont les sires d'Arberg étaient vassaux pour leur château de Valangin, venait, par acte du 29 septembre 1300, scellé du sceau de l'empereur Albert, de résigner ce château, avec celui de Montjoie et de Dale, entre les mains de l'évêque de Bâle, Pierre d'Asphelt, en échange de l'abandon par ce prélat de ses prétentions sur la ville et le château de Blamont. « Nos Petrus, Dei gratia, Basiliensis episcopus ac regni Boemiœ cancellarius... jam dictus comes (Renaud, comte de Montbéliard) in recompensam actionis nostre quam ad presens habuimus... castrum de Valengen cum suis pertinentiis, secundum quod Johannes de Arberg tenet abipso... ad manus nostras sponte et libere resignavit. [1] »

Le bourg fortifié de la Bonneville [2], « la fourterasce de la nueve ville », comme le nomment les actes de l'époque avait, par sa position, une grande importance; que l'évêque de Bâle l'occupât, et il était maître de toute la vallée; aussi Rollin résolut-il de le détruire. Dans les der-

[1] Trouillat. *Monuments*, acte 529.

[2] Le nom de Bonneville ne se trouve pas dans les anciens actes connus.

niers jours d'avril 1301, il rassembla ses troupes, pénétra dans le Val-de-Ruz par Fenin, se jeta sur la Bonneville qui ne devait avoir qu'un petit nombre d'hommes d'armes, l'emporta d'assaut, mit le feu à ses maisons de bois et la rasa jusqu'aux fondements. C'était le vendredi 28 avril 1301.

Montmollin raconte, j'ignore d'après quelles sources, que Rollin était accompagné dans cette expédition de Henri de Neuchâtel-Colombier, d'Othon de Grandson, de Renaud de Neuchâtel-Cormondrèche et d'Amédée de Vaux-Travers; que la Bonneville fit une vigoureuse résistance contre les premiers assauts; que lorsqu'elle eût été emportée dans un dernier et rude assaut, les chevaliers conducteurs des bandes, selon les ordres du comte, épargnèrent soigneusement les habitants, singulièrement les femmes et les enfants, mais ne baillèrent nul quartier aux gens de l'évêque, qu'ils dépêchèrent au fil de l'épée. Nous n'avons, à ma connaissance, sur la prise de la Bonneville, que ces quelques mots du Chanoine anonyme : « Anno Domini CCCI Rodulfus comes et dominus Novi Castri obsedit Villam novam de Valle Roduli que capta fuit IIII Kalende maji. » Des deux ou trois cents habitants de la Bonneville, ceux qui eurent la vie sauve parvinrent à s'enfuir; d'après la tradition, les uns se cachèrent dans la vallée, d'autres se réfugièrent au château de Valangin, d'autres enfin, traversant Chaumont, gagnèrent les terres de l'évêque et s'établirent sur le plateau de Diesse ou au pied du Schlossberg, où ils fondèrent, dit-on, la Neuveville [1].

Aussitôt après avoir pris la Bonneville, Rollin marcha sur le château de Valangin, où s'étaient enfermés Jean et Thierry; effrayés, ils implorèrent la paix et celle-ci fut conclue le 2 mai 1301. Les conditions en furent d'après le chancelier de Montmollin : 1° que Jean et Thierry paieraient 150 marcs d'argent pour frais causés par leur félonie; 2° que la Bonneville resterait détruite à tout jamais; en retour de quoi le comte recevrait de nouveau les dits Jean et Thierry à foi et hommage, malgré leur félonie récidivée. Et dans la ferme espérance de leur fidélité et loyauté, le comte leur accordait en augmentation de fief : 1° le chastel et le bourg de Valangin; 2° les fourches ou juridiction criminelle; 3° le Plaid de Mai; 4° les hommes royés du Val-de-Ruz, dont le comte ne disposera plus immédiatement, mais qu'il laissera en propre aux sei-

[1] Il y avait déjà avant leur arrivée des maisons au pied du Schlossberg. En 1299, Thierry, curé de Blanche église de Nugerole, donne à l'abbaye de Bellelay une maison « domum sitam in castro sive in sububio castri de Slozberg contiguam domui Johannis et Renaldi fratrum de Tasvenne, cum cellario lapideo, fundo et superedificio ligneo ac suis pertinentiis universis ». (Trouillat, *Monuments*, acte 519.)

gneurs de Valangin; 5° le comte gardera Boudevilliers [1]. Montmollin dit qu'il a trouvé ce traité au trésor des archives, mais en toute vieille copie, croyant en avoir assez compris le mauvais latin. Je ferai remarquer d'abord que Rollin ne pouvait pas disposer du château de Valangin qui, par acte de 1300, scellé du sceau impérial, était un fief du comte de Montbéliard et de l'évêque de Bâle; puis qu'il est bien étrange que si les seigneurs de Valangin étaient deux fois félons envers le comte de Neuchâtel, celui-ci, au lieu de les punir de leur rébellion, leur accorde au contraire plus qu'ils n'avaient auparavant et en particulier ce dont il avait lui-même exigé d'eux la reconnaissance, en 1296 : les hommes royés, les fourches et le Plaid de Mai. Ceci me semble prouver une fois de plus que la seigneurie de Valangin n'était pas auparavant un fief de Neuchâtel. Dans la déclaration de Jean de Châlons, du 11 mai 1357, spécifiant les terres que le comte Louis de Neuchâtel tient de lui en fief, parmi celles que le dit comte déclare avoir *acquises*, est mentionné entr'autres : « le fie de Vaulengin qui estoit dou fie au conte de Montbelliart [2] ». Nous verrons plus loin comment il est venu au comte Louis.

Jean d'Arberg refusa d'abord de ratifier le traité de paix qu'avaient signé ses deux frères Ulrich et Thierry. L'évêque de Lausanne, auquel en appela Rollin, dut le menacer, s'il ne signait pas, de lui faire payer immédiatement 200 marcs d'argent ou de lui prendre le château de Valangin. Devant ces menaces, Jean d'Arberg s'exécuta.

(*A suivre.*) Ch. CHATELAIN.

UNE NEUCHATELOISE IL Y A CENT ANS

(Suite — Voir la livraison de juillet 1895, page 171)

V

On jouait beaucoup alors, et souvent assez gros jeu. Dans une soirée chez Mme Brandt, quatre parties sont en train autour du salon, et, au milieu, le général Meuron joue aux échecs avec Mme de Bosset. Notre

[1] Dans son dernier testament du 10 mai 1373, le comte Louis de Neuchâtel fit donation à son neveu Jean d'Arberg, sire de Valangin, « de la ville de Budevillier et des gents ». Cette clause ne fut jamais exécutée; les comtes de Neuchâtel gardèrent Boudevilliers.

[2] *Monuments,* DXC.

journal mentionne quatre personnages qui, un jour, à la campagne, ont fait 60 robbers (120 parties) de whist en un jour. Ils s'y étaient mis tout de suite après le déjeuner du matin : « J'ai trouvé cela digne d'être inscrit dans mes annales. Chacun son goût. » — Les émigrés avaient beaucoup contribué à répandre chez nous cette passion du jeu. Quelques-uns habitaient encore notre pays à la fin du siècle. Mme de Bosset, pendant un séjour au Bied, écrit :

Nous eûmes à dîner MM. Robert, Perroud, Rusillon père et fils. On fut gai; l'exil et les maux de son pays ne paraissent pas influer sur l'humeur de Rusillon. Il plaisante beaucoup son ami DeLuze sur son vin, ses culottes, etc. Nous mangeâmes un lièvre qu'il avait tué. Ils jouèrent après dîner à perdre quelques écus; malgré le peu d'avance de mon tricot, je trouvai mon temps bien mieux employé.

Les bals étaient beaucoup plus fréquents qu'aujourd'hui, et la vie, plus simple en un sens, était au fond plus mondaine. Voyez un peu ce qu'on faisait à Neuchâtel pendant les premiers mois de 1796 :

Le 6 janvier, on célèbre les Rois chez l'oncle Borel, on tire la fève. Il y a trois reines : Julie de Bosset, « qui par sa charmante figure méritait d'abord ce titre sur toutes ses compagnes », Rosette Dardel et Rosette Chaillet. La fête se termine par un bal « très brillant », où les plus belles personnes sont Mme de Saussure, Sophie Marval, Sophie Pourtalès, Mme Rougemont-Bovet.

La mode des robes, ajoute-t-elle, est imitée des Grecs, courte taille, ruban qui serre les épaules, croise derrière et tombe en longs bouts; coiffure basse, cheveux flottants, touffe de plumes, etc.

Le bal a fini à onze heures. Le souper s'est servi par petites tables. A minuit, on songeait à se retirer lorsqu'on a annoncé un petit impromptu. On a représenté la farce de Malbroug de la manière la plus comique. Henri Bosset surtout a fait rire de bon cœur, tant par son costume que par sa manière originale.

13 janvier. — Bal des trois jeunes sociétés (ou Lundis) à la Petite salle du Concert.

10 février. — Grand bal chez M. Pourtalès. Trop de monde pour danser agréablement ou pour le coup d'œil. Mme de Watteville-Gibolet y est venue d'Yverdon avec un M. Doxa, fort aimable. Je n'ai eu de moment vraiment agréable au bal que celui où j'ai causé d'une manière un peu suivie avec lui. Les propos rompus du bal sont en général si ennuyeux, surtout pour qui n'en a pas l'esprit. Mlle Henriette Pourtalès y était aussi, et un M. Lentulus, Bernois. Les toilettes étaient fort brillantes. Mme de Saussure est bien agréable. Il y a eu bien de la gaîté et des plaisanteries entre Mlle Dardel, M. Marval,

M. de Burmann, Sophie d'Ivernois, M. Arbulnott : voilà les personnes qui sont à présent piquantes à observer.

Mlle Petitpierre, de Bâle, une jeune demoiselle DuPasquier-Perret, fort jolie, Mlle Meuron, de Corcelles, y étaient invitées. Mlle Chaillet, fille du ministre, y était aussi. Elle n'avait jamais dansé, ni vu de bal, quoiqu'elle ait une vingtaine d'années. Mme Jeanneret, de Paris, y était aussi; elle danse bien; elle attirait les regards, le savait, et s'étudiait fort à les captiver. — J'ai été fort sotte, et, en général, c'est bien ma faute si je n'ai pas plus d'agrément dans le monde.

Les reines de ces fêtes nous sont nommées : « Mlles Julie Borel et Marianne Dardel sont les deux héroïnes de Neuchâtel présentement. Une fois, je ferai leur portrait. »



Le pasteur Dardel.

17 février 1796. — Bal de société à la Salle du Concert et souper, où j'ai été priée et me suis fort amusée. Il y avait un M. Freudenreich, Bernois, et un autre encore. M. Burmann faisait fort l'aimable auprès de Mlle Caroline DeLuze, et M. Petitpierre, surnommé Croise-bras, sa cour à Mlle Moser. On dit qu'ils ont envie de se marier.

Mlle Marianne Dardel est toujours fort en règne, ainsi que Mlle Sophie d'Ivernois. Elles sont toutes les deux jolies, vives et gaies, mais la première, fort sage, au fond, s'est mise au-dessus de beaucoup de choses pour la liberté du ton, des manières, de la conduite; elle veut jouir de la vie, dit-elle, sans être arrêtée à tous moments dans sa brillante course par la sévérité de la raison et des bienséances; elle ne se mariera peut-être pas, mais peu lui importe: elle *s'amuse*. Que c'est dommage qu'elle soit fille de ministre !

M. de Merveilleux et Mlle Pury étaient aussi à observer; on les a mariés; elle a fait une absence; on disait qu'ils se boudaient au retour. Cependant au bal ils ont dansé, causé beaucoup ensemble.

Retirée à deux heures, je me suis levée à huit heures du matin. Pour me délasser agréablement, on me propose l'achat d'un cochon. Le marché pressait, il est fait, et me voilà l'imagination tout encochonnée. Pour l'embrouiller encore, mon mari arrive à midi.

Quand nous aurons encore noté dans le même mois un bal déguisé au Pertuis-du-Sault, chez Mme Hennig, on conviendra qu'on n'engendrait pas trop mélancolie dans notre ville, pendant l'hiver de 1796. La dissi-

pation devait être assez grande, puisque le journal enregistre ce fait : « M. Estermann est parti avec son élève X..., qui avait grand besoin d'être enlevé à la dissipation de Neuchâtel (!) »

Les principales fêtes mondaines étaient les redoutes ou bals par souscription, où toute la société neuchâteloise était conviée. C'était un vrai malheur pour une femme d'en être privée. On en jugera par le récit suivant :

1er avril 1802. — Ma sœur a pleuré en déjeûnant, il y a eu une petite scène à l'occasion de la Redoute; l'après-midi encore, mais dans un autre genre. Les deux Henriette avaient donné le poisson d'avril à mon beau-frère Bosset, lui faisant croire que j'avais reçu des nouvelles de mon mari fort intéressantes, que je désirais lui communiquer. Après dîner, il vint fort empressé. Il s'expliqua et vit qu'il était attrapé, et *par des femmes!* De ce moment, il conçut le projet de se venger. On parla de la Redoute : il prit un air assez mystérieux et dit qu'il n'y allait pas. Au retour (d'une visite) je trouvai Henriette dans la plus grande consternation : Bosset lui avait dit, sous le sceau du secret qu'il n'y avait point de Redoute, que le comité, piqué d'avoir perdu cette année, avait voulu se venger, qu'il n'y avait pas eu assez de souscriptions... La pauvre Henriette était dans un état digne de pitié... Le temps s'écoulait devant sa toilette à rouler et dérouler ses cheveux. Enfin elle se décide à aller elle-même aux informations. Nous faisons un tour de ville : partout nous rencontrons des messieurs et des dames parés, des carosses roulant. Elle revient faire sa toilette, et moi des couplets, qu'elle lui envoie de la Redoute, où elle s'est amusée.

VI

Nous n'avons mentionné que les bals; dans ce même hiver 1796, la saison théâtrale battait son plein. La comédie de société était un des divertissements préférés des Neuchâtelois d'alors. Mme de Bosset raconte un dîner à La Rochette (janvier 1796), où la conversation revenait toujours à la comédie : « Comme il y a deux troupes, dit-elle, les têtes sont montées, et c'est un sujet tout trouvé pour exercer notre sagacité et nos saillies neuchâteloises. »

Ces deux troupes d'*amateurs* (trouverait-on assez de bonnes volontés pour en former une seule aujourd'hui?) font le sujet de tous les entretiens.

17 janvier 1796. — Pris le thé chez ma belle-mère. Parlé un instant du sermon de M. Chaillet sur l'amour des ennemis, un instant, par mots coupés, et parlé d'abondance comédie tout le soir. On monte plusieurs pièces.

Le 25 janvier, le châtelain Sandoz[1] donne « à toute la société de Neuchâtel des fêtes charmantes. » On y joue deux pièces : *le Sourd*, de Carmontel, où Henri de Bosset se distingue dans le principal rôle, puis un opéra, *la Soirée orageuse*, dont la musique est très bien donnée. M. de Saint-Cierge, gentilhomme vaudois, qui vient d'épouser Mlle Rosalie de Chambrier, assiste à la soirée : « Son épouse était charmante. Ils avaient bien l'air d'accompagner du cœur les airs tendres de l'opéra ».

Le 29 janvier, tout Neuchâtel est convié à la Salle du Concert, où une des troupes joue la *Tontine*, de Lesage, et *Sylvain*, de Marmontel et Grétry. Par suite d'un malentendu, Mme de Bosset se trouve n'avoir pas de billet :

... Et Mme de Bosset peut rester chez elle... D'abord, elle a fait l'enfant, pris un peu d'humeur...; ensuite un peu de réflexion lui a fait sentir la sottise, à son âge, d'aller courir après un billet de comédie, et de réflexions en réflexions, son âme s'est montée sur un autre ton : elle a passé une partie de la journée à lire le *Messie*, de Klopstock, et passé la soirée chez ma belle-mère, avec M. et Mme Heinzely et leurs enfants. M. Heinzely m'a promis de me procurer un cochon. Personne à la comédie ne m'en eût offert autant.



Quelques jours après, on représente l'*Avare*. Le rôle d'Harpagon est très bien joué par Samuel de Chambrier (l'auteur de la *Mairie de Neuchâtel*), et celui de Frosine par Mme Caroline De-Luze[2]. On joue encore *Sylvain*, qui fait pleurer Mme de Bosset ; c'est aussi Samuel de Chambrier qui tient le principal rôle ; les actrices sont Mme Caroline De-Luze-Mézerac, Mme Perregaux-Gaudot, Mlle Delor et Mlle Moula. Cette dernière, relevons-le en passant, fut une bonne amie de Mme de Charrière et était fort connue dans la

[1] Sans doute Jean-Jacques de Sandoz-Travers, châtelain de Thielle, puis président du Conseil d'Etat, et beau-père de César d'Ivernois.

[2] Nous donnons, d'après un croquis appartenant à M. Alfred de Chambrier, le portrait de Samuel de Chambrier en Harpagon.

société neuchâteloise d'alors par le talent qu'elle avait de découper des silhouettes fort ressemblantes et d'amusantes scènes de genre. On a conservé dans plusieurs familles de remarquables découpures de Mlle Moula.

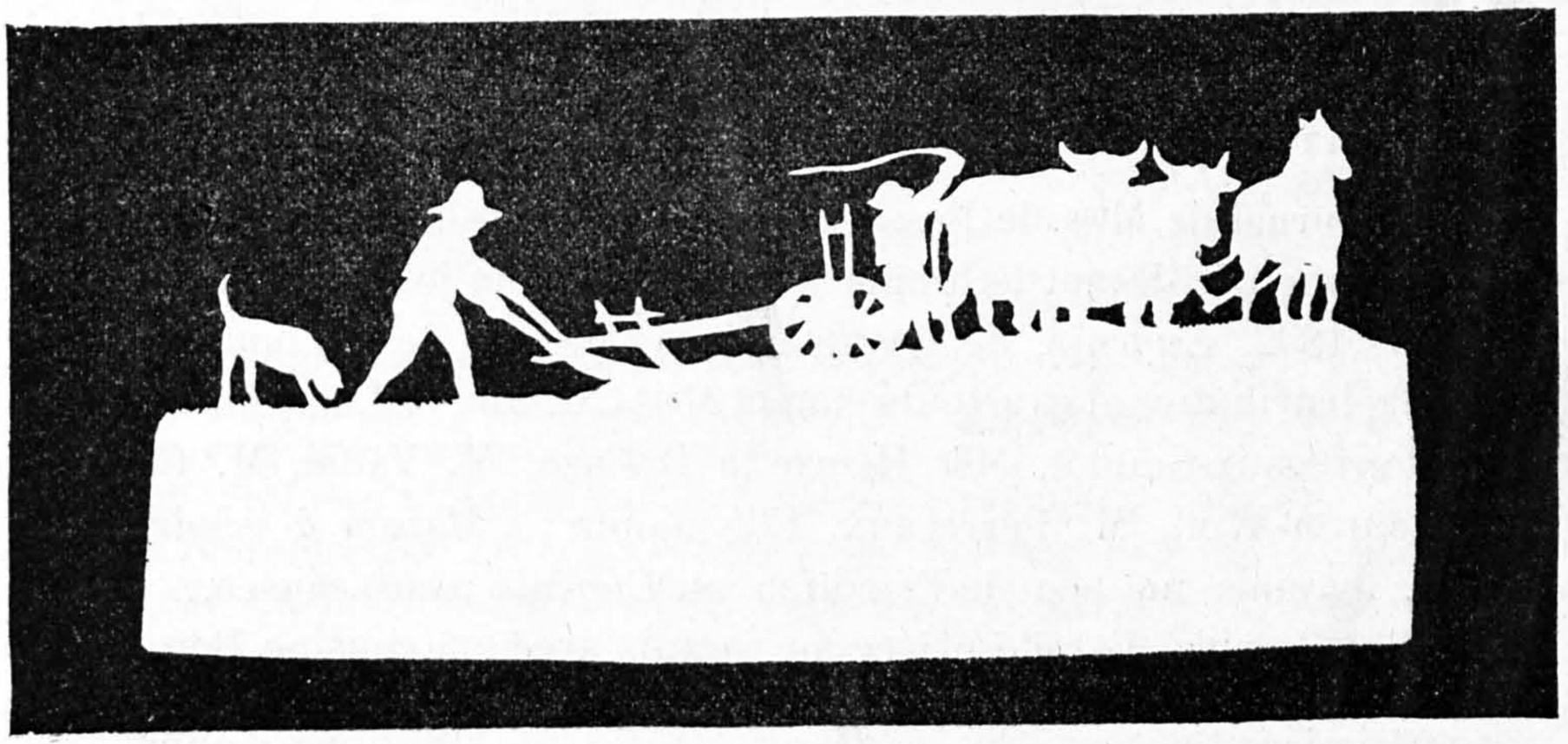

Voilà bien des divertissements. Les enfants s'en mêlaient aussi : le lendemain des Promotions de 1796 (qui avaient lieu à la fin d'avril), ils jouent une comédie à la Salle du Concert. En toute circonstance un peu importante, il y a une représentation. Nous en trouvons nombre de preuves dans le journal intime (inédit) du baron de Chambrier d'Oleyres, dont un membre de sa famille a bien voulu nous faire part. Il nous apprend qu'il y avait au deuxième étage du Château un petit théâtre, sur lequel on donna, le 24 janvier 1799, une représentation en l'honneur du gouverneur de Béville. On joua les *Folies amoureuses,* de Regnard, et l'opéra de *Philippe et Georgette.* La soirée se termina par des couplets au gouverneur, composés par César d'Ivernois, maire de Colombier. Le 21 février suivant, on donnait sur le même théâtre *le Malade imaginaire* et *la Dot;* le 6 mars, *les Etourdis, Jocrisse* et les *Deux tuteurs.* Peu de temps après, on joue au Concert *l'Avocat Patelin* et un opéra-comique nouveau, *le Prisonnier*. Recueillons enfin dans le journal de Chambrier d'Oleyres la note suivante :

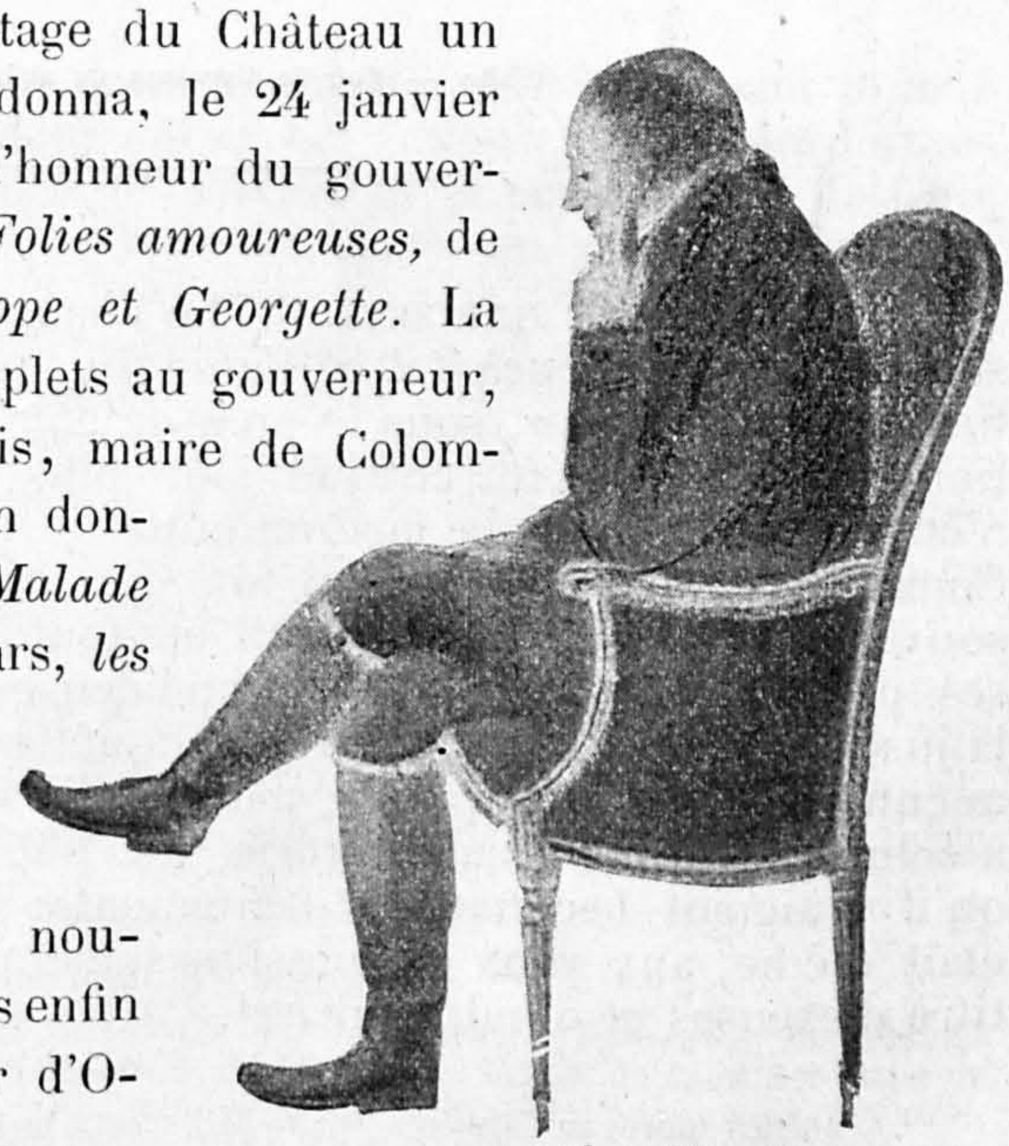

César d'Ivernois.

10 mars. — Dîner de cérémonie au Château pour la naissance de la Reine, Le soir, on a donné pour spectacle, à la salle des concerts, *Ruses contre ruses,* comédie en trois actes, et un impromptu sur l'anniversaire de la Reine, dont les couplets sont de M. d'Ivernois et le cadre en prose de M. Vattel, qui y jouait le rôle d'un poète au milieu de toute la troupe comique, dont chaque acteur venait lui suggérer des idées relatives à la circonstance. Cet impromptu a très bien réussi, et le gouverneur l'a demandé pour l'envoyer à Berlin.

Le journal de Mme de Bosset nous apprend que les acteurs ne reculaient même pas devant le drame. C'est ainsi qu'on joua à Neuchâtel, le 10 mars 1802, *Eugénie*, de Beaumarchais. Mme de Bosset nous indique toute la distribution. Les acteurs étaient Mme Caroline DeLuze, M. Bedaux, Mme Perregaux-Gaudot, Mlle Henriette DeLuze, M. Vattel, M. Coulon, M. Meuron-Wolf, M. Perregaux. Elle ajoute : « *Maison à vendre*, joli opéra, a remis un peu de l'émotion qu'*Eugénie* avait causée... Il est venu des Bernois. J'ai été placée au paradis avec ma cousine Borel. »

(A suivre.) Philippe Godet.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison de août 1895, page 223)

Confrérie de garçons. — Le chancelier de Tribolet raconte, dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin,* qu'il existait dans le pays, à la fin du siècle dernier, sous le nom de confréries de garçons, des associations qui, devenaient chaque jour plus vexatoires : lorsqu'un époux n'était pas membre de la Commune de l'épouse, les garçons de cette Commune exigeaient de lui un don plus ou moins considérable et souvent excessif; s'il le refusait en tout ou en partie, sa personne et ses propriétés essuyaient de scandaleuses avanies et des dévastations; la justice dressait inutilement des enquêtes pour en découvrir les auteurs; aucun témoin n'osait parler, parce qu'il subordonnait la foi du serment à celui qu'il avait à sa confrérie, ou, s'il n'en était pas membre, parce qu'il craignait les mauvais traitements; l'ancienneté de ces confréries était même, aux yeux de plusieurs membres des cours de justice, un titre d'excuses et d'indulgences [1].

[1] L'un des morceaux insérés (page 113) dans le recueil qu'a fait imprimer le Comité du patois, raconte les *peines* variées dont les *garçons* savaient frapper un époux récalcitrant.

En 1800, quelques bons esprits attirèrent l'attention des Quatre Bourgeoisies sur ces désordres et les engagèrent à adresser à ce sujet une circulaire à toutes les Communes. 49, parmi lesquelles celle d'Auvernier, sur 64, se déclarèrent d'accord avec les Bourgeoisies; et le Conseil d'Etat, par un mandement sévère, abolit ces fameuses associations dont l'origine se perdait dans la nuit des temps. Celles qui avaient des registres et des papiers durent en faire la remise au Gouvernement. Si elles ont été conservées, voilà des archives qu'il serait intéressant de dépouiller.

M. de Tribolet dit que, dès ce moment, elles cessèrent d'exister. Ce n'est pas tout à fait exact : elles cessèrent d'exister au grand jour, mais leurs décisions subsistèrent encore longtemps, en secret, et je me souviens de plusieurs décisions rendues il y a quarante ans. Seulement, les avanies aux époux rétifs cessèrent peu à peu [1].

Les archives d'Auvernier ont conservé la lettre envoyée par les Quatre Bourgeoisies. Bien que rédigée en un style plus ou moins idyllique, elle est intéressante. Cette berquinade est du 21 août 1800.

« *Messieurs nos chers associés.* — Jamais nos fonctions ne nous paraissent plus chères que lorsqu'elles nous font concevoir l'espérance de contribuer au bien public. Notre situation est néanmoins si heureuse qu'il ne semble pas possible d'y pouvoir rien ajouter; mais il existe encore quelques abus qui pourraient y porter atteinte; et ce sont eux que nous aurions à cœur d'extirper.

« Nous venons en conséquence, Messieurs, vous inviter très sérieusement à dissoudre les associations de la jeunesse qui pourraient exister dans votre sein, connues parmi nous sous la dénomination de *Compres*, *Confréries* et *Sociétés de garçons,* mais connues plus encore par les vices qu'on leur attribue.

« Peut-être les exagère-t-on? Il est possible même qu'on soit injuste à quelque égard envers ces sociétés. Mais ne suffit-il pas que les formes qu'on leur attribue soustraisent leur conduite à la surveillance des lois pour que l'opinion publique les réprouve dans un pays où tout est soumis à leur empire.

« Nous sommes loin de vouloir bannir des campagnes les récréations honnêtes, dans lesquelles une jeunesse laborieuse peut chercher son délassement. Il serait plutôt dans nos vues de rendre ces fêtes plus agréables encore, en engageant les plus sages et les plus âgés à les honorer de leur présence. Ainsi s'établirait, au milieu d'elles, la plus douce comme la plus sûre des surveillances pour les cœurs honnêtes, celle des années et des vertus.

« Les Quatre Bourgeoisies ne doutent pas que vous n'imitiez le zèle avec lequel elles poursuivront la réussite d'un aussi louable dessein et, sans vouloir précisément rien vous prescrire, Messieurs, il nous semble

[1] On lit dans l'*Estafette* du 22 février 1894, ce qui suit :

Riex. — Vendredi passé, vers neuf heures du soir, écrit-on à l'*Estafette*, on pouvait entendre de Cully le bruit d'un *charivari* qui se donnait dans le village de Riex. La cause de cette sérénade d'un nouveau genre est, paraît-il, le refus de quelques jeunes gens nouvellement mariés de payer à la « Jeunesse » de l'endroit le tribut de rigueur en pareille occasion. La Jeunesse se vengeait en faisant aux récalcitrants une ovation à sa manière.

qu'on devrait d'abord employer l'influence des parents, puis les Communautés faire usage de leur police, en arrêtant par exemple que les jeunes gens, après leur première communion, prêteront serment entre les mains de l'officier du ressort :

« 1° de ne jamais assister à aucune corporation de ce genre;

« 2° de ne rien demander, directement ni indirectement, à l'occasion de quelque solennité que ce soit;

« 3° de faire connaître à leurs parents celles de ces Sociétés qu'ils pourraient connaître.

« Prenez enfin, s'il le faut, Messieurs, le parti qu'adopteront pour elles en particulier chacune des Quatre Bourgeoisies, — celui de rayer de sa Communauté ceux de ses ressortissants qui persisteraient à prendre part à ces désordres et, à bien plus forte raison, obtenir l'expulsion des étrangers qui les auraient le moins du monde favorisés.

« Tels sont les moyens qui, employés tous à la fois, produiront infailliblement, selon nous, l'extinction de ces Sociétés, si on veut sérieusement les détruire.

« Nous avons l'honneur de prévenir le Gouvernement de cette invitation instante et amicale, et nous ne devons pas douter qu'employant tous ses soins, comme il le fait, à faire respecter les lois et maintenir l'ordre public, il n'appuie une démarche qui favorise si bien ses intentions paternelles et que le plus pur amour de l'ordre nous a dictée.

« Nous ne cesserons, Messieurs, de nous occuper avec le même zèle, de tout ce qui peut contribuer au maintien de notre heureuse situation et nous atteindrons, par là, le but réel de l'association qui nous unit.

« En finissant sur ce sujet, nous vous assurons que nous serons constamment, Messieurs et chers associés, vos bien affectionnés et dévoués à vous être utiles.

« Au nom de la Bourgeoisie de Neuchâtel :

A. PETTAVEL;
« Pour celle du Landeron : J.-A. WARNIER;
« Pour celle de Boudry : P. EMONNET, secrétaire de ville;
« Pour celle de Valangin : J.-F. GRETILLAT.

« Réponse, s. v. p., à M. le Maître-Bourgeois en chef de Neuchâtel. »

Cette pièce, je l'ai citée surtout parce qu'elle est remarquable, nous l'avons dit, par le style. C'est un des spécimens du langage introduit chez nous par la Révolution française. Nous en avons trouvé des centaines, écrites dans ce pathos célébrant la liberté, la vertu, l'âge d'or, etc., en commençant, dans les années 1868-1871, le classement des archives de la Chancellerie (classement continué et achevé depuis par MM. J.-H. Bonhôte, Ch.-Eug. Tissot, Maurice Tripet et Max Diacon). Ce style nouveau, qui contrastait, il est vrai, avec le langage de servile et plate adulation usité chez nous jusque-là, est toute une époque. — C'était le résultat de l'égarement révolutionnaire qui, faussant le génie de la France, son génie littéraire en même temps que son génie politique, avait produit l'exagération des sentiments et la boursouflure du langage,

corrompu l'idée et la parole, et répandu dans toute la nation une sorte de contagion déclamatoire, ridicule autant que malsaine. La langue des Jacobins avait fait d'abord son tour de France, s'infiltrant dans ces innombrables sociétés populaires qui s'étaient formées à l'image du célèbre club de Paris; puis elle avait passé la frontière et nos Montagnes surtout en avaient été infectées. Rien ne fait mieux comprendre la France de 1792 et 1793, que cette littérature outrée et enflée du jacobinisme, à laquelle les esprits les plus honnêtes ne pouvaient résister, — puisqu'on le trouve dans la bouche même des chefs des quatre nobles bourgeoisies, en 1800.

VII

L'Ecole. — Nous avons dit un mot de tous les fonctionnaires communaux, de tous sauf de l'instituteur primaire. Nous l'avons gardé pour la bonne bouche, comme on dit. Car si l'on s'en rapportait aux conditions mises sur les épaules du régent d'Auvernier, encore au commencement de ce siècle, on devrait admettre qu'il était le fonctionnaire sinon le plus important de la Commune, du moins le plus chargé. Ses fonctions étaient aussi variées que nombreuses : elles comprenaient d'abord tout ce que l'on réclame aujourd'hui d'un instituteur en fait de fonctions véritablement scolaires, puis des fonctions d'église très assujettissantes, celles de chantre, de lecteur, etc., ensuite les fonctions d'officier d'état-civil, les fonctions de concierge du bâtiment d'école, enfin celles de marguillier, car il sonnait les cloches, soignait l'horloge et balayait le temple.

Voici, du reste, les conditions que remplissait le régent d'Auvernier en 1805 (*sous forme d'ultimatum*) :

1° *Fonctions scolaires.* — Vous serez obligé d'instruire et enseigner, diligemment et de tout votre possible, tous les enfants qui seront mis à votre charge, soit de communiers, soit d'étrangers habitant dans ce lieu : à lire, — à écrire, — l'arithmétique, — la musique ou chant des psaumes, — les catéchismes, — toutes bonnes mœurs, — à prier Dieu, à le craindre et respecter, le tout suivant les constitutions de notre sainte Eglise.

2° *Temps d'étude et vacances.* — Toute l'année, — excepté depuis le jour que l'on met les bans pour vendanger les vignes jusqu'au premier lundi après le grappillage, — vous ferez deux écoles, lesquelles commenceront, *en été,* à 7 heures du matin et finiront à 10, et l'après-midi, à 1 heure jusqu'à 4, — *en hiver*, depuis 8 heures à 11 heures du matin, et l'après-midi de 1 à 4, — à l'exception du jeudi, que vous n'en ferez qu'une seule, et le samedi également s'il y a plaid.

3° *Programme scolaire.* — Vous vous conformerez au formulaire, ou à ce qui vous sera ordonné et prescrit d'enseigner aux enfants, chaque jour de la semaine.

4° *Age de fréquentation.* — Vous ne devrez recevoir aucun enfant à l'école, avant l'âge de 5 ans.

5° *Congés du régent en dehors des vacances.* — Vous ne pourrez donner aucune leçon hors du lieu, ni ne négligerez aucune école ou leçon, — excepté dans des cas de maladie, ou pour cas et raisons de nécessité absolue et incontestable; par conséquent vous ne pourrez vous absenter du lieu, sans le consentement exprès du Président de la Communauté.

6° *Fonctions d'église.* — Les jours de prédication ou de prières sur semaine, vous ne vous contenterez pas simplement d'avertir les enfants de se rendre aux saintes assemblées; mais, pour les empêcher de se distraire, vous les y conduirez vous-même, — particulièrement ceux qui répondent aux catéchismes.

7° Vous conduirez le chant des psaumes, les dimanches matin à Colombier, les mêmes jours, aux catéchismes d'Auvernier, — aussi bien qu'aux heures de dévotion qui se feront, suivant coutume, les jours ouvriers, dans ce dernier lieu.

8° Vous serez obligé de lire la Sainte Ecriture, par chaque dimanche au matin, avant la prédication, dans le temple de Colombier, alternativement avec le régent de Colombier. Vous en ferez de même aux jours du Jeûne. Et ces mêmes jours, vous lirez aussi l'Ecriture dans le temple d'Auvernier.

9° Vous vous rencontrerez, en tant que possible, aux funérailles des communiers et habitants de ce lieu, afin de lire sur le cimetière la prière portée *sur* la liturgie.

10° *Fonctions de l'état civil.* — Vous enregistrerez ceux qui viendront à décéder, dans ce lieu, de même que ceux qui s'y marieront et les enfants qui naîtront.

11° *Fonctions de marguillier.* — Vous sonnerez les cloches à Auvernier, en la manière accoutumée : les dimanches, les jours de dévotion sur semaine, — à midi sur chaque jour ouvrier, — et pour les enterrements.

12° Vous aurez soin de l'horloge [1], conjointement avec le maître à qui la Communauté en a remis la direction.

13° Vous balayerez le temple pour chaque fête et aurez soin de tenir les portes fermées à clé.

14° *Fonctions de concierge.* — Vous chaufferez l'école et vous recevrez chaque année quatre toises de sapin gratis, rendues devant la maison, pour chauffer le fourneau de l'école. Et la Communauté se réserve de vous en donner encore deux, si elle est satisfaite, à titre de gratification.

15° *Traitement.* — On vous payera annuellement, pour votre gage, 24 louis d'or, payables par quart temps, c'est-à-dire 6 louis d'or après chaque 3 mois écoulés, et cela à compter depuis le jour que vous entrerez en fonctions.

[1] Ce soin de l'horloge n'était pas une sinécure, si l'on en croit le régent P.-L. Jacot :

« Il y a passé trois ans, réclamait-il à la Communauté, que le sieur Ducommun fut ici pour l'horloge et défendit aux gouverneurs d'y laisser mettre de l'autre huile que de l'*essence,* — ce qui me fut ordonné, en me promettant qu'on me la payerait, et je vous assure y en avoir mis passé 4 onces. A 3 batz l'once, cela fait 12 batz. »

16° Vous serez en droit d'exiger des enfants *habitant*[1] dans le village de la première classe en faculté, 7 batz d'un chacun par mois, et 3 1/2 batz pour les autres *habitants*[1].

17° La Commune vous autorise à vous faire payer, des *habitants* de ce lieu, 2 batz pour chaque enregistrement de naissance, de mariage et de décès, et 4 batz pour un extrait mortuaire.

18° Vous ne pourrez garder (chez vous) que quatre pensionnaires étrangers tout au plus. — Vous n'admettrez à l'école aucun enfant pensionnaire dans le lieu, sans le consentement exprès de la dite Communauté.

19° *Durée de la nomination.* — La Communauté, ainsi que le régent, prennent l'engagement de s'avertir réciproquement six mois à l'avance, au cas que l'une ou l'autre des parties ne se conviendraient pas.

Ces conditions sont celles qui furent convenues avec le régent Frédéric Vuilliomenet, de Savagnier. Auparavant, il y en avait encore d'autres.

Ainsi, le 24 mars 1724, le lieutenant J.-J. Frasse, interrogé à propos d'une difficulté soulevée, s'il n'avait pas vu que les régents d'école d'Auvernier allaient, en temps de vendange, dans les maisons des non-communiers, y portant un setier pour réclamer du moût, — déclare, ensuite du serment par lui prêté : Que, depuis 1694, et aussi longtemps dès cette date que M. Jordan, ministre[2], a été régent d'Auvernier, ce dernier faisait faire, en temps de vendange, une tournée avec le setier, chez tous les non-communiers résidant dans le dit lieu, aussi bien que dans les maisons des étrangers qui font vendanger; — qu'après M. Jordan, le sieur D. Sandoz, son successeur, a continué la même conduite; — que son père, à lui J.-J. Frasse, était dans le cas de payer ce droit, parce qu'il n'était pas communier, et qu'il n'a jamais entendu dire qu'aucun ait refusé de s'en acquitter.

Vingt-trois ans plus tard, en 1747, Samuel Delay, par le serment qui lui a été *vié*, dit qu'il se souvient que le régent Sandoz en a usé comme il est dit ci-dessus et que même lui, déposant, s'est aidé à porter le setier pour la dite recouvre.

(A suivre.) Fritz Chabloz.

[1] Cet article n'est pas très clair. Il doit signifier que les enfants non communiers fréquentant la première classe de l'école, payeront 7 batz, et ceux fréquentant les autres classes 3 1/2 batz.

[2] Un réfugié français.

UNIFORMES NEUCHATELOIS

DU COMMENCEMENT DU XVIIIme SIÈCLE

Malgré le grand nombre de documents fournis par le *Musée neuchâtelois* relativement aux uniformes de notre petit pays, il reste encore beaucoup à faire avant qu'on puisse se flatter de connaître tout ce qui concerne cette question. C'est pour y apporter une légère contribution que je transcris ici un passage demeuré inaperçu de la 3me partie de l'*Abrégé chronologique de l'histoire du comté de Neuchâtel et Valangin*, par D. Quartier dit Mayre (en Suisse (!) MDCCLXXXVII).

Dans sa relation de toutes les cérémonies qui eurent lieu pour solenniser les serments réciproques entre S. M. Frédéric Ier, représenté par le comte de Metternich, et les peuples de la principauté dont ce Souverain venait d'être investi, l'auteur nous donne à propos de la prestation de serment à Saint-Blaise, la notice suivante (p. 277-278).

« Le samedi, 12 de novembre 1707, la cérémonie des sermens s'est faite à Saint-Blaise pour la chatellenie de Thiele, où les bourgeois externes de Neuchâtel, qui résident à la Coste, se sont rencontrés, ayant environ 400 hommes sous les armes. La compagnie des grenadiers commandée par Mr. le maire Bugnot, était habillée d'une maniere uniforme, ayant le roquet verd, avec les paremens rouges, les bas rouges et les bonnets de grenadiers, de la même maniere que les roquets; le dit Mr. le maire leur capitaine ayant crû que c'étoit là les couleurs de sa Majesté, dequoi ayant été désabusé, il y voulut remédier par des cocardes de soie, que chaque grenadier avoit attaché au bout des bonnets, des trois couleurs, savoir : rouge, bleu et orange. La compagnie de Mr. le capitaine Clottu, avoit aussi des roquets verds, mais avec des paremens bleus et des bas bleus, les chapeaux bordés d'argent et chargés de rubans jaunes, bleus et rouges. Celle de Mr. le capitaine et receveur Petter, avoit le roquet bleu, avec les paremens rouges, bas rouges et les chapeaux bordés d'or et chargés de rubans. Ces troupes furent rangées à quelques portées de mousquets sur les avenues de S^t^. Blaise par où son Excellence devoit passer. »

Malgré les détails donnés sur les uniformes de ces trois compagnies par l'ancien justicier du Locle, il n'est pas facile de se les représenter parfaitement. Le *roquet*[1], mot dérivé de l'allemand « Rock », désigne

[1] Il parait que ce mot s'employait couramment à Neuchâtel et ailleurs, car on lit dans la traduction de la Sainte-Bible d'Ostervald et même dans celle de Martin, à propos du jeune Samuel : « Sa mère lui faisoit un petit *roquet*, qu'elle lui apportoit tous les ans » *(I Samuel, II, 19)*, mot remplacé dans la traduction de Segond par : robe.

évidemment l'habit; mais les culottes, non mentionnées sous ce nom, y sont probablement appelées *bas*, car la troupe portait sans doute, jusqu'au genou, des guêtres montantes de couleur noire ou des bas blancs. Le bonnet des grenadiers serait difficilement un bonnet d'ourson, comme en portait en 1784 un officier d'Hauterive (v. *Musée neuchâtelois,* 1872, p. 186), mais plutôt une espèce de bonnet pointu, comme en avaient les grenadiers prussiens : autrement, comment s'expliquer qu'ils fussent « de la même maniere que les roquets », c'est-à-dire verts, peut-être même avec un bord rouge, imitant les parements de l'habit. Quant aux cocardes ou rubans de trois couleurs, il semblerait que, dans la compagnie Clottu, le jaune avait remplacé, faute de mieux, la couleur orange, celle-ci étant alors difficile à se procurer, vu sa rareté dans le blason.

Il semblerait, d'ailleurs, que l'uniformité des costumes d'une seule et même compagnie ne fût pas encore bien générale, puisque notre chroniqueur fait remarquer que les grenadiers étaient revêtus « d'une maniere uniforme » : en tout cas, chaque capitaine équipait la sienne à sa guise, et le maire Bugnot avait cru choisir pour ses grenadiers les couleurs du nouveau Souverain du pays. Ceci laisse encore bien loin derrière soi la variété des uniformes des divers Cantons, comme on la vit presque jusqu'en 1848.

Le texte de D. Quartier dit Mayre nous ferait déjà supposer que les bourgeois externes de la Côte faisaient partie de la milice réunie à Saint-Blaise. Le fait que, au commencement du XIXme siècle, les bourgeois de Neuchâtel résidant à la Côte formaient une compagnie de grenadiers, portant le bonnet à poils, et probablement alors la seule de cette bourgeoisie, celle de la Ville ayant été dissoute pour ne s'être pas opposée au meurtre de Gaudot, donne également une forte présomption pour que celle de 1707 vînt de la Côte. Mais, ce qui me paraît le prouver péremptoirement, c'est que le capitaine Bugnot qui la commandait, devait être maire de la Côte, le chef de la juridiction de Thielle portant le titre de châtelain. Quant aux deux autres capitaines, ils ont des noms de la châtellenie de Thielle: peut-être que l'une des compagnies était formée de bourgeois externes et l'autre de communiers de la châtellenie.

Bien que ceci ne concerne pas les milices et leur uniforme, il y a dans le récit dont nous avons reproduit une partie un fait qui peut nous étonner à double titre. En effet, après que le comte de Metternich et sa suite furent descendus de cheval et montés « sur une estrade de tribune », ce fut « Mr. le maire de Lignières, lieutenant de S^t^. Blaise », qui complimenta Son Excellence au nom du peuple. Il semble singulier de voir un chef de juridiction, le maire de Lignières, être en même temps lieutenant civil dans une autre: mais surtout, comment expliquer que ce ne fût pas le châtelain de Thielle lui-même qui fit ce discours? Le titulaire de ce poste était alors le docteur en médecine Simon Chevalier, Conseiller d'Etat, et l'un des douze juges du Souverain Tribunal qui venait d'adjuger la souveraineté du pays au Roi de Prusse, et probablement trouva-t-il peu convenable de faire un discours dans lequel il aurait fait l'éloge d'un acte auquel il avait pris part. Quant au titre de lieutenant de Saint-Blaise donné à son substitut, il faut se rappeler pour l'expliquer, que précédemment le chef de cette juridiction était appelé châtelain de

Thielle et maire de Saint-Blaise, comme, dans l'évêché de Bâle, il y avait le châtelain d'Erguel et maire de Saint-Imier.

En fait d'autres détails sur les milices présentes aux prestations de serments réciproques de 1707, l'auteur de l'*Abrégé chronologique* ne nous mentionne que ce qui concerne la bourgeoisie de Valangin : elles y étaient au nombre d'environ 3,000 hommes, formant 24 compagnies : chaque soldat avait un chapeau bordé d'or et d'argent, avec des cocardes de rubans uniformes des couleurs de Sa Majesté ; les drapeaux étaient neufs, très beaux et uniformes. Il est en outre question de l'artillerie du château. L'ancien justicier du Locle, emporté sans doute par son amour pour la bourgeoisie de Valangin, ne se borne pas à dire que les miliciens étaient « tous gens d'élites, bien faits, bien exercés, bien couverts et parfaitement bien armés », mais il ajoute plus bas : « En un mot, on peut dire, sans flatterie, qu'il n'y a peut-être pas au monde de milices mieux disciplinées, et plus belles que celles-là. »

Dr Edouard Cornaz.

RECTIFICATION. — Dans l'article : « Acte d'hommage de Rollin de Neuchâtel », paru en juin, j'ai fait erreur en disant que les comtes de Neuchâtel ne devaient pas avoir prêté d'hommage pour le Val-de-Travers antérieurement à 1288. La garde du Prieuré du Vautravers, confiée jadis par l'empereur au comte de Bourgogne, ayant été remise par celui-ci au seigneur de Neuchâtel, Berthold prêta hommage, en août 1237, à Jean, comte palatin de Bourgogne, pour ce droit de garde, et pour tout ce qu'il possédait au Val-de-Travers, à l'exception des péages, de la chasse et des hommes royés. (Chambrier, *Histoire de Neuchâtel ;* Matile, *Monuments*, CIX et CX.)

CH. CHATELAIN.

ERRATUM. — Pour compléter le procès-verbal de la réunion de la Société d'histoire à la Chaux-de-Fonds, publié dans le numéro d'août du *Musée neuchâtelois*, le Comité nous informe, en nous priant de le publier, qu'aux noms des candidats reçus membres de la Société, il faut ajouter ceux de MM. Jules Perret fils, fabricant d'horlogerie, Eug. Schaltenbrandt, architecte, et Albert Theile, architecte, tous trois domiciliés à la Chaux-de-Fonds.

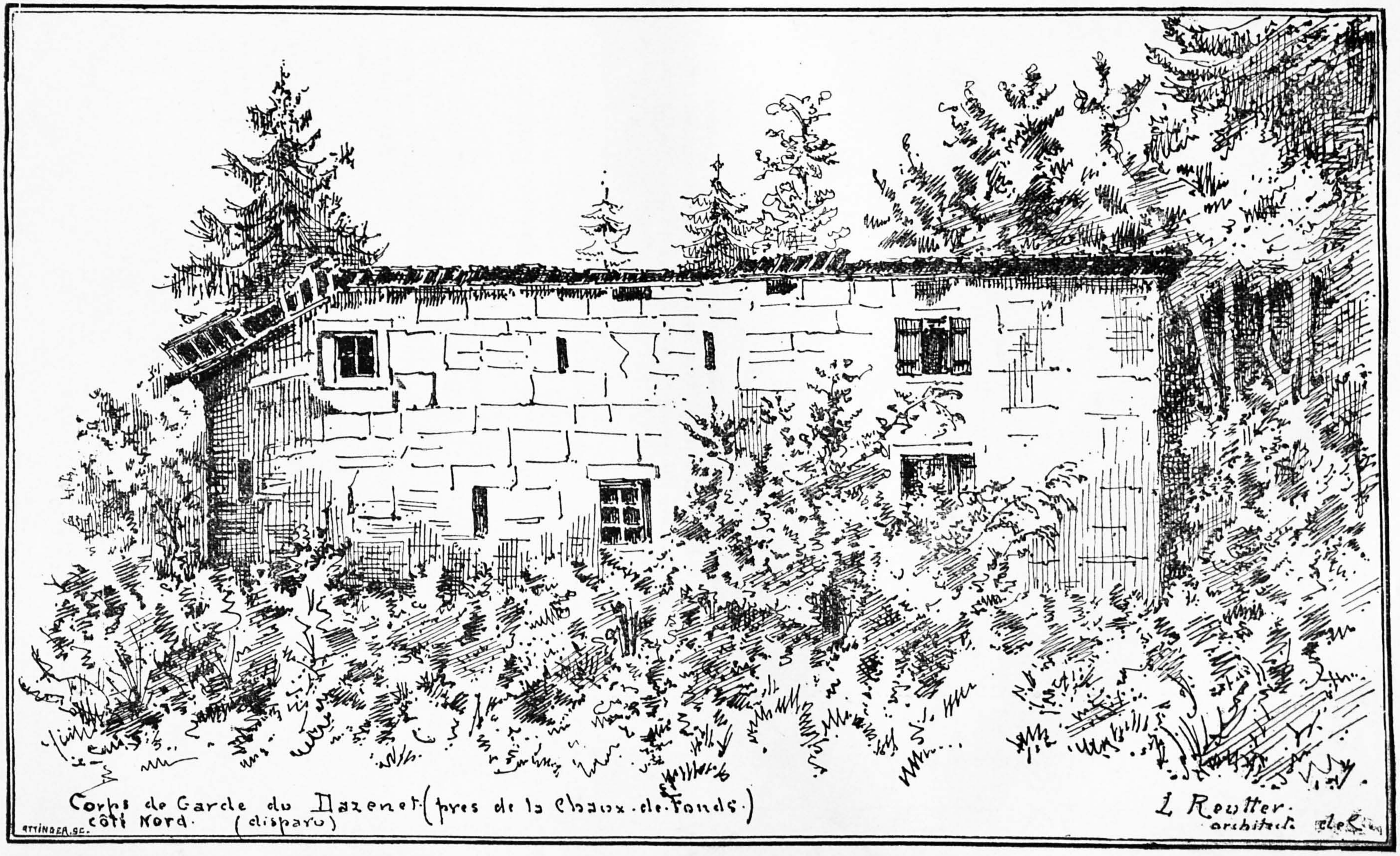

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL.

HISTOIRE MILITAIRE DES NEUCHATELOIS

(Suite, avec planche — Voir la livraison de septembre 1895, page 229)

Nous pensions avoir terminé notre revue des corps de garde et pouvoir consacrer le présent article au seul corps de garde de la Ferrière et à la compagnie du même nom à laquelle il appartenait.

Mais de nouvelles recherches, jointes aux intéressantes communications de deux fervents amis de notre histoire,[1] nous permettent de compléter nos renseignements antérieurs.

C'est ainsi que nous pouvons maintenant fixer l'emplacement de plusieurs corps de garde, désignés par Stavay, dans l'ordre d'occupation de ces postes, sous des noms dont l'usage s'est perdu. Les cartes de Merveilleux et même celles de l'atlas Siegfried au 1:25000, nous ont en particulier guidé dans ces recherches, dont voici le résultat :

La Tora ou la Tour, au-dessus et au sud de la Maison-Monsieur, appartenait aux deux compagnies du village de la Chaux-de-Fonds; elles en firent cession à la Communauté en 1818, pour L. 1764, et l'année suivante, l'administration locale l'évalue à L. 300 (archives communales). Nous savons d'autre part que ces deux compagnies ou peut-être tout le bataillon de la Chaux-de-Fonds, avaient, outre ce poste extérieur et de surveillance, un corps de garde au village. Bâti en 1641 près de l'église, il servit en même temps de première salle d'école dès 1688 et fut jugé parfaitement approprié à ce nouvel emploi, puisqu'il comprenait, dit l'arrêté communal, « un grand poële illuminé de tous côtés ». Les inconvénients ne tardèrent néanmoins pas à être signalés, et le régent se plaint avec raison de ne pouvoir instruire ses écoliers « parmi les soldats ».

Les Sages. D'après un ancien plan de la juridiction de la Chaux-de-Fonds (archives), ce lieu se trouve au fond du Valanvron, près du Bas-des-Brandt.

La Sombaille ou le Dazenet. Ce poste se nommait aussi *Chez-Maillot* (carte du cours du Doubs neuchâtelois, par M. Emile Courvoisier, du Club alpin Suisse). De belles ruines consistant en matériaux de choix et de fortes dimensions sont encore visibles. Cette construction devait être

[1] MM. Constant Girard-Perregaux, à la Chaux-de-Fonds, et Gustave Petitpierre, à Couvet, auxquels nous adressons tous nos remerciements.

très solide et à l'abri d'un coup de main; comme celle de la Ferrière, elle était flanquée d'une tour ronde; des sous-sols avec murs de séparation peuvent faire supposer qu'ils étaient utilisés comme cachots, et les meurtrières horizontales qui les éclairent permettaient aux mousquets et arquebuses de la garnison d'atteindre de leurs balles les assaillants parvenus au pied des murailles.

Il semble que ces corps de garde ont été construits sur un plan général identique, avec cette différence caractéristique pour celui dont nous parlons, qu'il ne devait pas servir d'habitation à un fermier comme à la Ferrière, mais que, vu sa proximité d'un passage du Doubs utilisé par les pillards de l'autre rive, il revêt le caractère d'un petit blockhaus, percé de nombreuses meurtrières.

Un joli dessin de M. Louis Reutter, architecte, nous montre ce corps de garde dans l'état où il était encore il y a 20 ou 30 ans.

Vers-chez-les-Gendres ou *Sur-le-Crêt*. L'un de ces postes devait être au-dessus de l'auberge du Saut-du-Doubs; l'atlas Siegfried l'indique dans ce lieu, cote 874.

Un second poste nommé aussi *Sur-le-Crêt*, se trouvait soit dans le quartier de la Sagne encore connu sous ce nom, soit un peu plus au nord et en dehors du village, à l'endroit dit: la Place-d'armes, selon Siegfried.

Sagne-Jeanne. Figure sous le même nom sur les cartes modernes et est situé au nord et tout à proximité du Grand-Cachot, alors extrême frontière.

Vers-chez-Jordan. Ce corps de garde est à l'est du lac d'Etalières.

Les hommes du Val-de-Travers avaient la charge d'occuper les postes voisins de la Brévine et ceux de leur propre région. Le document de Stavay que nous avons cité dit en effet :

« A Sagne-Jeanne seront ceux de Colombier Cortaillod, Bevaix et 20 de derrière Travers.

« A l'Escrena, 15 hommes de ceux des Chaux et 20 de ceux de Couvet.

« A Roulier, 30 hommes de ceux du bas du Vautravers.

« Vers-chez-Jordan, 30 hommes du dit lieu.

« A la tour de Bayard, 30 hommes des mesmes ».

Les archives de Couvet mentionnent aussi comme garnison pour les milices de ce village, le poste du *Pont-de-la-Roche*, celui du *Signal* et la guérite de la *Roche-Bulon*, près Monlesi. Leur situation devait en faire des postes de seconde ligne ou des lieux de rendez-vous pour le personnel préposé aux signaux à allumer.

Roche-Bulon, en particulier, domine à la fois Saint-Sulpice et Fleurier, on pouvait y surveiller la route de la Chaîne du côté des Verrières

et donner par les feux l'alarme dans tout le Val-de-Travers, aux Œillons, à la Tourne, au Signal du Creux-du-Van.

De la guérite, il n'existe plus rien, mais près du point culminant voisin de la Roche-Bulon, se voit la ruine d'une ancienne construction appelée encore la Citadelle. Ce lieu d'observation favorable avait déjà attiré l'attention des très anciennes générations, car tout près on distingue les traces d'un chemin, que le colonel de Mandrot disait être romain, mais qui ne doit pas être aussi ancien; il aboutissait à Plancemont et de là à Couvet. Un curieux tronçon de ce chemin est intact dans une forêt près de Jolimont, sur le mont de Boveresse. Au bord du rocher dominant Prise-Sèche, se trouvent aussi les restes de deux murs circulaires, romains également, selon M. de Mandrot.

Ce nom de Citadelle, qui désigne très probablement un poste militaire, se trouve sur la carte Siegfried, cote 1244, au nord-est des Verrières, tout près de la frontière et dans le voisinage d'un corps de garde indiqué, tant par Merveilleux que par Siegfried, cote 1189.

Serait-ce peut-être celui que Stavay appelle chez Roulier ?

Il est vraiment dommage, et nous terminons par ce regret malheureusement sans remède, que l'on ait laissé détruire et disparaître tous ces vénérables témoins de nos anciennes institutions militaires. Là où nos ancêtres veillaient à l'intégrité du territoire, les gardes-frontières sondent maintenant l'horizon et les moindres sentiers pour empêcher la contrebande.

La compagnie de la Ferrière et son corps de garde

Jusqu'au XIXme siècle, les milices de la Principauté étaient réparties en quatre départements; le quatrième, celui des Montagnes, comprenait le bataillon de la Chaux-de-Fonds, formé de deux compagnies du village, une du Valanvron et une de la Ferrière. Chacune d'elles avait son corps de garde.

L'histoire de celui de la Ferrière se lie aux destinées de la compagnie de ce quartier; nous allons l'esquisser au moyen des archives de ce corps, déposées à la Commune.

Au XVIIme siècle, ce corps de garde se trouvait tout près de la frontière de l'évêché de Bâle et du village de la Ferrière, probablement à la cote 1092, à égale distance du Seignat et de la Haute-Ferrière. Ce dernier hameau, situé sur territoire neuchâtelois, a donné son nom à la compagnie militaire et à son lieu de rassemblement.

Or, la maison tombait en ruine et il fallait aviser. Comment on procéda, c'est ce que nous dit le gros in-folio relié en parchemin, livre d'or de la compagnie de la Ferrière et dont voici le titre :

« Registre ou Estat de ce qui s'est passé pour rebâtir le corps de garde de la Ferrier, avec l'établissement des commis et le formulaire qu'ils doivent observer. Enfin tous les papiers consernant la ditte Cie que moy David Courvoisier, secrétaire de compagnie ay recueilly, le 4 mars 1717, afin que la postérité avenir puisse reconnaître les agistions de ceux qui ont eu la charge et commission de le faire construire. »

Prévoyant et homme d'ordre, David Courvoisier serait certainement aujourd'hui membre de la Société d'histoire; il aimait son pays, sa compagnie et son corps de garde, œil toujours ouvert sur la frontière, et voulait être assuré que la postérité *avenir* n'ignorât pas les *agistions* de tous les braves gens qui lui élevèrent le monument.

Notre chroniqueur n'a-t-il pas cédé à un mouvement de mauvaise humeur, provoqué par la nécessité de rebâtir le corps de garde, lorsqu'en débutant dans son récit, il signale l'auteur de toutes les peines supportées, de tous les travaux qu'on va entreprendre, de tout l'argent qu'on va dépenser?

« Après la mort du sieur Jean Matthey Prevost, lieutenant de la Sagne, qui était en son vivant capitaine de la compagnie et du poste de la Ferrier, il avait laissé par négligence de maintenir le corps de garde, ce qui fut le premier sujet de sa ruine, de sorte qu'après son trépas tout était désorganisé; plus d'officiers depuis 12 ans à la tête de la compagnie, mais seulement quelques pauvres sergents et caporals. »

Vains efforts de la part du gouverneur d'Affry; plus heureux, M. de Montet parvient à trouver un capitaine en la personne d'Abram Courvoisier, justicier en l'honorable justice de la Chaux-de-Fonds, ce qui arriva le 20 mars 1698, « lequel trouva le corps de garde entièrement périt et ruiné ».

La Seigneurie consultée, consent à *financer* la somme de 250 livres faibles, et elle envoie le major général Prudent (un nom disparu) et l'aide-major Calame pour choisir un nouvel emplacement; ils le fixèrent au quartier des Reprises, troisième quartier de Fontaine Jaillet; un triangle de terrain est acheté; deux préposés à la construction sont nommés parmi les hommes de la compagnie. A l'œuvre de novembre 1701 à mai 1704, ils rendent leurs comptes seulement à cette époque, bien que le bâtiment ait été levé en août 1702. Ce retard avait indisposé la troupe, et par exploit adressé à son capitaine, elle lui fait notifier de faire procéder à cette opération.

Déjà à cette époque les devis étaient dépassés, et il était dû une certaine somme au capitaine; il est vrai que bon nombre d'hommes étaient en retard dans leurs versements, prétendant qu'il y avait déjà assez d'argent pour payer le corps de garde. Le cas est déféré à la Seigneurie, qui répond par un arrêt de 1704, signé d'Estavay-Mollondin,

constatant les sommes rentrées et dépensées et exhortant la Communauté de la Sagne à faire aussi une contribution honnête et proportionnée à ses facultés. Il manquait 576 livres; la Sagne en offre 200, à condition d'avoir le logement de ses hommes dans le corps de garde, comme ceux de la compagnie, mais sans participer à son entretien.

Ces conditions sont repoussées par l'assemblée générale de la compagnie, et l'on décide d'exempter des exercices quelques vieux soldats, moyennant finance, et que chacun donnerait encore quelque chose. Ainsi fut fait; la dette est payée et il reste un solde disponible de 23 livres 10 gros faibles que le capitaine verse aux commis contre une quittance que lui donnent officiers et soldats.

Ce résultat heureux ne fut obtenu, paraît-il, que grâce à un arrêté du gouverneur de Stavay, assailli des incessantes réclamations auxquelles donnait lieu la rentrée difficile de sommes dues par des hommes de la compagnie et contestées par eux.

Le bon gouverneur perd patience et tranche la question comme suit: «Nous ordonnons aux habitants du quartier des Crozettes de la Chaux-de-Fonds, qu'ils aient à s'assembler tous sur le jour que les suppliants nommeront, pour faire une cotisation sur chacun d'eux, afin d'achever le corps de garde de la Ferrière et finir une bonne fois cette affaire et que la Seigneurie n'en soit plus attédiée. [1] »

Les commis dont nous venons de parler étaient nommés par les officiers pour une année; ils ne devaient être « ni caporal ni anspeçade » et avaient pour mission l'administration de la propriété commune et des fonds du corps. Un règlement fixant leurs attributions est élaboré et on leur remet les archives de la compagnie, entr'autres:

1° tous les comptes du corps de garde;
2° le plan du dit;
3° les armes de S. A. S. Madame de Nemours.

Les commis nous ont transmis à nous, *la postérité à venir*, les archives intactes et complètes; seules, les armes de la souveraine manquent, et c'est vraiment dommage; quelque malavisé zélateur du pouvoir nouveau, les aura fait disparaître après l'avènement de la maison de Prusse.

Jusqu'à la dissolution de la compagnie de la Ferrière, en 1820, nous ne voyons aucune critique élevée sur la gestion des commis; tous remplirent leurs fonctions avec une scrupuleuse exactitude et loyauté; c'était le bon vieux temps.

[1] Nous apprenons par les intéressants articles qu'a consacrés M. Philippe Godet à Charles Berthoud, que ce dernier, collaborateur de Littré, lui signala et lui fit admettre le mot *attèdier* (ennuyer, lasser), dans le supplément de son grand dictionnaire.

C'était aussi le bon vieux temps, par l'importance donnée aux intérêts locaux; ils nous paraissent mesquins et toute cette population, autorités civiles et militaires, justiciers et officiers, sans parler du petit monde des sergents, caporaux, anspeçades et soldats, n'ayant pas à se préoccuper beaucoup des difficultés de la vie, alors si simple et si facile, pas plus que des graves problèmes sociaux et politiques que discutent les journaux et les hommes de nos jours, n'ayant au surplus ni autre livre probablement que la vieille Bible, sur les derniers feuillets blancs de laquelle s'inscrivaient les naissances, les morts et les circonstances atmosphériques remarquables, — tous ces hommes simples se bornaient à aimer leur pays, à faire le nécessaire pour le bien défendre, et leur horizon ne dépassait pas la frontière du Doubs et de l'Evêché et les intérêts des deux comtés de Neuchâtel et de Valangin. Mais si l'on attentait à leurs libertés, fût-ce même dans de petites choses, on les trouvait unis pour la défense du bien commun, et bien vite ils allaient en remontrance auprès de la Seigneurie. Tel fut le cas que nous avons déjà signalé à propos des frais de construction du corps de garde; tel celui que nous indiquerons plus loin, provoqué par la grosse affaire des bonnets à poil des grenadiers; tel un troisième provoqué par l'inconcevable décision de la Chambre de santé, établie à Neuchâtel, de faire occuper le corps de garde par des gens du Val-de-Ruz, de les y loger, tandis que les légitimes propriétaires étaient expédiés ailleurs; il s'agissait de repousser par la force l'entrée de la peste venant de Provence Le procédé laissait effectivement à désirer; déféré au Conseil de commune de la Chaux-de-Fonds, celui-ci, à l'issue du prêche, le 18 janvier 1722, donne acte à la compagnie de ses droits exclusifs sur le corps de garde.

Grâce au plan conservé aux archives, nous pouvons nous rendre un compte exact de l'aménagement du corps de garde de la Ferrière. Il se composait d'un seul étage, de forme carrée, avec une demi-tour ronde ou demi-lune sur sa face nord; dans l'angle rentrant formé par la rencontre des murs de la tour et du bâtiment était percée la seule porte d'entrée, disposition absolument conforme aux règles de la fortification. L'intérieur était divisé en deux grandes chambres et deux plus petites; la lumière ne pénétrait que par deux fenêtres au nord, éclairant les deux pièces principales, et par quatorze meurtrières de deux pieds de haut sur quatre pouces de large, ménagées sur les quatre façades; trois meurtrières servaient enfin à la défense de la tour.

Et maintenant que le bâtiment est construit et payé et que les droits des propriétaires sont bien établis, jetons un coup d'œil sur les institutions militaires de l'époque et sur les destinées de la Compagnie de la Ferrière.

(A suivre.)

E. PERROCHET.

UNE NEUCHATELOISE IL Y A CENT ANS

(Suite et fin — Voir la livraison de septembre 1895, page 238)

VII

Le mouvement du Réveil a exercé une action très sensible sur nos mœurs, et les a même profondément transformées. La vie religieuse, l'activité charitable et philanthropique, les œuvres de bienfaisance, qui tiennent tant de place dans l'existence des dames d'aujourd'hui, en occupent fort peu dans le journal que nous avons sous les yeux. Mme de Bosset mentionne brièvement le sermon du dimanche, où elle va aussi régulièrement que possible; mais il n'était pas question alors de réunions « sur semaine », non plus que d'églises diverses et de variétés ecclésiastiques. Tout le monde allait écouter les mêmes pasteurs, dont un au moins satisfaisait pleinement Mme de Bosset; nous voulons parler de Chaillet, dont elle admirait « la force et l'onction ». Elle écrit le 10 octobre 1802 :



LE PASTEUR GALLOT.



LE PASTEUR CHAILLET.

M. Chaillet a prêché ce soir sur la persécution qu'éprouve l'homme juste dans ce monde. Il a dit des choses si fortes et si touchantes, que mes larmes ont coulé avec abondance. Je ne perds pas une de ses paroles, tandis

que je ne puis me défendre de mille distractions en écoutant d'autres prédicateurs.

Elle goûtait moins les autres pasteurs de la ville, M. Gallot, qui passait cependant pour un prédicateur distingué, et le diacre Heinzely, son beau-frère, dont elle dit plaisamment :

M. Heinzely nous a prêché aujourd'hui sur l'utilité des afflictions; malgré cela, peu de gens y prendront goût.

Sa dévotion, moins mystique que pratique, paraît se maintenir dans la zône tempérée. Quand elle ne peut aller au sermon, elle y supplée de son mieux :

Je fis mes dévotions au lit, c'est-à-dire que j'y restai jusqu'à 11 heures et que j'y fis de fort bonnes réflexions.



LE MAÎTRE-BOURGEOIS DE BOSSET.

Nous la voyons s'intéresser aux affaires publiques et au bien de son pays. La page suivante mérite d'être conservée :

1er juin 1796. Générale bourgeoisie. — Une forte pluie fut d'un mauvais augure. Nos militaires surtout la trouvèrent désagréable. On s'attendait à du bruit; une requête anonyme, imprimée et distribuée, où l'on invitait les Bourgeois à ne pas laisser perdre leurs droits, où l'on indiquait ceux à réclamer, le mécontentement général du règlement militaire, que les Bourgeois, surtout ceux du Val-de-Travers, prétendaient devoir être sanctionné par la Générale Bourgeoisie, tout cela donnait assez d'alarmes. Mais la prudence et la fermeté du magistrat, surtout celle de mon beau-père, maître-bourgeois en chef, dut en imposer. Ils firent passer quatre articles pour organiser l'assemblée, ils firent de belles promesses, levèrent la séance, envoyèrent du vin d'honneur aux officiers qui dînaient à la Salle du Concert, et tout le monde parut content... La politique et les lois n'étant guère du ressort d'une femme, je me tais.

Elle a pourtant sur ce sujet des idées très saines et très larges. C'est avec plaisir qu'elle voit les jeunes Neuchâtelois fréquenter les réunions de la *Société helvétique* (la Société suisse d'utilité publique de ce temps-là). Elle écrit, le 26 mai 1796 :

Mon frère, qui a passé par Aarau, où se tient à présent l'assemblée patriotique de la Suisse, nous a dit que le ministre Touchon en avait été élu président unanimement; nos jeunes gens commencent à la fréquenter, et cela ne peut que leur être très utile. Puissent-ils y puiser de bons principes de gouvernement, y apprendre à généraliser leurs idées et les agrandir, pour considérer la masse des bourgeois et du peuple, et non se rétrécir dans de petites vues d'esprit et d'intérêts de corps! En un mot, puissions-nous être préservés de troubles et de révolutions...

Six ans plus tard, elle enregistre les nouvelles qui viennent du Pays de Vaud, où les paysans insurgés dévastent les châteaux et brûlent les titres féodaux :

9 juin 1802. — De mauvaises nouvelles de la Suisse vaudoise. On brûle les archives, les titres seigneuriaux, etc. Les paysans se rassemblent et vont par troupes faire ces expéditions. Une dame a été jetée par les fenêtres, elle est tombée évanouie sur une foule de paysans; on a pris soin d'elle. Son mari a été foulé aux pieds. On a été forcé de réclamer la force armée française pour soutenir le gouvernement.

4 octobre. — Nos vendanges sont assez gaies. Le beau temps, l'abondance et la bonne qualité du raisin en sont la cause. Et cependant, de temps en temps, le canon ronfle autour de nous.

10 octobre. — David, domestique de ma tante Mayor, a été pressureur de mon père. Je lui ai fait une belle cocarde de rubans, mais il n'a pas voulu la mettre à son chapeau: son cœur était trop triste des troubles de son pays. Une jeune paysanne est venue pleurer auprès de ma cousine de ce que tous les hommes allaient quitter Onnens.

Nous verrons qu'à la fin de sa vie ses sentiments de sympathie pour la Suisse ne s'exprimeront pas avec moins de vivacité. De temps en temps, quelque épisode dramatique vient rompre la tranquillité de la vie neuchâteloise. Les crimes de la Pouette-Manche causent dans le pays un grand émoi :

26 avril 1802. — Cette journée-ci fut triste par l'exécution des criminels de Valangin. On a coupé la tête à la femme de Favre, à son fils aîné aussi, et le cadet, étant plus coupable, a été pendu.

8 juin 1802. – On a pendu aujourd'hui un jeune homme qui avait fait un vol considérable à son maître. M. Soutter a voulu voir cette triste catastrophe. Nous l'avons remercié d'avoir préféré ce spectacle au plaisir de nous accompagner.

Parfois des incidents moins tragiques occupaient les esprits. A la date du 20 mars 1796, Mme de Bosset mentionne une « orgie de jeunes gens qui ont brisé vingt-deux pieds de jeunes arbres au bout de la pro-

menade ». Et, le lendemain : « Beau temps; promenade au bord du lac pour voir le dégât des arbres. »

Un mois plus tard, c'est son propre frère qui est en cause pour infraction aux règlements militaires :

30 avril 1796. — Mon frère Louis a été condamné à aller à la javiole depuis 2 heures jusqu'à 9, pour n'avoir fait ni exercices, ni excuses à son capitaine l'été passé. Il a voulu un moment lutter avec le magistrat, qui lui a fait sentir sa force et sa dignité; il voulait examiner, consulter, avant de se soumettre. Le Banneret a exigé pour lui une nouvelle assemblée de Messieurs les Maîtres-Bourgeois, qui non seulement ont confirmé leur sentence, mais l'ont aggravée et étendue jusqu'à 5 heures du matin; défense expresse de lui laisser voir personne, que l'on a pu un peu éluder. Il riait ou se fâchait tour à tour de cette sévérité... Quant à moi, je regrette, je m'attriste; je n'aime point que nous fournissions des aliments à la conversation...

Je fus à l'Eglise : j'avais manqué à ce devoir deux dimanches de suite. J'y fus mal à l'aise : il me semblait lire dans tous les yeux, et surtout dans l'air de satisfaction de quelques magistrats, l'affaire de mon frère. Je trouvai aussi des rapports dans le sermon. Enfin, avec quelque légèreté qu'on ait voulu traiter cette affaire, je n'y ai point trouvé matière à rire.

Elle en trouve plutôt matière dans des anecdotes telles que celle-ci :

Monsieur Renaud, surnommé la *battoille,* ayant oublié sa tabatière sur le plateau de la cheminée de la chambre, elle passa entre les mains de plusieurs de ces messieurs, qui ne la reconnurent pas. Alors M. Perregaux-Gaudot, la regardant attentivement, s'écria : « Je vois des lettres : J. P. R. — *Je parle rarement.* Messieurs, cette tabatière et cette devise ne peuvent appartenir qu'à M. Jean-Pierre Renaud.

Le journal enregistre ainsi ces moindres faits divers, qui donnent la couleur d'une époque. Les mariages, annoncés ou probables, sont naturellement du nombre des incidents qui alimentent la chronique locale; déjà alors on mariait les gens avant qu'ils y eussent eux-mêmes songé :

22 mars 1796. — Rencontre de Julie Borel, qui allait, disait-elle, se promener seule un moment, et qui se cachait de son pare-à-soleil pour passer à côté de nous. Mais Henriette, par mutinerie, l'a levé en la saluant. A peine nous l'avions quittée, que nous voyons paraître sous la porte de la ville [1], et regardant sa montre, toilette fraîche, chapeau à la main, Monsieur Frédéric de Pierre [2]. Aussitôt imaginations de trotter, conjectures en campagne. Il y a si grande intimité entre Mesdemoiselles de Pierre et Julie; en été, Trois-Ros est si près de Bôle, etc., etc.

[1] Porte à côté de la Tour des Prisons.

[2] Frère de Ch.-L. de Pierre, maire de Neuchâtel.

12 mai 1796. — Julie Borel est à la montagne à préparer ses jardins. Caroline DeLuze, dans le tourbillon de la jeunesse et de la mode, s'est enfin décidée à ne plus lutter avec le mariage; elle lui rend les armes et va baisser la tête sous le joug: M. Bedaulx, lieutenant-colonel, sera son mari.

Notre journal consigne aussi les faits relatifs à la santé publique. Il y a un siècle, l'influenza ne sévissait pas moins qu'aujourd'hui :

25 mars 1796. — Il y a une toux, un frisson général qui parcourt les individus de Neuchâtel. Cette épidémie règne aussi à Lausanne, etc. On menace ceux qui n'en sont pas atteints d'avoir la gale.

Mais on redoutait surtout la terrible petite vérole. Cependant, on commençait à la prévenir par l'inoculation, dont Mme de Bosset parle plusieurs fois :

23 mars 1796. — Arrangement de saucisses, aide de ma belle-sœur Rosette, qui a dîné avec nous et m'a fait des propositions bien amicales d'aller inoculer nos enfants à Marin.

27 mars 1796. — Inoculation assez générale.

... Nos enfants ont été inoculés le 25 avril... La petite vérole n'a pris qu'à la place inoculée. On dit que cela suffit. Ils en sont quittes à bon marché.

VIII

Il nous resterait à suivre Mme de Bosset à Paris, où elle fit, comme nous l'avons dit, deux séjours; elle avait gardé un excellent souvenir du premier : « O France, que je t'ai regrettée pour l'agrément, l'aménité de la société. Vanité et petits préjugés neuchâtelois, faut-il que vous influiez autant sur mon bonheur ! » (22 mai 1796). C'est un plaisir pour elle de trouver quelqu'un à qui parler de Paris, de rencontrer un Neuchâtelois qui soit « sorti », et dont l'horizon s'étende au-delà du *Bourgziehl*. Tel est David-François Gaudot, qui avait beaucoup voyagé et qui fut, ainsi que nous l'avons raconté ici-même, un des hôtes de Mme de Staël à Coppet. Mme de



DAVID-FRANÇOIS GAUDOT.

Bosset connut cet homme d'esprit, qui est mort à Neuchâtel en 1836, et elle écrit à ce sujet :

Mon mari, passant il y a deux jours sous les fenêtres de ma mère avec M. Gaudot, nous salua. Celui-ci demanda qui nous étions, et sur la réponse, désira se présenter à nous; il vint et me fit un compliment fort agréable sur mon séjour en France, les amis et les regrets que j'y avais laissés; il parle avec une grande facilité et l'on dit ses connaissances fort étendues; il a voyagé dans toute l'Europe et a vu partout la meilleure société.

Elle passa de nouveau, en 1797, quelque temps à Paris, d'où elle adressait des notes en forme de journal à sa sœur Henriette. L'évènement du jour était la popularité croissante de Bonaparte :

9 décembre 1797. — Il faut bien, ma chère, que je te parle de Bonaparte, qui fait une si grande sensation dans ce moment-ci. D'abord, il est de petite taille, et sans être laid, sa physionomie n'a rien de distingué. (Suivent divers extraits de journaux.) On a remarqué que ce héros avait le meilleur ton, qu'il s'exprimait comme il écrivait et qu'il n'avait que très faiblement l'accent italien, quoiqu'il soit né en Corse. Il a de la politesse, de l'affabilité, mais cependant beaucoup de dignité et de réserve, écartant toute espèce de familiarité, parlant peu, et toujours avec précision.

Chez lui, il est entouré de plusieurs aides de camp; lorsqu'il sort, il est toujours accompagné par un officier polonais de 26 à 27 ans, qui était aussi fort lié avec Kosciusko. Il porte l'uniforme de général en chef et un panache tricolore. Partout sa présence excite la plus vive curiosité et le plus juste enthousiasme.

Mme Rosette de Bosset put voir la grandeur, puis la chute du jeune héros. Elle lui survécut même bien des années, puisqu'elle vit encore la Révolution de 1830, et même celle de 1848. Toute une série de lettres de sa vieillesse, adressées à son amie, Mlle Julie de Merveilleux, sont charmantes et touchantes. Mme de Bosset s'était retirée à Yverdon, chez une parente, pendant quelques années, puis revint à Neuchâtel, où son mari, ayant définitivement quitté Paris, vint la retrouver et réclamer ses soins. Il mourut en 1838, âgé de 86 ans.

Voici une lettre, datée du 26 septembre 1830, qui ne manque pas d'une certaine éloquence :

Je suis vieille pour écrire, comme pour toute autre chose... Il n'y a que parler dont on dit que les femmes âgées s'acquittent encore passablement. Ne penses-tu pas, chère Julie, que l'époque actuelle fournit de quoi s'exercer ? Voilà les révolutions à la mode; elles tournent à la vapeur; les rois tombent, et ceux qui ne tombent pas chancellent. *Dieul seul est grand* comme disait Massillon à Louis XIV. Voilà un de ses descendants qui sait à peine où reposer

sa tête découronnée. Au milieu de tous ces déplacements, de toutes ces agitations, qui ne sent le prix d'une douce et simple médiocrité! Ah! j'en rends grâces à Dieu. *Rendons-lui grâce aussi d'être Suisses*, et maintenons-nous, s'il est possible, chrétiens, sages et unis!

Un jour, son amie lui demande des vers pour la noce d'un parent. Elle répond :

Yverdon, 27 décembre 1829. — Ah! que tu fus mal inspirée, ma chère Julie, lorsque tu pensas à moi, pour des vers de noce. Le vieil âge inspire des élégies et non des épithalames. La fin de l'année, en triste harmonie avec la vieillesse, glace encore le peu de chaleur de mes veines, et l'imagination, que fait-elle? Quel est le sujet de ses rêves? D'accord avec le cœur, elle retourne en arrière, compte ses pertes, la mort en ajoute chaque année de nouvelles, l'absence nous sépare du peu d'amis qui nous reste, la maladie nous saisit et nous dit: Laisse là toutes les vanités de la vie. Encore quelques jours, quelques mois, quelques années peut-être, et nos cendres seront mêlées à ceux qui nous ont précédés. Ma chère Julie, comme on dit que c'est aux mourants à ensevelir les morts, ou à pleurer sur le sort qui les attend, c'est aux jeunes gens, brillants de joie et de santé et d'espérance, à couronner de fleurs une jeune épouse... N'avez-vous pas de jeunes troubadours, tels que Sandoz, Rougemont, etc., qui seraient capables de faire de charmants couplets. Fi donc! de vous adresser à une vieille femme pour cela! Si notre jeunesse n'a pas assez de talent pour faire des couplets, ils en auront bien assez pour s'amuser sans cela. Pour moi, je ne connais rien de mieux pour la circonstance que ceci: *Ne crois pas qu'un bon ménage...* Le refrain ira fort bien pour Guillaume.

Corcelettes, 5 juillet. — Quand la mort me surprendra, elle n'arrêtera pas le cours d'une vie fort active, ni fort utile. Mais si je suis regrettée *par quelques amies,* qui diront pour mon épitaphe: « Elle fut bonne et ne fit jamais de la peine à quelqu'un volontairement », c'en est assez pour m'attacher à la vie et désirer de la conserver encore quelques années.

Elle mourut le 11 juillet 1849 (de « décrépitude sénile », dit l'acte de décès), à Neuchâtel, dans la maison DeLuze, au-dessous de la Tour de Diesse. Elle avait 82 ans.

IX

L'épitaphe qu'elle rêvait de mériter, elle la mérite en effet. Dans tous les cahiers de son journal, il y a de l'esprit, de la gaîté, parfois une pointe de malice, jamais un mot malin ou cruel. Cette femme, que de réelles souffrances, des déceptions et les difficultés de la vie auraient pu aigrir, garda jusqu'au bout sa bonne grâce et sa bienveillance.

Dans la cour étroite et sombre de son antique demeure, elle s'évertuait à cultiver quelques tulipes, qu'elle montrait avec orgueil à ceux qui la venaient voir. Ces fleurs ne sont-elles pas un touchant symbole de la sérénité enjouée que la vieille dame sut conserver à travers les peines de la vie et faire fleurir pour l'agrément des autres? Sans doute elle employa ses dernières années à de graves et utiles réflexions. Les paroles religieuses sont absentes du journal, mais non la religion; religion toute simple, à l'ancienne mode, sans raffinements ni exaltation à l'anglaise; religion toute pratique, qui consiste dans l'acceptation confiante de la volonté de Dieu, dans le renoncement et la charité. Le *Catéchisme* d'Ostervald suffisait, paraît-il, à créer cette piété simple et vraie. Aujourd'hui, nous avons abandonné le catéchisme d'Ostervald, multiplié les livres édifiants et les réunions religieuses. Je souhaite que cette dévotion perfectionnée nous rende autant de services que la sienne — plus primitive — en rendit à cette honnête femme, qui ne se plaignit jamais, ne médit de personne, et sut bien vivre et bien mourir.

Notre existence est bien différente de celle de nos bisaïeuls. Peut-être avons-nous gagné à bien des égards: nous tenons, semble-t-il, du Réveil une conception plus sérieuse de la vie; nous sommes plus utilement occupés et dépensons moins d'heures en plaisirs frivoles; nous avons des buts plus précis, une activité plus pratique, plus profitable au bien de tous; un sentiment plus profond de la solidarité, ainsi que des responsabilités que la fortune impose. Mais on peut se demander si la valeur individuelle s'est accrue; si les caractères d'aujourd'hui sont aussi bien trempés; si nous avons l'esprit aussi droit, le sens aussi juste, la volonté aussi ferme que nos grand'mères et nos grand-pères; si nous savons imiter leur brusque franchise, leur *quant à soi,* leur dédain du qu'en dira-t-on... Hélas! de nos jours, que de gens ont peur de dire ce qu'ils pensent, et s'efforcent de penser comme tout le monde, pour être sûrs de ne pas se tromper! Ce qui tend à se perdre, c'est l'indépendance d'esprit, c'est, pour tout dire, l'originalité.

Si la société, prise dans son ensemble, paraît valoir mieux, en peut-on dire autant des individus? Je ne rencontre jamais une figure neuchâteloise d'autrefois sans me poser cette question, et je laisse au lecteur le soin de la résoudre.

Philippe Godet.

P.-S. — Nous savons que nos lecteurs ont pris plaisir aux portraits dont nous avons illustré ces pages. Ainsi que nous l'avons dit au début de notre premier article, ces spirituels croquis sont l'œuvre de Louis de Meuron, châtelain du Landeron, mort en 1847. Né en 1780, le châtelain Meuron avait connu et « croqué » beaucoup des personnages mis en scène dans le journal de Mme de Bosset. Nous tenons à recueillir encore un de ces portraits, celui de *M. Coulon le père,* c'est-à-dire de Paul Coulon, qui, originaire du Rouergue, avait émigré de France à l'âge de 15 ans, vers 1750, et était devenu associé de Jacques-Louis de Pourtalès. Il fut le père de Paul-Louis-Auguste Coulon, fondateur de la Caisse d'Epargne et du Musée d'histoire naturelle (qui se trouve mentionné dans notre précédent article, page 244), et aïeul du vénéré Louis de Coulon, dont M. Louis Favre a récemment publié ici la biographie.



PH. G.

LES SIRES DE VALANGIN ET L'ÉVÊQUE DE BALE

(Suite et fin — Voir la livraison de septembre 1895, page 235)

Mais des conflits ne tardèrent pas à éclater de nouveau entre le comte et les co-seigneurs, qui ne pouvaient ou ne voulaient pas s'entendre sur les conditions du traité de paix. Enfin, en 1303, les deux parties demandèrent et acceptèrent l'arbitrage de Jean de Joux et de Pierre de Blonay. La sentence très détaillée de ces arbitres, en juillet 1303, ne fait mention ni du château de Valangin, ni du Val-de-Ruz. Jean d'Arberg, en son nom et au nom de ses frères Ulrich et Thierry,

se reconnaît personnellement homme lige du comte de Neuchâtel, sauf la fidélité qu'il doit au roi des Romains et à l'évêque de Bâle; il reconnaît en outre qu'il tient du comte, en fief perpétuel : 1° le Plaid de Mai qu'il peut et doit tenir annuellement au Val-de-Ruz avec les hommes royés de cette vallée; 2° tous les dits hommes royés, où qu'ils habitent; 3° les sujets de Valangin domiciliés dans la baronnie de Neuchâtel ou s'y domiciliant dans la suite, en réservant toutefois que s'ils revenaient au Val-de-Ruz, ils cesseraient de faire partie de l'hommage; 4° la juridiction des fourches du Val-de-Ruz, sauf le droit que peut avoir sur elles l'évêque de Bâle. Il fut convenu en outre que si la guerre venait à éclater entre Rollin et le roi des Romains ou l'évêque de Bâle, le seigneur de Valangin devrait prêter au comte l'aide de ses royés et de tous les hommes qu'il tiendrait en fief de lui. En témoignage de bonne amitié, Rollin fit don aux co-seigneurs de 200 livres estevenantes et leur promit de ne jamais recevoir au nombre de ses bourgeois de Neuchâtel des sujets de Valangin. [1]

En se reconnaissant homme lige du comte de Neuchâtel, Jean d'Arberg s'engageait seulement à ne pas lui faire la guerre, et peut-être à lui prêter aide personnelle; c'est en cela qu'il devenait son vassal; il l'était en outre pour les quatre droits ci-dessus spécifiés qu'il tenait en fief de lui; mais il ne l'était ni pour le château de Valangin, ni pour le Val-de-Ruz. [2]

Au bout de quelques années, les relations entre Neuchâtel et Valangin s'améliorèrent, pour un temps du moins, si bien que nous voyons en 1316 Jean d'Arberg joindre ses troupes à celles de Rollin et marcher avec lui au secours de Neureux, qu'assiégeait l'évêque de Bâle, Girard de Wuippens.

Mais l'accord entre le comte de Neuchâtel et le seigneur de Valangin ne fut pas de longue durée. Effrayé par les menaces de l'évêque, qui lui reprochait l'aide prêtée à Rollin, et gagné par un don de 600 livres bâloises qu'il reçut de ce prélat, Jean d'Arberg [3] prêta à celui-ci un nouvel et complet hommage. Par acte du 3 mars 1317, il reconnut qu'il tenait de l'évêque, en arrière-fief le château de Valangin,

[1] *Monuments*, CCCI.

[2] On n'était vassal que pour une chose ou une autre duement spécifiée. Certains vassaux ne devaient que la chevauchée, d'autres que leur château, d'autres que la garde (du château du seigneur), d'autres que le conseil (siéger à la cour de justice du seigneur), etc. Un fief pouvait n'être qu'un moulin, un pré, une dîme ou une partie de dîme, un homme, etc. (Seignobos. *Le régime féodal en Bourgogne jusqu'en 1360.*)

[3] Thierry, son frère, était décédé.

et en fief tout le Val-de-Ruz et ses dépendances (vallem nostram Rodollii cum suis pertinenciis universis ac alia omnia bona nostra allodialia), à l'exception des hommes royés, de la juridiction des fourches ou juridiction criminelle et du Plaid général de Mai; il promit de faire la guerre au comte de Neuchâtel dès qu'il en serait requis par l'évêque, de ne conclure ni trève, ni paix sans l'assentiment de celui-ci et de le recevoir en tout temps dans son château de Valangin, lui et ses gens. Girard de Wuippens reconnut en même temps que le château de Valangin était du fief du comte de Montbéliard, vassal lui-même de l'évêque à cause de ce fief. [1]

Malgré cet hommage, nous retrouvons en 1325 Jean d'Arberg prêtant de nouveau aide à Rollin devant le Landeron, attaqué par les troupes réunies de Berne et de l'évêque de Bâle; mais peut-être le seigneur de Valangin n'était-il là qu'avec ses hommes royés, pour lesquels il était vassal du comte de Neuchâtel, et ne faisait ainsi que remplir un devoir explicitement reconnu par l'acte de 1317.

En 1331, Gérard d'Arberg succéda à son père Jean, et en 1335 une nouvelle relation s'établit entre lui et le comte de Neuchâtel. Le 25 janvier 1334 (1335), Henri, comte de Montbéliard, échangea avec Louis de Neuchâtel, fils de Rollin, son fief du château de Valangin contre le fief de Roches en Valonois, que Louis avait par sa femme Jeanne de Montfaucon, et pour lequel il devait hommage aux Montbéliard. « Nous Henri, cuens de Montbéliart, sire de Montfalcon et Agnex de Montbéliart, sa femme... faezons scavoir a tous que comme le fiez du chastel de Vallengin de la diocese de Lausanne soit venus en nostre partaige de par Montbéliart nous confessons et publiquement cognoissons que nous pour nous et noz hoirs perpetuellement avons permutez et permutons a fiez de Roches en Valonois, lequel fiez de Roiches est venuz a partaige de dame Jehanne de Montfalcon femme monseignour Loys de Neufchastel, et au dit monseigneur Loys pour cause et en non de sa dicte femme de part Montfaulcon... lequel fiez de Vaullengin le dit monseignour Loys... doit tenir en fiez de nous en la magniere qu'il tenoit le dict fiez de Roiches, etc. [2] » Gérard d'Arberg devenait ainsi, pour son château, vassal de Neuchâtel et arrière-vassal de Montbéliard. Comme il ne se pressait pas de prêter hommage à son nouveau suzerain, Henri de Montbéliard dut lui en renouveler l'ordre, une première fois

[1] *Monuments,* CCCXLVII et CCCXLVIII.

[2] *Monuments,* DCCCVIII.

verbalement à Doubs près de Pontarlier, puis par une missive datée de Granges le 12 mars 1339 : « Nous vous prions, mandons et comandons, lui écrit-il, que vous dou dit fiez de Vaulengins entrez en la foi dou dit nostre frere monseignour Loys et ou cas que vous serois entrez en sa foi, nous vous quittons de vostre foy en laquelle vous estes tenuz a nous par raison dou dit fiez de Valengins.[1] » La mort de Gérard, tué le 21 juin 1339, à Laupen, aux côtés de Rodolphe de Nidau, le dispensa de cet acte de vassalité.

En 1349, son fils Jean II, qui lui avait succédé à l'âge de cinq ans et qui régnait sous la tutelle de son oncle Louis de Neuchâtel, reconnut tenir en fief de celui-ci le château de Valangin, ou plutôt, de le tenir du fils du comte, Jean-le-Bel, auquel il appartenait du chef de sa mère défunte, Jeanne de Montfaucon[2]. En 1356, Louis de Neuchâtel, « considérant et regardant la bonne amour et perfaite dilection » que son neveu a envers lui et « vuilliant et desirrant la ville de Vaulangin venir ad accrescance, prosperitei et bon estat », lui accorde en accroissement de fief deux foires annuelles qui se tiendront à Valangin le lundi de Pentecôte et le 21 septembre.[3]

Jean d'Arberg renouvela son hommage en 1360. Par acte du 29 janvier 1359 (1360), il déclare avoir repris et tenir du comte Louis l'ancien fief (le château de Valangin), et en accroissement de ce fief « le borg de Vaulengin et les habitantz de celui borg de quelque condition que ilz soient »[4]. Il déclare en outre que son oncle lui ayant accordé la franchise du péage du Locle, il en fait à son tour abandon en faveur de ses sujets du Val-de-Ruz, de la Sagne et du Locle[5].

Mais le seigneur de Valangin n'oubliait pas qu'il était aussi vassal de l'évêque de Bâle; le 12 septembre 1373, trois mois après la mort de Louis de Neuchâtel, il reprenait en fief castral de l'évêque, Jean de Vienne, « tous les biens, châteaux, forteresses, vals, pays, gens et toutes les choses contenues et écrites en anciennes lettres de fief que monseigneur Jehan evêque et l'Eglise de Bâle ou des prédécesseurs du dit monseigneur Jehan d'Arberg, seigneur de Valangin »[6]. Quelques jours

[1] *Monuments,* CCCCXXVI.

[2] *Monuments,* DCCCXI.

[3] *Monuments,* DLXXIV.

[4] L'acte de 1335 ne parlait que du « chastel » de Valangin; celui de 1356 parle de « la ville » de Valangin, et l'acte de 1360 du « bourg » de Valangin; c'est donc entre ces dates qu'il faut placer l'origine de ce bourg. Montmollin dit que ce fut le 13 août 1352 que Jean II accorda les premières franchises à ses habitants.

[5] *Monuments,* DCXVI.

[6] Trouillat, *Monuments,* II, page 103.

plus tard (26 septembre), il faisait également reprise de son fief des mains de la comtesse Isabelle de Neuchâtel.[1]

Le fils de Jean II, Guillaume d'Arberg, qui, le premier des seigneurs de Valangin, prit le titre de comte, renouvela cet hommage entre les mains d'Isabelle en 1394 et entre celles de Conrad de Fribourg en 1411, mais le refusa à l'évêque de Bâle, Hermann Münch. Celui-ci le fit alors citer à comparaître devant sa cour féodale, siégeant à Bâle le 17 septembre 1420. Mais Guillaume fit défaut et personne n'ayant répondu pour lui aux trois sommations successives adressées aux assistants, la cause dut être remise à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'enfin le seigneur de Valangin se décida à comparaître le 2 décembre 1420. Il présenta à la cour une lettre ouverte, munie du sceau de Conrad de Fribourg, par laquelle celui-ci lui défendait, sous la foi du serment qu'il lui avait prêté, de reprendre en fief de l'évêque de Bâle les biens que revendiquait ce prélat; Guillaume prit ensuite la parole: «Je ne dois pas, dit-il, et je ne veux pas comparaître devant la cour séante au nom de monseigneur de Bâle; j'ai prêté foi et hommage au comte Conrad de Fribourg; et c'est de lui seul que je retiens en fief les biens en question»; puis il se retira. La cour, après en avoir délibéré, décida à la majorité des voix: que si Guillaume voulait reprendre ces biens en fief de l'église de Bâle, l'évêque aurait la bonté de l'en investir dans la journée; mais que s'il ne voulait pas s'exécuter, tous ces biens étaient déclarés en caducité au profit de l'église de Bâle[2]. Cette sentence fut signifiée à Guillaume d'Arberg, mais ne reçut aucune exécution.

Malgré des sommations réitérées, en 1487, 1488 et 1497, le fils et le petit-fils de Guillaume, Jean III et Claude d'Arberg, ne voulurent pas davantage prêter hommage à l'évêque de Bâle. René de Challant ayant répondu par un refus semblable, l'évêque, Christophe d'Utenheim, déféra la cause aux Ligues suisses, en 1517. Celles-ci s'en occupèrent dans plusieurs diètes, et décidèrent enfin, le 19 septembre 1520, à la diète de Baden, que le château de Valangin, avec le bourg, la prison (?) et les fourches, la haute juridiction et la moitié du Val-de-Ruz, ainsi que les gens de l'une et de l'autre partie, nommés Régales ou Ray, devaient appartenir au comte de Neuchâtel, et que le comte de Valangin devait les recevoir en fief du souverain du comté de Neuchâtel; que l'autre moitié du Val-de-Ruz, avec Bussi et la Neuveville (la Bonneville), à l'exception de la haute justice et des gens nommés Ray, était de la

[1] *Monuments*, DCCXVIII.

[2] Trouillat, *Monuments de l'histoire de l'Evêché de Bâle*, II. Introduction.

mouvance de l'évêque de Bâle et devait être reçue de lui en fief[1]. Le 5 août suivant, l'évêque déclara accepter cette sentence. Ensuite de la décision des Ligues suisses, René de Challant prêta hommage en 1524 à l'évêque Christophe pour la portion de la seigneurie qui relevait de son Église; il renouvela cet hommage à l'évêque Philippe de Gundelsheim, le 1er septembre 1534, en déclarant: «qu'il retenait en fief de l'église de Bâle la moitié du Val-de-Ruz avec la localité en ruines nommée Neuveville, située dans le dit val, ainsi que le lieu de Bussy avec toutes leurs appartenances, sauf les droits de ses braves et prudents amis les chers Helvétiens et confédérés de l'ancienne Ligue de la Haute Allemagne.»

Dès ce moment, il n'y a plus trace d'investiture féodale. Lorsque la seigneurie de Valangin fut réunie à la Directe en 1592, l'évêque de Bâle ne fit aucune démarche pour conserver ses droits de suzeraineté.

Ch. CHATELAIN.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite — Voir la livraison de septembre 1895, page 244)

VIII

MILITAIRE. — Je viens de mentionner le contingent d'Auvernier envoyé à Vilmergen. Le *Museé neuchâtelois* a donné déjà quelques indications relatives à la part prise à la seconde guerre de Vilmergen par les gens de Môtiers et de Cortaillod[1]. Il existe dans les archives d'Auvernier les notes suivantes, aussi explicites que laconiques:

[1] «Die Veste Valendis sammt den Flecken, Stock und Galgen, das hohe Gericht und die Hälfte des Rudolfsthals und die Leute an beiden Orten, welche Regales oder Ray genannt werden, sollen der Grafschaft Neuenburg zugehören und ein Graf von Valendis sie von dem Inhaber der Grafschaft Neuenburg zu Lehen empfangen. Die andere Hälfte des Rudolfsthales sammt Büssi und der Neuenstadt sollen mit Ausnahme der hohen Gericht und der Leute, genannt Ray, vom Bischof von Basel lehnbar sein und von ihm empfangen werden.»
(Recès fédéraux.)

[1] Articles de MM. Perrin, pasteur, et Alb. Henry, instituteur.

« Rôle des communiers et habitants du village d'Auvernier qui ont été envoyés à LL. EE. de Berne, la présente année 1712 :

Jean-François Banderet a vaqué ci	16	semaines
Jean-Pierre Banderet, *tambour,*	16	»
Jacob Bachelin,	12	»
Abram Jainin,	16	»
Frédéric Fornachon,	16	»
Jean-Pierre Robert,	16	»
Jean-Jacques Frasse,	16	»
Jean-Louis Jainin,	16	»
Michel Fornachon,	16	»

Les susnommés sont du premier détachement, parti le 29 avril 1712.

Les suivants sont du second détachement, parti le 16 mai 1712 :

Le sieur Jean-Pierre Lardy	14	semaines.
Le sieur Henri-François Lardy	14	»
Rodolphe Perrochet,	8	»
Claude Perrochet,	14	»
Jean-Pierre Beaujon ffeu Frédéric	14	»
David Jainin, *piquet*,	10	»
Claude Rossel,	14	»
Jean-Louis Junod,	14	»

Les cinq suivants sont du 3me détachement et sont demeurés chacun 2 semaines absents.

(Ils paraissent n'avoir pas été plus loin que Payerne.)

Claude Lardy,	2	semaines
Jean-Jacques Perrochet,	—	»
Frédéric Convert-Mathie,	2	»
François-Louis Buxereux,	2	»
Jean Convert-Mathie,	2	»
Jean-Jacques Convert,	2	»

Chaque nom, sauf celui de J.-J. Perrochet qui est biffé, est accompagné du mot, ajouté plus tard, *payé*. Cette mention s'explique par les *reçus*, portés sur une feuille *ad hoc*, à l'appui du rôle précédent, de la main du gouverneur, et signée par les 22 soldats d'Auvernier, reçus conçus en ces termes (nous n'en reproduisons que 4) :

« A Jean-Pierre ffeu Frédérich Beaujon, pour 14 semaines qu'il a servi, 7 écus blancs, *compris son serrau*, ce 31 octobre 1712.

Gen-Peire Bauion.

« A Claude Perrochet, pour 14 semaines qu'il a servi, 7 écus blancs, *compris son serrau*, comme les autres, ce 31 octobre 1712.

Claudy Perrochet.

« David Jainin, pour dix semaines qu'il a desservi, 5 écus blancs, *compris le surtout.*

David Jainin.

« Le même jour que dessus, délivré à Claudy Rossel, pour 14 semaines de temps qu'il a servi aussi bien que les autres, 7 écus blancs, sur quoi il s'est signé, pour la décharge des susnommés gouverneurs,

ce 31 octobre 1712. *On lui a déduit 15 batz pour son serrau*, qu'on lui promet que si on les paye aux autres, qu'il lui sera rendu.

Claudy Rossel. »

« Outre ce que devant, la Communauté a ordonné de payer à chacun de ceux qui ont servi dans la guerre ci-devant, 5 batz. »

Ainsi la solde des gens d'Auvernier ayant fait la campagne de Vilmergen était d'un demi-écu blanc, soit 15 batz par semaine, c'est-à-dire 2 batz et $^1/_2$ kreutzer par jour, ou 30 centimes de notre monnaie, en ne tenant pas compte de la différence de valeur de l'argent entre 1712 et 1894, différence qui est considérable. La Communauté d'Auvernier paya ainsi, à son contingent de 21 hommes, 3810 batz de solde, plus 105 batz de gratification, soit 3915 batz ou 587 fr. 25 de notre monnaie.

Il est à remarquer que l'uniforme était à la charge des soldats, puisqu'on retient 15 batz à chacun des 5 communiers auxquels la Commune l'avait remis avant de partir. Cet uniforme était, vu son prix de 2 fr. 25, quelque chose de très simple, ce que l'un des gouverneurs de commune appelait *un serrau* et l'autre *un surtout*, très probablement un simple sarrau en toile comme ceux que portent les pompiers, qu'en plusieurs endroits on appelle encore des *serrots*. Ils étaient sans doute bleus, le bleu étant la couleur de la commune, ou bien mi-partie vert et rouge, couleurs des bourgeois externes. On sait que le sarrau faisait autrefois partie de l'équipement des soldats. — Ceux qui ont assisté aux splendeurs du cortège de Morat (1876), ont une tout autre idée des uniformes des milices suisses ; mais je crois être dans le vrai en disant que cet uniforme était beaucoup plus simple que nous ne nous l'imaginons.

Nous venons de voir qu'un *tambour* marchait en tête du contingent fourni par Auvernier. Nous savons le coût d'un sarrau d'uniforme. Nous avons recherché aussi le prix, au XVIIIme siècle, de cet instrument guerrier inconnu des Romains et qui nous est venu des Arabes, d'un tambour. Dans les nombreux marchés aux archives d'Auvernier, il s'en trouve un signé : *J^s^.-Pierre Varnod, cadet, ferblantier*, de la teneur suivante :

D'abord le prix: « Le prix des caisses de tambour de cuivre jaune *sont* de 6 écus neufs, auquel je me porte garant pour la vie.

Puis le détail : « Il y a 4 timbres et la clef de la caisse, et en colonne torse avec des fines cordes de lin ; il y a les baguettes qui vont avec la dite caisse, qui est polie comme une glace de miroir ; et les 2 cercles de bois noir avec les tiroirs blancs ; — le tout rendu prêt à battre et à garantir pour toujours, au prix de 6 gros écus [1]. »

Conduit par cette merveille de tambour, on ne pouvait manquer de faire des prouesses.

Auvernier avait donc fourni d'abord un détachement de 9 hommes, parce que le Conseil d'Etat (sur la réquisition de LL. EE. de Berne) avait ordonné la levée d'un demi-bataillon, 400 hommes, divisé en deux compagnies fournies, l'une par les communes du comté de Valangin, l'autre par celles du comté de Neuchâtel. Ces 400 hommes se réunirent

[1] 17 mai 1780.

le 30 avril, sur la terrasse du château de Neuchâtel, prêtèrent le serment au drapeau, et s'acheminèrent sur le pont de Thielle, sous le commandement du lieutenant-colonel de Chambrier.

Quinze jours après, Berne demandait l'envoi d'un second détachement de même force. Le contingent d'Auvernier fut de 8 hommes. Ce demi-bataillon, sous le commandement du lieutenant-colonel Chevalier, prêta également serment au drapeau le 17 mai, et fut dirigé cette fois sur Chevroux par barques, et de Chevroux sur Payerne.

Comme les quatre compagnies, une fois arrivées à destination, devaient être réunies sous un commandement supérieur, le Conseil d'Etat nomma à ce poste le colonel Petitpierre et assigna à ses 800 hommes la même solde que celle des troupes bernoises. Celles-ci, venues en bonne partie du Pays de Vaud, avaient été dirigées sur Neuchâtel par Vaumarcus, vu les dispositions peu commodes des Fribourgeois.

Cette campagne fut très pénible pour le contingent neuchâtelois, grâce à un incident qui, d'entrée, indisposa fortement Berne et les chefs bernois, incident qui aurait dû être prévu par le Conseil d'Etat et évité. Un détachement de Neuchâtelois ayant été commandé pour se rendre d'Aarau à Hamenswyl, village des baillages libres, refusa d'obéir, disant que le serment prêté avant de partir ne lui permettait pas de sortir des terres immédiates de LL. EE., et nantit du cas le Conseil d'Etat. Celui-ci ordonna aussitôt au colonel Petitpierre d'entrer dans l'ancien comté de Baden, s'il en était requis ; seulement le mal était fait. — Le bataillon neuchâtelois concourut donc à la prise de Bremgarten, le 27 mai, et à celle de Baden, le 1er juin, — ce qui valut à Petitpierre, de la part de LL. EE., le grade de colonel-brigadier dans leur armée. — Puis un armistice ayant été signé à Aarau, le 18 juillet, les 800 Neuchâtelois furent stationnés avec 600 Vaudois, au pont de Seiss et environs. Sans défiance et sans se garder suffisamment, ils y furent surpris, le 20, par 6000 hommes de l'armée catholique. Délogés du village d'Auw par les Lucernois, les Neuchâtelois se retranchèrent dans un bois voisin ; mais bientôt ils durent l'abandonner en déroute : beaucoup périrent ; 40 furent faits prisonniers et conduits plus tard à Zoug, où on les dépouilla de tout ; 25 s'échappèrent sur Zofingue. Ainsi fortement diminué, le bataillon put cependant rejoindre enfin le gros de l'armée bernoise, à Vilmergen.

(A suivre.) Fritz Chabloz.

VUE DE SAINT-BLAISE

(Avec planche)

Nous pensons faire plaisir aux lecteurs du *Musée*, et en particulier aux amateurs de gravures neuchâteloises, en leur offrant la reproduction d'une charmante vue du village de Saint-Blaise vers 1834, c'est-à-dire avant l'établissement de la route qui longe le bord du lac. Au premier plan on aperçoit la diligence, qui s'avance au pas de ses trois chevaux. Un peu à gauche, la Maigrauge, cette antique dépendance du couvent du même nom à Fribourg, maison de vignerons, qui fut démolie en 1866 [1]. Elle portait le nom de *Troû des Nonnes* (*torculum Nonnarum*). *Torculum*, pressoir, est devenu chez nous *trouil* (fr. treuil), puis *troû*. La pierre qui surmontait la porte est conservée au Musée historique de notre ville : c'est un bloc carré de molasse sculpté de deux écussons, l'un aux armes de Citeaux, l'autre aux armes de Praroman, soutenus par un ange et portant, en vieux chiffres arabes du XVme siècle, la date de 1495. Au milieu du tableau est représenté le village de Saint-Blaise avec son église, dont le clocher était alors d'aplomb, et ses jardins dont le lac vient baigner les murs extérieurs. A l'arrière-plan, on aperçoit la baie et la pointe de Marin, ainsi que les Alpes, de la Jungfrau jusqu'au Tödi. Au large enfin on voit l'*Union*, premier bateau à vapeur du lac de Neuchâtel (1827).

Cette petite vue, très sincère et d'une grande délicatesse, est prise de la route d'Hauterive, un peu en avant de la gare actuelle. Elle est signée des noms de R. Meyer, pinx., et de J. Sperli, sc., et se vendait à Neuchâtel chez Jeanneret & Baumann. On la trouve en aquatinte gris brun et en aquatinte grise et bleue. Nous n'en connaissons que quelques exemplaires. — Long., 0^m^,17. Haut., 0,15.

A. Godet.

[1] Voy. *Musée neuchâtelois*, année 1867. La date de la pierre doit être lue 1495 et non 1524, comme il est dit dans l'article que nous citons.



VUE DE SAINT-BLAISE VERS 1834

Typ. H. Wolfrath & Cie, Neuchatel

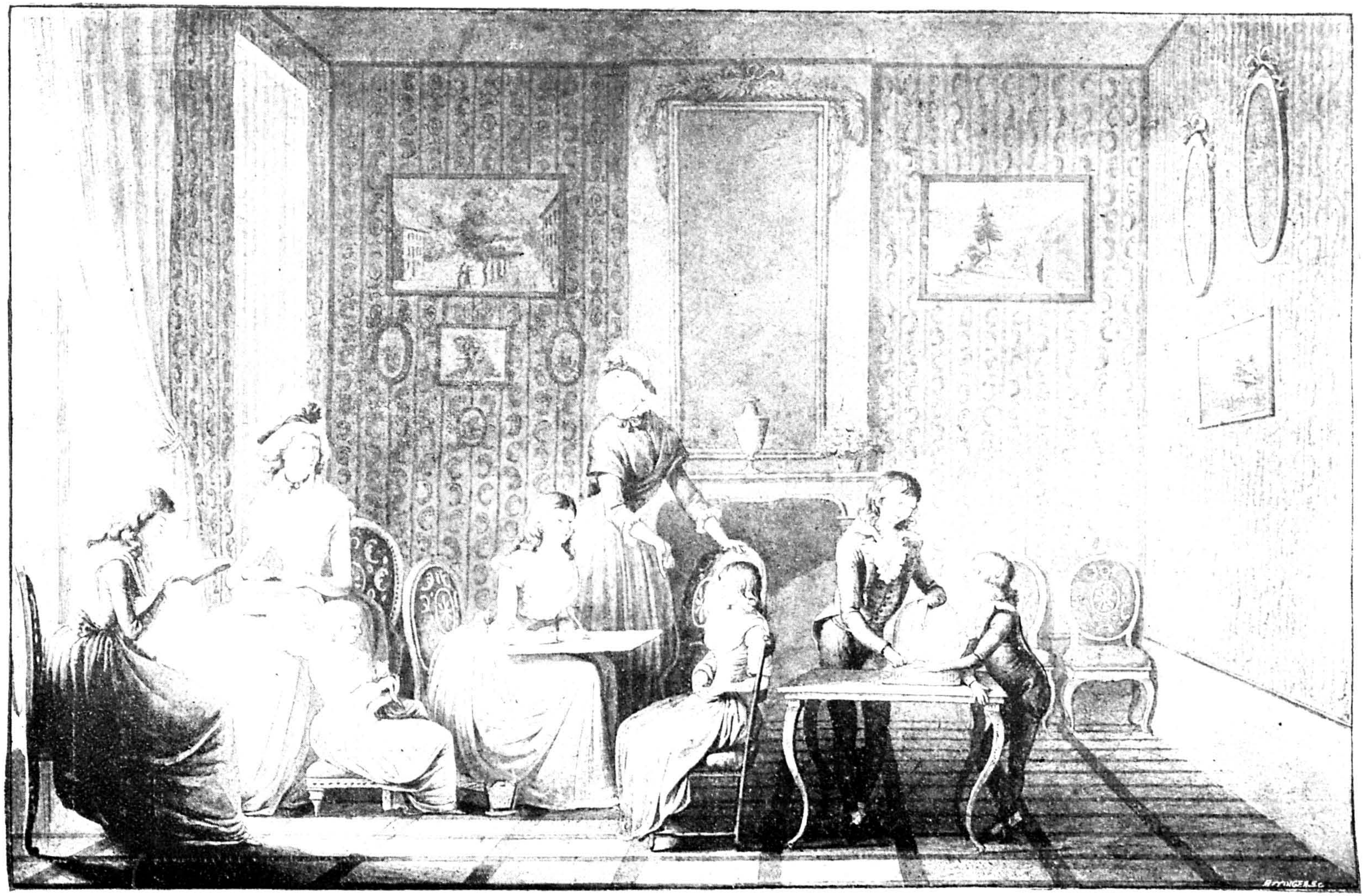

COSTUMES NEUCHATELOIS DE LA FIN DU SIÈCLE PASSÉ

TYP. H. WOLFRATH & CIE, NEUCHATEL

COSTUMES NEUCHATELOIS DE LA FIN DU SIÈCLE PASSÉ

(AVEC PLANCHE)

A notre avis toute œuvre d'art, bien déterminée et de date précise, a toujours, en elle-même, un certain intérêt. C'est pourquoi nous pensons que la planche ci-contre mérite, au point de vue de l'étude du costume, les honneurs du *Musée neuchâtelois*, car elle réunit toutes les qualités requises pour être en quelque sorte un document historique.

Ce joli tableau de famille, dû au crayon d'Abram Girardet, le célèbre graveur, doit dater de la fin du siècle passé, entre 1791 et 1792. Il représente, pris sur le vif et étudié dans tous ses détails, un intérieur neuchâtelois du siècle passé, avec tous les personnages qui le composent.

Dans la modeste chambre[1] de style Louis XVI où sont groupés les personnages, trois générations de la même famille sont représentées. C'est d'abord, au centre du tableau, la vieille mairesse Vouga (1718-1792), grand'mère des enfants. Encore droite et vigoureuse, malgré ses 73 ans, elle porte sur sa tête le grand bonnet de dentelles, à ruban foncé. Du doigt elle indique à la jeune fille qui dessine la façon d'esquisser un portrait. A gauche, près de la fenêtre, un coussin à coudre en serge verte sur les genoux, est la fille de la mairesse, Mme Jeanne-Marguerite Petitpierre (1755-1825), mère des autres personnages du groupe. En face, faisant la lecture à la famille, sage coutume trop négligée aujourd'hui, se tient, roide dans son corset à lames de fer, la fille aînée de Mme Petitpierre, Suzanne-Henriette (1776-1801), qui mourut jeune, après quelques années de mariage. Son mari, M. Châtelain, épousa, en seconde noce, la sœur de sa première femme, *Louise-Salomé*[2] (1783-1863) qui, dans le tableau, est représentée assise sur une de ces antiques chaises de bois, à haut dossier, si recherchées des amateurs de meubles solides. Elle pose, avec une sagesse exemplaire, pour sa sœur *Rose-Valérie*[3] (1776-1852), qui essaie de faire

[1] La maison existe encore à Neuchâtel ; c'est l'ancienne maison Tribolet, actuellement Seinet, rue des Epancheurs.

[2] Ancêtre maternelle des familles Wavre, Chatelain, etc.

[3] Ancêtre maternelle des familles Godet-Gallot, Gallot, etc.

son portrait. Cette dernière devint la femme du maître-bourgeois Gallot. Assise sur un tabouret et tenant sur ses genoux une de ces poupées en peau de gant, que nos grand'mères confectionnaient elles-mêmes, avec yeux de verre, cheveux et ongles naturels, est la sœur cadette, *Sophie*[1] (1785-1807), qui mourut jeune après quelques années de bonheur conjugal (Mme Lardy-Petitpierre). Le petit berceau qui est à ses pieds est le type des couchettes d'enfants au siècle passé ; il en existe encore de fort jolis spécimens dans notre canton, entre autres un superbe en chêne sculpté, au château d'Auvernier. Quelle belle pièce de Musée!! Quant aux deux garçons qui, près de la table, jouent avec un serin, l'un, l'aîné, âgé alors de 10 ans, est le capitaine Henri Petitpierre (1781-1813), qui fut officier dans le régiment des Canaris et fit avec honneur la campagne de Russie ainsi que celle d'Allemagne. Il mourut de privations et de fatigues à Metz, en 1813. Une copie de son portrait, en uniforme de Canaris, est au Musée historique de Neuchâtel. Son frère Louis (1787-1816) ne vécut pas assez longtemps pour s'être fait un nom dans l'histoire.

On pensera ce qu'on voudra du costume et de l'attitude roide de nos vénérables ancêtres. En tout cas, n'attribuons pas à une vigueur exceptionnelle de nos grand'mères ou à une volonté très énergique l'attitude rigide qu'elles croyaient devoir prendre. Le corset à lames de fer dont elles s'emprisonnaient le buste mettait obstacle à toute posture quelque peu relâchée. Il n'y a là qu'une mode artificielle et fort peu hygiénique, dont le temps a fait justice. Combien de femmes, en effet, n'eurent pas à se repentir de cette déplorable mode! D'entre celles qui figurent dans le tableau, trois seulement atteignirent un âge assez avancé; les trois autres moururent jeunes, entre 22 et 25 ans. Si ce corset de force n'a pas été cause immédiate de leur précoce trépas, il n'a évidemment pas contribué à améliorer leur santé.

Il nous a semblé que la reproduction de ce joli dessin serait un complément aux articles publiés dernièrement par M. Philippe Godet sur la société neuchâteloise au siècle passé.

Alf. Godet.

[1] Mère de Mlle Emma Lardy.

LE CHANCELIER JÉROME BOYVE

ET SA CORRESPONDANCE

I

Notre regretté collaborateur, M. Maurice Tripet, avait recueilli un certain nombre de documents relatifs au chancelier Jérôme-Emmanuel Boyve, l'auteur d'un des plus judicieux écrits de notre littérature nationale : *L'Indigénat helvétique,* publié en 1778; il n'a pu les utiliser ni achever cette tâche, comme tant d'autres travaux qu'il préparait quelques jours même avant sa mort.

Notre intention n'est pas de faire une étude complète de la vie et de l'activité du chancelier, mais bien de donner un certain nombre de pièces inédites, écrites par lui-même et par ses correspondants, documents qui sont dus à l'obligeance de M. Ed. de Boyve, publiciste à Nîmes, arrière-petit-fils de Jérome-Emmanuel.

L'origine des Boyve, vieille famille bourgeoise de Neuchâtel, a donné lieu à de nombreuses discussions ; une tradition, étayée d'une certaine quantité de preuves, rapporte qu'un *Pierre Boyve,* originaire de Lyon, s'établit à Gex au commencement du XVme siècle ; son fils *Bernard* était bourgeois de cette ville en 1450, et le fils de celui-ci, *Antoine*, né à Gex en 1487, serait venu habiter à Neuchâtel à l'époque de la Réforme. Quant au compagnon de Farel dans certaines de ses pérégrinations, que l'annaliste Boyve admet être cet Antoine, il est plus que probable qu'il s'agit d'*Antoine Froment,* et non d'un ancêtre de l'auteur des *Annales.*

Quant à l'existence d'Antoine Boyve, elle est absolument prouvée par une reconnaissance de Neuchâtel levée par Jean Lando en 1544, et qui contient ces mots : « Une recognoissance de Antoyne Boyve, tournoyer et bourgeoys de Neufchastel, et de Guillame sa femme... d'une cense annuelle pour « une maison... située audict Neuchâtel en la rue des hospitaulx... » (Recherches de feu H. Gagnebin, pasteur à Amsterdam, *Bulletin du protestantisme français;* décembre 1880.)

Dans des actes de la même époque et même antérieurs (1526), *Jérémie Boyve* et *Bernard Boyve* sont cités.

Ce point éclairci, on ne peut douter que les Boyve ne fussent déjà au XVIme siècle une famille notable de Neuchâtel; elle a fourni successivement au pays neuf pasteurs, un grand nombre d'officiers, et plusieurs magistrats distingués.

Le chancelier, dont nous avons à nous occuper, était issu du mariage de Jaques-François Boyve avec Anne-Marguerite Legoux; né en 1731, il mourut en 1810; il était fils unique.

Il fut nommé conseiller d'Etat en 1759 et chancelier en 1766; de son mariage, en 1767, avec Louise Viala, fille d'un négociant français établi à Genève, il eut un fils nommé *Paul* (né en 1775), qui se voua au commerce, et une fille, *Nanette*, morte en 1852.

En 1767, le roi de Prusse lui accorda des lettres de noblesse : le brevet fut entériné et enregistré dans les Manuels du Conseil d'Etat en 1781.

Cette même année il fut reçu en qualité de bourgeois de Valangin.

Outre ses publications nationales : *L'Indigénat*, *le Notariat*, il a collaboré au *Dictionnaire géographique, historique et politique de la Suisse,* à la *Bibliothèque d'histoire suisse* et au *Cabinet des médailles* de G.-E. de Haller.

Le chancelier, qui dans sa jeunesse avait été précepteur en Hollande, devint un homme fort connu ; nous le voyons successivement diplômé docteur de Rheims, en 1762 commissaire à Londres et membre correspondant de la Société d'agriculture de Russie.

Comme homme d'Etat, son activité a été grande et féconde pendant presque un demi-siècle; homme de bon sens, d'une érudition profonde, très attaché à son pays, Jérôme Boyve peut être considéré comme un des premiers magistrats de l'ancien régime par ses travaux et la modération de son caractère.

En 1806 il composa pour l'instruction de Lespérut, gouverneur de la Principauté au nom d'Alexandre Berthier, un opuscule intéressant et bien ordonné, exposé de la constitution du pays, ouvrage qui a été publié par les soins de M. Maurice Tripet; le manuscrit appartient aux archives de l'Etat et se trouve joint au nobiliaire de la Principauté.

Nous allons faire connaissance plus intime avec le chancelier Boyve, en feuilletant les pages les plus caractéristiques de sa correspondance, et certains opuscules inédits.

II

Recherches sur l'Indigénat helvétique.

Cet ouvrage, capital au point de vue historique neuchâtelois, fut la création de prédilection du chancelier, aussi a-t-il conservé soigneusement les lettres qu'il a reçues lors de la préparation et de la publication de ce volume.

Nous ne pouvons en citer que quelques-unes, provenant d'hommes d'Etat distingués de la Suisse et de l'étranger; Boyve cherchait à prouver que le pays de Neuchâtel, par sa position géographique, par son histoire, et par les témoignages des historiens, avait toujours fait partie intégrante de la Suisse; à côté de ce but général, il en poursuivait un autre plus actuel en 1778: c'était de favoriser par cette étude l'accession de Neuchâtel dans les alliances que la Confédération avait avec la France depuis le XVme siècle, et même l'entrée de Neuchâtel dans le Corps helvétique lui-même. Cette accession lui tenait à cœur pour plusieurs motifs, et nombre de ses correspondants, d'accord avec lui, en parlent plus ou moins ouvertement.

Avant la publication de l'*Indigénat*, Boyve s'était adressé à M. Tscharner, ancien baillif d'Aubonne, en lui faisant part de son projet; celui-ci, en date du 24 mars 1778, répondait en ces termes, par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Perregaux, ami intime de l'auteur :

Monsieur,

Vous me procurez un vrai plaisir, par la lecture du Manuscrit que j'ai l'honneur de vous renvoyer: Monsr le Baillif de Wattewille a partagé ce plaisir avec moi. Quoique cet ouvrage soit destiné à prouver une thèse que personne ne met en doute, il peut être utile de détailler cette matière dans la circonstance présente; et les notes historiques sont très intéressantes. Le plan de l'ouvrage même me parait tracé avec une netteté qui ne laisse rien à désirer; il me semble seulement qu'au lieu de citer les ouvrages modernes, il seroit mieux de citer les sources: celles de mon histoire y sont indiquées: Le livre de mon frere n'est qu'un abrégé de Stettler: Monsieur May dans son histoire militaire cite aussi, si je ne me trompe, ses garants. Je vous prie mon cher Collonel de faire mes remerciments à Monsr le Chancelier, sur l'honneur qu'il m'a fait de me mettre dans la confidence de son Manuscrit; dont j'attends la suite avec impatience et l'impression avec un vrai plaisir. Il ne s'est rien passé de nouveau quant à nos objets de négociations. Messieurs de Zurich ont projetté un memoire en dix articles sur les privilèges; Notre Etat a refusé d'y souscrire; cela donnera de l'humeur, j'en suis faché. On s'occupera

bientôt des instructions pour la Diette; je ne manquerai pas de vous faire part de ce qui intéressera votre Etat et votre Patriotisme; et j'espère que vous continuerez à être content de nous. Agréez, Mon cher Monsieur, les assurances de mon entier dévouement.

Signé. B. TSCHARNER.

Pour copie collationé avec l'original qui est entre les mains de Monsieur le Lieut. Colonel Perregaux : N^tel ce 15 Janvier 1779.

Jer. BOYVE.

Fort de ces encouragements, le chancelier, avant de livrer son manuscrit à l'imprimeur, tient à obtenir l'assentiment du roi, et, le 19 avril 1778, il écrit aux ministres Finkenstein et Hertzberg la missive qui suit :

Messieurs,

Dans la liberté que je prends dans ce moment de m'addresser à VV. EE. j'éprouve bien vivement combien le sentiment, lorsqu'il guide le travail, est capable de l'animer, si pénible et si épineux qu'il soit: C'est Messieurs à ce mobile, que je dois l'ouvrage que j'ai l'honneur de présenter à Sa Majesté sous les gracieuses auspices de Vos Excellences. L'heureuse occasion qu'il devoit me fournir de renouveller à Vos Excellences, la vénération et la reconnoissance qu'Elles ont pour toujours imprimées dans mon cœur, a été assûrément l'un de mes aiguillons les plus puissants. Souffrez donc Messieurs, que je savoure dans toute sa plénitude, le bonheur dont je jouis actuellement; et que je satisfasse mon cœur, par l'effusion de mes vœux les plus ardents pour la précieuse conservation de vos Excellences, et pour les plus continuels succès du Ministère éminent dont Elles sont revêtues. Cet ouvrage, ainsi que je le dis dans ma préface, a été encouragé par plusieurs de mes collègues et autres Patriotes et Magistrats tant Bernois que Neuchatelois, à qui j'en ai fait voir le plan et l'exécution, et qui tous estiment, qu'il est important qu'il paroisse, avant que les Cantons travaillent aux instructions de leurs Députés à la Diette où la matière de notre inclusion dans l'alliance des Suisses avec la France va être prise en objet: Mais je m'assure Messieurs que ce qui donnera le plus grand relief et par consequent la plus grande efficacité à cette production, c'est le nom du Grand et Respectable Monarque à qui j'ambitionne de la dédier. Oserais-je Messieurs me flatter que vos Excellences voudront bien ensuite de l'examen qu'Elles en auront fait ou du compte qui leur en aura été rendu mettre le comble à mes vœux en se prétant à m'en obtenir la gracieuse permission. Cette faveur sera à jamais le monument le plus cher à mon cœur de l'inestimable bienveillance de Vos Excellences. Elle donnera un nouveau ressort au zèle qui m'anime et aux facultés dont j'ai besoin pour le service de Sa Majesté. Enfin Messieurs, rien n'égalera la vive reconnoissance dont Elle me pénétrera envers Vos Excellences; si ce n'est le profond respect que je leur ai depuis si longtemps voué et avec lequel je serai jusqu'au dernier soupir Messieurs, de Vos Excellences

Le très humble, etc.

Ici se présente un curieux incident: la cour ne répond à cette demande que le 14 mai suivant; dans cet intervalle, Boyve, usant du proverbe connu: « Qui ne dit mot, consent », va de l'avant et publie son ouvrage; la réponse tardive de Berlin et les excuses de l'auteur ont leur intérêt.

Monsieur!

L'ouvrage, que vous nous avez adressé, Monsieur! par votre lettre du 19e du mois passé, ayant pour titre:

Recherches sur l'Indigenat helvetique de la Principauté de Neufchatel et Valengin.

nous paroissant, ensuite de l'examen, que nous en avons fait, écrit avec beaucoup d'ordre, de clarté et de précision, nous ne pouvons que donner de justes éloges au zèle patriotique qui vous anime, pour assurer par ces recherches à Votre patrie tous les avantages, qui peuvent resulter de l'Indigenat en question.

Nous n'y avons rien trouvé, qui puisse en empecher l'impression, hormis le passage a la page 224 et suivante, touchant les Neufchatellois, faits prisonniers à la bataille de Rosbach, en combattant contre leur propre Prince. En consultant les archives du Conseil d'Etat, Vous trouverez Monsieur, que loin d'approuver cette conduite de vos compatriotes, Sa Majesté en a fait témoigner son mécontentement à tous les corps de l'Etat, ainsi que les actes du dit Conseil des années 1758 et 1759, en feront foi. Il nous paroit donc essentiel, en cas que vous jugiez à propos de faire imprimer ces Recherches, que vous rayiez ce passage tout à fait, ou que vous fassiez en même tems mention des demarches, faites à cette occasion par le Souverain.

Quant à l'instance que vous nous faites, de vous faire obtenir la permission du Roi, de lui dedier votre ouvrage, nous ne saurions vous dissimuler Monsieur, que les ordres de Sa Majesté, de ne point L'attedier dans la conjoncture presente, d'aucuns rapports de cette nature, nous mettent dans l'impuissance de satisfaire à votre demande. Vous ferez donc bien, de publier ces Recherches, que nous vous renvoyons ci-joints, sous votre nom, sans attendre l'autorisation du Roi, soit de la Cour.

Nous avons l'honneur d'être avec la considération la plus parfaite,

Monsieur

Vos très humbles et tres obeissants serviteurs

Berlin le 14e Mai 1778. Ch. de Finkenstein. Ct de Herzberg.

A Messieurs les Ministres du Cabinet de Finkenstein et de Hertzberg le 24 Juin 1778

Messieurs,

La lettre dont VV. EE. m'ont honnoré en date du 14 de May ne m'est parvenue que le lundy matin 15 de ce mois de Juin: J'ignore la cause de ce retard; mais il me péne d'autant plus vivement, qu'à cette dernière date mon ouvrage non seulement s'est trouvé imprimé; mais qu'encore il venoit d'être

envoyé aux Chefs de tous les Cantons et Etats de la Suisse; diligence qui a été opérée par les instances de divers magistrats et Patriotes suisses qui ont encouragé et pressé cette production et par l'idée où ils étoient, que la Diette de Soleure se tiendroit peu après les fêtes de pentecôte, ainsi qu'on l'a crû généralement jusqu'au commencement de ce mois, qui est l'époque où l'on a appris quelle seroit renvoyée plus loin, et probablement jusqu'à la fin de Septembre.

Dans cet état des choses tout ce que je puis faire Messieurs, c'est de supprimer ou modifier dans une nouvelle édition s'il s'en fait une sous ma direction l'article de la campagne et bataille de Rossbach, ainsi que vos Excellences l'ont désiré; et c'est en ce cas ce que j'ai l'honneur de Leur promettre solennellement, priant vos Excellences d'être bien persuadées, de la loyauté des intentions qui m'ont animé dans tout le cours de cet ouvrage, qui avant son impression a été lu et examiné avec la plus grande attention, non seulement par les censeurs ordinaires, mais encore par un grand nombre de Magistrats et de gens de lettres, dont aucun ne m'a fait la moindre remarque sur cet article, où au reste il n'est question que du fait et l'endroit qui sont hors du conteste, et nullement des devoirs de sentiment et de décence qui furent les seuls fondements, tant des réclamations faites en 1758 par Mgr. Myl. Marechal que des actes d'animadversion exercés alors par la Bourgeoisie de Vallangin. S'il est douloureux pour moi Messieurs de me voir privé par la circonstance de l'honneur et de la satisfaction infinie que me promettoit l'approbation de S. M., je suis d'un autre côté bien agréablement flatté par les expressions obligeantes et pleines de bonté dont VV. EE. veulent bien user à mon égard. Je les prie instamment de me conserver l'honneur de leur Bienveillance, qui est aussi necessaire à mon bonheur, qu'elle est propre d'ailleurs à animer et à seconder le zèle qui depuis douze ans m'a soutenu dans les travaux importants et je puis dire sans nombre que j'ai fournis à l'Etat et dont j'ai eu le bonheur de m'acquiter non seulement à la satisfaction publique, mais encore grâce à Dieu avec une santé et des forces qui se sont déployées jusques icy sans relache, mais dont je commence pourtant à sentir le déclin.

Veuille le Seigneur conserver précieusement vos Excellences, et bénir le Ministère éminent dont elles sont revêtues. Veuille le Roi des Rois veiller sur les jours de notre grand monarque, diriger ses Conseils, couronner ses entreprises et nous conserver ce bon et excellent Prince jusqu'à l'âge le plus reculé. Agréez Messieurs avec ces vœux ardents de mon cœur les sentiments du profond respect et du dévouement à toute épreuve avec lequel je serai toute ma vie...

Une fois l'ouvrage publié, Boyve reçoit un nombre considérable de lettres de félicitations, dont quelques-unes contiennent des appréciations et des observations critiques curieuses; tel est le cas de la missive du trésorier de la République de Berne, de Watteville, baron de Belp, homme fort érudit, auquel Boyve répondit aussitôt.

Avant de donner ces documents, nous devons indiquer quelques noms des écrivains qui tous reconnaissent la valeur de l'œuvre du chancelier : Bacher, représentant de France à Soleure, qui loue la clarté, la précision, la méthode; le vicomte de Polignac, J.-R. Moutach, conseiller de Berne, qui parle de « l'élégance et de la netteté du style, et des grâces que l'auteur sait donner à toutes choses »; de Grenu et de Turretin, anciens syndics de Genève; des conseillers Haller et Jenner, de Berne ; de Billieux, chancelier de l'évêque de Bâle, qui déclare « vouloir en remettre un exemplaire à S. Altesse, et compte ne pas se coucher avant d'avoir lu l'ouvrage entier ».

Les lettres suivantes peuvent servir de rectification à une partie du livre de l'Indigénat; elles prouvent aussi combien de part et d'autre, dans les recherches historiques ou littéraires, Boyve et ses correspondants mettaient de logique et de sérieux.

La première était adressée au lieutenant-colonel Perregaux pour être transmise au chancelier, et écrite, comme nous l'avons dit, par de Watteville, baron de Belp, trésorier allemand de la République de Berne.

Monsieur,

Je vous rends mille graces du cadeau que vous venez de me faire de l'ouvrage intéressant de Monsieur le Chancelier Boyve sur l'indigenat helvetique de votre Etat; je viens d'en achever la lecture avec bien de la satisfaction; et je ne crois pas qu'il y ait rien, qui puisse vous empêcher ou arrêter de le communiquer à qui il vous plaira.

Je souhaite et desire que ce mémoire instructif produise tout l'effet qu'on peut s'en promettre: si j'avois vû le manuscrit, j'aurois conseillé de passer pour le moment, ce qui se trouve à page 89 et 90 art. 19 sur l'intimité des relations et liaisons de l'Etat avec les cantons Evangéliques, puisqu'ils ne les ignorent pas, et que les cantons Catholiques par contre repugnent principalement de consentir à l'accession à cause de ces liaisons, si bien déduites à cet endroit; mais également et sans hésiter, pourrez vous rendre public cet ouvrage.

Les deux héritières de la maison de Chauvirey étoient entrées par mariage dans la nôtre, je m'interesse à ce qui les regarde, et leur généalogie surtout; c'est ce qui m'a rendu attentif sur un Anthoine de Chauvirey rappellé sur la table de matière à pages 174, 192 et 201. J'ai trouvé page 174 effectivement un Antoine chanoine de votre Collégiale, apparemment fils ou frère de Philibert; à page 192, lig^ne^ 9 il y a au lieu d'un Chauvirey Mr de Colombier, et à page 201 lin^es^ 7 et 11 se trouve un Antoine de Colombier, peut être le même qui est rappellé à page 192, qui tous deux auront été de la maison de Chauvirey.

Voudriez vous Monsr avoir la complaisance d'en parler par occasion à Monsr le Chancelier, et lui demander s'il ne pourroit pas éclaircir et fixer ces

points par les annales de Mr Boyve, par les Registres des Conseils ou d'autres actes. Je lui serois très obligé, s'il vouloit m'éclaircir ce point et me fournir ce qui a trait à la généalogie de cette maison. Vous savez que Colombier est parvenu à notre Maison, et que Gérard de Wattevile, fils ou petit-fils d'une de Chauvirey a vendu cette terre. Seroit-il possible obtenir copie de cet acte de vente?

Au reste il n'y a rien à vous mander sur nos affaires helvétiques; elles sont en quelque façon léthargiées; la Diette n'aura lieu vraisemblablement qu'après le Jeune; mais on ne perd pas de vue principalement les accessions.

J'ai toujours l'honneur d'être avec tout le dévouement.

Signé DE WATTEVILLE DE BELP.

Suit la réponse explicative écrite à la fin de mai 1778, et transmise par l'intermédiaire du lieutenant-colonel Perregaux.

Monsieur et très cher cousin,

Je ne sais comment il est arrivé, que l'article de Chauvirey est peut être le seul de ma table des matières, où il s'est glissé des fautes. Philibert de Chauvirey renvoye mal à propos le lecteur à la page 192 puisque dans cette page il est question d'Anthoine de Collombier le même dont il est parlé page 201. Ce Philibert de Chauvirey devoit renvoyer le lecteur à la page 83 où il est question de lui. Anthoine de Chauvirey étoit l'un de ces deux Chanoines qui rencontrèrent près de Bâle le détachement des Confédérés, il en est parlé page 174 et nulle autre part, c'est donc encore par erreur que cet Anthoine de Chauvirey renvoye dans ma table le lecteur à la page 83, où il est question de Philibert de Chauvirey, et à la page 201 où il s'agit d'Anthoine de Colombier. Je suis veritablement faché des doutes embarassantes où ces bévues ont dû naturellement faire tomber Monsr le Trésorier. La maison de Colombier est très distincte de celle de Chauvirey; la première est une branche de la maison de nos anciens comtes, descendue en ligne directe et legitime de Berthoud second fils du Comte Rodolphe second, lequel Berthoud eut après la mort dudit Comte Rodolphe son frère arrivée en 1164 Colombier et autres Seigneuries en fief de son frère ainé Ulrich 3 comte de Neuchâtel. Anthoine de Collombier qui étoit de cette maison fut fait gouverneur de Neuchâtel en 1469 sous le titre de Lieutenant du Comté. Cet Anthoine fut le dernier mâle de sa maison, il avoit épousé Marguerite d'Asnel, Dame de Boncourt dont il n'eut qu'une fille mariée à Léonard de Chauvirey dont la famille étoit originoire de Franche Comté. Par la mort d'Anthoine de Collombier arrivée en 1488, toutes ses Seigneuries et autres grands biens échurent à Léonard de Chauvirey seigneur de Colombier, coseigneur de Bevaix et Lieutenant du Comte qui mourut en 1511 laissant un fils qui est ce Philibert de Chauvirey dont il est parlé page 83 de mon ouvrage. Ce Philibert succèda à son père dans toutes les Seigneuries, de même que dans la charge de Lieutenant du Comté. Il épousa Isabeau d'Achey dont il eut la Seigneurie de Chateauvilain ou il se retira lorsque les Cantons prirent possession du pays. Jaques de Wattenville qui commandoit les

troupes de Berne au siege de Dijon logea avec ses deux fils Jean Jaques et René à Chateauvilain auprès de ce Philibert de Chauvirey qui peu de tems auparavant avoit été à Berne, où il avoit fait reprise de sa bourgeoisie. Il avoit 4 filles qui composoient toute sa famille. Le séjour des deux jeunes de Wattenville à Chauteauvilain occasionna deux mariages: Jean Jaques épousa Rose et Réné fut marié à Isabelle, Rose eut la Seigri de Collombier qui entra par ce moyen dans la maison de Wattenville. Jean Jaques de Wattenville Seigneur de Collombier et Villard le moine et co-seigneur de Bevaix, fut élu advoyer de Berne en 1530, son frère Réné qui avoit aussi part à la Seigneurie de Collombier, lui remit tous les Droits l'an 1528. Isabelle après la mort de Réné épousa Claude May, sénateur de Berne.

Gerhard, Jaques et Nicolas, tous trois fils du prédit Jean Jaques de Wattenville, vendirent en 1564 la Seigneurie de Collombier à Eléonore d'Orléans Longueville Comte de Neuchâtel, par acte instrumenté à Berne, dont vous trouverez le précis dans la feuille suivante, ou j'ai joint un Etat abrégé de la terre de Colombier.

J'ai l'honneur d'être avec un respectueux attachement Monsieur et très cher cousin, votre très humble, etc.

Signé DE BOYVE.

L'historien, l'écrivain patriote hautement reconnu par tout ce que la Suisse possédait au siècle passé d'hommes distingués dans les diverses parties de l'ancienne Confédération, eut aussi comme homme d'Etat une grande influence dans notre pays et au dehors; c'est ce que nous allons examiner, aussi bien dans sa correspondance particulière que dans ses rapports avec l'Etat et avec la bourgeoisie de Valangin.

(*A suivre.*)

MAX DIACON.

HISTOIRE MILITAIRE DES NEUCHATELOIS

(Suite et fin — Voir la livraison d'octobre 1895, page 253)

Au XVIIIme siècle et déjà auparavant, le service militaire était obligatoire pour chacun dans notre pays. Il commençait de 17 à 19 ans et durait jusqu'à 60 ans. C'était un honneur que de pouvoir y satisfaire, bien que chaque homme dût fournir son fusil et sa giberne; l'uniforme était facultatif.

La milice se composait de plus de 5,000 hommes, savoir :

Département du Vignoble, environ 1,000 hommes.
» du Val-de-Travers, » 1,300 »
» du Val-de-Ruz, » 400 »
» des Montagnes, » 2,700 »

N'étaient pas compris dans ces chiffres, les bourgeois de Neuchâtel et ceux du Landeron, qui avaient une organisation militaire distincte.

Voici l'effectif de la compagnie de la Ferrière en 1708.

Etat-major : 1 capitaine, 1 enseigne, sous-lieutenant, 2 sergents, 1 fourrier, 1 capitaine d'armes, 1 chirurgien, nommé Pierre Albert; — c'est le seul nom étranger au canton; tous les hommes de la compagnie portent des noms absolument neuchâtelois.

Quatre escouades comprenant: 4 caporaux, 4 anspeçades, 77 soldats, 2 tambours, 1 fifre, 4 veuves et les enfants de Blaise Ducommun. — Ensemble, 93 hommes, 7 officiers et sous-officiers.

Les veuves figuraient dans l'effectif, ainsi que les orphelins; ils devaient soit fournir les remplaçants des défunts, soit participer aux charges de la compagnie.

Si, comme nous venons de le dire plus haut, l'uniforme n'était pas obligatoire, l'uniformité était plus ou moins obtenue, grâce au zèle des miliciens; preuve en soit l'achat fait, en 1738, par la compagnie, de huit bonnets de grenadiers, conformément à ceux des autres compagnies de la Chaux-de-Fonds. Comment, en effet, se coiffer de majestueux bonnets à poil, sans avoir un habillement à l'avenant? « Décidé qu'on les payera avec l'argent de la Compagnie, cela fera plaisir à ceux qui les porteront et fera honneur à toute la Compagnie. » Et ces huit bonnets n'étaient pas les premiers à orner le chef des grenadiers, car « on a trouvé l'occasion de revendre les seize qu'on avait déjà ».

Mais ces coiffures vont être la cause de bien des tracas pour Messieurs les commis; en 1739 déjà, des difficultés surgirent à leur occasion; le Conseil d'Etat doit intervenir et donner des instructions signées du gouverneur de Bézuc. La compagnie se réunit de nouveau en 1740, et le lieutenant de la Chaux-de-Fonds adresse aux soldats des exhortations pressantes « pour les porter à revêtir des sentiments de douceur et de modération les uns envers les autres. Il leur représente que le sieur Frédéric Jacot de ce lieu, qui est revêtu d'un brevet de capitaine surnuméraire, lui avait déclaré qu'ayant un véritable désir de pouvoir contribuer au rétablissement d'une paix qu'il voyait en quelque sorte altérée dans la Compagnie, qu'il voulait lui-même se charger du payement des

dits bonnets, moyennant les conditions suivantes : C'est qu'en se chargeant du payement de ces bonnets, il demandait qu'il en eût la garde et la direction. C'est accepté! Au moyen de quoi on a dit que la paix et l'union étaient regardés comme rétablis dans la Compagnie, y donnant les mains de bien bon cœur. »

Gens du XIXme siècle, nous figurons-nous cette assemblée discutant gravement une question de bonnets à poil? Ne sympathisons-nous pas avec ces simples, dont les délibérations en notre patois disparu, devaient avoir une saveur particulière, et ne nous représentons-nous pas l'excellente figure du capitaine surnuméraire Jacot, apaisant les discordes par son offre généreuse et se chargeant, par surcroît, de la *direction* des bonnets de grenadiers? Nous trompons-nous, enfin, en le voyant fort mal accueilli par Madame la capitaine, lorsqu'il lui demande une armoire pour les emmagasiner et les soustraire aux mites! La concorde règne dans la compagnie, mais le temps fait son œuvre et, à plusieurs reprises, on vote des sommes pour réparer les fameux bonnets; en 1764, c'est une peau d'ours qu'on achète pour 173 batz (environ 25 francs); elle venait de Genève et non de Berne : que les temps sont changés! Quatre feuilles de fer blanc pour la calotte, huit feuilles de carton, une peau de chèvre, un quart d'aune d'écarlate, de la toile, de la laine pour broder les grenades, les plumets, les cocardes, tels sont les accessoires nécessaires.

La générosité du capitaine Jacot eut sa récompense; de surnuméraire, il devint capitaine effectif, et son zèle s'en accroît. En 1749, il assemble la Compagnie au corps de garde, fait reviser les rôles, rendre les comptes et exercer la troupe; puis, devant sous peu résigner son commandement, il veut donner une preuve nouvelle de son attachement à son corps. Après les peaux d'ours, les peaux d'âne : il introduit les tambours dans la compagnie, car jusqu'alors il n'y en avait point, et les *tambouriniers,* traités en artistes, reçoivent un gage de six batz pour fonctionner aux exercices, et de huit batz pour les revues; leurs baudriers sont recouverts d'une écharpe, et pendant que l'on est en veine de progrès et de dépenses, on raccommode le drapeau, qui était « extrêmement délabré ».

Jamais les tambours, instruments d'harmonie, ne soulevèrent de difficultés; on les remplace sans murmurer et l'on va avoir des questions autrement importantes à traiter; ce sont les antiques libertés garanties par les souverains et solennisées par leur serment *aux peuples,* qui vont être compromises. Voici comment.

Nous sommes en 1769 et le Conseil d'Etat projette d'établir un *piquet* ou levée d'hommes. Or, « après avoir mûrement fait les *réflextions*, la Compagnie a trouvé que c'était là une nouveauté qu'on lui demande. » Elle répond : « Qu'elle ne peut mieux fonder son refus qu'en se retranchant sur la pratique constamment suivie; c'est ce qui l'engage à mettre sous les yeux d'un chacun l'article 12 en fait d'armes, accordé par Son Excellence le comte de Metternich et ratifié par S. M. Frédéric I de glorieuse mémoire le 1 octobre 1708, qui concerne les milices bourgeoises de la bourgeoisie de Valangin. Le voici mot pour mot avec la demande des peuples et la réponse de Mr le plénipotentiaire du 13 mai 1709 : Comme depuis quelque temps, on a voulu étendre l'obligation sur ceux de Valangin sur le fait des armes, au delà de ce qu'ils sont obligés par leurs franchises, ils prient qu'à l'avenir ils ne soient plus inquiétés à cet égard. — Ils seront maintenus dans leurs franchises. »

« La Compagnie se tiendra constamment et invariablement attachée à une déclaration aussi sacrée que respectable et elle prendra occasion de protester contre toute innovation militaire, mais singulièrement contre le dernier règlement. »

Visite du colonel Lardy et du major Gaudot à la compagnie assemblée aux Petites-Crozettes; on fait lire l'arrêt du Conseil d'Etat. D'une voix unanime on lui répond : Que la Compagnie s'empressera toujours de remplir son devoir, même avec promptitude, pour le service de la Patrie, pour S. M. notre gracieux souverain, en tant que Prince de Neuchâtel et Valangin, que pour fournir son contingent à nos hauts alliés les Suisses, suivant les traités, tant que l'on n'étendra pas cette obligation au-delà de ce qui s'est pratiqué anciennement.

Il fallut céder cependant. Ce qui frappe dans cette affaire, c'est moins l'esprit conservateur des miliciens, leur méfiance des nouveautés, que ce profond attachement aux libertés octroyées et cette franchise toute montagnarde tempérée par le respect des puissances supérieures. Remarquons aussi combien nos ancêtres connaissaient leurs droits et leurs devoirs et n'omettaient pas, en se tenant au service de leur souverain, d'ajouter : en tant que prince de Neuchâtel et Valangin.

Qu'était-ce donc que ce piquet dont l'introduction répugnait si fort à la Compagnie de la Ferrière? Jusqu'en 1750 et 1768, l'autorité désignait les compagnies *d'élection*, c'est-à-dire celles que l'on mettait sur pied les premières en cas de danger. Les nouveaux règlements prévoyaient sous le nom de *piquet*, l'appel immédiat et rapide d'un certain nombre d'hommes d'élite désignés à l'avance et choisis parmi les plus vigou-

reux, les plus jeunes, les célibataires de chaque compagnie et représentant la cinquième partie de son effectif.

Cette innovation, acceptée sans opposition dans trois départements, ne fut combattue que par le bataillon de la Chaux-de-Fonds, par respect des franchises. Et pourtant le colonel Lardy rappelait « que cela se pratique dans le reste de la Suisse, notre bonne Patrie, aux usages de laquelle il nous convient si fort de nous conformer. »

Ce qu'était l'instruction militaire, nous le savons par les règlements du XVIIIme siècle; comment on les appliquait, on en jugera par ce qui suit.

Dans une amodiation du corps de garde, en 1772, il est dit : On a observé que la trop grande activité à agrandir le jardin outre ce qu'il était anciennement, il est devenu presque impraticable pour y exercer la compagnie, à tel point que l'on ne peut faire défiler la compagnie commodément à l'entour du corps de garde, à moins que de passer sur les carreaux du dit jardin; c'est pourquoi il est réservé qu'il devra y avoir une allée de gazon de dix à douze pieds de largeur depuis la muraille du corps de garde, du côté de vent, jusqu'au jardin.

Il nous est difficile de nous rendre compte de ce que les marches et manœuvres devaient être pour une compagnie de 100 hommes se mouvant dans une allée de jardin large de douze pieds! Aussi peut-on admettre qu'il ne s'agissait que de l'instruction élémentaire, alors que l'on avait à proximité une route et de vastes pâturages.

Le remède à ces conditions désavantageuses va être trouvé. L'initiative en est prise par les deux premières compagnies du bataillon; elles font, en 1787, l'acquisition d'une place d'armes et invitent la troisième compagnie à y prendre part. L'offre est examinée, pesée et mûrie; on constate qu'en effet l'espace manque pour passer les revues, que l'on doit attendre que les saisons soient faites pour manœuvrer dans le terrain; néanmoins on refuse de se joindre à l'acquisition de ce qui est encore aujourd'hui la place d'armes de la Chaux-de-Fonds, et dont le coût a été de 2,771 écus.

Le terrain choisi n'est pas sur le district de La Ferrière, et la compagnie ne se croit pas obligée d'aller exercer hors de son district! Tel est le motif invoqué, tel est un de ces exemples du vieil esprit étroit qui avait déjà fait repousser l'innovation du piquet. On revient plus tard à de meilleurs sentiments, car on voit qu'en 1819 la Société qui a succédé à la compagnie, noyée dans la nouvelle organisation militaire, est requise de participer à l'établissement d'une route arrivant par la

Combe à la place d'armes. Pour prouver que rien de ce qui intéresse le militaire ne lui est indifférent, la société souscrit quatre louis. S'agissait-il de la rue de Gibraltar? C'est probable; mais en même temps on reconnaît que l'ancienne route (la rue actuelle de la Place-d'Armes) est impraticable et qu'il faut y donner une largeur de seize pieds entre le Lion-d'Or et Isaac Vuille, et l'on souscrit deux louis.

Retournons de quelques années en arrière pour mentionner un fait destiné à compléter les mesures prises par les gouverneurs de Natalis et de Lentulus pour réorganiser nos milices et réveiller le goût militaire. Nous le trouvons dans les plumitifs de la Commune de la Chaux-de-Fonds de 1785.

Les gouverneurs de Commune ont dit que les capitaines du bataillon de la Chaux-de-Fonds les ont prévenus que la Seigneurie leur a donné des drapeaux neufs; ils ont l'intention de placer les vieux dans l'église, à l'instar des autres Communes et comme l'a fait dernièrement celle du Locle; les capitaines ont fait faire un écusson aux frais des compagnies: il leur paraît que vu qu'il y a des compagnies qui n'ont pas de fonds, la Commune pourrait y contribuer pour quelque chose. — La Commune se charge des crochets pour les drapeaux et du blanchissage de la muraille contre laquelle ils doivent être placés. — La revue du bataillon allant avoir lieu, les gouverneurs sont chargés de trouver une place convenable en consultant les officiers.

La cérémonie eut lieu, et c'est sans doute lors de l'incendie de 1794 que nos vieux drapeaux ont disparu. Sans doute ils n'avaient pas été troués par les balles et la mitraille, n'ayant pris part à aucune autre campagne que celle de Villmergen, mais ils étaient quand même le signe de ralliement patriotique de nos anciens corps de troupe; sous leurs plis ondoyants, nos pères, comme les Neuchâtelois du XVme siècle, auraient certainement fait vaillamment leur devoir.

La Révolution française, les guerres de l'Empire, tous ces grands événements préoccupaient chacun; aussi devons-nous constater l'absence de tous procès-verbaux depuis les dernières années du siècle précédent jusqu'en 1807. Un des derniers signes de vie donnés par la brave compagnie avant ces symptômes de décadence, mérite d'être signalé. L'incendie vient de ruiner la Chaux-de-Fonds et la compagnie fait un don de 403 livres 4 sous à son capitaine, Frédéric Dubois, dont la maison avait été brûlée.

Nous tombons sous la domination d'Alexandre Berthier; que vont devenir les capitaux de notre compagnie, soit 1,535 écus petits, 19 batz

21 crutz? On décide de les remettre à la Chambre de charité de la Chaux-de-Fonds, mais, est-ce prévision de ce règne éphémère? on se réserve de les réclamer, cas échéant. C'est ce qui eut lieu.

Après 1815, la compagnie comme telle est dissoute et elle se transforme en une société, que nous voyons en 1816, l'année du cher temps, donner 100 livres pour l'approvisionnement de grains par l'Etat.

Sommée de remettre ses fonds au gouvernement, la compagnie se débat, mais c'est la lutte sans espoir; la décadence est là, la mort va venir. Le matériel est abandonné au département militaire; quant aux capitaux, on obtient de les verser à l'établissement de travail des petites filles.

C'est ainsi que finit, en 1821, par un acte de charité, ce qui fut la Compagnie de la Ferrière.

E. PERROCHET.

LA COMMUNE D'AUVERNIER

DURANT L'EPOQUE MODERNE

(Suite et fin — Voir la livraison d'octobre 1895, page 272)

Ce revers n'était pas dû uniquement au fait que le service de sûreté avait manqué. Car le Conseil d'Etat, désagréablement surpris, ayant demandé un rapport officiel à ce sujet au colonel Petitpierre, celui-ci signala (27 juillet) les faits suivants :

Au pont de Seiss, ses troupes avaient été les plus exposées pour en ménager d'autres, plus à portée cependant de défendre ce passage ; — après la défaite, il avait envoyé au quartier général le lieutenant-colonel Chevalier pour représenter l'état de dénuement et de maladie auquel un grand nombre de ses soldats, de ses officiers même étaient réduits, et pour demander que les blessés et les malades fussent dirigés sur des lieux rapprochés pour s'y rétablir, mais sans succès; — qu'avant l'affaire de Seiss déjà, au camp de Mayengren, pendant un temps très mauvais, la moitié de ses hommes avaient été laissés sans tentes plus de 36 heures, tandis que tous les autres corps de l'armée bernoise en étaient pourvus ou avaient été mis en cantonnement.

Tout cela venait du mécontentement éprouvé par LL. EE. en voyant les Neuchâtelois refuser de marcher. Exaspérés de ce qu'on les traîtât

ainsi, les *Britchons* se répandaient en paroles amères et en malédictions contre les Bernois ; il y eut des désordres et des actes d'insubordination ; quelques soldats se mirent à piller, d'autres désertèrent ; il fallut en mettre au cachot et même en passer par les baguettes. Tous demandaient leur remplacement, et les Communes, mécontentes aussi, appuyaient leurs réclamations.

On trouve des traces de ce mécontentement dans les archives d'Auvernier : c'est un arrêté du 26 juillet, signé *Marval*, intéressant à plus d'un point de vue :

« Sur les remontrances qui ont été faites de la part de plusieurs Communautés et particuliers de cet Etat, aux fins qu'il plût à la Seigneurie de faire des rechanges de soldats qui sont à présent dans les troupes du secours envoyé à LL. EE. de Berne, — Messieurs du Conseil d'Etat, voulant faire connaître l'attention qu'ils ont de faire du bien aux sujets de S. M. et de leur procurer tout le soulagement qu'il est possible, ont écouté favorablement ces remontrances.

« Mais afin de ne rien faire qui ne soit convenable au bien de l'Etat et au secours que S. M. donne à LL. EE. de Berne, il est enjoint à tous les châtelains et maires de cet Etat d'ordonner incessamment à tous les gouverneurs des Communautés de leur ressort, de faire un rôle ou dénombrement de tous leurs communiers et habitants, et de marquer fidèlement et exactement la qualité, l'âge et la famille d'un chacun, s'ils sont pauvres ou non, s'ils ont père, mère, frères, sœurs et la quantité d'enfants ; — ensuite de quoi ils auront soin de marquer s'ils sont du premier, du second ou du troisième détachement, ou des restants, — lequel rôle les dits gouverneurs feront sans aucun retard, de l'avis des Communautés autant qu'il sera possible, ou des conseils des Communautés où il y en a ; — et afin que le dit rôle se fasse d'autant mieux, les dits gouverneurs y interpelleront les capitaines de milices, auxquels il est aussi ordonné d'envoyer, conjointement avec les dits gouverneurs, un rôle particulier de tous les autres officiers et soldats de leurs compagnies, comme aussi de leur âge, de leur taille et de leur capacité pour le service, en les distinguant séparément et suivant leurs villages.

« Lesquels rôles ainsi faits seront apportés à Mr Chambrier, conseiller d'Etat et Maire de Neuchâtel, par l'un des gouverneurs des dites Communautés et le lui remettra d'abord et sans retard, afin que l'on puisse vaquer à faire les dites recharges le plus tôt qu'il sera possible.

« Donné à Neuchâtel, le 26 juillet 1712. »

Le jour avant celui où le Conseil d'Etat ordonnait ces mesures, le 25 juillet, avait lieu la bataille de Vilmergen, favorable à Berne et où les Neuchâtelois prirent leur revanche de l'affaire de Seiss. LL. EE. demandèrent aussitôt l'envoi d'un 3me détachement qui fut levé. Auvernier, cette fois, ne fournit que 5 hommes. Et encore, nous l'avons dit, n'allèrent-ils pas au-delà de Payerne. Au moment du départ, le lieutenant-colonel Chevalier reçut l'avis que la paix venait d'être conclue à Aarau, le 9 août.

Le 18 et le 21 août, les Neuchâtelois rentrèrent en deux corps chez eux et furent immédiatement licenciés. — Les 21 soldats d'Auvernier rentrèrent sains et saufs dans leurs foyers. Il n'en fut pas de même des

contingents de communes voisines. Ainsi Cortaillod y perdit le capitaine Humbert Mentha, tué le 25 juillet de même que le lieutenant Challandes, de Fontaines.

IX

En parlant des réclamations faites en 1831, on ne saurait omettre celle concernant *la liberté de la chasse*. Les Neuchâtelois ont été, tous et toujours, très ardents à réclamer cette liberté. A les entendre, nuls plus qu'eux et... Nemrod n'ont été de grands chasseurs devant l'Eternel.

Les communiers d'Auvernier n'ont pas échappé à ce travers d'esprit. Bien avant les évènements de 1831, ils s'adressaient (le 19 février 1767), de concert avec les autres bourgeois externes de la Côte et ceux de la châtellenie de Thielle — et sous la signature de leur gouverneur, Abram Perrochet, — à un commissaire royal déjà, à M. de Derschau, représentant spécial et ministre plénipotentiaire du roi, à Neuchâtel, pour lui exposer entre autres le grief suivant :

« Nous avons fait de réitératives et très humbles *remontrances* à MM. du Conseil d'Etat, au sujet du mandement publié, il y a trois ans, par lequel il est défendu à tous les sujets de cet Etat de chasser pendant environ la moitié de l'année, durant dix ans, — sans que jamais MM. du Conseil d'Etat aient daigné faire attention à nos représentations, ni encore moins nous donner de réponse satisfaisante à ce sujet, quoique nous ayons des titres authentiques accordés par le souverain, qui nous accordent la liberté de chasser en tout temps, — comme les deux placets que nous avons pris la très respectueuse liberté d'écrire à S. M. le démontrent clairement, sans cependant avoir eu le bonheur de recevoir de réponse sur leur contenu, et ignorant même s'ils sont parvenus au Roy; — c'est pourquoi nous nous donnons l'honneur de vous en présenter des copies, s'il plaît à V. E. d'y jeter un regard favorable. »

C'était le moment des troubles causés par la ferme des recettes. Trois conseillers d'Etat venaient d'être suspendus, et, en s'adressant au commissaire du roi, en ces termes amers et peu gracieux pour le Conseil d'Etat, nos gens se croyaient assurés d'un plein succès.

Or, Derschau répondit le 31 mars suivant :

« J'exhorte les réclamants à se soumettre au règlement fait pour la chasse. Le Roy veut et entend qu'il soit respecté, comme un effet de son amour paternel pour ses peuples, à qui il veut ôter ce moyen de se ruiner de santé et de fortune, comme la chasse l'a fait à prouver à tant de pauvres malheureux de ce pays, qui ont été réduits dans la dernière misère. »

L'effet de cette réponse fut celui d'un seau d'eau froide dans le dos, une stupéfaction courroucée.

Les délégués d'Auvernier se rendirent chez M. Sergeans, major et justicier à Peseux, qui en écrivit immédiatement aux Externes de la Châtellenie. La réponse de ces derniers est conservée aux archives d'Auvernier; je la transcris ici, car elle est amusante et curieuse. Datée de Saint-Blaise, 13 avril 1767, elle est signée *Prince dit Clottu.*

« Monsieur Sergeans.

« D'abord après la réception de la vôtre, j'en fis part à plusieurs membres du Conseil de la bourgeoisie (*des Externes*) et il s'assembla hier, après le catéchisme, où l'on vit avec beaucoup de plaisir votre zèle patriotique. Je fis lecture des réponses de M. de Derschau à nos griefs. Quand il fut question de celle concernant la chasse, *qui nous a tant occasionné d'entrevues*, M. le maître-bourgeois d'Avoine croyait bonnement que je badinais et que son contenu ne pouvait être tel...

« Vous pouvez vous figurer de la surprise dans laquelle une réponse semblable pouvait nous jeter... L'on se rendra six députés de la Châtellenie, pour se conformer à vos prudents avis que l'on respectera toujours et que nous tâcherons de mériter [1], et cela, jeudi prochain, aux *Treize Cantons*, à neuf heures du matin, pour voir, conjointement avec vous, Messieurs, le parti que l'on doit prendre sur nos communes alarmes, et tâcher, une fois, de trouver le moyen d'y mettre fin.

« Je vous dirais ici en passant que *l'on ferait bien de se mettre avec MM. de Valangin,* moyen que si l'on pouvait obtenir du Roy serait le seul à nous tranquilliser. »

La conférence en question eut lieu à Peseux, le 16 avril. Les événements se précipitaient, et bien qu'on fût à deux doigts d'une demi-révolution et qu'après le meurtre de Gaudot, d'autres affaires plus graves, semble-t-il, devaient occuper les Neuchâtelois, la liberté de la chasse leur tenait si fort à cœur, que la question fut reprise et très sérieusement.

Le 13 avril 1768, le gouverneur de Lentulus finissait par répondre aux demandes des Corps et Communautés, par un long factum, leur disant que « présentement, S. M., par une grâce paternelle, voulait bien accorder de chasser à tous les sujets de l'Etat qui n'en avaient pas eu le droit, *mais toujours sous les réserves qu'on n'en doit pas abuser.* »

Cette affaire n'était pas définitivement réglée, puisque, comme on sait, soixante ans plus tard, elle faisait l'objet des délibérations de la grande assemblée du 7 février 1831, à Valangin, où les 76 députés des Communes décidaient de demander entre autres *la liberté absolue de la chasse.*

La liberté absolue de la chasse!... Les Neuchâtelois l'ont obtenue du prince Frédéric-Guillaume IV, en 1842, mais l'ont perdue après 1848. La reverront-ils jamais?... C'est peu probable. — Les Conseils d'Etat de la République ont répondu à ceux qui l'ont réclamée, exactement comme le commissaire royal de Derschau le faisait en 1767, ce qui est assez piquant :

« Amés et féaux. Nous voulons vous ôter les moyens de ruiner votre santé et votre fortune; la loi que nous avons élaborée ne vous donne pas la liberté de la chasse, bien au contraire, parce que cette loi est un effet de notre amour paternel pour vous... »

... Et comme leurs grands-pères du XVIIme siècle, MM. Sergeans, Prince-dit-Clottu et consorts, les Neuchâtelois d'après 1848 se sont inclinés... — Est-ce un mal?... Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet; mais la question nous semble tranchée fédéralement par le Code des Obligations, art. 66.

Fritz CHABLOZ.

[1] On voit que les gens de la Côte agissaient ici comme *Vorort*.

ORIGINE DE LA PROMENADE DITE DES ZIG-ZAGS

A NEUCHATEL

Dans son numéro du mois d'août dernier, le *Musée neuchâtelois* a publié une planche de l'éboulement qui a provoqué la création de la promenade des Zig-zags ; elle était accompagnée de quelques lignes explicatives concernant cet accident qui serait survenu au printemps de 1835 ou 1836.

Cet éboulement étant un souvenir de mon enfance, souvenir si vif que j'ai encore devant les yeux le site, avant et après la chute du rocher, j'ai été conduit à faire des recherches pour en fixer exactement la date et pour donner des renseignements sur tout ce qui s'y rapporte. Je remercie M. Jacot-Seybold, secrétaire du Conseil communal, et M. Fritz Chabloz de leur très obligeant concours.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, il importe de se rendre compte de l'état réel de l'Evole au commencement de notre siècle. C'était jusqu'à Serrières un rivage rocheux, escarpé, sans aucune route; celle qui existe actuellement date de 1822. Auparavant, on tenait à rendre ce côté inaccessible pour la défense de la ville, qui ne communiquait avec Auvernier et Serrières que par le chemin de Maillefer et la porte du Château. La route de l'Evole, ou route Neuve, une fois ouverte, permit, dans le voisinage immédiat de la ville, l'exploitation de carrières pour les constructions de cette époque, en particulier l'érection du Gymnase et la création du sol sur lequel il repose et qui fut pris sur le lac.

On lit dans le *Constitutionnel neuchâtelois*, du 18 avril 1835, l'entre-filets que voici :

Jeudi, 16 avril dernier, à 9 heures et demie du soir, le rocher qui borde la route (neuve) de Neuchâtel à Serrières, près de l'Evole, a éboulé sur une largeur d'une centaine de pieds et a couvert la route de ses débris. Deux personnes qui s'y trouvaient en ce moment, prévenues à temps par la chute de quelques pierres, ont réussi à s'échapper. La chute du rocher a failli entraîner celle de la route supérieure (de Peseux) qui a d'assez fortes fissures. L'état intérieur des rochers qu'elle a mis à découvert obligera sans doute à faire ébouler ce qui en reste, afin de parer à de nouveaux accidents.

L'accès de la route de l'Evole devra être quelque temps interdit.

Je me souviens d'avoir entendu de la bouche du messager de la fabrique d'indiennes, de Boudry (de MM. Bovet), qui, tous les soirs, après sa journée faite, s'en allait à pied chercher les lettres à la poste de Neuchâtel, qu'il venait de passer lorsque les rochers s'effondrèrent derrière lui avec un fracas épouvantable, rendu plus effrayant encore par l'obscurité qui l'environnait. Ignorant ce qui se passait il courut tout d'une haleine presque jusqu'à Boudry, où il arriva encore tout tremblant.

Le théâtre de l'accident était une carrière dont l'exploitation avait été poussée trop avant, car sur une assez grande étendue le rocher était coupé à pic, presque jusqu'au mur bordant au sud la route de Peseux. On n'avait pas réfléchi que les assises du néocomien s'inclinent vers le lac et, qu'entre elles, sont des lits d'argile qui, délayés par la pluie ou la fonte des neiges, facilitent le glissement dès que ces couches ne sont plus soutenues. Il fallait donc se hâter de prendre des mesures énergiques, déblayer la route obstruée, faire tomber ce qui menaçait ruine et soutenir le reste.

C'est ce que firent les magistrats de la ville assemblés à l'extraordinaire, le vendredi 17 avril, à 6 heures du matin.

Voici comment la chose est présentée dans le Manuel de MM. les Quatre-Ministraux :

Un éboulement considérable ayant eu lieu la nuit dernière dans la propriété de M. le Trésorier général de Montmollin à l'Evole, par suite des excavations ou exploitations de carrières qu'il y a fait et y faisait faire encore, et cet éboulement ayant couvert la route de l'Evole d'une immense quantité de décombres, jetté dans la vigne inférieure le mur de soutènement, et la chute ayant mis en quelque sorte au bord d'un précipice la grand'route supérieure ou de France, sur laquelle des fentes se sont formées. Le magistrat a été assemblé dès 6 heures du matin, et, après un premier examen, où était présent M. Favre, président de la Commission des bâtiments, on l'a chargé d'assembler cette commission, en lui adjoignant celle des alignements, composée d'hommes de l'art, pour faire un examen sérieux des effets de ce désastre et de tout ce qu'il y a à faire dans l'intérêt de la sûreté publique actuelle et future, et pour le rétablissement des routes, attendu que celle de l'Evole est impraticable et que celle de France n'est pas sûre et exige des travaux et mesures de précaution d'urgence. En attendant et dès le moment de cet accident, des barrières ont été placées pour empêcher le passage des voitures.

A 8 $^1/_2$ heures. — La Commission des bâtiments et alignements a été entendue sur un premier examen qu'elle a fait, et dont il résulte qu'il y a danger imminent pour la route supérieure et danger de déblayer la route inférieure, à cause de la chute des rochers supérieurs, qui ne sont que suspendus en quelque sorte, se trouvant par la faille ou cessation du rocher, sans lien qui les retienne d'une manière solide. Et que les premiers travaux à exécuter sont de faire descendre ces rochers et de sonder ceux, soit le sol sur lequel repose la route supérieure. Et pour cela qu'il y aura nécessité de démolir le mur et parapet de cette route et de la creuser, du même côté, dans la partie dont la surface est fendue. La Commission voulant au surplus continuer son examen.

On fait note ici que M. le Trésorier de Montmollin a déclaré aux membres de la Magistrature, avec lesquels il s'est rencontré sur les lieux de ce désastre, qu'il s'en rapportait entièrement à l'administration pour tout ce qu'elle jugera convenable et nécessaire de faire dans l'intérêt de la sûreté publique, sa propriété étant dans ce but à la disposition de l'administration.

Le lendemain nouvelle séance, dès 7 heures du matin, présidée également par M. Alex.-Aug. de Rougemont, maître-bourgeois en chef. — Nouveau rapport de la commission des bâtiments, sans aucun renseignement nouveau, si ce n'est que M. de Montmollin, qui avait été invité à se rendre dans l'assemblée, se trouvant incommodé, M. le maître-bourgeois de Montmollin, son fils, a déclaré expressément en son nom qu'il ratifie ce qu'il a dit hier, qu'il s'en rapporte entièrement aux mesures que prendra l'administration, sans qu'il soit besoin d'aucune visite juridique pour constater l'état des lieux et l'étendue du désastre actuel et de leurs conséquences, s'en rapportant à ce sujet à la commission des bâtiments et des alignements, sans préjudice à la question des frais qui en résulteront, sans que M. de Montmollin puisse se prévaloir de ce qu'il n'aura pas été fait de visite et expertise juridique et d'exploit préalable.

On accorde à M. de Montmollin l'expédition de ce qui vient de se passer.

Dans la séance du 25 avril, on entend un rapport sur les travaux du déblaiement qui se font aux frais de la ville. Celle-ci disposera des matériaux tombés sur la route et en joran (nord) et, lors du règlement des frais, en bonifiera M. de Montmollin, à raison de 3 batz le char, selon son offre. On renonce à faire appel aux attelages de la ville pour hâter les travaux.

Enfin, le 29 avril, M. Favre annonce que la route de l'Evole est rendue à la circulation et que le sondage fait au-dessous de la route de France donne la certitude qu'on peut, sans danger, en réédifier le mur et le parapet.

Ce n'est que dans le mois d'octobre qu'on parvient à connaître le total des frais causés par cet accident; ils s'élèvent à L. 2258.2 soit 3387 francs, et sont à la charge de M. de Montmollin. Toutefois la ville serait disposée à lui en faire remise s'il consentait à lui abandonner ce terrain bouleversé, dont on prévoit qu'il serait possible de tirer parti en l'arrangeant en aisance publique par l'établissement d'un sentier de communication entre la route de l'Evole et celle de France.

Le propriétaire paraît disposé à accepter ce marché, mais il demande, en outre, l'abandon de L. 2000, soit 3000 francs, dont sa

propriété de l'Evole est grevée pour prix des attérissements du bord du lac, selon l'acte d'accensement fait il y a peu de temps.

Sans rien conclure, on décide d'attendre jusqu'au printemps, pour s'assurer des effets du gel et du dégel sur ce sol dont la solidité est douteuse.

Le printemps venu, nouvelle alarme ; une fissure large de trois pouces s'est manifestée le 11 mars 1836 sur la route de France, à l'est de l'éboulement de l'année précédente, et menace, si un glissement se produit, la maison Pettavel [1] (aujourd'hui au Dr Nicolas). « De grands malheurs sont à redouter. » Aussi MM. les Quatre-Ministraux sont-ils convoqués en séance extraordinaire, ainsi que M. de Montmollin qui paraît fort ému, et « prie le magistrat de pourvoir à tout ce qu'exige la sécurité publique et à tous les travaux de défense sur sa propriété, se soumettant comme la première fois à tous les frais auxquels l'administration jugera qu'il est tenu. »

On ordonne avant tout d'interdire la circulation même des piétons sur la route de l'Evole et de placer des factionnaires à ses avenues.

Cette menace de nouveaux glissements n'eut pas de suites ; grâce aux travaux intelligents entrepris sur l'heure, la route fut bientôt libre, mais sous l'active surveillance de l'autorité.

Ce dernier épisode eut peut-être pour effet de hâter la conclusion définitive de la convention avec la famille de Montmollin, dont le chef venait de mourir. Le 13 juillet 1836, l'acte d'acquisition pour le prix de 3000 francs fut signé, et le gouvernement eut l'amabilité de faire la remise des lods.

Dès lors, et jusqu'en 1838, on s'occupa à donner une forme régulière au chaos de l'éboulement, dont la pente fut ramenée à 45° ; on y porta de la terre ; des sentiers bordés de haies de troëne y furent tracés ; enfin, pour lui donner de la consistance, le talus fut revêtu de gazon « pris dans le pâturage de Pierrabot-dessous, près du puits Godet. »

Ainsi fut parachevée cette promenade qui devint par sa nouveauté une des attractions de notre ville, et qu'on a comparée, pour sa structure singulière, aux *Djiardinetti* de Gênes. On y planta des arbres et on y installa, à l'abri du vent du nord et de la bise, des bancs qui seront toujours visités par les amis des vues étendues et par les admirateurs des beaux couchers de soleil.

L. Favre.

[1] La maison Diacon n'était pas encore construite.

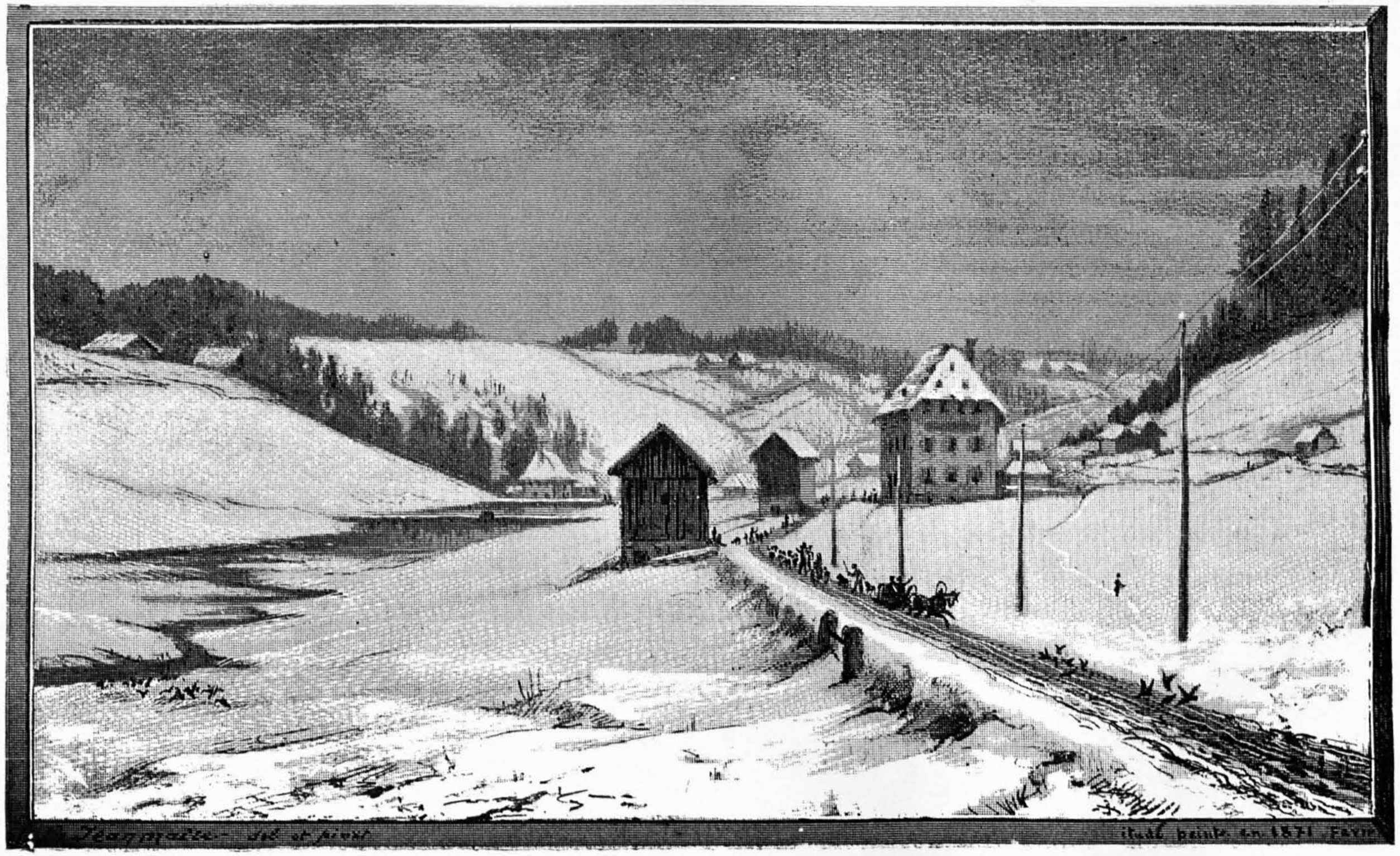

LES ÉTANGS ET LE COURS DE LA RONDE

Route des Cornes-Morel N° 43

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

HISTOIRE D'UN RUISSEAU

(AVEC PLANCHES)

Travail lu dans la réunion de la Société d'histoire, à la Chaux-de-Fonds, le 15 juillet 1895.

Né sur les tristes bords de la Ronde, j'en connus les détours dans les prés marécageux, aux pieds des murs de l'ancien cimetière, où coassaient les grenouilles et croassaient les corbeaux.

C'étaient là les seuls concerts qui frappaient l'oreille, et la vue n'était guère plus réjouie par le paysage : une eau boueuse, des terrains tourbeux, une herbe d'un vert foncé sur laquelle tranchaient les tons jaunes du pissenlit.

Il est des lieux admirables dans lesquels notre âme ne s'acclimate jamais ; il en est de pauvres et de désolés qui nous attirent et nous retiennent pour la vie : c'est le cas pour ceux où s'écoula ma première enfance.

Je revois, comme au temps de ma jeunesse, le paysage monotone qui se déroulait sous mes yeux. De l'est au sud, la crête uniforme des sombres sapins ; l'affreuse route des Cornes-Morel (le nom est déjà laid) tantôt poussiéreuse, tantôt recouverte de boue ou de neige, avec ses hordes de bouchers poussant devant eux leurs victimes aboyées, mordues par de gros chiens, et encore martyrisées par les enfants du quartier.

A l'ouest, les silhouettes du clocher de mon village et les toits rouges de ses maisons banales, semblables aux joujoux de Nuremberg. Au premier plan le cimetière, où des regrets, plus ou moins sincères, s'exprimaient par des devises et citations bibliques sur des tombes ornées de clinquantes verroteries, de colonnes brisées, d'urnes renversées, de couronnes en fer-blanc vernies. Tout ce bizarre assemblage de symbolisme m'impressionnait alors, et la nature me consolait déjà par ses fleurs et ses lointains ; au fond s'élevaient les pentes boisées et le sommet chauve de Pouillerel. Vers le nord-ouest, une belle demeure du XVIIIme siècle, les « Arbres », où il y avait en effet de beaux arbres qui devinrent il y a quelques années les victimes d'un vandalisme affligeant.

Dans les prés uniformes, deux vieilles fermes qui conservent encore aujourd'hui leurs toits de bardeaux, et d'où sortaient à certaines époques des vaches rouges, blanches ou noires agitant leurs clochettes.



Jamais cependant elles ne s'abreuvaient aux eaux de la Ronde, très pures à sa source, mais qui plus loin devenaient malsaines par des additions multiples que nous n'analyserons pas.

Plus au nord le nouveau cimetière, la Charrière et ses cabarets spéculant sur le retour des enterrements ; au-delà se montraient les noires forêts des Combes du Valanvron et de la Joux-Perret, avec, à droite, les jolies campagnes Girard, le Chemin-Blanc, la route du Vallon de Saint-Imier, des Franches-Montagnes, et au-dessous, à l'entrée des Combes, les moulins, la scierie, les abattoirs et les étangs fermant la vallée ; ils étaient séparés par une digue ; deux écluses retenaient ou facilitaient l'écoulement des eaux qui, après avoir fait marcher moulins et scierie, disparaissaient subitement sous terre pour s'épurer et former, quelques lieues plus loin, les sources de Biaufonds sur le Doubs.

Le soir, un brouillard opaque descendait sur la prairie marécageuse, produisant au clair de lune des arcs-en-ciel d'un effet fantastique.

A sa naissance, le ruisselet s'appelait la Fontaine-Ronde, prenait le jour aux portes du grand village, au-dessous des bains actuels de la rue de la Ronde, à laquelle il donna son nom, longeait les murs du vieux cimetière, passait sous un pont voûté et se plaisait à retarder sa course par des méandres variés et de continuels retours sur lui-même ; il voulait prolonger le cours de son existence et semblait redouter l'endroit où il allait se perdre dans les sombres profondeurs de l'*emposieu* — qui l'attendait déjà à un quart d'heure de sa source.

Vraiment, c'était mourir trop jeune, c'était un séjour par trop court sur la terre : à peine le temps de briller au soleil, de fertiliser quelques misérables arpents de terre, de moudre quelques boisseaux de farine et fendre quelques planches.

C'est sans aucun doute le raisonnement que tint le ruisselet après des siècles de soumission absolue ; car un jour, las d'être mal partagé

et profitant des négligences administratives, il fut pris d'un soudain amour de liberté, se révolta, combla de matières l'*emposieu*, déborda et imposa à la Municipalité de la Chaux-de-Fonds un cours forcé qui trouva fort peu de crédit auprès de ses contribuables, — sauf chez un certain scieur de long qui en bénéficia radicalement... tout du long.

Mais, hélas ! la raison du plus fort est toujours la meilleure, et les velléités d'indépendance de notre ruisseau lui furent préjudiciables ; en effet, on le traita en anarchiste et, pour éviter le retour de pareils coups de tête, les gouvernementaux l'emprisonnèrent en l'endiguant et en l'envoûtant complètement. Cet événement fut la cause de grands changements.

Tout le cours de la Ronde étant canalisé, les utiles moulins et scieries disparurent ; et sous prétexte de brouillards continuels, les vieux étangs, autrefois poissonneux, furent supprimés avec leurs écluses, pour faire place à l'étang actuel, d'une vilaine forme carrée, entouré d'une haute palissade en bois plus laide encore, au travers de laquelle on peut voir naviguer quelques ridicules petits bateaux.

En hiver, l'étang sert au patinage, en été d'école... de marine ou de natation ; enfin cette modernité a donné naissance à la pinte traditionnelle, indispensable.

Le vieux cimetière, si poétique avec ses beaux ombrages, a été transformé, défiguré ; une route banale tirée au cordeau recouvre le ruisseau, nos édiles en ont banni le pittoresque pour toujours.

Adieu, petit ruisseau de mon enfance; pauvre opprimé, te voilà disparu pour toujours; tu fuis enterré sous de sombres voûtes entre le vieux et le nouveau cimetière qui empoisonne encore le cours de ton existence, et la lumière à laquelle tu aspirais est à jamais perdue pour toi. Peut-être, cependant, les arbres si correctement alignés sur la nouvelle route, arriveront-ils à percer de leurs racines ton étroite prison, et à te faire entrevoir un coin du ciel perdu pour toi !

En attendant, acceptons avec résignation les changements imposés par la force des choses, et reportons-nous quelques instants aux souvenirs que Fontaine-Ronde peut évoquer. Représentez-vous l'aspect de son cours à l'époque lointaine où cerfs, daims, loups, ours ou chevreuils venaient s'y désaltérer, alors que nos premiers Nemrods venaient s'y donner rendez-vous, et construisirent sur la hauteur voisine (où nous sommes aujourd'hui) la chapelle dédiée à Saint-Hubert, leur vénéré patron, autour de laquelle se groupèrent quelques huttes qui, avec le temps, se transformèrent en rustiques maisons aux toits de bardeaux, avec larges

cheminées en forme de crinolines ; plus tard, après l'incendie de 1794, en casernes industrielles recouvertes de tuiles ; et c'est ainsi que *le plus petit des ruisseaux fut la cause du plus grand des villages*.

La source de la Ronde en fut aussi une autre de démêlés et de disputes aux époques de la sécheresse, lorsque l'eau des pompes venait à manquer ; toutes les ménagères soutenues par leurs maris convergeaient des quatre points de l'horizon, flanquées de seaux, arrosoirs, tonneaux, seilles de bois et de cuivre, devant servir à renfermer la véritable eau-de-vie que fuyaient les « mistons » de la Chaux-de-Fonds. — Ici s'engagèrent entre paysans et horlogers des luttes homériques pour recueillir le précieux liquide : là se croisaient et s'entremêlaient les dialectes les plus divers, au milieu desquels sombrait le patois neuchâtelois ; c'est là que le naïf et pittoresque accent national de nos ancêtres fut étouffé par les sons rauques et gutturaux du *Berner Tustch*.

De cette tour de Babel montait encore le hennissement des chevaux, le beuglement des vaches ou le braiement des ânes chargés de transporter l'eau dans les campagnes les plus éloignées. Franchement, c'était un tableau à la hauteur et au goût des naturalistes ou réalistes de notre jeune école.

A propos de la sécheresse, j'ai gardé le vivant souvenir des nombreuses scènes qui se déroulaient auprès des cuves, des puits ou citernes, et qui obligeaient les propriétaires à les protéger contre les invasions nocturnes des paysans et de trop peu scrupuleux voisins. Au premier coup de pompe, ils sautaient hors du lit pour bondir au guichet de la fenêtre et s'écrier : « Qui est là ? Qui prend de l'eau ? — C'est moi ! — Qui, moi ? — Eh oui, Madame Cydalise, Adelaïde-Justine L'Eplattenier. — Connais pas, c'est bon. Allez à la Ronde : on n'a déjà pas assez d'eau pour faire la lessive et le samedi récurer, et arroser les choux.

Lorsque la sécheresse se prolongeait indéfiniment, les assauts nocturnes se multipliaient, et le propriétaire se voyait forcé de mettre un cadenas à la pompe, fixait dans le jour les heures pour la distribution de l'eau, et présidait très gravement à cette opération en pantoufles brodées, la tête couverte d'un bonnet également brodé, avec long floc pendant sur l'oreille ; on pouvait juger des goûts, des aptitudes, du métier, des passions et du patriotisme du juge, par les sujets représentés : c'était soit un cœur au milieu des roses et des pensées, ou deux mains se serrant tendrement, soit des colombes se béquetant, ou bien une tête de chien, de chat, de cheval, même de lion, ou des trophées de pipes avec

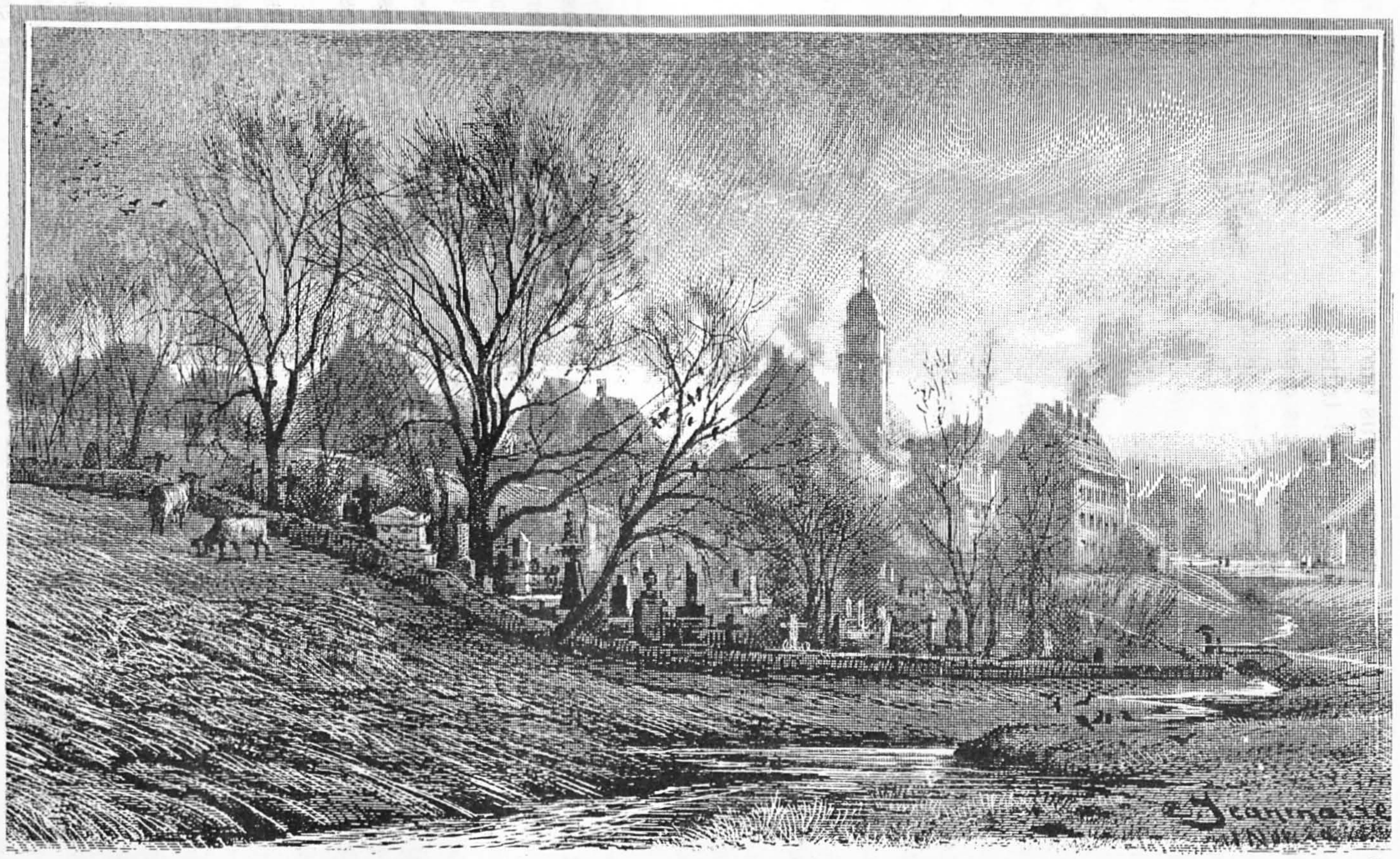

L'ANCIEN CIMETIÈRE ET LA RONDE AUX CORNES-MOREL

Chaux-de-Fonds

TYP. H. WOLFRATH & Cie, NEUCHATEL

blagues à tabac, ou bien encore des carabines avec l'écusson rouge, blanc et vert; ce dernier symbole avait l'avantage de vous signaler à l'autorité et de vous faire obtenir une place dans les fonctions publiques. Malgré toute cette pompe, le pauvre hère, taxé d'avarice, n'en dormait que moins, et les premiers rayons du jour le trouvaient occupé à approfondir sa... « question des eaux ». Une pince d'horloger fixée au bout d'une ficelle lui servait de sonde, et chaque matin il pouvait déclamer... « Et la sonde plonge et replonge en vain dans... une pompe sans eau. »

Souvent on tentait de forcer les cadenas pendant la nuit; en hiver c'était plus grave, car les mêmes dialogues, nasillés par les rhumes de cerveau attrapés dans ces courses nocturnes, pouvaient dégénérer en bronchite chronique. Et tout là-haut, dans le ciel bleu outremer foncé, les petites étoiles paraissaient sourire en clignant leurs yeux d'or, comme pour railler le malheureux auquel tout repos était supprimé.

Ces détails, aussi typiques qu'historiques, nous ont fait perdre de vue le cours de notre ruisseau après la tentative de révolution qui lui valut son funeste emprisonnement. Nous le retrouvons plus libre dans la vraie nature, à la Combe-des-Moulins, encore nommée ainsi pour en garder le souvenir. De belles forêts de sapins ornent toute cette partie du pays: à gauche se trouve le Valanvron, à droite la Joux-Perret. — (J'aime à citer ce dernier nom, celui de ma chère solitude jurassienne; car je lui dois par mes tableaux votre indulgence et votre bienveillante attention.)

Aucun Bædecker ne mentionne ce coin du Jura; vous n'éprouverez pas l'ennui d'y rencontrer des Anglais et Anglaises avec le traditionnel alpenstock, voyageant pour votre conversion; on ne vous y offrira pas de petites brochures pour le salut de votre âme. Inutile de prendre un guide; suivez le cours de l'eau, ce qui, actuellement, n'est pas toujours très facile, attendu qu'en été les orties, les ronces, y présentent de sérieux obstacles, aggravés par la chaleur et les piqûres des insectes.

L'entrée de la gorge attire, on prévoit qu'elle offrira des originalités, non seulement pour l'artiste descriptif ou impressionniste, mais encore pour le géologue, le botaniste et le photographe. Depuis plus de vingt-quatre ans ces paysages ont captivé mes crayons et mes pinceaux — comme vous pouvez vous en convaincre par l'exposition spéciale faite dans ce temple.

La Combe-des-Moulins, d'abord très étroite, s'élargit insensiblement chez Parel; les pentes — encore boisées — s'inclinent moins violem-

ment vers les bas-fonds où coule paisiblement la Ronde bordée de beaux pâturages; par ci par là quelques ponts rustiques en facilitent l'accès aux nombreux troupeaux.

Avant le passage des eaux, le Cercle montagnard choisissait cet endroit pour ses fêtes champêtres; la dernière eut lieu en 1876; j'étais revenu à la Joux-Perret après quelques années d'absence; le bruit de la fanfare montagnarde m'attira au bord des rochers qui dominent les Combes. Le coup-d'œil était réjouissant: quantité de drapeaux aux couleurs nationales flottaient au gré des vents, plusieurs attachés à la cime des verts sapins; une assemblée très nombreuse, très gaie, et dans laquelle tous les âges étaient représentés, animait le paysage; on y festoyait avec entrain. Je me souvins que mon père faisait partie du Cercle: cette pensée me poussa instinctivement dans la foule où s'agitaient les fraîches et brillantes toilettes des dames, décorant si bien le cadre qui les entourait, et qui me produisait l'effet d'un immense kaléidoscope.

Cet endroit présente en effet des paysages variés, recommandés aux amants de la nature; je vous en offre quelques exemples d'après mes tableaux; ils inspirèrent le robuste pinceau de M. Jules Jacot-Guillarmod. Son tableau du Musée de la Chaux-de-Fonds, prêté par l'Etat, a été choisi dans une de ces clairières jurassiennes.

Plus loin, l'excursion devient impossible, les eaux passent entre d'étroits rochers qu'il faut escalader et le ruisseau devient torrent. Aussi je vous proposerai de tourner la difficulté en remontant sur le plateau de la Joux-Perret pour reprendre l'excursion à l'extrémité nord.

Des hauteurs, la vue est très étendue sur la vallée de la Chaux-de-Fonds et du Locle, avec les sommités de Pouillerel, Sommartel, le Crêt-de-l'Ourra, du May-Prévost et du May-Musy. Ces deux dernières montagnes ferment l'horizon à l'ouest; leur nom est généralement inconnu, même des conseillers nationaux et des professeurs de géographie, nous instruisant plus longuement sur le Chimborazo et le Karakoram que sur la chaîne de nos montagnes environnantes.

Vers le nord-est, les Franches-Montagnes avec les villages de la Ferrière et les Bois, à l'est Chasseral avec la ligne dénudée de sa crête; dans le bas-fond des Combes, trois petits lacs. Après vous être reposé, avoir admiré ces points de vue, vous vous dévalerez par le sentier du Renard pour retrouver votre guide le ruisseau, bordé de puissantes fougères, de grandes campanules pouvant rivaliser avec celles du Caucase; votre persévérance vaincra encore quelques mauvais passages jusqu'aux Moulins-de-la-Roche, qui n'existent plus que de nom; en

revanche, il s'y trouve une belle source où viennent s'abreuver les vaches, et dans les bosquets de laquelle les ramiers roucoulent leurs soupirs langoureux.

Tout à coup la combe s'ouvre dans des terrains mouvementés, près d'un étang. C'est un paysage à la Gustave Doré ; il illustrerait admirablement l'Enfer du Dante. Avec toute l'élasticité de votre imagination, enroulez des serpents autour des nombreux sapins desséchés dans la vase, faites sortir de la fange des animaux apocalyptiques, et l'effet sera complet, avec les stridents sifflements dans les hauts arbres, et les émanations fortement gazées des eaux croupissantes où viennent se dissoudre toutes les tripes et les indigestes fondues au fromage du grand village.

Cependant ce cauchemar se dissipera par le bruit d'une joyeuse cascatelle qui sera bientôt canalisée ; elle égaie encore la seule habitation de ces profondes solitudes, dont la cheminée est unique dans l'art de la fumisterie. Cette vieille maison est habitée par un horloger-paysan et sa femme. Profitez pour obtenir quelques renseignements, faites-les causer ; ils vous amuseront par quelques récits caractéristiques dans l'accent du pays ; demandez-leur par exemple l'histoire d'une montre trouvée, avec détails à la clef, — ou celle de l'os dans l'estomac de la mulâtresse...

A quelques pas, un deuxième étang, complètement différent du premier et dont l'eau limpide reflète le ciel bleu, fait oublier les fatigues à l'artiste qui a osé venir jusque-là planter son chevalet. Si la foi transporte les montagnes, l'amour de l'art y transporte les peintres, et cet amour leur communique beaucoup de stoïcisme, une arme qui vaut certainement la fameuse mâchoire d'âne de Samson pour lutter contre les Philistins d'aujourd'hui.

Le troisième et dernier étang est à cinq minutes, enfermé dans les bois au pied d'une roche verticale qui surplombe ses bords ; nous sommes au-dessous de la Ferrière, dans le Jura-Bernois ; c'est là que fleurissait la contrebande à l'époque de l'ohmgeld.

L'excursion se continue jusque sur le Doubs, à Biaufonds par le lit du Croc, un véritable dédale de roches éboulées, de pierres roulantes, au sein desquelles les eaux se perdent complètement après la fonte des neiges et lorsque les pluies ont cessé.

Dans une de mes nombreuses excursions en 1890, on m'apprit aux maisons « le Fief » que des autorités de la Chaux-de-Fonds venaient d'être signalées, étudiant et mesurant dans le fond des Combes ; intrigué par cette nouvelle et à juste titre très alarmé pour le pittoresque de cette région, je me lançai à travers les éboulis et les rattrapai au lieu

dit « Cul-des-Prés » ; c'étaient MM. Léopold Maire, Hans Matthis et leurs collègues, qui étudiaient en effet les futures canalisations pour l'écoulement des eaux dans le lit du Croc.

Plusieurs projets sont à l'étude, on parle d'un tunnel creusé dans la montagne jusque sur le Doubs, dont les eaux de la Ronde, doublées de celles de l'Areuse, deviendraient le mince affluent.

(A suivre.) E. JEANMAIRE.

JEAN-JACQUES ROUSSEAU & FRANÇOIS DE CHAMBRIER

Les quelques fragments que nous allons mettre sous les yeux du lecteur sont empruntés, soit au journal intime de François de Chambrier, soit à des lettres adressées par lui à divers membres de sa famille et à d'autres correspondants. [1]

Né en 1739, François de Chambrier fut créé chambellan par le roi de Prusse en 1765. Homme de cour et de salon, il vécut beaucoup à l'étranger, surtout à Paris, où il mourut en 1781. Il s'intéressait à la littérature et aux arts, en particulier à la musique et à la peinture. Il s'essaya à la composition musicale et réunit une collection de tableaux, dont il reste encore quelques-uns au château d'Auvernier.

Il se rendit pour la première fois à Paris en décembre 1767 avec le colonel de Pury, qui avait si bien accueilli Rousseau à Monlési, quelques années auparavant. Pury allait chercher DuPeyrou, qui était auprès de Jean-Jacques, alors au château de Trye, où le prince de Conti lui avait offert un asile. Chambrier écrit de Paris, le 2 janvier 1768 : « J'ai reçu une lettre du colonel de Pury, qui est à Trye près de Rousseau et de DuPeyrou. Il me marque qu'il reviendra demain ici avec DuPeyrou, qui est en convalescence de sa goutte. »

Quelques années plus tard, Rousseau est venu se fixer à Paris, où il a repris son ancien métier de copiste de musique. Bernardin de Saint-Pierre l'a décrit dans son modeste intérieur d'ouvrier laborieux ; Chambrier va nous y introduire à son tour.

[1] Archives de Chambrier.

15 décembre 1773. — Vous me demandez des nouvelles de J.-J. Je vais le voir de loin en loin, et j'y fus pas plus loin qu'hier matin avec le prince Galitzin, qui désirait faire sa connaissance. Le bon homme est à un 5me étage, où une petite chambre à deux lits et une cuisine, qui sert de passage, composent tout son appartement. On ne le voit nulle part; du matin au soir il copie de la musique pour le tiers et le quart. Avec une ariette en poche, on entre chez lui, sous ce sauf-conduit, aussi librement que dans une boutique où l'on a quelque chose à commander. S'étant retranché à cette unique occupation, il passe des jours plus tranquilles et heureux que du passé. Je l'ai toujours trouvé de fort bonne humeur et se prêtant à la conversation, qu'il fait tout en travaillant. L'espèce de femme qu'on prétend qu'il a renvoyée est bien sa femme; ils vivent ensemble dans une parfaite harmonie. Madame fait le fricot, la chambre, les lits, puis vient tricoter auprès de son mari, au coin d'un très petit feu. Tout cela est charmant; nos Patriarches en usaient ainsi.

25 décembre 1773. — J'ai été voir J.-J. une couple de fois et en ai toujours été reçu fort poliment. J'en use cependant sobrement avec lui, pour ne pas me rendre incommode par de trop fréquentes visites. Pour le coup, je le crois heureux dans le genre de vie qu'il a embrassé; il est en paix avec tout le monde, et sans doute avec lui-même.

29 décembre 1773. — J'ai conduit le baron de Stroganow chez Rousseau, qui l'a reçu fort poliment et lui a dit qu'avec un introducteur tel que moi, il n'avait pas besoin de venir faire copier de la musique. Il m'a dit avoir retrouvé en entier un opéra sérieux de Pergolèse, intitulé l'*Olympiade,* qui est la plus belle chose qu'il connaisse. Il la copie pour qui veut l'avoir.

10 janvier 1774. — J'ai de nouveau été voir Jean-Jacques, qui a trouvé bon que je lui amenasse le prince Galitzin et le baron de Stroganow, ayant néanmoins chacun d'eux en poche un meilleur introducteur que moi, c'est-à-dire de la musique à copier.

Rousseau avait admis Chambrier dans son intimité au point de lui rendre parfois ses visites:

9 avril 1774. — J.-J. Rousseau est venu me faire visite ce matin. Nous avons causé ensemble près de trois quarts d'heure. Il m'a apporté un billet pour voir la répétition de l'opéra d'*Iphigénie*, de Gluck. Il a beaucoup regardé mon tableau de saint Jean-Baptiste, qu'il a trouvé infiniment beau, et m'a dit qu'aucun tableau du Palais-Royal ne lui avait fait autant de sensation que celui-ci.

6 mai 1774. — ... J'ai oublié de vous dire que je suis le plus joliment du monde avec J.-J. Rousseau, au point qu'il vient chez moi; c'est une faveur rare. Il est tout Gluck; vous le verriez dans un enthousiasme étonnant lorsqu'il parle de sa musique. Aussi ne manque-t-il pas une représentation de l'opéra, depuis que celui de Gluck est sur le tapis; car on a rendu à J.-J. ses entrées, qu'on lui avait ôtées par humeur lors de ses écrits contre la musique française. Il a même été remboursé, à cette occasion, des 2,000 francs qui lui revenaient pour avoir donné, il y a près de vingt ans, son opéra du *Devin du village.*

13 juin 1774. — J'ai été voir J.-J. Rousseau, qui m'a fait voir le premier acte de l'opéra de *Daphnis et Chloé,* dont il a fait la musique. Il m'en a chanté plusieurs morceaux, que j'ai trouvés infiniment agréables. Il n'a pas fait les paroles, mais il en dirige l'auteur, qui travaille d'après ses idées; je pense que c'est M. Lemierre. Cet opéra doit avoir quatre actes. Il s'était d'abord proposé

de le donner à l'opéra de Paris, mais il a changé d'idée; il dit qu'il y aurait trop peu de personnes capables d'en juger et qu'il n'y travaille que pour son propre amusement. Je lui ai demandé si un compositeur ne craignait pas d'en copier d'autres par réminiscence. Il dit que personne n'en est à l'abri, mais que si, sans s'en douter, on fait un passage qui soit de réminiscence, sa liaison avec d'autres indique alors qu'il y a du neuf et lui donne un caractère original, ce qui se fait aussi sentir dans les accompagnements, qui ne sont pas les mêmes.

22 juin 1774. — ... A propos de musique, je vois assez souvent Rousseau. Il m'a paru désirer avoir quelques airs russes, c'est-à-dire de ceux qui sont propres à la nation, tels que ceux que le peuple chante. Si vous vouliez bien m'en faire parvenir quelques-uns par une occasion, vous m'obligeriez. Il faudrait qu'ils fussent notés exactement et que les paroles soient sous le chant, avec la traduction en français. Comme Rousseau, dans son Dictionnaire de musique, remonte à l'origine de la musique chez toutes les nations, et qu'il en recherche les premières productions, vous lui ferez en cela beaucoup de plaisir.

Le Jean-Jacques musicien paraît avoir particulièrement intéressé Chambrier. Il revient sur le même sujet quelques jours après :

7 juillet 1774. — J'ai passé deux heures auprès de J.-J. Rousseau, qui a eu la complaisance de me chanter, en s'accompagnant du clavecin, plusieurs airs de l'opéra de *Daphnis et Chloé*. C'est une musique plus belle que le *Devin du village*.

Le 16 juillet, Chambrier écrit que Rousseau est venu de nouveau le voir, et note avec une légitime satisfaction cette « faveur signalée ». Il a chanté encore des airs de *Daphnis et Chloé*. « C'est dommage, ajoute Chambrier, qu'il ne veuille pas le donner au théâtre. Son parti est pris là-dessus, et il dit qu'il ne travaille que pour son propre amusement. »

Chambrier paraît avoir été moins heureux lorsqu'il parla à Rousseau de ses livres, sur lesquels le grand homme ne tenait pas à revenir. Voici, à ce sujet, quelques passages curieux :

10 septembre 1774. — J'ai aussi lu et médité l'*Emile* de J.-J. Cette lecture m'a rendu des plus heureux, et j'en ai extrait quelques notes pour les communiquer à Rousseau.

13 octobre 1774. — J'ai vu Rousseau, auquel j'ai voulu communiquer les notes que j'ai faites sur *Emile;* mais il n'a pas voulu y entendre, disant qu'il ne se mêle plus de ce qu'il a fait. Cependant, tout en remettant en poche mon cahier de notes, je lui ai fait quelques questions, auxquelles il s'est prêté, sur *l'amour de soi* ou *l'amour-propre :* car il est le premier qui en ait fait la distinction. L'amour de soi ne regarde que la conservation de notre personne, mais l'amour-propre est l'amour de soi dégénéré, c'est-à-dire par comparaison. Cette distinction peut être dans la nature, mais elle me semble trop subtile.

Je lui ai demandé s'il croyait les Anglais moins humains que les Français. Il trouve, comme moi, que les Français le sont moins que les Anglais; mais nous sommes convenus que ces derniers aiment plus l'argent que les autres. Il trouve que le Français a quelque chose de plus repoussant que l'Anglais

par son air à prétention, de dignité et de supériorité, qu'il affiche, au lieu que l'Anglais a plutôt quelque chose de simple et de modeste. Je lui ai observé que je pensais qu'il y avait toujours plus à espérer de sentiment chez un homme qui vit volontiers dans la retraite, se nourrissant de ses propres réflexions, que d'un homme dissipé et continuellement livré au tumulte de la société. Il a trouvé cela fort juste, et m'a dit là-dessus qu'on ne pensait point de la sorte ici, et que Diderot, pendant qu'ils étaient amis, écrivit dans un de ses ouvrages : qu'il n'y avait que le méchant qui aimât la solitude, ce qui est vrai dans un sens, si c'est le cœur qui soit solitaire en lui.

Ce passage est curieux. On se rappelle, en effet, que vingt ans auparavant, Diderot ayant écrit dans la préface du *Fils naturel :* « Il n'y a que le méchant qui soit seul », Rousseau, toujours ombrageux, vit dans ce mot une allusion dirigée contre lui. On voit qu'à la fin de sa vie, ce souvenir pénible n'était point effacé.

18 octobre 1774. — J'ai consulté Rousseau sur une édition de son *Contrat social* faite à Neuchâtel...

20 octobre 1774. — J'ai vu Rousseau, qui a visité l'édition du *Contrat social,* et en a rectifié lui-même plusieurs erreurs. Il m'a dit y avoir relu avec bien du plaisir ce trait indirect contre l'intolérance, où il fait parler un... (La phrase est demeurée inachevée.)

28 octobre 1774. — J'ai vu ce matin Rousseau, avec lequel je suis convenu de me trouver à l'opéra. Nous nous y sommes joints, et il m'a fait faire place à ses côtés. Nous avons causé d'*Orphée;* il m'en a fait sentir le bon, en m'en rendant raison. Tous ceux qui étaient autour de nous paraissaient envier mon bonheur, et cette communication avec Jean-Jacques semblait m'acquérir de la considération de leur part.

19 novembre 1774. — J'ai vu Rousseau ce matin, qui m'a dit que faute de paroles pour y faire de la musique, il avait repris celles de son *Devin du village,* qu'il refait en entier; il est plus content de cette dernière musique que de l'autre. C'est un besoin absolu pour lui que de composer de la musique.

Nous poursuivrons bientôt ces extraits, et nous verrons l'humeur de Rousseau s'assombrir au point que Chambrier, trois ans plus tard, le trouvera « plus sauvage que jamais ». Nous aurons à recueillir aussi des détails qui ont leur prix sur la mort de Rousseau et sur Thérèse Levasseur, devenue veuve du grand homme.

(A suivre.) Philippe GODET.

UNE FAMILLE DE MÉDAILLEURS NEUCHATELOIS

JONAS ET J.-P. THIÉBAUD

Travailler vingtième un fossé rectiligne, dans un champ que nombre de générations retournèrent déjà, c'est un plaisir peu varié : œuvre de forçat ou d'un bœuf indolent.

Diriger par contre sa charrue dans un terrain presque vierge encore, où les surprises jaillissent à chaque pas, suivre capricieusement de droite ou de gauche, au fond ou à la surface, les sillons découverts et voir ainsi des trésors inconnus mis à la lumière ; et en ce faisant contribuer à reconstituer l'héritage national, rappeler au jour l'activité de compatriotes presque oubliés ; reformer leur œuvre éparse, — c'est, vous le trouverez comme moi, sentir son travail immédiatement récompensé, c'est moissonner... en labourant.

Une médaille du Musée de Neuchâtel, frappée en l'honneur de la ville par J.-P. Thiébaud le fils en 1754, ainsi que les indications un peu sommaires de Haller dans sa *Beschreibung der eidgenœssischen Schau- und Denkmünzen*, nous avaient mis sur la piste de cet artiste. Des recherches subséquentes faites à Zurich et à Genève et la publication dans le catalogue de la vente Pauer, à Munich, de plusieurs pièces de Thiébaud avec indication de leur auteur, ainsi que de fructueuses acquisitions faites dans cette ville, à Berlin et à Francfort, complétées dans le médaillier de la famille Thiébaud, actuellement propriété de M. Léo Jeanjaquet, à Cressier, qui a fort obligeamment mis à notre disposition douze pièces variées de Thiébaud, tout en faisant généreusement don au Musée de la ville de sept exemplaires représentés par des doublets dans sa collection, nous permettent de passer en revue une bonne partie de l'œuvre Thiébaud, et de rétablir la généalogie de ces artistes.

Jean Thiébaud ou Thibaud, de Loudun en Poitou, fut reçu bourgeois de Genève en 1665. Il eut comme fils Jean-Pierre, comme petit-fils Jonas Ier, de Neuchâtel, à ce que dit Haller. Ce dernier était né à Genève en 1695 d'après le Dictionnaire manuscrit des familles genevoises, tome

3, de Louis Sordet, en 1609 d'après Haller; ce qui est manifestement une erreur d'un siècle qui ressort des dates mêmes où Haller place son activité dans différentes monnaies. Jonas Ier eut deux fils, habiles graveurs comme leur père : Jonas II et Jonas-Pierre, né en 1727, et qui doit avoir été le grand-père de l'inspecteur des écoles de Neuchâtel Thiébaud, que plusieurs se souviennent d'avoir connu. Les deux graveurs les plus importants de cette famille d'artistes sont Jonas Ier né à Genève en 1695, et son fils Jonas-Pierre. Le premier se voua dès l'enfance à la gravure sur acier; de 15 à 19 ans, soit de 1710 à 1714, il se perfectionna chez Dassier, à Genève; revenu à la maison, c'est-à-dire à Neuchâtel, il fut souvent employé par Berne. De 1724 à 1733, il travailla pour la monnaie du comte de Montfort, ainsi que pour le prince de Hohenzollern et le louable canton de Lucerne, pour lequel il grava des ducats doubles, simples et des pièces de cinq batz. Il travailla trois ans à la monnaie ducale de Wurtemberg, de là à Saint-Gall et Appenzell. En 1740, il alla à Augsbourg en qualité de graveur de médailles et fut attaché à l'administration des monnaies de cette ville, y obtint la bourgeoisie et une solde, confectionna les coins d'Augsbourg, pour l'électeur de Bavière et d'autres princes d'empire, et y mourut en 1769. « Il se distingua beaucoup dans ce genre de gravure, dit Sordet. Les coins des écus et des ducats aux effigies des empereurs Charles VII, François Ier et Joseph II ont produit les plus belles monnaies de l'Allemagne. La plus belle médaille de Thiébaud est celle qu'il fut chargé de faire en souvenir du Conseil des vicaires impériaux du tribunal de la Cour. [1] »

Il laissait une nombreuse famille et spécialement deux fils, habiles graveurs comme lui, dont le second se signala surtout. C'était Jonas-Pierre, né en 1727. Il obtint la survivance de son père à Augsbourg, travailla pour la monnaie de Wurzbourg et de Kempten. En 1755 il se rendit à Neuchâtel. De 1758 à 1761, il travailla au contentement général à Soleure pour la monnaie, fut aussi honoré d'une médaille d'or, dont il avait gravé lui-même le coin. Depuis 1761 il continua à travailler à Neuchâtel pour cette monnaie jusqu'en 1766, où il se consacra entièrement à sa patrie et fut nommé du Grand Conseil de la ville de Neuchâtel. Au moment où Haller faisait paraître sa Description des médailles suisses, soit en 1780 ou 1795, Thiébaud était contrôleur de la monnaie de Neuchâtel et inspecteur du nouveau monnayage qui s'y était décidé. Une pièce en argent frappée en l'honneur de François Töpsl, prieur du

[1] Louis Sordet, l. c.

couvent de Polling en Bavière par le chapitre et datée de 1794, semble être la dernière œuvre de J.-P. Thiébaud le fils, à moins qu'elle ne soit de son frère aîné Jonas II. Dans le premier cas elle nous montrerait que tout inspecteur de la monnaie qu'il fût, il n'avait pas déposé le burin, et, en même temps, que son souvenir ne s'était pas effacé dans son ancienne résidence.

Mais une difficulté se présente ici. Nos trois médailleurs ont des noms semblables et ne paraissent pas tenir à signer leurs œuvres de façon à éviter la confusion avec leur père, frère ou fils, sauf quelques exceptions. Essayons d'arriver au clair sur ce point par la méthode d'exclusion. Le second fils de Jonas Ier, soit Jonas-Pierre, est né en 1727. A moins de le supposer extraordinairement précoce, nous ne lui attribuerons pas de pièces antérieures à 1745. Le père étant mort en 1769 à l'âge de 74 ans, nous ne mettrons pas sur le compte de Jonas Ier les pièces postérieures à cette date. Mais que faire de Jonas II? Examinons les monétaires de nos pièces et voyons si parmi les pièces datées nous constatons une différence. Hélas elle n'est pas forte: La série s'ouvre par une pièce de Montfort de 1738, signée I. THIEBAUD. F. au droit et au revers I. T. F. Deux ans après, nous avons un double thaler d'Augsbourg, très beau du reste, marqué simplement I T, de même que le double ducat de Lucerne de 1741. L'année suivante, la pièce gravée en souvenir du Conseil des vicaires impériaux du tribunal de la cour nous offre comme nom d'auteur THIEBAUD FECIT; le ducat de cette même année 1742 présente de nouveau I T seuls. Les thaler de 1743 et 1744, les mêmes lettres, mais dans un cartouche ovale. En 1745, cet encadrement disparaît et les lettres sont de nouveau seules. Le demi-thaler de la même année ne nous présente plus qu'un simple T sans point. En 1747 apparaît la septième variété, à savoir un T surmonté d'un point, ce qui constitue une ligature pour I T., Ṫ. Serait-ce peut-être l'entrée sur la scène de Jonas-Pierre et son signe particulier? Poursuivons, pour nous en rendre compte. Les pièces qui suivent conservent ce monogramme; ce sont entre autres des médailles du jubilé de la paix de Westphalie. En 1749, par contre, nous trouvons une grande médaille d'étain de 90mm signée en cursive: «J. Thiébaud fecit». Cette pièce est très curieuse et réjouissante, vu qu'elle énumère les 132 enfants et petits-enfants issus de noble dame Christine, née duchesse de Mecklembourg, épouse de Louis-Christian, comte de Stolberg, pendant 17 ans; ce qui ne l'empêcha pas de lui donner 24 enfants; mais nous reviendrons et sur cette riche famille et sur les deux médailles auxquelles Thiébaud a confié le soin d'immortaliser

une si belle fécondité. La seconde nous offre une neuvième variété de signature soit: I T. F.

En 1753, nous rencontrons une pièce bien attribuée, portant à l'exergue du revers DICAT. I. P. THIEBAUD LE FILS F. 1753; Jonas-Pierre signe la même année une autre médaille, celle du maître de la monnaie d'Augsbourg-Holeisen, de ces lettres I. P. T. IUN. F., et une petite pièce pour le jubilé du temple de la Croix à Augbourg, I. P. T. Nous trouvons même une autre ligature Ṗ T dans une médaille didactique d'Augsbourg non datée. En 1760 nous voyons de nouveau apparaître le T avec ou sans point. Ce signe se maintient dans les nombreuses médailles d'or et d'argent de l'année 1761 et des années suivantes, avec quelques variétés; telles sont .Ṫ.- I T. 1763, I ✣ T, 1765 I. T. 1766.

Soit en tout 17 variétés dans la disposition du monétaire dont quatre seulement désignent clairement Jonas-Pierre Thiébaud, à savoir les pièces de 1753 et la médaille non datée, alors qu'âgé de 26 ans il secondait son père à Augsbourg. Il serait nécessaire de constater si les pièces de Wurzbourg et de Kempten présentent les mêmes caractères.

Arrivé à Neuchâtel, Jonas-Pierre y signe également de tout son nom J. P. THIEBAUD LE FILS la pièce de 1754 *semper florebit*, puis passe à Soleure où ses traces doivent aussi être recherchées.

Et Jonas II, le fils aîné de Jonas Ier, dont nous savons seulement qu'il fut comme son père et son frère un habile graveur et qu'il travailla à Augsbourg, quelle place faut-il lui faire?

Il serait tentant d'attribuer au père, comme au premier en date, toutes les pièces marquées simplement de T (sans point) ou THIEBAUD ou I THIEBAUD ou I T. Jonas II, arrivé à l'âge d'homme, aurait pris pour marquer ses œuvres le monogramme Ṫ, et enfin Jonas-Pierre aurait signé les siennes de J. P. THIEBAUD ou J P T ou Ṗ T. Nous aurions ainsi à attribuer à Jonas Ier 32 pièces, plus 2 avers et 2 revers; à Jonas II 19 pièces, 3 avers et 1 revers, et à Jonas-Pierrre 8 pièces, des 64 numéros qui nous sont connus actuellement.

Cette attribution, qui a son côté ingénieux et attrayant, se heurte cependant à d'autres considérations, et en examinant l'œuvre des Thiébaud coupée en ces trois parties, on n'a pas l'impression d'une différence naturelle: la part de Jonas II semble trop belle et celle de Jonas-Pierre trop réduite. Il y a donc lieu, sans repousser absolument cette division, de rechercher une autre solution que les recherches subséquentes viendront peut-être précipiter.

Et maintenant jetons un coup d'œil sur l'œuvre des Thiébaud prise *in globo* en ne nous cachant pas que les 64 pièces dont nous pouvons actuellement parler ne représentent, sans aucune doute, qu'une partie de leur activité, puisqu'il faut retrouver pour Jonas Ier ses travaux pour Berne, pour la monnaie du comte de Montfort dont nous n'avons qu'une pièce qui a plus l'air d'une médaille que d'un thaler, pour celle du prince de Hohenzollern, de Lucerne, pour la monnaie ducale de Wurtemberg où il travailla trois ans, ainsi que sa part dans le monnayage de Saint-Gall et d'Appenzell. De Jean-Pierre il nous faut retrouver les pièces qu'il grava pour la monnaie de Wurzbourg et de Kempten, et pour Soleure où il fut actif pendant huit ans.

Bref, telle que nous l'avons là, l'œuvre des Thiébaud n'est pas mal variée, puisqu'elle renferme, outre des médailles et des monnaies en or et en argent, des sceaux, des décorations de cuvette de montre, des médailles religieuses aux formes variées dont quelques-unes ont dû être utilisées comme portants de clefs de montre. Sans parler des monnaies d'un usage courant, nous y trouvons des médailles de baptême, d'amité, des pièces rappelant la Restauration ou le jubilé des maisons religieuses de Steinbach, Ottobeuren, les vacances de siège épiscopal des évêchés de Munster, Hildesheim, Paderborn, le jubilé de François Töpsl, prieur de Polling, ou célébrant l'anniversaire de 100 ans de la paix de Westphalie, en trois exemplaires variés, la paix d'Hubertsbourg, etc.

Mais ce sont surtout les événements survenus à Augsbourg qui ont été illustrés par le burin des Thiébaud, les vœux pour la durée de la colonie en 1752, alors qu'Augusta Vindelicorum comptait déjà 1764 années d'existence: au fondateur de la colonie et aux pères de la patrie. — C'est sans doute ce souvenir qui a engagé un des Thiébaud à restituer une monnaie d'Auguste complète, avec indication des puissances tribunices, du consulat et des salutations impériales. Le revers rappelle, on ne saisit trop pour quelle raison le souvenir de Sempronius Graccus, légat et proconsul, dans une légende inverse qui entoure le pyr d'Augsbourg.

Parmi toutes ces pièces, il faut donner une mention spéciale aux ducats, doubles thalers et thalers d'Augsbourg, qui présentent une grande variété au revers, tandis que le droit présente d'une façon magistrale le profil des empereurs Charles VII, François Ier et Joseph II.

Il ne faut pas non plus passer sous silence le thaler et le demi-thaler de 1748 de Schaumbourg-Lippe qui, outre leur rareté, présentent au revers un écusson aussi hardiment conçu que finement traité. Mais

nous reviendrons encore avec un plaisir nouveau à l'image de la comtesse de Stolberg, si bien prise, et nous nous reprenons involontairement à faire le compte de sa progéniture qui, en 18 lignes, s'étale sur le revers de la grande médaille de 90mm pour un total de 132 enfants et petits-enfants : « Mère bénie, le latin dit augmentée de 24 enfants, 49 petits-fils, 34 petites-filles, 12 arrière petits-fils, 13 arrière petites-filles, 6 gendres, 4 brus, 5 petits-gendres et 4 petites-brus, qui a si bien mérité d'eux, et, morte pieusement et prématurément la 86e année de ta vie, te pleurent 2 fils, 4 filles, 4 gendres, 3 brus, 28 petits-fils, 23 petites-filles, 5 petits-gendres, 2 petites-brus, 9 arrière petits-fils, 8 arrière petites-filles, descendance qui te survit. » Aussi dans une seconde petite médaille frappée pour le même événement et qui donne les armes unies du comte et de la comtesse au droit, Jonas Thiébaud a-t-il représenté le soleil dardant ses rayons sur une vigne bien plantée, avec cette devise consolante : *In sobale restat* (elle reste dans sa progéniture).

La dame de Stolberg n'en est pas plus fière pour cela. Il semble à la voir dans son costume de veuve, avec ses grands yeux bien ouverts, à la sérénité de son expression, qu'elle ait le sentiment du devoir accompli conformément au commandement qu'elle a pris à cœur : Croissez et multipliez et remplissez la terre !

Et maintenant encore, frappée dans le métal, au milieu des autres pièces des Thiébaud, la médaille de Christine de Stolberg, née duchesse de Mecklembourg, semble la poule qui étend ses ailes sur sa nombreuse couvée.

Nous nous proposons de publier la liste complète des médailles Thiébaud dans la *Revue suisse de numismatique*, à laquelle nous renvoyons les spécialistes.

W. Wavre.

LE CHANCELIER JÉROME BOYVE

ET SA CORRESPONDANCE

(Suite — Voir la livraison de novembre 1895, page 279)

Parmi les correspondants du chancelier, nous ne pouvons mettre de côté le baillif Ernst qui, le 19 juillet 1778, envoyait à de Boyve une étude abrégée, concise même, mais intéressante sur la question des combourgeoisies. Il y est fait mention aussi d'une maison située à Berne, appartenant aux comtes de Neuchâtel, et d'un cens de tutelle fort curieux que le seigneur et la ville de Neuchâtel payaient à leur auguste protectrice, la République de Berne :

Je vous fais bien mes excuses sur mon retard à vous marquer ma juste attention. Il m'a fallu plus de temps qu'à un jeune homme pour faire la lecture de votre excellent ouvrage; et les écritures me coûtent aussi. Vos preuves sont si solides et si claires qu'elles n'admettent ni doute ni commentaire ni autre soutien ultérieur. Il était important et même nécessaire de les exposer au public, aux Puissances étrangères et aux Etats intérieurs qui paroissent faire difficulté de reconnoitre votre Etat, ou qui refusent de travailler à son inclusion dans l'alliance, quoique si importante et pour eux et pour nous.

Vos seules liaisons de combourgeoisie avec 4 des plus considérables cantons de la Suisse, forment selon moi un titre irréfragable à votre inclusion. Ces liaisons comme vous le dites très bien, supposent non seulement un certain voisinage, mais encore une communion de patrie et d'intérêts, et elles emportent entre des Etats voisins des relations aussi intimes et aussi sacrés que le sont entre concitoyens celles qui les relient ensemble entre les mêmes murs.

Vous savez Monsieur que dès le commencement du 13e siècle, les contrées de la Suisse, comme celles du reste de l'Europe échurent par inféodations ou par chartres des Empereurs, soit à des Seigneurs et courtisans militaires, soit à des villes à qui il fut permis de se gouverner elles et leur territoire en forme de republique sous la protection et relevance de l'Empire. Delà ce grand nombre de Seigneurs Comtes et Barons que vous trouvez en Suisse dès le 12e jusqu'au 15e siècles. L'ambition excitoit souvent les plus puissants à opprimer et leurs sujets et leurs voisins souvent même il se formoit des partis et des ligues qui dégéneroient en guerres sanglantes : c'est ainsi qu'en 1339 les grands vassaux de la Suisse irrités de la protection que Berne s'avisoit de donner à leurs sujets ou voisins opprimés se liguèrent contre cette ville, et lui firent une guerre qui fut heureusement terminée par la bataille de Laupen. Ces traités donnaient à l'une des parties contractantes envers l'autre des droits de protection aussi sacrés et aussi certains que pouvoient être ceux des Bourgeois et habitants même. De là vient qu'ils s'appeloient réciproquément combourgeois ou Bourgeois forains. Indépendamment de la promesse de secourir de toutes ses forces et au premier appel

l'Etat dont on étoit ainsi devenu combourgeois la partie la plus faible s'engageoit envers la plus puissante à un cens annuel de reconnoissance de la protection qu'elle en recevoit; et souvent même le Comte ou Seigneur protégé était obligé d'acheter et posséder dans la ville de sa combourgeoisie une maison de valeur dont l'hypothèque devoit assurer le cens; et lorsqu'il y habitoit il ne manquoit pas à l'instar des autres bourgeois de s'acquiter des charges de la bourgeoisie et d'en retirer les bénéfices. C'est ainsi que les Barons d'Hallwyl sont devenus Bourgeois de B n'ayant pas d'autre titre qu'un acte pareil de combourgeoisie célébré entr'eux et la ville de Berne. Je ne sais si vous connoissez une pièce curieuse de votre histoire qui est bien propre à répandre la lumière sur cette matière; c'est un traité de combourgeoisie conclu en 1377 entre votre comtesse Isabelle et la ville de Laupen où elle dit devoir avoir Udel und Haus, c'est à dire protection et maison (le mot allemand Utel ou Udel paroissant s'être formé par corruption du mot latin Putela). Il y est dit, que cette maison devoit etre de la valeur de 40 bons florins; et que si de propos délibéré la Comtesse venoit à renoncer à sa dite bourgeoisie, cette maison devra échoir aux Bourgeois de Laupen en punition d'une demarche aussi inconsidérée. Elle promet cependant de n'en jamais venir là pendant que ceux de Laupen seroit engagés dans quelque guerre et de suspendre en ce cas une telle renonciation, jusques à ce que les dites guerres soient pacifiées. Ceux de Laupen promettent à la Comtesse de la secourir de toutes leurs forces à sa première requisition comme leur vraye et gracieuse Bourgeoise jusqu'à 3 miles autour de Neuchatel; tout comme aussi la Comtesse de son côté leur promet les mêmes secours jusqu'à 5 milles au dessus de Laupen. Les deux parties se promettent de terminer amiablement leurs difficultés, si jamais elles avoient le malheur d'en avoir entr'elles; et le tout est accompagné d'un serment solennel et reciproque d'accomplir fidèlement tout ce qu'on s'est promis. C'est aussi comme vous le savez, à raison des actes d'oppression dont votre ville fut menacée en 1406 de la part de votre Comte Conrad, qu'elle se lia avec Berne par un traité de combourgeoisie qui lui assura la protection de cet Etat, en reconnoissance de laquelle il fut imposé un cens de tutelle qu'elle a très mal à propos cessé de payer depuis quelques années. De son côté le comte Conrad voulant contrebalancer le crédit et l'appui que cette combourgeoisie donnoit à la ville, se hata de prendre le même parti. Berne devenu de cette manière le protecteur tant du Prince que de la ville de Neuchâtel, acquéroit par une suite toute naturelle la qualité de leur médiateur et l'office même de leur Juge. Le Comte Conrad assura demême un cens de Tutelle à l'Etat de Berne qui dès lors a été constamment payé jusqu'à présent. Vos Comtes acquirent même de Berne une maison dont la vielle facade encore existante au bas de notre rue des Gentilshommes, présente des armoiries qui pourroient peut être vous aider à en déterminer la date. Voilà M^r^ le fruit d'une longue étude sur cette matière que j'ai eu occasion d'approfondir par le secours de nos Archives. Tout cela joint à toutes les autres preuves que vous déduisez si bien dans votre traité, devroit faire la plus forte impression et anéantir toute idée d'objection contre l'inclusion à laquelle vous aspirez...

Aujourd'hui que l'authenticité des chroniques de nos vieux chanoines est contradictoirement discutée, il est utile de constater ce qu'en pensaient certains hommes d'Etat suisses; quant à l'opinion du chancelier Boyve lui-même à ce sujet, elle est bien connue par les pages enthousiastes qu'il consacre aux chanoines dans son Indigénat, car il était, comme son contemporain et son émule Samuel de Pury, un bon patriote suisse, mais nullement un contrefacteur.

De Bonmont, le 29 mai 1778, Albert Herber écrivait ce qui suit :

Monsieur mon très cher et très honoré ami.

Vous me distrayez bien agréablement par la Lecture que vous venez de me procurer. Je ne vous ferai pas compliment, mon très cher amy, sur ce que vous entrez dans le rang des auteurs, il y a longtems que vos talens et vos connoissances vous méritoient cette distinction, Recevez plutot celui de ce que vous vous employez avec tant de zèle pour le bien de votre Patrie; oui, oui, je vous reconnois comme des anciens et véritables Helvétiens, et si jamais j'en avois douté le Livre des Recherches m'en auroit pleinement convaincu. Puisse-t-il aussi bien convaincre nos Confédérés des cantons catholiques et leur faire voir que c'est se metre en contradiction que de ne pas admettre dans l'alliance avec la France une partie aussi essentielle de la Suisse. Puisse aussi le succès de ce livre encourager son auteur à travailler sur les chroniques manuscrites qu'il possede et les metre en etat de voir le Jour, et enrichir d'autant l'histoire de notre patrie commune. Et quand il l'assaisonneroit encore de quelque extrait du bon vieux chroniqueur qui nous parle des grandes chevauchées que faisoit le Duc Charles en venant avec son ost éspandre la terreur au loin, je dis que de pareils extraits raportés à propos ne sauroient qu'être agréables et faire plaisir au Lecteur.

Je présenterai, mon cher amy, votre souvenir et votre Livre à Monsieur le Baillif Willading à la première occasion; Recevéz en attendant le témoignage de ma sensibilité pour votre souvenir obligeant et flateur, et croyez moi come ayant l'honneur d'être avec un entier et parfait dévouement

Monsieur mon très cher amy

Votre très humble et très obéissant serviteur

Alb. Herbert.

R. de Sinner donne aussi quelques détails sur cette intéressante partie de notre histoire; il était alors un des principaux magistrats de Berne et probablement bailli de Cerlier :

Cerlier ce 18e May (1778).

Monsieur

Des que j'eus reçu votre livre, je me suis mis à le parcourir avidement, il est digne de vous, rempli de recherches intéressantes, et je vous remercie infiniment de me l'avoir bien voulu envoier. Jaurais occasion d'en parler dans un ouvrage que je compose.

La chronique que vous appellès *canoniale* ou le mt. des chanoines de Neufchâtel me paroit être un ouvrage des moines c'est à dire n'ayant d'autre mérite que l'antiquité. Je voudrois savoir jusque à quelle époque va le chanoine Hugues de Pierre, qui dit lui-même avoir été présent (pag. 187) aux evenemens de la guerre de Charles le Hardy, paroit être le compilateur et le langage de la chronique indique le tems dont je parle.

Si vous aviés songé à notre chroniqueur Schilling, contemporain de cette même guerre, vous l'auriés sans doute cité. Il a écrit l'histoire de ce tems dans le plus grand detail, il étoit greffier de Berne. Ce que dit votre chronique des chanoines page 188 de Rodolphe de Hochberg ne s'accorde point avec les autres historiens, qui disent tous que ce comte resta neutre pour sa personne, et qu'il resta à Berne pendant qu'on se battoit à Grandson.

Pour ce qui est de l'objet de votre ouvrage, Monsieur, rien n'est plus évident que les preuves cumulatives que vous apportés. Aussi je ne doute pas que Neuchâtel n'obtienne d'être un jour compris dans l'alliance de la France, ce qui peut se faire à tout moment quand les Ministères le voudront.

Ne seroit il pas possible, Monsieur, de se procurer l'indication de tous les restes de chemins Romains, ou voies militaires qui se trouvent dans la Comté de Neufchâtel?

Je suis occupé d'un memoire geographique sur cet objet.

Agréez Monsieur, l'assurance de la consideration parfaite avec laquelle je suis

Votre t. h. et obéis[t] serviteur
R. DE SINNER
DE BALLAIGUES

Pour peu que Jérémie Boyve ait fait part à son collègue au Conseil d'Etat, historien comme lui, Samuel de Pury, de quelques-unes des pièces ci-dessus, ce qui n'a rien d'impossible, l'auteur présumé des chroniques pastichées devait se sentir fort mal à l'aise; nous avons tout lieu de croire cependant que le conseiller de Pury avait la conscience bien nette à cette occasion.

III

Le léger mécontentement exprimé par la cour de Berlin vis-à-vis du chancelier ne dura guère, et si l'incident relaté dans l'Indigénat, du capitaine Jacobel interprétant à sa manière les Articles généraux de 1707, ne put être rectifié dans sa teneur, Jérémie Boyve n'est pas oublié dans les témoignages de la faveur royale.

La bourgeoisie de Valangin lui est offerte en 1781, et le gouverneur de Béville écrit aux sieurs maîtres-bourgeois de Valangin les lignes suivantes :

Connoissant tout le mérite de Monsieur le Chancelier Boyve, aussi me suis-je employé avec plaisir à procurer à vos sollicitations tendantes à lui faire obtenir vôtre Bourgeoisie, le succès désiré, et Je vous félicite Messieurs, de l'acquisition que vous avez faite d'un Membre d'un mérite aussi distingué.

Brandebourg
ce 21e May 1781.

Votre très humble et très obéïssant
serviteur
DE BÉVILLE.

Cette agrégation à la plus considérable de nos bourgeoisies, faite à titre honorifique, ne se fit pas attendre, et le nouveau bourgeois s'empresse d'en remercier les braves Valanginois :

Flatté comme je le suis de la démarche de Messieurs les Maîtres bourgeois et Conseil de Vallangin, je dois ajouter à la satisfaction que j'en ressens, celle de vous informer Messieurs, que je n'y ai concourru en manière quelconque ni auprès d'eux ni à la Cour, et qu'ainsi cette faveur est leur seul et unique ouvrage. Je me féliciterois infiniment Monsieur le Président et Messieurs, si l'amour de la patrie, ce sentiment qui anime et dirige tous vos conseils, pouvoit vous rendre précieuse et digne de votre reconnoissance envers sa Majesté, l'approbation publique et expresse que notre Souverain ce monarque aussi grand et élevé dans toutes ses vues qu'il est bon et juste envers tous ses sujets vient de donner à un ouvrage ou l'autheur n'a pas craint de développer dans toute leur étendue des droits de service militaire qui nous distinguent non seulement de tous ses autres sujets mais même de tous les autres peuples du monde, des droits qui étonnent et frapent les étrangers, et qui répugnent même en quelque sorte à nos propres oreilles et à plus forte raison et nos cœurs; mais des droits auxquels nos ancêtres ont mis avec raison le plus grand prix, puisqu'ils nous assurent un attribut qui fait la base de nôtre sureté et de notre bonheur.

C'est de la même façon que plus tard, après les prestations de serments présidées par le gouverneur de Béville, Jérémie Boyve est l'objet d'une distinction flatteuse, le don d'une médaille d'or accompagné d'une lettre à lui adressée personnellement par la cour; dans l'intervalle, du reste, Boyve avait été anobli et appelé au poste élevé de chancelier de la Principauté.

Le rescrit royal est de l'année 1787.

Mon Général Major et Gouverneur de la Principauté de Neufchatel le Sr de Béville m'ayant rendu compte du zèle que vous avez manifesté pour moi à l'occasion de l'hommage qui m'a été prêté à Neufchatel et connoissant d'ailleurs les longs et fidèles services que vous avez rendu tant au Roi mon prédécesseur qu'à vôtre patrie, Je me fais un veritable plaisir de vous en témoigner ma satisfaction et ma reconnoissance. J'ai bien voulu vous envoyer aussi en même tems une medaille d'or frappée en mémoire du dernier hommage de Neufchâtel pour vous donner une petite marque de mon approbation et de ma bienveillance. Sur ce Je prie Dieu qu'Il vous ait en sa sainte et digne garde.

Berlin le 8 janvier 1787. FRÉDERIC GUILLAUME.

Au Chancelier de Boyve
à Neufchâtel. FINCKENSTEIN. HERTZBERG.

(*A suivre.*) MAX DIACON.





Médaille Bachelin

Un nouvel hommage, dû à l'initiative privée, a été rendu à notre regretté ancien président. Il s'agit d'une médaille en bronze, de 50mm, portant au droit:

AUGUSTE BACHELIN, PEINTRE ET LITTÉRATEUR * 1830 * 1890 *

Buste à gauche. HUGUENIN FRS.

R) ART | ET | PATRIE en trois lignes; à gauche, palme; à droite, branche de laurier; à leur réunion, palette, pinceaux, plume, crayon, trois livres: *Sarah Wemys, Jean-Louis, Musée neuchâtelois;* dans le fond, la maison et l'atelier du peintre à Marin, le lac avec un bateau à voile, le Vully et les Alpes; en bas, HUGUENIN FRS.

W. WAVRE.

TABLE DES MATIÈRES

Du Tome XXXII (Année 1895)

Pages

Au lecteur, par la rédaction 5
Une lettre de Blaise Hory, par Philippe Godet 7
Une défilée, par L. Favre. 11
Deux projets du gouverneur de Lentulus, par Jean Grellet 20, 44
Charles Berthoud, par Philippe Godet 25, 50, 72, 112
Le vieux moulin de Môtiers (avec planche) 32
L'enterrement de la royauté à Morteau, par Max Diacon 33, 83
Notice historique sur les cartes du canton de Neuchâtel, par J.-E. Bonhôte 56, 91
La Commune d'Auvernier, par F. Chabloz 60, 76, 108, 137, 164, 192, 223, 244, 272, 293
Serment de Confédération fait à Morteau en 1790 (avec planche), par A. Godet 64
Les châteaux de nos comtes du Brisgau, des maisons de Fribourg et de Hochberg, par Ch. Herzog 65, 97, 129
Coupe Tribolet (avec planche), par A. Godet 95
Rôles renversés, par E. Dubois 102
Portrait de J.-L.-Charles d'Orléans, par A. Godet (avec planche) . . . 120
Louis de Coulon, par L. Favre (avec planche) 121, 154, 187, 206
La concession du château de Valangin à la Société d'histoire, communiquée par Ch. Châtelain 142
Une Neuchâteloise, il y a cent ans, par Philippe Godet (avec planche) 145, 171, 238, 259
Acte d'hommage de Rollin de Neuchâtel à Jean de Châlons, 1311, par Ch. Châtelain 151
Le Faubourg du Crêt vers 1819, par A. Godet (avec planche). 167
Société cantonale d'histoire ; procès-verbal de la séance générale du 30 mai, par Ch. Châtelain 169
Les sires de Valangin et l'évêque de Bâle, par Ch. Châtelain 180, 219, 235, 267
La médaille du centenaire de la Chaux-de-Fonds, par W. Wavre (avec dessin) 186
Une pierre vénérable, par O. Huguenin (avec planche) 196
Société cantonale d'histoire ; procès-verbal de la 31me assemblée générale, à la Chaux-de-Fonds, par Max Diacon 197
La fête de la Chaux-de-Fonds, par Philippe Godet 198
Deux médailles de Domitien, à Chaumont, par W. Wavre 227
La carrière de l'Evole, par A. Godet (avec planche) 228
Histoire militaire des Neuchâtelois, par Ed. Perrochet (avec planche) 229, 253, 287

Uniformes neuchâtelois du commencement du XVIIIme siècle, par le Dr Ed. Cornaz. . . . . Pages 250
Vue de Saint-Blaise, par A. Godet (avec planche) 276
Costumes neuchâtelois, par A. Godet (avec planche) 277
Le chancelier Jérôme Boyve et sa correspondance, par Max Diacon . 279, 318
Origine de la promenade des Zig-zags, à Neuchâtel, par L. Favre . . . 297
Histoire d'un ruisseau (avec planches), par E. Jeanmaire 301
Jean-Jacques Rousseau et François de Chambrier, par Philippe Godet . 308
Une famille de médailleurs neuchâtelois. — Jonas et J.-P. Thiébaud, par W. Wavre 312
Médaille Bachelin (avec dessin), par W. Wavre 322

PLANCHES

Le vieux moulin de Môtiers, par George Grisel 32
Les droits de l'homme, par Henri Courvoisier-Voisin 32
Serment de Confédération fait à Morteau en 1790, par .... Girardet . . 64
Le château de Hochberg. 65
Coupe Tribolet (d'après une photographie). 96
Le château de Röteln (deux planches, 1643 et 1832). 97
J.-L.-Charles d'Orléans, comte de Dunois 120
Louis de Coulon, d'après le portrait peint par Faure en 1867 121
Le château de Badenweiler. 137
Le Faubourg du Crêt vers 1819, d'après une aquarelle de F.-W. Moritz 168
Clef de voûte de l'église de Pontareuse, près Boudry, par O. Huguenin 196
La carrière de l'Evole, à Neuchâtel, d'après une aquarelle de F.-W. Moritz 228
Ancien corps de garde des Reprises, près de la Cibourg, par L. Reutter, architecte 229
Corps de garde du Dazenet, près de la Chaux-de-Fonds (disparu), par L. Reutter, architecte 253
Vue de Saint-Blaise, vers 1834, d'après R. Meyer. 276
Costumes neuchâtelois de la fin du XVIIIme siècle, d'après Abraham Girardet 277
Les étangs et le cours de la Ronde, par E. Jeanmaire. 301
L'ancien cimetière et la Ronde aux Cornes-Morel, Chaux-de-Fonds, par E. Jeanmaire 305